

Ma-Gecohegian

Ma-Gecohegian

HISTOIRE DE L'IRLANDE

ANCIENNE ET MODERNE,

Tirée des Monumens les plus authentiques.

TOME TROISIEME.



M. DCC. LXIII.

MACO. District Version i

S O M M A I R E DES PRINCIPAUX ÉVENEMENS.

TROISIEME PARTIE. SUITE DE L'IRLANDE CHRETIENNE.

CHAPITRE XXI.

Lizabeth est déclarée heritiere du trône. 376. Elle commence la réforme de la Religion 37. Le Comte de Sussex est nommé pour la seconde fois Vice Roi d'Irlance. 381. Assemblee du Parlement à Dublin. 382. Ordre pour l'administration du S. Sacrement. 383. Origine & progrès du Puritanisme en Ecosse. 387. Elizabeth envoye des troupes au secours des Puritains d'Fcoffe. 388. La paix est concine entre François II & Elizabeth ibid. Assemblée du Parlement en Ecosse. 389. Les Irlandois catholiques prennent les armes. 391. O Neill à la tête des troupes ; il fait la guerre avec succès : ô Neill fait fa paix avec Elizabeth. Suffex est revoque. 392. Fitz-Williams Justicier d'Irlande, le Comte de Sussex encore nommé Lord-Lieutenant d'Irlande. 393. O Neill rendu suspect au Gouvernement, est oblige de courir aux armes , fa paix avec la Reine Elizabeth. Edit de Suffex contre le C'erze: Catholique. O Neil de retour en Irlande, il fait la guerre aux Infulaires des Hebrides. 194. O Neill fait des levees de troupes. Le Lord-Lieutenant déclare traitres ceux qui s'enrôlent sous à Neill. Contestations entre les Comtes d'Ormond & de Desmond. Guerre des ô Briens contre le Comte Thomond. 395. Bataille de Boharmor où Desmond eut la cuisse cassée. 396.

CHAPITRE XXII.

Sussex est révoqué. Arnold est nommé Vice Roi en sa place. 397. Puissance d'ô Neill, sa sierié. Le Gouvernement Anglois arme contre lui. 359. O Neill remporte la sameuse victoire nommée des Sayes rouges. 400. O Neill dévasse la province Angloise. 401. O Neill est prosparé par les Ecossois. 1bid. Assemblée du Parlement à Dublin. 403. La guerre se raslume entre les massons de Desmond & Cormond. Sidney sollicite son retour en Angleterre. 404. Assemblée du Parlement à Dublin. 405. Après la mort d'ô Neill la Pellegion prétendue réformee prend racine en Irlande. 406. Les Seigneurs d'Irlande prennent les armes. Ils envoyent demander du secours au Pape & au

Roi d'Espagne. 407. Sentence de Pie V contre Elizabeth. 409. Assemblee d'un Parlement à Dublin. 413. Turlogh Lynogh & Neill est reconnu Ches de l'illustre Tribu des & Neills. 414. Introduction des caractères Irlandois-pour l'impression. 415. Troubles de la Conacie. 416. Thomas Smith demande à la Reine permission d'établir une colonie Angloise dans le territoire d'Ardes en Ultonie. ibid. Gautier Devereux créé Comte d'Esfex. 418. Expéditions de Fitz Maurice. 419. La pesse augle la province Angloise. 420. Fitz-Williams revoqué, Sidney Vice-Roi d'Irlande. ibid. La pesse cesse à Dublin. 411. Etat de la Religion en Irlande. 421. Mort du Comte d'Essex. 424,

CHAPITRE XXIII.

Fitz Maurice sollicite la protection des Princes étrangers. 425. Expéditions de Rory o Morra, & d'o Connor Faly. ibid. Cruauté de François Cofby & d' Alexandre son fils. 426. Fitz-Maurice est présenté à Grégoire XIII. 427. Expéditions de Fitz-Maurice. Mort de Fitz-Maurice. 429. Jean de Defmond commande l'armée Catholique. 430. Bataille de Limerick. ibid. Bataille de Monaster-Nenay. 431. Mort de Drury Député d'Irlande. 432. Guillaume Pelham Lord Jufficier d'Irlande. 433. Ses expeditions. ibid. Prife de la ville d'Youghal. 434. Lettre du Comte de Desmond à Fiach Mac-Hugh. 435. Prise des Châteaux de Carrikisoyl, Askeaton & Ballyloghane. 436. Lettre du Pape Grégoire XIII au Clergé & au peuple d'Irlande. 437. Supplice de Jacques de Defmond frere du Comie. 440. La famille de l'Amour arrive en Angleterre. 441. Arthur Grey Vice-Roi d'Irlande. ibid. Bataille de Glean da Loch. 442. Siége de Smerwick. 443. Le Château est rendu par trahison. ibid. Conspiration formée contre le Député d'Irlande , Elle eft découverte. 445. Zouch nommé Gouverneur de la Momonie. 446. . Ses expéditions. ibid. Mort de Jean de Desmond. 447. Expédition du Comte d'Ormond. 448. Supplice du Comte de Desmond. 449.

CHAPITRE XXIV.

La persécution se rallume en Irlande. Plusieurs Séminaires sondés dans les pays Catholiques, 450. Les Irlandois volontairement exilés, trouvent un-hospice à Paris. Origine de leur établissement dans cette Ville. 451. Autres établissement de Séminaires pour les Irlandois en disserens lieux. 452. L'Angleteire fait publier un Edit. 453. Personius & Campianus Jésuites Martyrs. 454. Martyre de Dermod ó Harly & plusseurs autres, ibid. Jean Persott Lord Député d'Irlande. 455. Convocation du Parlement à Dublin. 458. Plusieurs Seigneurs resuscent d'assissement al publin. 458. Plusieurs Seigneurs resuscent d'assissement d'ablisse de Général Anglois. 465. Persidie du Député. 466. Guillaume Fitz. Williams est nommé Député. Mort de Persott. Des Ecrivains. ibid.

CHAPITRE XXV.

Commencement de la guerre de Tirone. 468. Etat des affaires d'Irlande. 469.

DES PRINCIPAUX EVENEMENS.

Noms des Chefs des Irlandois modernes, qui soutinrent les intérêts de la Reine. 470. Noms des Chefs des Irlandois anciens , qui s'étoient attachés aux intérêts de la Reine. 471. Noms des anciens Irlandois qui combattirent pour la foi Catholique. 472. Caractère du Comte de Tirone. 475. Premier sujet de rupture entre Elizabeth & Tirone. 476. Philippe II Roi d'Espagne sorme la réfolution de tenter une descente en Angleterre. ibid. Elle ne lui réuffit pas. 477. Le Prince de Tirone rend compte de sa conduite à la Cour de Londres. Il est renvové innocent. 479. Supplice d'é Rourke. Dispute entre les Mac-Mahons de Monaghan. 480. Elizabethétablitun College à Dublin en faveur de la Prétendue Réforme. 482. Copie de l'Edit donné par Elizabeth contre les Ministres de la Religion Catholique. 483. Plusieurs Seigneurs s'échappent du Château de Dublin. 497. Caractère d'ô Donnel. ibid. Expéditions de Maguire dans la Conacies 498, Guillaume Ruffel Vice-Roi d'Irlande. 499. Siége d'Inniskillen , la place est rendue par trahison. 500. Expéditions de Gautier Fitz-Gerald. ibid. Le Prince de Tirconnel envoye demander du secours au Roi d'Espagne. 501. Siége du Château d'Inniskillen. ibid. O Donnel dépêche un courrier vers le Prince de Tirone pour lui demander du secours. 501. Bataille du Gué des biscuits. 503. Inniskillen se rend. ibid. O Neill Prince de Tirone se déclare ouvertement contre Elizabeth. 504.

CHAPITRE XXVI

Jean Norris marche contre les Irlandois à la tête d'une armée. 505. O Neill éorit des lettres en forme de manifelte pour justifier fa conduite. 506. Il est déclaré traître: fausse politique des Anglois découverte. bibl. Le gouvernement Anglois veut entrer en négociation avec ô Neill & les autres Consédérés catholiques. 509. Prise du Château de Losmage. 508. Thomas Norris est blessé, la ville de Monaghan se rend. 509. Le Château de Stigoe est invessé. Levée du stéége de Stigoe. 510.

CHAPITRE XXVII

Elizabeth & son Conseil sollicite la paix avec & Neill. O Donnel reçoie du secours. 513. Le Roi d'Espagne envoye un exprès à plusseurs seigneurs d'Irlande pour les encourager à tenir ferme. Les Anglois s'emparent d'Ardmach. Bataille près de Kill-Oir. 512. Ruse de guerre de Tirone qui lui réussit. 512. Tirone reprend Ardmach. 513. O Neill évacue Ardmach & Portmore. Norris en prend possessition. Bataille d'Orior. Norris se charge d'une expédition contre à Donnel dans la Conacie. 514. Norris sait des propositions avantageuses à à Donnel. Elles sont inutiles. Norris fait lever son eamp. Expédition du Député dans le Comté de Wicklow. 515. Unit déclaré l'à Morra. Révocation de Russel, Burrough est nommé pour le remplacer. Mort de Norris. 516. Expéditions de Richard Tirrel. 517. Expéditions de Eurrough. 518. Bataille de Bisharb. Mort de Burrough & du Comte de Kildare. 519. Lossus & Gardiner, chefs de la justice à Irlande, après la démission volontaire de Thomas Norris. ibid. Le Comte d'Ormond sait des

propositions de paix à ô Neill, elles sont resustes. O Neill met le stêge devant Portmor. 320. Expéditions de Bagnal. 521. Visioire remportée par ô Neill sur les Anglois. Bataille de Beal Anthabui. 522. Reddition de Portmor. Les Officiers de la Reine lui envoyent des Lettres plaintives pour lui exposer l'état d'Irlande. (23. Mort de Bingham 524. Expéditions. d'ô Morra, ibid. Plusseurs Seigneurs consédéris se chossseur pour ches Jacques sils de Thomas Fitz-Gerald. 525. Expéditions de Norris. 526. Mort de Norris. 527. Siège de Ballyshannon. Leve du stêge. 528.

CHAPITRE XXVIII.

Etat des affaires d'Irlande. 529. Le Comte d'Essex est nommé Vice-Roi d'Irlande. 530. Ses Expéditions, sa politique. 531. Siege de Cahir. 532. Harrington reçois un cruel échec dans la Principauté de Leix. 533. (hagrin du Comte d'Effex, il en écrit à la Reine. 534. Effex demande à la Keine un nouveau renfort de troupes. 535. Siège de Killmuiny. 536. Bataille près Sligoe dans les montagnes nommées les Curlews. 537. Clifford & Ratcliffe y font tués. ibid. Effex marche vers les frontieres d'Ultonie. 138. Conferences d'Essex avec ô Neill. 539. Mort du Comte d'Essex. 541. Le Prince de Tirone reçoit du secours d'Espagne. ibid. Le Pape accorde des Indulgences aux Irlandois. 542. Tirone recommence les hostilités, il marche vers la Momonie. Il follicite ceux de qui il avoit quelques défiances d'entrer en confédération contre les ennemis. ibid. Action héroique de Maguire. 543, Charles Elunt Vice-Roi d'Irlande. George Carew President de la Momonie. 145. Expéditions de Carew. ibid. Entrevue avec ô Morra. Ormond prifonnier. Prife du Château de Cruochan. O Neill demande du secours à Rome & à l'Espagne. 547. Bref de Clement VIII. 548.

CHAPITRE XXIX.

Le Député fait des propositions de paix à Tirone, elles sont rejettées. Expédition de Montjoy, 5,0. Elargissement du Comte d'Ormond. 5,1. Doine of Morra est tué. 5,2. Situation des affaires de la Momonie. Expéditions de Carew. 5,3. Emprisonnement du Comte de Desmond, il est desirvé. 5,7. Sujet de la révolte de Nial Garve. 5,8. Expéditions d'o Donnel. 5,9. Batailles de Dundalk & de Carlingsord. Le gouvernement Anglois met la tête de Tirone à prix. 560. Le Château de Glinn est pris d'asfaut. Expéditions de Stack. 561. Mort de Stack. 562. Prise du Château d'Ardart. Expéditions du Comte de Desmond. 563. Etat de la Religion dans la Momonie. 564. Nouveau Comte de Desmond. 565. Mort d'o Connor. 567. Expéditions du Comte d'Ormond. ibid.

CHAPITRE XXX.

Les Irlandois reçoivent du fecours du Roi d'Espagne. Le Président de la Momonie en écrit au Conseil d'Angleterre. 569. Expéditions du Député. 570. Les Catholiques de la Conacie s'assemblent pour causer diversion dans la DES FRINCIPAUX EVENEMENS. VIJ
Momonie. 572. Dessumod est sait prisonnier. Il meurt. Fin de l'illustre
Maison des Comtes de Dessumond. 573. Nessions générales tenues à Cork.
Mort de Pierre Lacy. 574. Situation des assaires d'Irlande. 575. Philippe
Be III envoye des troupes en Irlande sous la conduite de Dom Juan del
Aquila. Division de la flotte 576. Dom Juan aborde en Irlande. 577. Dom
Juan & l'Archevéque titulaire de Dublin, écrivent à ô Neill & ô Donnel.
Expéditions du Depaté. 578. Arrivée de l'autre Escadre sur les côtes d'Irlande. 579. Le Député ataque vainement les Espagnols. Flusseurs Seigneurs
des environs se joignent à eux. 580. Marche d'ô Donnel qui allarme
les Anglois. 181. Expéditions d'ô Neill. 582. Hugue ô Donnel s'embarque pour l'Espagne. Il laisse le commandement de ses troupes à Roderick
son frere. 585. Reddition de Kinsale. 586. O Donnel arrive à la Cour d'Espagne. Sa réception. 587. Dom Juan sait voite pour l'Espagne. ibid.
Mort de Dom Juan. 588.

CHAPITRE XXXI.

Lettre de Clément VIII à Hugue ô Neill. 588. Expéditions du Député. 591. Cruelle famine dans le territoire de Killulta. 593. Jugement de la Faculté de Théologie de Salamanque touchant la guerre d'Irlande. ibid. O Sullevan Prince de Bearre chef de la ligue catholique dans la Momonie. 599. Epéditions du Comte de Thomond. 600. Le Iord Préfident entreprend le Rêge de Dunboy. ibid. Expéditions de Wilmot. Richard Mac-Geoghegan commandant de Dunboy. 601. Arrivée de la flottequ'on attendoit de Cork. Marche de l'armée Angloife. 601. Entrevue de Mac-Geoghegan avec le Comte de Thomond. ibid. Les Confédérés efpérent un nouveau renfort de troupes d'Efpagne. 604. Lettre de Mac-Eggan Vicaire Apoflolique. 605. Les affiégés de Dunboy fe défendent courageufement, ibid. Belle action du Commandant. Il est tué. 608. Le Château fe rend. Perfidie des Anglois. ibid. Elizabeth envoye de nouveaux renforts dans l'Irlande. 609.

CHAPITRE XXXII.

Expéditions du Prince de Bearre. 609. Cormac Mac-Carty follicite sa réconciliation auprès du Présdent Carcw. Emprisonnement de Mac-Carty. Perfidie. 610. Délivrance de Mac-Carty. 611. Mort de Hugue 6 Donnel Prince de Tirconnel. La Reine sait publier une amnissie générale pour ceux qui abandonneront le parti d'6 Sullevan Bearre. 613. Le Prince de Bearre sait construire des bateaux pour passer les estres Shannon. 614. Owen Mac-Eggan est ué. 613. Les peuples de Carbry prennent les armes. ibid. Maladie d'Elizabeth. 616. Hugue 6 Neill Prince de Tirone sait sa paix avec le Député. 617. Patente d'Elizabeth adresse à Rory 6 Donnel Prince de Tiréonnel. Plusseurs Chefs d'Irlande vont se soumettre à Jacques I Roi & Angleterre. 618. Entiere réduction de l'Irlande sous la domination de l'Angleterre. Mort de la Reine Elizabeth. ibid. Caradère de cette Primeesse.

SOMMAIRE DU PRECIS

DE L'HISTOIRE

DES QUATRE STUARTS.

Acques VI Roi d'Ecosse, succéde à Elizabeth, en vertu de son origine, & prend le nom de Jacques I. pag. 635. Reunion de l'Ecoffe à l'Angleterre , fous l'autorité de ce Prince. ibid. Sa proclamation & la fuite. 636. Les Irlandois reconnoissent ce Prince pour leur Souverain, & jourquoi 637. Hugue ô Neill Comte de l'irone se soumet à ce Monarque. bid. Il en est bien reçu Rory ô Donnel créé Comte de Tirconnel. 638. Mountjoy Lord Lieutenant d'Irlande. Idée favorable des Irlandois sur le Roi Jacques. Il flatte les Catholiques de sa protection. Sa lettre au Pape Clement VIII. Ille est foustraite par les art fices de Cecil Secrétaire d'Etat. 639. Conspirations en Angleterre, & leur suite. 6,0. & 641. Artifices de Cecil contre l'Irlande. Conférence fecrette entre les Chefs des Catholiques & (hristophe de S. Laurent. Celui-ci les dénonce comme gens pernicieux ; ils se justifient au Conseil. Ils juivent l'avis qu'on teur donne de se souver. Leurs biens sont confisques & donnes aux Protestans. Ils passent en France. L'Ambassadeur d'Angleterre à cette Cour demande qu'on les renvoye. Réponse d'Henri IV à ce sujet. 643. Nugent Baron de Delvin dans les fers en Irlande. Persécution dans ce Royaume contre les Catholiques. 644. Cahir ô Dogharty chef d'Innishowen prend les armes. ibid. Surprend la ville de Derry. Paffe la garnison au fil de l'épée. Il se rend maître du Château de Culmor ; il charge Felim Mac Davet d'y commander. Le Chevalier Winkel Anglois vient mettre le siège devant Culmor. Mac- Davet met le seu à ce Château, & se sauve à Derry. ibid. Winkel s'avance vers le Château de Beart pour en fuire le siège. 645. Marie Preston semme d'ô Dogharty étoit dans la place. Un Moine qui y commandoit, se rend par capitulation. Suite de cette affaire. Le Général Anglois défole l'Innishowen. O Dogharty vient au secours de cette Principauté & y perd la vie. Histoire de Marie Stuart Comtesse de Tirconnel. 646. & suiv. Injustices de Jacques I contre les Irlandois. 650 Réflexions fur la conduite de ce Prince, & fur les peuples d'Irlande contre l'historien M. Hume. Caractère du Roi Jacques & fa mort. 656. Henri & Charles ses deux fils. Le premier meure avant son pere. Il eut aussi une fille nommée Elizabeth. Charles fils unique monte sur le trône d'Angleterre sous le nom de Charles I. Son mariage avec Henriette fille d'Henri IV Roi de France. La fource de ses malheurs. Il compose une Liturgie pour l'Ecosse. 657. Tumulte arrivé lorsqu'il en fait faire la publication. Révolte des Ecossois. Alexandre Lesly les commande. Le Roi marche vers Berwick. Propositions faites à ce Prince par les Réhelles; il les accepte. 658. Ils se révoltent de nouveau. 650. Leurs succès. Conseil tenu à York & Consérence à Rippon pour une suspension d'armes; ellé

blin. 690. Son armée est mife en déroute, & il prend la fuite. Olivier Crom-

Tome III,

wel Lieutenant d'Irlande pour le Parlement. Il assiége Drogheda. La garnison est passée au fil de l'épée. ibid. Suite de ses conquêtes & sa barbarie 69 1. Son expedition à Clonmel. 692. Il retourne en Angleterre. 693. Ireton fon gendre commande en sa place. Témérité de Montrose en Ecosse. ibid. Il est arrêté & pendu. 694. Conditions des Commissaires d'Ecosse proposées à Charles II pour son rétablissement. ibid. Embarras de Charles sur ces conditions. 695. Il arrive en Ecosse. Il signe le Convenant, &c. ibid. Cromwel nommé Commandant de l'armée en Ecosse. 696. Charles proclamé Roi d'Ecoste. Action entre l'armée Ecossoise & Cromwel. Il gagne la victoire. ibid. Charles part pour l'Angleterre. 697. On le proclame Roi de la grande Bretagne. Il accorde une amnistie générale. Il en excepte Cromwel & quelques autres. ibid. Cromwel investit Worcester où étoit le Roi. 698. Ce Prince prend la suite & passe en France. Le Marquis d'Ormond quitte le commandement, & pourquoi. Il le céde au Comte de Clanriccard & passe en France. Le Parlement d'Angleterre fait des propositions avantageuses aux Irlandois. Elles sont rejettées, ibid. Une partie des Irlandois passe en France & en Espagne. 699. Mauvais traitement qu'essuyent ceux qui sont obligés de rester. Chambre de Justice établie par Cromwel à Athlone. Ce qui y fut ordonné. ibid. Cromwel casse le Parlement d'Angleterre. 700. Plaisanterie à ce sujet. Protectorat de Cromwel & sa mort. ibid. Conduite des Cromwelliens. 701. Convocation des Etats à Dublin. Le Chevalier Jean Clotworthy envoyé en Angleterre, & pourquoi. La conduite qu'il y tient. ibid. Edit contre les Papistes Irlandois présente à Charles II par le Parlement. 702. Keflexions sur ce sujet. ibid. Charles II monte sur le trône. 704. Il accorde une amnistie. La fidélité des Irlandois à ce Prince. 705. Témoignage public qu'il leur rend. ibid. Il ne leur rend pas justice. 707. Politique des Cromwelliens. 708. Injustices faites aux Irlandois. 709. & suiv. Cour etablie à Dublin pour juger les Innocens. 712. Iniquités des Juges & des témoins. 713. Acte d'explication du Parlement. 714. Les Cabalistes surprennent les bonnes intentions du Roi. 715. Sa déclaration équivoque. ibid. Reflexions sur cette déclaration. 716. Les Dénommes. ibid. Clause à leur sujet. 717. Raisonnement insâme du Chancelier Clarendon. 718. Ingratitude du Roi Charles envers les Irlandois, & sa nonchalance. 719. Fidelité de ces derniers à ce Prince. Il fait suspendre les Loix penales. ibid. Sa mort. 720. Le Duc d'Yorck sous le nom de Jacques second lui succéde. Harangue de ce Prince à son Conseil. ibid. Convocation des Parlemens d'Angleterre & d'Ecosse. 721. Révolte du Comie d'Argile, & invasion du Duc de Montmouth. Ils sont exécutés à mort. Punition d'Oates. ibid la conduite de Jacques II en faveur de la Religion Catholique allarme les Anglois. 722, Le Comte de Clarendon Lord Lieutenant d'Irlande. Charles Porter Chancelier. Le premier est revoqué. Richard Talboi Comie de Tirconnel lui succéde. ibid. Faction contre le Roi. Les Seigneurs se retirent en Hollande auprès du Prince d'Orange qui en est le chef. 723. Sensibilité de Louis XIV Roi de France aux malheurs du Roi d'Angleterre. ibid. Ie Prince d'Orange met à la voile pour l'expédition de l'Angleteire. 724. Il se rend à Excester 725. Il prend la route de Salisbury. Le Roy vient l'y attaquer. La plus grande

DES PRINCIPAUX EVENEMENS.

partie de ses Officiers déserte. ibid. Ce Prince retourne à Londres. 726. Il fait passer en France la Reine & le Prince de Galles son fils. Divers sentimens sur la conduite qu'on devoit tenir à l'égard du Roi. ibid. Il passe en France. 727. Il donne par écrit les raisons de sa retraite. ibid. Lettre de ce Prince à son Conseil Privé. 729. Convocation des Seigneurs à S. James. 732. On remet le Gouvernement du Royaume au Prince d'Orange, ibid. Les Cromwelliens se révoltent en Irlande, & savorisent le Prince d'Orange. 733. Combat entre le Major Pooe, & le jeune Bellew. Le premier est défait & perd la vie. Hoslilités en Irlande. ibid. Préparatifs de la Noblesse d'Irlande pour le service de Jacques II. 734. Le Comte de Tirconnel envoye Richard Hamilton contre Hugues de Montgommery. ibid. Ce dernier pert la bataille à Cladyford. 735. Succès du Général Hamilton. Jacques II vient en Irlande. ibid. Expéditions d'Hamilton contre les Rébelles. 736. Il reçoit les Députés de Derry qui demandent à capituler ibid. Les conditions de cette capitulation. 737. Le Roi les désapprouve. Il fait poursuivre le siège de Derry ibid. L'armée Royale se retire après soixante - treize jours de siège. 739. Elle va à Drogheda. ibid. Les Généraux du Roi sont d'avis d'attaquer l'ennemi. ibid. Négligence du Roi dans une circonstance aussi favorable. 740. Réslexions sur la conduite de ce Prince. Paroles de M. Rose. ibid. Louis XIV envoye du secours eu Irlande. 741. Passage d'Oldbridge. 742. Schomberg y périt. 743. Le Roi resourne en France. Son armée se rend à Limerick. Paroles de M. de Laugun à la vue des fortifications de cette ville. Le Prince d'Orange somme le Commandant de rendre la place. ibid. Expédition de Sarsfield. 744. Le Prince d'Orange fait lever le siège. Il retourne en Angleterre. ibid. Le Duc de Tirconnel & le Comte de Laugun paffent en France. 745. Le Duc de Berwick est chargé des affaires. M. de S. Ruth est envoyé avec d'autres Officiers en Irlande pour commander l'armée. Sièges de Ballymore & d'Athlone. 746. Bataille d'Aghrim. ibid. Second Siège de Limezick. 747. Capitulation de Limerick. 755. Rapport des Commissaires. 771.

Fin des Sommaires du Tome III.



ERRATA du Tome III.

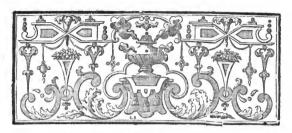
Page 448. ligne derniere , Desmond étoit occupé , Lif. Desmond étoit campé. Pag. 360. ligne 4, Mac-Mahons. lif. Mac-Mahon. Pag. 631. ligne 23. laboureur , Lif. laboureurs. Bisd. ligne 32. un autre ? qui , lif. un

autre qui.

Pag. 662. ligne 12. d'Inis Killing , lif. d'Inniskillin. A la Note, son fils, lif. son petit-fils est Major.

Pag. 733. de premiere Note en bas, Maréchal général de la Cavalerie en Irlande. Lifez Maréchal général des Logis de la Cavalerie. « la fin apoure, Les Seigners e Rise cop, au Countéde Waterford descendoient de Theobald Burlet Lord Bason de Lahit, Pair d'Irlande, & de Carherine Cufack fon époule, fille & unique héritiere de Jean Cufack Lord Président de Munster; & à l'exemple des Lords Cahirs leurs aînés , ils s'étoient toujours distingués par un invariable attachement aux intérêts de la Religion & de l'Etat.





HISTOIRE D'IRLANDE.

TROISIEME PARTIE.

SUITE DE L'IRLANDE CHRETIENNE.

CHAPITRE XXI.



Ussitôt après la mort de la Reine Marie, Elizabeth l'unique fille de Henri VIII qui restat alors, sut déclarée en Parlement héritiere du trône; elle fut, selon le rit Romain, couronnée Reine d'Angleterre avec les cérémonies accoutumées, dans l'Ab-

baye de Westminster par Oglethorp Evêque de Carlifle, l'Archevêque d'York & les autres Evêques du Royaume rerum Anglic. reavant refusé d'y assister. Cette Princesse avoit alors vingt-cinq ans. Son regne fut long & rempli d'événemens. Les Princes contemporains furent Ferdinand d'Autriche Empereur, Henri II Roi de d'Anglet. vol. 2. France, Philippe II Roi d'Espagne; le Pape Paul IV gouvernoit l'Eglise.

Elizabeth se voyant en possession du trône d'Angleterre, commença à penser au gouvernement spirituel & temporel de l'Etat; quoiqu'elle eut résolu de faire changer la Religion, sa prudence Tome III.

An. 1558.

Baker Chron. d'Angl. au regue d'Elizabeth.

Heylin hift. de la Réform. pag. 173. & Juiv. Cambd. Annal.

gnant. Elizabeth. edit. Lug. Batav. Salmon hift.

lui fit garder quelques mesures d'abord, pour ne pas allarmer les Catholiques, ni faire perdre toute espérance aux Protestans, elle fe choisit un Conseil composé de Seigneurs des deux Religions; elle sit annoncer ensuite à tous les Princes de l'Europe par ses

Ambassadeurs son avénement au trône.

L'ambition fut la passion dominante d'Elizabeth; l'envie de regner seule, d'être maîtresse & absolue en tout, lui donna du dégoût pour le mariage, quoiqu'elle fut fortement follicitée par le Parlement & recherchée par plusieurs Princes dont le plus considérable fut Philippe II Roi d'Espagne son beau-frere. Ce Prince guidé par des raisons politiques, lui en sit faire la propofition par le Comte de Feria son Ambassadeur, & se chargea d'obtenir une dispense du Pape pour cet effet. Elizabeth reçut le compliment de l'Ambassadeur avec politesse sans lui donner aucune espérance pour la réussite. Outre que cette Princesse ne vouloit pas se donner un maître, elle avoit assez de pénétration pour appercevoir le coup que cette dispense porteroit à son honneux & à celui d'Anne Bollen sa mere; elle sentoit bien que de se soumettre à l'autorité du Pape, & reconnoître la nécessité d'une dispense dans cette occasion, c'eut été approuver le mariage de Henri VIII, avec Catherine d'Arragon, faire passer pour concubinage le prétendu mariage de ce Prince avec Anne Bollen, & établir le droit de Marie Stuart Reine d'Ecosse à la couronne Heyl, ibid, pag. d'Angleterre: cette Princesse venoit d'épouser François fils de Henri II, la France la reconnoissoit pour Reine d'Angleterre & elle en fit écarteler les armes.

Cambd, ibid. F45. 5.

Baker ibid. F42. 319. Heyl. ibid. pag. 274.

Cependant Elizabeth avoit son Agent à Rome, c'est-à-dire, qu'elle avoit confirmé dans cette fonction le Chevalier Edouard Karn, pour annoncer à Sa Sainteté la mort de la Reine Marie. & son avenement au trône, & pour marquer à ce Pontife le désir qu'elle avoit de vivre en bonne intelligence avec lui. Karn eut plusieurs conférences avec le Pape : ce Pontise étoit d'abord courroucé; mais la charité pastorale lui ayant inspiré qu'on gagnoit plus par la douceur que par la rigueur, sa réponse finale au Ministre étoit, que la Reine n'avoit pas besoin de s'adresser à lui pour une couronne dont elle avoit déja la possession; mais qu'il comptoit qu'elle ne toucheroit pas à la Religion. Karn lui répondit, que selon les instructions qu'il avoit reçues, il ne pouvoit lui donner aucune affurance fur ce point, que Sa Sainteté n'eut déclaré auparavant que le mariage de Henri VIII &

d'Anne Bollen étoit valide. Cette réponse étourdit le Pape & fon Conseil; il vit bien qu'il n'y avoit rien à faire, il prit le parti de ne rien décider, plutôt que de faire une chose dont il ne pouvoit se promettre aucun bien. Le Pape sit plus, si on en peut croire Baker, il écrivit à cette Princesse de la maniere la plus bid. pag. 131. tendre ; il l'exhortoit à retourner à l'union de l'Eglise Catholique, & lui promettoit que si elle vouloit suivre ses conseils, il révoqueroit la sentence prononcée contre le mariage de sa mere. qu'il confirmeroit le livre de la priere commune ou publique en langue Angloise, & enfin qu'il permettroit à ses sujets l'usage du Sacrement sous les deux espéces. Elizabeth, continue cet Auteur, ne se laissa pas gagner par les belles promesses du Pape; elle persista toujours dans la résolution de soutenir une Religion qu'elle croyoit en conscience plus conforme à la parole de Dieu & aux usages de la primitive Eglise. On voit bien le peu de sincérité d'Elizabeth dans cette négociation avec le Pape, quand même le Saint Pere lui auroit accordé la réhabilitation du mariage de sa mere, ce qui devoit lui paroître assez difficile, la Religion n'en auroit pas moins souffert sous une Princesse qui avoit le cœur corrompu & l'esprit gâté.

On prétend que Henri II Roi de France avoit employé son crédit auprès du Pape, tant pour traverser Philippe II, qui sollicitoit une dispense en faveur du mariage qu'il vouloit contracter ayec Elizabeth, que pour engager le souverain Pontife à déclarer cette Princesse illégitime. Quoi qu'il en soit, Elizabeth n'affectoit pas de mettre en question le droit de sa naissance, & il est remarquable que le Parlement qui reconnoît par un acte authentique le titre de cette Princesse à la couronne, n'en a jamais fait un en faveur de sa légitimation, ni de la validité du mariage de sa mere sur laquelle ce titre devoit être appuyé.

Heyl. ibid. pag.

Elizabeth ne perdoit pas de vue son projet touchant la réfor- Baker ibid. pag. me de la Religion; mais elle ne l'exécuta que peu à peu & par Heyl, ibid. pag. degrés: elle ordonna d'abord la lecture des Ecritures Saintes au 276. peuple en langue vulgaire, elle sit publier une Déclaration, par laquelle elle défendit toute dispute en matiere de Religion, & ordonna aux Prédicateurs de garder un filence général fur les dogmes controversés. Ce fut alors qu'on distinguoit les bons & les mauvais Pasteurs, les bons annoncoient la vérité aux fidéles au péril de leur liberté & même de leur vie, pendant que les Pasteurs mercenaires & politiques se conformoient au temps Bbb ij

pour conserver leur temporel. Dans ces entresaites, la Reine sit corriger le livre de la priere commune (a) publié en Anglois sous Edouard VI. Elle nomma pour cet effet Parker, Cox, le Chevalier Thomas Smith homme sçavant dans les loix, & autres

Docteurs partisans de la réforme.

Tout étant ainsi disposé, le Parlement s'assembla, on y préfenta le livre de la priere commune qui fut approuvé avec la Liturgie en langue vulgaire: on en ordonna l'usage par tout le Royaume; on établit la Céne sous les deux espéces, on abolit la Messe; on sit un acle pour rendre à la couronne les décimes, les premiers fruits & les biens des Monastères rétablis sous le régne précédent; mais il y eut un grand débat dans ce Sénat au sujet de la primauté ecclésiastique, quelques-uns ayant jugé que c'étoit une chose horrible & peu naturelle, que de donner à une femme la qualité de chef suprême de l'Eglise Anglicane: cependant cela passa à la pluralité des voix, Elizabeth est déclarée Pontife souveraine, ou pour éviter le ridicule, Gouvernante suprême de l'Eglise, par le Parlement devenu Tribunal Ecclésiastique. Ce même Parlement réduisit le nombre des Sacremens à deux; scavoir, le Baptême & la Céne, fit démolir les Autels, & supprima les images dans les Eglifes.

Baker, ibid. pag. 19. Heyl. ibid. pag. 186.

Heyl. ibid. pag.

280.

La suprématie eccléssassique ayant été confirmée à la Reine, la prestation du serment devint alors la pierre d'achoppement; ceux qui resussique de prêter le serment de la suprématie, étoient tout aussité privés de leurs Bénésices; le nombre des resussans étoit petit à la vérité, & ne montoit pas à deux cens personnes, dans un pays où l'on comptoit plus de neuf mille Eccléssassiques en titres; le grand nombre souscrivit sans peine à la suprématie en prêtant le serment, les uns par inclination pour la réforme, les autres par une politique lâche & honteuse. Ce sur dans cette occasion que les Evêques sirent voir une sermeté vraîment apostolique. Il y avoit alors plusieurs Siéges vacans, de sorte que le nombre des Evêques actuels n'étoient que de quinze, parmi lesquels il ne se trouva qu'un seul Apostat, qui sur Kitchin Evêque de Landass. Les autres, savoir, Heath Archevêque d'York, Bonner Evêque de Londres, Tonstal de Durham

⁽a) Le livre de la priere commune, est précendue réformée, avec la formule des une efféce de Rivuel, ou Bieviaire, qui con-prieres usitées dans cette Religion. tient les trente-pauf articles de la Religion!

White de Winchester, Thirlby d'Ely, Watson de Lincoln. Pool de Peterborough, Christopherson de Chichester, Bourn de Wells, Turbervile d'Exerer, Morgan de S. David, Bain de Lichfield, Scot de Chester, & Oglethorp de Carlisse, ne voulant pas fléchir le genou devant l'idole, furent mis en prison & privés de leurs Evêchés, qui furent donnés à des personnes plus

traitables qu'eux.

Le Siège de Cantorbery étant vacant par la mort du Cardinal Poole, fut donné à Parker par Lettres-Patentes: il recut, diton, la confécration de Barlow & de deux autres qui n'avoient pas plus de caractère que lui; Parker imposa les mains à tous ceux que la Reine avoit nommés pour remplir les Siéges des Evêques déposés. La question de la validité de ces Ordinations exerca beaucoup les Ecrivains de ce temps, & encore de nos jours ceux qui entreprirent la réfutation du livre du Pere Couroyer. scavoir Fennell Doven de Laonne en Irlande, & le Pere le Quien de l'Ordre de S. Dominique. Voilà la prétendue réforme de la Religion établie sans retour en Angleterre au commencement du regne d'Elizabeth. Cette Nation inconstante qui prête un caractère de légereré à ses voisins, changea cinq fois sa Religion dans l'espace de trente ans. Les Anglois étoient Catholiques en 1529, bientôt après ils tomberent dans le schisme, & fe firent une Religion à laquelle on ne comprenoit rien. Sous Edouard, l'hérésie de Zuingle sut la Religion dominante. Sous Marie, on rétablit la Religion Catholique; mais Elizabeth étant montée sur le trône, on en forgea une autre, qui étoit composée de celle de Luther & de Calvin avec quelques adoucissemens, & à qui on donna le nom de Religion Anglicane. T'el étoit l'état des affaires en Angleterre, au commencement du regne d'Elizabeth.

En Irlande, le Chevalier Sidney gouvernoit la province An-War. de Annal. gloise en qualité de Député; le Conseil privé ne manqua pas de cap. 1. lui faire part du changement arrivé en Angleterre ; la nouvelle fut agréable aux partisans de la réforme, & on célébra successivement à Dublin les obséques de Marie & le couronnement.

d'Elizabeth.

Thomas Comte de Sussex sut nommé pour la seconde fois Lord Député d'Irlande; il arriva au mois d'Août dans cette Wat. ibid. cap. z. Isle avec treize cens soixante hommes d'infanterie, & trois cens vingt hommes de cavalerie, accompagné du Chevalier Guillaume Fitz-Williams. Ce Gouverneur se rendit dans l'Eglise de Bbbiii

An. Iffo.

Christ, où au désaut d'Eccléssastiques, la Litanie sut chantée en langue vulgaire par le Chevalier Nicholas Dardy, après quoi le Député préta le serment, & on chanta le Te Deum en Anglois au son des trompettes. Le Comte d'Ormond prêta aussi serment comme Membre du Conseil privé de la Reine, & sut nommé Trésorier d'Irlande. On sit publier quelque temps après une proclamation pour abolir la Messe.

Statut. d'Itland. fous Elizabeth, édit. de Dublin de l'an 1621. cap. 1. pag. 259. & fuiv.

Sussex sit assembler le Parlement au mois de Janvier dans l'Eglise de Christ à Dublin pour détruire tout ce qui avoit été fait deux ans auparavant dans un autre Parlement, où ce Seigneur présida; telle est l'inconstance des hommes. On sit dans celui-ci quantité d'actes tendans à l'établissement de la résorme en Irlande; sçavoir, que la jurisdiction spirituelle & ecclésiastique seroit annexée à la couronne, & toute autorité étrangere abolie (c'est celle du Pape); que les actes des appels seroient renouvellés; que les actes faits du regne de Philippe & Marie. touchant la Religion ou l'hérésie, seroient révogués; que la Reine & ses successeurs auront le droit de faire exercer la jurisdiction ecclésiastique par commission; que toutes personnes, soit Eccléfiaftiques ou laïques en possession de Bénéfices ou Offices. seront tenues de prêter le serment de la suprématie ou primauté. fous peine de perdre leurs Bénéfices ou charges; que celui qui fera valoir, ou qui foutiendra une jurisdiction étrangere, sera puni par la confiscation de ses biens, ou une année de prison pour la premiere fois; pour la seconde, il subira la peine de pramunire, & pour la troisiéme, celle de haute trahison. Il sut décidé qu'un sentiment ne seroit regardé comme hérétique à moins qu'il ne soit jugé tel par les Ecritures Saintes, les quatre premiers Conciles généraux, ou par un Arrêt du Parlement, Voilà ce Sénat juge de la Foi, sans autre mission que celle qu'une femme lui donne-Dans l'Evangile de Jesus-Christ, celui qui n'écoutoit pas l'Eglise étoit regardé comme un païen ou Publicain : dans la nouvelle doctrine, celui qui n'écoute pas Elizabeth & son Parlement en matiere de Religion, sera privé de son bien, de sa liberté, & quelquefois de la vie felon les circonstances.

Le Parlement fit encore des actes, qui ordonnent l'uniformité de la priere commune, qui reglent l'administration des Sacremens, principalement de celui de la Cêne, la confécration des Prélats selon le Rit dualivre de la commune priere approuvé par Edouard VI, sous peine d'amende contre les délinquans.

Le premier refus est un titre de confiscation d'une année du temporel du prétendu coupable avec six mois de prison; le second est puni de la privation des Bénéfices & d'une année de prison : enfin la peine du troisiéme refus, lorsqu'on est duement convaincu, est une prison perpétuelle. Les mêmes Statuts ordonnent la restitution des premiers fruits, & le payement d'un vingtieme des revenus des Bénéfices au profit de la couronne ; il est ordonné enfin de reconnoître le titre de la Reine à la couronne. & il est défendu sous peine de pramunire, ou de haute trahison. de parler ou d'écrire contre ce titre. Le Parlement ordonna enfin la réunion du Prieuré de S. Jean de Jerusalem à la couronne.

On conserva cependant à l'Eglise Anglicane, toute défigurée qu'elle étoit, quelques-uns des priviléges de l'ancienne Eglise. Chaque Evêque avoit un tribunal pour juger les affaires de discipline ecclésiastique, que nous nommons Officialité, le glaive de l'excommunication n'avoit pas perdu sa force, & les Curés étoient autorifés à refuser la Communion à ceux qu'ils en jugeoient indignes, fans en être comptables à d'autres qu'à l'Ordinaire, comme il paroît par l'extrait suivant, tiré & traduit littéralement du livre de la priere commune, imprimé en ce temps à Londres.

» Ceux qui défireront participer à la fainte Communion, en-» verront leurs noms au Curé au moins la veille.

» Que si parmi eux il se trouve quelque pécheur public & noso toire, ou qui ait fait quelque tort à son prochain par parole ou nons Ecclessife. action, de forte que la Congrégation des fidéles en ait été of- édit. de Londres, e fensée, le Curé en ayant connoissance, l'appellera & l'avertira de la 1073 » qu'il ne s'avise aucunement de s'approcher de la table du Seimgneur, qu'il n'ait auparavant déclaré publiquement qu'il s'est · sincérement repenti, qu'il n'ait promis de réformer sa mauvaise vie » passée, afin que la Congrégation qui avoit été offensée, en soit · fatisfaite, & qu'il n'ait dédommagé les parties auxquelles il avoit » fait tort, ou du moins n'ait déclaré être dans une ferme résolu-• tion de le faire le plutôt qu'il le pourra commodément.

» Le Curé enverra de même envers ceux qu'il observera avoir » quelque haine ou rancune les uns contre les autres; il ne souf-» frira pas qu'ils s'approchent de la table du Seigneur qu'il n'ait reconnu qu'ils se sont reconciliés; & si l'une des parties est dis-» posée à pardonner de tout son cœur tout ce que l'autre lui auAtt. 33-

Ordre pour l'administration du S. Sacrement.

de l'an 1673. arte

» roit fait, & à réparer le mal qu'il auroit fait lui-même, l'autre partie ne se prétant point à un si bon accord, mais persistant toujours dans son opiniarteré & malice; en ce cas le Ministre doit admettre celui qui est pénitent à la sainte Communion, & non l'autre, à condition néanmoins que le Ministre qui aura rejetté quelqu'un, selon ce qui est dit ici, ou dans le paragraphe précédent de cette rubrique, sera tenu d'en donner connoissance à l'Ordinaire dans quinze jours au plus tard, & l'Ordinaire procédera contre le coupable selon les Canons. » Les Hérétiques croyoient ces précautions nécessaires pour éviter la profanation d'un Sacrement, où ils pe reconnoissoient pas la

présence réelle de notre Seigneur.

Il y a apparence, dit Wareus, que ces decrets avoient trou-. vé de la rélistance de la part des Irlandois, & qu'un grand nombre dans les deux Chambres y étoit opposé, puisque le Député fut obligé de casser le Parlement au mois de Février, & de passer en Angleterre pour en rendre compte à la Reine, en laissant Williams avec qualité de Député en Irlande. Quoiqu'on eut furpris la Religion des Irlandois fous Henri VIII, en leur faifant envisager la querelle du Roi avec le Pape comme une question purement civile, qui ne regardoit que le gouvernement temporel, & que ceux-ci eussent été confirmés dans cette opinion, par l'exemple du Roi lui-même, & de son Parlement Anglois, qui, quoique brouillé avec ce Pontife, faisoit profession de la Religion Catholique; quoique le Parlement d'Irlande eut souscrit en conséquence de cette bonne foi à quelques actes faits contre la jurisdicton du souverain Pontise, on a vu cependant ce même peuple revenu de son égarement signaler son zéle pour la cause catholique dans un autre Parlement assemblé sous le regne de Marie, & révoquer d'une voix unanime lesdits actes.

Analecta fac. par. 1. pag. 430. Irelands Cale, pag. 4. & fuiv.

A l'égard du Parlement dont il est ici question (a), des Auteurs graves & voisins de ce temps, prétendent que, bien loin d'être une assemblée générale des Etats, ce prétendu Parlement ne fut composé que de gens sacrissés aux intérêts de la Reine, ou aisés à corrompre, & qu'on eut soin de n'y admettre qu'un petit nombre de Nobles du pays, qui étoient tous Catholiques alors; de sorte que par ces moyens & autres ruses, on trouva

⁽²⁾ Il fant toujours se souvenir que ce lande, n'étoit composé que d'Anglois de Parlement, quoique nommé Parlement d'Ir- naissance ou d'origine.

le fecret de faire passer tels actes qu'on jugea à propos. Quoi qu'il en soit, il est certain que ces actes ne furent jamais rendus publics du vivant de la plupart de ceux qui avoient siégé dans ce Parlement, ni mis en exécution avec rigueur, qu'après la désaite de la sameuse stotte ou Armada Espagnole en 1588.

La modération d'Elizabeth n'étoit due qu'aux circonstances critiques où elle se trouvoit alors. Cette Princesse avoit beaucup d'ennemis; Marie Stuart Reine d'Ecosse, avoit des prétentions non équivoques à la Couronne d'Angleterre; Henri II Roi de France, au lieu de retirer ses troupes d'Ecosse, y en envoyoit secrettement de nouvelles, pour seconder l'intention qu'il avoit de faire déclarer Elizabeth hérétique & illégitime par le Pape; l'Empereur & le Roi d'Espagne étoient de cette confédération, & les Irlandois ne cherchoient que l'occasson de

fecouer le joug.

La pénétration d'Elizabeth lui fit envisager tous ces objets avec leurs rapports : elle s'occupa des moyens de se mettre en état de défense contre les puissances étrangeres, de calmer les troubles que la réforme causoit chez elle, & de s'assurer de l'Irlande en y envoyant de fréquens secours ; & sa politique lui fit renvoyer à un temps plus favorable l'exécution des actes du . Parlement d'Irlande, qui devoit nécessairement faire révolter les habitans de cette Isle contre elle. Le temps justifia sa conduite, Henri II mourut. Les Huguenots ayant causé des troubles en France, elle leur envoya souvent des secours, elle appuya les révoltés des Pays-Bas contre Philippe II. Elle invita les Protestans d'Ecosse à se liguer avec l'Angleterre, & viola les loix des Nations en soulevant des sujets contre leur Princesse légitime. Elle réduisit enfin par une longue & cruelle guerre les Irlandois, malgré quelques efforts faits par les Espagnols pour les secourir; elle se vit alors maîtresse de faire exécuter contre eux toutes sortes de loir.

La sévérité dont on usa au commencement du regne de Marie contre les prétendus Réformateurs de la Religion, en obligea un grand nombre à passer les mers, & de chercher un asyle dans dissérentes contrées. On en compte jusqu'à huit cens, tant d'étudians que d'autres. Embden sur la seule ville dans les pays des Luthériens où ils surent reçus; ces Hérétiques regardoient avec borreur les Protestans Anglois qui n'admettoient pas la présence réelle; ils appelloient martyrs du diable, ceux qui soussiroient

Tome II.

Heyl. ibid. paz.

Heyl. ibid. pag.

Ccc

286

Ibid. pag. 218.

pour la Religion Protestante. Mais ces résugiés surent reçus à Zurich, à Genève, à Francsort, comme des Confesseurs de la soi. Les grands priviléges qu'on leur accordoit à Francsort, les attira en soule dans cette ville. On leur sit partager avec les Protestans de France l'Eglise qu'on avoit déja accordée à ceux-ci, à condition d'y faire alternativement leur service, c'est-à-dire, à dissérents jours pendant la semaine, & à dissérentes heures les Dimanches.

Les chefs de cette Congrégation profession la doctrine évangélique de Zuingle: ne trouvant pas la résorme faite en Angleterte assez parsaite, ni assez conforme à cette doctrine, ils commencerent par corriger & désigurer la Liturgie Anglicane; ils en retrancherent tout ce qui avoit rapport avec la Religion. Romaine, & la réduissrent à la simple lecture de quelques Pseau-

mes & Chapitres tirés de l'Ecriture Sainte.

Ibid pag. 230.

Le bruit de cette nouvelle Eglise de Francfort, & de la réforme qu'on y faisoit, s'étant répandu, Jean Knox quitta sa retraite de Genève pour s'y rendre; il se dissingua beaucoup dans l'avancement de la nouvelle réforme, & devint bientôt ches de cette petite Eglise. Il avoit déja publié un libel séditieux intitulé, le premier son de la trompette, où il invectivoit sortement contre le gouvernement des semmes. Les trois Maries; sçavoir, Marie Reine d'Angleterre, Marie Stuart Reine d'Ecosse, & Marie de Lorraine Reine Douairiere & Régente de ce Royaume, sur les objets de ses réslexions scandaleuses. Ce libel ne manqua pas d'attirer à l'Auteur une disgrace dans son pays; Knox n'osant pas chercher asyle en Angleterre, ni en France, se retira à Genève, & de-là à Francsort comme on vient de le voir.

Ibid. pag 231.

L'arrivée du Docteur Richard Cox autre réfugié Anglois, à Francfort, arrêta le progrès de la nouvelle réforme dans cette ville. Comme il avoit été un des principaux fabriquans de la Liturgie Anglicane en Angleterre fous Edouard VI, il croyoit qu'il étoit de son honneur de soutenir son ouvrage, & d'empécher les changemens qu'on vouloit y introduire: en conséquence, il sit publier en chaire le Dimanche suivant, la Liturgie Anglicane. L'amour-propre de Knox soussirit beaucoup de cette contradiction; il monta aussit en chaire, & prêcha sortement contre cette Liturgie, qu'il disoit imparsaite & remplie de superstitions; surquoi Cox lui interdit la prédication, & le sit chasser de Francfort.

Cox se voyant maître du champ de bataille, commença à réformer cette Congrégation selon le rit de l'Eglise Protestante. Il nomma un Pasteur principal assisté de deux Ministres & quatre Diacres. Il établit des Professeurs pour les langues Hébraïque & Grecque, & pour la Théologie. Il confia à Chambers l'administration de la bourse des abondantes aumônes qu'on envoyoit d'Angleterre & de Hollande, pour être distribuées aux freres perfécutés.

Knox renvoyé de Francfort par ordre du Sénat, retourna à Genève, où il fut nommé Prédicand, conjointement avec Goodman. On rejetta alors la réforme Anglicane, on se conforma au rit de l'Eglise de Genêve, & on adopta la doctrine de Calvin. Voilà le fondement de la Religion Presbytérienne, & de la fecte des Puritains, qui sit tant de ravage après en Angleterre

& en Ecosse.

Rien de plus opposé à l'ordre & à l'harmonie qui fait le bonheur des Nations, qu'une Religion, dont le système tend à une démocratie générale dans l'Eglise & dans l'Etat; on a vû des preuves de cette vérité dans différentes Nations de l'Europe, où les Calvinistes se sont révoltés contre leurs Souverains; on se borne ici à l'exemple des Ecossois qui a un rapport plus immédiat avec l'histoire d'Irlande que les événemens des autres Nations. La Religion Presbytérienne avoit pris racine chez ce peuple sous le nom de Puritanisme. Les Partisans de cette Religion Heyl, ibid, pag. voulant profiter de l'absence de la Reine alors en France, & 297.298. de la foiblesse du gouvernement sous une Reine Régente, commencerent à cabaler. Ils s'assemblerent tumultuairement avec quelques Seigneurs à leur tête, & formerent un corps à part dans la Nation, fous le nom de Congrégation ; leur arrogance augmentant avec leur nombre, ils présenterent une requête à la Reine Régente, & aux Seigneurs du Conseil, à l'effet que le Sacrement de la Cêne fût administré sous les deux espéces, que l'Office divir, fût célébré en langue vulgaire, & qu'il leur fût permis de se choisir des Ministres selon l'usage, disoient-ils, de la primitive Eglise. La Cour voulant ménager ces Fanatiques, leur fit une réponse assez gracieuse, dans le dessein plutôt de gagner du temps, que d'acquiescer à leurs demandes; mais cette réponse ne servit qu'à les rendre plus siers. Knox prédicateur turbulent & enthousiaste séditieux, ayant appris à Genève les dispositions de ses freres en Ecosse, se rendit en 1559 dans ce Cccii

Royaume, où il devint le prédicateur & le boutefeu de la révolte. Trouvant cette petite Eglise assemblée à Perthe, il monta en chaire, & fit de si sanglantes invectives contre les images. l'idolatrie & les superstitions de l'Eglise Romaine, que la populace en furie au fortir du Sermon, arracha les images, renversa les autels de l'Eglise, & démolit toutes les Maisons Religieuses de la ville. Cet exemple fut suivi par les habitans de Couper, de Craile, de S. André, de Scone, de Cambuskenneth, de Sterling, de Lithgow, de Glascough & d'Edenburgh : les Fanatiques se rendirent maîtres de cette derniere ville, & de toutes les Eglises, sans qu'il en restât une seule où la Régente put faire célébrer l'Office divin. Knox invectiva dans un autre Sermon contre cette Princesse, & exhorta le peuple à s'unir pour chasser du Royaume les troupes Françoises. Les révoltés en conséquence. firent signifier à la Régente un acte par lequel elle étoit déclarée

La Princesse allarmée par cet attentat, jugea qu'il étoit temps de songer à sa conservation. On lui envoya quelques troupes de France; quoique le nombre ne fut pas suffisant pour dompter les

déchue de tout pouvoir dans le gouvernement.

rebelles, cependant avec ce renfort elle reprit Edenburgh. elle fortifia le port de Lieth, & obligea les révoltés de se retirer vers le Nord. Dans ces circonstances, ils s'adresserent, de l'avis de Knox, à la Reine d'Angleterre : quoique les droits de la d'Augl. pag. 330. Royauté se trouvent violés, lorsqu'un Prince soutient les sujets révoltés d'un Prince voisin, cependant des raisons politiques engagerent Elizabeth à envoyer des troupes au secours des Puritains d'Ecosse. Outre l'intérêt qu'elle prenoit à l'établissement de la réforme dans ce Royaume, le voisinage des troupes Francoises lui portoit ombrage, dans un temps que François II avoit des prétentions à la Couronne d'Angleterre, en vertu de son mariage avec Marie Stuart. En effet, les Anglois firent le siège de Lieth, où il y avoit garnison Françoise, & après plusieurs escarmouches, caufées tant par les forties des affiégés que par les assauts des assiégeans, la paix fut conclue entre François II & Elizabeth à de certaines conditions; scavoir, que les troupes ennemies sortiroient incessamment de l'Ecosse, que les disputes de

> Reine de France & d'Ecosse renonceroient au titre & aux armes Les articles de ce traité étoient favorables aux Réformateurs.

> Religion seroient décidées par le Parlement, & que le Roi & la

Heyl ibid, pag. 244.

d'Angleterre.

Elizabeth les protegeoit en secret, les troupes de France étoient parties, ces Novateurs comptoient beaucoup sur une décision favorable de la part du Parlement. Les Schismatiques de Francfort, & les Freres de Genêve, arrivoient en foule sur leurs côtes. Les Huguenots de France commençoient à s'établir en Angleterre; ils obtinrent par les intrigues de Pierre Martyr, mais principalement par les lettres de Calvin à Gryndal Evêque de Londres. & le crédit de ce Prélat, la permission d'avoir une Eglise dans cette capitale, pour y établir la discipline de Genêve, & une forme de priere tout à-fait différente de la Liturgie Anglicane; plusieurs, malgré l'Edit de bannissement que la Reine avoit fait publier contre eux, s'établirent dans les ports de mer,

& dégénérerent en sectes différentes.

On assembla en Ecosse le Parlement, afin de décider les affaires de la Religion, conformément aux articles de la paix. On y fit trois Statuts favorables à la réformation ; le premier pour abolir la jurisdiction & l'autorité du Pape dans le Royaume; le second, pour révoquer & annuller tous les Statuts faits en faveur de la Catholicité; le troisième enfin, pour supprimer la Messe, & pour décerner des peines contre les Ministres de ce Sacrement, & ceux qui y affisteroient. Les Chefs des Puritains non contens de ces Statuts qui établissoient la réforme Protestan- Heyl. ibid. page te, présenterent à ce Parlement une confession de soi & de 300. doctrine, modelée sur les principes de Calvin que Knox avoit apporté de Genêve, pour être adoptée & professée par les Réformés d'Ecosse; la chose ayant été mise en délibération, ne trouva parmi les Seigneurs temporels que trois opposans, qui furent le Comte d'Athol, & les Lord Somervil & Borthwick, . qui donnerent pour raison de leur opposition, qu'ils vouloiene suivre la Religion de leurs peres. Le honteux silence des Evêques Catholiques qui étoient présens à cette assemblée, avant choqué le Lord Marshal, il dit avec chaleur : « Puisque nos Seingneurs les Evêques qui doivent avoir affez de lumiere pour » connoître la vérité, & assez de zéle pour la désendre, ne disent » rien contre cette confession qu'on vient d'entendre, je pense » qu'elle ne contient que la vérité, & que la doctrine contraire » est erronée. » Voilà l'effet que produit le silence des premiers. Pasteurs, qui sont les seuls juges en matiere de Religion.

Les Réformateurs de la réforme affectoient un extérieur mortifié; ils ne respiroient que morale sévére, ils traitoient de re-

Ccc iii

lâchés tous ceux qui n'étoient pas de leur secte; ils ne parloient que par des phrases de l'Ecriture Sainte; la prédestination & la grace efficace par elle - même étoient l'objet de leurs entretiens; ils faisoient des traductions peu fidelles de l'Evangile & des Epîtres de S. Paul, avec des réflexions & des notes remplies du venin de leur doctrine; ils séduisoient le peuple simple & crédule par ces dehors de piété; ennemis déclarés de la Hierarchie dans l'Eglise, & de la Monarchie dans l'Etat, ils combattoient l'Episcopat, & résistoient en face à leurs Princes naturels : toute leur conduite étoit fondée sur ces principes; ils déposerent la Reine mere Régente du Royaume, ils obligerent la Reine Marie sa fille, & leur Souveraine légitime, de chercher asyle en Angleterre où elle finit ses jours par une mort tragique après dixhuit ans de prison, & afin que Jacques VI leur Roi ne put s'opposerà leurs entreprises, ils le chasserent d'Edenburgh, le firent garder en prison à Sterling, lui ôterent tous ses fidelles serviteurs, & se mirent en possession de ses principales forteresses. En un mot ce Prince fut bafoué & infulté dans différentes occasions par ses propres sujets au point qu'il eut souvent envie de quitter le Royaume pour se retirer à Venise. Ensin les cruelles guerres en Angleterre & en Irlande sous Charles I, la fin tragique de ce Prince sur un échaffaut ; l'exclusion de Charles II son fils de fon héritage l'espace de douze ans, & le détrônement de Jac-

Heylin, Colmog. 4v. 1. P. 183.

An. 1460.

me des Purirains.

War, ibid, cap. 1.

F#6. 35.

fut chargé de la part de la Reine, d'engager le Comte de Kildare qui causoit quelques troubles dans le pays, de se rendre en An-Cambd. ibid. gleterre, & en cas de refus de le faire arrêter. Les autres instructions de Sussex furent, de faire construire des Châteaux forts dans le pays de Leix & d'Offaly, de peupler ces contrées d'Anglois. & d'accorder des terres en propriété à leurs chefs & à leurs enfans mâles; de régler la province d'Ultonie, & d'admettre Surleboy (Mac-Donnel) à la possession des terres qu'il réclamoit en fiefs, à condition de contribuer au bien public ; de réduire Shane ô Neill par la force ou autrement, & de donner l'investiture du Comté de Tyrone au Baron de Dungannon ; de faire arrêter les ô Briens qui s'opposoient au Com te de Thomond.

ques II de glorieuse mémoire, sont les tristes suites du fanatif-

Le Comte de Sussex après avoir passé quelques mois en An-

gleterre, retourna en Irlande en qualité de Lord Lieutenant. Il

39 I La Reine Elizabeth désiroit ardemment l'établissement de la Religion Protestante en Irlande; elle envoya ordre à Sussex d'afsembler le Clergé pour cet effet; mais la sermeté des Evêques & leur attachement pour l'ancienne Religion, rendit cette tentative inutile pour le présent, malgré les offres qu'on leur faisoit pour les gagner. Après cette assemblée, Guillaume Walsh natif de Waterford Evêque de Meath, Prélat fort zélé pour la Religion Catholique, ayant prêché à Trim dans son Diocèse contre le livre de la priere commune, fut arrêté, mis en prison & déposé quelque temps après par ordre de la Reine. Ce faint Prélat étant exilé, mourut à Complute en Espagne l'an 1577, où il fut enterré dans une Abbaye de l'Ordre de Citeaux, dont il avoit été Moine. L'Evêché de Meath après avoir vaqué deux ans, fut donné par Elizabeth à Hugue Mac-Brady homme plus complaisant que Walsh. Ce dernier gouverna cette Eglise pendant vingt ans, & mourut à Dunboyne lieu de sa naissance. Thomas Leve- cop. Kildar. rous Evêque de Kildare fut traité à peu près de même que Walsh l'avoit été; il fut déposé de son Evêché, & du Doyenné de S. Patrice, pour avoir refusé de prêter le serment de la suprémacie. Il fut réduit à la dure nécessité de tenir école à Limerick pour gagner sa vie, après quoi il mourut dans la ville de Naas en 1577, âgé de quatre-vingts ans. Son successeur dans l'Evêché de Kildare, fut Alexandre Craike; celui ci ne pouvant se contenter du produit de l'Evêché & du Doyenné S. Patrice qu'il possédoit ensemble, sit un échange de la plupart des terres de l'Evêché. avec Patrice Sarsfield Seigneur du pays, pour des décimes de peu de valeur. Par cette aliénation l'ancien Siége de Kildare fut réduit dans une extrême pauvreté.

Ce commencement de perfécution allarma beaucoup les Irlandois Catholiques, principalement les anciens habitans; les changemens qu'on faifoit dans l'Eglise & dans l'Etat, leur en annoncoient la continuation : ils ne voyoient de sureté, soit pour la défense de leurs Autels, soit pour la conservation de leurs biens, que dans les armes. Sur les espérances de secours que le: Pape & le Roi d'Espagne leur donnoient, ils s'assemblerent en grand nombre sous les ordres de Shane ô Neill, le plus brave-& le plus puissant Seigneur de la Nation alors, & le premier héros de la Catholicité en Irlande.

Ce n'est pas ici le cas des sujets, qui sous prétexte de Religions on autrement se révoltent contre leurs Princes légitimes, con-

War. de Fpielcop. Midens.

War. de Epid-

duite qui ne trouveroit jamais d'approbateurs, du moins chez les Nations policées & instruites. L'Irlande n'étoit pas encore subjuguée; les Irlandois ne reconnoissoient que forcément l'autorité du gouvernement Anglois, quoi qu'en disent leurs adversaires qui les traitent toujours de rébelles, qualité qui ne convient qu'à des sujets révoltés. Ils se croyoient par conséquent en droit de résister à une puissance étrangere qui prétendoit gêner leurs consciences, & introduire chez eux une Religion nouvelle.

O Neill voyant ses compatriotes remplis de zéle pour la cause commune, en prit volontiers le commandement, & marcha à leur tête dans la province Angloise, où il sit la guerre avec succès; la campagne étant finie, ce Général prudent ne voulant pas passer l'hyver dans un pays ennemi déja ruiné, retourna en Ultonie dans l'intention de revenir au printemps. Dans cet intervalle, Suffez fit de grands préparatifs contre ô Neill; on lui envoya d'Angleterre quatre cens hommes de troupes fraîches avec quatre piéces de canon, un mortier, soixante barils de poudre & autres munitions de guerre; mais ce Gouverneur peu content de ce renfort passa en Angleterre, afin de recevoir de nouvelles instructions touchant les opérations de la campagne.

An. 1561. ibid. cap. 4.

Après quatre mois ou environ de résidence en Angleterre . War, de Annal. Suffex retourna en Irlande au mois de Juin avec la même qualilité de Lord Lieutenant dont il étoit revêtu auparavant. Il pensa sérieusement alors à une expédition contre ô Neill; il partit de Dublin le premier du mois de Juillet pour l'Ultonie à la tête de cinq cens hommes, accompagné de Jean Bedlow, l'un des Sherifs ou Grands Prévôts de Dublin, qui commandoit quatre-vingts hommes; il fut suivi quelque temps après par un autre détachement de quatre-vingts hommes tant archers que fusiliers, commandés par M. Gough l'autre Sherif; tous ces corps étoient munis de provisions pour six semaines. O Neill étant inférieur. tant en nombre qu'en discipline, à l'armée Angloise, se posta de façon à ne pouvoir être entamé, de forte que cette expédition n'eut d'autre suite qu'une suspension d'hostilités, & une espèce de réconciliation entre les deux chefs. O Neill passa au mois de Décembre en Angleterre, où il fit sa paix avec Elizabeth à des conditions honnêtes: il retourna au mois de Mai en Irlande. fort content de l'accueil que cette Princesse lui avoit fait. Dans cet intervalle le Comte de Sussex fut rappellé, & Guillaume Fitz-Williams

Fitz-Williams nommé Lord Justicier d'Irlande à sa place.

On rapporte à ce temps la mort de Roland Baron, autrement Firz-Gerald Archevêque de Cashil. Ce Prélat tiroit fon origine de la noble famille des Fitz-Geralds de Burn-Church Casseliens. au Comté de Kilkenny, qui avoient titre de Barons, non Parlementaires. Après six années de vacance, Elizabeth lui donna pour successeur Jacques Mac-Caghwell; mais son successeur par collation apostolique, fut Maurice Gibbon, autrement Reagh. que les Protestans accusent d'avoir poignardé Mac-Caghwell, & qui mourut après en exil en Espagne. L'ancien siège d'Emly fut réuni en ce temps par autorité du Parlement à celui de Cashil. La hiérarchie s'est toujours conservée dans l'Eglise d'Irlande jusqu'à notre temps, malgré les efforts des Hérétiques, & chaque Siége a deux Prélats, l'un Catholique nommé par les Papes, & l'autre Protestant de nomination Royale.

Le Comte de Suffex fut encore nommé Lord Lieutenant d'Irlande; avant prêté le ferment au mois de Juillet, le premier acte de son administration fut de convertir quelques territoires en Comtés ; il donna à l'ancien territoire d'Annaly sur les frontieres de la Midie, le nom de Comté de Longford, dont le premier Baron fut François Augier. Il divisa ensuite la province de Conacie en six Comtés; scavoir, Clare, Gallway, Sligoe, Mayo,

Roscoman & Leitrim.

Le siège d'Ardmach qui resta sans Pasteur depuis la mort de George Dowdal, fut donné par Elizabeth à Adam Loftus natif du Comté d'York en Angleterre, & Bachelier en Théologie; il fut d'abord Chapelain du Comte de Sussex, & ensuite de la Reine; on peut juger par là de sa Religion.

Les ennemis d'o Neill cherchoient toujours les occasions de le rendre suspect au Gouvernement. Lostus qui venoit d'être ibid. cap. 6. nommé à l'Archevêché d'Ardmach, écrivit, sur la déposition d'un domettique, au Lord Lieutenant contre ce Prince. Le soupçon augmentoit toujours; le Lord Lieutenant fit marcher les troupes, & ô Neill fut forcé de courir aux armes. L'armée Angloise partit au commencement d'Avril pour l'Ultonie; elle eut le 13 une escarmouche du côté de Dundalk avec les troupes d'ô Neill dont il resta vingt-un morts sur le champ de bataille. Sussex passa la riviere de Blackwater le 16 avec son armée; il fit un grand butin en bétail, avec lequel il retourna à Dundalk dans la crainte d'être surpris. Il s'avança encore au commencement de Juin jus-Ddd Tome II.

An. Iceli War, de Arch.

An. 1562. War. de Annal. ibid. cap. s.

War. de Archies pifc. Ardmach.

> An. 1163. War, de Annal.

qu'à Dungannon, il essaya le lendemain, mais en vain, de déloger ô Neill qui étoit posté avantageusement dans les bois de Tulloghoge, après quoi il retourna avec son armée à Drogheda en pillant tout fur fon chemin.

Cambd. ibid. P48. 52.

Le Comte de Kildare s'intéressoit beaucoup pour ô Neill il étoit son parent & son ami ; il lui persuada de mettre bas les armes, & de se soumettre; ô Neill gouta si bien les raifons du Comte qu'il passa en Angleterre où il sit sa paix avec la Reine, en présence des Ambassadeurs de Suede & de Savoye. Cette Princesse le reçut avec distinction, lui accorda son amitié,

& le renvoya avec de riches présens.

Le Comte de Sussex sit publier cette année un Edit contre le Clergé Catholique; par cet Edit il fut défendu aux Religieux & Prêtres Papistes de s'assembler dans la ville de Dublin, ni d'y coucher; il fut ordonné à chaque Chef de famille sous peine d'amende, d'assister le Dimanche au service des Protestans; ceux qui n'avoient pas le moyen de payer l'amende, alloient le matin à la Messe & l'après midi au prêche; mais pour empêcher cette pieuse fraude, on enregistroit les habitans, & on les appelloit par leurs noms dans les Eglises Protestantes pendant le service.

An. 1564. ibid, cap. 7.

O' Neill de retour en Irlande, fit la guerre aux insulaires des War, de Annal, Hebrides, les défit & tua Jacques Mac-Donnel leur Chef, fon beau-pere, avec Aongus son frere. Dans le temps que le Prince de Tyrone écartoit les ennemis, & travailloit à l'établissement de la paix, & d'une bonne police chez lui, il s'attira la haine de la Noblesse du pays qu'il traitoit comme ses vassaux. Maguire, Magennis & autres, présenterent leurs plaintes au Lord Lieutenant contre ô Neill, ce qui le mit dans le cas, ou de reprendre les armes contre le gouvernement, ou de se soumettre au jugement du Lord Lieutenant; mais ne voulant pas reconnoître la compétence de ce Gouverneur, le premier parti lui parut moins deshonnorant.

Le Lord Lieuzenant ne manqua pas d'informer la Reine de ce qui se passoit au sujet d'ô Neill, & de lui faire remarquer ce qu'il y avoit à craindre d'un tel ennemi. La Princesse lui sit cette réponse : « A l'égard du soupçon que vous avez contre Sha-» ne ô Neill, que cela ne vous épouvante pas; dites à mes trou-» pes de prendre courage, que sa révolte pourra tourner à leur ayantage, parce qu'il y aura des terres à donner à ceux qui en » auront besoin. » Cette espérance faisoit souvent trouver crimi-

nels les Seigneurs Irlandois.

O Neill de son côté faisoit des levées de troupes sous prétexte de défendre ses frontieres contre les Ecossois; le Gouvernement en fut allarmé, & le Lord Lieutenant fit publier une déclaration qui portoit, que quiconque s'enroleroit sous un Officier sans commission de Sa Majesté, ou de lui, seroit regardé comme un traître; & enjoignit à tous ceux ainsi enrôlés de mettre bas les armes, & de se présenter dans un temps limité sous peine de mort & de confiscation de leurs biens. Ce Magistrat sit assembler des troupes sur les frontieres de la province Angloise pour en disputer l'entrée. Rien ne sut capable d'arrêter le couroux d'ô Neill; pour se venger de Lostus, nommé Archevêque d'Ardmach qui avoit écrit contre lui au Lord Lieutenant, il fit brûler son Eglise, ce qui lui attira une sentence d'excommunication prononcée par ce Prélat Protestant contre lui : il entra à main armée dans le pays de Fermanagh, & en chassa Maguire; il mit ensuite le siège devant Dundalk, qui fut secourue par Guillaume Sarsfield Maire de Dublin, à la tête d'une bande. d'hommes choisis qui sit lever le siège, sans pouvoir empêcher ô Neill de dévaster le pays aux environs de cette ville.

Il arriva aussi en ce temps de vives contestations, entre les Comtes d'Ormond & de Desmond, touchant les limites de leurs domaines, & qui surent suivies d'une sanglante bataille. Le Comte de Desmond dont il est question ici, & qu'il est bon de connoître, étoit Gartet Fitz Gerald, fils de Jacques & petit-fils de Jean successivement Comtes de Desmond. Ce Seigneur encore jeune promettoit beaucoup. Ses premiers exploits sembloient annoncer un héros qui devoit être un jour la terreur des ennemis de la Catholicité. Sa premiere expédition sut contre MacCarty Riagh, où il se sir beaucoup d'honneur; mais il n'eut pas le même succès dans la bataille qu'il livra à Edme Mac-Teugue fils de Mac-Carty de Muskerry, où sa cavalerie étant désaire, il sut sait prisonnier, & ensermé dans le château d'Askeaton

pendant six mois, après quoi il fut mis en liberté.

Les différentes familles des ô Briens étoient toujours en guerre contre le Comte de Thomond leur Chef; ils regardoient la qualité de Comte comme un titre qui l'autorisoit à les opprimer. Teugue Mac-Morrough ô Brien étant assiégé dans son château d'Inchiquin par les Comtes de Thomond & de Clanriccard, en-Ddd ij

Relat. Giraldine

voya demander du secours à son ami Garret Comte de Desmond. Garret lui fit dire de prendre courage, en lui promettant du secours à un jour marqué; en effet, ce Seigneur passa le fleuve Shannon à Castle-Connel, au-dessus de Limerick à la tête de cinq cens hommes d'infanterie, & environ soixante chevaux commandés par son frere, & marcha droit à Inchiquin dans le dessein de faire lever le siège : les Comtes avertis de la marche de Desmond, & voulant le prévenir, quitterent le siège, & s'avancerent pour le combattre ; Desmond qui n'avoit d'autre espérance que dans la brayoure de ses soldats, les exhorta de suivre son. exemple, & de ne pas craindre une multitude mal disciplinée; après quoi il attaqua si vigoureusement les ennemis, que ne pouvant soutenir le choc, ils prirent honteusement la fuite, & laifserent à ce Général la liberté de secourir son ami.

O Sulley, hift, Cathol Iber. 20m. 1. Lib. 4. cap. 8.

La jalousie regnoit toujours entre Desmond & Ormond. Garret Fitz-Gerald Comte de Desmond étoit un homme franc. droit & sans détour; Thomas Butler surnommé Duff, c'est-àdire, le Noir, Comte d'Ormond, étoit prudent & politique; ayant été élevé à la Cour d'Angleterre, & imbu des sentimens Protestans, il étoit plus protegé de la Reine que Desmond. Les domaines de ces Seigneurs étoient limitrophes; ils faisoient de fréquentes courses les uns sur les terres des autres; les esprits s'étant animés de part & d'autre, l'ambition de dominer les portoient souvent jusqu'à l'extravagance de vouloir vuider leurs que-Relat. Girald, relles par les armes. La bataille que les deux Comtes se proposoient de donner à Boharmor sur les frontieres de Limerick & Tipperary, ayant manqué, Ormond cherchoit toujours l'occasion de se venger de son rival; il apprit que Desmond étoit campé dans son voisinage, il assembla ses troupes, & marcha à sa rencontre jusqu'à Athmean au Comté de Waterford. Desmond avoit peu de monde à sa suite; mais ne voulant pas écouter ses amis qui lui conseilloient de céder à la nécessité, il engagea le combat où il perdit deux cens quatre-vingts hommes; il recut lui-même d'Edme Butler Chevalier de l'Ordre, un coupde pistolet qui lui cassa la cuisse, & étant tombé de son cheval, il fut fait prisonnier, & conduit à Clonmel où il fut traité par les Chirurgiens, mais il resta toujours boiteux; étant gueri il fur: envoyé prisonnier à Londres, & enfermé dans la Tour.

Hist. Cathol. Ibern, ibid,

CHAPITRE XXII

E Comte de Sussex Lord Lieutenant d'Irlande sut révogué cette année ; le Chevalier Nicholas Arnold fut nommé Lord Justicier à sa place, & prêta serment au mois de Mai. Ce nou- ibid, cap. 8. veau Magistrat emmena dans cette Isle un renfort de quinze cens quatre-vingt-seize hommes. Son gouvernement ne sut pas de longue durée; sur quelques plaintes qu'on avoit faite à la Cour contre lui, il fut révoqué au mois de Janvier suivant.

Le Chevalier Henri Sidney fut envoyé en Irlande avec la commission de Lord Député. Ses instructions qui furent signées de la Reine, portoient qu'on établiroit un Conseil privé qui prêteroit serment selon la coutume devant le Député; que celui-ci le consulteroit sur les affaires publiques, & que l'un & l'autre

contribueroient au bien commun.

Ce Conseil étant assemblé avec le Député, on examina la situation des affaires; on les trouva dans un très-mauyais état. La province étoit désolée par les brigandages du soldat insolent & fans discipline, qui opprimoit les sujets, & qui se rendoit encore suspect au Gouvernement par les alliances qu'il contractoit avec les Irlandois.

La Lagenie, principalement le Comté de Kilkenny, étoit fatiguée par les ô Tools, les ô Birns, les ô Kinselaghs, les ô

Morroghs, les Cavanaghs & les ô Morras.

La Momonie, sur-tout les Comtés de Tipperary & de Kerry, étoit presque ruinée par les guerres entre les partisans des Comtes de Desmond & d'Ormond. La Baronie d'Ormond étoit dévastée par Pierce Grace; le pays de Thomond souffroit beaucoup de la guerre entre le Chevalier Daniel ô Brien & le Com-

te de Thomond.

La Conacie étoit déchirée par les guerres intestines qui regnoient entre le Comte de Clanriccard, & les autres familles des Burkes. Enfin les habitans d'Ultonie étoient tous armés contre le Gouvernement Anglois sous les ordres de Shane ô Neill : qui prit le titre de Monarque. Cox après Hooker, ajoute à ces désordres dont l'Irlande étoit affligée, que la Religion étoit presque éteinte, les Eglises découvertes, le Clergé dispersé, & qu'à peine trouvoit-on quelques traces de la connoissance Dddin

An. 1565. War, de Annal,

d'un Dieu chez ce peuple ignorant & barbare (a). Le Conseil. avant que de se séparer, prit des mesures pour obvier aux abus. & donna ordre de mettre la province Angloise en état de défense contre ô Neill.

Mac-Carty-More Prince puissant dans la Momonie, passa en ce temps en Angleterre; il remit entre les mains de la Reine toutes ses possessions dont elle lui sit le transport par Lettres-Patentes, en lui accordant les lettres de Comte de Glencar. & de Baron de Valentia. Ce Prince chef de l'illustre tribu des Eoganacths descendoit de Heber, fils aîné de Milesius Roi de Galice, par Oilioll-Olum & Eogan More son fils aîné, & de Dermod Mac-Carty Roi de Cork au douzième siècle, & qui fut le premier qui se soumit à Henri II Roi d'Angleterre, Sion a égard au droit d'aînesse, cette illustre maison est censée la premiere d'Irlande; elle a formé plusieurs rameaux, scavoir, les Mac-Cartys de Muskerry & de Carbry, ceux de Cluan-Maolain, d'Alla & un grand nombre d'autres.

Le Député retourna en Angleterre pour recevoir de nouvelles instructions, & rendre compte à la Reine de la situation des affaires en Irlande. Pendant son absence les troupes d'ô Neill menacoient la ville de Drogheda; mais à la priere de la Dame Sidney son épouse qui y faisoit sa résidence alors, Sarssield Maire de Dublin, vint avec un corps de troupes & fauva la ville, ce qui lui mérita le titre de Chevalier au retour du Dé-

puté.

An. 1566.

War, de Annal. ibid, cap. 9.

O Neill avoit toujours sur pied quatre mille hommes d'infan-

⁽ a) Il paroît que ces Auteurs veulent infi- ligion ; la perfécution qui ne faifoit que nuer, ou que la Religion Prétendue Réfor- commencer ne les regardoit pas, puisqu'ils mée étoit déja généralement reçue en Irlan-de, & abandonnée ensuite à cause de la dis-persion de ses Ministres, ou que les Irlan-lande étoit encore Catholique: car on peur dois Catholiques qui ne voulurent pas souf- dire, que dans cinq cens il y avoit à peine crire à la nouvelle Religion, ayant perdu un seul Protestant; par conséquent la difleurs Pasteurs, étoient devenus tout d'un persion du Clergé dont parle ces Auteurs, ne coup ignorans & barbares : deux propositions | peur s'entendre que du Clergé Catholique. Il également fausses & captieuses. On avoit de- n'est pas étonnant que l'extérieur de la Reliposé quelques Evéques Catholiques qui fu-tent remplacés par des Protestans; le nom- fut si vivement combattue; mais il est imbre de ceux-ci étoit peu considérable, ils possible qu'elle se soit esfacée dans l'espace étoient tout au plus six ou sept; la nouvelle de cinq ou six ans, au point qu'il reste à peidoctrine qu'ils venoient annoncer, n'avoit ne quelques traces de la connoissance d'un pas fait grand progrès en si peu de temps Dieu. Ce sont des Anglois qui raisonnent chez un peuple fort attaché à l'ancienne Re- ainfi.

terie & mille de cavalerie; ce Prince étoit adroit & subtil, il avoit grand soin de discipliner ses vassaux & de leur donner du gout pour les armes; mais sa fierté le rendoit insupportable à ses voisins, & augmentoit le nombre de ses ennemis; outre les troupes Angloises, il avoit contre lui ô Donnel, Maguire & autres Seigneurs puissans de l'Ultonie qui se plaignoient de sa tyrannie; cependant ce Prince portoit souvent ses armes dans la province Angloise, faisoit des siéges, quelquesois sans succès, & se rendoit redoutable au gouvernement Anglois. Il désit une légion Ecossoise dont il resta trois mille sur le champ de bataille, & fit prisonnier Mac-Donnel leur chef.

Hift. Cathol. Ibern. 10m. 2. lib. 4. cap. 3.

La puissance d'ô Neill arrêta beaucoup alors l'attention de la Cour d'Angleterre: la Reine envoya en Irlande le Chevalier Knolls pour concerter avec le Député les moyens de réduire ce Seigneur, soit par force, soit par caresses. Cette Princesse sit plus, elle offrit à ô Neill les titres de Comte de Tyrone, & de Baron de Dungannon, avec promesse de révoquer les Patentes de Henri VIII, par lesquelles ce Roi assuroit à Matthieu ô Neill de Dungannon le droit de succession aux biens & honneurs de Tyrone. O Neill reçut fierement cette proposition en marquant beaucoup de mépris pour ces titres d'honneur qu'il croyoit bien au-dessous du nom d'o Neill. Il répondit aux commissionnaires chargés de cette négociation auprès de lui : « Si Elizabeth votre Maîtresse est Reine d'Angleterre, je suis ô Neill Roi d'Ultonie; crit Irlandois. » je n'ai jamais fait la paix avec elle fans y avoir été sollicité de n fa part. Je n'ambitionne pas un titre aussi bas que celui de Com- Pag. 321. » te; mon fang & ma naissance me mettent au-dessus de ce titre; » c'est pourquoi je ne céderai le pas à personne; mes ancêtres nont été Rois d'Ultonie; j'ai gagné ce Royaume par l'épée, & » je le conserverai avec l'épée. » Il parla ensuite avec mépris de Mac-Carty-More qui venoit d'accepter le titre de Comte.

Cambd. regne Elizabe part. 1.

Ancien manuf-

Le gouvernement Anglois voyant qu'ô Neill étoit ferme dans sa résolution, jugea qu'il étoit nécessaire d'employer la force contre lui. On envoya pour cet effet à Derry petite ville à l'extrémité septentrionale de Tyrone le Colonel Randolph à la Ibein, ibid. tête de sept cens soldats qui se mirent en possession de cette place, convertirent l'ancienne Eglise de S. Colomb en arcenal ou magasin à poudre & autres amunitions de guerre, chasserent les Prêtres & les Religieux, & commirent des impietés dans les Eglises. Peu de temps après le Député se rendit à Derry où il

Hift. Cathol.

resta quelques jours. Il donna ses ordres pour tout ce qui étoit nécessaire à la défense de cette place; & après avoir renforcé la garnison de cinquante cavaliers aux ordres du Capitaine Harvy. & de sept cens fantassins commandés par le Capitaine Cornwal,

il reprit le chemin de Dublin.

O Neill voyoit bien qu'il n'étoit pas de son intérêt de souffrit dans son voisinage une garnison ennemie toujours à portée de lui nuire : il marcha sans perdre de temps vers Derry avec deux mille cing cens hommes d'infanterie & trois cens cavaliers, & se posta à deux milles de la place. Randolph, dit Cox, fit une sortie fur l'ennemi avec trois cens fantassins, cinquante cavaliers, & après un rude choc, en tua quatre cens sur la place, & mit le reste en suite, sans autre perte de la part des Anglois que celle de Randolph lui - même qui fut tué dans l'action; mais cette relation paroît être une fanfaronade de l'Auteur, car outre qu'ô Sullevan & autres qui parlent de cette guerre, ne font aucune mention de cette fortie, peut-on concevoir que deux armées en viennent aux mains, & qu'il n'y ait que le Commandant feul de tué d'un côté, pendant qu'il y en a quatre cens de l'autre restés sur le champ de bataille? Quoi qu'il en soit, le seu ayant pris dans le magalin à poudre, fit fauter la ville & le fort de Derry. où près de fept cens Anglois avec Randolph leur chef périrent misérablement.

Hift. Cathol. Ibern, ibid.

> La discorde subsissoit toujours entre ô Neill & ô Donnel : le dernier étoit appuyé de la protection des Anglois ; il étoit de leur politique d'affoiblir ô Neill, dont la puissance portoit également obstacle à la réforme qu'ils vouloient introduire en Irlande & à la conquête de cette Isle qui n'étoit pas encore achevée. Ces deux Princes se livrerent plusieurs combats avec un succès inégal; ô Neill à la fin ayant assemblé toutes ses forces. gagna contre les troupes que la Reine avoit envoyées au secours d'o Donnel, la célébre victoire des Sayes rouges (a), nommée en langue Irlandoise, Cah na gassigues Deargs, il y périt quatre cens foldats Anglois, sans compter les Officiers nouvellement arrivés d'Angleterre tués sur la place.

Hift. Cathol. Ibern. ibid.

cap. 15.

Relat. Girald. Nous avons déja vû que le Comte Garret de Desmond étoit prisonnier à la Tour de Londres. Pendant sa détention, les au-

tres

⁽a) La Saye étoit un habillement de guer- nois & les Romains, & figuisse ici les uni-ge en usage chez les Perses, les Carchagi- formes rouges de ces Anglois.

tres branches de cette Maison causoient beaucoup de troubles dans la Momonie. Jean frere de ce Comte, défit dans une bataille, & tua de sa propre main Jean Butler frere du Comte d'Ormond. Jacques fils de Maurice Fitz - Gerald prit la défense du droit de Garret, s'opposa de toutes ses forces à l'entreprise de Thomas Rua qui prenoit le titre de Comte de Desmond. La Reine qui voyoit avec déplaisir ces désordres qui troubloient le repos public, renvoya en Irlande le vrai Comte de Desmond après l'avoir exhorté d'être toujours fidellement attaché à la couronne d'Angleterre, de laquelle il devoit espérer des graces & des récompenses. Le Comte avant remercié la Princesse, lui promit, qu'après ce qu'il devoit à Dieu, il n'auroit rien de plus

à cœur que d'observer les ordres qu'elle lui prescrivoit.

Le Comte de Desmond sut reçu avec une joie universelle en Irlande, & rétabli dans la possession du Comté & des biens de ses ayeuls. Ce Seigneur se voyant libre, fit des levées de gens de guerre parmi ses vassaux, & mit sur pied une armée de deux mille hommes, qui donna de l'inquiétude au Député Sidney; on eut d'abord de la peine à pénétrer les desseins du Comte : les uns disoient que son intention étoit de se joindre à ô Neill, ou de causer une diversion en sa faveur dans la Momonie ; les autres croyoient qu'il faisoit ces préparatifs dans le dessein de se venger des injures qu'il avoit reçues du Comte d'Ormond, du Vicomte de Fermoy, des Barrys & autres Seigneurs. Quoi qu'il en soit. pour obéir à la sommation du Député, il se présenta à Dublin avec cent cavaliers, & accompagna le Chevalier Warham Saint-Leger Président de la Momonie, chargé de garder les frontieres de la province Angloise pendant l'absence du Député qui entreprit une expédition dans l'Ultonie.

Le Député accompagné du Comte de Kildare, & autres Seigneurs, partit de Drogheda au mois de Septembre à la tête de ses troupes; il traversa une partie de l'Ultonie, & passa près de Clogher. Il fut harcelé en chemin par les troupes d'ô Neill qui donnoient souvent sur son arriere-garde. Il reçut en passant l'hommage d'o Donnel, & rétablit ce Prince en possession de ses domaines, & particulierement des châteaux de Ballyshannon & de Donnagal, en réservant à la couronne une redevance de deux cens marcs par an. Le Prince de Tirconnel fut obligé de fe liguer ainsi avec les ennemis de sa patrie, pour se garantir contre les fréquens insultes d'un puissant voisin. Le Député passa

Tome II.

ensuite dans la Conacie, où il reprit le château de Roscoman, il y mit une garnison, dont il donna le commandement à Thomas Lestrange; il sit Président de cette province le Chevalier Edouard Fitton; il recut la soumission d'ô Connor Sligoe, d'ô Connor Don, d'o Flin & autres, qui se chargerent d'une rente annuelle envers la couronne. Il marcha jusqu'à Athlone où il donna ses ordres pour la construction d'un pont, & renvoya ses troupes en quartier d'Hyver, après avoir mis des garnisons sur les frontieres de la province Angloise; mais toutes ces précautions n'empêcherent pas ô Neill de porter le fer & le feu dans cette province qu'il dévasta; il sit ensuite le siège de Dundalk,

quoique fans fuccès.

Malgré les exploits du Prince de Tyrone, sa perte étoit immanquable; il avoit du courage, ses vassaux étoient bien aguerris, mais plus propres pour la plaine que pour l'attaque ou la défense des places. Le Député étoit plus souvent victorieux par ruse, que par la force de ses armes; il avoit des places fortes & des garnisons, d'où l'on faisoit souvent des courses sur les terres de Tyrone; il avoit l'adresse d'entretenir la discorde entre ce Prince & ses voisins; il détacha de ses intérêts Maguire de Fermanagh Seigneur puissant du pays, & soutint toujours ô Donnel contre lui; de sorte qu'ô Neill se voyant serré de tous côtés & ses forces diminuées, se trouva dans la malheureuse nécessité de chercher asyle chez ses ennemis. Il avoit défait les Ecossois infulaires dans deux différentes batailles. Dans la premiere il avoit tué Jacques Mac-Donnel leur chef, il avoit fait prisonnier Sur-War, de Annal. leyboy Mac - Donnel frere de celui-ci dans la feconde. Cependant la nécessité de ses affaires l'obligea de recourir à ceux à qui il avoit fait tant de mal : il mit en liberté Surleyboy, il prit ensuite le chemin de Clanneboy septentrional où les Ecossois étoient campés au nombre de six cens, aux ordres d'Alexandre Mac - Donnel, dit le jeune, frere de Surleyboy : ô Neill se présenta avec peu de suite dans le camp, où il fut reçu avec politesse en apparence, mais la fin sut tragique pour lui. Les Ecossois, soit pour venger les injures qu'ils en avoient reçues, soit dans l'espérance d'une gratification de la part du gouvernement Anglois, le poignarderent sans miséricorde avec toute sa suite, & envoyerent sa tête au Député, qui la fit exposer au bout d'une perche sur le château de Dublin.

Ap. 1567.

ibid. cap. 10.

Telle fut la fin de Shane ô Neill qui avoit tout sacrifié pour

la patrie; si son exemple avoit été suivi de ses concitoyens, la puissance Angloise n'auroit pas prévalu sitôt en Irlande. A l'égard des autres Seigneurs du pays, les uns flattés par le vain titre de Milord qui les attachoit au gouvernement d'Angleterre, prenoit la qualité de sujets ; les autres guidés par d'autres vues . faisoient hommage aux Anglois, plutôt que de s'unir pour la cause commune, de sorte que l'intérêt de la Religion & la liberté de la patrie, furent lâchement sacrifiés à l'ambition des uns & à la foiblesse des autres.

Les Auteurs Anglois font un portrait monstrueux d'ô Neill; il avoit sans doute des défauts; mais le témoignage d'un Anglois contre lui, doit paroître suspect. Ce Prince laissa deux fils de légitime mariage, scavoir, Henri & Jean. Il sut atteint & convaincu de rébellion après sa mort, & ses domaines confisqués au profit de la Reine, par un Statut du Parlement assemblé à Dublin cette année; on enveloppa aussi dans cet Acte de confiscation, les territoires des autres Seigneurs qui s'étoient attachés au parti d'ô Neill dans cette guerre; sçavoir, Clanneboy & Fews patrimoines des deux branches des ô Neills. Kryne ou Colraine pays des ô Cahans, Route possession des Mac-Quilins, le territoire des Glinnes possédé par les Ecossois dont Jacques Mac-Donnel se disoit Seigneur & conquerant, Iveach pays des Magennis, Orior pays des ô Hanlons, les territoires de Ferny, Uriel, Loghty & Dartry, patrimoine de quatre branches des Mac-Mahons, Truogh dont les proprietaires étoient les Mac-Kennas, & Clancanny ou Clan-Bressail, possédé par . les Mac-Canns. On voulut cependant avoir quelque ménagement pour ces proprietaires. Turlogh Lynogh un des plus puifsans Seigneurs de la famille des ô Neills, fut reconnu du consentement de la Reine pour l'ô Neill; mais pour contrebalancer son autorité, elle confirma à Hugue fils de Mathieu ô Neill. le titre de Baron de Dungannon, & ensuite celui de Tyrone. On accorda aux autres Seigneurs par maniere de grace, une certaine portion de leurs terres qu'ils devoient tenir de la Reine par Lettres-Patentes. On découvre dans ce Statut entr'autres absurdités, le peu de folidité des preuves qu'on y apporte en faveur des prétentions des Rois d'Angleterre à la couronne d'Irlande.

On envoya à la Reine un calcul exact des frais de cette guerre contre Shane ô Neill, qu'on fit monter à cent quarante-sept mille ibid. cap. 11. quatre cens fept livres sterlings, fans compter les taxes levées Eeeii

Stat. d'Irl. regne d'Elizabeth , pag.

Cambd. regne Elizab. part. 1.

dans le pays. Sa Majesté perdit aussi dans cette guerre environ trois mille cinq cens hommes de ses propres troupes tués par le Prince de Tyrone & ses alliés sans parler des Irlandois & Ecosfois qui avoient pris les armes contre lui.

Cambil. regge Fag. 130.

Les troubles étant un peu pacifiés en Ultonie, la guerre red'Elizab part, 1. commença en Momonie entre les Maisons de Desmond & d'Ormond; l'animolité fut poussée à la fâcheuse extrémité d'une bataille entre les deux Comtes près Drumelin, sur quoi on les sie venir en Angleterre afin de faire examiner leur différend dans le Conseil. Mais cette affaire étant trop embrouillée pour être jugée en Angleterre; on les renvoya en Irlande où on étoit à portée d'examiner les témoins. Ces Seigneurs ne voulant pas se soumettre aux loix, reprirent les armes, & recommencerent les hostilités. La Reine, en conséquence des plaintes du Comte d'Ormond, envoya ordre au Député d'aller aussitôt en Momonie, & de mettre Desmond à la raison. Pour obéir à cet ordre, le Député suivi de quelques troupes, alla dans cette province, où il resta trois mois; ayant entendu les raisons & les plaintes des deux partis, il décida contre Desmond, & le condamna à un dédommagement envers la partie adverse; mais sur le resus que sit Desmond de se soumettre à ce jugement, ce Seigneur sut arrêté à Kilmallock par ordre du Député, & conduit à Limerick, où il fut atteint de crime de haute trahison, pour avoir pris les armes contre la Reine. En attendant la fin du procès, Jean de Desmond frere du Comte fut créé Chevalier par le Député, & nommé Sénéchal ou Intendant de Desmond; cette promotion déplut extrêmement au Comte d'Ormond, qui représenta à la Reine, que le Député favorisoit Desmond, ce qui lui attira quelques ré-

> Le Député Sidney commença à se dégouter du Gouvernement de l'Irlande; il se voyoit traversé par le Comte d'Ormond qui étoit trop écouté de la Reine; il étoit importuné des plaintes d'Olivier Sutton Gentilhomme de la province Angloise contre le Comte de Kildare, & des accusations intentées contre le Chevalier Edmond Butler & son frere, par la Dame de Dunboyn, Mac Brian Ara, Olivier Fitz-Gerald & autres, de sorte qu'il demanda à la Cour un Chancelier capable de le soulager dans l'administration des affaires. On donna cette charge au Docteur Weston qui débarqua à Dublin au mois de Juillet suivant. Sidney sollicita quelque temps après son rappel; il obtint à la fin la permission de retour-

primandes de la part de cette Princesse.

Cox bift. d'Itl. pag. 325. 326.

fier en Angleterre où il mena le Comte de Desmond, le Baron de Dungannon, ô Connor Sligoe, ô Carrol & autres. Le Comte de Desmond & ô Connor furent mis à la Tour, & on fit venir d'Irlande le Chevalier Jean de Desmond pour leur faire compagnie. O Connor ayant fait sa soumission à la Reine sut mis en liberté; on accorda quelque temps après la même grace au Comte de Desmond aux mêmes conditions.

Pendant l'absence de Sidney le Docteur Weston Chancelier . & le Chevalier Guillaume Fitz-Williams Tréforier de la guerre, 326. 6 327. gouvernerent l'Irlande en qualité de Justiciers, par commission scellée du grand sceau en date du 14 Octobre. On vit renaître fous l'administration de ces nouveaux Gouverneurs, des querelles particulieres, qui dégénérerent par la suite en guerre de Religion. Les Butlers en vouloient toujours aux Fitz-Geralds, le Chevalier Edmond Butler frere d'Ormond avec Pierre Grace, Seigneur de Courstown au Comté de Kilkenny, firent des courses sur les terres d'Olivier Fitz-Gerald; les ô Connors & les ô Morras menaçoient les territoires des ô Carrols; Daniel Mac-Carty More, renonça au titre de Comte de Glencar, prit celui de Roi de Momonie, & s'étant affocié avec ô Sullevan More, Mac-Sweeny & autres, il devasta les terres de Roche Vicomte de Fermoy. En Ultonie, Turlogh Lynogh qui avoit pris le titre d'ô Neill, fit la guerre à ô Donnel & ses alliés les Ecossois, & tua Alexandre Mac-Donnel qui avoit affaffiné Shane ô Neill. Dans la Conacie, il y eut un grand débat entre Mac-William Oughter (Burke) & ô Connor Sligoe. Il y eut aussi des contestations en-

tre le Comte de Thomond & ô Seaghnassy. Telle étoit la situation des affaires au retour de Sidney le Député en Irlande. Ce Seigneur étant débarqué à la fin de Septembre à Carrigfergus, eut une entrevue avec Turlogh Lynogh ô Neill, au sujet des hostilités que ce Prince avoit commises contre ô Donnel, les Ecossois & autres protégés de la Cour: ô Neillse justifia vis-à-vis du Député, & ces deux Seigneurs se quitterent bons amis; le Député ayant ensuite prêté le serment le 20 d'Octobre à Dublin, envoya ordre au Chevalier Edmond Butler de se rendre dans cette ville; mais ce Seigneur ne jugea pas à propos d'obéir à cet ordre.

Le Député assembla le Parlement à Dublin au mois de Janvier. Il y eut un grand débat dans cette affemblée, entre les Ca- 318, 6 fuir, tholiques & les Protestans, touchant les élections des membres

Eee iii

Cox ibid. pag.

An. 1568.

Cox , ibid pag.

dont ce Parlement devoit être composé; mais cette affaire sut décidée par Dillon & Plunket Juges du Grand Confeil, & par le rapport qu'en sit au Parlement le Chévalier Luc Dillon alors Procureur Général. On fit dans ce Parlement un grand nombre d'actes touchant la Religion & les affaires publiques. Nous en avons déja rapporté quelques-uns; on peut voir les autres dans le recueil des Statuts d'Irlande, imprimé à Dublin en 1621.

Pag. 109. & fuiv.

Vers ce temps le Chevalier Pierre Carew passa d'Angleterre en Irlande, pour recueillir la succession d'un de ses peres qui avoit le titre de Marquis de Cork, & qui possédoit beaucoup de biens dans le pays. L'objet principal de ses prétentions étoit la Baronie d'Idrone au Comté de Carlow, & le territoire de Ballvmaclethan au Comté de Meath. Quelque foibles que fussent les prétentions de cet Anglois à la Baronie d'Idrone ancien patrimoine des Cavanaghs, elle lui fut adjugée par le Député & le Grand Conseil; mais il n'eut pas le même succès par rapport au territoire de Ballymaclethan possédé par le Chevalier Christophe Chivers; ce Seigneur étoit Anglois d'origine, & pouvoit se flatter de quelque indulgence de la part du Conseil, de sorte que le procès finit par un accommodement entre les parties.

Depuis la mort de Shane ô Neill Prince de Tyrone, l'appui de la Catholicité & la terreur des Anglois, la Religion Prétendue Réformée commença à prendre racine en Irlande. La Reine Elizabeth n'avoit rien de plus à cœur que d'étendre sa jurisdiction ecclésiastique, & de se voir chef de cette Eglise comme elle l'étoit de celle d'Angleterre. Le gouvernement Anglois employa tous les moyens possibles pour seconder ses intentions; pour cet effet, on eut soin d'envoyer dans cette Isle des Anglois conformistes attachés aux sentimens de la Cour; on leur donnoit les Evêchés & autres dignités eccléfiastiques à mesure qu'on en chassoit les Ministres Catholiques. Il fut ordonné à ces faux Evê-Statut d'Itlande, ques de supprimer dans leurs Diocèses les écoles catholiques.

pag. 346.

& d'y établir des écoles gratuites dirigées par des Anglois Protestans, afin de séduire la jeunesse susceptible de toutes sortes d'impressions dans un âge tendre. On sit des loix pour obliger les parens d'y envoyer leurs enfans, & d'assister eux-mêmes les Dimanches au service des Protestans; ces loix portoient des peines pécuniaires contre les refusans, lesquelles dégénérerent par la suite en peines de haute trahison; de forte que les Arrêts des Parlemens avoient la force de convertir en crime de léze-Majesté

la juste soumission & l'attachement des Catholiques à la Religion de leurs peres. On ordonna à toute forte de personnes tant Ecclésiastiques que Laïques, de reconnoître la primauté ecclésiastique d'Elizabeth, & de renoncer à l'obéissante du Pape & de l'Églife Romaine. On envoya enfin dans cette Isle plusieurs comment de Hib. habiles Prédicans Anglois & Ecossois; scavoir, Goodman, Cartwrith, Knox, Janson, Burchley, Brady & autres, dans l'espérance de gagner ce peuple par la force de leur éloquence; mais la Cour voyant le peu de fruit de ces missions, & la persévérance des Irlandois dans la Religion primitive, jugea à propos de changer de batterie, & d'attaquer les principaux Chefs qui servoient d'appui à la Catholicité. On fit arrêter par ordre de la Hist. Catholicg. Reine, Richard Burke Comte de Clanriccard Seigneur puis- lbein. 10m. 11. fant de la Conacie. Ulick & Jean fils du Comte, voulant venger l'injure faite à leur pere, assemblerent leurs vassaux, prirent les armes contre le Gouvernement, & l'effet de la révolte des enfans fut la liberté du pere.

lib. 11. cap. 4.

La tyrannie du gouvernement Anglois allarma beaucoup les Seigneurs d'Irlande; ils voyoient la foudre prête à les écraser, & ne trouvoient de sureté que dans la révolte; ceux de la Momonie se signalerent les premiers; le Chef de la confédération sut Cambd. Elizab. Jacques Fitz-Maurice cousin du Comte de Desmond, Mac-Car- part. 1. Pag. 172. ty More Comte de Glencar, Mac-Donogh & autres branches des Mac - Cartys, Fitz-Gerald d'Imokilly; la haine implacable des Butlers contre la maison de Desmond, n'empêcha pas Edmond, Edouard & Pierre Butler freres du Comte d'Ormond, de s'allier avec Fitz - Maurice, pour la cause de la Religion. Le Comte de Desmond dont la mémoire doit être respectée à jamais parmi les Catholiques d'Irlande, étoit encore prisonnier à la Tour de Londres; il avoit chargé Jacques Fitz-Maurice son parent de l'administration de ses affaires pendant son absence; les Comtes d'Ormond & de Thomond, plus politiques, mais moins religieux que lui, avoient déja facrifié la Religion & la liberté de la patrie, à l'ambition & à l'envie de plaire à la Cour.

War, ibid.

Avant que de rien entreprendre, les Confédérés députerent les Evêques de Cashil & d'Emly, un des fils du Comte de Desmond avec des lettres, vers le Pape & le Roi d'Espagne, pour demander du secours contre les ennemis de la Religion & de la patrie. Le Député Sidney averti de ces mouvemens, proclama traîtres tous les révoltés, & donna ordre au Chevalier Pierre Care w de marcher avec un corps de troupes contre le Chevalier Edmond Butler. Care w fit tant de diligence, qu'il furprit le château de Cloghgriman, & le livra au pillage. Il avança enfuite vers Kilkenny soù il défit un corps de troupes légéres. Les Confédérés de l'autre côté ne négligeoient rien pour nuire à leurs ennemis. Jacques Fitz-Maurice mena un corps de troupes devant Kilkenny dans le dessein d'en faire le siège, mais n'étant pas bien muni d'artillerie, & la garnison étant forte & bien pourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour faire une bonne désense, il abandonna ce projet, & se contenta de ravager les terres des Anglois aux environs de cette place, pendant que ses Alliés dévastoient les contrées de Wexford, de Waterford, d'Ossory, & portoient la désolation jusqu'aux portes de Dublin. La campagne se passa ainsi par des hossilités réciproques.

An. 1569. Cambd. ibid. pag. 173. War. ibid.cap.12.

Le Comte d'Ormond étoit alors en Angleterre où il apprit avec douleur la révolte de ses freres en Irlande. Il demanda à la Reine la permission de servir contre eux en promettant de les faire rentrer dans leur devoir, soit de gré, soit de force; il partit avec l'agrément de la Cour pour l'Irlande, & débarqua à Waterford (à Wexford selon Cox) le 14 Août. Il sit scavoir aussitôt au Député son arrivée, & sans perdre de temps il alla le joindre à Limerick. Ormond étant au camp du Député, envoya chercher Edmond son frere, & le présenta à ce Gouverneur qui recut fa foumission, & lui accorda sa liberté, à condition qu'il se préfenteroit devant lui à son arrivée à Dublin. Ormond s'étant rendu caution pour son frere, celui-ci ne manqua pas à son engagement, il se rendit à Dublin au temps marqué avec son frere Pierce. Etant interrogé par le Député sur la cause de sa révolte, il répondit avec fierté sans ménager ses termes vis-à-vis d'un Ministre qui représentoit la Majesté Royale : il fut en conséquence arrêté, & envoyé prisonnier au château de Dublin, d'où il se sauva quelque temps après. Ormond étoit toujours attaché à la Reine, il en avoit gagné la confiance par le sacrifice qu'il faisoit de son devoir envers Dieu & sa patrie; il regardoit la révolte de ses freres comme une tache à sa famille; il les présenta encore au Confeil à Dublin, où ils obtinrent un pardon général par ordre de la Reine, sans qu'ils fussent obligés de paroître en jugement, & furent détachés par ce moyen du parti des Catholiques.

Le Pape pie V prononça cette année une Sentence contre

Elizabeth, dont voici la copie.

Pie

Pius Episcopus servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam regnans in Ecclesiis, cui data est omnis potestas in cœlo & in terra , Unam Sandam Catholicam & Apostolicam Ecclesiam, extra quam nulla est Salus, uni soli in terris, videlicet Apostolorum Principi Petro, Petrique successori Rom. Pontifici in potestatis plenitudine tradidit gubernandam. Hunc unum super omnes gentes, & omnia regna Principem constituit, qui evellat, destruat, dis-Sipet , disperdat , plantet & ædificet, ut fidelem populum mutuæ charitatis nexu constrictum, in unitate spiritus contineat, salvumque & incolumem, suo exhibeat Salvatori. Quo quidem in munere obeundo, nos ad prædica Ecclesia gubernacula Dei benignitate vocati, nullum laborem intermittimus, omni operâ contendentes, ut ipfa unitas & Catholica Religio (quam ipsius Auctor ad probandam suorum fidem & correctionem nostram tantis procellis conflictari permisit) integra conservetur. Sed impiorum numerus tantum potentia invaluit, ut nullus jam in Orbe locus sie relictus, quem illi pellimis doctrinis corrumpere non tentarint, adnitente inter cateros flagitiorum serva Elisabethá, prætensá Angliæ Regina, ad quam veluti ad asylum omnium infestissimi profugium Tome II.

Pie, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour servir de mémoire à la postérité. Celui qui regne dans les Eglises à qui toute puissance a été donnée dans le ciel & fur la terre, a confié fon Eglise, qui est Une, Sainte, Catholique & Apostolique, & hors laquelle il n'y a point de falut, l'a confiée, dis-je, à un feul homme sur la terre; scavoir à Pierre Prince des Apôtres, & aux Pontifes Romains, successeurs de Pierre, pour la gouverner avec une plénitude de puissance; c'est ce Pontife seul qu'il a constitué le Chef de toutes les Nations & de tous les Royaumes, pour arracher, détruire, dissiper, renverfer, planter, édifier, pour attacher par les nœuds d'une charité mutuelle, pour conserver dans l'unité d'esprit le peuplesidele, & pour le rendre sain & entier à fon Sauveur. C'est pour nous acquitter de ce devoir qu'appellé par la divine bonté au gouvernement de ladite Eglise, nous ne cessons de travailler, faisant tous nos efforts pour conserver dans son entier la Religion Catholique & fon unité, que son Auteur pour éprouver les siens & pour nous corriger, a permis d'essuyer de si terribles orages; mais le nombre & la force des impies ont prévalus jusqu'à un tel point, qu'ils n'ont pas laissé de lieu dans la terre qu'ils n'ayent tenté d'infecter de leur dogmes détesta-Fff

bles, appuiés entr'autres, par invenerunt. Hæc eadem regno cette esclave de toutes sortes occupato supremi Ecclesia capide forfaits, Elizabeth prétendue tis, locum in omni Anglia, Reine d'Angleterre, auprès de eju/que pracipuam auctoritatem laquelle les plus cruels ennemis atque jurisdictionem monstruose de l'Eglise ont trouvé un asyle asfuré. Cette même Elizabeth s'é. ad fidem catholicam & bonam tant emparée du trône, & usur- frugem reductum, rursus in mipant monstrueusement la place, & toute l'autorité & jurisdiction du Chef suprême de l'Eglise en Angleterre, a replongé dans un état déplorable, un Royaume qui venoit d'être ramené à la prasidio reparaverat, potenti foi catholique & à la pureté des manu inhibito, secutisque & mœurs. Car ayant empêché par la force & la violence, l'exercice de la vraie Religion que Henri VIII, ce Prince apostat, avoit détruit, & que Marie d'illustre mémoire, sa fille légitime, avoit dei cultores oppressit, impios conrétablie de concert avec le Siège cionatores atque impietatum ad-Apostolique, elle a suivi & embrassé toutes les erreurs des ficium, preces, jejunia, cibohérétiques, & a exclu du Confeil Royal la Noblesse Angloise qui le composoit, pour le remplir de gens obscurs & hérétiques. Elle a opprimé les Catholiques, établi des Prédicateurs impies, & des Ministres d'impiété, aboli le sacrifice de fervari mandavit: Episcopos, la Messe, les prieres, le jeune, l'abstinence, le célibat & les rits catholiques, a fait publier & difperser par tout le Royaume des livres pleins d'hérésies palpables: & non contente d'adopter & de suivre elle-même les erreurs &

usurpant, Regnum ipsum jam serum exitum revocavit, usu namque veræ Religionis, quam ab illius desertore Henrico VIII, olim eversam clara M. Maria Regina legitima hujus Sedis amplexis Hareticorum erroribus, regium Concilium ex Anglica nobilitate confectum diremit, illudque obscuris hominibus hæreticis complevit, catholica fiministros reposuit, Mista sacrirum delectum, calibatum ritufque catholicos abolevit, libros manifestam hæresin continentes, toto regno proponi, impia mysteria & instituta ad Calvini præscriptum à se suscepta & observata, etiam à subditis Ecclesiarum Rectores, & alios Sacerdotes Catholicos , suis Ecclesus & Beneficiis ejicere, ac de illis & aliis rebus ecclesiasticis in hareticos homines disponere, deque Ecclesiae causis decernere aufa; Pralatis Clero populoles dogmes impies de Calvin, que ite Romanam Ecclesiam ag-

noscerent, neve ejus præceptis, sandionibusque canonicis optemperarent, interdicit plerofque in nefarias leges suas venire, & Romani Pontificis auctoritatem atque obedientiam adjurare, seque solam in temporalibus & (piritualibus Dominam agnoscere, jurejurando coegit, panas & supplicia in eos, qui dicto non ellent audientes impofuit, easdemque ab iis qui in unitate fidei & prædicla obedientia perseverarunt, exegit, Catholicos Antistites & Ecclesiarum Rectores in vincula conjecit, ubi multi, diuturno languore & tristitià confecti, extremum vitæ diem misere finierunt. Quæ omnia, cum apud omnes nationes perspicua & notoria sint, & gravissimo quam plurimorum testimonio ita comprobata, ut nullus omnino locus excusationis, defensionis, aut tergiver-Sationis relinquatur; nos multiplicantibus aliis atque aliis super alias impietatibus & facinoribus & prætactá fidelium persecutione religionisque afflictione impulsu & opera dicta Elisabethæ quotidie magis ingravescente, quoniam illius animum ita obsirmatum atque induratum intelligimus, ut non modò pias Catholicorum Principum de sanitate & conservatione preces monitionefque contempferit, sed ne hujus quidem Sedis ad ipsam, hac de causa,

elle a encore forcé ses sujets à les embrasser; ayant eu l'audace de chasser de leurs Eglises & de leurs Bénéfices, les Evêques, les Curés & les autres Prêtres Catholiques, de disposer de ces places, & des autres biens de l'Eglise en faveur des Hérétiques, & de décider des causes ecclésiastiques, elle défend aux Prélats. au Clergé & aux peuples de reconnoître l'autorité de l'Eglise Romaine, & d'obéir à ses Ordonnances & décisions canoniques. Elle en a forcé la plupart par serment de consentir à ses loix abominables, de renoncer à l'autorité & l'obéissance du Pontise Romain, & de la reconnoître elle-même comme seule chef de l'Eglise & de l'Etat, décernant contre ceux qui refuseront d'obéir, des peines & des châtimens, qu'elle a effectivement fait éprouver à tous ceux qui ont persévéré dans l'unité de la foi, & dans ladite obéissance. Elle a chargé de fer les Evêques & les Pasteurs Catholiques, dont une grande partie, après avoir langui long-temps, accablés de misére, ont enfin terminé leurs jours d'une maniere déplorable. Comme tous ces excès sont publics & notoires dans toutes les Nations, & prouvés par le témoignage d'une infinité de personnes respectables, de maniere à ôter tout lieu d'excuse & de tergiversation, voyant que les impiétés, que les Fff ii

forfaits se multiplient sans cesse, Nuncios in Angliam trajicere que la persécution & la désola- permiserit ad arma justitia contion de la Religion dont nous venons de parler se redoublent de jour en jour par les ordres de ladite Elizabeth, & que son cœur est tellement obstiné & endurci, & que loin d'écouter les prieres & les avis charitables des Princes Catholiques pour son salut, elle a même refusé l'entrée de l'Angleterre aux Nonces de notre Siége Apostolique envoyés pour le même sujet; forcés donc que nous sommes de recourir contre elle aux armes de la justice, c'est avec la plus vive douleur que nous nous trouvons dans la trifte nécessité de punir une Princesse dont les ancêtres ont pratenso Regni pradicti jure, rendu de si grands services à la Chrétienté. C'est pourquoi en vertu de l'autorité de celui qui a bien voulu nous placer sur ce trône suprême de justice, charge bien au - dessus de nos forces, nous déclarons par la plénitude de la Puissance Apostolique, que ladite Elizabeth hérétique & fautrice des hérétiques, & tous fes adhérens en ce que dessus, ont encouru la sentence d'excommunication, & font retranchés de l'unité du corps de J. C. de plus nous la déclarons privée de interdicimus universis & singuson prétendu droit audit Royaume, comme aussi de tout domaine, dignité & privilege quelconque; déclarons en outre que

tra eam de necessitate conversi, dolorem lenire non possumus, quod adducamur in unam animadvertere, cujus majores de Republica Christiana tantopere meruêre. Illius itaque auctoritate suffulti, qui nos in hoc. supremo justitia throno, licet tanto oneri impares, voluit collocare, de Apostolica potestatis plenitudine declaramus antediclam Elifabetham hæreticam. & hæreticorum fautricem eique adharentes, in pradictis, anathematis fententiam incurrifle, esseque à Christi Corporis unitate pracisos. Quin etiam ipsam, necnon omni & quocunque dominio, dignitate, privilegioque privatam & item Proceres, subditos & populos dicli Regni, ac cœteros omnes , qui illi quomodocunque jurarunt, à juramento hujusmodi, ac omni prorfus dominii, fidelitatis & obsequii debito perpetuo absolutos, prout nos illos prafentium auctoritate absolvimus & privamus eandem Elisabetham prætenso jure regni aliifque omnibus fupra didis , pracipimusque , & lis Proceribus, subditis populis aliifque antedictis, ne illi ejufve monitis, mandatis & legibus audeant obedire. Qui secus la Noblesse, les sujets, les peuples egerint, eos simili anathematis

vinculo innodamus. Quia verò dudit Royaume; & tous les auquocunque illis opus erit, perferre, volumus, ut earum exempla Notarii publici manu, & Prælati Ecclesiastici, ejusque Curiæ sigillo obsignata, eandem illam prorsus fidem in judicio, & extra illud ubique gentium faciant, quam ip/a Prafentes ostensæ.

Datum Rom. apud S. Petrum, anno Incarnationis Domini 1569. 5. Kalendas Martii, Pontificatus nostri anno s.

difficile nimis effet Prasentes tres qui lui auroient prêté quelque serment de quelque maniere que ce soit, sont absous pour toujours de ce serment, comme aussi de tout devoir de domaine, de fidélité, d'obéissance, comme nous les en absolvons par l'autorité de ces Présentes, & privons ladite Elizabeth de son prétendu facerent, si essent exhibitæ vel droit à la Couronne, & de tous les autres droits ci-dessus mentionnés. Défendons à tous, &

chacuns des Grands, des fujets & des autres nommés ci-dessus. d'obéir à elle, à ses ordonnances & loix, fous peine d'encourir le

même anathême; mais comme il seroit trop difficile de faire te-

Fff iii

nir ces Présentes par-tout où besoin sera, nous voulons que les copies que l'on en fera, signées de la main d'un Notaire public; souscrites par un Prélat Ecclésiastique, & scellées du sceau de la Cour, ayent par-tout la même force, & autorité qu'auroient ces mêmes Présentes.

Donné à S. Pierre l'an de l'Incarnation de Notre Sauveur 1569, le 5 des Calendes de Janvier, la cinquiéme année de notre Pontificat.

On assembla un Parlement à Dublin cette année, où l'on fit Statut. d'Irland un grand nombre d'Actes; on en fit entr'autres un pour con- Pag. 301. firmer le droit de Sa Majesté aux biens de Christophe Eustace Seigneur de Cotlauston & autres terres situées au Comté de Kildare, qui fut exécuté sous Henri VIII, pour crime de haute trahison. On confisqua, par un autre Acte, au profit de la cou- Bid pag. 326, ronne, les terres de Thomas Fitz-Gerald Chevalier de la Vallée (Knight of The Glinn) au Comté de Limmerick, & de Thomas son fils, pour crime de rébellion.

Le Député étant à Cork, entra avec ses troupes dans le territoire de Kirricurry & s'empara du château de Carigoline; il marcha ensuite dans le pays d'Orrery & se rendir maître de Buttevant; son dessein étoit d'aller à Kilmallock, mais il sut prévenu par Jacques Fitz Maurice, qui ayant fait escalader les.

murs de cette ville s'en rendit maître, & vû l'impossibilité de la garder, il y fit mettre le feu. Le Député fit réparer ensuite cette place, il y mit une garnison de quatre cens hommes d'infanterie, cent cavaliers & quelques troupes légeres aux ordres du Colonel Gilbert, qu'il nomma Gouverneur de cette province. Le Député, après avoir pacifié les Comtés de Cork & de Limmerick, & recu le serment de fidélité de quelques Seigneurs de ces contrées, sçavoir Roch, Courcy, Power, de ceux de Decye & de quelques autres, retourna à Limmerick.

Gilbert fut créé Chevalier, quelque temps après, à Drogheda, pour les bons fervices qu'il avoit rendus pendant son gouvernement dans la Momonie. Il passa ensuite en Angleterre, où il épousa une riche veuve; mais sa mort précipitée sut cause que le Chevalier Jean Perrott fut nommé Président de la Momo-

nie à sa place.

Les hostilités continuoient toujours dans la Lagenie & la Conacie. Le Chevalier Carew fit des efforts pour réduire les Cavenaghs: le Chevalier Fitton employa toute la sévérité d'un tyran contre les habitans de la Conacie, au point que Connoghor ô Brien Comte de Thomond, quoique sujet sidele de l'Angleterre, fut obligé de courir aux armes, & malgré la médiation du Comte d'Ormond envoyé par le Député pour pacifier ces troubles, on en vint aux mains; les troupes de Thomond furent défaites, & ce Seigneur fut obligé de passer en Cambd. Elizab. France, où il rencontra Norris l'Ambassadeur Anglois, qui le Part. 2. Pag. 192. fit rentrer en grace avec Elizabeth, La reconnoissance du Comte fut grande, il justifia sa sidélité par les grands services qu'il rendit par la suite à la couronne d'Angleterre, au préjudice de sa Nation.

Art. 1570.

Turlogh Lynogh ô Neill, reconnu pour le chef de l'illustre Tribu des ô Neills, soutenoit toujours la cause de la Religion en Ultonie. Les alliances étoient fréquentes alors entre les Seigneurs d'Ultonie & ceux d'Ecosse. O Neill avoit pour épouse la tante du Comte d'Argile; il avoit aussi des troupes Ecossoises à sa solde. Comme ce Prince méditoit une expédition contre la province Angloise, un fâcheux accident en interrompit l'exécution; un coup de fusil qu'il reçut, soit par l'effet du hafard, soit par un dessein prémédité de quelqu'un qui lui en vouloit, ayant fait craindre pour sa vie, les Ecossois commencerent à l'abandonner & la Tribu songea à se choisir un autre

chef. La bleffure d'ô Neill n'étant pas mortelle, il fut bientôt rétabli; & lorsque ce Prince voulut poursuivre son premier dessein contre les Anglois, le Député lui envoya deux Commissaires de la part de la Reine, qui furent Dowdal le Justicier & le Doyen d'Ardmach. Les Commissaires s'étant rendus dans le camp d'ô Neill à Dungannon, conclurent un traité avec lui au mois de Janvier, qui fut ratifié au mois de Mars suivant par le Député.

Les ô Ferrals, anciens Seigneurs d'Annaly, aujourd'hui Comté de Longford, firent leur démission de ce territoire entre les mains du gouvernement, qui leur en rendit une partie moyennant une rente annuelle de cent marcs. On rapporte aussi à ce temps la mort du Lord Chef Baron Bath, qui fut rem-

placé dans cette charge par Luc Dillon Ecuyer.

Le Chevalier Perrott étant nommé Président de la Momonie, on lui donna pour adjoints George Bourchier fils du Comte de Bath, & George Walsh; le premier pour lui aider dans la guerre, & le second dans les affaires civiles. Ce Président fit la guerre avec quelque succès contre les Confédérés. & obligea quelques-uns de leurs cheis, sçavoir Mac-Carty More, le Lord Barry, Mac-Carty Riagh, Donough Mac-Teigue de Muskerry, le Lord Courcy & Mac-Donough, de contribuer aux frais de la guerre, ce qui diminua considérablement le parti de Jacques Fitz-Maurice.

Le Député Sidney voulant passer en Angleterre, en obtint la permission de la Reine, avec ordre de substituer à sa place War. ibid.cap.13. le Chevalier Guillaume Fitz-Williams fon beau-frere, qui prêta serment au mois d'Avril dans la Cathédrale de S. Patrice à Dublin, Les caractères Irlandois pour l'impression furent introduits en Irlande cette année par Nicholas Walsh Chancelier de la Cathédrale de S. Patrice, & Jean Kerne Tréforier de la même Eglise. Le Gouvernement donna ordre de faire imprimer les livres d'Eglise en caractère & langue Irlandoise, afin de séduire le peuple; mais ces précautions ne produisirent pas le fruit qu'on en attendoit.

Brian Cavenagh, fils de Cahir Mac-Art créé Baron de Balian War. ibid corp. ra. par la Reine Marie, causoit beaucoup de troubles dans la Lagenie; c'étoit un Seigneur brave & rempli de sentimens. Il tua Ro- Fag. 338. bert Brown Seigneur de Malrenkam, pour venger quelque infulte qu'il en avoit reçue. La fierté de Brian l'ayant rendu redoutable

An. 1 172.

à fes voifins, le Chevalier Nicholas Devereux avec les principaux habitans de Wexford s'assemblerent pour arrêter son courroux: on en vint à une action dont le sort sur fatal au Chevalier Devereux; il perdit trente Gentilshommes tués sur le champ de bataille sans parler d'un grand nombre de soldats.

Camb l. Elizab. part. 1. pag. 140.

Hift. d'Irl. pag.

139.

La Conacie étoit en combustion; les chefs de la conspiration furent les Burkes de Clanriccard qui ne pouvant supporter le gouvernement trop sévere du Président Fitton, prirent les armes & ravagerent, de concert avec les Scots auxiliaires, tout le pays. Le calme fut rendu à cette province, dit Cox, par la victoire que le Capitaine Collier, avec une feule compagnie d'infanterie, avoit remportée sur les Scots auxiliaires qui étoient au nombre d'environ mille hommes. La Reine Elizabeth vovoit bien que la révolte de la Conacie étoit causée par la tyrannie de Fitton; elle jugea nécessaire, pour la tranquillité publique, de le retirer de cette province & de le nommer Trésorier. Les ô Morras & les ô Connors de la Lagenie; firent quelques mouvemens pour causer une diversion en faveur des révoltés de la Conacie; ils brulerent Athlone & firent des courses dans la province Angloise, où ils commirent beaucoup de dégât. En Ultonie Brian Mac-Felimy ô Neill se rendit maître de Carrigfergus & y fit mettre le feu.

Thomas Smith Anglois, Conseiller d'Etat de la Reine, voyant les fortunes rapides que ses compatriotes faisoient en Irlande aux dépens des anciens propriétaires de cette Isle, & voulant avoir part aux dépouilles, demanda à sa Maîtresse la permission d'y envoyer son fils pour établir une colonie Angloise dans le territoire d'Ardes en Ultonie. Ce pere avoit deux objets, le premier de procurer à son fils un domaine considérable, où il pourroit devenir par la suite un Seigneur puissant; le second. de dérober à la pottérité, dans un pays étranger, l'ignominie de sa naissance, n'étant pas né de légitime mariage. La Reine ayant consenti à l'entreprise, on équippa le jeune Smith, on lui donna pour Gouverneur le nommé Chatterton, avec une fuite convenable, & on l'embarqua pour l'Irlande: s'étant approché du lieu de sa destination, il rencontra, malheureusement pour lui, Brian Mac-Art ô Neill, véritable propriétaire d'Ardes, prêt à lui en disputer la possession; en effet le prétendu Seigneur d'Ardes fut tué, dans une escarmouche, par Brian Mac-Art, & sa troupe dispersée.

Cambden

Cambden représente ce trait d'histoire sous d'autres couleurs. Elizab. pare. 2. Il suppose d'abord que la Reine d'Angleterre avoit le pouvoir pag. 240. 6 241. de donner ce qui ne lui appartenoit pas. Il est vrai que les Rois prédécesseurs de cette Princesse, étoient en possession de prononcer des Arrêts de confiscation contre ceux qui n'avoient jamais reconnu leur autorité & qui étoient toujours armés contre eux. Cette autorité des Rois d'Angleterre, à l'égard de la plus grande partie de l'Irlande & de l'Ultonie sur-tout, se réduisoit à la simple permission qu'ils donnoient à leurs sujets de s'emparer, par la force, du bien d'autrui, & moyennant cette permission, la résistance du propriétaire étoit caractérisée de rébellion selon l'esprit de l'Anglois. Notre Auteur dit avec emphase que Thomas Smith, touché de compassion pour l'Irlande négligée, negleda Hibernia misertus, avoit obtenu de la Reine la permission d'envoyer son fils naturel planter une colonie Angloise dans la Chersonese nommée Ardes sur la côte orientale de l'Ultonie, afin d'humaniser le peuple demi-barbare de cette contrée. A Regina impetravit ut colonia in Chersonessum Hibernia, quam Ardes vocant, in Ultonia orientali sub filio notho quem unicum habuit, ad imbuendos semi-barbaros humanitatis cultu deduceretur.

On seroit porté à croire que la charité fraternelle étoit le motif de la conduite de Smith dans cette occasion; mais lorsqu'on nous dit que cet Anglois avoit déja distribué à ses soldats les terres d'Ardes, en promettant au simple fantassin cent vingt arpens, au cavalier deux cens quarante, & aux autres à proportion de leur rang, moyennant une redevancé annuelle d'un denier par arpent pour lui, sans qu'il soit question de réserve en faveur de l'ancien propriétaire, on voit que le désir d'humaniser les habitans d'Ardes n'étoit qu'un prétexte pour envahir, avec une espece de titre, leurs terres. Cuilibet pediti 120 jugera, cuilibet equiti 240 jugera, quæ 500 jugeribus Anglicis respondent, concessit; pro quibus singulis singulos denarios quotannis dependerent. A l'égard de l'épithete de barbarie que Cambden donne aux habitans d'Ardes, & de perfidie qu'il attribue à Brian Mac-Art, pour avoir tué un ennemi qui vient à main armée chez lui, c'est le stile ordinaire de l'Anglois, qui croit que sa volonté doit être la mesure de l'obéissance de son adversaire, & qui traite toujours de barbarie la juste désense d'un peuple qu'il opprime.

Tome II.

Ggg

An. 1573.

Baker Chron.
d'Angl. pag. 346.
Cambd. Elizab.
part. 2. pag. 255.

War. ibid.cap. 15.

Cambd. ibid. pag.

Gautier Devereux Vicomte d'Hereford, sut créé cette année par la Reine, Comte d'Essex. Ce Seigneur descendoit en droite ligne des anciens Comtes d'Evreux, fortis des Ducs de Normandie par Robert Archevêque de Rouen & Comte d'Evreux. La Reine voulant gratiste Essex qui étoit un de ses savoris le plus attaché, lui donna la moitié de quelques Seigneuries con-

plus attaché, lui donna la moitié de quelques Seigneuries confisquées en Ultonie, avec la qualité de Capitaine Général de cette
province, à condition qu'il s'y transporteroit avec deux cens
hommes de cavalerie & quatre cens d'infanterie qu'il seroit
tenu d'entretenir pendant deux ans à ses dépens. Pour engager
les hommes de bonne volonté à prendre parti dans cette expédition, on les stattoit de l'espérance d'être recompensés en sond
de terres; celui qui auroit servi gratis dans la cavalerie pendant
deux ans devoit avoir quatre cens arpens, & les santassins qui
auroient servi aux mêmes conditions deux cens, moyennant

une redevance annuelle de deux sols par arpent.

Baker ibid. pag.

Firz-Williams alors Lord Député d'Irlande, étoit jaloux de ce nouveau rival qu'on vouloit lui donner; dans la crainte d'être éclipsé par un Seigneur si puissant, revêtu de tant d'autorité, il employa tout son crédit pour arrêter cette entreprise. La Reine voulant mettre les parties d'accord, ordonna à Essex de prendre des Patentes du Député pour le gouvernement d'Ultonie. La difficulté ainsi applanie, le Comte, soivi d'un grand nombre de Seigneurs Anglois qui vouloient être les compagnons de sa fortune & les témoins de ses exploits, partit pour l'Irlande & débarqua à Carrigsergus à la fin d'Août. Il y sut complimenté par Brian Mac-Felimy ô Neill & autres Seigneurs Irlandois, qui ne se méssioient pas de lui d'abord; mais lorsqu'ils apperçurent l'appareil & le train qui le suivoient, ils le quitterent brusquement pour se ranger sous les drapeaux de Tirlogh Linogh ô Neill.

Le Comte d'Essex sut à peine arrivé en Irlande, qu'il souhaitoit être de retour en Angleterre; il trouvoir de la difficulté pour la réussite de son projet, les habitans d'Ultonie étoient sous les armes, il se voyoit abandonné des Seigneurs de sa suite qui le quittoient les uns après les autres; il sollicita sortement son rappel; le Comte de Leicester (a) qui l'aimoit mieux loin

⁽a) Le Comte de Leicester étoit honore il étoit le plus jeune des fils du Duc de Norde la charge de grand Meuyer de la Reine, l'thumber and, qui sut décapité la premiere



que de près, y porta obstacle pendant quelque temps. Essex ayant obtenu à la fin l'agrément de la Reine, passa en Angleterre, après une expédition, dont l'unique fruit fut de confumer des sommes considérables d'argent.

Jacques Fitz-Maurice ne cessoit de ravager les terres de ceux que la Reine protégeoit dans la Momonie. Il combattit souvent avec les troupes de Jean Perrot Gouverneur de cette province, Ibern. tom. 2, lib. & fut souvent victorieux; ils les désit à Kilmallock, à Sanid, à Kuillehugi & à Cluonie, où le Capitaine Morgan fut tué & Relat, Giraldises troupes renversées.

An. 1574. Hift. Cathol. 4. cap. 8.

La Reine allarmée des succès de Fitz-Maurice, lui envoya des Députés pour lui faire des propositions de paix. Sa Majesté lui fit dire que son intention étoit bien moins de persécuter la Religion que de maintenir son autorité en Irlande. Fitz-Maurice content de cette députation, promit de mettre bas les armes. à condition qu'on cesseroit de persécuter les Catholiques dans la province, & qu'on mettroit en liberté le Comte de Desmond & Jean son frere, détenus prisonniers à la Tour depuis quelque temps; la Reine accepta volontiers les conditions, & Jacques Fitz-Maurice fit cesser les hostilités. Elizabeth donna aussitôt ordre de faire sortir de la Tour le Comte & son frere; & les ayant fait venir en sa présence, elle les exhorta à faire cesser une rébellion qui troubloit le repos public. Le Comte répondit qu'il n'avoit jamais eu l'esprit de rébellion; que sa sidélité & celle de ses ancêtres envers les Rois d'Angleterre étoit connue de tout le monde; mais qu'il ne pouvoit supporter la tyrannie exercée par les Ministres de Sa Majesté, principalement en ce qui regardoit la Religion. La Reine congédia ces Seigneurs avec un air de protection, en promettant de faire exécuter le traité conclu avec Jacques Fitz-Maurice; mais cette perside Princesse sit dire en secret au Capitaine du navire qui les conduisoit en Irlande, de les mener droit à Dublin & de les remettre entre les mains du Député qui y faisoit sa résidence; elle envoya aussi un ordre secret au Député d'engager le Comte de rester avec lui à Dublin, pendant qu'il enverroit Jean son frere en Momonie pour persuader à Jacques Fitz-

année du regne de Marie, & le pere de ce | ces infâmes sanglues du bien public durant demier sur ce Dudley, que les històires d'An-le regne de Henri VII, & qui sur exécuté la glecerte mettent avec Empson, ; au rang de l'premiere année de celui de Henri VIII.

Maurice de venir avec lui, afin qu'étant tous trois ensemble ils puissent consimer & signer le traité sair avec la Reine; voila la raison plausible & apparente; mais le dessein secret étoit de faire trancher la tête à tous les trois. Le Comte averti à propos de ce projet prévint le malheur par une suite précipitée, il eut obligation de sa vie à la vitesse de sacques Fitz-Maurice en cinq jours auprès de son frere & de Jacques Fitz-Maurice son cousin, dans la partie la plus reculée du Comté de Kerri. Ce nouveau trait de persidie indisposa si fort le Comte de Desmond contre le gouvernement d'Angleterre, qu'il recommença la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant, sur quoi il sur proclamé traitre; le gouvernement offit mille livres sterlings avec quarante livres de pension à quiconque le livreroit en vie & cinq cens livres avec vingt livres de pension pour sa tête.

Le Député voulant remédier aux désordres causés dans la Momonie par la révolte des Fitz-Geralds, marcha avec ses troupes vers cette province & chargea le Comte de Kildara de la garde de la province Angloise pendant son absence.

La guerre ne sur pas le seul stéau dont l'Irlande sur affligée. La peste sit ravage dans la province Angloise pendant que les Irlandois, stattés par les espérances que les lettres de Rome & d'Espagne leur donnoient, étoient sous les armes par toute l'Isle; ce sur dans ces circonstances que Firz-Williams le Député sur révoqué après l'avoir long-temps sollicité.

La Reine jetta encore les yeux sur le Chevalier Sidney pour le gouvernement de l'Irlande; de tous les Anglois c'étoit lui qui connoissoit le mieux les affaires de cette Nation, & il étoit d'autant plus propre à en prendre le gouvernement; il voyoit mieux que personne la difficulté qu'il y avoit à réduire l'Irlande, ainsi il se chargea avec quelque répugnance de la commission; pour le déterminer, la Reine envoya dans cette Isle un nouveau rensort de troupes avec des munitions de guerre & se chargea de lui faire tenir vingt mille livres sterlings par année. Sur ces espérances Sidney partit pour l'Irlande & débarqua à Skerries au mois de Septembre, d'où il alla à Drogheda pour prêter ferment, parce que la peste ravageoit la ville de Dublin.

Sidney ayant appris à Drogheda que Surleyboy Mac-Donnel affiégeoit Carrigfergus, & qu'il avoit déja tué le Capitaine Baker avec quarante hommes qu'il commandoit, ce Député marcha au secours de cette place à la tête de six cens hommes, & sit

As. 1575.

abandonner à Surleyboy son entreprise. Il pacifia ensuite les ô Neills, les ô Donnels, les Mac-Mahons, les Maguires & autres Seigneurs du Nord. Après l'expédition en Ultonie Sidney s'avança dans la Lagenie, où il trouva le Comté de Kildare, & principalement la Baronie de Carbry, dévastés par les ô Morras & les ô Connors; les Comtés du Roi & de la Reine avoient subi le même sort; mais Rori ô Morra sit sa paix avec le Député à Kilkenny, par la médiation du Comte d'Ormond. Le Député ayant quitré Kilkenny sit sa tournée par Watersord, Cork, Limerick, Thomond & Gallway, en administrant par-tout la justice, il reçut la soumission des Burkes de Clanriccard qui s'étoient révoltés; il mit ensin des garnisons dans les places qu'il trouva sur sa route jusqu'à Dublin.

La peste avoit cessé cette année à Dublin & dans la province Angloise, mais la tyrannie des Anglois étoit une peste d'autant plus pernicieuse qu'elle étoit continuelle. Les campagnes étoient désertes & les villes ruinées par les marches & contre-marches des troupes, qui ne laissoient sur leur passage qu'une affreuse misere, sur-tout dans les Comtés de Louth, Meath, Kildare, Wexford, Carlow, & dans ceux du Roi & de la Reine, fatigués tantôt par les ô Morras & les ô Connors,

tantôt par les troupes Angloises.

Le Député se plaignit dans ses lettres à la Reine à ce sujet, que les entreprenneurs (a) dans ces deux derniers Contés étoient si pauvres & en si petit nombre, qu'on étoit obligé d'y entretenir une gamison de deux cens soldats pour les protéger, & que le produit de ces contrées ne montoit pas à un vingtieme de ce qu'il en coutoit à la couronne pour les garder. Ce Gouverneur rendit compte à la Reine des services qu'il avoit rendus, sçavoir qu'il avoit fait rebâtit Kilmallock; qu'il avoit imposé une taxe de deux mille livres sterlings sur les habitans de la Conacie pour saire rebâtit Athenry, que les Mac-An-Earlas, c'est-à-dire les ensans du Comte de Clarniccard, avoien brûlé; qu'il avoit pris à ce Comte les châteaux de Ballyclare & Ballynislow; qu'il avoit reçu à Roscoman la soumission d'ò

Ann. 1576.

⁽a) Ces entreprenneurs étoient des Anglois | ô Morias, des ô Connors & autres Seigneurs, fans fortune qu'on faisoir venir d'Angleterre confiquées pour le prétendu crime de répour établir une Colonie dans ces contrées, bellion, en faveur de qui on motrelloit les tetres des l

Connor Don & d'ô Flyn qui souhaitoient être gouverné selon les Loix Anglicanes; que toute la province de Conacie étoit beaucoup incommodée par les Ecossois, auxiliaires des Burkes de Clanriccard; que le pays de Longsord s'étoit soumis au payement des artérages; que le Bresny étoit tranquille; qu'il avoit nommé Thomas Lestrange & Thomas Dillon Commissaires dans la Conacié pour juger les dissérends des particuliers, & qu'il avoit ensin constitué Robert Damport Grand Prévôt de cette progrance.

Les affaires de la Religion étoient aussi chancelantes en Irlande que celles de l'Etat; les Eglises étoient désertes & les Pasteurs dispersés, les enfans sans Baptême étoient élevés dans l'ignorance, & cela n'est pas étonnant dans le conflit de deux Religions, dont l'une veut s'établir sur les débris de l'autre; les Ministres de l'ancienne Religion étoient chassés de leurs siéges, ceux de la nouvelle Secte n'étoient pas assez nombreux pour les remplacer; c'étoit des Anglois qu'on envoyoit prêcher la nouvelle doctrine dans cette Isle, mais qui n'étoient pas écoutés; c'étoit des Pasteurs sans ouailles; les Irlandois avoient pour la Religion Catholique un attachement sans exemple. Malgré la sévérité des Loix faites par Henri VIII, Edouard VI & Elizabeth jusqu'au régne de Jacques I, il est notoire qu'il n'y a pas eu soixante Irlandois qui ayent embrassé pendant cet espace de temps la prétendue résorme dans cette Isle qui contient plus de deux millions d'ames. Desorte que la Reine d'Angleterre, toute puissante qu'elle étoit, ne pouvoit pas se vanter d'avoir établi l'Eglise Protestante en Irlande. L'aversion marquée de ces peuples pour toute innovation en matiere de Religion, sit craindre à la politique de cette Princesse des suites fâcheuses, si elle entreprenoit de forcer leur conscience; elle attendit des circonstances plus favorables, & se contenta pour cette fois de donner commission aux Archevêques & Evêques de veiller aux affaires ecclésiastiques. Elle donna la charge de Chancelier à Guillaume Girald, & celle de Président de la Momonie au Chevalier Guillaume Drury.

Les deux nouveaux Officiers étant débarqués à Dublin au mois de Juin, le Chancelier prit possession de sa charge; le Député voulant conduire Drury à Watersord pour l'instaler dans la Présidence de la Momonie, sur obligé de changer d'objet: il reçut une lettre du Maire de Gallway qui lui marquoit

que les Burkes de Clanriccard avec leurs vassaux avoient repris les armes; qu'ils avoient fait revenir les Ecossois leurs alliés; qu'ils avoient mis le feu aux portes d'Athenry nouvellement rebâtie; qu'ils avoient essacé les armes de la Reine, pillé les habitans & dérruit leurs habitations.

Le Député sur cette nouvelle prit en toute diligence le chemin de la Conacie où il arriva en trois jours de temps, au grand étonnement des révoltés, qui se retirerent bien vîte dans leurs retranchemens. Ce Général ne trouvant pas d'ennemi pour lui disputer le terrein, se rendit maître des châteaux & places fortes du Comte de Clanriccard; il envoya ce Seigneur prisonnier à Dublin pour répondre de la conduite de ses ensans. Il visita ensuite la ville de Gallway où il resta quelques jours, de-là il se rendit à Limerick, & après avoir instalé le Président Drury il le condussit à Cork.

Le nouveau Président commença à faire exercer une police sévere dans toute la province de Momonie, excepté dans le Palatinat de Kerry, que le Comte de Desmond prétendoit être exempte de toute jurisdiction Royale; il s'éleva à ce sujet une dispute entre lui & le Président qu'il accusa auprès du Député d'ayoir levé des taxes exorbitantes & arbitraires sur le peuple.

Les Burkes de Clanriccard ne pouvant supporter la détention du Comte Jeur pere enfermé dans le Château de Dublin. se révolterent encore & rappellerent à leurs secours les Ecosfois; ils firent le siège de Ballyriagh autrement Loghreagh, château dans le domaine de Clanriccard; mais la garnison composée de vieilles troupes & commandée par Thomas Lestrange & le Capitaine Collier, Officiers expérimentés dans le métier de la guerre, n'eut pas de peine à disperser une troupe d'hommes assemblés à la hâte, sans discipline & mal armés. Le Député s'y transporta avec son armée, & étant secondé par Mac-William Oughter, Seigneur puissant dans la Conacie du nom Burke, ennemi de la maison de Clanriccard, il dissipa entiérement la révolte, rétablit Mac-William dans ses possessions, & nomma Nicholas Malby Gouverneur de cette province, après l'avoir créé Chevalier, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de la Reine.

Le Comte d'Essex sit dans ces entresaites une seconde expédition en Ultonie qui lui sut sunesse; il avoit des envieux à la Cour. Le premier & le plus redoutable étoit le Comte de Lei-

424

cester. Celui-ci ayant hérité du génie & des artisices de son pere, connoissoit bien les intrigues de la Cour; il étoit savori d'Elizabeth & ennemi d'Essex, dont il jura la perte; il n'eut pas de peine à jouer son rôle avec adresse. La Cour renvoya Essex en Irlande avec le vain titre de Lord Marshal, asin de le renverser plus surement par l'appas des bonneurs; il sur obligé bientôt après de se démettre de son commandement, par les artisses de ses ennemis à la Cour, & ne pouvant supporter cet affront, il mourut d'une dissentere à Dublin, après avoir recommandé au Député son sils âgé alors d'environ dix ans. On soup-connoit publiquement le Comte de Leicester d'avoir procuré par le poison la mont d'Essex, du vivant même de son mari, & réhabilité après sa mort, fait soupconner la probité du premier.

An. 1577. War. de Annal. Hib. cap. 19. Cambd. ibid. pag. 250.

Bak. Chron.

Les plaintes que le Comte de Desmond avoit faites au Député au sujet des concussions exercées dans la Momonie par le Président Drury, surent justifiées par celles que firent en ce temps les Seigneurs de la Lagenie. Ceux-ci donnerent un mémoire au Député, pour lui représenter que leurs libertés & priviléges étoient violés par une taxe arbitraire & déraisonable: que cette taxe excédoit la somme de douze livres sterlings pour chaque terre labourable, & qu'il n'appartenoit qu'au Parlement de leur imposer une taxe; mais la réponse ne s'étant pas trouvée satisfaisante, ils en appellerent à la Reine: ils envoyerent vers cette Princesse trois Députés qui furent Scurlock, Nettervil & Burnel, avec des lettres signées par les Lords Baltinglass, Delvin, Hoath, Trimleston & autres au nom de la province Angloise; la Reine renvoya le jugement de cette affaire à son Conseil, ce Tribunal avant examiné sur cette affaire, les Lords de Kildare, d'Ormond, de Gormanstown & de Dunsany, ils répondirent que de tout temps on avoit eu coutume de lever des taxes sur les sujets du Roi en Irlande; mais ils prierent en même temps qu'on en fit la levée avec plus de modération. La Reine voyant que les Supplians vouloient lui difputer son autorité, elle fit mettre en prison les trois Agens & envoya ordre au Député d'Irlande de faire arrêter les Supplians, de fixer la taxe à cinq marcs par terre labourable & de punir les abus qui pourroient en arriver dans la perception des impôts. Cet arrangement ainsi fait, les Supplians s'étant soumis, furent mis en liberté aussi bien que leurs Commissionnaires.

125

Le Chevalier Jean de Desmond frere du Comte épousa en ce temps la fille du Comte de Clanriccard, qui avoit été répudiée d'ô Rourke son premier mari; le Chevalier contracta par ce mariage une alliance étroite avec la maison de Clanriccard, qui avoir pour objet de se prêter un secours mutuel contre leurs ennemis; cette consédération allarma la Cour & la rendit plus attentive aux démarches du Comte de Desmond, dont la sidelité lui étoit déja suspecte.

CHAPITRE XXIII.

Epuis l'évasion de Garret Fitz-Gerald Comte de Desmond. Depuis l'evation de Galett Alle Grand projet formé par la Reine Elizabeth pour exterminer ce Seigneur avec toute fa Maison, il observa une extrême politique vis-à-vis de la Cour, sans perdre de vue les intérêts de la Religion qu'il soutenoit en secret, & dont la désense lui parut être le premier & le plus essentiel de ses devoirs. Ce Comte ne se fioit pas aux traités souvent réitérés avec une Princesse dont il avoit si fréquemment éprouvé la mauvaise foi; il jugea qu'il étoit de sa prudence de prendre des mesures. Il envoya en conséquence Jacques Fitz-Maurice son parent à Rome, pour consulter le Pape Gré-cap. 19. goire XIII, sur les moyens de conserver la foi en Irlande & de résister à ceux qui s'en étoient déclaré les ennemis. Fitz-Maurice alla d'abord, selon ses instructions, à la Cour de France où il fut parfaitement bien reçu du Roi; ce Prince parut disposé à seconder les intentions du Comte de Desmond & à lui donner du secours pour soutenir les intérêts de la Religion en Irlande; mais il en fut détourné par son Conseil. Fitz-Maurice ayant pris congé de ce Prince passa en Espagne; Philippe II lui donna de fortes recommandations pour le Pape. en priant Sa Sainteté de vouloir bien prendre sous sa protection les Catholiques perfécutés en Irlande.

Pendant que Jacques Fitz-Maurice sollicitoit la protection des Princes étrangers, Rory autrement Roderick ô Morra & ô lbern. compend. Connor Faly, vengeoient généreusement la liberté de la patrie toutes sontre les Ministres de la Reine, qui exerçoient toutes sortes fortes de tyrannie contre les Irlandois Catholiques. Les domaines de

Tome II. Hh

Relat. Girald:

ces Seigneurs furent confisqués sous le regne de Marie. Rory regagna par sa valeur la contrée de Leix, qui étoit l'appanage de sa Maison depuis un grand nombre de siécles, & en garda la possession par les armes jusqu'à sa mort. Il surprit & brûla un grand nombre de villes dans la Lagenie & qui étoient au pouvoir des Anglois, entr'autres celles de Naas, de Carlow, de Leighlin, de Rathcoill & de Balimore. Etant attaqué par quelques troupes Angloifes, il fit prisonniers les deux Capitaines qui les commandoient, nommés Harrington & Cosby, & les mena dans un pavillon au milieu d'un bois qui étoit le lieu ordinaire de sa retraite, où il sut trahi quelque temps après par un de ses domestiques, & surpris au milieu de la nuit par Robert Harpool à la tête de deux cens Anglois. O Morra dans ce détroit ne trouva de falut que dans son courage, ses troupes étoient trop éloignées pour lui donner du fecours, il n'avoit alors avec lui que son épouse, Jean ô Morra son parent & un Seigneur de la même famille que le grand âge mettoit hors d'état de défense ; il s'ouvrit un passage l'épée à la main à travers de l'ennemi fuivi de son parent, & s'échappa de leurs mains après en avoir blessé plusieurs. Les Anglois ayant mis en liberté les captifs, eurent la cruauté de poignarder inhumainement l'épouse d'o Morra & le vieillard, sans respecter ni le sexe de l'une ni le grand age de l'autre.

Quelque temps après Mac-Giolla Phadruig, Fitz-Patrick, Prince d'Osfory, devenu Anglois par le titre de Baron qu'il avoit reçu de cette couronne, fit des courses sur les terres de Leix à la tête de cinq cens hommes des troupes de la Reine; ô Morra ayant marché à sa rencontre avec quatre cens hommes trouva sa mort dans sa trop grande ardeur à vouloir reconnoître l'ennemi avant l'action, étant enveloppé par un détachement ennemi, il fut tué lui troisième. Ainsi finit cet homme noble & généreux que les Anglois nomment archi-rébelle. Fitz-Patrick ne fut pas le seul Irlandois (c'est-à-dire de l'ancienne race) qui sacrifia lachement à des titres d'honneur, si méprisés alors par ses compatriotes, les intérêts de la Religion &

de la patrie.

An. 1578.

François Cosby ayant été fait Préset de Leix par ordre de la Cour, il gouverna cette contrée en vrai tyran. Alexandre son fils ne cédoit pas au pere en cruauté; il vengea sur les Catholiques innocens le mauvais traitement qu'il avoit reçu d'o Morra; ayant convoqué les Notables du pays dans le château de Mollach, sous prétexte de traiter des affaires publiques, il les fit égorger par des gens armés, apostés exprès pour cette exécution cruelle, violant ainsi la foi publique: il périt dans ce massacre cent quatre-vingts hommes de la Maison des ô Morras fans compter les autres. Cet homme fanguinaire & cruel se plaisoit tant dans le supplice des Catholiques, qu'il les faisoit pendre par douzaines, hommes, femmes & enfans, à un orme qui étoit devant sa porte à Stradbally où il faisoit sa résidence.

Cahal autrement Charles o Connor Faly, n'étoit pas insensible aux tourmens qu'on faisoit souffrir aux Catholiques, étant joint par Conla Mageoghegan de la maison de Moycashel, il prit les armes & arrêta dans plusieurs rencontres le courroux des tyrans. Enfin un Anglois nommé Macforty chargé par commission de la part de la Reine d'assassiner ô Connor, tomba lui-même par le fer de celui qu'il vouloit immoler à la haine

de cette Princesse.

Le Chevalier Henri Sidney dégouté du gouvernement & voyant que ses services étoient méprisés à la Cour, demanda avec empressement son rappel; il l'obtint avec quelque difficulté, & après avoir mis ordre aux affaires, il céda l'épée de Justice au Chevalier Guillaume Drury Président de la Momonie. Sidney avoit la réputation d'un honnête homme; il remplit avec honneur de grandes places en Angleterre; & après avoir été quatre fois Lord Justicier d'Irlande & trois scis Député, on rapporte en preuve de son désintéressement qu'il ne s'étoit jamais approprié un pouce de terre dans cette Isle, exemple bien rare parmi ceux de sa Nation.

Jacques Fitz-Maurice étant arrivé à Rome fut présenté au Pape Gregoire XIII, qui le recut avec beaucoup de distinction. Il rencontra dans cette ville Corneille ô Moel-Ryan Evêque titulaire de Killaloe en Irlande, & Thomas Stukely. On ne comment de reg. sçait rien de certain touchant la naissance ni la patrie du dernier; les uns prétendent qu'il étoit fils naturel d'Henri VIII; cap. 12. d'autres disent qu'il étoit fils d'un Chevalier Anglois & d'une Dame Irlandoise: quoi qu'il en soit, il paroît par sa conduite que c'étoit un Chevalier errant qui cherchoit à rétablir une fortune chancelante.

Le Souverain Pontife sit paroître beaucoup de zele pour la cause des Catholiques d'Irlande, à qui il adressa dans ces en-Hhhij

Hift. Cathol, ibid. cap. 7.

War. de Annal;

Hift. Cathol. Ibern. ibid. cap.

Pet. Lombard. Hib. cap. 23. Relat. Girald.

trefaites plusieurs lettres. Il les exhortoit à être fermes dans la foi & à soutenir avec constance la cause de la Religion contre les hérétiques. Il nomma le Comte de Desmond chef de cette fainte ligue, en lui donnant pour Lieutenant Jacques Fitz-Maurice alors à Rome, qui devoit être remplacé, en cas d'accident, par le Chevalier Jean de Desmond frere du Comte, & celui-ci par Jacques son jeune frere.

Cambd Elizab. part. 2. ad an.

cap. 11.

Le Saint Pere ne se borna pas à la simple volonté, il sit délivrer une somme considérable d'argent & lever deux mille hommes dans les Etats de l'Eglise pour l'expédition d'Irlande. Il nomma Général de ces troupes Hercule de Pise, homme expérimenté dans le métier de la guerre. Ce corps de troupes étant prêt, on l'embarqua sur une petite flotte dont on Relat. Girald. donna le commandement à Thomas Stukely, qui eut ordre de faire voile pour Lisbonne & d'y attendre Jacques Fitz-Maurice qui devoit s'y rendre par terre. Ayant trouvé à son arrivée dans ce port Sebastien Roi de Portugal qui faisoit un armement considérable pour la guerre d'Afrique, ce Prince lui persuada de se joindre à lui dans cette expédition, en lui promettant de grandes récompenses à son retour & un renfort considérable pour la guerre d'Irlande. Stukely voulant à quelque prix que ce fut faire sa fortune, accompagna Sebastien en Afrique, où il se donna à leur arrivée une bataille très-meurtriere qui fut anoblie du sang de trois Rois, sçavoir Sebastien Roi de Portugal, Abedelmelec Roi de Mauritanie, Mahumet qui fut l'auteur de cette malheureuse expédition. Stukely avec la plus grande partie de ses Italiens subit le même sort, recevant ainsi la juste récompense

Hift. Cathol, ibid.

de son infidélité. Fitz-Maurice qui avoit fait le chemin de Portugal par terre, fut indigné de la perfidie de Stukely; mais ne voyant pas d'autre remede, il ramassa les débris de l'armée Italienne de retour en Espagne, avec quelques Cantabres que le Roi Catholique lui avoit fourni, faisant en tout environ huit cens hommes, & les ayant embarqué sur six navires avec toutes sortes de munitions de guerre & des armes pour quatre mille hommes, il fie voile pour l'Irlande, accompagné de Corneille Evêque de Killaloe & du Docteur Sanders Prêtre Anglois, revêtu du caractère de Légat Apostolique. Après quelques jours de navigation, cette petite flotte aborda à la fin de Juillet à Ardnacant, que les Anglois nomment Smerwick, dans la partie occidentale du

An. 15794

Comté de Kerry à peu de distance de Dingle. Il y a dans ce port un roc fortifié par la nature, battu d'un côté par les flots de la mer, défendu d'un autre par un rocher escarpé, laisfant une seule entrée où il se joint au continent par le moyen d'un pont-levis. Fitz-Maurice qui voyoit l'importance d'avoir un lieu de retraite & une place d'armes pour recevoir les secours qu'on attendoit d'Espagne, sit ajouter par l'art ce qui manquoit à la situation naturelle de cette forteresse pour la rendre imprenable: ayant enfin muni cette place de toutes fortes de provisions, il y laissa une garnison de six cens hommes dont il donna le commandement à Sebastien de Saint-Joseph.

La nouvelle de l'arrivée de Jacques Fitz-Maurice s'étant ré- Cambd ibid. ad pandue, le Chevalier Jean de Desmond, Jacques de Desmond an. 1579. fon frere & plusieurs autres Seigneurs de la Momonie, se rendirent auprès de lui pour le complimenter sur son heureux retour, & pour concerter avec lui les moyens de foutenir la Page 355. guerre contre les hérétiques. Pendant que ces Seigneurs se mettoient en devoir de lever des troupes, Jean de Desmond attaqua Traley où il y avoit garnison Angloise; il passa au fil de l'épée Henri Davells, Carter & autres chefs des hérétiques & mit le reste en suite. Fitz-Maurice marcha en même temps du côté de la Conacie suivi de peu de monde, pour engager les Seigneurs de ses amis, dont il connoissoit les intentions, à prendre parti dans la cause commune; mais il sut attaqué en chemin par Theobald Burke fils aîné du Chevalier Guillaume Burke Seigneur de Castle-Connel, qui, pour faire sa cour à Elizabeth, sacrifia honteusement les intérêts de Dieu & de la patrie. Fitz-Maurice voyant l'impossibilité d'éviter le combat, prit la résolution de vaincre ou de mourir; ayant été blessé d'un coup de fusil à la poitrine, il rassembla ses sorces, s'ouvrit un passage les armes à la main au travers des ennemis & fendit la tête à Theobald Burke d'un coup de sabre; la mort de ce chef fut suivie de celle de ses freres. & de plusieurs autres, & de la déroute de ses suivans. Cette victoire couta cher à Fitz-Maurice dont la blessure se trouva mortelle; en esset il mourut six heures après cette action, ayant été confessé & administré par un Prêtre Anglois nommé Alan, qui l'accompagnoit toujours. La consternation fut grande parmi les Catholiques à la mort de ce Chef illustre qui faisoit toute leur espérance, ils ne perdirent cependant pas courage; les troupes Hhhiit

430

Cambd. ibid.

Baker ibid.

fe rangerent sous l'étendart de Jean de Desmond, qui n'avoit pas moins de zèle pour la bonne cause que de courage pour la défendre.

La Reine Elizabeth pleine de reconnoissance pour les services que les Burkes de Castle-Connel lui avoient rendus, en la déliyrant d'un ennemi aussi redoutable que Jacques Fitz-Maurice, écrivir un lettre de confolation à Guillaume Burke : & pour le dédommager de la perte de ses enfans, cette Princesse lui assigna une pension annuelle de deux cens marcs sur l'Exchiquier, & le créa Pair du Royaume, sous le titre de Lord Baron de Castle-Connel; ce vieillard transporté de joie de se voir revêtu de ce

nouveau titre, en mourut quelque temps après.

Le Chevalier Jean de Desmond ayant pris le commandement de l'armée catholique, justifia par des actions héroïques le choix que Jacques Fitz-Maurice avoit fait de sa personne en mourant. Drury le Député voulant arrêter les progrès du chevalier de Desmond, marcha du côté de la Momonie à la tête de quatre cens hommes d'infanterie & de deux cens de cavalerie. accompagné du Marshal Bagnal, de Malby, Wingfield, Waterhoule, Fitton, Masterson & autres Officiers subalternes; il fut joint aussi par les Lords de Kildare, de Mountgarret, de l'Offory supérieure, & de Dunboyne avec deux cens cavaliers & quelques fantassins. Etant arrivé à Kilmallok, le Député fit dire au Comte de Desmond, & à quelques autres Seigneurs de la province dont la fidélité lui étoit suspecte, de comparoître devant lui dans son camp à Kilmallock. Le Comte après avoir beaucoup balancé, se présenta au Député qui le mit entre les mains du Lord Marshal; mais il fut bientôt mis en liberté par un effet de la politique du Député, qui sçavoit que le Chevalier Jean de Desmond frere du Comte étoit campé avec l'armée catholique à Sleavelogher.

Hift. Cathol. Ibern. ibid. Relat, Gitald. cap. 23. War, de Annal. Hib. cap. 21.

Le Chevalier de Desmond étant averti par ses espions que le Député étoit en marche avec son armée pour venir l'attaquer, quitta son camp de Sleavelogher, d'où il alla gagner la Baronie de Connillo au Comté de Limerick . & se posta avantageusement au château de Gortnatiburuid auprès d'un bois nommé en Cambd. Elizab. Anglois Blackwood; le Député envoya un détachement considérable commandé par les Capitaines Herbert & Price, avec ordre de forcer Desmond dans son camp; les Anglois s'étant préfentés les deux armées se mirent en ordre de baraille, le premier

choc fut rude & favorable aux Hérétiques, mais ils furent enfuite taillés en pièces par un corps de troupes que Desmond avoit placé dans le bois avant l'action, qui les prirent en slanc, & les mirent en déroute. Herbert & Price surent trouvés parmi

les morts, dont le nombre étoit considérable.

La perte de cette bataille causa beaucoup de chagrin au Député; mais il sur bientot consolé par l'arrivée de six cens hommes de troupes Angloises, commandées par les Capitaines Bourchier, Carew & Dowdal que la Reine avoit envoyé à Waterford pour rensorcer l'armée. Le Chevalier Jean Perrott étoit arrivé à Cork avec six vaisseaux pour proteger la côte. Avec ce nouveau rensort le Député sit une nouvelle expédition dans le territoire de Connillo, mais sans succès, de sorte qu'épuisé de fatigues il tomba malade, & ayant fait venir Malby Gouverneur de la Conacie pour commander l'armée, il se retira à Watersord après avoir donné le grade de Chevalier à Bourchier, Stanly,

Carew, Moore, Pelham & autres.

Malby ayant pris le commandement de l'armée pendant la maladie du Député, laissa à Kilmallock trois cens hommes d'infanterie, & cinquante cavaliers aux ordres du Capitaine Bourchier, & marcha à Limerick avec le reste de l'armée; les troupes étant rafraichies, Mall y les conduisit à Eanaghbeg dans le territoire de Connillo, & campa auprès d'une Abbaye nommée Monaster - Nenay où il fut joint par quelques troupes auxiliaires du pays que les Burkes de Clanriccard & les Lacys lui avoient menées. Jean de Desmond ne pouvant supporter le voisinage de son ennemi, assembla ses troupes pour lui présenter bataille; la trop grande ardeur de quelques bataillons qui avoient commencé l'attaque fit presque perdre la victoire aux Catholiques : car avant poursuivi trop loin les Anglois qui fuyoient devant eux. ils furent enveloppés par ces mêmes fuyards, qui étant supérieurs en nombre les auroient taillés en piéces sans le prompt secours que Desmond y apporta: alors l'action commença à être générale; on combattit avec une égale bravoure, à la fin l'aîle droite de l'ennemi ayant commencé à plier, la mort d'un de leurs principaex Officiers qui fut tué acheva la déroute après un combat d'une heure & demie. Desmond resta maître du champ de bataille, du canon & de tout le bagage; & ne perdit dans l'action que Thomas fils de Jean Fitz-Gerald son oncle paternel qui avoit conduit la premiere attaque, & le Chevalier Thomas Brown

Hift. Cathol.

qui furent tués avec quelques fantassins. Après le gain de cette bataille, les troupes de Desmond ayant pris du repos, sortirent de Connillo pour aller à Atharlam; la garnison de Kilmallock avertie de ce mouvement, sortit dans le dessein de lui disputer le passage, on en vint aux mains, on combattit pendant trois heures avec une égale valeur & un succès égal, & après un grand carnage des deux côtés, la victoire se déclara pour le Chevalier Defmond, & le reste de l'armée ennemie se retira dans la ville. Cette victoire sut suivie de celle de Gort Na-Pissi où dix bataillons Anglois furent taillés en piéces. Desmond entra ensuite à main armée sur les terres d'Ormond, d'où il emmena un butin considérable; mais les Butlers ayant rassemblé toutes leurs forces, dont les chefs furent, Edouard & Pierre Butler, freres du Comte d'Ormond, Mac-Pieris Butler Baron de Dunl oyne & Purcel Baron de Luochne, poursuivirent Desmond jusqu'à Cnoc Grasuin, c'est-à-dire, le Mont-Grasuin, où se donna une sanglante bataille, qui finit par la désaite totale de l'armée des Butlers (a).

Le Comte de Desmond qui avoit gardé jusqu'alors un certain extérieur de paix avec la Reine, commença à lever le masque, & à faire une guerre offensive de concert avec Jean de Desmond son frere. Il entra dans la plaine de Cashil, d'où il emmena un grand butin, après avoir mis en fuite la garnison de cette ville, commandée par un Anglois nommé Robert. En même temps Daniel ô Sullevan Prince de Beare, désit un corps d'Anglois près le Mo-

nastère de Bantry.

Le Chevalier Guillaume Drury Député d'Irlande que nous avons laissé malade à Waterford, mourut au mois de Septembre: l'autorité de Malby cessa alors dans la Momonie; mais avant

⁽a) Cambden & les autres Anglois qui minique ô Daly Archevêque de Conimbre; l'ont copié, ne sont pas d'accord avec les dont le pere Corneille ô Daly éroit attaché Auteurs Irlandois sur le sort de ces batailles que l'on vient de rapporter. La présomption de l'Anglois sul fait croire que tout lui effet de l'onte le commandement des troupes de l'Anglois sul fait croire que tout lui effet de l'onte la longue remps le commandement des troupes rasse. Con cire ici deux Auteurs qui méritent autant de croyance que ces Anglois ; l'un etérmoins oculaires des saits qu'ils tacomet un des principaux acteurs dans ces geurent de l'acteur de l'onte de l'est de ces sui des principaux acteurs dans ces geurent de l'onte de l'esqu'il n'avoit jamais vues. C'est au Lecleur Youghal , lorsque cette place suit prise par personne, L'autre cett Daniel, autrement Do-

que de retourner en Conacie, il mit des garnisons dans les places de Rakele & d'Adare, au Comté de Limerick. Le Conseil privé assemblé nomma Lord Justicier par interim, le Chevalier Guillaume Pelham qui prêta serment au mois d'Octobre dans l'Eglise de Christ à Dublin, en attendant que la Cour put nommer un Député. Après la cérémonie, le nouveau Justicier donna le grade de Chevalier au Chancelier Gerard & à Edouard Fitton. Le même Tribunal sit expédier au Comte d'Ormond des Patentes pour le gouvernement de la Momonie, & nomma Grand Prévot de cette province le Chevalier Warham Saint-Leger. On envoya le Chancelier en Angleterre pour instruire la Reine de l'état des affaires en Irlande, & on donna les sceaux à Adam Lostus Archevêque de Dublin, pendant son absence.

Tout étant ainsi disposé, le Justicier commença à faire sa tournée vers la Momonie, suivi de trois bandes de troupes, nommées les Sayes rouges de la couleur de leurs uniformes, nouvellement venues de Berwick. Etant arrivé à Kilkenny, il tint des assises où il siégea en personne, & sit condamner à mort Edmond Mac-Neil & quelques autres pour crime de trahison. Il réconcilia ensemble le Comte d'Ormond & le Baron de l'Offory supérieure, & les obligea de donner caution pour la réparation réciproque des dommages causés par leurs dissentions. Le Justicier alla au mois d'Octobre à Cashil, où il sur joint par le Comte d'Ormond à la tête de deux cens trente hommes. Il écrivit une lettre séduisante de Cashil au Comte de Desmond. pour l'engager à venir le trouver, sous prétexte de vouloir le réconcilier avec Malby; mais le Comte avoit des raisons pour ne s'y pas fier. Pelham se rendit après à Limerick, où il sut recu avec distinction par le Chevalier Malby à la tête de l'armée, & par le Maire de la ville à la tête de mille Bourgeois sous les armes; il se transporta de-là au village de Fannings qui étoit le rendez-vous de l'armée; il reçut à Fannings la visite de la Comtesse de Desmond, qui lui présenta de la part du Comte son mari des lettres d'excuse, sur ce qu'il n'avoit pas obéi à ses ordres; le Justicier peu content, envoya Ormond au Comte de Desmond pour sçavoir sa derniere résolution; mais sur sa réponse ambigue, il fut arrêté qu'on le proclameroit traître publiquement dans le camp, à moins qu'il ne fit sa soumission dans l'espace de vingt jours, & on donna ordre aux troupes que dans le Tome II.

terme du délai ils ravageroient ses terres sans quartier. Le Vicomte de Gormanstown & le Baron de Delvin, signalerent leur zele dans cette occasion pour la cause de Desmond; ces Seigneurs étoient Catholiques; & quoiqu'ils fussent membres du Conseil, & compagnons du Lord Justicier dans cette expédition, ils refuserent généreusement de signer la sentence prononcée contre Desmond, ce qui leur attira une réprimande de la

Le Comte de Desmond se voyant proscrit marcha du côté de

part du Conseil d'Angleterre.

Cork, afin de causer une diversion qui put arrêter les ravages que l'ennemi faisoit dans le territoire de Connilo. Il attaqua par le confeil du Sénéchal d'Imokilly son parent, nommé Fitz Gerald, la ville de Youghal, il l'emporta l'épée à la main, & la livra au pillage. Dermod ô Sullevan de la noble famille de Beare, eut beaucoup de part à la prise de cette place, par l'intrépidité avec laquelle il en escalada les murs à la tête d'un corps d'infanterie Hist. Cathol. qu'il commandoit, malgré la défense opiniâtre des assiégés; il tailla en piéces un corps de troupes aux ordres du Capitaine White que le Comte d'Ormond avoit envoyé de Waterford par mer au secours de cette place. Ormond pour se venger de la prise de Youghal, entra à main armée dans le territoire de Connilo, où il eut une vive escarmouche avec le Sénéchal de cette contrée; & quoiqu'il resta maître du champ de bataille, il perdit beaucoup de monde. Après avoir pillé & brûlé tout le pays. & traité avec beaucoup de cruauté les habitans, Ormond marcha avec son armée vers Cork, & sit beaucoup de butin en chemin; mais il fut harcelé par Jean Fitz-Gerald, nommé le Sénéchal. qui remporta un avantage considérable près de Lismore sur les

Hift. Cathol.

Hib. ibid.

Hib. ibid.

Sayes rouges.

. Ormond arrivé à Cork voyant que la saison étoit avancée. ordonna qu'on mit les troupes en quartier d'hyver; il alla enfuite à Cashil, & prenant son chemin par Youghal afin d'appaiser la Reine indignée de la prise de cette ville, il en sit pendre le Maire, sous prétexte qu'il avoit mal désendu cette place contre Desmond. Il donna ordre de faire rétablir les murs de Youghal: il fit mettre aussi dans cette place une garnison de trois cens hommes, aux ordres des Capitaines Pierce & Morgan.

Le Comte de Desmond voyant que ses forces diminuoient. & que celles des ennemis augmentoient tous les jours par les nouveaux renforts qui leur venoient d'Angleterre, envoya des

lettres circulaires aux principaux Seigneurs de la Lagenie dont il connoissoit les dispositions, pour les exhorter à prendre parti dans la défense de la Religion & de la patrie, contre l'ennemi commun. La lettre suivante datée de Newcastle le 29 Novembre. & adressée à Fiach Mac-Hugh, chef des ô Birnes de Wicklow. nous donnera en substance le contenu des autres.

"Mon bien aimé ami, je me recommande à vous; comme » nous avons entrepris mon frere & moi, la défense de la soi » catholique & de la patrie contre des Anglois, qui, non conrens d'avoir renversé la sainte Eglise, veulent s'emparer de - notre héritage, & nous réduire à l'état d'esclaves; nous vous » prions de prendre parti avec nous dans la défense de la patrie. ocomme vous y êtes obligé selon la conscience, & les droits - de la nature. Si vous craignez d'être abandonné de nous lors-• que vous ferez engagés dans cette cause, faites attention que nous l'avons entrepris par autorité de notre S. Pere le Pape & » du Roi Philippe, qui se chargent de nous soutenir dans cette af-• faire lorsqu'il sera nécessaire : ainsi vous ne risquez rien en pre-- nant parti; vous pouvez être assurés que nous ne ferons jamais de traités avec nos adversaires sans votre consentement. » & cette lettre en sera un garant suffisant. » En effet, soit que ces lettres eussent fait quelque impression sur les Seigneurs de Lagenie ou non, on les vit l'année suivante sous les armes pour la même cause que Desmond soutenoit si généreusement.

Le Lord Justicier qui étoit resté à Limerick étant escorté par Cox hist. d'al. le Comte de Thomond, prit le chemin de Gallway où il renou- pag. 362. vella les priviléges de cette ville ; il partit ensuite pour Athlone, d'où il continua sa route jusqu'à Dublin, où il resta quelque temps. Il trouva à son arrivée dans cette ville Guillaume Norris avec cent cinquante cavaliers nouvellement arrivés d'Angleterre; le Justicier les envoya en garnison à Newry, où Norris le

commandant mourut le jour de Noël.

Vers la fin de Janvier le Justicier Pelham partit de Dublin pour Wexford où il tint les affifes, & siégea lui-même en personne pour juger les causes civiles & criminelles, après quoi il se rendit à Waterford, & sut reçu honorablement par - tout; le Comte d'Ormond vint le trouver dans cette ville, & sur l'avis qu'on eut de la marche d'un détachement ennemi du côté de Dungarvan & Youghal, on dépêcha le Capitaine Zouch avec quatre cens hommes d'infanterie & cent cavaliers, pour défendue les avenues de ces places. Iii ii

Pelham après un séjour de trois semaines à Waterford, alla à Clonmel où il rencontra encore le Comte d'Ormond; il se rendit ensuite à Limerick. On venoit d'arrêter dans cette ville le Chancelier de l'Eglise qu'on soupconnois d'avoir des intelligences avec le Comte de Desmond, & l'Evêque eut son Palais pour prison

par la même raison.

Le Justicier & Ormond s'étant transportés à Rathkeal au mois de Mars pour consulter ensemble sur les opérations de la campagne, le résultat du Conseil sut de partager l'armée & d'agir séparément. Ormond marcha avec sa division du côté de Slevelogher. en mettant le pays à feu & à sang. Pelham prit le chemin de Slevemish près de Traley; mais ne pouvant pénétrer plus loin, il se replia sur Carrikisoyl place sorte, appartenante au Comte de Desmond, pour en faire le siège; un détachement de cette armée. passant par le territoire de Clanmorris, le Commandant obligea Fitz-Maurice Seigneur de cette contrée & Baron de Lixnaw,

Ibern, ibid,

Hift. Cathol, de lui donner des ôtages pour garand de sa sidélité. Cet Officier barbare oubliant tous sentimens d'humanité, sit pendre les ôtages, violant ainsi le droit des gens; mais son crime ne resta pas impuni, il fut attaqué à Ardfert par les troupes de Fitz - Maurice, & son détachement sut taillé en pièces. Pelham étant arrivé devant Carrikifoyl, fit battre en breche le château, dont la garnison étoit composée de dix-neuf soldats Espagnols . & cinquante Irlandois, aux ordres d'un ingénieur Italien nommé Julio; la breche étant praticable, le Capitaine Macworth monta à l'assaut, & à la tête d'un gros détachement, il passa au fil de l'épée une partie de cette petite garnison, & fit pendre le reste avec fon Chef. Askeaton & Ballyloghane subirent le même fort que

Carrikifoyl, de forte qu'il ne resta plus de places fortes au Com-

te de Desmond.

An. 1580.

Le Lord Justicier ayant mis quatre compagnies en garnison à Askeaton, retourna à Limerick au commencement d'Avril . & après avoir laissé reposer quelque temps les troupes, il recommenca les hostilités, & ravagea les terres des Mac-Aulifs jusqu'à Slevelogher : il entra plus avant dans le pays de Kerry du côté de Castemarge, où il sit un grand butin en bétail; mais l'armée étant mal payée, commerça à se mutiner, ce qui arrêta un peu les opérations.

Telle étoit la situation des affaires en Irlande, lorsque le Pape Grégoire XIII adressa la lettre suivante au Clergé & au peuple

de cette Isle.



Gregorius XIII, universis & singulis Archiepiscopis, Episcopis, Pralatis, necnon Principibus, Comitibus, Baronibus, ac populis regni Hibernia, Salutem, & Apostoli-

cam Benedictionem. Cum proximis superioribus annis; per nostras Litteras vos exhortati fuerimus, ut ad veftram libertatem recuperandam, eamque adversus Hæreticos tuendam & confervandam, bonæ memoria Jacobo Giraldino, qui durum servitutis jugum vobis ab Anglis Sanda Romanæ Ecclesiæ deservoribus impositum depellere, summo animi ardore cogitabat, pro virili veftra omnes prasto adelle, eumque contra Dei, & vestros hostes ire parantem, prompte ac strenue adjuvare velletis, & quò id alacrius efficeretis, omnibus contritis & confellis, qui iplum Jacobum Lucem ejusque exercitum Catholica s.dei affertorem, & propugnatorem fecuti fuillent, & le illi adjunxisfent, aut confilio, favore, comeatibus, armis, aliifque bellicis rebus, seu quacun que rasione; ei in hac expeditione opem dediffent , plenariam omnium peccatorum (uotum veniam, & ren.iflonem, & eams dem quæ proficiscentibus adbellum contra Turcas, & ad recuperationem Terræ Sandæ jer Romanos Pontifices impertiri foGrégoire XIII, à tous & chacun les Archevêques, Evêques, & autres Prélats, & aux Princes', Comtes, Barons & peuples du Royaume d'Irlande; Salut, & Bénédiction Apoflolique.

Comme nous vous avons exhortés ces années dernieres par nos Lettres, qu'afin de recouvrer votre liberté, la défendre, & la conserver contre les Hérétiques, vous eussiez à soutenir & à assister de toutes vos forces, Jacques Giraldin d'heureuse mémoire, lequel avoit entrepris avec une ardeur extrême de rompre le joug insupportable de servitude, que les Anglois déserteurs de la sainte Eglise Romaine vous avoient imposé, & que vous aidiez promptement & avec courage, celui qui alloit combattre contre les ennemis de Dieu & les vôtres; & comme, à l'effet d'animer davantage votre zele, nous avions accordé à tous ceux qui étant contrits & confessés, suivroient Jacques défenseur & protecteur de la foi catholique & son armée, & qui se joindroient à lui, ou qui lui donneroient quelqu'assistance dans cette expédition, par confeils, faveurs, armes, convois ou autres ustenciles de guerre, pardon général & plenier, de tous leurs péchés, le même que les Pontifes Romains ont coutume de donner à ceux qui vont à la guerre contre les Turcs, ou au recou-Iii iii

0 08

vrement de la Terre Sainte; mais lita est, concessimus. Nuper auavant appris depuis peu avec dou- tem non sine gravi animi nostri leur, que le même Jacques étoit dolore per vos accepto, ip/um mort, comme il a plu au Sei- Jacobum fortiter cum hostibus gheur, en combattant avec valeur dimicando (ficut Domino placontre ses ennemis; & que notre cuit) occubuisse : dilectum verd cher fils Jean Giraldin son cousin filium Joannem Giraldinum eavoit succédé dans cette expédi- jus consubriquem in expeditione tion, avec autant de piété que de huju/modi eximia pietate, & grandeur d'ame, par l'assistance animi magnitudine, authore de Dieu, de la cause duquel il Deo cujus causa agitur, sucs'agit, & qu'il a déja fait des actions héroiques, par lesquelles il cinora de Catholica fide bene memérite beaucoup de la foi catholique. C'est pourquoi nous vous exhortons tous en général, & chacun en particulier, avec toute l'affection de notre ame, requerons & pressons dans le Seigneur que vous ayez à affister le quemadmodum didum Jacobum même Jean votre commandant, de toutes vos forces contre lefdits Hérétiques, ainsi que nous vous avions averti de faire à l'égard de Jacques forsqu'il vivoit. communicatis, & vestris singu-Car nous confiant en la miséricor- lis in didis Litteris contenta, pro de de Dieu tout-puissant, & appuiés sur l'autorité des bienheu- facientibus; & post ipsius obireux Apôtres Pierre & Paul, par tum, si forte contigerit (quod les présentes Lettres qui auront Deus avertere dignetur) Jacotoute leur valeur, tant que lesdits bo ejus fratri adhærentibus at-Jean & Jacques soutiendront la que faventibus, eamdem plenaguerre contre les mêmes Héréti- riam omnium peccatorum vefques, nous donnons & accordons trorum indulgentiam & remifà tous & chacun d'entre vous, sionem, quam adversus Turcas, qui s'étant confessés , & ayant & pro recuperanda Terra Sancta communié, auront observé les consequentur bellantes, de omconditions renfermées dans les- nipotentis Dei misericordia, ac dites Lettres, en faveur de Jean beatorum Petri & Pauli Apof-

cessisse, compluraque egregia farendo jam edidiffe. Idcirco vos omnes & fingulos, majori quo pollumus affectu, hortamur, requirimus, & urgemus in Domino,ut eumdem Joannem Ducem. ejuque exercitum omni ope . viventem, ut faceretis, vos admonumus, contra diclos Hæreticos adjuvare studeatis : nos e. nim vobis omnibus confessis &. ipso Joanne, & ejus exercitu & de son armée, & après sa mort, tolorum ejus authoritate confisi.

tribuimus & elargimur præsennibus quoad didi Joannes & Jacobus Fratres vixerint, & bellum contra Hareticos ipfos gesserint , duraturis. Quoniam autem difficile ellet has nostras Litteras, ad omnium quorum interest, notitiam pervenire; volumus ut earum exemplis etiam impressis, manu Notarii publici subscriptis, sigilloque personæ in dignitate ecclesiasticá constitutæ obsignatis, plena & certa fides ubique habeatur. ac si Præsentes elsent exhibitæ vel oftenfæ.

si elle arrivoit, (ce qu'il plaise à à Dieu de détourner) à tous ceux qui favorisent Jacques son frere, & qui lui sont attachés, la même indulgence pleniere de tous vos péchés, & la même rémission qu'obtiennent ceux qui portent les armes contre les Turcs, & pour le recouvrement de la Terre Sainte. Et comme il est difficile que nos présentes Lettres puissent venir à la connoissance de tous ceux qui y sont intéressés, nous voulons que foi pleine & certaine soit ajoutée aux exemplaires que l'on en fera, même imprimés, étant signés de la main d'un

Notaire public, & munis du sceau de quelques personnes constituées en dignité ecclésiastique, comme si les Présentes leur avoient été montrées & exhibées.

Datum Romæ apud sanctum ficatûs nostri anno octavo.

Donné à Rome à S. Pierre fous Petrum, sub annulo Piscato- l'anneau du Pécheur, le treiziéris, die 13 Maii 1580, Ponti- me jour de Mai 1580, & de notre Pontificat le huitiéme.

Voilà le reméde que Grégoire XIII vouloit porter au mal qu'Adrien IV un de ses prédécesseurs avoit fait à l'Irlande ; celui là vouloit, en séparant ce Royaume de l'Angleterre, réparer l'imprudence de celui-ci qui l'avoit donné à Henri II, sous le ridicule prétexte d'y rétablir la foi, de réformer les mœurs de ses habitans; mais le reméde de Grégoire étoit trop foible & le mal trop invétéré. Defmond & ses adhérans surent abandonnés par la perfidie de quelques-uns de leurs concitoyens, & la Reine Elizabeth n'ayant pas de guerre considérable à soutenir contre les Princes voisins, donna toute son attention à celle d'Irlande.

Ouelques Seigneurs Catholiques de la Momonie étant soupconnés d'avoir des intelligences avec les rébelles, furent cités Pas. 365. à comparoître devant le Lord Justicier à Limerick, pour rendre compte de leur conduite: ils firent tous leurs foumissions, excepté le Lord Barry. Cormac fils de Teugue Mac-Carty de

Cox hift, d'lel.

HISTOIRE

440

Cambd. regne d'Elizab. part. 1. ad an. 1580.

Muskerry ayant paru fort zélé pour la cause Royale, eut part aux faveurs; en effet, il trouva quelque temps après occasion de se signaler; Jacques de Desmond jeune frere du Comte, soit pour punit cette condescendance de Cormac, soit pour venger quelqu'affront particulier, fit des courses sur ses terres à la tête de cent cinquante hommes, & en emmena un butin considérable; surquoi Domnal frere de Cormac assembla tout ce qu'il put de monde, & ayant poursuivi Desmond, il lui livra bataille, le combat fut fanglant & funeste au dernier. Après avoir vû mourir tous ses foldats à ses côtés. & lui - même blessé mortellement, il eut le malheur de tomber entre les mains des ennemis; ils le livrerent à Warham Saint Leger grand Prévôt de la province, & au Capitaine Rawleigh, qui le firent exécuter à Cork pour crime de léze-Majesté. Sa tête fut exposée sur la porte de la ville, pour donner de la terreur aux autres. Le Lord Justicier, pour reconnoître les services de Cormac Mac-Teugue', le créa Chevalier, & le nomma Haut-Sheriff du Comté de Cork.

Le Comte d'Ormond qui commandoit un corps de troupes à Adare, marcha vers Buttevaut où toute l'armée essure maladie extraordinaire, qu'on nommoit la douce coirection. C'étoit une espéce de mal de tête très-violent, qui duroit deux ou trois jours, & qui privoit de toute connoissance ceux qui en étoient attaqués: il n'étoit cependant pas mortel, & il n'y en

eut que très-peu qui en moururent.

Cox hift. d'Irl.

La maladie étant passée, Ormond fit deux divisions de son armée; il en conduisit une à Castle-Island dans le Comté de Kerry, il envoya l'autre à Traley qui étoit le rendez-vous; il marcha ensuite; avec son armée divisée en trois corps, vers Dingle, pilla & faccagea le pays dans sa marche, & ses pas étoient teints par-tout du sang des Catholiques qu'il faisoit répandre sans quartier; de sorte qu'il n'en seroit pas échappé un seul sans la protection que le Chevalier Guillaume Winter Vice-Amiral Anglois avoit donnée à plusieurs d'entr'eux. Cet Officier commandoit une escadre dans le port de Ventry, pour empêcher la descente des Espagnols, c'est l'époque de la décadence des affaires du Comte de Desmond; il avoit déja perdu Jacques Fitz-Maurice son cousin, & Jacques de Desmond son frere, le pays étoit ruiné, les vivres manquoient, de sorte qu'il fut abandonné d'un grand nombre de ceux qui étoient attachés à sa cause, faute de n'avoir pas de quoi subtister.

La réforme de l'Eglise Anglicane sut troublée en ce temps en Angleterre par l'arrivée d'une troupe de fanatiques Hollan- d'Angl. au regne dois en ce Royaume. Ils se donnoient le nom fastueux de la Cambil. Elizab. famille de l'Amour. Ils prêchoient publiquement l'extravagante ad an. 1580. doctrine, qu'il n'y avoit d'élus que ceux qui étoient immatriculés dans cette famille, hors de laquelle tous les hommes étoient reprouvés & damnés. Ils soutenoient qu'il leur étoit permis de nier avec ferment tout ce qu'ils vouloient devant les Magistrats qui n'étoient pas de leur famille, comptant ainsi pour rien le parjure. Ils faisoient traduire en Anglois grand nombre de volumes qui contenoient leurs dogmes; ils les faisoient imprimer sous les titres affectés d'Evangile du Royaume, Sentences Dominicales, la Prophétie de l'Esprit de l'Amour, la Publication de la paix sur la terre, & autres semblables: tous ces livres furent brûlés par ordre de la Cour & les Auteurs chassés du Royaume. Hujus fanatica vanitatis libellos è lingua Belgica in Anglicam conversos inter sectatores disperserunt, quibus titulos fecerunt: Evangelium Regni: Sententias Dominicales: Prophetiam spiritus amoris: Pacis supra terram publicationem, &c.

La Cour d'Angleterre ayant nommé en ce temps Arthur Grey Lord Baron de Wilton & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, pour remplir la charge de Député d'Irlande, ce nouveau Vice-Roi débarqua à Dublin au mois d'Août. Il y avoit déja du temps que quelques Seigneurs de la Lagenie & de la Midie, indignés de voir les Prêtres persécutés, le S. Sacrifice de la Messe aboli, les Eglises prophanées par les nouvelles céré- 1bern. ibid. cap. monies des hérétiques, & craignant de plus grandes abominations pour l'avenir, se liguerent ensemble pour la cause de la Religion. Les principaux Chefs de cette conspiration furent Jacques Eustace Vicomte de Baltinglass, Fiach Mac-Hugh Chef des ô Birnes de Wicklow & le Capitaine Fitz-Gerald, qui avoit quitté le service de la Reine pour la même raison. Cette conjuration ayant été découverte dans sa naissance, il y eut quelques-uns de ses auteurs d'arrêtés & punis de mort.

Le nouveau Député ayant appris à son avénement dans cette Isle, & avant qu'il eut reçu l'épée, que Baltinglass & Fiach Mac-Hugh avec le reste des conjurés occupoient les désilés de Glean da Loch au Comté de Wicklow, forma la résolution de les en déloger; il fit assembler pour cet effet toutes les troupes Angloises de la Lagenie tant cavalerie qu'infanterie, avec lesquelles il marcha

Kkk

Tome II. .

Baker Chron.

Hist. Cathol.

jusqu'à Glean da-Loch, où il trouva les conjurés bien postés & prêts à le recevoir; la bataille commença dans un bois que fut bordé par la cavalerie commandée par le Lord Grey; le combat fut long & opiniarre, mais la victoire s'étant déclarée à la fin pour les Irlandois, les Anglois furent taillés en pièces, & le Député fut obligé de se sauver honteusement avec sa cavalerie; la perte fut grande du côté des Anglois, sans compter huit cens soldats, le Chevalier Pierre Carew, le Colonel Moor, les Capitaines Audely & Cosby furent trouvés parmi les morts. Ce dernier étoit le plus cruel des hommes; son plaisir barbare Ibern, ibid, eup.6. étoit de pendre à un arbre qu'il avoit exprès devant sa porte, les Irlandois les plus innocens jusqu'aux enfans à la mamelle : mais cet homme de fang trouva à la fin sa récompense. Satia te

Hift. Cathol.

Sanguine Cyre. Le Justicier Pelham avant mis ordre aux affaires dans la Momonie, où il laissa deux mille huit cens vingt hommes d'infanterie & trois cens quatre-vingt-quinze de cavalerie fous le commandement du Chevalier Georges Bourchier, passa par la Conacie, où il confirma au Chevalier Malby le gouvernement de cette province. Il se rendit à Dublin au mois de Septembre & remit au nouveau Député l'épée de Justice, dans l'Eglise Ca-

thédrale de S. Patrice.

On a déja dit, après quelques Auteurs, que Jacques Fitz-Maurice avoit conduit en Irlande huit cens hommes tant Italiens qu'Espagnols, qu'il avoit fortifié Smerwick pour servir d'entrepôt & de places d'armes aux Espagnols qu'on attendoit encore dans cette Isle, & qu'il y avoit laissé une garnison de six cens hommes aux ordres de Sebastien de Saint-Joseph; mais Wareus, après Cambden, rapporte à cette année l'arrivée de ces troupes en Irlande. Quoi qu'il en soit de ce point de critique qui n'intéresse pas le fond de l'histoire, le nouveau Député, pour rétablir sa réputation, obscurcie par sa défaite à Gleanda Loch, réfolut de faire le siège de Smerwick & d'en chasser ces étrangers. Le Comte d'Ormond y avoit déja échoué, étant parti de Traley pour faire le siége de ce fort, il vit, par une sortie que firent les assiégés, l'impossibilité de le continuer, ce qui l'obligea d'aller joindre le Député déja arrivé à Rathkeal.

Hift. Cathol. ibid, cap. 15. cap. 25.

Tout étant disposé, le Député, accompagné du Comte d'Or-Relat. Gitaldin, mond, des Capitaines Zouch, Rawleigh, Denny, Macworth & autres, marcha à la tête de huit cens hommes, de quinze cens

selon d'autres, vers Smerwick & mit le siège devant ce fort. pendant que le Chevalier Winter le bloquoit avec son escadre par mer. Ce siége dura l'espace d'environ quarante jours, la place étoit bien munie & la défense opiniâtre; de sorte que le Député voyant que l'hyver approchoit, & jugeant qu'il seroit incommode de camper dans le mauvais temps, plutôt que de lever le siège, il tenta d'avoir par la trahison ce qu'il ne pouvoit obtenir par la force: ayant fait arborer un étendard, il demanda à parler. Il y avoit dans la garnison un Irlandois nommé Plunket, homme noble & zélé pour la cause catholique, qui s'opposa à tout accommodement avec les hérétiques, disant qu'il n'y avoit chez eux ni probité ni bonne foi & qu'on ne pouvoir pas compter sur un traité fait avec eux. Sebastien le Gouverneur ne gouta pas l'avis de Plunket, il vouloit absolument capituler, & ayant pris des affurances il fortit du château accompagné de ce même Plunket, qui devoit lui servir d'interprête, & se présenta au Député qui le reçut avec beaucoup de politesse & lui proposa une capitulation, en lui promettant de laisser sortir la garnison avec les honneurs de la guerre. Plunket fit son possible pour faire manquer ce traité, en interprétant dans un sens contraire les propositions des parties; mais ils virent bien l'un & l'autre par l'assierte de leur visage & la façon de parler, que Plunket n'étoit pas un interprête sidele, c'est pourquoi ils le firent mettre en prison chargé de fers, & conclurent leur traité, par le ministère d'un Anglois qui sçavoit la langue Espagnole. Sebastien rentra joyeux dans le fort, disant qu'il rendoit la place aux Anglois à des conditions honorables; & que voyant les choses désespérées, il avoit jugé à propos de fauver la garnison. Le Capitaine des Cantabres & Hercule Pisan se récrierent contre le traité fait par le Gouverneur; ils disoient que bien loin de craindre pour la place ils étoient en état de combattre l'ennemi en pleine campagne s'il le falloit; mais les foldats préférant la vie à la gloire se déclarerent pour le Gouverneur & perdirent l'un & l'autre: car la place étant rendue au mois de Décembre, quoiqu'à des conditions confirmées par le serment du Député, on leur ordonna aussitôt de mettre bas les armes, & ils furent cruellement égorgés ensuite par ces Anglois barbares, à l'exception du seule Gouverneur, qui fut chassé du Royaume avec infamie. Plunket fut réservé pour souffrir une mort plus cruelle, car il eur les bras & les Kkkii

444

cuisses cassés à coups de marteaux. De là vient que, sides Greia; la soi de Greye, est passé en proverbe dans le pays quand on parle d'une insigne persidie. La sorteresse de Smerwick étant évacuée, le Député y mit bonne garnison avec un Gouverneur. Il donna le gouvernement de la Momonie au Comte d'Ormond. Il laisse quatre cens cinquante hommes aux ordres du Capitaine Zouch & le sit Commandant de Kerry & de Desmond. Il mit aussi des troupes dans les autres villes, bourgs & villages de cette province; il ordonna ensin aux principaux Officiers de détruire par le ser le seu les autres places qui adhéroient au Comte, & de faire ensorte que cette guerre sut bientôt terminée: après quoi il retourna à Doblin.

War, ibid.

Le Député ayant reçu avis à Dublin que le Comte de Defmond avoit passé en Conacie avec deux cens hommes pour se joindre aux deux fils du Comte de Clanriccard, qui commencoient à prendre les armes; que le Vicomte de Baltinglass avec les ô Birnes, les ô Morras, les Cavenaghs & les Keatings, formoient un corps considérable, & qu'en un mot, sans parler de la Momonie, la Conacie & une partie de la Lagenie étoient fous les armes, ces nouvelles lui causerent beaucoup d'inquiétudes; mais il fut rassuré par l'arrivée de cent cinquante cavaliers & de six compagnies d'infanterie qu'on lui avoit envoyés d'Angleterre. Avec ce renfort, joint à ses autres troupes, il parcourut les territoires d'ô Faly, de Fearcall, de Kinalyagh & d'Ely. Il fit condamner à mort ô Molloy Seigneur de Fearcall, comme un homme séditieux; il pacifia les ô Connors Faly, les Mac-Geoghegans de Kinalyagh & les ô Carrols d'Ely, & supprima cette conjuration dans le berceau (a). Le Comte de Kildare & le Baron de Delvin son gendre, soupçonnés d'être d'intelligence avec Baltinglass & les autres Catholiques, furent arrêtés & donnés en garde à Winckfield maître de l'Ordonnance; en même temps les amis du Comte persuaderent au ieune Henri Fitz Gerald son fils de se retirer pour quelques temps dans le pays d'ò Faly, qui lui donnoit le titre de Baron. Il y tomba entre les mains des ô Connors, qui, consultant sa

⁽a) Arthurus Baro Greius Hiberniz prozez contra ô Conores in Ophalhà, res novas o molientes profectus, Hugonemô Molloy virum feditiofum ex lege morte afficit, re-"Cambà, Elequb, part, a. ad agn. 1580.

fureté, le retinrent malgré lui pour voir quelle seroit le sort du Comte son pere. Le Député l'ayant fait demander par le Comte d'Ormond, les ô Connors refuserent d'abord de le lui livrer; mais dans la crainte que la détention de ce jeune Seigneur ne fut nuisible aux intérêts de son pere, ils l'envoyerent à Ormond qui le conduisit à Dublin, où il sut transporté en Angleterre avec le Comte son pere & le Baron de Delvin, & furent enfermés tous les trois dans la Tour de Londres.

On parloit en ce temps d'une conspiration saite pour surprendre le Député & pour se saisir du château de Dublin; & quoique la chose sur douteuse, on usa de sévérité contre ceux qu'on soupçonnoit; Jean Nugent, l'un des Barons de l'Exchi-

quier, & plusieurs autres, furent punis de mort.

Le Capitaine Rawleigh s'étant transporté à Dublin pour présenter des griefs contre les Batrys & les Condons du Comté de Cork, obtint une commission pour se faisir de Barryscourt & autres terres appartenantes à Barry Seigneur de ce château. Rawleigh ayant reçu un nouveau renfort, partit de Dublin pour aller exécuter la commission. Barry, averti du dessein de Rawleigh, fit mettre le feu à son château, & le Sénéchal d'Imokilly se mit en embuscade pour intercepter son passage, de sorte que Rawleigh fut obligé de se faire un passage l'épée à la main pour gagner la ville de Cork. .

Le Viconte de Baltinglass qui étoit armé pour la cause de Elizab. pert. 3. la Religion contre Elizabeth, voulant détacher le Comte d'Or- ad an. 1583. mond son voisin des intérêts de cette Princesse, lui écrivit une lettre énergique & en même temps enjouée à ce sujet : il lui dit, entr'autres choses: Si le bienheureux Thomas de Cantor- Pag. 367. bery ne fut pas mort pour l'Eglise Romaine, vous n'auriez jamais été Conte d'Ormond: Nisi B. Thomas Cantuariensis pro Ecclesiá Romaná mortem oppetisset, ne tu quidem Comes Ormondia unquam extitiffes. Cambden ajoute que ce Comte tiroit fon origine d'une sœur de Thomas Beket, que pour expier le meurtre du S. Prélat, Henri II avoit donné de vastes possessions dans le pays d'Ormond aux ancêtres dudit Comte.

Le Député ayant projetté un voyage dans la Momonie, donna War. de An le gouvernement de la province Angloise, pendant son absence, à Lostus Archevêque de Dublin & au Comte de Kildare. Ces Gouverneurs s'étant assemblés au mois de Juillet à Tarah dans le Comté de Meath, le Comte partit, par ordre du Conseil, à la K kale iij

War, de Annal.

An. 1581.

tête de deux cens cavaliers & de sept cens hommes d'infanterie, pour faire des propositions d'accommodement au Vicomte de Baltinglass; mais n'ayant pas réussi dans sa négociation, il se retira; les ennemis profitant de sa retraite brulerent la ville de Newcassile au Comté de Wicklow; le Député, dans cet intervale, passant par la Momonie, nomma le Capitaine Zouch Gouverneur de cette province, après quoi il retourna par la Conacie à Dublin.

La Reine ayant quelque mécontentement contre Nicolas Nugent Chef Justicier de la Cour des Plaidoyers Communs, envoya ordre aux Seigneurs du Conseil de le révoquer & de lui substituer le Chevalier Robert Dillon. On ordonna aussi de faire mettre la cavalerie dans des garnisons asin qu'elle ue sut point à

charge au public, & on régla le prix des fourages.

Zouch Gouverneur de la Momonie étoit en garnison à Dingle, où il perdit beaucoup de monde par maladie. Ayant appris quelque temps après que le Comte de Desmond avec David Barry assembloient leurs troupes près d'Achadeo dans le Comté de Kerry, il marcha avec son armée du côté de Castlemange, & furprit le Comte qui fut obligé de se retirer dans le bois nommé Harlow Wood: en même temps Fitz-Gerald, nommé communément le Sénéchal d'Imokilli, faisoit des courtes aux environs de Lismore, & ayant été attaqué par un détachement de cette garnison, il en tua vingt-cinq & mit le reste en fuite. Lorsque Zouch étoit à son guartier général à Cork, il arriva un événement qui ne fut pas moins facheux pour la Religion que pour le Comte de Desmond qui la désendoit si glorieusement. David Barry Vicomte Buttevant & Fitz-Gerald Sénéchal d'Imokilli, quoiqu'armés pour la cause commune, avoient quelque sujet de discorde entr'eux, qui éclata en ce temps au préjudice de l'harmonie & de l'union qui doivent régner entre ceux qui soutiennent la même cause. Ces deux Seigneurs étoient campés auprès du Mont Dromphinin sur la rive droite de la riviere de Blackwater qui se décharge dans la mer à Youghal. Desmond & Jean son frere qui étoient postés sur l'autre bord de cette riviere, s'intéressoient beaucoup à la réconciliation de ces Seigneurs, qui devoient partager avec eux les périls de la guerre. Jean de Desmond s'étant chargé de cette réconciliation, prit jour pour l'aller effectuer dans leur camp. Zouch & Dowdal ayant appris la veille par un espion que Jean

447

devoit passer la riviere le lendemain pour se rendre dans le camp de Dromphinin, partirent la nuit de Cork avec un gros détachement; étant arrivés à la pointe du jour à Castlelyons, ils prirent poste auprès d'un bois par où Jean de Desmond devoir passer; ce Seigneur qui ne se croyoit pas si près de ses ennemis. eut le malheur de tomber entre leurs mains, avec Jacques fils de Jean Fitz-Gerald Seigneur de Sronacally, qui l'accompagnoit; ces deux cavaliers ne voulant pas se rendre prisonniers furent enveloppés par l'ennemi & conduits à Cork; mais Jean de Desmond avant été blessé mortellement dans l'escarmouche mourut en chemin. On lui trancha la tête qui fut envoyée à Dublin pour être exposée au bout d'une perche sur le haut du château de cette ville : son corps fut attaché à un gibet sur la porte de Cork où il resta trois ou quatre ans, jusqu'à ce qu'il fut jetté dans la mer par un coup de vent; & Jacques Fitz-Gerald fut exécuté à mort.

Après cette expédition Zouch surprit le camp de David Barry & dispersa ses troupes, il vengea par-là la garnison de Bantry que Barry & Mac-Sweeny avoient passé quelque temps avant au sil de l'épée. Le calme étant rendu à la Momonie, on résorma les troupes de cette province qu'on réduisit au noml re de quatre cens santassins & de cinquante cavaliers. On sut bientôt après obligé de les augmenter. Fitz-Maurice Baron de Lixnaw avec ses sils reprit les armes pour venger quelques injures qu'il avoit reçues du Gouvernement: il se rendit maître d'Ardsert, dont il sit passer la garnison avec le Capitaine Achin par les armes: il prit le château de Lisconnel, sit sauter par dessus les murs les troupes qui y dioient en garnison; il ravagea ensin les contrées d'Ormond, Tipperary & Wattersord, sans trouver de résissance.

Zouch Gouverneur de la Momonie, ayant reçu un renfort de deux cens hommes commandés par le Chevalier Henri Wallopps & le Capitaine Norris, se mit en marche vers le Comté de Kerry pour s'opposer aux progrès du Baron de Lixnaw. Il reprit Ardfert, Lisconnel & les autres places que le Baron avoit évacuées à mesure qu'il les avoit prises, & ayant désait un corps de l'ennemi près Lisconnel, il prit le chemin près de Limerick, d'où il détacha le Capitaine Dowdal pour aller à la pour-fuite du Baron. On en vint aux mains, & le Baron ayant perdu cent quarante hommes tués sur la place, il sut obligé de se re-

Hift. Catholic.

An. 1581. War. ibid. cap.

Cox, ibid. pag.



tirer. Dowdal fie un grand butin dont il ravitailla ses garnisons. & ayant mis une bonne garnison à Ardsert il retourna à Cork.

Desmond malgré ses malheurs parut encore près d'Athdare à la tête de quelques troupes, avec lesquelles il attaqua la garnison de cette ville dans une sortie; il en tua plusieurs, au nombre desquels se trouverent deux Officiers, & obligea le reste de se réfugier dans la forteresse de la ville.

Nichols rudim. d'honn.

ibid, cap. 16.

Thomas Butler Seigneur de Cahir, fut fait Pair du Royaume au mois de Juin, sous le titre de Lord Baron de Cahir. Il descendoit de Jacques, quatriéme Comte d'Ormond & de Catherine fille de Garret Fitz-Gerald Comte de Desmond, sa seconde femme. Le Lord Arthur Grey Député d'Irlande ayant été révoqué au mois d'Août, retourna en Angleterre; on nomma Justiciers à sa place Adam Lostus Archevêque de Dublin & Chancelier d'Irlande, avec le Chevalier Henri Wallops Trésorier de Hist. Cathol. la guerre. On rapporte à ce temps la mort du Docteur Sanders autrement Sanderus, Anglois de nation & Légat Apostolique en Irlande; c'étoit un homme d'une vie exemplaire & très-zélé pour la cause catholique. Il est peint sous d'autres couleurs par les Auteurs Protestants, qui le qualissent de traître & d'archi-rébelle : ce saint homme, épuisé par la fatigue &. par le chagrin de voir triompher l'impiété, mourut d'un flux de sang dans un bois, où il manquoit de tout secours, excepté le spirituel qui lui fut administré par Corneille Evêque de Killalow, qui ne le quitta qu'à la mort.

Au mois de Janvier le Conte d'Ormond débarqua à Waterford avec un renfort de quatre cens Anglois, qu'il distribua aux Capitaines Bourchier, Stanley, Barkley & Roberts. Ce Seigneur fut chargé aussi du gouvernement de la Momonie par commission de la Reine, & il obtint une augmentation de deux fols par jour pour le foldat, ce qui lui attira l'amitié & la confiance des troupes. La premiere expédition de ce nouveau Gouverneur fut contre le Comte de Desmond; non content d'avoir abandonné la Religion de ses peres, il vouloit encore exterminer celui qui en étoit le défenseur, donnant ainsi un échantillon de son apostasie qui ne sut que trop suivie par ses descendans (a). Etant informé que Desmond étoit occupé avec

⁽a) Ce Comte d'Ormond marchoit sur le premier Itlandois qui se chargea de s'oples traces de Jacques son pere; celui-ci fut poser de toutes ses forces aux usurpations

le peu de monde qui lui étoit attaché dans le bois de Harlow Wood; il surprit & massacra un grand nombre de ses adhérans, il dispersa les autres & les obligea d'abandonner leur

Cette année fut la derniere de la vie du célébre Comte de Desmond; ce Seigneur se voyant sans secours de la part des Espagnols, & abandonné de tout le monde, devint errant; étant arrivé dans la contrée de Kerry accompagné de très-peu cap. 15. de monde, il se réfugia dans une petite maison au milieu d'un war, ibid. 20225. bois nommé Gleann na Ginki à quatre milles de Traley, où il ne vivoit que de butin & de la chasse de Goron ou Gosfred Mac-Sweeny qui lui étoit fort attaché; il fut enfin surpris dans cette retraite par ses ennemis, qui lui trancherent la tête, & l'envoyerent à Cork, d'où elle fut transportée quelque temps après en Angleterre, & exposée à la vûe du public au bout d'une perche sur le pont de Londres. C'est ainsi que finit cette illustre Maison des Fitz-Geralds de Desmond, ces Maccabées de nos jours, après avoir soutenu si glorieusement la cause catholique jusqu'à l'effusion de leur sang & la perte de leurs biens; la trahison & l'impiété de leurs concitoyens furent la cause de leur fin tragique. Jacques Fitz-Maurice fut sacrifié par les Burkes de Castle Connel. Jacques de Desmond sut livré à ses ennemis par les Seigneurs de Muskerry; Jean de Desmond tomba dans les piéges que les Hérétiques lui avoient tendus. Ormond enfin eut la gloire de conclure la scene par la mort de Desmond, quinziéme Comte de sa maison. Les vastes domaines de ce Seigneur ibid. dont le revenu surpassoit alors quatre cens mille écus d'or, ayant

An. 1583. Relat. Girald. Hift. Cathol.

Relat. Girald.

prétendues de l'Evêque de Rome, c'est le les récompenses ne lui coutoient rien : elle premier exemple d'un engagement de cette lui donna par Lettres - Patentes le Prieuré nature, dit Cox, qu'on trouve en Irlande : d'Athassel au Comré de Tipperary ; l'Abbaye il sut bien recompensé par le Roi Henri VIII, de Jeripont au Conté de Kilkenny; les Maiqui lui donna le Prieuré de Kells ou Kenlis, sons Religieuses de Callan, Thurles, Carau Comré de Kilkenny, & le Monastère des rick & Tullophelim; les Monastères de Kil-Freres-Mineurs de Clonmel avec routes les coul, d'Athalfel & de la Sainte Croix avec terres & autres biens apparrenans à ces deux leuts dépendances; elle lui donna aussi une Mailons Religienles. Le fils ayant eu son infinité de terres confiquées sur les Catholiéducarion à la Cour du Roi Henri VIII, ques, dans tous les Comtés pour cause de Re-fuça de bonne heure l'irréligion & le liberti-ligion, de sorre que cette Maison s'étant nage qui y regnoient alors. Il étoit toujours aggrandie par le sacrilege & l'usurpation du atraché aux intétérs de cette Cour, & méri-toit une bonne part dans les dépouilles de l'E-gille aufti-bien que son pete. La Reine Eli-pag, 141. Carte. hist au Duc d'Orm, vol. t. sabeth n'étoit pas ingrate, sur-tout lorsque introdue, pag, 50. & suiv. Tome 11.



été examinés & arpentés par le Chevalier Valentin Brown ancêtre du Vicomte de Kinmare, envoyé en Irlande pour cet effet, furent morcellés & distribués aux Anglois qui avoient soutenu la guerre contre lui, & principalement au Comte d'Ormond qui

en a eu une bonne partie.

Les Seigneurs Catholiques engagés dans la même cause que Desmond, voyant leurs affaires en mauvais état, songerent à pourvoir à leur sureté. Jacques Fitz-Eustace Vicomte de Baltinglass & chef de la faction catholique en Lagenie, se retira en Espagne, où il mourut peu de temps après. Les autres se laisserent gagner aux promesses de la Reine; d'autres ensin se soumient à la soi publique en attendant un temps plus savorable.

Le calme étant rendu pour quelque temps à l'Irlande, le Gouvernement songea aux affaires publiques: on envoya les Chevaliers Nicholas Bagnall & Lucas Dillon, avec Jacques Dowdal en Ultonie, chargés d'une commission pour régler les affaires de cette contrée, de concert avec le Baron de Dungannon, & les Députés de Turlogh Lynogh & d'ô Donnel.

CHAPITRE XXIV.

A persécution qui s'étoit rallentie pendant la guerre, recommença avec fureur après la mort du Comte de Desmond & autres protecteurs de la cause catholique; il suffisoit alors d'être Irlandois pour être persécuté: & Catholique pour être crucifié. Il falloit bien qu'ils fouffrissent comme les Catholiques Anglois leurs voifins; ceux-ci, pour former un rempart contre l'hérésie, avoient déja fait des établissemens dans les pays catholiques pour l'éducation des jeunes gens, dont les parens n'avoient pas encore renoncé à la Religion de leurs ancêtres; on les nommoit Séminaires. Guillaume Alan éléve d'Oxford, homme sçavant, fit un établissement à Douay en 1568 qui se forma en College; cet établissement sut protégé par le Pape, qui augmenta le revenu d'une pension annuelle. Les Ducs de Guise sirent un pareil établissement à Rheims en faveur de la Religion, & Gregoire XIII institua une maison à Rome pour la même fin.

Cambd. ibid. ad an. 1580 pag. 315. & feq.

Les Catholiques d'Irlande ne montrerent pas moins de zele pour la conservation de la Foi, que ceux d'Angleterre. Protégés par Philippe II Roi d'Espagne, ils se firent des établissemens dans les pays catholiques pour l'éducation de leur jeunesse, afin qu'elle fut en état de se garentir du venin de l'erreur & d'en préserver les autres. Le College de Douay fut le Harris hist. d'Ir. premier de ces établissemens en Flandres; il sut sondé en 1596 6 jaiv. par les soins de Christophe Cusack Prêtre du Comté de Meath, qui employa son patrimoine & la libéralité de ses amis pour faire jeussir une œuvre si pieuse. Ce saint Ecclésiastique contribua aussi aux établissemens faits à Lille, à Anvers, à Tournay & à Saint-Omer; il fut aussi Président Général de toutes ces Maisons; elles subsistent encore, excepté celle de Saint-

Omer. La France ouvrit un sein généreux à ces exilés volontaires; elle leur donna un hospice à Paris sur la Montagne de Sainte SS. Epitol. dedi-Geneviéve. Les Parisiens les reçurent avec bonté; un illustre cat. Magistrat en donna l'exemple à ses concitoyens. Ce sut Jean Lescalopier, Chevalier, Baron de Saint-Just, & Président à Mortier du Parlement de Paris. Ce Seigheur vertueux & vraiment chrétien, gémissoit sur l'état de la Religion en Irlande. Il s'intéressoit au sort des Prêtres Irlandois expatriés pour la religion catholique: il les regardoit comme des victimes immolées pour la foi de Jesus-Christ, ou comme des Ouvriers Evangéliques destinés à cultiver la vigne du Seigneur. Sa piété l'engagea à les retirer d'un lieu obscure qu'ils habitoient d'abord, pour les loger dans une maison plus commode, en attendant qu'il put leur procurer un établissement fixe en forme de Séminaire, & leur assigner les fonds nécessaires pour le soutenir. La retraite étoit la vertu favorité de cette ame pieuse ; il passoit les jours qu'il pouvoit dérober aux affaires publiques, dans un exil volontaire avec les exilés d'Hibernie. La piété envers Dieu & ses Saints, la conversion des Hérétiques, la propagation de la Foi, le salut des ames, faisoient toujours l'objet de ses entretiens familiers avec ces Novices; il se trouvoit souvent au résectoire avec eux : son humilité lui faisant oublier sa qualité d'un des premiers Magistrats de la France, & son respect pour les Ecclésiastiques expatriés, lui faisoit toujours choisir la derniere place à table. A mesure que ces jeunes Prêtres finissoient leurs études & se préparoient à retourner chez eux; pour s'assurer de Lllij

leur capacité, leur illustre Protecteur les faisoit examiner par le Révérend Pere Binet sçavant Jésuite de ce temps. Cette épreuve étant faite, il les présentoit lui-même au Cardinal de Retz Evêque de Paris, comme pour en recevoir une mission; il les faisoit habiller ensuite à ses frais & leur fournissoit libéralement de quoi faire leur voyage. Voila l'origine de l'établissement des Prêtres Irlandois à Paris.

Le Collège des Lombards ayant été abandonné par les Italiens, les Proviseurs le céderent aux Irlandois étudians à Paris, par une Transaction en date du 9 Juillet 1676, confirmée & ratifiée par Lettres-Patentes du mois d'Août 1677, regiftrées au Parlement le 9 Fevrier 1680. Ce College qui menaçoit ruine, fut rebâti par les foins de Messieurs Maginn & ô Kelly deux Ecclésiastiques Irlandois, le premier Abbé de Tulles, l'autre Prieur de S. Nicolas de Chapouin. Pour ce bienfait signalé ils en sont reconnus les restaurateurs par les supports dudit Collége. Ces deux Bienfaiteurs furent autorisés à faire cette reconstruction par Lettres-Patentes du mois de Mars 1681, registrées au Parlement le 19 Août de la même année.

Harris , ibid.

On établit aussi à Bourdeaux, à Toulouse & à Nantes des Seminaires pour les Irlandois. Les deux premiers établissemens furent protégés par la Reine Anne d'Autriche. Le Seminaire de Bourdeaux fut fondé d'abord en 1603 par François de Sourdis Cardinal & Archevêque de cette ville. Le Roi Louis XIV, à la sollicitation de la Reine Anne sa mere, assigna une pension annuelle à cette maison, ainsi qu'à celle de Toulouse.

Les autres Nations ne furent pas moins jalouses de contribuer au foutien de la Religion en Irlande. Le Cardinal Ludovisius fonda un College à Rome en 1628 pour des étudiants Irlandois, & le dota de six cens écus Romains de rente annuelle: & afin que cet établissement put subsister & entretenir un plus grand nombre de sujets, cette Eminence légua par restament à cette maison un vignoble à quinze mille de Rome

& une pension annuelle de mille écus.

Le Baron George Sylveria fonda vers la fin du seiziéme siécle un College pour des Prêtres Irlandois à Alcala de Henares. Ce Seigneur étoit natif de Portugal, mais Irlandois d'inclination, parce qu'il tiroit son origine d'Irlande par sa mere qui étoit une Mac-Donnell. Ce Baron dota ce College de deux mille livres sterlings de rente; il donna aussi mille livres pour l'entre-

453

tien de la Chapelle qui a pour patron S. George Martyr.

On trouve à Séville dans le même Royaume deux Colleges. le premier est une fondation Royale en faveur des Irlandois; il est dédié à l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie; Sarapater Chanoine de Séville en fut bienfaiteur : le second nommé le College de S. Gregoire, parce qu'il est dédié au Pape Gregoire le Grand, qui avoit envoyé le Moine Augustin, en qualité d'Apôtre en Angleterre, sut sondé pour les Anglois. Cette nation l'ayant abandonné depuis, il est possédé par les Irlandois.

Il y a à Salamanque un College fondé en 1582 pour des Prêtres Irlandois, par les Etats des Royaumes de Castille & de Léon. Ses revenus ayant diminué, le Roi Philippe III le prit

sous sa protection en 1610, & le rétablit.

Les Prêtres Irlandois ont un Collége à Lisbonne en Portugal. Il fut fondé en 1595 par Ximenès: ce Bienfaiteur y est enterré; on y offre le S. Sacrifice une fois par semaine pour le repos de son ame. Le Cardinal Henriques fonda à peu près dans le même temps, un College pour des Prêtres Irlandois à Evora sous l'invocation de sainte Brigide; cette Maison tomba par la suite des temps entre les mains des Peres Jesuites.

Ces Seminaires étoient des pépinieres de Sçavans Ecclésiastiques, qui après leurs études finies retournoient chez eux pour confoler les fidéles, & pour leur administrer les seçours spirituels de leur ministère, en quoi ils étoient secondés par le zéle vraiment apostolique des Jésuites. Ces établissemens ne manquerent pas d'attirer l'attention de la Cour; on les regarda comme très-dangereux par rapport au gouvernement, & très-opposés à la nouvelle réforme faite dans la Religion; on chercha reméde au mal; on publia un Edit par lequel il étoit ordonné à tous ceux Pag. 310. qui ont leurs enfans, leurs pupilles, leurs parens en pays étranger, de donner dans dix jours leurs noms à l'Ordinaire, c'est-àdire, au Juge du lieu, de les rappeller dans quatre mois, & de les présenter aussitôt leur retour à cet Officier. Il étoit défendu par le même Edit de leur faire tenir de l'argent en pays étranger; il étoit aussi désendu à toutes sortes de personnes de recevoir dans leurs maisons de ces Séminaristes & Jésuites, de les entretenir, de les nourrir, ou de les soulager en aucune maniere, sous peine d'être regardés comme fauteurs de rébellion, & d'être repris selon les loix du Royaume, Llliii

Cambd, ibid.

454

(a) en conséquence de cet Edit, un grand nombre de Prêtres. de Jésuites & d'autres Religieux, souffrirent le martyre avec une fermeté chrétienne. De ce nombre furent les deux célébres Jésuites Personius & Campianus.

Hift. Cathol. ibid. cap. 19.

On commença la scene cette année en Irlande par le martyre de Dermod ô Hurly Archevêque de Cashil. Ce saint Prélat après avoir fait ses études avec applaudissement à Louvain & à Paris, enseigna publiquement le Droit dans la premiere de ces Universités: il alla ensuite à Rome, où il fut gouté du Pape Grégoire XIII. qui le nomma à l'Archevêché de Cashil. Ayant recu l'imposition des mains, rempli de zéle pour le falut de ses freres, il partit pour l'Irlande, où il trouva tout en combustions; le siège de War, de Arch. Cashil étoit occupé par Miler Magrath Moine Apostat de l'Ordre de S. François; les Autels étoient renversés, le Clergé Catholique étoit travesti & sans asyle; tous ces obstacles ne furent pas capable de mettre des bornes au zéle du nouveau Prélat de Cashil: il enseignoit par-tout dans les maisons des Catholiques . & confirmoit les fidéles dans la foi, sans distinction de provin-Hist. Cathol. ces ni de diocèses. S'étant trouvé chez Thomas Lord Baron de Analecta facra, Slane dans le Comté de Meath, il fut reconnu par le Chef Justipart. 3. Pag. 48. cier du banc du Roi, qui en fit son rapport à Adam Lostus le Chancelier, & à Henri Walop Trésorier, chargés de l'administration des affaires : ces Ministres donnerent aussitôt ordre a Baron de Slane de leur envoyer le Prélat enchaîné; mais comme il avoit prévenu cet ordre par la fuire, le Baron craignant la rigueur des loix faites contre ceux qui donneroient un asyle aux Ecclésiastiques, poursuivit l'Archevêque de Cashil avec des Ministres Royaux jusqu'à Carrig na sure, aujourd'hui Carrick, sur la riviere Sure, où il l'arrêtat au mois de Septembre chez le Comte d'Ormond, & le mena prisonnier à Dublin ; il y sut enfermé dans un cachot chargé de fers jusqu'au Jeudi Saint de l'année suivante, jour auquel il sut présenté devant le Chancelier & le Trésorier. Ils employerent tous les moyens possibles

ibid. & feg.

Caffelienf.

pour l'engager à renoncer à l'autorité du Pape, & à reconnoître

⁽⁴⁾ Prodit mense Junio edictum , ur qui- non suppeditarent , Sacerdores ex Seminariis cumque liberos, pupillos, cognatos, aut alios emissos, & Jesuiras nemo hospitio acciintrans marinis partibus habent, post decem peret, foveret aut levaret : qui lecuis fecerit. dies corum nomina Ordinario exhiberent , rebellium & feditioforum fautor habeatur revetfos Ordinario flatim fignificarent, non & regni legibus tencatur. Cambd. Elizab. revertentibus pecuniam directe aut indirecte part. 1. ad an. 1580.

celle de la Reine, en recevant d'elle sa nomination au siège de Cashil; mais la persévérance du faint Prélat dans la Religion primitive, & son attachement à l'autorité du Vicaire de Jesus-Christ, lui attirerent les tourmens les plus cruels, après quoi il fut pendu le 7 Juin hors de la ville avant le jour, afin d'éviter le tumulte du peuple qui auroit pu se révolter à la vue d'un spectacle si barbare.

On place encore en ce temps deux célébres Martyrs; scavoir. Gelase ô Culennan, Abbé du Monastère de Boyle de l'Ordre de S. Bernard au Comté de Roscoman, & Owen ô Melkeran Prêtre. Ces deux Ministres de Jesus-Christ, après de longs & cruels tourmens, furent pendus à Dublin le premier Novembre pour la même cause que l'Archevêque de Cashil avoit soutenue jusqu'à la mort. La crainte d'une trop longue digression fait ici supprimer un détail circonstancié de tous ceux qui ont souffert le martyre en Irlande, depuis le commencement de la réforme : avant cependant d'arriver à la fin de cette histoire, il s'en trouvera encore un assez grand nombre sous ce régne & les suivans, quoique certains Ecrivains Anglois disent avec leur hardiesse ordinaire. qu'Elizabeth ne vouloit pas gêner la conscience de ses sujets.

Le Chevalier Jean Perrott fut envoyé au mois de Juin en Irlande, avec qualité de Lord Député; sa commission dont la Wat ibid.cap. 26. durée dépendoit du bon plaisir de la Reine, l'autorisoit à faire la paix ou la guerre, à punir ou à pardonner toutes fortes de crimes, excepté celui de la haute trahison contre la personne de la Reine, & celui des faux monnoyeurs, à publier des Edits & des Proclamations, à imposer des amendes, à disposer des terres des rébelles, à exercer la loi militaire, & à assembler le Parlement du consentement de la Reine; il avoit le pouvoir de nommer à toutes fortes d'emplois, excepté ceux de Chancelier, de Trésorier, des trois Chefs Juges & du Maître des Rolles; il nommoit aussi à toutes sortes de Bénéfices, à l'exception des Archevêchés & Evêchés; & en général il avoit pouvoir sur tout ce qui regardoit le Gouvernement & l'administration de la Justice.

Le Député pour se mettre au fait des affaires d'Irlande, passa dix-huit jours en consultations avec le Conseil privé, dont les membres étoient l'Archevêque de Dublin Chancelier, le Comte d'Ormond Trésorier, les Prélats d'Ardmach, Meath & Kilmore ; les Chevaliers Jean Norris Président de la Momonie, Henris

Baker. Chron. d'Angl. Fog. 359 An. 1584.

Wallop Trésorier de la guerre, Nicholas Bagnall, Chevalier Marshal; Robert Gardiner chef Justicier, Robert Dillon chef Justicier du Ban Commun, Lucas Dillon chef Baron, Nicholas White Maître des Rolles, Richard Bingham chef commissionaire de la Conacie avec les Chevaliers Henri Cowley, Edouard Waterhouse, Thomas Lestrange, Edouard Brabazon, Jesser Fenton Secrétaire d'Etat, Warham Saint-Leger & Valentin Brown (a). Le Député s'étant bien sait instruire de l'état de l'Irlande, sorma son plan de gouvernement, & *nvoya en Angleterre Jacques Fitz-Gerald, fils du Comte de Desmond que la Comtesse sans le château de Dublin.

Perrot partit de Dublin au mois de Juillet pour aller visiter les provinces de Conacie & de Momonie; étant arrivé à Gallway, il fit son possible pour réconcilier les Seigneurs de cette province & terminer leurs différends : il passa de Gallway à Limerick, où il apprir que les Ecossois, alliés de Surleyboy Mac-Donnel, au nombre de mille, avoient fait une descente en Ultonie; il découvrit aussi une rébellion qui se tramoit dans la Momonie à la follicitation d'ô Neill, & fit donner des ôtages à ceux qu'il soupçonnoit le plus; il confia le gouvernement du Comté de Cork aux Justiciers Walsh & Miagh, au Chevalier Guillaume Stanley le Sherif, & aux Lords Barry & Roche; il chargea le Prévôt Marshal du gouvernement de Limerick; il donna la garde de Desmond au Comte de Clancar, au Chevalier Owen ô Sullevan, & à ô Sullevan More. Il abandonna Kerry aux foins du Sherif, & du Lord Lixnaw, conjointement avec le Président de la province. Ce Député ayant mis ordre aux affaires, retourna au mois d'Août à Dublin.

Le Député prépara une expédition au mois d'Août pour l'Ultonie; ayant fait affembler mille hommes d'infanterie, quelques

⁽a) C'est une maxime fondamentale chez I mandent une soumisssion aveugle de leur part, les Anglois, que l'homme étane né libre, ne s'ans qu'il y ait un s'eul Irlandois dans ces afpeur être lié que par des loste aurquelles il semblées chargé d'approuver ces lois de la part donne son consennent, soit s par lui, soit de la Nation. Ce beau Privilège de l'humaras se seprésentans. On voit ici un Consesii nité d'approuver des loix qui nous concerpité, il en est de mème des Parlemens, com- nent, n'est réservé, sans doute, qu'au peuple posté d'angleis d'origine ou de naissance, ou'i Anglois, à l'exclusion de tous les autres peules intéréts les plus clientiets des anciens Irlandois font l'objet de presque toutes les d'avege.

457

troupes légeres, avec la milice de la province, il marcha jusqu'à Newry au Comté de Down, accompagné d'un grand nombre d'Officiers & de Seigneurs. Il confirma la trêve faite entre le Gouvernement & quelques Seigneurs Irlandois de cette province; scavoir Turlogh Lynogh, Magennis, Mac-Mahon, Turlogh Brasilogh & autres, de qui il recut des ôtages. Le Député ayant appris que les Ecossois insulaires étoient dans le Lac Foyle, à l'extrémité septentrionale de la province, envoya une flotte pour les combattre; les Ecossois avertis gagnerent les côtes d'Ecosse malgré la vigilance de l'Amiral Anglois. Le Député s'avança ensuite avec Ormond & le reste de la Noblesse sur la rive droite du fleuve Bann, où il dévasta les terres de Brian Carrows, & le força avec Surleboy de se retirer avec leurs troupeaux à Glancomkeane, pendant que le général Norris accompagné du Baron de Dungannon, pilloit sans miséricorde le territoire d'Ocahane, où il fit un butin de deux cens bêtes à corne; mais un détachement de son armée, au nombre de cent hommes, fut taillé en pièces dans une embuscade par les gens de Brian Carrows, qui traiterent de même un autre détachement envoyé au secours du premier. Norris lui même fut blessé quelques temps après, & Olivier Lambert fut fait prisonnier sur les terres d'Ocahane.

Le temps se passa en combats particuliers entre les Ultoniens & les Anglois, & la victoire se déclaroit, tantôt pour un côté & tantôt pour l'autre. Meriman Capitaine Anglois sit beaucoup de butin, & Norris serra bien le bois de Glancomkeane, & pilla les terres de Brian Carrows; le Député s'avança vers le Nord, & mit le siège devant Dunluce, il envoya l'artillerie par nier à Portrush isse peu éloignée de la côte, d'où on la transporta au camp devant Dunluce; on conçoit aissemet qu'un batterie de canon tirant sur une place où il n'y en a point, l'oblige bientôt de se rendre. Donsert subit peu après le même sort, ce qui mit Surleboy dans la nécessité de se soumettre & de donner des

ôtages.

Le Député ayant laissé deux cens hommes d'infanterie avec cinquante cavaliers en garnison à Coltaine, retourna à la fin de Septembre à Newry, où Turlogh Lynogh lui livra prisonnier Henry sils de Shane ô Neill. Conn sils de Neill Ogue ou le jeune, Seigneur de Clanneboy, sut réduit par ordre du Député à ne posséder que la moitié de son domaine. Le gouvernement de

Tome 11. Mm m

453

l'Ultonie fut partagé entre Turlogh Lynogh, le Baron de Dungannon, & le Chevalier Henri Bagnal, après quoi le Député retourna à Dublin au mois d'Octobre.

An. 1 585.

On convoqua le Parlement au mois d'Avril à Dublin: le Député vouloit d'abord accoutumer les Seigneurs Irlandois à s'habiller à la maniere Angloise, à laquelle ils étoient fort opposés, parce qu'ils regardoient cette obligation comme une marque de sujettion. Pour les y engager, le Député sit présent de robes à Turlogh Lynogh & autres Seigneurs Irlandois. Un d'eux dit plaitamment au Député : Donnez donc permission à mon Chapelain de je promener avec moi en trousses dans les rues; alors, dit il, les polifons riront de lui aussi-bien que de moi. A quoi le Député répondit gravement, que l'ordre & la decence exigeoit cette conformité, comme si la façon de se mettre y entroit pour quelque chose.

War. ibid.cap.27.

On divisa en ce temps le Brenny oriental en Baronie, il sut nommé depuis le Comté de Cavan. Le Parlement assemblé à Dublin, fut composé de quatre Archevêques & vingt Evêques, Protestans fans doute. Les Peres temporels furent les Comtes d'Ormond, Kildare, Tyrone, Thomond, Clanriccard & Clencar; les Vicomtes furent, Buttevant, Gormanstown, Fermoy & Mount Garret; les Barons enfin furent Athenry, Kinfale, Slane, Delvin, Kileen, Hoath, Trimlestown, Dunsany, Offory superieure, Louth, Curragh More, Inchiquin, Castle Connel & Cahir; mais la Chambre basse sur peu nombreuse, car il n'y eut que vingt-six villes ou bourgs qui y avoient envoyé des représentans : on y fit plusieurs Statuts, entr'autres, celui nommé le Statut de Baltinglass, par lequel Jacques Eustace Vicomte de Baltinglass, avec Edmond,

Stat. d'Irl. l'an 27 du regne d'E-& Juiv.

lizab. Pag 373. Thomas, Gautier & Richard Eustace ses freres, ayant été atteints & convaincus de crime de haute trahison, leurs biens furent confisqués. On fit aussi un Statut pour restituer à son sang Laurent de la Hide de Moyglare au Comté de Meath, c'est-à-dire, pour le rendre habile à succéder aux biens du Chevalier Gautier de la Hide son grand-pere, confisqués sous Henri VIII, pour crime de trahison, ensuite de quoi on prorogea le Parlement au 29 Mai.

Cox hift d'Irl. Pag. 382. 383.

On avoit fait par maniere de prélude à ce Parlement une enquête à Cork, par laquelle on découvrit que plusieurs Manoirs ou Seigneuries appartenantes à la couronne avoient été usurpés par différens particuliers; sçavoir, la terre de Cloghroe, qui fut

envahie par un nommé Lombard Connétable du château de Dublin; celle de Callen ou Glyn, située entre Cork & Kinsale, qui fut usurpée par Richard Roch de Kinsale; on découvrit que la Seigneurie de Kinel - Meaky étoit un ancien héritage de la couronne, que Barry Ogue qui la tenoit à ferme en payoit la rente à l'Exchiquier, & qu'o Mahown Carbry s'en étoit emparé au milieu du quinziéme siécle, sous la protection de Mac-Carty Riagh à qui il en cédoit la moitié, & que Cnoghor ó Mahony en avoit la possession, lorsqu'il sut tué dans la rébellion de Desmond (a).

La trop grande févérité exercée dans la Conacie par le Chevalier Richard Bingham, Gouverneur de cette province, causa ibid. cap. 21. beaucoup de mécontentement parmi la Noblesse. On voyoit fouvent couler le sang catholique, non-seulement des Eccléfiastiques, mais encore des autres fidéles. Ce Gouverneur fit pendre ô Connor Roe sans avoir égard à sa naissance, ni à son âge qui étoit de quatre-vingts ans ; il fit massicrer un nombre considérable des ô Connors, des Burkes, des ô Kellys & des autres Seigneurs de cette province. (Les Ecrivains Anglois appellent cette conduite, bien gouverner.) Cette tyrannie fut cause que plusieurs

Hift. Cathol:

(a) Les ô Mahoons , autrement ô Maho- | gagh , e'est-à-dire , le Rouillé , qui fut petitny, descendent de Heber par Cas fils de fils de Deimod. De cette branche desend ô Core Roi de la Momonie, dans le cinquié-me fiécle, & freie de Nadfraoch, de qui des bassadeur Plénipotentiaire de la Cour de Macendent les Mac-Carrys, les ô Sullevans & drid à celle de Vienne. autres branches.

de Clandonailruo, & de Kilnagluory. Par dans le quinzième fiécle, cétoit en vertu la fuite des temps, Dermod Mac Shane le-du droit de les ancêtres qui en avoient été cond fils d'ô M. hony Fune, passa avec les dépossédés injustement quelque temps aupasuivans dans le Comté de Kerry où il s'éta- ravant; les Anglois en furent par conséblit , & fes descendans furent nommes Slioct quent les premiers usurpateurs. Keating. Merrigagh de Teugue , surnommé Merri- Ginéalog.

autres branches.

Kean Mac Moylmuo qui faifoit la vingtième génération depuis Cas, vivoir à la fin du divième fiècle : il polfédoir de grandes iterres dans la contrée de Caibty, aujour de la fin du divième fiècle : il polfédoir de grandes iterres dans la contrée de Caibty, aujour d'un vien de la Mononie, & après Monarque d'Irlande; il eur été anciennement l'héraige d'une banche de la Mononie, & après Monarque d'Irlande; il eur été extere Princeffe un fils nommé Mahoon, au donne le nom d'o Alahoon à fes defendans, ceux ci foi merens pluseurs branches; (savoir, ó Mahony Fune, qui fue le faire paffer ó Mahony pour ufurpateur, chet; (savoir, ó Mahony Fune, qui fue). Le & afin de couvrir l'injustice, il se s'arré-tent à des époques modernes. Si ó Mahony al Meaky, d'Ivefanluo, de Clandonialiro, & de Klinagluory. Cette histoire abrégée de l'origine des ô

Mmmij

Seigneurs refuserent d'assister aux assises (a), que ce Gouverneur tint au mois de Septembre à Donemony dans le canton de Mayo: de ce nombre furent deux Seigneurs du nom de Burke, qui se retirerent avec leurs familles dans un château situé dans une isse du Lac Mask. Bingham voulant les surprendre, passa avec des bateaux dans cette Isle, suivi d'une bande de gens armés; mais ils furent repoussés vivement par les Burkes, & obligés de regagner avec précipitation leurs barques; la confusion fut si grande que Bingham se précipita dans l'eau & se sauva avec peine. La conduite de co Gouverneur ne fut pas moins barbare à l'égard de Fargus ô Kelly; ce Seigneur, pour se mettre à l'abri de la persécution, fut obligé de chercher asyle avec ses gens dans les bois, d'où il faifoit de fréquentes courses sur les Hérétiques : le perfide Gouverneur l'ayant attiré par des promesses d'impunité le reçut en grace : ó Kelly ne jouit pas long-temps de la paix; il fut affiégé le jour de Noël dans sa maison pendant qu'il soupoit, par des troupes envoyées de la part de Bingham pour le surprendre : ô Kelly ayant fait fortir fa famille par un fouterrein qu'il avoit fait pratiquer par précaution dans sa maison, & qui conduisoit bien loin, den:anda à parler par la fenêtre au Commandant; & après lui avoir reproché sa perfidie, il le tua d'un coup de fusil, & avec lui un foldat; mais l'ennemi ayant mis le feu à sa maison, ô Kelly se sauva par le souterrein avec sa famille.

Hift. Cathol.

Cétte persécution se sit sentir dans les autres provinces. Norris Président de la Momonie ne le cédoit pas en cruauté au Gouverneur de la Conacie. Il poursuivoit par-tout les Catholiques, & on peut dire que quelque haine que la Reine Elizabeth eup pour ceux qui professoient la catholicité, elle sut bien servie par ses Ministres en Irlande, qui tendoient avec art des piéges pour faire trouver criminels les plus innocens. Les deux Mac-Sweenys Gelase & Bernard, Fitz-Gerald, branche de la maison de Desmond, & Donald Macrah tous Seigneurs de considération dans la Momonie, furent exécutés inhumainement. Daniel Mac Carty sils du Prince de Muskerry, Dermod ô Sullevan, de la maison de Beare & plusseurs seigneurs, furent obligés d'être toujours armés pour se désendre contre ces hommes san-

⁽³⁾ Les Affices sont des assemblées ou dans les provinces, pour juger de certaines sances qui se tiennent quatre sois l'année causes civiles & criminelles.

An. 1 186.

Livres des Stat.

guinaires ou d'errer dans les montagnes & les bois pour se déro-

ber à leurs poursuites.

Le Parlement qui avoit été convoqué l'année derniere, s'afsembla encore au mois d'Avril, & se sépara au mois de Mai suivant, après avoir fait un grand nombre d'Actes. Ceux qui sont d'Irl. pag. 403. & rapportés dans les Chapitres huit & neuf de cette féance, font fuiv. les plus intéressans; dans le premier de ces chapitres on trouve le procès fait au feu Comte de Defmond & ses adhérans dans la guerre qu'il foutint contre Elizabeth, avec la confiscation de tous leurs biens; on y trouve les noms d'un grand nombre de Gentilshommes & de Seigneurs qui ont sacrissé des biens immenses à leur attachement à la foi catholique. Ces deux chapitres nous en fournissent dans la Momonie seule environ cent quarante propriétaires dépossédés; facrifice sans exemple dans les autres nations de l'Europe eu égard à l'étendue de cette province; cependant c'est peu de chose en comparaison des confiscation faites depuis sous Jacques I, le tyran Cromwel & le Prince d'Orange, dans toutes les provinces d'Irlande pour la même cause. C'est ce qui a mérité probablement aux Irlandois le caractère de gens fledi nescia, nation incapable de fléchir; caractère heureux lorsqu'il s'agit de la foi. Enfin le neuviéme chapitre de cette session nous présente la condamnation de Jean Browne de Knockmonhie & d'un grand nombre d'autres Seigneurs pour la même cause, avec la confiscation de leurs Seigneuries. Il y avoit alors de quoi affouvir l'avarice d'un grand nombre d'Anglois, qui venoient revêtus de quelques charges de milices ou de magistrature, chercher fortune dans cette Ifle (a).

Les domaines du Comte de Desmond, sans parler des autres, suffisient pour contenter un bon nombre de ces aventuriers. Il possédoit des terres dans les Comtés de Limerick, Cork, Kerry, Waterford, Tipperary & Dublin, & son revenu an-

M m m iii

⁽⁴⁾ En suivant la grande Chattre, ce Irlande par Elizabeth, étoient conduit par rempart des Privilèges & libertés des An-l'appas du gain, dans l'espérance d'amélioret glois, les Rois d'Angleterre ne peuvent pas exiler un fuget libre. Memo perdet patriam, jils ne peuvent pas l'envoyet même en l'altande tune trop médiorce chez eux; les Anglois & contre son gré, sous précerce de serveie, par- Ecossos qui se sont établis dans cette ille-ce que c'est bors du Royaume, & qui seroit depuis, sucent guidés par les mêmes mocense perdre sa patrie. On peut donc présu- tifs. mer que la plupart des Anglois envoyés en

nuel montoit à plus de sept mille livres sterlings, somme considérable alors. La Reine voulant peupler la Momonie d'Anglois, fit donner un certain nombre d'arpens à chacun dans différens Comtés. Les entreprenneurs (c'est ainsi qu'on les nommoit) furent le Chevalier Christophe Hatton, qui eut des terres dans le Comté de Waterford; le Chevalier Gautier Raleigh, dans les Comtés de Cork & de Waterford; dans le Conité de Kerry, le Chevalier Edouard Denny, le Chevalier Guillaume Harbart. Charles Harbart, Jean Holly, le Capitaine Jenkin Conwey & Jean Champion; dans le Comté de Cork le Chevalier Warham Saint-Leger, Hugue Cuff, le Chevalier Thomas Norris, Arthur Robins, Arthur Hide, Fane Beecher, Hugue Worth, Thomas Say, Arthur Hyde, Edmond Spencer; dans les Comtés de Cork & de Waterford, Richard Beacon; dans le Comté de Limerick le Chevalier Guillaume Courtney, François Barkly, Robert Anslow, Richard & Alexandre Fitton, Edmond Manwaring; le Chevalier Edouard Fitton eut des terres dans les Comtés de Limerick , Waterford & Tipperary ; Guillaume Trenchard, Georges Thorton, le Chevalier Georges Bourcher, Henri Bellingsley, dans le Comté de Limerick; on donna enfin à Thomas Duff Butler Comte d'Ormond, une portion considérable des dépouilles de Defmond dans le Comté de Tipperary. il méritoit bien cette récompense pour les services qu'il avoit rendus contre ce Seigneur, dont il étoit le plus cruel persécuteur.

Cette répartition des terres de Desmond étant faite, on envoya des lettres circulaires dans tous les Comtés d'Angleterre, pour inviter les cadets de famille à venir occuper les autres terres confisquées. Une des conditions étoit qu'ils posséderoient les terres en siefs, à trois sols de redevance par arpent, dans les contrées de Limerick, Connillo & Kerry, & à deux sols dans les Comtés de Cork & Watersord, & qu'il ne seroit pas permis à aucun Irlandois d'habiter dans ces terres.

La tyrannie de Bingham Gouverneur de la Conacie, obligea les Burkes de recommencer la guerre; pour cet effet ils attirerent dans leur parti les Clandonells, les Joices & autres Tribus de la province, & fortifierent le château du Lac-Mask, nommé autrement le château de Necally ou le château de Thomas Roe. Bingham étoit occupé alors à faire le siége du château de Clan-Owen dans le Thomond, où commandoit Mahown ô

Brien Seigneur du pays, plus attaché à la cause catholique que le Comte du même nom. Le château de Clan-Owen n'étoit pas assez fort pour soutenir un long siège contre un ennemi bien supérieur en force; mais ó Brien ne voulant pas se rendre, mourut les armes à la main & le château fut rafé. Bingham après cette expédition se hâta de faire le siége du château de Necally ou il n'eut pas le même succès qu'à celui de Clan-Owen: étant arrivé avec son armée sur le bord du Lac Mask, il sit sommer la garnison de se rendre à condition d'un pardon général pour le passé; les assiégés firent réponse qu'ils gardoient ce chateau pour leur propre sureté, & qu'ils n'osoient pas se fier à la promelle d'un Anglois. Bingham choqué de cette réponse, s'embarqua avec ses troupes sur des bateaux & s'approcha de l'isse où étoit situé le château, mais la place étoit de difficile accès; fes foldats furent jettés par les affiégés dans le lac à mesure qu'ils mettoient pied à terre, de forte que Bingham, après avoir perdu ses bareaux & plusieurs hommes, eur le bonheur de se fauver avec le reste. Les assiégés craignant une seconde attaque mieux concertée que la premiere, sortirent du lac par le moyen des bateaux de l'ennemi, & gagnerent la plaine, où ils furent joints par plusieurs de leurs alliés. On voit ici un exemple singulier de perfidie & de mauvaise foi de la part de Bingham; Richard Burke un des chefs des Confédérés, ou rébelles dans le sile Anglois, voulant se réconcilier avec le Gouvernement. se présenta à ce Gouverneur, & fit sa soumission en promettant fidélité à Sa Majesté à l'avenir. Bingham reçut sa soumission; mais pour un léger soupçon qu'il eut que ce Seigneur avoit la volonté de le trahir, il le fit arrêter & le condamna à perdre la vie.

Le Député Perrot ayant reçu des plaintes contre Bingham au sujet de la tyrannie que celui-ci exerçoit dans la Conacie, envoya ordre à ce Gouverneur d'accorder protection aux Burkes & autres révoltés de la province. Cet ordre déplut extrêmement à Bingham, qui se rendit à Dutlin, pour s'en expliquer devant le Conseil, où tout se passa en reproches mutuels entre le Député & lui; mais ayant reçu avis de la Conacie que les révoltés recommençoient leurs hostilités, il rerourna dans cette province où il trouva tout en combustion; les Clandonnells & les Clangibbons avoient joint leurs forces à celles des Burkes, un corps de deux mille Ecossois qui venoit d'arriver, augmenta

beaucoup leur courage. Le Gouverneur, avant que de rien entreprendre, envoya des Commissaires aux révoltés pour leur saire des propositions & pour sçavoir la rasson des troubles qu'ils causoient dans le pays. Les révoltés répondirent: Qu'avonsnous affaire à cette Calliagh (a), (parlant d'Elizabeth) nous sommes bien sois de nous être soumis si longtemps à une semme, &c. Le Gouverneur là-dessus assembla toutes ses troupes à Ballinrobe, où il sur joint par le Comte de Clanriccard, Berningham, 6 Kelly & autres: il dirigea sa marche suivant les mouvemens des ennemis, qui, après plusieurs marches & contre-marches, se camperent à Arnare sur la riviere Moy au pays de Slego, où

ils furent surpris & taillés en pièces par les Anglois.

Le Député allarmé par la nouvelle d'une descente faite dans le Nord d'Irlande par les Ecossois insulaires, envoya ordre au Baron de Dungannon de s'y opposer, en attendant qu'il lui fut possible de s'y trouver en personne. Tirlogh Lynogh ô Neill étoit déja âgé & hors d'état de servir. Dans cet intervalle Perrot affembla ses troupes, & partit de Dublin au mois de Juin pour l'Ultonie. Arrivé à Dungannon il fut reçu de la Noblesse qui vint lui offrir ses services. Le Député trouva en effet qu'il étoit arrivé un corps de quatre cens Écossois insulaires commandés par Alexandre fils de Surleboy Mac-Donnel, & qu'il lui étoit arrivé quelques troupes nationales aux ordres des deux fils de Con Mac-Neill Ogue & de Hugue Mac-Felim; d'ô Kelly, de Mac-Cartan & autres Seigneurs de cette province. Ces troupes voulant se joindre dans la contrée d'Antrim, furent harcellées par le Capitaine Strafford qui les obligea de passer le sleuve Bann pour entrer dans le pays de Tyrone; ils repasserent encore ce fleuve & se retirerent du côté de Dunluce, & de-là à Inisowen où ils recurent un nouveau renfort d'Ecosse. Hugue Duffe ô Donnel & un Capitaine Anglois nommé Merriman, étant avertis que les Ecossois youloient surprendre Strabane, marcherent toute la nuit dans le dessein de les prévenir; les deux armées s'étant trouvées en présence l'une de l'autre le matin, l'imprudence du Général Écossois lui sit perdre la vie avec la victoire,

⁽a) Le mot Islandois Calliagh, signifie voit pas droit à la Couronne; ils se croyoient une vicille, les Islandois tant anciens que par conséquent dispensés de lui obéir en quamodernes, sur-tout les Catholiques, regar-lité de Reine, époient Elizabeth comme une bâtarde qui n'a-1

Alexandre fit proposer à Merriman, qui commandoit les Anglois, un combat singulier pour terminer la querelle; celui-ci accepta le défi, & pour s'affurer la victoire, il envoya contre l'Ecossois un gladiateur qui prit le nom de Merriman. Le combat s'engagea avec une égale vivacité, Alexandre fut d'abord blessé; mais le faux Merriman sut la victime de la mauvaise soi de son maître, ayant été tué sur la place. Le vrai Merriman voyant son adversaire épuisé après un rude combat avec le gladiateur, entra en lice l'épée à la main au grand étonnement d'Alexandre, qui croyoit n'avoir plus d'ennemis; on se battit pendant quelque temps, mais Alexandre ayant été bleffé dangéreusement à la jambe, fut obligé de céder la victoire à l'Anglois, qui lui fit trancher la tête & l'envoya à Dublin pour être expofée à la vue du public. Les Ecossois se voyant sans Chef perdirent courage, & abandonnerent le champ de bataille à l'ennemi.

. Les grands succès qu'eut le Chevalier Jean Perrot dans le gouvernement d'Irlande, ne furent pas capables de le mettre à couvert de l'envie de ses ennemis; Lostus Archevêque de Dublin & Chancelier, conservoit quelque ressentiment contre lui, parce qu'il vouloit employer les revenus de l'Eglise de S. Patrice pour doter la nouvelle Université; il étoit toujours contredit dans le Conseil par le Chevalier Nicholas Bagnal le Maréchal, Fenton le Secrétaire, le Chevalier Bingham Gouverneur de la Conacie & autres, de sorte que ses meilleures

actions étoient déprisées à la Cour.

Le Député craignoit toujours quelque révolte de la part d'ô Donnel & autres Seigneurs d'Ultonie, qui avoient refusé de lui donner des ôtages; pour calmer son inquiétude, il s'avisa d'un de regno Hibern. stratagême digne d'un pirate ou d'un brigand dépourvu de tout sentiment d'honneur & de probité; il sit venir un Marchand de Dublin nommé Jean Bermingham, à qui il ordonna de charger un vaisseau de vin & autres marchandises : le navire étant prêt, le Député fit embarquer cinquante hommes armés, & donna ordre au Capitaine de faire voile vers les côtes de Tirconnel, & de s'arrêter dais quelque port de cette contrée, comme s'il vouloit exposer ses marchandises en vente, & d'attirer sur son bord, s'il étoit possible, le jeune ô Donnel pour le mener à Dublin. Ce projet réussit au gré du Député; le vaisseau aborda dans le lac Swilly sur les confins de Tirconnel: le bruit s'en étant répandu, tout le monde y accourut, les uns pour Nnn Tome II.

An. 1587.

Hift. Cathol. Hb ibid, cap 14. Pet. Lombard. comment. cap. 14.

War. ibid. cap. 3 1.

acheter quelques marchandises, les autres par curiosité: de ce dernies nombre fut Hugue fils de Magnus ô Donnel Prince de Tirconnel, âgé de quatorze ans, accompagné d'Eugene Mac-Sweeny Seigneur de Tueth, Mac-Sweeny de Fanid & le Chevalier Eugene ô Gallachuir; cette visite fut agréable au Patron du vaisseau, qui les reçut avec distinction; mais ces Seigneurs qui ne voyoient pas les chaînes qu'on leur avoit préparées, furent surpris de se voir conduits par des gens armés dans le fond de cale pendant qu'on levoit l'ancre. Les Seigneurs de la suite d'ô Donnel ayant donné des ôtages furent mis en liberté. Le Capitaine, content de sa capture, sit voile pour Dublin, où il livra le jeune Prince de Tirconnel avec les autres ôtages au Député, qui les sit ensermer dans le château de cette capitale. Quoique la nouvelle de cette détention d'o Donnel fut agréable aux Anglois en général, cependant les moyens employés par le Député étoient regardés parmi les honnêtes gens comme des traits de sa mauvaise soi & de sa perfidie.

Il y avoit déja du temps que Perrot sollicitoit son rappel; on avoit formé une puissante saction contre lui, & voyant que ses ennemis travailloient sans cesse à le noircit à la Cour, il écrivit une lettre pressante à la Reine, pour la prier de le décharger de sa commission de Député. Cette Princesse ayant sait attention à sa demande, lui donna pour successeur le Chevalier Guillaume. Fitz-Willams. Perrot, de retour en Angleterre, sur envoyé, pour quelque crime, à la Tour, où il sur condamné à mort,

mais il prévint le supplice par une mort subite.

War. de ftrip.

On rapporte à ce temps quelques Ecrivains Irlandois. Thomas Long Docteur en Droit Canon & Civil dans l'Université de Paris, écrivit, selon Stanihurst, quelques Traités en latin, sçavoir: De speciebus contra mendacem Monachum, contre un Moine menteur: une Dissertation sur la Physique d'Aristote: des Theses choisses sur quelques points de Droit, qu'il dédia à Charles Cardinal de Bourbon.

Richard Creagh natif de Limerick, vivoit en ce temps. Ayant fait ses études avec applaudissement à Louvain, il reçut l'Ordre de Prêtrise: il alla ensuite à Rome où il sut nommé par le Pape à l'Archevêché d'Ardmach. Il est Auteur de quelques Ouvrages; il écrivit un Traité sur la langue Irlandoise; une Histoire Ecclésastique; un livre de controverse, une Chronique d'Irlande; une Vie des Saints d'Irlande, & un Catéchisme en

langue Irlandoise. Ce saint Prélat sut ensin arrêté par ordre du Gouvernement Anglois, pour cause de Religion, & ensermé dans la Tour; ce sut alors que dans le temps de la prétendue ordination de la Taverne ou Auberge, où pendoit pour enseigne la tête du cheval (the Nag's head Tavern), il sut sollicité avec promesse de la résonne de liberté & de récompense, d'imposer les mains aux saux Evêques de la résorme, ce qu'il resusa constamment (a): & après une longue captivité il mourut dans la Tour de Londres en 1585; Edmond Tanner natif d'Irlande, Docteur en Théologie & contemporain de Richard Creagh, écrivit des Commentaires sur la Somme de S. Thomas.

L'Irlande produisit encore quelques Auteurs, dont les principaux sont, Jean Usher Maire de Dublin; Nicholas Walsh Evêque d'Osfory; Jean ô Kearney Trésorier de l'Eglise de Saint Patrice de Dublin. Richard Stanihurst, dont on a déja fait mention, est Auteur de plusieurs ouvrages : ayant fait quelques études à Oxford, il retourna à Dublin son pays natal. Quoiqu'il fut beaucoup lié avec les Protestans, étant oncle maternel du célébre Usserius, il étoit attaché à l'Eglise catholique, & pour professer plus librement sa Religion, il quitta sa patrie & se retira dans les Pays-Bas, où, après la mort de son épouse, il entra dans les Ordres sacrés, & fut admis à la Prêtrise. Sa grande érudition l'ayant fait connoître, il devint Chapelain d'Albert Archiduc d'Autriche, alors Gouverneur des Pays-Bas. Outre son essai sur les affaires d'Irlande, dont nous avons déja rendu compte, & qui est le moins parfait de ses ouvrages, il écrivit dans sa jeunesse un livre intitulé Harmonia seu catena dialedica in Porphirium: Harmonie ou lien dialectique fur Porphire; cet ouvrage fut imprimé d'abord in-folio à Londres en 1570 & 1579, ensuite à Lion & enfin à Paris. Il écrivit en deux livres de vitá Sandi Patricii, de la vie de S. Patrice, imprimé à Anvers en 1587. Il composa un livre, imprimé à Anvers en 1609, qui a pour titre Hebdomada Mariana, &c, c'est-à-dire, la Semaine Mariane, tirée des Peres Orthodoxes de l'Eglise catholique Romaine, en mémoire des sept Fêtes de la Bienheureuse Vierge Marie, & distribuée pour

⁽a) Instabant vehementer apud quemdam este; sed vit bones aullomodo adduci potuit, Archiepiscopum Hibernum, quem tum Londini in vinculis habebant, ut in hác illis necessitis seras manus imponeret, vel alieno peccato communicaret. Sander. de cessitate succurreret, & libertate ci, & præmiis Schifm. Anglii, edit. Jugols. lib. 3. pag. præpositis, si vellet istorum Ordinasioni præ- 297.

Nn ij

chaque jour de la semaine. Il sit ensuite un livre intitulé Hebdomada Eucharistica, imprimé à Douay en 1614. Il écrivit en Anglois un description de l'Irlande, qu'il dédia au Chevalier Henri Sidney Député dans cette Isle, & qui se trouve dans l'imprimé de Holingshed. Il traduisit les quatre premiers livres de l'Enéide de Virgile en vers héroïques : cet ouvrage fut imprimé à Londres en 1583, avec quelques-uns des Pseaumes de David, & autres piéces fugitives en latin & en Anglois. Il écrivit un Traité sur les principes de la Religion catholique. Il publia enfin à Douay en 1615 un ouvrage en latin qui a pour titre Brevis præmunitio, &c. Courte préparation, au sujet d'un livre publié par Usserius son neveu, sous le nom d'Explication historique, &c. Richard eut un fils né à Bruxelles en 1601, nommé Guillaume Stanihurst, qui entra dans la Société de Jesus à l'âge de seize ans. Il devint célébre par un grand nombre d'ouvrages qu'il donna au Public. On en trouve le catalogue dans la Bibliothéque des Ecrivains de la Société, par Sotvellus.

Daniel ô Malone Religieux de la Congrégation de S. Jerôme & Professeur de Théologie dans le College de Boulogne en Italie, donna quelques ouvrages en latin imprimés à Venise, &

ensuite à Douay & à Anvers.

Thadée ó Dowling, habile Canoniste & Chancelier de l'Eglise de Leighlin, nous a laissé en latin *Annales breves Hibernia*, des Annales d'Irlande, avec une Grammaire Irlandoise, qu'on con-

serve dans la Bibliothéque de la Trinité à Dublin.

Thadée Dunus paroît par son nom Dun, dit Harris chapitre treize des Ectivains, être natif ou originaire d'Irlande. Il étoit Médecin de Locarno en Suisse, où il demeuroit comme en exit pour la Religion. Il laissa des ouvrages sur la Médecine & un Traité chronologique au sujet du séjour des Israélites en Egypte. Ces ouvrages surent imprimés à Tiguri en Suisse.

CHAPITRE XXV.

An. 1538.

L'Est ici l'époque du commencement de la derniere guerre de Religion que les Catholiques d'Irlande eurent à sourenir contre Elizabeth & toute la puissance des Sectaires d'Angleterre. Cette guerre nommée la guerre de Tyrone, parce que le Comte de Tyrone en étoit le Chef, sut longue & meurtriere,

Philippe o Sullevan, dans son histoire catholique, la nomme Bellum quindecim annorum, la guerre de quinze ans. En effet. elle commença l'an trente-un du regne d'Elizabeth, & ne finit qu'à la mort de cette Princesse, arrivée dans la quarante-cinquiéme année de son regne. Cette guerre fut meurtriere, car elle fut pouffée avec toute la chaleur qu'inspirent une inimitié nationale & un zele ardent pour la Religion. Ayant été mieux concertée, elle avoit plus d'apparence de succès & promettoit beaucoup plus en faveur de la Religion & de la liberté, que les guerres précédentes qui avoient le même objet. Avant d'entrer dans un détail circonstantié de cette guerre, il est à propos de faire connoître la situation des affaires dans cette Isle, & les

dispositions de ses habitans.

Les Catholiques d'Irlande comptoient beaucoup fur les promesses des Espagnols. Ils en reçurent effectivement quelques secours; mais ces secours étoient trop foibles & peu proportionnés à la grandeur de l'entreprise. Ils furent plus efficacement secourus par le Roi Jacques VI d'Ecosse. Ce Prince, soit pour venger la mort cruelle de Marie Stuart sa mere, après une dure captivité de dix-neuf ans, soit pour assurer son droit de succession aux trones d'Angleterre & d'Irlande, envoyoit sous mains des fecours confidérables aux Irlandois armés contre la Cour. Comme le défaut d'union fait ordinairement avorter les projets les mieux concertés, l'ambition de quelques uns des Chefs de ce peuple, leur avant fait préférer l'intérêt particulier au bien commun, les uns le laisserent gagner par des titres d'honneur, les autres avoient des vues de politique qui les attachoient à la Cour; d'autres enfin, craignant pour le succès, ne voulurent pas se déclarer. La maison de Desmond ne substitoit plus. Les Hist. Cathol. Ibern. tom. 3.114. deux plus puissans Princes de Momonie, sçavoir, les Comtes 1, cap. 6. d Ormond & de I homond avoient embrassé la nouvelle Religion; ils étoient maîtres des graces par leur attachement à la Cour. & scavoient profiter des malheurs de leurs voisins. Daniel Mac-Carrha Prince de Clancarrha & Comte de Valentia aimoit mieux la table que la guerre; étant avancé en âge, il cherchoit l'amitié des Anglois ; il dissipoit son ample patrimoine en festins avec eux . & ne se mettoit en peine de rien, pourvu qu'on le laissa vivre en Catholique. Dermod & Donogh Mac-Carty se disputoient la Prin. pauté d'Alla. O Sullevan Prince de Beare étoit en litige avec Owen son oncle paternel. Ulick Burke Comte de Clan-

Nnniii

riccard, depuis qu'il avoit tué Jean son frere, étoit entierement dévoué à la Cour qu'il avoit besoin de ménager; les autres branches des Burkes de la Conacie se disputoient la Seigneurie de Clanwilliams. Teugue ô Rourke étoit devenu le rival d'ô Rourke son frere aîné pour la Principauté de Brefny. La plupart des Seigneurs de la Lagenie qui avoient des sentimens assez généreux pour s'opposer à l'hérésie & à l'usurpation, étoient déja épuisés depuis quelques siécles par des guerres continuelles qui les avoient mis chez eux hors d'état de rien entreprendre; le Vicomte de Baltinglass qui avoit tout sacrifié pour la Religion, étoit mort en Espagne. On ne comptoit plus sur le Comte de Kildare qui avoit été élevé dans les principes de la Religion prétendue réformée. Voilà les sources de la désunion des Irlandois, & qui furent causes des malheurs arrivés par la suite à cette Nation infortunée.

Hift. Cathol.

On trouve dans l'histoire catholique d'Irlande, un tableau dé-Iber. ibid. cap. 1. taillé de tous les Chefs des Irlandois, tant anciens que modernes, qui avoient pris parti pour ou contre dans cette guerre; l'Auteur les nomme Principes, Princes: il suit l'ordre des provinces, en commençant par la Momonie, il rapporte d'abord ceux qui avoient pris les armes pour la Reine contre la Religion & la patrie.

> Les Princes Irlandois modernes Principes Hiberni noviores, qui soutinrent les intérêts de la Reine.

qui à Reginæ partibus fleterunt.

DANS LA MOMONIE.

Momonii.

Thomas Butler, furnommé Duffe ou le Noir, Comte d'Ormond. Barry le grand, Vicomte de Buttevant. Mac-Pieris Butler, Baron de Dunboyne. Courcy Ba- Baro. Mac-Padrigus Curtius ron de Courcy. Burke Baron de Baro. Burkus Castle-Connel.

Thomas Butlerus cognomento niger Urmonia Comes. Barry Magnus Bottevanti Vicecomes. Mac-Pieris Dunbunna Castelconelli Baro.

DANS LA CONACIE.

Connachti.

Ulick Burke & Richard fon fils, Comtes de Clanriccard. Theo- dus Burki Clanricharda Comibald Burke fils de Richard, fur- tes. Theobaldus Burkus Rinommé Naval, concurrent pour chardi filius, cognomento Nava-

Ulligus & ejus filius Richar-

ro.

lis, Clanmacuilliami Principa- la Principauté de Clanwilliams. tus competitor. Mac-Fhoris vel Mac - Pheoris, autrement Ber-Bremichamus Dunmoris Ba- mingham, Baron de Dunmo-

LAGENIL

DANS LA LAGENIE.

Henricus , Gulielmus , & Giraldus Giraldini Kildaria Comites. San Laurentius Hota Baro.

Henri, Guillaume & Girald, Fitz-Gerald Comtes de Kildare. Saint Laurent Baron de Hoath.

MIDHII.

DANS LA MIDIE.

Priston Baligormana Vicecomes. Nungentus Dalra Baro. Flemingus Slania Baro. Barnabal Balifemileda Baro. Planketus Lutha Baro. Planketus Dunfania Baro. Planketus Killina Baro.

Preston, Vicomte de Gormanston. Nugent, Baron de Delvin. Fleming, Baron de Slane. Barnewal, Baron de Trimlestown. Plunket, Baron de Louth. Plunket, Baron de Dunfany. Plunket, Bazon de Killine.

Principes Hiberni antiquiores Les Princes Irlandois anciens qui qui Reginz partes secuti funt.

Sétoient attachés aux intérêts de la Reine.

MOMONEL

DANS LA MOMONIE.

Dionisius & Brien Lomnacha Princeps Tomona Comes. Mac-Carrha Fuscus Carbria Princeps. Carolus Mac-Carrha Dermisii filius Muscria Princeps. Maurus o Brien Insikinnæ Baro.

Donogh ô Brien, Prince de Limerick, Comte de Thomond. Mac-Carty Riagh Prince de Carbry. Charles Mac - Carry fils de-Dermod, Prince de Muskerry. Morrough o Brien , Baron d'Inchiquin.

CONNACHTL

DANS LA CONACIE

O Conchur Dounnus Planiciei Connachtica Princeps.

O Connor - Don , Prince de Magherry Connoght.

MIDHIL

DANS LA MIDIE

O Melachlinnus Princeps.

O Melachlin, Prince.

HISTOIRE

ibid. cap. 2.

472

Notre Auteur ayant rendu compte des Irlandois anciens & modernes, qui avoient pris le parti de la Reine, auxquels il ajoute les Anglois-Irlandois établis en Ultonie , & qu'il nomme les Írlandois Hin. Cathol. de la faction Angloise ou Royale; il rapporte ensuite ceux qui avoient combattu contre les ennemis de la Religion. Il les appelle la faction Irlandoise & Catholique; il commence par l'Ultonie, parce que les habitans de cette province furent les principaux Acteurs dans cette guerre : en effet, les Ultoniens sans faire injure aux autres provinces furent toujours les plus zélés défenseurs de la Religion & de la liberté. Si leur exemple avoit été suivi par les autres provinces la domination Angloise eut été ruinée sans resfource en Irlande; mais ils sont aujourd'hui les victimes de leur zéle, par la lâcheté de ceux qui avoient des sentimens moins généreux qu'eux.

Les anciens Irlandois qui combattirent pour la foi catholique.

DANS L'ULTONIE.

Hugue ô Neill Prince & Comte de Tyrone, avec sa faction qui furent les suivans; Magennis Prince d'Iveach. Mac - Mahon, Prince d'Uriel. Mac-Guire, Prince de Fermanagh. O Cahane, Prince d'Arachty. Jacques & Ranald Mac-Donnel, Princes de Glinne. O Hanlon, Prince d'Orior.

O Donnel , Prince de Tirconnel avec sa faction, qui furent Mac-Sweeny, Prince de Tueth. Mac Sweeny, Prince de Fanid. Mac-Sweeny, Prince de Banach. O Dogharty, Prince d'Inisowen. Les ô Buills en Anglois Boyle.

DANS LA MOMONIE.

O Sullevan, Prince de Beare & Bantry. Daniel ô Sulleyan Mo-

Veteres Hiberni qui pro fide catholicâ pugnaverunt.

ULTONII.

Comes Hugo & Nellus Tironæ Princeps cum suá factione qui erant fequentes : Makengala Ibacha Princeps. Mac-Magaunus Aurilia Princeps. Mac-Guier Faramonacha Princeps. O Cahanus Arachiæ Princers. Jacobus & Ranaldus Mac-Donelli Glinnia Principes. O Hanlonus Uriterræ Princeps.

Donellus Tirconnella Princeps, cum suá factione qui fuerunt hi , Mac - Suinnius Tuethiæ Princeps. Mac - Suinnius Fanida Princeps. Mac-Suinnius Banacha Princeps. O Docharta Inisona Princeps. O Buillus.

MOMONII.

O Sullevannus Bearrae & Beantria Princeps. Daniel & re,

lum suscipere senectute prohibebatur. O Conchur Kierrius A-Carrha Cormaki filius , Mac-Donnacha Alla Principatûs competitor. Dermysius Mac-Carrha Eugenii filius Mac-Donnacha alter Alla competitor. O Drifcol Cothlia Princeps. O Mahunus Carbrius. O Donnobhanus. O Donnochuus Onachta. O Donnochuus vallis.

CONAACHTI.

Orruarkus Brethniæ Princeps. Mac-Diarmuda Mellurgæ Princeps. O Kealla Imaniæ Princeps.

LAGENII

Lagenii tametsi nulli Principes à Reginá defecerunt, nihelominus multi viri nobiles arma pro side susceperunt. Quatuor maxime familiarum, quarum Principes non extabant: Kebhani, & Conchures Iphalia, 6 Morra Lifia, 6 Bruines.

MIDHII.

Macgocheganus Princeps.

Sullevanus Magnus, cujus re ou le grand, dont le pere Prince pater Dunkerani Princeps, bel- de Dunkeran, étoit dispensé de prendre parti dans cette guerre à cause de son grand âge. O Connor rachtæPrinceps. Donatus Mac- Kerry, Prince d'Arachty. Donogh Mac-Carty Mac-Donogh fils de Cormac, & Dermod Mac-Carty, Mac-Donogh fils d'Owen tous deux concurrens pour la Principauté d'Alla. O Driscol, Prince de Cothlie. O Mahony de Carbrie. O Donavan. O Donoghoe d'Onachte. O Donoghoe de la vallée.

DANS LA CONACIE.

O Rourke, Prince de Brefny. Mac - Dermot, Prince de Moy Lurg. O Kelly, Prince de Mainech.

DANS LA LAGENIE.

Quoique les principaux de cette province fussent dans les intérêts de la Reine, il y eut cependant plusieurs nobles parmi les anciens qui prirent les armes pour la défense de la foi, principalement les Cavanaghs, les ô Connors Faly, les ô Mordhas ou ô Morras de Leix, & les ô Birnes.

DANS LA MIDIE.

Mageoghegan, Prince.

L'exemple de ceux-ci fut suivi par quelques autres Seigneurs de la Momonie d'origine Angloise; scavoir, Roche Vicomte de Fermoy; Richard Butler, Vicomte de Mont-garret; Mac-Moris autrement Fitz-Maurice, Baron de Lixnaw; Thomas Butler, Baton de Cahir; Patrice Condon, Dynaste; Richard Purcel, Baron de Luochne; Guillaume Fitz-Gerald, Chevalier de Kerry, & Tome II.

Hift. Cathol.

474

Seigneur de Rafinnan; Edmond Fitz-Gerald, Chevalier de la vallée; Edmond Fitz-Gerard, nommé le Chevalier Blanc. Tous ceux qu'on vient de nommer, étoient encore en possession de leurs terres lorsqu'ils prirent les armes pour la désense de la foi. Quelques-uns se détacherent par la suite du parti de la Cour, au risque de perdre leurs biens, & s'engagerent dans la faction catholique; scavoir, Florence & Daniel Mac-Carty, possesseurs pendant quelques temps de la principauté de Clancarrha; ô Conner Prince de Sligoe; Jacques Fitz-Gerald, Comte de Desmond; Mac-William Burke; Raymond Burke, Baron de Leitrim; Owen ô Morra.

Hift. Cathol. Ibern. ibid.

Il y eût enfin plusieurs Seigneurs qui ne cédoient, ni pour la noblesse, ni pour la vertu à ceux qu'on vient de rapporter, quoiqu'ils ne fussent pas Chefs de Tribus, qui prirent parti dans la faction catholique; sçavoir, Niallgarve ô Donnel; Corneille ô Drifcol; Dermod ó Sullevan; Fiach ô Birne; Cormac ô Neill; Corneille o Reilly; Dermod Mac-Carty Riagh; Guillaume Burke; Bernard o Kelly; Richard Tirell; Bernard o Morra; Gautier Firz - Gerald; Dermod ô Connor; Pierre Lacy; Edmond ô Morra; Jacques Butler; Morrough Mac-Sweeny; Ulick Burke; Daniel Mac-Sweeny; Richard Mac-Geoghegan; Manus Mac-Sweeny, Maurice o Sullevan; Thadée o Mahony de Carbry, & un grand nombre d'autres Seigneurs puissans du pays.

Hift. Cathol.

Mais, chose étonnante, tous les Irlandois anciens & moder-Ibern, ibid. cap. 3. nes qui avoient pris les armes en faveur de l'hérésie, étoient Catholiques, si on en excepte trois ou quatre tout au plus qui avoient embrassé la réforme : ceux-ci agissoient conformément à leurs principes, les autres étoient guidés par un respect aveu-

gle pour l'ombre d'une autorité légitime.

Aussitôt que le Chevalier Fitz - Williams eut reçu l'épée de Justice en qualité de Député d'Irlande, on ne manqua pas de lui rendre suspecte la conduite de Tyrone. Ce Prince nommé Hugue ô Neill, étoit fils de Fardorach Baron de Dungannon que les Auteurs Anglois nomment Mathieu, & petit - fils de Conn ô Neill, qui avoit reçu de Henri VIII le titre de Comte de Tyrone.

Pet. Lombard. deHib. comment. cap. 14.

Qu'on considére Hugue o Neill, soit du côté de l'extraction. soit du côté de la fortune, il étoit, sans contredit, un des premiers Seigneurs d'Irlande; & si l'on ajoûte à ces avantages celui d'être bon citoyen, il les surpassoit tous; il descendoit par une

succession non interrompue, d'un grand nombre de Monarques d'Irlande. Saint Patrice Apôtre de cette Isle trouva le sceptre suprême dans la Tribus des hy Nialls au commencement du cinquiéme siécle, il n'en sortit que par l'intrusion des Rois provinciaux au commencement du onziéme. Il étoit le plus puissant Dynaste, en fonds de terre, en argent, en hommes & en armes, non-seulement de sa province, mais encore de toute l'Irlande. Ce Seigneur avoit un esprit juste, qu'il eut soin de cultiver dans les meilleures écoles d'Irlande, & ensuite d'Angleterre, où il frequenta pendant quelque temps la Cour, & se rendit agréable à tout le monde. La Reine qui le regardoit comme un instrument utile pour réduire l'Irlande à son obéissance, le combla d'honneur : il étoit déja Baron de Dungannon par sa naissance, elle lui donna le titre de Comte de Tyrone dans le dessein d'abolir celui d'ô Neill qui étoit bien plus auguste, & ordonna qu'il eut séance au Parlement. Le Comte voulant se mettre en état d'être utile à la patrie, agit en politique vis-à-vis de la Reine, en faisant paroître quelques volontés d'entrer dans ses vues.

Tyrone avoit un gout décidé pour les armes : pendant son Petrus Lombasd. séjour en Angleterre, il s'appliqua avec beaucoup de succès à ibid. l'étude de l'art militaire. De retour en Irlande, on lui confia le commandement de deux cohortes composées de six compagnies, Hib. cap. 36. qu'il eut soin de former dans l'art de la guerre, & à mesure qu'il les trouvoit disciplinées, il les renvoyoit, non sans recompense, & les faisoit remplacer par d'autres qu'il faisoit instruire comme les premieres; il donnoit des armes à feu aux gens de la campagne, & les engageoit à aller à la chasse, afin de les accoutumer au maniment des armes ; de sorte qu'en peu de temps presque toute la province étoit disciplinée; rien n'échappoit à sa prévoyance, il obtint l'agrément du Conseil pour faire venir d'Angleterre des lames de plomb, sous prétexte de couvrir un beau Château qu'il faisoit bâtir à Dungannon; les Marchands qui ne demandoient qu'à gagner, en faisoient venir une plus grande quantité qu'il n'étoit porté par le privilège; le Prince de Tyrone en fit fabriquer des bales : outre les magasins particuliers qui devoient fournir aux besoins des troupes qui étoient à ses ordres, il en avoit d'autres où il ramassoit en secret des vivres & toutes sortes de munitions de guerre. Voilà les moyens employés par Hugue ô Neill Prince de Tyrone, en attendant une occasion favorable pour lever l'étendard, moyens qui annonçoient en lui un grand Capitaine. O o o ii

War, de Annal.

Le premier sujet de rupture entre Elizabeth & Tyrone, sut l'hospitalité que ce Prince exerça envers quelques Espagnols jettés par une tempête sur les côtes d'Ultonie. Il y avoit longtemps que la mésintelligence regnoit entre Philippe II Roi d'Espagne & la Reine Elizabeth; ils faisoient souvent des traités de paix ensemble, & les rompoient ensuite. Philippe étoit déja déclaré déchu de la souveraineré des Pays-Bas par les Etats de Hollande, qui la déférerent au Duc d'Anjou par les conseils de Guillaume Prince d'Orange. Elizabeth foutenoit les sujets révoltés de Philippe dans les Pays-Bas, où ce Monarque avoit nommé pour son Gouverneur Alexandre Farneze Prince de Parme; Philippe donnoit du secours aux Catholiques d'Irlande contre Elizabeth.

Dans cette situation des affaires on entâma cette année un

traité de paix entre l'Espagne & l'Angleterre: on nomma un certain nombre de Commissaires de part & d'autre qui s'assemblerent plusieurs fois près Ostende, sans rien terminer. Philippe voyant la négociation inutile, tourna ses pensées du côté des armes, & forma la résolution de tenter une descente en Angleterre. Il fit équipper pour cet effet une flotte formidable, telle Cambd. Elizab. qu'on n'en avoit pas encore vû, ce qui la fit nommer l'invincible Armada. Cette flotte étoit composée de cent trente navires tant grands que petits: elle avoit à bord dix-neuf mille d'Angl. au regne deux cens quatre-vingt-dix hommes de troupes; huit mille cinquante matelots, deux mille quatre-vingts galeriens avec deux mille six cens trente piéces de canons. Le Prince de Parme Gouverneur des Pays-Bas, eut ordre de se tenir prêt avec cinquante mille hommes qu'il commandoit, & de faire construire des bâteaux d'une figure courbée & enfoncée par le milieu, navi-

d'Elizabeth , pag. Cambd, ibid,

part. 3. ad an.

Baker Chronia.

1 , 88.

armée à l'entrée de la Tamise, en même temps que la flotte d'Espagne y seroit arrivée.

Elizabeth de l'autre côté ne manqua pas de prendre toutes les mesures convenables pour s'opposer au projet des Espagnols, Le Lord Charles Howard Amiral avec le Chevalier François Drake Vice-Amiral, eurent ordre de se rendre à bord de la flotte à Plimouth Le Lord Henri Seymor à la tête de quarante vaisseaux tant Anglois qu'Hollandois, sut chargé de garder la côte des Pays-Bas pour empêcher la fortie du Prince de Parme.

gia panda, dont chacun auroit assez de capacité pour contenir trente chevaux; ces bateaux devoient fervir pour transporter son

On disposa les troupes de terre le long de la côte méridionale aux ordres du Comte de Leicestre, qui fixa son quartier général à Tilbury près les bouches de la Tamise. On fortisia les ports de Milford, Falmouth, Plimouth, Portland, l'isle de Wight, Portsmouth, les bouches de la Tamise, Harwich, Yarmouth,

Hull, & l'on mit des garnisons par-tout.

Tout étant prêt des deux côtés, la flotte Espagnole commandée par Dom AlphonfeDuc de Medina Sydonia & Jean-Martin Re- Pag. 375.
Hift. Carlol. calde Vice-Amiral, fortit du Tage le 20 du mois de Mai ; étant en Hib. tom. 3, lub. 2. pleine mer elle fut accueillie d'une horrible tempête qui la dispersa; cap. 1. mais s'étant rassemblée avec peine, elle parut au mois de Juillet fur les côtes d'Angleterre, la flotte de Plimouth fortit auflitôt, & en six jours de temps, ils se livrerent trois combats avec un fuccès inégal, après quoi la flotte Espagnole vint se mettre à l'ancre vis à-vis de Calais, dans l'espérance de tirer quelque secours du Prince de Parme. L'Amiral Espagnol envoya un courier à ce Prince avec ordre de venir joindre la flotte avec ses troupes. & de lui envoyer, en attendant, des boulets de canon dont il avoit extrêmement besoin; mais le Prince ne put faire ni l'un ni l'autre, il étoit bloqué dans ses ports par la flotte de Seymor. qui étoit en même temps à portée de se joindre à celle que commandoit l'Amiral Howard; d'ailleurs les bateaux que ce Prince avoit fait construire étant pleins de crevasses, suintoient trop pour être exposés en mer. Cette expédition fut fatale aux Espagnols, mais les Anglois s'en glorifient trop, c'est le caractère de cette Nation; la flotte Espagnole sut d'abord battue sur ses côtes par une tempête horrible; étant sur les côtes Britanniques elle se trouva privée de tous secours de la part du Gouverneur des Pays-Bas sur lequel elle comptoit beaucoup, & dont l'espérance lui avoit fait entreprendre cette expédition. A force de combats avec les Anglois, elle se trouva épuisée de munitions. Cette flotte étoit composée de gros vaisseaux difficiles à manier sans frégates ni autres vaisseaux légers, si nécessaires dans les combats. Les Anglois avoient tout l'avantage, ils étoient supérieurs par le nombre de leurs vaisseaux, dont ils en avoient de tout calibre, ils étoient d'ailleurs fur leurs côtes & à portée d'avoir tout ce qui leur étoit nécessaire.

L'Amiral Espagnol se voyant frustré de toute espérance de réussite sur les côtes d'Angleterre, sit voile pour l'Espagne par les Orcades & le nord d'Irlande, où il perdit par le naufrage

Oooiii

Cambd, itid.

Baker ibid.

plus d'hommes & de vaisseaux qu'il n'en avoit perdus dans les combats qu'il avoit eu à soutenir contre les Anglois. On a toujours admiré le slegme de Philippe II dans cette occasion: il écrivoit une lettre lorsqu'on vint lui apprendre les circonstances de la défaite de sa flotte; il répondit, sans s'émouvoir: « Je les » ai envoyé combattre contre des hommes & non contre les » yents ». Et continua son écriture.

Les Espagnols qui avoient échappé à la sureur des ondes, surent reçus avec beaucoup d'humanité par les Seigneurs Irlandois, entr'autres par 6 Neill de Tyrone, 6 Rourke, Mac-Sweeny. Cambden avance cependant, avec autant de malice que de mauvaile soi, que plusieurs Espagnols surent massacrés par les Itlandois sauvages (a); il convient en même temps que le Ministre de la Reine en Irlande les faisoit chercher par-tout, qu'il en avoit sait égorger deux cens, & que cette cruauté avoit été blâmée par la Reine. Il dit ensin que ce Ministre saisoit poursuivre les Irlandois qui donnoient asyle à ces malheureux humains.

Cambd. ibid. pag. 533.

Per. Lombard. ibid. pag. 363. & feq.

Dans cette dispersion des Espagnols sur les côtes septentrionales d'Irlande, ils se répandirent par pelotons dans l'intérieur du pays, pour chercher de l'adoucissement à leurs miseres; une bande de ces réfugiés s'étant présentée avec son Capitaine à Hugue ô Neill, ce Prince les reçut avec tant de bonté, que les soldats voulurent renoncer à leur patrie pour s'attacher à son service; le Capitaine s'étant bien reposé de ses fatigues, prit congé d'ô Neill, & s'embarqua pour l'Ecosse, d'où il pouvoit passer avec plus de sureté dans les Pays-Bas & de là en Espagne. Etant en compagnie un jour il vanta beaucoup l'humanité. la bienveillance & la libéralité du Prince ó Neill. Quelqu'un de la compagnie l'ayant entendu, & jaloux des louanges que cet Officier donnoit à 6 Neill, contracta une feinte amitié avec lui : & ayant gagné sa confiance, lui dit qu'il alloit retourner en Irlande, & que s'il avoit quelque lettre à faire tenir à ô Neill, il s'en chargeroit volontiers; sur quoi l'Espagnol, qui n'entendoit pas malice, & qui ne se méfioit pas du porteur, lui donna une

⁽a) Notre Aureur nomme ici Itlandois avoit d'Itlandois policès, selon lui, que ces, savages, ces hommes généreux qui avoient puis les armes contre Elizabeth pour la défense de la Religion & de la liberté; il n'yl Anglois,

475

lettre pour ô Neill, remplie de remercimens & de sentimens de reconnoissance pour les biensaits qu'il en avoit reçus, il lui sit offre de ses services à la Cour d'Espagne & auprès du Roi même. Ce Messager insidele, que Cambden nomme Hugue Gaveloc, d'autres le nomment Conn Mac-Shane, fils naturel de Shane ô Neill, au lieu d'aller en Irlande, alla droit à Londres, où il présenta cette lettre au Conseil; il ajoura qu'ò Neill tramoit secretement contre la Reine, & qu'il avoit chargé le même Capitaine Espagnol de lettres pour le Roi d'Espagne, par lesquelles il demandoit du secours à ce Monarque contr'elle, & que les offres de services que l'Ossicier Espagnol faisoit dans sa lettre à ô Neill, étoit relatif à la demande que ce Prince saisoit au Roi d'Espagne.

Sur l'information faite contre ô Neill, l'on envoya à ce Prince un ordre au nom de la Reine & du Conseil, de se rendre en Cour pour répondre aux plaintes intentées contre lui. O Neill voulant ménager encore pour quelques temps la cour d'Angleterre, se rendit à Londres au mois de Mai, suivis d'un cortége digne de sa qualité; il plaida si bien sa cause qu'il su trouvé innocent, malgré l'opposition de Guillaume Cecil le Trésorier, qui avoit beaucoup de crédit, & qui étoit également ennemi de la Catholicité & de la nation Irlandoise. Le Prince de Tyrone s'étant reconcilié avec la Reine & le Conseil, retourna en Ir-

lande.

O Rourke n'eut pas le bonheur de se tirer d'embarras comme le Prince de Tyrone. Brien o Rourke Prince de Bresny, avoit ibid. donné asyle à trois cens hommes de l'équipage d'un vaisseau Espagnol qui avoit échoué sur les côtes de Sligoe; ayant été sommé de la part du Député de les livrer aux Ministres de la Reine, il répondit que ni sa religion ni son honneur ne lui permettoient pas de livrer à la mort des Catholiques qui avoient imploré sa protection; & en même temps pour les mettre à l'abri des poursuites de leurs ennemis, il les sit conduire dans le Tirconnel chez Mac Sweeny de Tueth, qui avoit déja donné l'hospitalité à Antonio de Leva avec environ mille hommes de sa suite, qui s'étant rembarqués quelques temps après furent engloutis à la vue du port.

Le Chevalier Bingham Gouverneur de la Conacie, pour venger la prétendue détobéissance d'6 Rourke, marcha contre lui avec une armée confidérable composée d'Anglois & d'Irlandois; An. 1590.

Hift. Cathol.

du nombre des derniers étoit entr'autres Ulick Burke Comte de Clanriccard. O Rourke qui n'avoit que deux cens hommes de troupes commandés par Mac-Sweeny nommé Muracha Na-Mart, qui arrivoit de la Momonie, & un pareil nombre de ses vassaux qu'il sit armer à la hâte, sut attaqué à Droumdhathier; mais ne pouvant soutenir contre une armée bien supérieure, & Muracha ayant été blessé par un coup de fusil qui lui creva un œil, on sit la meilleure retraite qui fut possible selon la conjoncture. O Rourke, chassé de ses Etats, sur obligé de chercher asyle chez Mac-Sweeny de Tueth, qui le reçut avec distinction. Il passa ensuite chez les Ecossois, dans l'espérance de trouver chez eux du secours pour le rétablir dans ses États; mais Jacques VI Roi d'Ecosse, étant déja reconcilié avec la Reine Elizabeth, malgré le traitement infâme que la Reine Marie sa mere en avoit reçu, fit arrêter ô Rourke, violant ainsi les droits les plus facrés de l'hospitalité à l'égard d'un homme, dont l'unique crime étoit d'avoir exercé cette vertu par rapport à des malheureux, qui ne devoient pas être regardés comme ennemis par les cœurs les plus barbares. Ce Monarque l'envoya pieds & mains liés à Elizabeth, qui, fans autre forme de procès, le fit pendre à Tiburn. O Rourke étant prêt à mourir, on lui enyoya un Evêque de la Réforme qui l'exhorta à se conformer à la Religion de la Reine & de l'Etat; mais toute son éloquence ne fut pas capable d'ébranler la foi de cet homme illustre, qui lui répondit avec fermeté: Rappellez-vous a où vous êtes tombé; songez à rentrer en grace avec Dieu & l'Eglise: pour moi je veux mourir dans cette Religion que vous avez abandonnée.

Pet. Lombard. ibid. pag. 344.

Hift. Cathol. cap. 23.

ibid. pag. 341. 342.

Rossa Boy Mac-Mahon chef de la noble Tribu des Mac-Ma-Hib tom. 2. lib 4 hons de Monaghan, étant mort sans enfans, le droit de succession aux titres & aux biens étoit dévolu à Aodha Rua, c'est-Per. Lombard. à-dire, Hugue le Roux Mac-Mahon son frere; mais comme il avoit lieu de craindre les autres branches de la Tribus, scavoir Patrice fils d'Art-Moil Mac-Mahon, Ebhir ou Iber Seigneur de Farne & Brien fils de Hugue Ogue Seigneur de Dartry, qui étoient puissans, & qui prétendoient à la succession; il s'adressa à Guillaume Fitz-Williams Lord Député d'Irlande, & lui promit sept cens bœufs s'il vouloit employer son autorité pour le maintenir dans le droit de ses ancêtres. Ce Juge inique voulant profiter de la division qui régnoit dans la Tribu des Mac-Mahons, commença par se mettre en possession de Monaghan

naghan ville principale de cette Principauté. Il y plaça un Sheriff ou Juge avec une bonne garnison; il partagea quelques terres de cette Principauté, entre Hugue le Roux & Patrice Mac-Mahon, en réservant au premier le titre de Mac-Mahon; il ordonna enfin à Iber & à Brien Mac - Mahon de se contenter de leurs Seigneuries de Farne & de Dartry. Voila le jugement du Ministre Anglois, il a soin de se réserver le meilleur lot dans ce partage, c'est l'huitre de la fable, encore n'étoit-il pas permis de se plaindre. Mac-Mahon ayant paru mécontent, ne voulant pas payer la récompense qu'il avoit promise au Deputé, celui-ci le sit accuser de quelque prétendu crime: & afin de procéder avec quelque forme de justice, il ibid. pag. 342. nomma des Jurés, c'est-à-dire un committé de douze hommes pour examiner son crime, avec ordre de le trouver coupable. Ces Jurés qui avoient des sentimens de probité, s'écrierent Ibid.pag. 343. contre un ordre si injuste, qui les gênoit dans leurs suffrages & les exposoient à condamner un innocent contre leur conscience; on en nomma douze autres moins délicats, qui jugerent Mac-Mahon digne de mort. La sentence sut cruellement exécutée à Monaghan; les domaines de ce Seigneur furent confisqués, une bonne partie sut donnée au Chevalier Henri Bagnall & au Capitaine Henslow, le reste sut partagé entre quelques branches des Mac-Mahons, moyennant une rente annuelle & un pot de vin pour le Député. Ce dernier article fut porté en plainte contre lui devant le Conseil d'Angleterre, où il eut bien de la peine à s'en justifier. Brien Seigneur de Dartry recouvra par la suite tous ces biens, & fut reconnu pour le Mac-Mahon.

Pet, Lombard.

L'Irlande étoit renommée dans les siécles reculés, selon les Venerab. Bed. meilleurs Auteurs, à cause de ses Ecoles si fréquentées par les hist. Eccles. pass étrangers; il en étoit forti un grand nombre d'hommes célébres pour leur fainteté & leur profonde érudition, elle avoit Pag ?; o. fourni les premiers Professeurs à plusieurs Universités de l'Eu- Eccles passim, rope; mais elle perdit beaucoup de cet éclat depuis le douziéme siécle & l'invasion des Anglois dans cette Isle: ces nouveaux venus, occupés à faire leur fortune, ne songerent plus à l'engagement que leur Souverain avoit contracté avec Adrien IV, de rétablir la Religion en Irlande & de réformer les mœurs de ses habitans, engagement, qui, quoique ridicule & sans fondement, faisoit l'unique titre de leurs usurpations: au contraire

Tome II.

Cambd. Brit.

Pet. Lombard. Hib. cap. 18.

ils travaillerent à abolir les études, si nécessaires pour éclairer la Religion & pour cultiver les mœurs, en mettant les habitans dans la dure nécessité de les abandonner pour courir aux armes, afin de défendre leurs patrimoines. Lorsqu'on eut procomment, deReg, posé un jour au Conseil d'Angleterre de faire fonder une Université en Irlande pour l'éducation de la jeunesse, un des Chefs de l'assemblée, qui étoit aussi Evêque, s'y opposa fortement. Un de ses amis lui ayant témoigné sa surprise, de voir un Evêque catholique empêcher un œuvre si fainte & si salutaire, le Prélat lui répondit, qu'il n'avoit pas prononcé comme Evêque de l'Eglise catholique, mais plutôt comme Sénateur du Royaume d'Angleterre. Respondit, se non ut Episcopum catholica Ecclefia, sed ut Senatorem Regni Anglia, sententiam islam in Concilio protulisse, qua orus istud impediretur. La politique des Anglois était de priver ce peuple de tous les secours nécessaires à policer une Nation, & de le laisser tomber dans une ignorance grossiere, asin de le rendre méprisable; cette politique cruelle mettoit les Seigneurs Irlandois dans le cas d'envoyer leurs enfans puiser dans les écoles étrangeres les belles connoissances qui leur étoient interdites chez eux.

An. trot. War, de Anna!.

Il fut enfin réservé à la Reine Elizabeth de déroger à cette politique observée depuis quatre siécles, par l'établissement d'un 64P. 33. 34. 6 35. College à Dublin en faveur de la prétendue Réforme, qu'elle vouloit introduire en Irlande. Ce fut pour prévenir l'intention de Sa Majesté qu'Adam Lostus Archevêque Protestant de Dublin & Chancelier d'Irlande, assembla à la Bourse les Maire, Echevins & Bourgeois de la ville ; il leur fit un discours pathétique fur la nécessité d'établir des études ; il leur représenta, que s'ils vouloient concourir à une si bonne œuvre, & abandonner pour cet effet, le vieux Monastère, nommé de Tous les Saints, que Henri VIII leur avoit donné dans le temps de la suppression des Maisons Religieuses, la Reine le trouveroit bon. Cela sut accordé d'une voix unanime; on envoya aussitôt à la Reine Henri Usher Archidiacre de Dublin, pour demander à Sa Majesté des Patentes pour cette fondation; elles furent aussitôt expédiées. Lostus ne manqua pas de se rendre à la Bourse pour remercier les Magistrats de la part de Sa Majesté dont il leur montra la Lettre; on employa tout de suite des ouvriers pour démolir le Monastère, & l'on bâtit à la place un beau College, sous l'invocation de la Sainte Trinité, dont Thomas Smith alors Maire de Dublin

posa la premiere pierre; ce College sut érigé en Université par une Chartre datée le 30 Mars 1792. Guillaume Cecil Baron de Burleigh, Grand Tréforier d'Angleterre, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere & Secrétaire d'Etat, fut le premier Chancelier de cette Université, Adam Lostus en sut le premier Prévot, Luc Challoner, Guillaume Daniel, Jacques Fullerton, & Jacques Hamilton en furent les premiers membres; le célébre Jacques Usher ou Ufferius, Abel Walsh & Jacques Lee, en furent les premiers Boursiers. Cette fondation sut consirmée en 1638, par une Chartre de Charles I, qui fit dresser des Statuts pour le gouvernement de ce College, & la discipline qu'on devoit y observer. Michel Morus ou More, de la célébre Tribu des ô Morras de Leix fut le dernier Prévôt Catholique de cette Université du temps de Jacques II; mais il fut obligé de quitter cette dignité à cause de sa Religion, & de subir le même sort que le Roi. Il alla à Rome où il fit connoissance avec le Cardinal de Noailles qui le gouta beaucoup à cause de son érudition, & le ramena à Paris, où il devint Recteur de l'Université, & principal du College de Navarre, où il mourut.

Cette année est remarquable par la fameuse Déclaration, ou Edit donné par la Reine Elizabeth contre les Ministres de la Re- cap 26. Pag. 171. ligion Catholique. Cette Déclaration est farcie d'invectives contre le Roi d'Espagne & le Pape; contre les Prêtres, les Séminaristes, & les Jesuites : elle ordonne des peines rigoureuses contre ces Ecclésiastiques, & contre ceux qui les recevroient dans leurs maisons, sous le ridicule prétexte de crime de Jéze-Majesté, qui consistoit dans le refus qu'on faisoit d'adopter la réforme, & de reconnoître Elizabeth pour Chef de l'Eglise au spi-

rituel. En voici la copie.

PER REGINAM. DECLARAT. DE LA REINE.

Quanquam.non defuerunt nobis probabiles quædam caufæ quibus persuadere nobis potuissemus, nunc tandem post triginta ferè ac trium annorum gubernationem nostram, quibus Deus omnipotens perpetuò nos confervavit in pacifica Regni possessio-

Quoique nous ayons eu des raifons affez probables pour nous perfuader que la violente & cruelle malice de nos ennemis (& principalement du Roi d'Espagne) qui depuis tant d'années a fait tous ses efforts, sans aucune légitime raison, pour troubler no-Pppij

Relat. Girald.

tre République; depuis près de ne, inimicorum nostrorum viotrente-trois ans où nous jouissons lentam ac ferocem malitiam en paix de notre Royaume par la (pracipue verò Regis Hi/patoute-puissance de Dieu, s'affoi- niæ) qui tot annis jam conablissant & devenant plus infirme sus est sine ulla justa causa Remde jour en jour se changeroit publicam nostram turbare, lanenfin en lui & en tous ceux qui guidiorem tandem, & infirmiolui sont soumis, & que par là ce rem futuram, hoc non solum in Roi devenant plus pacifique, se illo, verum etiam in aliis omnidisposeroit bien pour s'unir avec bus qui ab illo pendent, & quod nous & avec tous les Princes hac inimicitia mutaretur ali-Chrétiens ses voisins, pour vivre quando in humorem aliquem en bonne union, & que pour cet- magis pacificum, quo Rex iste te raison, la guerre que lui-mê- idonee disponeretur ad vivenme avoit allumée, cesseroit par dum nobi/cum, & cum cæteris une paix générale; nous voyons Christianis Principibus vicinis pourtant tout le contraire, par suis in concordia, eaque ratioses mouvemens actuels, puisqu'il ne pax aliqua universalis in fait des apprêts de guerre plus Republica Christiana constituegrands & plus puissans qu'aupara- retur, quæ illius solummodo vant, nous sommes par-la persua- bellis, armisque, & nulla alia dés qu'enfin il a plu au tout puis- praterea re perturbata cernitur. fant Dieu des armées, de per- Nihilominus tamen ex præsenmettre la ruine & la correction de tibus ejus adionibus quæ majoces sortes de personnes qui ne ri apparatu ac potentia susceptæ peuvent vivre en repos, & con- funt, quam unquam antea; tens de leur fortune, & c'est pour contrarium plane perspicimus, cette raison qu'il a permis à ce quo nobis sane persuademus, Roi dans un âge déja avancé (où placuisse tandem omnipotenti il devroit être plusenclin à la paix) Deo exercituum, permittere rui-& satisfait de ses propres domai- nam & correctionem isliu/modi nes sans vouloir envahir ceux des hominum qui induci non rofautres par la forces de ses armes, sunt ut rebus suis contenti, pa-(car il possede aujourd'hui plus cifice vivant, & hac de causa de Couronnes, plus de Royau- permissifie huic Regi, ut hac mes, de Nations même, plus de atate sua jam inclinata (qua richesses qu'aucun de ses Pré- paci esset aptior) & co tempore décesseurs, même que jamais au- quo maxime contentus esse debecun Prince Chrétien) Dieu, dis- ret dominiis propriis, absque hoc je, a permis maintenant à ce Roi, quod aliena per vim & arma

quæreret (plures enim hodie Coronas, plura Regna & nationes, plures etiam divitias terrenas possidet, quam ulli unquam majorum suorum, aut ullus unquam Christianus Princeps habuit) nunc, inquam, hac ætate permisisse Deum , & bellum longe injustissimum, & univerla Reipublica Christiana periculosissimum contra Francia

Regemincipiat, quod etiam ma-

Cùm igitur nunc pro certo innovo aliquo colore actiones suas exorbitantes, & violentas muniat, procurasse nuper ut Mediolanensis quidam vassallus suus, ad Papatum Romanum exalietur, eumque seduxisse, ut sine confensu Collegii Cardinalium, thefauros Ecclefia exhauriat, ad milites in Italia (quæ antea nullum bellorum sonitum habebat) multisque aliis in locis conscribendos, quos sub nepotis fui duclum in Galliam mittat, ad Regnum illud invadendum. quod illi Ecclesiae in omnibus oppressionibus suis, auxilio semper fuit: cumque hoc bellum tam generaliter, ac potenter, contra Galliam susceptum, nostro etiam flatui, & dominiis non potest non effe valde periculofum, prasertim cum nobis multis modis

dans l'âge où il est, de déclarer une guerre au Roi de France trèsinjuste, & très - préjudiciable à toute la Chrétienté, laquelle il avoit aussi méditée il y a deux ans contre nous pour envahir nos Royaumes, & dans un temps où il traitoit avec nous de la paix: mais Dieu s'est opposé à ses desseins, & lui a donné de quoi se repentir, & à toute son armée.

nifestum est illum contra nos quoque ante biennium cogitasse, ut Regna scilicet nostra invaderet, hoc eo maxime tempore quo nobiscum de pace tractabat; sed Deus ei restitit, & non solum ipsi, sed universo exercitui suo justam causam resipiscentia dedit.

Comme maintenant nous voyons telligamus Regem Hispania ut très-clairement, que le Roi d'Espagne pour donner une nouvelle couleur à ces entreprises violentes & extraordinaires, a fait élire, il n'y a guère, Pape un Milanois fon sujet, & qu'il l'a tellement séduit, que sans prendre avis du College des Cardinaux, il épuise les trésors de l'Eglise pour lever des troupes en Italie (qui auparavant n'avoit eu aucune guerre) & dans plusieurs autres lieux pour les envoyer en France. sous le commandement de son neveu, & envahir ce Royaume . qui lui a toujours fourni des fecours & à l'Eglise dans ses befoins; & cette guerre qu'on entreprend contre la France avec tant d'effort & tant d'éclat, ne peut être que très-dangereuse pour nos Etars, puisque nous sçayons certainement que les prépa-Ppp iii

ratifs de ce Roi, tant sur terre que pernotum sit, Regis praparatiofur mer, doivent être plus grands nes tam maritimas, quam terl'année prochaine qu'ils ne l'ont restres, majores fore contra noencore été jusqu'à présent contre stram Coronam, ac ditiones pro notre Couronne.

Nous sçavons encore d'ailleurs que ce Roi pour venir à bout de ses desseins, à la faveur du Pape, duquel il dispose à son plaisir, a traité avec certains Chefs des rébelles de notre Royaume, sujets ingrats & de la lie du peuple, afin qu'à force de travaux & d'argent dudit Roi, ils enrollent grand nombre de jeunes gens, lesquels ou par misere, ou par quelques crimes font devenus, ou fugitifs. ou rébelles, ou traîtres à leur patrie; & que pour les nourrir & les entretenir, on leur a affigné dans Rome & dans l'Espagne, de fugitivi, & rebelles, ac prodicertains lieux de retraite sous le nom de Seminaires, dans lesquels ils sont enseignés, & quand ils seront suffisamment instruits de ce qu'ils doivent faire pour la fédition, ils seront renvoyés dans notre Royaume en cachette avec de bonnes sommes d'argent que le cis quibusdam seditionibus vi-Pape fournira, pour perfuader à tous ceux avec lesquels ils oferont traiter, de renoncer à l'o- plissimis Pontificis Romani fabéissance qu'ils nous doivent sous cuttatibus, ad persuadendum l'espérance de l'invasion de l'Es- omnibus, quibuscum agere aupagne, qui doit les rendre très- debunt, ut obedientiam noriches & opulens, des dépouilles stram, nostræque Coronæ debide nos fidéles fuiets.

anno sequente, quam unquam hadenus fuerunt.

Prætera cum sciamus Regem hunc pro istis promovendis, ex occasione potestatis Papa sui peculiaris quem fibi subjectum ac à cinclu juo pendentem habet, practicalle cum quibusdam pracipuis sedicionum capitibus Regni nostri , ingratis subditis (licet ob/curis admodum natalibus) ut magnis laboribus ac Regis sumptibus multitudinem quandam colligant diffolutorum adolescentium, qui partim ob viclûs inopiam, partim ob crimina à se commissa, facti sunt tores patriæ. Cumque pro his alendis ac sustentandis, receptacula quædam partim Ron.æ, partim in Hispania aliifque locis . Seminariorum nomine erecta fint, in quibus instituantur; & cum fatis edocti, in Scholaftidentur, tum inde clam in dominia nostra remittuntur, cum amtam deserant, spe nimirum Hif-

paniæ invasionis, qua eos mirabiliter fore ditandos reliquorum nostrorum sidelium subditorum opibus, persuadent.

Propter quam caufam etiam Sacerdotes isti, subditos nostros quibuscum tractant juramentis, & sacramentis quibusdam devinciunt, ut subjectionem suam naturalem nobis debitam abjurent; omnemque obedientiam, vires & opes Regi isli Hispanico offerant, ad exercitum ejus juvandum cum venerit, ad quam etiam rem efficacius efficiendam, & ut facilius populo simpliciori seminatores isti proditionum imponant, Bullas quafdam Papales secum adferunt, quarum aliquæ Indulgentias habent, promittentes Cælum omnibus, qui sua consilia sequentur, aliæ verò maledictiones continent , damnationem & infernum minitantes , si qui forte prædictis eorum persuasionibus mon acquiescunt.

Et quamquam genus hoc molitionum Papalium, jam diu apud aliquos in usu fuerit, tamen aliquo etiam modo per nos impeditæ fuerunt, directa quadam degum contra huju/modi perdueles executione, hocque tantim ob proditiones, & lafa Majesiatis crimina, & ob nullum omnino Religionis articulum, ut eorum fautores ad actiones eorum fucandas falfo persuadere volunt, quod tamen eo manifeste refutatur, quod in processibus criminalibus, qui contra istos funt, non accusantur, neque condemnantur, ne-

C'est aussi pourquoi les Prêtres obligent par de certains sermens nos fujets, avec lesquels ils traitent, de renoncer à la soumission naturelle qu'ils nous doivent, & de transférer leur obéissance, leurs forces & leurs richesses au Roi d'Espagne, pour aider son armée quand elle viendra: & pour venir mieux à bout de leur dessein, & pour en imposer davantage au peuple trop crédule, ils se munissent de quelques Bulles du Pape, dont les unes promettent les Indulgences & le Ciel à ceux qui se rangeront de leur parti. les autres, au contraire, sont pleines de malédictions, & menacent de la damnation & de l'enfer, ceux qui n'acquiesceront pas à leur follicitation.

Et quoique ce genre d'entreprise du Pape a été depuis longtemps en usages chez quelques Nations, nous l'avons en quelque forte exclu de notre Royaume par l'exécution de quelques-unes de nos Loix contre ces Rébelles, &c cela seulement pour des trahisons & des crimes de léze-Majesté. & non pas pour aucun article de Religion, comme le veulent faufsement persuader leurs fauteurs, pour couvrir leurs actions; ce qui paroît d'autant plus clair, que dans les procès criminels qu'on fait contre ces personnes, elles ne sont condamnées, ni exécutées à mort que pour crimes de que morti traduntur ob aliud, léze-Majesté, & qu'elles assurent entr'autres choses, que si le Pape envoyoit une armée contre nous & notre Religion, elles se rangeroient de son parti.

D'ailleurs il est facile de démontrer, qu'aucun de ces genslà ne souffrent la mort pour cause de Religion, puisqu'on connoit un grand nombre de riches dans notre Royaume, faisant profesfion d'une Religion contraire, & qui pourtant n'en sont punis, ni dans leur vie, ni dans leurs biens & possessions, ni dans leur liberté; ils sont seulement obligés de payer une amende pécuniaire pour le temps qu'ils refusent de fréquenter nos Eglises; & notre conduite en cela réfute clairement ces discours & ces libelles diffamatoires, que nos fugitifs débitent dans les pays étrangers.

Nonobstant tout cela, nous scavons certainement que quelques Chefs de ces cavernes & receptacles, que nos féditieux appellent Seminaires, ou Colleges des Jesuites, ont persuadé de nouveau au Roi d'Espagne, que nonobstant le malheureux succès de cette grande armée navale d'Espagne destinée contre nous, s'il vouloit faire une nouvelle ten- infelicem habuerit, si tamen tative contre notre Isle, plusieurs iterum rem agrediatur fore pa-

quam ob supremæ Majestatis lasa crimen, affirmantes inter cœtera, quod si Papa contra nos & Religionem nostram exercitum aliquem mitteret, ipfi ei auharerent, & à partibus ejus flarent.

Præterea quod nullus istorum mortem patiatur propter Religionis negotium, ex hoc quam. evidentiffime probatur quod multi viri locupletes in Regno nostro cognoscuntur esse, qui Religionem contrariam profitentur, & tamen neque vita, neque possessionibus, neque bonis, neque libertate ob hoc ipsum plecluntur, sed tantim ut folvant fummam quandam pecuniariam, tanquam pænam pro tempore quo Leclesias nofiras frequentare recufant, qui modus agendi noster claristime refellit sermones illos, & libellos infamatorios quos fugitivi nostri in terris alienis divulgant.

His tamen non obstantibus certissime nobis constat, Capita quædam istorum latibulorum ac receptaculorum, quæ perdueles nostri Seminaria, jeu Jesuitarum Collegia vocant, recenter admodum Hispania Regi persuasisse iterum, quod etsi antea magna illa classis Hispanica contra nos instructa, successum

rata intra Insulam hanc, multa hominum millia (ut ipsi ad commodum suum rationem ineunt) qui exercitum ejus in terram sequanquam Rex secundum prudentia regulam, & experientiam superioris temporis, nullam hujusmodi spem de mittendis militibus suis in Angliam concipere deberet, salsis tamen his promissis & informationibus tentatus est.

Informationes verò ista fiunt Regi in Hispania præcipue per Scholasticum quemdam vocatum Personium, qui id sibi assumit, ut Regis Catholici Confessarius su , & Romano Pontifici per alium Scholarem Alanum nomine, qui jam ob suas contra nos proditiones galeri Cardinalitis honorem accepit; hi duo nominum quorumdam cathalogos his Principibus exhibuerunt plurimorum hominum quos isti existimant factionis sua esse, vel fore, præfertim in locis maritimis ditionam nostrarum, & certissimos Hispanicarum partium fautores, & coadjutores, cum exercitus advenerit; & quanquam tum Papa, tum etiam Rex rede intelligant, majorem partem eorum , quæ isti suggerunt, falfa elle, tamen cum videant Seminaristas istos, Sacerdotes, & Jesuitas idoneos esse, qui fuis impiis designationibus inferviant, & populum suum re-Tome II.

milliers d'hommes, ainsi qu'ils content, se joindroient à son armée aussiré qu'elle auroit pris terre; & quoique le Roi, selon les régles de la prudence, & l'expérience du passé, ne doive concevoir aucune espérance d'envoyer des troupes en Angleterre; il a pourtant été sollicité de le faire par ses fausses promesses & informations.

Le Roi d'Espagne est instruit principalement par un certain Théologien nommé Person, qui prit cela fur lui pour s'infinuer auprès du Roi Catholique, dont il vouloit devenir le Confesseur . & le Pape le sçait aussi par un autre Théologien appellé Alan, qui pour recompense de ses trahisons contre nous, a reçu le chapeau de Cardinal; ces hommes ont présenté à ces deux Princes un catalogue des noms de grand nombre d'hommes qui étoient, ou qui sans peine se mettroient de leur partie, & principalement dans les lieux maritimes de nos Etats, qui doivent aider & favoriser le parti des Espagnols quand ils arriveront avec leur armée: & quoique le Pape & le Roi voyent bien que la plupart des choses que disent ces gens est faux; cependant comme ils jugent que ces Seminaristes, Prêtres & Jesuites, font des instrumens propres à exécuter leur pernitieux desseins, &

Qqq

à entretenir le peuple qu'ils se conciliatum in perdita sua consont attiré, dans des résolutions stantia conservent, non paucos si perverses, ils en envoyerent ex eis recenter, idest infra deplusieurs depuis dix ou douze mois en secret en Angleterre, afin que par tout le Royaume ils annoncent que le Roi avoit pris totalement ses résolutions, (comme nous l'avons appris de quelques-uns d'entr'eux qui on été arrêtés) qu'il alloit tourner une seconde fois toutes fes forces contre l'Angleterre. Mais comme quelques-uns du Conseil du Roi qui sont les seuls prudens, s'imaginent qu'on ne peut tirer aucun avantage de cette exécution, c'est pour cela que le Roi a penfé que si sa flotte ne pouvoit nous nuire, elle pourroit au moins agir plus à propos contre la France ou les Pays-Bas, on fur quelque partie de l'Ecosse, ou de l'Irlande, (où quelques-uns de ses Seminaristes font envoyés.)

C'est pourquoi puisque les intentions du Roi d'Espagne nous font fi connues, qu'il ne nous est plus permis d'en douter, quoique nous ne doutions pas que Dieu qui est le protecteur des caufes justes, ne les rende inutiles (comme il a toujours fait); cependant il est de notre devoir, nous qui semper fecisse cernitur) tamen avons reçu le gouvernement de officii quoque nostri est, qui sula main du Tout-Puissant, de nous premam sub potentissima ejus. fervir de tous les moyens qu'il manu gubernationem accepinous a donnés, & à la faveur de mus, media omnia adhibere, son bouclier, & à l'aide de nos que ipse nobis donavit, & per fidéles sujets, faire de bonnes ea concurrere cum divino ipsius

cem, vel duodecim menfium (patium, huc clam in Angliam miserunt, ut per Regnum dispersi complicibus suis annuncient Regem omnino statuisse (quemadmodum ex aliquibus eorum comprehensis intelleximus) sequente anno vires suas univer(as contra Angliam iterùm adhuc semel experiri. Sed quia nonnulli ex Consiliariis Regis, qui sunt reliquis prudentiores, existimant nihil hác re profici polle, ideò Rex cogitavit, si contra nos nihil proficiat eandem tamen classem posse non incommode contra Galliam aut Belgium, aut contra partem aliquam Scotiæ vel Hiberniæ (quo etiam nonnulla Seminariorum istorum progenies immissa est) converti.

Quapropter cum Regis Hifpaniæ intentiones ita nobis patefadæ fint ut amplius de eifdem dubitare non liceat, quanquam minime profecto dubitemus, quin. Deus justarum omnium caufarum defensor, easdem plane irritas facturus sit (quemadmodum

favore, per auxilium fidelium nostrorum subditorum, tum ad vires nostras augendas, omni illorum potentia, tum ad leges contra seditiosos exequendas, aliafque politicas ordinationes adhibendas, quibus proditiones istæ impediri possint.

Itaque primo loco, & ante omnia hoc postulamus ab Ecclefiasticis nostris, ut omnis deligentia adhibeatur fiorum Ecclesiæ ministroium, ut sum doctrina, tum exemplo vitæ retineant semper populum in profestione Evangelii, & in officio tum erga Deum, tum etiam erga nos, eoque magis, quod videant paucos seditiosorum ac proditorum duces, continenter in eo occupari, ut per Seminaria abducant simpliciorum & ignorantium multitudinem, ad fascinationes & incantationes suas.

Secundò quantum pertinet ad copias nostras, tam mari, quam terra temperandas ad discutiendos utres istos inflatos qui ex Hi/pania nobis intentantur, confidimus per illum ordinem, quem his jam de rebus præscripfimus, fore nos potentiores quam unquam antea ad hostibus resistendum, ad quod tamen omninò requirimus, ut subditi nostri tum manibus, tum crumenis, & confiliis (uis nos adjuvent, & omnes oratione instante apud Deum agant, ut nobis adsit in hac defensione tam naturæ debi-

Loix qui soient exécutées contre les féditieux, & des Ordonnances pour la police qui servent à augmenter nos forces, & à détruire la puissance & les pratiques de nos ennemis.

C'est pourquoi en premier lieu & avant tout, nous demandons que nos Eccléfiastiques & les Ministres de l'Eglise, prennent un grand soin par leur doctrine & leur exemple, de contenir le peuple dans la profession de l'Evangile, & dans leur devoir envers Dieu & envers nous, d'autant mieux que l'on voit un petit nombre de séditieux, & chess de traîtres, toujours occupés, moyennant des Séminaires, à séduire les simples & les ignorans.

En second lieu, pour ce qui concerne nos armées tant sur mer que sur terre, destinées à faire crever ces outres enflés qui doivent venir d'Espagne, nous espérons qu'avec le bon ordre que nous avons donné, nous résisterons avec plus de force à nos ennemis que nous n'avons encore fait : pour cet effet cependant nous requerons avec inflance que nos fujets nous fecourent de leurs forces, de leurs moyens, & de leurs conseils, & que tous fassent des instantes prieres à Dieu, afin qu'il nous assiste dans cette défense qui est si conforme à la nature, ta, tam honorifica, necessaria si honorable, si nécessaire & si & utili , cum sit tantummodo utile, puisque nous ne l'entrepre- pro tuenda nativa patria, pro nons que pour conserver la pa- conservandis uxoribus, pro fatrie, mettre à l'abri les femmes, miliis, pro liberis, pro bonis, les familles, les enfans, les biens, pro libertate & posteris, contra la liberté, contre ces hommes exteros crudeles & rapaces, cruels & avares, contre ces ravageurs de la patrie, & ces traîtres populatores, ac proditores monmonstrueux.

En troisiéme lieu, asin d'apporter des remédes convenables contre les intrigues secretes & trompeuses des Séminaristes, Jefuites & autres traitres, sans lefquels il paroit que le Roi d'Efpagne pour le présent n'oseroit rien entreprendre, car par une fausse apparence de sainteté, ils salsa quadam sanditatis specie s'insinuent dans l'esprit de nos su- in animos subditorum nostrorum jets pour troubler leur conscien- se insinuant ut conscientias eoce, & les disposent peu à peu à la rum pervertant, & ad proditiotrahison; nous avons pris pour nes paulatim disponant, omniderniere résolution, d'envoyer no nobis constitutum est Commisaussitôt des Commissaires à tous sarios statim ad omnes Regni Les Comtés & les provinces de notre Royaume, & à toutes les villes, bourgs & lieux maritimes, avec des ordres très - exprès de chercher avec toute la diligence possible, en employant les moyens les lus convenables, les personnes suspectes qui se persuadent, ou qui se laissent persuader, qu'il faut rendre l'obéissance au Pape de quelque maniere que ce soit, ou au Roi d'Espagne.

Et par ce que nous sçavons que Leaucoup de ces Séminaristes entrent travestis dans nos Royau-

contra desperatissimos patria de-Aruofos.

Tertiò ut remedia etiam matura & opportuna adhibeantur contra secretas & fraudulentas machinationes Seminariorum, Jesuitarum aliorumque proditorum (fine quibus videtur quod Rex Hifpania nihil faltim hoc tempore attentaret,) quique nostri Comitatus, provinciasque, cum mandatis amplissimis dirigere, & ad omnes civitates & oppida, locaque maritima eorumdem, qui summá diligentia, modisque omnibus legitimis inquirant, de personis omnibus suspectis, qua vel persuadeant, vel persuaderisibi permittant obedientiam ullam cujufcumque generis sit, Papæ vel Regi Hispaniarum, prabendam elfe.

Et quia multi ex istis Seminaristis cognoscuntur ementito habitu in Regna nostra ingredi, & tamquam, & alterius longe generis homines in ipfa fe Universitates, & Aulas etiam Principum familiafque nobilium virorum, fæminarumque (quo tutius lateant) calidifime ingerere, ideò mandamus, severissimeque pracipimus omnibus, & singulis cujuscumque generis, status, sexus, & conditionis dignitatis, personis, imò cundis etiam Palatii nostri Officialibus, Ministris, & Magistratibus, & cujuscumque familia Dominis, aut Communitatis alicujus Rectoribus, ut flatim ineant exactissimam rationem earum omnium personarum, quæ his saltim quatuordecim mensibus proxime elapsis , domos suas frequentaverint, aut in eisdem habitaverint , versati sint , dormierint , aut comederint , vel in præsentia quidquam horum faciunt, aut in posterum faduri fint, nempe cujus nominis, conditionis & qualitatis islius modis persona sint, in qua parte nata, ubi antea conversata per integrum faltim anni /patium , antequam in domum fuam venissent, quomodo & unde se sustentent, quid faciant, quanam loca soleant frequentare, quibulcum verfari, & si temporibus debitis, & per leges nostras

Universa hac examina cum

mes. & comme s'ils étoient des étrangers, ils s'infinuent adroitement dans les Universités, Cours des Princes, & familles des hommes nobles & des femmes. (pour être plus furement cachés,) nous ordonnons & commandons trèsexpressément à tous & chacun, de quelque qualité qu'ils soient, état, sexe, condition, dignité, même à tous les Officiers de notre Palais, Ministres & Magistrats, & à tous Chefs de famille; ou Recteur de Communauté, qu'ils fassent aussitôt une exacte recherche de toutes les personnes, qui au moins depuis les derniers quatorze mois auront frequenté leurs maisons, demeuré en icelles, dormi, mangé, ou fait quelque chose en leur présence. ou pourroient faire à l'avenir, de nous donner leurs noms, conditions & qualités, le pays de leur naissance, où elles ont demeuré pandant l'espace d'un an entier, avant qu'elles vinssent à leur maifon, comment & d'où elles se nourrissent, ce qu'elles font, quels lieux elles fréquentent ordinairement, avec qui elles converfent, & fi dans les temps ordonnés par nos Loix, elles vont aux Eglises pour y assister aux Offices Divins.

præscriptis Ecclesias adeant ad divina Officia debite audienda.

Nous ordonnons que tous ces responsis, in libris particula- examens avec leurs réponses tim referri pracipimus, hosque soient écrits en détail dans des

Qqq iii

livres par chaque pere de famil- libros apud unumquemque pale . & qu'ils soient gardés soi- trem familias , diligenter , per gneusement comme des registres modum registri, aut calendarii chez eux, afin que nos Commis- affervari volumus ex quibus faires s'en servent comme ils Commissarii nostri quod eis vitrouveront à propos, tant pour debitur expedire, tum personadécouvrir les personnes suspectes rum quæ in suspicionem veque pour s'assurer de l'exactitude niunt, conditiones, tum patrum & de la fidélité des peres de fa- etiam familias diligentiam inde mille.

Si quelqu'un fait difficulté de répondre, ou qu'il paroisse chan- ad hac examina respondere perceler dans ses réponses, nous speclus fuerit aut in responses voulons qu'on l'arrête aussitot, aubius apparuerit, hujusmodi & qu'il soit conduit sous bonne flatim comprehendi volumus, & garde à un des Commissaires qui ad aliquem ex Commissariis qui fera le plus proche du lieu: nous ei loco vicinior fuerit cum cuftole commandons aussi à l'égard dia transmitti, quodidem ettam des peres de famille & des rec- fieri pracipimus de patribus fateurs des maisons, qui se seront milias, domorumque redoribus, montrés négligens ou trop doux à faire ces examens, afin qu'ils soient punis par les Commissaires selon leurs fautes : que si quelqu'un est surpris avoir favorisé ces fortes de personnes suspectes, ou qu'il ne les ait pas déferé aux Commissaires dans l'espace de vingt jours après la publication de l'Edit dans les provinces, nous voulons qu'ils subissent la même peine que les traîtres & les rébelles, aussi-bien que leurs fauteurs ac perduellium complices, fau-& leurs complices, en foi de quoi tores & coadjutores castigari nous ordonnons fans réserve, & solent, in quo firmiter omnino, statuons déterminément qu'on & determinate flatuimus, nuln'ait aucune faveur, ni déference lum prorsus permittere favorem par respect pour les personnes, de aut mitigationem, ob cuju/cumquelque qualité, dignité, ou que personæ respectum, cujusvis

fidemque per (piciant.

Si quis autem minus libenter qui in examine hoc faciendo negligentes fe, aut remissos præbuerint, ut à Commiljariis caftigentur pro qualitate delicti, si verò aliquis depræhensus fuerit; qui personas illius modi suspedas foverit, aut infra /patium viginti dierum post hujus Edidi in provinciis publicationem, easdem Commissariis non detexerit, hunc castigari volumus eadem pæna, qua proditorum condition qu'elles soient; enfin de fuerit dignitatis, aut conditio-

nis, imò nec ullam penitus excusationem negligentia, aut omissionis admittere, eorum qui proditores istos non detexerint, aut examen jam diclum studiose non fecerint de personis omnibus, quæ in suspitionem ullo modo vocari possunt, cum hoc nullo modo contrarium sit, sed consonum omnind antiquissimis Regni nostri legibus optimisque eju/dem con/uetudinibus pro conservanda obedientia nobis ac coronæ nostræ debita. Datum in Palatio nostro Richmondia die 18 Octobris 1591, regni verò nostri trigesimo & tertio.

ne recevoir aucune excuse de négligence ou d'omission, pour ceux qui n'auront pas découvert ces traîtres, ou qui n'auront pas fait toute la recherche possible pour découvrir certaines personnes sur lesquelles on peut douter quelque chose, puisque ceci bien loin d'être contraire, est conforme aux Loix les plus anciennes, & aux coutumes les plus fages de ce Royaume, pour la conservation de l'obéissance qui nous est due, & l'affermissement de notre couronne. Donné à notre Palais de Richemond le 18 Octobre 1591, de notre regne le trente - troisiéme.

Cette Déclaration est fausse & captieuse; elle est fabriquée sur des faux principes; Elizabeth déclare, que personne n'est condamné ni exécuté à mort que pour trahison, & le crime de léze-Majesté : elle punissoit cependant de mort, & privoit de leurs biens ceux qui refusoient de prêter le serment de la Primauté; parce que ce refus étoit réputé alors trahison, & crime de léze-Majesté. Cette Princesse cache le venin de sa mauvaise soi, sous une apparence de justice; elle établit son innocence sur l'exemple de plusieurs riches de ses Etats, qui professent la Religion contraire à la sienne, & qui sont condamnés seulement à une amende pécuniaire, lorsqu'ils ne fréquentent pas les Temples de la Réforme; mais on n'a jamais reproché à cette Princesse d'avoir condamné à mort pour cause de Religion tous ses sujets catholiques. Sa fureur s'exerçoit principalement contre les Ecclésiastiques, qui par état s'opposoient aux dogmes de la Résorme; au lieu que les riches ne dogmatisoient pas, il se contentoient de gémir en particulier, & de se sauver de la tyrannie moyennant quelques sommes d'argent.

On sit arrêter en ce temps, dans les provinces de Conacie & de Momonie onze Ecclésiastiques, tant Prêtres que Jesuites, Michel Fitz Simons Prêtre, fils d'un Echevin de Dublin, étoit du nombre; on les sit conduire à Dublin, où ils surent accusés en

War, ibidl An. 15922. 496

présence du Député, d'avoir trempé dans la rébellion de Baltinglass, c'étoit là le prétexte; mais leur véritable crime, c'étoit d'avoir parlé contre la Réforme, & la prétendue Suprématie d'Elizabeth, ce qui étoit réputé alors crime de léze-Majesté; enfin Michel Fitz Simons fut pendu dans le marché publique de cette ville.

An. 1593.

3+1.344.

L'horrible catastrophe arrivée à Hugue Mac-Mahon, chef de l'ancienne Tribus des Mac-Mahons de Monaghan, dont nous avons déja parlé, allarma beaucoup les Seigneurs voisins, ils Pet. Lombard. avoient lieu de craindre le même traitement chacun à leurs tours. ibid, cap. 14. pag. Hugue Mac-Guire Prince de Fermanagh, ne fut pas le moins touché du défastre de Mac-Mahon. Le Député ayant envoyé dans War, ibid, cap. 36. ses terres sans son consentement un Sherif ou Ministre de justice, il assembla ses troupes, & se mit en état de défense; ce Magistrat Anglois se nommoit Willis, il étoit suivi de deux cens personnes, tant hommes que semmes & enfans: au lieu d'exercer les fonctions de sa charge, il pilloit le pays, & levoit des contributions par-tout ; pour arrêter ce désordre, Maguire marcha contre lui, & l'obligea avec toute sa suite de chercher asyle dans une Eglise, où il les eut fait passer au fil de l'épée sans la

médiation de Tyrone qui leur fit fauver la vie, à condition qu'ils

Hift. Cathol. 2. cap. 6.

quitteroient la province. Thomas Jones Evêque Protestant de Meath envoya en ce temps Ibern. tom. 3. lib. un Ministre de sa communion dans l'Abbaye de Cluaineois, autrement Clunes, au territoire de Monaghan, avec commission de prêcher la Réforme dans ce canton; le zéle de ce Ministre Anglican ne se borna pas aux habitans du voisinage de cette Abbaye, il s'avança sur les terres de Fermanagh; il y inquietta beaucoup les Catholiques au sujet de leur Religion, en voulant les contraindre d'adopter les dogmes de la nouvelle Eglise; il intimidoit ceux qui étoient fermes dans la foi, en les accusant de crime de léze-Majesté, & se rendoit ainsi maître de leurs biens; mais la féduction ne fut pas de longue durée, l'imposteur fut brulé dans sa maison avec sa suite : le Gouvernement ne manqua pas d'en foupçonner Maguire; il fut cité à comparoître devant les Juges Anglois; ce Prince ne voulant pas reconnoître leur competence, méprisa la sommation, & recourut aux armes, surquoi il sut décrété & déclaré traître.

An. 1594. Dans ces entrefaires, Hugue ô Donnel, Daniel Mac-Sweeni; Hift. Cathol. furnommé Gorm & Huan o Gallachur, avoient été arrêtés par ibid, cap 4. **fubtilité**

subtilité comme on l'a déja vu, & enfermés dans la prison du château de Dublin; ils trouverent après une dure captivité de près de sept ans le moyen de s'évader avec quelques autres, scavoir, Henri & Art fils de Shane ô Neill, & Philippe ô Reilly; Fiach o Birne l'éternel ennemi des Anglois, & le jeune Edouard Eustace de l'illustre maison de Baltinglass, contribuerent beaucoup à cette évalion. Ces Seigneurs ayant gagné les Géoliers . envoyerent à ces illustres captifs une pièce de toile comme pour quelque usage corporel; ô Donnel la fit couper par bandes qu'on noua ensemble, & moyennant cette espéce de corde, ils descendirent tous à minuit dans le fossé, sans accident, excepté Art ô Neill qui fut blessé dangereusement par une pierre détachée du mur, & dont il mourut quelques temps après. Ces Seigneurs délivrés ainsi de prison, sortirent de la ville avant le jour : c'étoit dans le cœur de l'hyver, les chemins étoient mauvais, & il falloit prendre des routes détournées pour se dérober à la poursuite de leurs ennemis, de sorte qu'ils n'arriverent en Ultonie qu'après beaucoup de peines & de fatigues.

Hugue ô Donnel Prince de Tirconnel, nommé par les Irlandois, Bal Deargue & Domnaill, à cause d'une tache rouge qu'il avoit au corps, étoit un des plus puissans Seigneurs d'Irlande après ô Neill; quoiqu'il fut encore jeune d'âge, ayant à peine vingt ans, il étoit mur par rapport à sa prudence & ses autres vertus, principalement son zele pour la foi catholique. Etant Bid, pag. 351. arrivé dans le Tirconnel, son pere déja avancé en âge, lui céda tout fon droit, & il fut reconnu d'une voix unanime, & couronné Prince de Tirconnel, par ó Phrile qui étoit le Ministre or-

dinaire de cette cérémonie chez ô Donnel.

Aussitôt qu'à Donnel se vit maître de la principauté de Tirconnel, ce Prince pieux prit la généreuse résolution d'employer ibid. cap. 5. toute sa puissance contre les ennemis de la Religion & de la patrie. La premiere fois que ce Prince se signala en faveur de l'une & de l'autre, fut à l'occasion des courses que le Capitaine Willis faisoit sur les terres de Tirconnel. Cet Officier Anglois étant arrivé dans cette contrée à la tête de quelques troupes, vouloit lever par-tout des contributions ; le Prince marcha contre lui, & l'obligea de chercher asyle dans un ancien Monastère où il sut aussitôt investi par les troupes de Tirconnel. L'Anglois se voyant ainsi serré sans aucune espérance de secours, implora la clémence du Prince, qui fut assez généreux pour lui accorder sa liber-

Tome II.

Pet. Lombard. ibid. pag. 348.

Hift. Cathol.

498

té, à condition qu'il diroit de sa part à ceux qui l'avoient envoyé, que la Reine & ses Lieutenans traitoient indignement les Irlandois, qu'ils prophanoient avec impiété la Religion catholique, & persécutoient cruellement les Ministres de Jesus-Christ: qu'ils dégradoient la Noblesse catholique; que les crimes & l'ufurpation du bien d'autrui tenoient lieu de justice chez eux, qu'ensin il ne souffriroit pas que ses peuples payassent aucun tribut aux Anglois. O Donnel ayant renvoyé le Capitaine Anglois avec ses troupes, songea à se ménager des Alliés pour la défense de la cause commune; il eut soin de s'attacher les principaux Seigneurs du pays, tous branches de la maison de Tirconnel; scavoir, Eugene Mac-Sweeny de Tueth, Donat Mac-Sweeny de Banach, Daniel Mac-Sweeny de Fanid, Jean ô Dogharty d'Innis Owen, les ô Buidhils, o Boyle de Boylagh, & plusieurs autres; ô Rourke de Brefny qui ne cherchoit que l'occasion de venger la mort de son pere qui avoit été exécuté à Londres, fut aussi du nombre des alliés du Prince de Tirconnel.

Hist. Cathol.

Hist. Cathol. ibid. cap. 6.
Per. Lombard. ibid. pag. 345.
& feq.

Maguire Prince de Fermanagh étoit déja armé contre les Anglois, lorsqu'Edmond Mac-Gawtan Archevêque d'Ardmach & Primat d'Irlande arriva dans cette Ille; ce Prélat fut envoyé par le Pape pour animer les Seigneurs catholiques à la défense de la Religion: il fut chargé aussi d'instructions de la part de Philippe II Roi d'Espagne, qui leur promettoit du secours. L'Archevêque, pour s'acquitter de sa commission, visita les Princes & Seigneurs d'Ultonie; mais sa résidence ordinaire étoit chez le Prince de

Fermanagh.

Maguire accompagné du Primat entra en ce temps à main armée dans la Conacie; le Chevalier Bingham Gouverneur de cette province, envoya contre lui Guillaume Guelfert avec un détachement pour le combattre; les deux armées s'étant rencontrées dans un endroit nommé Skieth na Fheart, Scutum miraculorum, l'action commença par la càvalerie & fut très-vive: enfin Maguire ayant percé la foule, tua Guelfert d'un coup de lance; les Anglois voyant leur Chef terrassé, prirent la fuite, & laissernt le champ de bataille à Maguire; mais la joie que causa à ce Seigneur le gain de la victoire sur changée en tristesse, par la nouvelle de la mort du Primat, qui sur tué par les suyards Anglois. Les Irlandois de la faction catholique pensoient alors qu'il falloit traiter en ennemis, non-seulement les Anglois Protestans, mais en-

core les Irlandois Catholiques, qui prêtoient à ceux-ci du secours. O Rourke & Maguire, fondés sur ce principe, marcherent ensemble dans l'Annaly, aujourd'hui Comté de Longford, pays des ó Ferrals, où ils mirent tout à feu & à sang, & firent un grand butin; Guillaume ô Ferral Seigneur de ce pays, s'étant présenté à la tête d'un corps de cavalerie pour disputer à ces étrangers la proie qu'ils venoient de faire, fut tué par Maguire, & sa troupe dispersée.

Le Chevalier Fitz - Williams Lord Député d'Irlande, ayant War, ibid.cap. 37. été rappellé au mois d'Août, fut remplacé par le Chevalier Guillaume Russel, le plus jeune fils du Comte de Bedford, qui se rendit à Dublin, où il reçut l'épée, & se sit rendre compte par

La fermentation étoit grande en Ultonie, la faction catholi-

le Conseil de l'état actuel des affaires.

que s'augmentoit toujours par la confédération des Seigneurs de ibid, cap. 7. cette province. Le Gouvernement Anglois en étant allarmé, donna ordre de faire marcher des troupes contre Maguire qui tenoit la campagne; le Maréchal Bagnall fut chargé de cette expédition avec le Comte de Tyrone qui commandoit la cavalerie; la politique de ce Comte ne lui permettoit pas encore de se déclarer contre la Reine, pas même de garder la neutralité. Maguire vit les préparatifs qu'on faisoit contre lui, & le danger auquel il étoit exposé, il demanda du secours à ô Donnel; ce Prince lui envoya un petit corps composé d'Irlandois & d'Ecossois, dont les premiers étoient armés de haches, & les derniers de fleches; encore avec ce renfort l'armée du Prince de Fermanagh étoit-elle de beaucoup inférieure en nombre à celle de l'ennemi. L'armée Angloise étant arrivée sur le bord de la riviere Earne, commença à canonner l'armée catholique qui étoit postée sur l'autre bord, & qui en étoit beaucoup incommodée. n'ayant pas d'autre artillerie à opposer à celle de l'ennemi que des fleches; enfin Tyrone ayant trouvé un gué, passa la riviere à la tête de la cavalerie, & enfonça l'infanterie de Maguire : il ne profita pas de ce premier avantage, ayant été blessé à la cuisse d'un coup de fléche tiré par un fantassin Irlandois; d'ailleurs Ma-

guire à la tête de sa cavalerie ayant rallié l'infanterie, l'ennemi repassa la riviere. L'ancienne haine qui regnoit entre Tyrone & Bagnall, se renouvella dans cette occasion, Bagnall comme commandant en chef, s'attribuoit la gloire de cette affaire, pendant que tout l'ayantage remporté sur l'armée catholique étoit

Rrr ij

Hift. Cathol.

500

dû à la valeur du Comte. O Donnel étant arrivé avec un notveau renfort au camp de Maguire la nuit après la bataille, vouloit aller chercher les Anglois pour les combattre; mais il en fut détourné par un exprès que Tyrone lui envoya sous main, pour le prier de ne rien entreprendre contre l'armée Angloise pendant qu'il y étoit, parce qu'il y auroit à craindre pour sa liberté; en estet, Tyrone quitta peu de temps après le camp Anglois, & alla à Dungannon pour se faire guerir de sa blessure.

Hift. Cathol.

Sur ces entrefaites Richard Bingham Gouverneur de la Conacie, fit marcher ses troupes à grandes journées & vint mettre le siége devant Inniskillen, place sorte appartenante à Maguire, le s'en rendit maître, bien moins par sa valeur que par la tra-hison d'un Officier de la garnison, savori de Maguire, nommé Mac-Craine, slius scrophæ. C'étoit un homme dont le caractère répondoit à sa figure qui étoit monstrueuse; corrompu par les présens de Bingham, il lui sit ouvrir les portes du Château; if sur aussi le saurres, hommes, semmes & ensans, au sil de l'épée. Bingham, après cette expédition, mit garnison dans le château d'Inniskillen & retourna bien vite dans sa province, pour éviter la rencontre d'ô Donnel & de Maguire, qui lui étoient supérieurs en forces.

Hift. Cathol. Ibern, ibid, cap. 2.

La perfécution s'étant déja fait fentir contre les Catholiques de la Lagenie, sous le gouvernement de Jean Perrot le Député, plusieurs de cette province étoient obligés d'abandonnes feurs habitations & de courir aux armes pour se soustraire à la rigueur des loix faites contr'eux. Le Chevalier Gautier Fitz-Gerald de la maison de Kildare, étoit du nombre: on l'appelloit Vater Riach, c'est-à-dire, le brun, à cause de son teint qui étoit noirâtre. Ce Chevalier s'étoit retiré à Gloran au Comté de Wicklow, auprès de Fiach Mac-Hugue ô Birne, dont il avoit épousé la fille. Fiach étoit un Seigneur puissant & l'ennemi éternel des Anglois; il avoit été un des plus puissans alliés du fameux Vicomte de Baltinglass, lorsque ce Seigneur avoit pris les armes contre Elizabeth; mais après la chute de ce Vicomte il étoit rentré en grace avec le Gouvernement, & sa maison servoit d'asyle aux Catholiques persécutés. Gautier Fitz-Gerald étoit accompagné de plusieurs jeunes Gentilshommes qui suivoient sa fortune, avec lesquelles il faisoit la guerre aux AnD'IR LANDE.

glois. Il défit Dudli Bagnal frere du Lord Maréchal, qui étoit venu, pour l'attaquer, à la tête des troupes de la garnison de Leighlin: Dudli lui-même fut trouvé parmi les morts: il fit des courses dans le pays d'Ormond, où il tailla en pièce les Butlers avec leur chef Pierre Butler neveu du Comte d'Ormond. Il parcourut ensuite la Lagenie & la Midie, il devint la terreur des Anglois Protestans; de sorte que le Député, pour prévenir les suites de ses victoires rapides, lui sit proposer des conditions de paix & une amnistie générale que ce Seigneur jugea à propos d'accepter.

Gautier Fitz-Gerald vécut pendant quelques années en paix; mais la guerre d'Ultonie ayant fait revivre la persécution dans ibid. cap. 9. la Lagenie, il reprit les armes, conjointement avec Fiach ô Birne, Terence Feilim & Raymond fils du dernier, George & Morra & autres. Ces Confédérés eurent plusieurs escarmouches avec les Protestans, dans lesquelles ils furent tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, mais accablés par le grand nombre de leurs ennemis, ils succomberent à la fin; quelques-uns de leurs chefs, entr'autres Gautier Fitz Gerald, étant tombés entre les mains des Anglois, rendirent un glorieux témoignage à leur foi, en

verfant leur fang.

La guerre s'allumoit de plus en plus dans l'Ultonie; ô Donnel fit investir le château d'Inniskillen, qui avoit été surpris quelque temps auparavant par les Anglois; mais ce Prince n'avoit pas l'artillerie nécessaire pour en faire le siège en régle; le Député en ayant eu avis, marcha avec son armée au secours de cette place, y fit entrer des vivres; & après avoir perdu beaucoup de monde dans cette expédition, il retourna à Dublin. Dans ces entrefaites le Prince de Tirconnel députa vers Philippe II Roi d'Espagne, Jacques ô Healy Archevêque de Tuam, pour re- 17. présenter à ce Prince l'état actuel des affaires en Irlande, & pour lui rappeller les promesses de secours que Sa Majesté avoir faites ibid. cap. se à Mac-Gawran le Primat, en faveur des Catholiques d'Irlande. Le Prélat de Tuam fut bien reçu de Sa Majesté Catholique, qui lui renouvella les mêmes promesses & le renvoya avec des présons; mais le Prélat ne sut pas assez lieureux pour porter la réponse à ô Donnel, car il perit dans le trajet.

O Donnel continuoit toujours le blocus du château d'Inniskillen; le projet de ce Prince étoit de prendre cette place cep. 11. par la famine; la garnison se sentoit serrée de près; on envoya

Rer iil

Hift. Cathol.

War, ibid, cap.

Hift. Cathol.

Mac-Crane, le même qui avoit livré la place, quelques temps auparavant, à l'ennemi, avec cinq autres, pour avertir les Anglois de la détresse où l'on se trouvoit. Ces émissaires ayant passé le lac dans un bachot, tomberent entre les mains d'un détachement ennemi qui les tailla en piéces. Le gouvernement Anglois n'ignoroit pas la situation de la garnison d'Inniskillen, il résolut d'y porter secours; on sit des provisions de biscuits, de viandes salées, de fromages & autres choses nécessaires pour ravitailler la place; on completta les troupes au nombre de deux mille cinq cens hommes d'infanterie avec quatre cens hommes de cavalerie, on en donna le commandement au Chevalier Henri Duke Gouverneur & Lord Maréchal de la Principauté d'ô Faly, avec ordre d'aller forcer le Prince de Tirconnel dans ses retranchemens. O Donnel averti des préparatifs qu'on faifoit contre lui, voulant prévenir l'ennemi, dépêcha un courrier vers le Prince de Tyrone avec une lettre; il lui marquoit le danger auquel il étoit exposé, qu'il étoit résolu de soutenit contre les Anglois & de répandre jusqu'à la derniere goute de fon fang pour la cause de la patrie; il ajoutoit qu'il le regarderoit comme ennemi s'il ne lui envoyoit du secours, dans le cas pressant où il se trouvoit.

O Neill assembla son Conseil pour examiner les dépêches du courrier; il balança d'abord; il craignoit qu'ô Donnel ne se fut engagé avec trop de précipitation dans cette guerre, sur des espérances incertaines du secours de la part du Monarque Espagnol; de l'autre côté il pensoit qu'il ne falloit pas abandonner dans cette occasion le Prince de Tirconnel qui étoit son allié, son parent & son ami; que sa désaite pouvoit être fatale à la Religion, dont il alloit lui-même prendre incessamment la défense. Tyrone, en conséquence, envoya Cormac ô Neill son frere à la tête de cent cavaliers & trois cens fusiliers au camp de Tirconnel; ce Prince déracha tout de suite mille hommes d'infanterie de son armée qu'il envoya, sous les ordres de Maguire & de Cormac ô Neill, au devant des Anglois qui avançoient à grands pas vers son camp. Les Généraux Maguire & ô Neill se mirent en marche avec leur camp volant, ils arriverent le soir sur le bord de la riviere Farna, d'où ils apperçurent l'armée Angloise commandée par le Chevalier Duke, campée sur l'autre bord; les deux armées passerent la nuit à se tirer réciproquement des coups de fusils. Le jour étant venu, le Général Anglois ayant trouvé un gué fit passer la riviere à son armée, & marcha à l'ennemi en ordre de bataille; le combat commença à onze heures du matin, & dura jusqu'au soir; l'acharnement fut égal des deux côtés; les Anglois furent enfin enfoncés & mis en déroute, par la prudence des Généraux Irlandois & la fermeté des foldats qu'ils commandoient; les Anglois qui avoient échappé du carnage, vouloient repasser la riviere; mais étant poursuivis par les Irlandois, ils se précipiterent les uns sur les autres, & il y en eut un grand nombre de noyés. La perte Cambd. Elizab. des Anglois fut considérable, de l'aveu même de leurs propres ad an. 1554. Fag. Auteurs, non parva clade à rebellibus profligati : cet aveu de la part d'un Anglois mérite attention. O Sullevan fait monter cette perte à plus de quatre cens hommes; ce même Auteur nomme le lieu où cette bataille fut donnée, vadum biscoclorum panum, c'est-à-dire, le gué des biscuits, parce que la confusion des Anglois étoit si grande, qu'ils furent obligés de jetter dans la riviere les biscuits destinés pour la garnison d'Inniskillen. Cette garnison se voyant sans ressource par la défaite de l'armée Angloise, ouvrit ses portes à ô Donnel. Ce Prince remit cette place à Maguire qui en étoit le Seigneur.

Après la reddition d'Inniskillen, Tirconnel marcha avec ses troupes dans la Conacie, pour venger la tyrannie exercée dans cette province par Bingham le Gouverneur; il porta la terreur par-tout, & passa par les armes tous les Anglois Protestans, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante, qui ne parloient pas Irlandois. Tirconnel entra ensuite dans l'Annaly, où il brula la contrée de Longford pays des ô Ferrals, usurpée par un Protestant Anglois nommé Brown; de sorte que tous les Anglois de la Conacie qui purent s'échapper du fer de ce conquérant, étant dépouillés de tout, excepté ceux qui étoient sous la protection des garnisons & places fortes, furent obligés de retourner en Angleterre, fort mécontens de ceux qui les avoient invités à

venir chercher fortune en Irlande.

Theobald Burke Seigneur puissant de la Conacie, de la maifon des Mac-Williams, fut dépossédé en ce temps du patrimoine ibid. cap. 12. de ses peres par les Anglois, & enfermé dans un noir cachot à Athlone; ce Seigneur, délivré de ses sers, s'adressa à ô Donnel, qui lui donna un corps de troupes pour recouvrer l'héritage de ses ancêtres. Burke retourna avec ce secours dans sa province, il assiégea avec succès Bealliki, place forte de son domaine,

Hift. Cathol.

204

possédée par les Anglois, & désit George Bingham & autres chess, qui venoient à la tête de l'armée Angloise au secours de la place. Telle étoit alors la situation des affaires en Ultonie : la guerre étoit allumée entre les principaux Seigneurs de cette province & les Anglois ; & la fermentation commença à se faire sentir dans les provinces de Lagenie & de Conacie.

Ar. 1525.

45. 776.

Hugue ô Neill Comte de Tyrone avoit bien joué son rôle: jusqu'alors il étoit occupé depuis sept ans à discipliner ses troupes, & à faire des magasins de vivres & de toute sorte de munitions de guerre; il paroissoit toujours dans les intérêts de la Reine: cependant les Anglois manquoient de confiance en lui, & les Irlandois étoient jaloux de son inaction; ce Comte attendoit des circonstances favorables pour se déclarer; il avoit cté gêné jusqu'à ce temps par Tirlogh Linogh, cousin germain de Conn ô Neill premier Comte de ce nom, étant né du frere de Conn More ô Neill pere de ce Comee. Tirlogh avoit pris le nom d'ô Neill; il disputoit à Hugue la Principauté de Tyrone, il étoit soutenu par la plus grande partie de la Tribu, qui méprisoit les titres Anglois & qui regardoit le nom & Neill sans addition, comme infiniment plus auguste; ce rival étant mort. Hugue fut reconnu pour l'ô Neill, il renonça à son titre de Comte, il leva le masque & se déclara contre la Reine. Il sur nommé ensuite Commandant en chef de la ligue, composée des différentes branches des ô Neills, des Maguires, des Mac-Mahons, des Magennis, des Mac-Donnels, des ô Cahans, des ô Flannagans & plusieurs autres puissans Seigneurs de la province avec leur vassaux: Generalem fæderis sui & belli ducem agnoscunt eum & honorant. O Donnel de son côté commandoit la faction de Tirconnel; ces deux Princes agissoient quelquesois séparément, mais toujours de concert pour la cause commune; c'étoit celle de la Religion & de la patrie.

Pet. Lombard.

域談

CHAPITRE

CHAPITRE XXVI.

Es fréquentes victoires remportées par les Catholiques d'Irlande sur les Anglois, allarmoient beaucoup la Cour d'An- tom. 3. lib. 3. gieterre : la Reine en étoit si affligée, qu'elle prit la résolution cap. 1. de mettre fin aux troubles en domptant les Catholiques; elle fit pag. 389. & feq. venir pour cet effet les vieilles troupes qui servoient dans les Pays-Bas contre Philippe II. On en envoya trois mille en Irlande sous les ordres du Chevalier Jean Norris, à qui l'on donna d'Angl. pag. 383.

la qualité de Capitaine Général.

Cette diversion fut favorable à l'Espagne; Philippe II avoit donné le commandement des Pays-Bas à Albert Archiduc d'Au- de l'hist. de Frantriche & Cardinal; ce Gouverneur assembla les troupes Espa- Hayn. à l'an gnoles, sous prétexte de faire lever le siège de la Fere en Pi- 1596. cardie, & moyennant cette feinte, il prit les villes de Calais & d'Ardres, & laissa à Henri IV le loisir de prendre la ville de la Fere.

Norris étant arrivé avec ses troupes en Irlande, fut joint par le Député avec celles qu'il commandoit, le tout faisant environ dix mille hommes; quoique le Député eut demandé Baskervile pour commander ce renfort envoyé en Irlande, la Cour jugea à propos de charger de cette expédition le Chevalier Norris, comme ayant plus d'expérience; il avoit déja fervi en Irlande en qualité de Préfet de la Momonie, il avoit commandé enfuite avec succès les troupes Angloises dans la Bretagne & dans les Pays-Bas, contre le Roi d'Espagne, de sorte qu'il étoit re- part. 4. ad an. gardé comme le plus grand Capitaine de l'Angleterre, Vir sane magnus, & inter maximos nostra gentis hoc avo duces celebrandus, & jugé capable de faire tête à Tyrone. Il en étoit si perfinadé lui-même, qu'il dit à la Reine, en prenant congé d'elle, qu'il alloit réduire o Neill à l'obéissance de Sa Majesté. ou qu'il lui feroit quitter l'Irlande ; mais il ne lui tint pas parole.

O Neill étant averti que Norris s'avançoit avec son armée vers l'Ultonie, assembla ses troupes & commença les hostilités par la prise d'un fort nommé Portmor sur la riviere de Black-Water à l'entrée de la contrée de Tyrone, où il y avoit garnison

Tome 11.

Baker. Chron.

Cambd. Elizab.

Was, wide

Mahon.

Angloise; ce Prince en sit raser les fortifications. Il marcha ensuite à Monaghan pour en faire le siège. Dans ces entrefaites le Prince ô Neill, pour justifier sa conduite, écrivit des lettres, en forme de manifeste, au Comte d'Ormond, au Chevalier Wallop & à Russel le Député; il leur déclaroit qu'il ne cherchoit pas la guerre, qu'il aimoit mieux vivre en paix avec la Reine, pourvu qu'on ne l'inquietta, ni lui ni les siens, dans la profession de la Religion de ses peres, & qu'à cette conditions il étoit prêt de mettre bas les armes. Il écrivit dans le même stile à la Reine & au Capitaine Norris, mais ces deux dernieres. letres furent interceptées & supprimées par le Maréchal Bagnal, l'ennemi juré d'o Neill, quoique son beau frere; enun mot le Prince de Tyrone, au lieu de recevoir des réponses favorables à ses lettres, fut déclaré rébelle & traître à la patrie, avec ô Donnel, ô Rourke, Maguire & Mac-

Cambd: Elizab ad an. 1595.

Les Ecrivains Anglois, qui fe flattent beaucoup, & qui tournent toujours les choses à l'avantage de leur Nation, prétendent qu'ô Neill étoit effrayé des préparatifs qu'on faisoit contre lui, & de la marche de Norris à la tête de ses vieilles légionsvers l'Ultonie. Ce Prince écrivir, selon eux, des lettres respectueuses & pleines de soumissions au Capitaine Anglois, & aux autres Chefs de cette Nation, par lesquelles il imploroit leur médiation auprès de la Reine, pour lui procurer un pardon général du passé. Il étoit de la politique des Anglois de faire publier cette fable, afin d'interrompre le traité d'alliance que le Prince de Tyrone avoit conclu avec le Roi d'Espagne, & de Pet. Lombard, suspendre l'envoi du secours que Sa Majesté Catholique lui avoit ibid. pag. 191. 6 promis. En effet le rôle fut bien joué, on envoya un quidam à Bruxelles, chargé de rendre publiques dans cette ville des prétendues Lettres-Patentes de la Reine d'Angleterre, qui contenoient le pardon d'ô Neill, afin que le Gouverneur des Pays-Bas put faire passer au Roi d'Espagne son maître la prétendue pacification faite entre Elizabeth & le Prince de Tyrone; mais on découvrit après l'imposture de ces Patentes, par le sceau d'Angleterre qui y étoit appliqué au lieu de celui d'Irlande. qu'on employoit toujours pour rendre authentiques les Parentes qui concernoient cette Nation. Il y a apparence que la nouvelle de la réconciliation d'ô Neill avoit fait quelque impression à la Cour d'Espagne, puisqu'on renyoya à un autre temps le secours

feg.

promis à ô Neill, & que ce Prince suspendit pour quelque temps

les opérations de la guerre & se tint sur la désensive.

Le gouvernement Anglois vouloit cependant entrer en négociation avec ô Neill & les autres Confédérés catholiques; pour cet effet on convint d'une treve d'environ deux mois, c'està-dire, depuis le 27 Octobre jusqu'au commencement de Janvier; dans cet interval le château de Monaghan se rendit aux Seigneurs qui en faisoient le siège, sçavoir Conn fils d'ô Neill, . ô Donnel & Mac-Mahon; le temps de la treve étoit expiré le premier Janvier; le 8 du même mois le Gouvernement fit expédier une commission aux Chevaliers Robert Gardiner & Henri Wallop, avec un plein pouvoir de conclure une paix avec les Catholiques d'Ultonie; les Commissaires se rendirent à Dundalk . mais les Irlandois n'avoient pas affez de confiance dans ces Anglois pour s'y trouver, de sorte qu'on sut obligé de tenir la conférence au milieu d'une plaine en présence des deux armées qui étoient peu éloignées. Les Catholiques demanderent trois choses; 1°. Liberté générale de conscience; (a) 2°. pardon général

(a) On ne peut s'empêcher d'admirer l'im- prer les Divins Mystères. Ces Auteurs igno-pudence de quelques Auteurs Anglois, qui roient-ils les Statuts qui défendoient aux fidifent, au sujet de cet article, que les Irlandelles d'affifer à la fainte Messe, & qui les dois catholiques n'avoient pas encore été poligeoient sous peinte d'amende, de se présent pour suive de Re-ter les jours de Dimanches aux temples des ligion : cet Auteurs apparenment, n'avoient Protessans? Prétendoient-ils privet de l'honpas connoriflance de plusieurs Edirs publiés neur du marryre un grand nombre d'Ecclé-contre les Catholiques en 1380, 1581 & 1591, sindisques du premier & du sécond ordre, lesquels Edirs furent suivis d'une Constitucion qui soren exécurés pour avoir persévéré ryrannique du Parlement d'Irlande, contre dans l'ancienne Religion, en resusant de les Prêtres & ceux, qui seur donnosient asy-Le Voice ce qu'on y lic. "Un Prêtre qui feta abbeth } Le Pariement d'Angleterre à l'exem-pris de la forte, eft de fair coupable de ré-pleid on, il fatur qu'il foit pendu aun gibert, des chofes, il appelloir édition & cime de , & étant encore demi-vivant, il fera dé-lére Majefté le refus des Catholiques à re-

"Me étaat encore demi-vivant , 1 fera dépendu, & près lui avoir coupé la tête, connoître la Reine pour chef de l'Eglife,
yon divifera son corps en quartiers, on lui
yarrachera les entrailles qui seron bruses,
sarrachera les entrailles qui seron
sarrachera les entrailles qui son les entrailles qui seron
sarrachera les entrailes qui son les entrailles qui seron
sarrachera l'es entrailles qui seron
sarra SII ii

pour le passé; 3º. qu'il n'y auroit plus ni garnison, ni Sherif, ni autres Officiers de Justice dans leur province, excepté dans les villes de Newry & de Carrigfergus : ces articles n'étant pas du gout des Commissaires Anglois, la conférence finit sans rien conclure, finon qu'on prolongeroit la treve jusqu'au premier Avril.

Le temps de la treve étant écoulé, Russel le Député & le Général Norris se rendirent avec l'armée à Dundalk; la jalousse qui régnoit entre ces deux Seigneurs au sujet du commandement, fut cause de leur désunion. Le Député sortit avec son armée de Dundalk dans le dessein de s'emparer d'Ardmach; il fut rencontré en chemin par ô Neill accompagné de Maguire, ô Cahan, les deux fils d'ô Hanlon & autres Seigneurs: l'action Hist. Cathol. commença à Killcluona avec un acharnement égal; mais les Anglois furent obligés de se retirer à Newry, ayant laissé six cens hommes sur le champ de bataille : la perte d'ô Neill ne passoit

pas deux cens hommes.

Le mauvais succès du Député dans l'Ultonie l'obligea de quitter cette province & de remettre le commandement à Norris, après quoi il retourna à Dublin. Les Catholiques de la Lagenie étoient alors fous les armes; Fiach fils de Hugue Chef des ô Birnes de Wicklow, & Donal Spaniagh, c'est-à-dire, l'Espagnol, Chefs des Cavenaghs, ayant réuni leurs forces, ravageoient le pays depuis Dublin jusqu'à Wexford. Les o Connors en faisoient autant dans le pays d'Ofaly. La Conacie étoit en combustion, les habitans étant joints par un corps d'Ecossois portoient la terreur par-tout. Le Député marcha avec une armée dans cette province, & mit le siège devant le château de Losmage, appartenant à ô Madden: il fit sommer la garnison de se rendre, les assiégés lui firent réponse que quand son armée seroit composée de Députés ils ne se rendroient pas. Cependant cette place n'étant pas fortifiée, le Député s'en rendit maître avec perte d'environ quarante-fix hommes du côté des affiégés.

Hift. Cathol. ibid, cap. 2. Pet. Lombard. ibid. pag. 395.

ibid. cap. 4.

ibid. pag. 393.

Per. Lombard.

Le Député ayant abandonné à Norris les affaires d'Ultonie, ce Capitaine s'avança à la tête de ses troupes vers la ville de Monaghan, où il avoit une garnison depuis que les Irlandois l'avoit abandonné. O Neill, averti de la marche de Norris, ne

re à la paix, que les Commissaires d'Fliza-| science. Relat. Girald. cap. 26. sect. XI. beth leur apposassent la liberté de con- pag. 214. & feq.

manqua pas de se trouver sur son passage à Cluoin-Tiburuid, dans une plaine à quelque distance de Monaghan. Les deux armées étoient séparées par un ruisseau. Le Capitaine Anglois en vouloit forcer le passage, mais il fut repoussé deux fois par les fusiliers Irlandois. Le Général Anglois eut un cheval tué sous lui, il fur aussi blessé avec Thomas Norris son frere, après quoi une action particuliere termina le sort de la bataille. Un Officier de l'armée de Norris nommé Segrave, natif du Comté de Meath, se mit à la tête d'un détachement de cavalerie pour aller attaquer le quartier d'o Neill; dans le fort de l'action Segrave fendit la presse & engagea le Prince de Tyrone dans un combat singulier; ces deux héros, après avoir cassé chacun deux lances dans la cuirasse de son adversaire, se terrasserent tous les deux : dans cette attitude o Neill donna un coup d'épée à son adverfaire au défaut de sa cuirasse, & la mort de ce champion acheva la déroute des Anglois, qui laisserent sept cens morts sur le champ de bataille, la perte des Catholiques ne fut pas considérable : le lendemain, Norris voulant revenir à la charge, fut repoussé, avec quelque perre, à Bealach-Finnuis; la ville de Monaghan se rendit tout de suite aux Catholiques & la garnison sortit avec les honneurs de la guerre.

Pendant qu'o Neill soutenoit glorieusement la cause de la Religion en Ultonie, ô Donnel alla au secours des Catholiques ibid. cap. 3. de la Conacie. George Bingham le jeune occupoit alors le château de Sligoe dans cette province, avec une garnison de deux cens hommes tant Irlandois qu'Anglois. Bingham, qui avoit une grande soif des richesses, laissa le commandement du château de Sligoe à Ulick Burke, & s'embarqua avec une partie de la garnison, sur deux bateaux, pour le Tirconnel: ayant cotoyé pendant quelques jours il aborda à Rathmullin, ville municipale de Mac-Sweeny Fanid au territoire de Kilmacrenan; ce pirate Anglois profitant de l'absence de Mac-Sweeny qui étoit alors à l'armée d'ô Donnel, pilla la ville & le grand Couvent des Carmes (a), d'où il emmena un butin considérable; étant de retour à Sligoe il partagea une partie de ces dépouilles fa-

Hift. Cathol.

⁽a) Il n'y a point d'anachtonisme dans ce pas encore prévalu dans l'Ultonie, il n'est qu'on dit ici, au sujet du Couvent de Rath- pas étonnant que quesques Couvens soient mullin, quoique la suppression des Monas- échappés dans cette province a la fureur des tères foit centée achevée du temps d'Fliza- Hérétiques. beth; comme la domination Angloife n'avoit

110

crées entre les foldats qui avoient participé à son sacrilége. Ulick Burke s'étant apperçu de la partialité de cet Anglois, par l'exclusion qu'il donnoit aux soldats Irlandois dans la distribution de ces graces, forma la résolution de s'en venger; il en concerta avec eux les moyens, & fixa un jour pour l'exécution: en effet les Irlandois de la garnison firent main basse sur les Anglois, leur chef poignarda Bingham & le Château fut livré à ô Donnel, qui en fit Gouverneur le même Ulick Burke. Vers le même temps le château de Baile an-Mhota, autrement Ballimot dans le même Comté de Sligoe, fut arraché des mains de George Bingham l'ainé, par Tumultach & Cahal Mac-Donogh

Les affaires des Anglois dans la Conacie étoient en mauvais

qui en étoient les Seigneurs.

état depuis la prise de ces deux places, par la présence de l'armée d'ô Donnel qui les tenoit en échec. Le Député vou-Hist. Cathol. lant y remédier, envoya un renfort de troupes au Chevalier Bingham Gouverneur de cette province, pour le mettre en état d'agir. Le premier soin de Bingham sut d'investir avec ce renfort le château de Sligoe, tant pour l'importance de cette place;

que pour venger le sang de ses parens & amis, qu'Ulick Burke avoit fait massacrer quelque temps auparavant. La garnison manquoit de vivres, Burke qui y commandoit étoit obligé de faire fouvent des forties pour en avoir, ce qui causoit des escarmouches avec les assiégeans; mais l'arrivée d'ô Donnel à la tête de seize cens hommes sit lever le siége. Ce Prince campa son armée en vue de l'ennemi, & envoya Roderick son frere, accompagné de Felim Mac-Davet & un autre Officier pour le reconnoître; ces cavaliers furent poursuivis par un Anglois nommé Martin, à la tête d'un détachement de cavalerie; Mac-Davet s'étant arrêté au milieu d'un ruisseau par lequel on passoit, porta un coup de lance au Capitaine Martin dont il tomba mort.

retraite de l'armée Angloise.



Cette action fut suivie de la levée du siège de Sligoe, par la

CHAPITRE XXVIL

A Reine d'Angleterre & son Conseil, sollicitoit beaucoup la paix avec ô Neill: on nommoit souvent des Commissaires pour en faire les propositions à ce Prince (a). Le Général Norris, & Geoffroi Fenton Secrétaire d'Etat, surent chargés cette année de cette commission; ils se rendirent à Dundalk, où ils èurent audience d'ô Neill; mais ce Prince n'avoit pas assez de consiance dans les promesses de ces Anglois pour traiter avec eux, il exigeoit d'ailleurs, pour premiere condition de ce traité, la liberté de la Religion, de sorte que cette consérence n'eux pas plus de succès que les autres. On chargea quelque tempsaprès le Chevalier Edouard Moor d'un pardon signé de la Reine pour Tyrone; mais ce Prince ne voulut pas en entendre parler.

Il arriva en ce temps d'Espagne trois petits bâtimens chargés de poudre pour ô Donnel avec deux cens hommes à bord, & promesse d'un plus ample secours. O Neill écrivit des letres à Fiach Chef des ô Birnes, & aux autres Seigneurs de la Lagenie ses Alliés, au sujer de la cause commune; il en reçur des réponses favorables. Ce Prince ménagea aussi des intelligences avec les habitans de la Momonie les mieux intentionnés, par le ministère des Clan-Shyhyes, qu'il envoya pour cereffer dans cette province, avec des lettres de créance signées de sa main.

Les lettres d'ô Neill aux Seigneurs de la Lagenie, firent impression. Fiach ô Birne commença les hossilités; il prit le fort de Balli ne-Cor & en rasa les fortifications; les ô Morras, les ô Connors, les ô Birnes, les ô Tooles, les Cavanaghs & les Butlers, demandoient, les armes à la main, la restitution de leurs terres consisquées. Le Député marcha contre ô Birne; les

An. 1596.

⁽a) Les Anglois conviennent qu'on des l'eres, afin de filchir la clémence de la partierois fort la pair avec ò Neill; mais ils ajoutent que ce Prince & les autres Chefs des Catholiques Itlandois, avoient coatume de demander partion à genous aux Commissiliers mauvaisse foi de les Ectivains qui en impochatgés de leur proposer la paix. Ceux qui follicitent la paix, sont ordinairement plus de la posserie, & abusent de la crédulité! follicitent la paix, sont ordinairement plus de la posserie par des suppositions insouredans le cas de demander pardon que les au-l'nables.

Butlers furent poursuivis par le Comte d'Ormond, qui, après avoir renoncé à sa Religion, persécutoit son sang; les ó Morras & les ô Connors furent exposés aux insultes du Chevalier Antoine Saint-Leger. La Conacie n'étoit pas plus tranquille que la Lagenie: Richard Bingham Gouverneur de cette province. étoit armé contre les Burkes & les ô Rourkes.

Hist. Cathol.

Le Roi d'Espagne sçavoit que la Reine d'Angleterre faisoit ibid. cap. 5. 6.7. des propositions réitérées de paix à ô Neill, ô Donnel & autres Seigneurs d'Irlande, qui étoient armés pour la défense de la Religion; Sa Majesté Catholique envoya un exprès à ces Princes pour les encourager à tenir ferme, & pour leur renouveller les promesses de secours qu'il leur avoit déja saites. Ardmach fut furpris dans ces entrefaites par les Anglois, qui y mirent garnison; ô Neill voyoit avec peine cette ville sainte, fondée par S. Patrice, prophanée par ces Hérétiques, pour qui rien n'étoit facré. La garnison étoit forte, elle étoit protégée par l'armée qui campoit, sous les ordres du Général Norris, à une certaine distance de la ville. Tyrone ne jugea pas à propos d'entreprendre un siége, mais il sit un mouvement avec son armée, qui engagea Norris à un combat près de l'Eglise de Kill-Otir. Les Anglois présumoient trop de leurs forces & de la supériorité de leur nombre, ils accepterent avec joie le combat; mais ils furent repoussés vigoureulement & mis en déroute par les troupes d'ô Neill, qui les poursuivirent jusqu'à Ardmach. & leur tuerent beaucoup de monde. Norris échappé de ce pas. laissa cinq cens hommes en garnison à Ardmach, sous les ordres de François Stafford, & se retira avec le reste de son armée du côté de Dundalk. O Neill resta maître alors de la campagne, & fe trouva en état d'intercepter les convois de vivres qu'on menoit à Ardmach, de forte que la famine se mit dans la garnison, & fut suivie d'une peste qui enleva beaucoup de monde en peu de temps. Les Anglois de Dundalk étant informés du trifte état où étoit la garnison d'Ardmach, sirent partir des chariots de vivres escortés par trois compagnies d'infanterie & un escadron de cavalerie, pour aller au secours de cette place. O Neill ne s'endormoit pas, il surprit ce convoi, & sit passer au fil de l'épée les troupes qui l'escortoient. Le génie pénétrant de Tyrone lui faisoit tirer parti de tout. Il s'avisa d'une ruse de guerre qui lui réussit à son gré; il sit prendre à une partie de ses troupes, tant cavaliers que fantassins, les habits uniformes des Anglois qui venoient d'être tués, & leur donna ordre de marcher en corps avec des drapeaux & autres ajustemens Anglois, vers un Monastere ruiné qui étoit à une portée de fusil d'Ardmach; le Prince poursuivit ces prétendus Anglois avec le reste de ses troupes à la vûe de la garnison; on commença à s'escrimer, on tira de part & d'autre des coups de fusils chargés seulement de poudre, on vit tomber de tous côtés des hommes, mais sans blessures. Ce combat seint ne laissa pas d'attirer l'attention de la garnifon d'Ardmach; Stafford qui commandoit dans cette place. ordonna bien vite une sortie pour aller au secours de ses prétendus compatriores; la moitié de la garnison prit les armes, & s'avança à grand pas juíqu'au champ de bataille. Ces Anglois furent étonnés de voir non-seulement les troupes d'ô Neill, mais encore celles qu'ils venoient secourir, rangées en ordre de bataille, prêtes à les charger, lorsque Conn fils d'ô Neill, qui étoit en embuscade, avec quelques compagnies d'infanterie, dans le Monastere à côté, vint les prendre en queue; le détachement Anglois, ainsi mis entre deux feux, sut taillé en piéces à la vue de la garnison. Stafford, qui étoit dans Ardmach, se voyant sans ressource se soumit à la clémence de Tyrone, qui lui donna la liberté d'aller joindre l'armée Angloise à Dundalk avec le reste de sa garnison. O Neill sit ensuite une tentative fur le château de Carlingford, qui ne lui réuflit pas, mais il envoya Henri Ogue son gendre, avec quelques bandes, faire des courses dans la province Angloise, pour causer une diversion en faveur des Catholiques de la Lagenie qui étoient sous les armes.

Les plaintes continuelles qu'on faisoit de la cruauté & de la tvrannie du Chevalier Richard Bingham Gouverneur de la Conacie, ayant enfin pénétré jusqu'au Trône, ce Ministre d'iniquité fut revoqué & remplacé dans cette charge par le Che-

valier Convers Clifford.

L'art de défendre des places n'étoit pas le talent des Irlandois; les fortifications étoient peu de chose chez eux, & il falloit suppléer à ce défaut par un grand nombre d'hommes; pour cette raison o Neill évacua Ardmach & Portmore, après quoi ibid. cap. 8. le Général Norris prit possession de ces deux places où il mit garnison, il donna le commandement de la premiere au Chevalier Henri Davers. Le Général Anglois voulant pousser ses conquêtes plus loin, fut arrêté par ô Neill qu'il trouva campé sur Tome II.

War. ibid. cap:

Hift. Cathola

fon chemin. Norris occupa alors ses troupes à construire un fort ou retranchement nommé depuis Mount-Norris, dans la Baronnie de Fews entre Ardmach & Newry. Cet ouvrage fut souvent interrompu par les fréquentes attaques des troupes d'ô Neill: il fut à la fin achevé, Norris y mit garnison sous les ordres de Williams, ce Général retourna ensuite avec son armée à Dundalk & son absence lui fit perdre toutes les places qu'il venoit de prendre, Mount-Norris, Ardmach & Portmore se foumirent aux armes d'ô Neill, qui renvoya les garnisons chez elles. Envain Norris revint-il à la charge avec toutes ses forces, il fut battu à plate couture par ô Neill à Molach Breac, dans le territoire d'Orior, après avoir rallié jusqu'à trois sois ses troupes. Maguire Général de la cavalerie d'ô Neill eut beaucoup de part dans le gain de cette bataille; Norris lui-même fut dangéreusement blessé dans cette action, qui fut sa derniere contre ô Neill.

An. 1597. ibid, cap. 9.

O Donnel, accompagné des Mac-Sweenys, d'ô Dogharty, Hift. Cathol. du brave Maguire, d'ô Rourke, de Mac-William, d'ô Kelly, de Mac-Dermot, d'ô Connor Roe & d'ô Dowd, fit alors une invasion dans la Conacie. Il fut aussi joint par Murrogh Mac-Sweeny à la tête de trois cens hommes, avec lesquels ce Capitaine avoit fait depuis deux ans la petite guerre aux Anglois dans la Momonie. Clifford, désigné Gouverneur de la Conacie, n'étoit pas encore arrivé. Le Général Norris étoit las de servir en Ultonie, où au lieu d'amasser des lauriers il perdoit ceux qu'il avoit gagnés dans les pays étrangers. Ce Général voulant tenter fortune ailleurs, se chargea d'une expédition contre ô Donnel dans la Conacie, foit pour négocier une paix avec ce Prince, soit pour le réduire par les armes. Pour cet effet ce Capitaine Anglois se rendit à Athlone, où il sut joint par les Comtes de Thomond & de Clanriccard, par Theobald Burke surnommé Na Luing, c'est-à-dire le Naval, à cause du commerce qu'il faisoit sur mer, & un grand nombre de Seigneurs de la faction Angloise avec les Anglo-Irlandois de la Momonie, de la Lagenie & de la Midie. Il lui étoit aussi arrivé d'Angleterre unnouveau renfort de troupes, ce qui faisoit monter son armée à dix mille hommes. Norris sçavoit que le Prince ô Donnel étoit du côté de Ballinroab près le lac Maske à la tête de cinq millehommes : il se mit en marche pour le joindre; les deux armées se trouverent en présence, séparées seulement par une petite

riviere, on passa la nuit à se tirer des coups de fusil, le jour étant venu, l'Anglois demanda à parler à ô Donnel; on entama une conférence qui avoit pour objet une paix entre la Reine & les Chefs des Catholiques. Norris fit des propositions avantageuses à ô Donnel, mais inutilement; cette conférence dura quelques jours, les deux armées continuoient les hostilités & se battoient par pelotons, sans en venir à une action générale; dans cet intervalle Theobald le naval ayant attaqué à la tête d'un gros détachement, l'aîle droite de l'armée catholique, fut repoussé avec perte de trois cens hommes. Il y avoit déja un mois que la conférence duroit entre le Prince de Tirconnel & Norris sans rien conclure, celui ci avoit perdu du monde tant par les combats particuliers que par la désertion de quelques Seigneurs. qui avoient quitté son parti pour se ranger sous les drapeaux des Catholiques; ce Général Anglois fit entin lever son camp, & après avoir été harcelé dans sa retraite par les troupes d'o Donnel qui lui tuerent beaucoup de monde, il fut obligé de quitter avec infamie cette province, Post mignam suorum jacturam, cum majore sui infamia coaclus fuit ex tota illa provincia ex cedere.

Pet. Lombard: ibid. pag. 395.

Hist. Cathola

Le Député fit une expédition au mois de Mai dans le Comté de Wicklow, où il surprit & tua Fiach Mac Hugue Chef de l'illustre Tribu des 6 Birnes, & le glorieux défenseur de la cause des Catholiques dans la Lagenie. Fiach laissa deux sils, Felim & Raymond, qui ne furent pas moins les héritiers de sa valeur que de son zéle pour la Religion. Felim laissa le comman lement à Raymond son frere & passa en Ultonie pour visiter à Neill & lui demander du secours; le Prince de Tyrone fit beaucoup d'amitié à ce jeune Seigneur, & après lui avoir fait des complimens de condoléance sur la mort de son pere, il lui donna près de trois cens cinquante hommes de troupes sous le commandement de Brian Riach ô Morra, homme noble de la Lagenie; Felim, de retour dans sa province avec ce renfort, après quelques légers combats avec les Anglois, se mit en possession du patrimoine de son pere, déja envahi par ces étrangers. Après cette expédition, Brian ô Morra marcha avec ces mêmes troupes du coté de Lochgarme (Wexford), pilla les Anglois partout fur sa route, & tailla en piéces un corps considérable de troupes Angloises avec quarre cens Irlandois auxiliaires.

Après la mort du fameux Rory ô Morra, tué dans un combat

Tttij

contre les Anglois, comme on l'a déja vû, Uoine ou Owen & Edmond ses sils, avoient été mis sous la protection de Fiach & Birne; ce Seigneur en prit soin & leur sit donner chez lui une éducation digne de leur naissance. Uoine étant parvenu à l'âge mûr, Felim sils de Fiach lui donna un cortége convenable & l'envoya dans le pays de Leix pour y faire valoir ses prétentions. Ce jeune Seigneur s'annonça; les vassaux du pere reconnurent le droit du sils, & le peuple le déclara l'ô Morra, c'estadire, le légisime héritier de la Principauté de Leix. Warham Saint Leger Préset Anglois de cette contrée, allarmé par ces mouvemens, marcha avec ses troupes dans le dessein de les supprimer; mais les habitans de Leix s'étant assemblés sous les drapeaux d'ô Morra leur Chef, livrerent bataille à Saint Leger, qui, après un combat opiniâtre, sut obligé de se retirer, ayant perdu cinq cens hommes tués sur le champ de bataille.

perdu cinq cens hommes tués sur le champ de bataille. Les affaires des Anglois étoient en mauvais état en Irlande,

War, ibid cap.

les anaires des Anglois croient en malurais état en friance, il falloit y porter remede. La Reine révoqua Russel le Député & nomma Thomas Lord Burrough pour le remplacer. Ce nouveau Député reçut l'épée au mois de Mai dans la Cathédrale de S. Patrice à Dublin; il étoit revêtu d'une autorité suprême dans les affaires civiles & militaires. Ce Député exerça d'abord fon pouvoir sur le Général Norris; il renvoya cet Officier à son gouvernement de Momonie, avec désense d'en sortir sans sa permission. Norris étoit trop sier pour ne pas sentir cet affront; il avoit déja été souvent joué par 6 Neill, qui lui sit perdre la réputation de grand Capitaine, qu'il s'étoit acquise chez les étrangers; il mourut ensin chargé d'ignominie, dans le même pays qui avoit donné naissance à S. Rumold premier Evêque & Patron de Malines, dont il avoit prophané les Reliques lorsqu'il commandoit les troupes Angloises dans les Pays-Bas.

Per. Lombard. ibid. pag. 395.

Hid. Cashol. ibid. cap. 11.

Burrough avoit le cœur sier & élevé, il étoit expérimenté dans l'art de la guerre, il avoit déja commandé long-temps en Hollande contre le Roi Catholique. Ce Député sit une treve pour un mois avec ó Neill, ó Donnel & autres chess des Catholiques; pendant ce temps il leur sit inutilement des propositions de paix. Le mois étant expiré ce Général marcha vers l'Ultonie à la tête d'une armée formidable; outre les troupes qui avoient servi sous Russel & Norris, il sit venir d'Angletere un rensort considérable.

Les Anglo-Irlandois de la Midie (Meath) ne vouloient pas

être les derniers à se signaler pour la cause de la Reine; ils s'assemblerent à Mulingar au nombre de nille hommes, sous le commandement de Barnewal Baron de Trimleston, & se mirent en marche pour suivre le Député; mais ils surent interceptés en chemin.

Richard Tirrell, Anglois d'origine, Seigneur de Fertullaght dans la Ouest-Midie, servoit alors dans l'armée d'ô Neill; c'étoit un homme d'extraction noble, brave & fort attaché à la Religion catholique; il avoit un talent singulier pour commander un camp volant. Il s'étoit rendu formidable aux Anglois par ses expéditions rapides & hardies, & la mémoire du Capitaine Tirrell est encore respectée parmi les véritables Irlandois.

Le Prince de Tyrone voyoit d'un œil tranquille les préparatifs qu'on faisoit contre lui; il étoit instruit de la marche du Député, il se mit en état de désense, & pour causer une diversion, il envoya le Capitaine Tirrell à la tête de quatre cens hommes d'infanterie, avec ordre d'agir, foit dans la Midie, foit dans la Lagenie, felon qu'il en trouveroit l'occasion. Tirrell parcourut la Midie sans trouver d'ennemi; étant arrivé dans la Baronie de Fertullagh, il se campa pour donner du repos à ses troupes. Les troupes assemblées à Mullingar, dont on a déja parlé, étant averties de la marche de Tirrell, se mirent en campagne pour le surprendre : le Baron qui en avoit le commandement, ne jugea pas cette expédition digne de lui, à cause du petit nombre d'ennemis qu'il avoit à combattre, il donna cette commission à son fils, croyant que c'étoit pour lui une occasion de se signaler & de faire sa Cour au Député. Tirrell sur averti à la pointe du jour par ses espions que les ennemis marchoient à grands pas pour le surprendre; ce Capitaine, sans perdre de temps, se mit en état de les recevoir, il sit semblant de fuir à leur approche, & ayant gagné un défilé couvert d'arbres nommé depuis Tirrels Pass, c'est à-dire le passage de Tirrell, il détacha la moitié de sa petite armée & la posta dans un creux à côté du chemin, sous les ordres de son Lieutenant nommé à Connor, homme fort & intrepide comme lui. Tirrell voulant se faire poursuivre par l'ennemi, continua sa route avec fa division; l'armée Angloise ayant passé l'endroit où ô Connor étoit en embuscade, cet Officier fortit avec les troupes qu'il commandoit, & fit jouer fur les tambours & musettes la marche du Capitaine Tirrell : c'étoit le signal dont on étoit convenu Ttt iij

pour l'attaque; l'armée Angloise étant mise par cette manœuvre entre deux feux, fut taillée en pieces; le carnage fut si grand qu'il n'en échappa qu'un seul soldat, qui avoit gagné un marais voisin par où il se sauva, pour porter la nouvelle de ce sanglant combat à Mullingar, d'où cette armée étoit partie il y avoit trois jours. Tirrell fut assez généreux pour épargner la vie au jeune Seigneur qui commandoit l'armée ennemie, il se contenta de le mener prisonnier à ô Neill. Ce combat fut si violent que le poing d'ô Connor s'enfla, par la force de l'action, dans la garde de son sabre, & que pour l'en retirer on sut obligé de la couper avec une lime.

Hift. Cathol.

399.

Burrough le Député étant arrivé avec toutes ses forces en Ultonie, son premier soin sut de se mettre en possession d'Ard-Pet. Lombard. mach & de Portmor, qu'o Neill avoit abandonné après en avoir ibid. pag. 398. démoli les fortifications. Le Général Anglois n'ofant pas pénétrer plus avant, se contenta de faire réparer la derniere de ces deux places & d'y laisser une garnison de cinq cens hommes, après quoi il se retira avec le reste de son armée; il se vanta beaucoup de cette premiere prouesse, en publiant par-tout qu'il tenoit la clef de l'Ultonie & qu'il étoit maître de l'entrée de cette province quand il jugeroit à propos d'y aller. On voit ici le caraclère de ceux de sa Nation, pour qui les plus légers avantages sont des victoires complettes. On eut soin de faire publier cette fanfaronade dans les pays étrangers, où on disoit que les Irlandois avoient perdu toutes leurs places; qu'ils étoient ol ligés de se sauver dans des bois & autres lieux inaccessibles. Cette fable ressemble à celle qu'on avoit déja publiée à Bruxelles. touchant la prétendue foumission d'o Neill; la suite de cette histoire en fera voir le ridicule.

Hift. Cathol.

Pet. Lombard. ibid.

Le Député étoit déja en chemin pour aller à Dublin lorsqu'il apprit que Tirrell faisoit le siège de Portmor; ce Général Anglois avant retourné sur ses pas, rassembla ses troupes avec lesquelles il passa la riviere de Black. Water, & voulant pénétrer plus loin, il fut arrêté par ó Neill. Ce Prince parragea. fon armée & forma deux camps à portée de se secourir mutuellement; il plaça le premier sous les ordres de Cormac & Art o Neill ses freres, conjointement avec Mac-Mahon, à Droum-Fluich sur le chemin de Beaun-Bhoruib, aujourd'hui Binburb. fur la rive gauche de la riviere. Le Prince commandoit en personne le second camp à Tobuir-Masain, où il avoit pour adjoint

(10

Jacques Mac-Donnel Prince des Glinnes. Le Député vouloit. malgré les dispositions de Tyrone, s'ouvrir un chemin l'épée à la main; mais les deux camps du Prince s'étant réunis, le choc fut violent, Burrough étant blessé mortellement au commencement de l'action, il fut transporté à Newry, où il mourut quelques jours après. Cette bataille dura long-temps à diverses reprises. Le Comte de Kildare qui avoit pris le commandement de l'armée Angloise après la retraite de Burrough, eut le même fort que lui; il fut blessé & jetté en bas de son cheval, ses deux freres de lait s'étant facrifiés pour le remonter, ce Comte se fauva du combat & mourut de ses blessures peu de jours après. Le carnage fut si grand qu'il resta un grand nombre d'Anglois morts sur le champ de bataille, d'autres surent noyés dans la riviere & un plus grand nombre fut blessé. Les gens de nom qui périrent dans cette bataille, outre le Député & le Comte de Kildare, furent François Waghan beau-frere du Député, Thomas Walen & Turner.

Le Chevalier Clifford Gouverneur de la Conacie, eut ordre en ce temps d'aller avec ses troupes en Ultonie au secours du Député. En esset couverneur se mit en marche avec sept cens hommes; mais il eut le malheur de rencontrer ô Donnel, qui gagna sur lui une victoire complette. Clifford perdit dans cette occasion plusieurs personnes de distinction, entr'autres le

Baron d'Ineschete.

La Reine voyoit ses forces diminuées en Irlande par les fréquens échecs que ses troupes recevoient dans cette Isle de la part des Catholiques; elle manquoit aussi de sujets propres à remplacer Burrough & Norris, elle fit nommer provisionellement des Magistrats & des Officiers pour l'administration des affaires; le Chevalier Thomas Norris Président de la Momonie, fut nommé Lord Justicier; mais le chagrin qu'il avoir concu de la mort de son frere, lui sit quitter cette charge à la fin du premier mois de sa nomination : le Gouvernement chargea de cette commission Lostus Archevêque de Dublin & Chancelier d'Irlande, avec le Chevalier Robert Gardiner Chef de la Justice, ils prêterent serment le 15 Novembre; le même jour le Conseil leur rendit compte de l'état des affaires, il leur représenta que la guerre actuelle étoit une révolte générale des Irlandois, qui tendoient à secouer le joug Anglois. Thomas Duff Butler Comte d'Ormond, accepta la commission de Lieutenant-

Pet. Lombard.

Général de l'armée; l'ambition de ce Seigneur, qui étoit la régle ordinaire de sa conduite, l'engageoit dans un parti contraire à la Religion & à la patrie; mais il n'eut jamais la réputation d'un grand Capitaine. Entr'autres instructions que le Comte d'Ormond recut de la Cour d'Angleterre, il lui fut enjoint de traiter sérieusement de paix avec ô Neill : pour cet effet on convint de part & d'autre d'une treve de deux mois, on s'assembla à Dundalk, ô Neill proposa des conditions de paix, par la premiere, qui étoir aussi la principale, il demanda le libre exercice de la Religion catholique par-tout le Royaume d'Irlande. Les autres articles proposés par ce Prince, avoient pour objet les griefs des Irlandois & la réparation des injustices exercées contr'eux. Ces propositions ayant été envoyées au Conseil d'Angleterre, tout fut accordé, excepté l'exercice de la Religion. Le refus de ce seul article sit rompre la treve & on reprit les armes.

An. 1598.

Pet. Lombard,
ibid. pag. 402.

Hift Cathol.
Hib. tom 3. lib.4.
cap, 1 & feq.

Vers la fin de l'été ô Neill rassembla ses troupes & mit le siège devant le fort de Blackwater, nommé autrement Portmor. Il envoya en même temps quinze cens hommes choisis dans la contrée de Leix en Lagenie, au secours d'ô Morra son allié, qui faisoit le siège de Porteloise, aujourd'hui Maryborrogh, où il v avoit garnison Angloise. Ces mouvemens causerent une diversion, & obligerent le Comte d'Ormond de diviser ses forces. Il détacha d'abord trois mille hommes contre ô Morra, dont le Commandant étoit Jacques Butler neveu du Comte. Il envoya ensuite en Ultonie cinq mille hommes contre ô Neill, sous les ordres du Maréchal Bagnal L'objet du Comte étoit de secourir ces deux places, en y faifant passer les vivres & munitions de guerre nécessaires; mais le succès ne répondit pas à ses espérances : Brian Riach ô Morra défit les trois mille Anglois envoyés contre lui . dont il resta quinze cens hommes avec le Commandant morts fur la place, & la reddition de Portloise fut le fruit de la victoire. Brian ô Morra mourut quelques jours après de ses blessures. Uoine ô Morra prit le commandement.

Hift. Cathol.

Pendant que les choses se passoient ainsi dans la Lagenie, le Maréchal Bagnal étant chargé du commandement de l'armée d'Ultonie, se rendit à Newry qui étoit comme la place d'armes, & le rendez-vous ordinaire des Anglois. Tyrone campoit alors avec son armée à Mollach-Ban sur le chemin d'Ardmach; ce Prince youlant couper la communication de la garnison de

cette

cette place avec l'ennemi, envoya Cormac son frere avec un corps de cinq cens hommes pour en défendre les avenues. Bagnal avoit la réputation d'un habile Général, il vouloit secourir la garnison d'Ardmach qui manquoit de tout, il scavoit qu'ô Neill l'attendoit pour lui livrer l'ataille en chemin, mais il trompa ses espérances; pour éviter un combat qui auroit probablement dérangé ses opérations, il sit conduire son armée par des routes détournées, de Newry à Ardmach, où il fit entrer des vivres, nonobstant la résistance vigoureuse de Cormac ô Neill qui lui disputa long-temps le passage; mais qui fut obligé à la fin de céder à une armée qui lui étoit bien supérieure en nombre. Bagnal enflé par ce petit succès, forma le projet de surprendre le camp d'ô Neill; il se mit en marche avant le jour, fit passer au sil de l'épée vingt-quatre cavaliers qui faisoient la garde avancée du camp ennemi, environna le quartier d'ô Neill qui se tauva avec sa suite en chemise, se rendit maître de la tente & de l'équipage de ce Prince, & tua quelques valets & autres domestiques qui en étoient chargés. Le jour étant commencé, ô Neill rassembla les troupes qui étoient à portée de lui, il sit abandonner aux Anglois leur butin, & les mit en fuire. On en fut quitte de part & d'autre pour un petit nombre d'hommes qui perdirent la vie dans cette rencontre.

Les Anglois possédoient dans l'Ultonie des places qui favorisoient leurs brigandages dans cette province, & qui leur servoient d'asyle dans leur retraite : les principales furent Newry, Dundrum & Carrigfergus. Le Chevalier Jean Chichester Gouverneur de cette derniere, fortit en ce temps à la tête de cinq cens fantassins & d'un corps de cavalerie pour piller les environs; mais il fut rencontré à Alfracha par Jacques Mac-Donnel Prince d'Antruim; ce Prince n'avoit environ que quatre cens hommes d'infanterie & soixante cavaliers à opposer à ces brigans : cependant la nécessité de ses affaires l'obligea de livrer une bataille, qui fut funeste aux Anglois; leur Commandant ayant été tué, ils furent taillés en pièces, & à peine en resta-til un pour porter la nouvelle à Carrigfergus. Vers le même temps, le Baron de Trimlestown fit des courses sur les terres de Monaghan avec les Anglo-Irlandois de la Midie, & quelques cohortes Angloises, il fut mis en fuite par les Mac-Mahons.

La vanité & la mauvaise foi des Anglois les empêchent de convenir de ces victoires que les Catholiques d'Irlande rempor-

Hift. Cathol:

toient sur eux; leurs Historiens obscurcissent les faits, ou ses passent sous silence, l'avantage est toujours de leur côté; ils s'abandonnent à des invectives contre un peuple généreux qui défendoit sa Religion & sa liberté; ils traitent de rébelles, de traîtres & de barbares, les Irlandois qui ne vouloient pas se soumettre avec simplicité à un joug odieux. Il faut que l'Anglois foit bien battu pour qu'il en demeure d'accord. On trouve une victoire éclatante remportée cette année par ô Neill sur ces étrangers; elle n'est pas douteuse, puisque de l'aveu des Anglois même, c'est la défaite la plus sanglante qu'ils ayent reçue depuis Cambd. ibid. ad leur premiere arrivée dans cette Isle : De Anglis victoriam insignem reportavit : nec fane , ex quo in Hibernia pedem firmarunt ,

47. 1598. pag. 730.

ibid. cap. 5. Pet. Lombard. ibid. pag. 403. Baker Chron. d'Angl. pag. 381. 64P. 41.

major clades accepta. O Neill cherchoit à attirer le Maréchal Anglois au combat, étant joint par ô Donnel, par Maguire Général de la cavalerie, & par les autres Seigneurs de la province, il fit investir Portmor pour deux raisons, la premiere, asin de réduire cette place par la famine en lui coupant les vivres; la seconde, pour obliger les Anglois de venir au secours de cette forteresse. Le succès répon-Hist. Cathol. dit à l'attente du Prince de Tyrone; Bagnal marcha au mois d'Août avec l'élite de l'armée Angloise du côté de Portmor, s'étant avancé environ un mille au-delà d'Ardmach, il rencontra ô Neill entre deux plaines, dans un passage qui se nommoit Beal War, de Annal. Anthabui, bordé d'un côté par un marais, & de l'autre par un bois épais; le combat s'engagea, le choc fut violent, le Maréchal Bagnal avec vingt-quatre Officiers de rang, & deux mille foldats, furent trouvés morts sur le champ de bataille, & le reste de l'armée Angloise sut dispersé ; la perte des Anglois sut considérablement augmentée par un accident arrivé pendant l'action au quartier de réserve; le seu ayant pris dans le magasin à poudre. fit sauter en l'air cinq cens hommes qui gardoient les équipages. Les dépouilles des Anglois furent considérables, on leur prit outre douze mille piéces d'or, tout leur attirail de guerre, trente-quatre drapeaux, toutes leurs tymbales, & tout leur canon. une grande quantité d'armes & des provisions de toute espèce. Il y avoit plusieurs Irlandois de distinction dans l'armée de Bagnal, que des motifs d'intérêt avoient armé contre leur patrie, entre autre Maolmora surnommé le beau, fils d'ô Reilly; ce jeune Seigneur étoit nouvellement arrivé d'Angleterre, où il ayoit fait la démission de ses terres entre les mains de la Reine-

Hift. Cathol. ibid.

qui les lui remit par Lettres-Patentes; une espéce de reconnoisfance l'ayant malheureusement engagé dans cette action contre 6 Neill, il périt les armes à la main à la tête d'une troupe de fuyards qu'il vouloit ramener au combat. Les Anglois qui eurent le bonheur d'échaper au carnage, prirent le chemin d'Ardmach; il y en eut plusieurs de tués dans la poursuite, les cavaliers, & environs quinze cens fantassins se résugierent dans les Eglises de cette ville. Cette victoire qui couta à ô Neill environ deux cens hommes tués & six cens blesses, fut suivie de la reddition de Portmor.

Les campagnes brillantes de Tyrone, & des autres Princes & Seigneurs d'Ultonie ses alliés, affectoient différemment les Anglois, & les Irlandois catholiques; la consternation fut grande chez les premiers & leurs adhérans, pendant qu'une allegresse générale régnoit dans les cœurs des derniers, qui regardoient ô Cambd. ibid. Neill comme le libérateur de la patrie, le vengeur de la liber-Hiff. Cathol. té, & le protecteur de la Noblesse persécutée par le gouverne- tom. 3. lib. 1. ment Anglois, ou opprimée par ses propres Chefs. En effet, Raymond fils de Jean Burke Baron de Leitrim, dont le Comte cap. 2. de Clanriccard avoit envahi le bien, après lui avoir ravi la vie, ie mit sous la protection d'ô Neill; Dermod ô Connor avec Cairbre & Conn ses freres, ayant été dépossédés par les Anglois chercherent asyle chez lui; mais ce Prince étant occupé à la défense de sa province, & ne pouvant leur donner un secours actuel, les envoya avec Uoine ô Morra dans la Lagenie pour foutenir la guerre dans cette province.

Les Officiers de la Reine envoyerent des lettres plaintives à cette Princesse, pour lui exposer la triste situation des affaires en Irlande; ils représenterent à Sa Majessé, que bien loin d'être en état de soutenir une guerre offensive en Irlande, ils étoient dans l'inpossibilité de se désendre contre l'ennemi sans un secours prompt, & bien plus puissant que celui qu'on avoit envoyé précédemment dans cette Isle. La Reine ne vouloit pas abandonner la Colonie Angloise en Irlande; elle blama beaucoup le Com- Cox, Hib. Ante d'Ormond de ce qu'il n'avoit pas commandé lui - même en glic. Pag. 415. personne contre ô Neill; elle ordonna ensuite au Chevalier Bingham, à qui on avoit ôté quelque temps auparavant, pour sa cruauté, le gouvernement de la Conacie, de repasser en Irlande pour remplacer Bagnal dans la charge de Maréchal; on fit partir en même-temps pour cette Isle deux mille hommes d'infan-

Vuuii

Pet. Lombard.

Pet. Lombard. ibid. peg. 406.

terie & cent cavaliers, sous les ordre du Chevalier Samuel Bagnal. Ces troupes étant débarquées à Wexford furent harcellées fur la route de Dublin par les Catholiques qui en tuerent un grand nombre : Bingham avec le reste gagna avec peine cette ville, où il mourut bientôt après.

L'exemple des Ultoniens réveilla le courage abattu des Catholiques des autres provinces d'Irlande, sur-tout dans la Momonie, où l'esprit du fameux Comte de Desmond regnoit encore parmi ses illustres Alliés; mais il falloit nourrir cet esprit: pour cet effet, le Chevalier Pierre de Lacy Seigneur puissant dans le Comté de Limerick, s'adressa à Uoine, ou Owny Mac-Rory-Ogue ô Morra qui avoit une armée sur pied; il l'invita au nom sem. 3. lib. 5. des Catholiques de la Momonie de venir à leur secours. O Morra après avoir consulté ô Neill, se chargea de cette expédition; il laissa le gouvernement de Leix à Edmond son frere, & se mit en marche vers la Momonie à la tête de huit cens hommes d'infanterie & quelques cavaliers; il fut accompagné dans cette expédition par Raymond Burke Baron de Leitrim & Guillaume fon frere, par Dermod ô Connor avec ses freres Cairbre & Conn, & par Richard Tirrel de Fertullagh. Le Comte d'Ormond qui avoit encore le titre de Général de l'armée Angloife, feignit de vouloir intercepter ô Morra; mais soit la rapidité de la marche de celui-ci, soit que le Comte ne voulut pas hasarder un combat, o Morra arriva sans accident dans le Comté de Limerick. Thomas Norris alors Préfet de la Momonie, fut bien allarmé par cette invasion; il étoit de son devoir d'éloigner l'ennemi de les frontieres, il assembla ses troupes, & marcha vers Kilmallock dans le dessein de combattre o Morra; mais craignant pour le succès d'une bataille, il se contenta de laisser une bonne gar-

> Ce succès d'o Morra fut cause d'un soulevement presque général de la Noblesse de Momonie contre la Reine. Mac-Carty More, chef de l'illustre Tribu dont il portoit le nom, étant prévenu par la mort dans ces entrefaites, ne fut pas du nombre des confédérés; ce Prince laissa une fille légitime nommée Heleine, qui épousa Florence fils de Mac-Carty Riagh; il eut aussi un fils naturel nommé Daniel, qui prétendoit être héritier du. titre & du bien de son pere. Les Comtes de Thomond & d'Or-

> nison dans cette place, après quoi il reprit le chemin de Cork, & eut le chagrin de voir son arrière-garde harcelée pendant toute

la route par les troupes légeres d'ô Morra.

cup. 1. & 1.

ntond, & le Baron d'Inchiquin étoient toujours du parti qui flattoit leur ambition; les titres d'honneur & les faveurs de la Cour, les empêchoient d'entrer dans aucune ligue contre Elizabeth. La trop grande puissance de ces Comtes traversoit les bonnes intentions des Mac-Mahons, des Mac-Nemaras, des ô Connors, des ô Loghlins de Thomond, des ô Dwyers, des ô Fogarthys, des ô Meaghers, des ô Moel Ryans, des ô Kénnedys & autres Seigneurs de Tipperary, & les mettoit dans l'im-

possibilité de prendre parti.

Les autres Seigneurs de cette province, plus libres, à qui les sentimens nobles & généreux faisoient mépriser les dignités lorsqu'il s'agissoit de sacrifier la Religion & la liberté, prirent les armes pour la défense de l'une & de l'autre. Les principaux Confédérés, furent Mac-Maurice ou Fitz - Maurice Baron de Lixnaw, Guillaume Firz-Gerald Chevalier de Kerry & Seigneur de Rafinnan; Edmond Fitz-Gerald Chevalier de Glinn, ou de la Vallée : le Chevalier Edmond Fitz-Gerald , nommé le Chevalier Blanc, avec toutes les autres branches de cette noble race; Dermod & Donough Mac-Carty, compétiteur pour la Principauté d'Alla; Daniel fils de Mac-Carty More, Patrice Condon. ô Donoghoe More d'Onachte, ô Donoghoe de Glinn, Roche Vicomte de Fermoy, Richard Butler Vicomte de Mongarret, qui avoit épousé la fille d'ô Neill, Thomas Butler Baron de Cahir. Le même esprit anima les différentes Tribus des ô Sullevans, des ô Driscols, des ô Dunnevans, & des ô Mahonys de Carbry, qui se signalerent dans la cause commune de la patrie. Ces Confédérés se choisirent pour Chef, Jacques sils de Thomas Fitz-Gerald, surnommé le Roux, & le reconnurent pour Comte de Desmond: Thomas le Roux étoit frere de Garret ou Gerard dernier Comte Palatin de cette illustre Maison, celuici avoit laissé un fils nommé Jacques, qui avoit été donné en ôtage aux Anglois par la Comtesse sa mere, & qui étoit enfermé: depuis dix-sept ans dans la Tour de Londres; Jacques étoit le légitime héritier du Comté & du titre de Desmond; mais une longue absence l'ayant fait oublier, le peuple donna le titre de-Desmond à Jacques fils de Thomas son cousin, & le nomma Chef de la faction catholique dans cette province, où la mémoire des anciens Comtes de Desmond étoit encore respectée.

L'intérêt de la Religion ne sut pas le seul motif de cette conCambd. Elizab.

Rédération; la tyrannie des Gouverneurs Anglois, & l'insolence ad an. 1598. Pag.

Vu u iij.

734.

Hift. Cathol. 161d. cap. 3.
Per. Lombard. 1611. sag. 407.

Hift. Catho'.

abilesep. 4.

insupportable des aventuriers ou entrepreneurs (undertakers) envoyés nouvellement d'Angleterre pour faire valoir les terres confiquées du Comte de Desmond & autres Seigneurs du pays. y contribuerent beaucoup; ces aventuriers furent les premieres victimes de l'indignation des Ligueurs; ils furent chassés de leurs anjustes possessions, leurs châteaux furent rasés, & se voyant sans protection de la part de Norris le Gouverneur qui pouvoit à peine se soutenir lui-même, ils prirent le parti de s'embarquer à Waterford au nombre de dix-huit cens, pour retourner chez eux. Il étoit deshonnorant pour le Chevalier Norris de s'enfermer dans la ville de Cork, & de se tenir dans l'inaction pendant que la guerre étoit allumée dans la province, dont on lui avoit confié le commandement : il en sentoit toute la conséquence, & afin de mettre sa réputation à couvert, il prit la résolution de saire une tentative contre les Catholiques. Il assembla pour cet effet. toutes ses troupes à Cork au nombre de deux mille cinq cens hommes; il sit venir quelques Seigneurs de la province attachés aux intérêts de la Cour; il fit marcher ensuite cette armée sur trois colonnes vers Killmallock; son intention étoit de retirer de cette place les vieilles troupes qui y étoient en garnison, & de les faire relever par des nouvelles troupes qui avoient moins d'expérience. Ce Général Anglois trouva de la difficulté dans sa route, son arriere-garde sut attaquée dans un passage nommé Bealach Abharra par Guillaume Burke à la tête de trois cens fantaf-

sins qui lui rua beaucoup de monde, & se rendit maître d'une partie de ses équipages. Norris après avoir exécuté son projet à Killmallock, su attaqué dans son retour à Ard Scieth par le Contte de Desmond, le Vicomte de Mongarret, les Barons de Cashir & de Luochné, Guillaume Burke & Richard Tirrell; c'étoit plutôt une déroute qu'une bataille: ces Seigneurs le poursuivirent toute la journée l'espace de huit milles de chemin; il y eut beaucoup de monde de tué dans les dissérentes escar-mouches; mais la plus grande perte sur du côté des suyards, dont les débris surent assez heureux de regagner Killmallock à la

Hist. Cathol.

faveur de la nuit.

Le Chevalier Norris entreprit une seconde expédition qui ne lui séussit pas nieux que la premiere; il marcha avec deux mille « quatre cens hommes d'infanterie & trois cens cavaliers, contre le Lord Roche Vicomte de Fermoy; le Vicomte lui abandonna d'abord-Baile Androhid place sans désense, & se retira à Baile

an Caissean qui étoit mieux fortisiée; ce Seigneur ne fut pas abandonné de ses Alliés, il sur bientot joint par Daniel Mac-Carty à qui on avoit adjugé la Principauté de Clancarrha, par le Comte de Desmond, Dermod & Connor & Guillaume Burke avec deux mille cinq cens hommes d'infanterie & près de cent cavaliers. Cette armée se campa avantageusement pour garantir d'infulte de la part des Anglois la place qu'occupoit le Vicomte de Fermoy. Les deux armées furent en présence pendant douze jours, il y eutentr'elles de fréquentes escarmouches qui n'aboutirent qu'à la perte de quelques soldats; Norris à la fin après avoir fait partir ses bagages la nuit, prit le chemin de Cork, & fut poursuivi par les Irlandois qui lui tuerent deux cens hommes à Mainister na Mona.

Quelques mois après cette expédition de Norris, Thomas Miff. Catholi Burke frere du Baron de Castelconnel, sur quelque méconten- ibid. cap 6. tement, quitta le parti de la Reine, & demanda du service dans l'armée catholique; il s'adressa pour cet effet à Raymond Burke Baron de Leitrim, & à Guillaume son frere; ces Seigneurs lui confierent le commandement de deux cens hommes; Thomas voulant surprendre avec ce petit corps quelques places dans le Muskerry Kurkeappartenantes aux Anglois, rencontra le Général Norris à Killthili à la tête de douze cens hommes, & ne pouvant éviter le combat, malgré la grande disproportion, il sit bonne contenance; un coup hardi décida l'affaire : un jeune homme nommé Jean Burke ayant percé la foule frappa Norris d'un coup de lance, & le mit hors de combat, & son armée se voyant sans chef se débanda; on transporta le Général Anglois à Mallo, où il mourut quinze jours après de sa blessure. Le même Thomas Burke, s'étant réconcilié après avec les Anglois, eut le même sort que Norris, il sut tué avec le Baron de Castelconnel son frere par Dermod ô Connor dans une rencontre où ces Seigneurs, qui étoient bien supérieurs en forces, lui avoient refusé quartier, tant il est vrai que le désespoir d'un ennemi est toujours à craindre.

Donogh ô Connor ayant été dépossédé de sa Principauté de Sligoe par les Anglois, passa vers ce temps en Angleterre, pour solliciter ses intérets auprès de la Reine : on traina long-temps son affaire dans cette Cour; mais à la fin, pour ne pas augmenter le nombre de ses ennemis en Irlande, dans un temps où presque tout le monde étoit armé contre elle, cette Princesse ren-

voya ô Connor chez lui, avec permission de rentrer dans ses biens. Ce Seigneur à son arrivée dans la Conacie, trouva Clifford Gouverneur de cette province qui préparoit une expédition contre ô Donnel; il s'y engagea par reconnoissance. Clifford vouloit faire le siège de Ballyshannon place forte, appartenante à ô Donnel, il marcha avec quatre mille hommes, & quelques Irlandois auxiliaires, dont les chefs furent, o Brien Comte de Thomond, Burke Comte de Clanriccard, & Morrough o Brien Baron d'Inchiquin. L'armée étant arrivée sur le bord de la ziviere Earne, Inchiquin fut le premier qui se sacrifia à son attachement à la cause Royale; voulant passer le premier, il piqua son cheval, & se jetta à la nage; mais étant démonté au milieu de la riviere, ce Milord coula à fond, & périt misérablement sans pouvoir gagner l'autre bord. Clifford ayant trouvé un gué, fit posser la riviere à son armée malgré un petit détachement qu'o Donnel y avoit envoyé pour lui en disputer le passage; il forma ensuite le siège du château de Ballyshannon avec quatre piéces de canon. Uoine Crawford Ecossois commandoit dans cette place à la tête de quatre-vingts hommes dont il y avoit six Espagnols, le reste étoit des Irlandois: l'attaque sut violente, & la défense opiniatre. Les troupes d'ô Donnel n'étoient pas assemblées pour pouvoir faire lever le siège, ce Prince engagea en attandant un combat de cavalerie avec l'ennemi, où ô Connor Sligoe qui combattoit pour les Anglois, fut dangereusement blessé; le canon tiroit toujours sur le château, & à mesure que les assiégeans montoient la breche, ils étoient repoussés par les assiégés. O Donnel donnoit aussi de fréquentes allarmes dans le camp ennemi ; de forte que Clifford étant averti qu'ô Rourke marchoit d'un côté avec son armée, & ô Neill de l'autre pour venir au secours du château de Ballyshannon, ce Général Anglois fit lever avec précipitation son camp, laissant trois pièces de canon fur la place, & repassa la riviere en désordre dans un endroit nommé depuis par dérisson, le chemin des Héros; il fut poursuivi par ô Donnel, & on compte que Clifford perdit dans cette journée trois cens hommes, tant noyés que tués dans la poursuite. O Donnel poussa ses conquêtes plus loin, il pénétra à main armée dans les terres de Clanriccard; il fit escalader les murs de Ba-Janri (Athenry), & passa au sil de l'épée la garnison Angloise. Il dévasta ensuite les terres du Baron d'Inchiquin, du Chevalier Torlough ô Brien & des ô Seaghnassys. O Neill

O Neill voyoit avec complaisance la ligue formée dans la Momonie, & les avantages qu'on avoit déja remportés sur les Anglois. Ce Prince voulant confirmer l'alliance qu'il avoit faite ibid. pag. 408. avec ses Confédérés, détacha à leurs prieres Conn o Neill à la tête de trois mille hommes, avec une bonne provision d'armes, & autres ustenciles de guerre, pour aller à leur secours; les Anglois se mirent en embuscade pour disputer le passage à ce jeune Capitaine. Conn ne donna pas dans le piége, il s'ouvrit l'épée à la main un passage à travers l'ennemi; & après en avoir laissé deux mille morts sur la place, il continua sa route vers la Momonie, où il s'acquit une grande réputation par ses exploits militaires.

CHAPITRE XXVIII.

'Etat des affaires, dit Cambden, étoit déplorable alors en Elizab, ibid. ad Irlande, la rébellion devint générale dans toute l'Isle: In co. 1999. rebellionem enim gens ferè universa proruperat. En effet, la domi- ibid. nation des Anglois en Ultonie, se bornoit à la possession de quelques places fortes. La plupart des Seigneurs de la Momonie. comme on l'a déja dit, étoient sous les armes contre ces étrangers. Les o Morras, les o Connors, les o Birnes, les o Tools, les Cavanaghs, les Eustaces & autres chets de la Lagenie, les Omolloys, les Mageoghegans & les Tirrells de la Midie, étoient ligués pour venger leur liberté. Les ô Rourkes avec quelques branches des Burkes, & autres chefs considérables de la Conacie, étoient armés pour la même cause, de sorte qu'Elizabeth se voyoit par cette désection générale à la veille de perdre toute autorité en Irlande : elle n'avoit plus personne dans cette Ise. en état de gouverner ; le Maréchal Bagnal fut tué, Richard Bingham envoyé par la Cour, pour remplacer le Général, mourut auffitôt son arrivée à Dublin; Norris Gouverneur de la Momonie, & Saint-Leger Préfet de Leix, périrent par le fer des Catholiques. Le Comte d'Ormond avoit le commandement de l'armée; mais ce n'étoit que pour prêter son nom, sa capacité ne répondoit pas à son zele pour le service de sa Maitresse; dans cette extrémité, la Reine consulta son Conseil sur le choix d'un homme capable de remédier aux défordres qui regnoient en Irlande : la Princesse & le plus grand nombre de ses Conseillers Tome 11.

jetterent d'abord les yeux sur Charles Blunt, Lord Baron de Mountjoy: Robert d'Evreux Comte d'Essex, & dont l'ambition étoit sans bornes, insinua sous main que Mountjoy n'étoit pas propre pour cette expédition, qu'il n'avoit pas affez d'expérience dans l'art de la guerre, & qu'il étoit trop appliqué à l'étude des Lettres pour faire un bon commandant; il fit sentir qu'il Baker Chron falloit envoyer en Irlande quelqu'un de la premiere Noblesse, d'Elizabeth pas, qui fut riche, qui eut déja commandé une armée en chef, & qui fut agréable aux troupes; il sembloit qu'à ces traits il vouloit se montrer au doigt.

Cambd. ibid. d'Angl au regne 381.6382.

> Les sentimens étoient partagés sur le choix du Comte d'Esfex, pour remplir la charge de Vice-Roi en Irlande. Ses amis lui souhaitcient une occasion de contenter la faim insatiable de réputation dont il étoit dévoré; d'autres pensoient qu'il étoit d'une conséquence dangereuse de donner le commandement d'une armée en Irlande, à un Seigneur que ses créatures flatoient d'être descendu du sang Royal d'Ecosse & d'Angleterre, & qui prétendoit en conséquence avoir plus de droit à la Couronne qu'aucun des compétiteurs. Les ennemis du Comte ne lui souhaitoient pas de bien, au contraire, ils épioient depuis long-temps l'occasion de le supplanter à la Cour, & ils ne pouvoient jamais en trouver une plus commode, que celle d'une absence qu'il vouloit lui - même se procurer.

> Essex avoit beaucoup de mérite; il s'étoit fait une réputation dans ses expéditions contre les Espagnols, étant le favori de la Reine, il s'étoit ouvert le chemin à la Vice-Royauté d'Irlande, & personne n'osoit plus paroître pour lui en disputer l'entrée; mais au lieu d'y rencontrer le bonheur qu'il y cherchoit, il n'y

trouva' qu'une ruine fatale.

Le Comte d'Essex sut nommé à la fin Lord Lieutenant d'Irlande, sa commission sut plus ample que celle de ses prédécesseurs. Elle l'autorisoit à pardonner toutes sortes de crimes sans excepter ceux de leze-Majesté; de nommer aux grands offices, de révoquer ceux qui en possédoit sans Patentes, de suspendre ceux qui en avoient, de faire & d'exécuter des Loix militaires, de donner en fief à sa volonté les terres confisquées des Catholiques, moyennant une redevance médiocre & annuelle à la Couronne, de commander la flotte pendant l'absence du grand Amiral d'Angleterre, & d'employer l'argent du tréfor sans être comptable à personne. On donna à ce Seigneur pour l'expédition d'Irlande

une armée puissante & bien conditionnée, composée de dixfept mille hommes d'infanterie & treize cens de cavalerie; ce fut la plus forte armée qu'on eut envoyée jusqu'alors dans cette Ifle.

Tout étant disposé, le Comte d'Essex accompagné de trois cens jeunes Seigneurs, qui vouloient partager avec lui la gloire, de cette expédition, fortit de Londres à la fin de Mars aux acclamations du peuple, & prit le chemin de l'Irlande : étant embarqué il fut accueilli d'une horrible tempête qui dispersa sa flotte, & lui fit périr beaucoup de monde, il arriva nonobstant ses malheurs le 15 Avril à Dublin, où il prêta serment selon la coutume,

& recut l'épée comme Lord Lieutenant.

Les principales instructions d'Essex furent premierement de ne donner le grade de Chevalerie qu'à des sujets d'un mérite re- Fag. 734. 735. connu; secondement de porter toutes ses forces contre Tyrone & de le serrer de près, en mettant de bonnes garnisons dans les forts de Loghfoyle & Ballyshannon. A peine Essex fut-il arrivé ibid. pag. 411. en Irlande que ses créatures firent publier jusque dans les pays 412. étrangers des libelles pour vanter les exploits chimériques de ce Seigneur; tantôt la terreur que l'arrivée de ce Vice-Roi avoit imprimée aux Catholiques confédérés, les obligeoit de se cacher dans les bois & autres lieux inaccessibles; tantôt presque tous se soumettoient sur les offres de graces que ce Seigneur leur présentoit. Mais le mauvais succès de cet expédition sit voir la vanité de ces rodomontades.

Le premier acte de jurisdiction qu'exerça Essex en Irlande, sut de publier une Déclaration au nom de la Reine, par laquelle les ibid. pag. 413. anciens Irlandois, ennemis invétérés de Sa Majesté, sont exclus de toute espérance de pardon ; à l'égard des nouveaux Irlandois forcés par l'inhumanité des Gouverneurs Anglois de prendre les armes, ils sont déclarés susceptibles de graces, moyennant leur prompte foumission. Au reste, ce Vice-Roi commença son administration avec modération, il voyoit de la difficulté à faire Albab at et revenir à l'obéissance ceux qui s'étoient déclaré pour cause de Religion contre la Reine, & à contenir dans cette obéissance ceux qui ne s'en étoient pas encore écartés. L'exercice de la Religion catholique commença à être plus libre, on célébroit la Sainte Messe dans les maisons particulieres, & on administroit les auttres Sacremens avec moins d'inquietude; enfin la politique de ce Seigneur le porta à faire mettre en liberte plusieurs Edelé; Xxxii

Cambd. ibid.

Pet. Lombard.

fiastiques enfermés depuis long-temps dans les cachots, & à donner le grade de Chevalier de l'Eperon d'or à quelques Catholi-

ques, dont on n'ignoroit pas les sentimens.

Essex après avoir fait quelques réglemens relativement au gouvernement civil, songea aux opérations de la campagne ; il Cambd Elizab, ne suivit pas le plan qu'on lui avoit tracé à Londres; il donna afan 1599, pag. d'abord le commandement de la cavalerie au Comte de Southampton; au lieu de marcher avec toutes ses forces contre ô

Pet. Lombard. ibid. pag. 414.

Neill, & les autres Confédérés d'Ultonie felon ses instructions, il divifa fon armée, il donna trois mille hommes d'infanterie & cinq cens cavaliers à Henri Harington, pour observer les mouvemens des 6 Morras, des 6 Birnes & autres Confédérés de la Lagenie; il envoya trois mille hommes à Clifford, Gouverneur de la Conacie, pour le mettre en état de tenir en respect la Noblesse de cette province. Ces détachemens, qui diminuoient considérablement les forces du Vice-Roi étant fourni, ce Général accompagné des trois cens Seigneurs volontaires qui l'avoient suivi de Londres, partit de Dublin le 20 Mai avec le reste de l'armée, & marcha vers la Momonie; en passant par la 1 agenie, l'arriere-garde des Anglois fut maltraitée dans un défilé par Voine

ibid, cap. 9.

Hist. Cathol. ô Morra, qui à la tête de cinq cens hommes en tua plusieurs, tant Officiers que soldats; le lieu de ce combat sut nommé depuis Bearna na Gleti, c'est-à-dire, le passage des plumes, à cause d'une grande quantité de plumets que les Anglois y avoient

perdus. Cet échec n'empêcha pas Essex de continuer sa route dans la

Momonie, où il fit mettre le siège devant le château de Cahir, fitué sur la riviere Sure au Comté de Tipperary; cette place donnoit le titre de Lord Baron à Thomas Butler; les Catholiques confédérés y avoient une garnison de sept à huit fusiliers Petrus Lombard. seulement, sans artillerie; de sorte qu'elle étoit peu en état de foutenir contre l'armée qui en faisoit le siège. Cependant le Hist. Cathol. Comte de Desmond à la tête d'environ mille fantassins & quelques cavaliers, accompagnés de Raymond Burke Baron de Leitrim & de Guillaume son frere, ayant paru à la vue des Anglois, il les inquiéta par de fréquentes escarmouches, ce qui donna à Guillaume Burke le temps de forcer un détachement qui gardoit le pont & de faire couler dans le château cinquante fusiliers sous les ordres de Jacques Butler frere du Baron de Cahir. Ce foible secours ne servit qu'à prolonger le siège; Essex sit

Pag. 415.

shid,

battre le Château avec son artillerie; plusieurs Seigneurs Anglois qui voulurent monter la brêche, furent tués par le seu de la mousqueterie des assiégés: Jacques Butler voyant à la fin cette place hors d'état de défense, l'abandonna au Général

Anglois.

Essex sit réparer le château de Cahir, il y mit une bonne garnison avec du canon & autres attirails de guerre, après quoi il marcha du côté d'Askeatin pour rafraichir cette place. L'armée de ce Vice-Roi fut considérablement rensorcée par la jonction des troupes nationales commandées par les Comtes de Thomond & de Clanriccard, par Mac-Pieris le Baron, & Henri Norris. Essex, dans son retour d'Askeatin, sut harcelé par Da- Hist. Cathol. niel Mac-Carty More & le Comte de Desmond, à la tête de ibid. deux mille cinq cens hommes; ces Seigneurs avant donné sur son arriere-garde dans un endroit nommé Baile en Finiter, l'action fut très-meurtriere, elle dura depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir; il resta un grand nombre d'Anglois fur le champ de bataille, Henri Norris, un de leurs Chefs, fut trouvé parmi les morts; la perte des Catholiques fut moins considérable. Essex après cette action campa pendant quelques jours à Cruomui, pour reposer ses troupes; il marcha ensuite du côté de Waterford; il fut poursuivi pendant six jours & harcelé par l'armée catholique.

Le Général Harrington reçut, dans ces entrefaites, un cruel Echec dans la Principauté de Leix; ce Général, chargé de pa- ibid. Pag. 426. cifier la Lagenie, ayant enveloppé les troupes d'ô Morra, se flattoit de s'en rendre maître à peu de frais; mais l'intrepidité des Catholiques lui arracha la victoire; il perdit douze cens hommes tués sur le champ de baraille avec tous leurs Capitaines. entr'autres Adam Lofftus, fils de l'Archevêque Protestant de Dublin, qui fut trouvé parmi les morts, & le reste de son armée fut mis en fuite.

Wareus, Cox & autres, changent les circonstances de cette victoire, ou la confondent avec une pareille victoire remportée par les ô Birnes sur Harrington, dans les Glinnes du Comté de Wicklow, après laquelle le Vice-Roi, pour punir la l'acheté des Anglois, les fit décimer. Quoi qu'il en foit, ils sont tous d'accord touchant la défaite des Anglois par les Irlandois catholiques: Interim tamen clades non minima accepta quorumdam ignavia fub Henrico Haringtono, in quos acriore disciplina animadvertit. Pag. 731.

Camb I. ibid.

Xxxiii

Christophe Blanche fut envoyé en ce temps en Irlande avec la qualité de Lord Maréchal; cet Officier voulant se distinguer par quelque action éclatante, entra hostilement dans l'Offaly, où son armée fut taillée en pièces par les ô Connors : le Maréchal perdit dans cette occasion cinq cens cavaliers tués sur la place. & fe sauva avec peine, avant eu une jambe cassée dans l'action.

Pet Lembard. ibid. pag 418.

Pendant ce temps le Comte d'Essex étoit enfermé dans la ville de Cork. Ce Seigneur avoit le cœur navré de voir le mauvais succès de ses armes. Il exprime naïvement sa douleur, dans la lettre qu'il écrivit au Conseil d'Angleterre, & qui sut interceptée par les Catholiques; voici comment il parle : « Je suis arrêté ici dans » la Cité de Cork, où rien ne manque de ce qui regarde l'appa-» reil de la guerre; mais pour le succès tout manque; mes en-» treprises sont accompagnées de malheur, je ne sçais à quoi l'at-» tribuer, sinon à la fatalité de mon étoile qui m'a conduit ici ». Deux choses augmentoient encore le chagrin d'Essex, premierement, la Reine lui avoit fait sentir combien elle étoit mécontente de sa conduite. Secondement, cette Princesse avoit donné à Robert Cecil le Secrétaire, la charge de Maître de la Cour des Gardiens (a), à laquelle Essex aspiroit; mais il falloit dissimuler son ressentiment, il vovoit son armée de beaucoup diminuée; il quitta la Momonie, sans avoir rien fait qui soit digne de sa réputation, & s'en retourna à la fin de Juillet, avec les débris de son armée à Dublin, où il apprit que Jacques Butler frere du 14ift. Cathol. Baron, avoit repris le château de Cahir après avoir fait passer au fil de l'épée la garnison Angloise.

Cox hift, d'Irl. 776 418.

Le Comte d'Essex essaya d'effacer les impressions que la Reine avoit recue de son administration en Irlande. Il écrivit à cet effet une longue lettre à cette Princesse, où il lui détaille la situation des affaires dans cette Isle & la disposition de ses habitans. « Les Irlandois, dit-il entr'autres choses, ont le corps » plus robuste & manient avec beaucoup plus d'adresse leurs » armes que nos Anglois; ils n'ont pas la même discipline que » nous. Ils évitent les batailles rangées où l'ordre doit s'obser-» ver. Ils font hardis pour les escarmouches & les combats dé-» tachés; ils ne sont pas propres ni pour l'attaque ni pour la

⁽⁴⁾ Cette Cour fut créée du temps de toient la Religion Catholique, pour paffer Henri VIII , pour la défense & la protection dans le fairfine. des personnes & des biens de ceux qui quit- i

· défense des places fortes; ils sont les ennemis irréconciliables » du gouvernement Anglois; ils voudroient en secouer le joug » & en effacer jusqu'à la moindre trace; ils comptent beaucoup » sur les promesses de l'Espagne; ils sont dans l'attente que cette » Cour voudra faire une descente en Angleterre pour causer une » diversion, où qu'elle enverra chez eux du secours pour les mettre en état de faire face aux troupes de Votre Majesté & de reprendre les places qu'elles y occupent ». Le Comte propose ensuite à la Reine les moyens de prévenir le danger où elle étoit de perdre l'Irlande. Il faut, dit-il, avoir des magasins de vivres sur les côtes d'Angleterre & des vaisseaux en mer, tant pour les transporter en Irlande en cas de besoin, que pour s'opposer aux entreprises des Espagnols. Il faut, continue t-il, chasser les Jésuites & les Prêtres; entretenir de bonnes garnisons, afin d'être en état de faire des courses, de détruire le pays & d'ôter aux habitans les moyens de vivre. Il dit enfin qu'il faudra, outre la dépense, beaucoup de temps, de soin & d'industrie pour réduire cette nation.

Essex pensoit alors à l'expédition d'Ultonie; mais comme son armée étoit beaucoup diminuée depuis fon voyage dans la hiltor. p.g. 730. Momonie, il écrivit, conjointement avec le Conseil, à la Reine pour lui demander un nouveau renfort de troupes; il envoya en même temps ordre à Clifford Gouverneur de la Conacie, de s'avancer, avec les troupes qu'il commandoit, vers les frontieres de l'Ultonie, afin d'y caufer une diversion. Clifford, pour exécuter les ordres du Vice-Roi, sit assembler son armée à ibid. cap. 10. Athlone sur le Shannon; sa destination étoit Belick sur la riviere Earne, entre le Lac de ce nom, & Bally Shannon, pour y attirer o Neill. Le Gouverneur jugea qu'il étoit nécessaire, pour affurer sa marche, d'avoir ses derrieres libres; pour cet effet il prit la résolution de faire reparer le château de Sligoe, qu'ô Donne! avoit démoli quelque temps auparavant, & de combattre le Prince de Tirconnel s'il se présentoit pour s'opposer à cette reconstruction. Clifford envoya ordre à Theobald Burke, surnommé le Naval, de faire conduire par mer de Gallway à Sligoe du canon & toute forte de matériaux nécessaires pour exécuter sonprojet, pendant qu'il y conduiroit lui-même l'armée par terre. Dans ces entrefaites ô Connor Sligoe, qui soutenoit les intérêts de la Cour contre sa nation, parcourut le pays de Sligoe à la tête d'un détachement de cavalerie, pour engager les habitans à quit-

Cambd. regne Elizab. part. 40

Hift. Cathol.

ter le parti d'ô Donnel, qu'ils avoient embrassé par un espris de patriotisme & de Religion, & à favoriser les opérations de Clissord; mais il sut rencontré par quelques escadrons de l'armée d'ô Donnel, qui l'obligerent de se résugier dans le château de Killmuiny à quelque distance de Sligoe, où il sut investi & assiégé par ô Donnel.

Clifford, averti du danger où étoit ô Connor de tomber entre les mains de ses ennemis, fit la revue de ses troupes: son armée se montoit à deux mille cinq cens hommes d'infanterie tant Anglois qu'Irlandois auxiliaires & quelques escadrons de cavalerie. Les principaux Chefs des Irlandois auxiliaires, furent ô Connor Don Prince de Maghery-Connoght, Melmor Mac-Sweeny Prince de Tueth, qui, sur quelque mécontentement, avoit quitté ô Donnel pour s'attacher au service des Anglois, & Richard Burke fils du Comte de Clanriccard & Baron de Dunkillin. Tout étant disposé, Clifford parti d'Athlone & marcha à grandes journées vers Boyle. O Donnel vouloit prévenir l'ennemi; il plaça une forte garnison de quatre cens santassins sous les ordres de Mac-Sweeny Fanid & de Maculliam Burke, dans Sligoe; il laissa deux cens cavaliers à Buill (Boyle) pour continuer le blocus de Killmuiny; après quoi il marcha, accompagné d'ô Dogharty Prince d'Innisowen & le reste de l'armée, jusqu'à la montagne de Corflieve, où Clifford devoit passer pour pénétrer dans le pays de Sligoe. Tirconnel s'empara des défilés de cette montagne; fit abattre les arbres pour en rendre le passage disficile & campa son armée dans une plaine voisine.

Dans ces entrefaires Theobald Burke se présenta avec sa petite stotte devant Sligoe, mais il n'osa pas aborder; il jugea à propos d'attendre l'armée de Clissord. Ce Gouverneur étant arrivé à Boyle, il y laissa sa cavalerie sous les ordres de Grisson Markham Chevalier de l'Eperon d'or, parce qu'elle lui étoit inutile, ne pouvant agir dans les gorges de Corssieve où il alloit passer. O Donnel su averti la surveille de l'Assomption de la sainte Vierge, de ce mouvement des Anglois; comme la cause de ce Prince pieux étoit celle de la Religion, il ordonna, avec l'approbation des Ecclésiassiques qui étoient dans son camp, qu'on jesneroit la veille de la sête & qu'on approcheroit du tribunal de la Pénitence, asin d'être en état de se présenter le lendemain à la Communion, & d'implorer la protection de la Mere de Dieu. A peipe les Catholiques avoient-ils sini leur dé-

votion

votion le jour de l'Assomption, qu'on vit les Anglois deboucher dans la plaine; le Prince de Tirconnel ordonna alors du rafraichissement pour ses troupes, il les harangua ensuite : « Comme nous avons déja souvent vaincu, dit-il, les Hérétiques par » la protection de la Bienheureuse Vierge Marie, nous avons » lieu d'espérer aujourd'hui le même succès; nous avons jeûné » hier en honneur de la Vierge, nous en ayons célébré aujour-» d'hui la Fête, ainsi combattons vaillamment les ennemis de . la Vierge, & nous obtiendrons la victoire ». Ce discours ayant beaucoup animé les Catholiques, ô Donnel envoya Owen Mac-Sweeny, avec Giolla & Tulli ô Gallaghar, & fix cens fusiliers pour arrêter l'ennemi, en attendant qu'il put marcher luimême avec le reste de l'armée en ordre de bataille. Le combat commença à onze heures du matin, on se battit pendant quelque temps avec un acharnement & un succès égal, de sorte que la victoire étoit douteuse; mais elle devint certaine pour les Catholiques, lorsqu'ô Rourke parut à la tête d'un corps d'infanterie: l'épouvante fut si grande alors parmi les Anglois, qu'ils jetterent leurs armes par terre & prirent la fuite, la déroute fut générale, ils furent poursuivis par les Catholiques l'espace de trois milles; Markham qui étoit resté avec la cavalerie à Boyle. fortit pour soutenir les suyards, il attaqua les troupes qui les poursuivoient en désordre & en tua quelques-uns, il fut repoussé à son tour par ô Rourke, & ayant reçu deux blessures il fut obligé de regagner Boyle d'où il étoit parti. Les Anglois perdirent dans cette affaire quatorze cens hommes tués; Clifford le Gouverneur de la Conacie & Henri Ratcliffe noble Anglois. furent trouvés parmi les morts; du côté des Catholiques il y eut cent quarante hommes tant tués que blessés. On trouva, après cette défaite des Anglois, un grand butin; les vainqueurs resterent maîtres d'une grande quantité d'armes, drapeaux, canons, habits & autres ustenciles de guerre. O Neill qui étoit en marche pour venir au secours d'ô Donnel, arriva trop tard de deux jours pour pouvoir partager avec lui la gloire de cette action. Le bruit de la victoire remportée sur les Anglois, & de la mort de Clifford, s'étant répandu, Burke le Naval quitta bien vîte la Baye de Sligoe pour s'en retourner à Gallway. O Connor se soumit à ô Donnel, qui le remit en possession de son domaine de Sligoe, en lui faisant promettre qu'il employeroit par la suite toutes ses forces contre les Hérétiques.

538

Cambd. regne d'Elizab. ibid. pag. 736.

Les Auteurs Anglois conviennent de la défaite de leurs concitoyens dans les montagnes nommées les Curlews, par les Catholiques, qu'ils appellent rébelles, sous les ordres d'o Rourkes ils ont encore assez de bonne soi pour avouer que Clissord & Ratclisse, & autres surent tués dans cette action: Clissordo una cum Alexandro Ratclisso de Ordsall ex equestri ordine & multis veteranis occisis; mais ils cherchent à adoucir leurs malheurs, par des relations tronquées. « Quoique les rébelles, disent-ils, « fussent supérieurs en nombre, ils surent repoussés par les Anglois; mais la poudre ayant manqué à ceux-ci, ils surent mis » en déroute ».

Le Comte d'Essex étoit bien déconcerté à la nouvelle de la désaite de l'armée de Clissord. Ce Seigneur attendoit avec impatience à Dublin l'arrivée d'un nouveau rensort d'Angleterre, il lui arriva à la sin mille hommes d'infanterie; il rassembla alors toutes ses troupes, & marcha au mois de Septembre vers les frontieres d'Ultonie. Aussiré la nouvelle de ce mouvement du Vice-Roi. 6 Neill s'avanca avec son armée jusqu'à une petite riviere

Pet. Lombard. ibid. pag. 419.

toutes ses troupes, & marcha au mois de Septembre vers les frontieres d'Ultonie. Aussitot la nouvelle de ce mouvement du Vice-Roi, ô Neill s'avança avec son armée jusqu'à une petite riviere auprès de la ville de Louth, de sorte que dans peu de jours les deux armées se trouverent en présence sur les deux rives de cette riviere, qui les séparoit. Les Anglois, dit Pierre Lombard, voyant les Catholiques si bien disposés & ne respirant que le combat, furent tellement saisis de terreur, selon le rapport de ceux qui étoient présens, & si couverts de honte, qu'à peine osoient-ils lever la vûe: Quos ubi ad pugnam adeo instrudos & quasi anhelantes, conspexissent milites Angli, ejusmodi terrore sunt percusse, ut quemadmodum qui tum præsentes erant sandà affirmant, quasi pudore consust, vix ausi essent coulos à terra sub-levare.

Pet Lombard.

Le Vice-Roi envoya tout de suite un Hérault à ô Neill, pour lui déclarer de sa part qu'il n'étoit pas venu comme ennemi dans sa province, qu'au contraire il étoit venu dans l'intention de lui proposer la paix, ou du moins une treve, & qu'il alloit lui envoyer des Commissaires pour en traiter, s'il le trouvoit bon. Le Prince de Tyrone ayant consenti à cette proposition, le Comte d'Essex lui envoya deux Chevaliers de l'Eperon d'or & un Conseiller d'Etat. Ces Commissaires surent admis à l'audience d'ô Neill; ils lui exposerent le sujet de leur mission. Le Prince leur sit réponse qu'il ne consentiroit à aucune treve, & qu'il n'entreroit dans aucune composition, qu'au préalable on

n'eut admis trois conditions comme préliminaires. Ces conditions étoient 10. qu'il n'y auroit que la seule Religion Catholique. Apostolique & Romaine, dont l'exercice seroit libre dans tout le Royaume d'Irlande; 20, que les biens ecclésiastiques annexés au domaines ou fisc du Roi depuis le commencement du schisme & de l'hérésie, seroient restitués à l'Eglise, tant par la Reine ellemême que par les particuliers qui les possédoient. 3°. Que les héritiers des propriétaires, dépouillés injustement de leurs biens depuis quarante ans, seroient rétablis, avec l'exclusion des

usurpateurs.

Cette réponse étant rendue au Vice-Roi, ce Comte envoya encore son Hérault à Tyrone, & lui proposa une entrevue pour conférer ensemble, à condition d'éloigner un peu son armée comme il feroit la sienne: le Prince consentit à l'entrevue, mais sans vouloir écarter ses troupes. Essex qui désiroit avoir une conférence avec ô Neill à quelque prix que ce fut, voulut bien vaincre son amour-propre; il envoya le gros de son armée à Drogheda, il s'avança ensuite vers le camp d'ô Neill, accompagné de quelques Seigneurs, & suivi d'un petit nombre de cavaliers. Les deux Chefs étant en présence, descendirent chacun de son côté sur le bord de la petite riviere, où ils étoient à portée de se faire entendre. La conférence dura quelques heures; le Vice- ibid. Pag. 411. Roi sollicitoit toujours une treve jusqu'au mois de Mai; Tyrone répondoit que la foi qu'il avoit promise, non-seulement à des Princes étrangers mais encore aux Grands de sa Nation, ne lui permettoit pas d'y consentir. Essex rappella encore à ô Neill l'ancienne amitié qui avoit regné entre le Comte son pere & lui, & les égards qu'il devoit avoir pour l'humiliation du fils; enfin le bon cœur d'ô Neill ne pouvant plus résister aux sollicitations réitérées d'Essex, ce Prince consentit à une treve de fix semaines, avec cette clause, que chacun d'eux seroit libre de ibid, pag. 413. la rompre après quatorze jours d'avertissement. La treve étant conclue, ces Seigneurs passerent encore quelques temps en po-

litesses réciproques. L'avis salutaire d'ô Neill à Essex mérite d'autant plus l'attention du Lecteur, qu'il semble que ce Prince annonçoit comme ibid. par un esprit prophétique, les malheurs qui sont arrivés après à ce Comte. « Souffrez, Monsieur le Comte, dit-il, qu'un vieil-» lard comme moi se mêle de donner un conseil à un jeune » homme comme yous, & de yous avertir de choses essentielles Yyyij

Pet. Lombard. thid. pag. 421.

Per, Lombard.

Pet. Lombard.

Pet. Lombard.

» à votre conservation & à la tranquillité de votre esprit, & dont » yous sentirez la conséquence dans son temps. Je n'ignore pas . combien vous êtes puissant dans votre patrie, cher à votre » Reine, agréable aux Anglois, honoré & aimé des troupes. » Vous n'ignorez pas non plus l'inconstance & l'instabilité de ces » avantages dans le Royaume d'Angleterre; vous sçavez com-» bien la tyrannie de votre Reine est intolérable, puisque per-» sonne n'a jamais pu vivre en sureté sous sa domination, ex-» cepté ceux que-l'obscurité de leur état avoit dérobé à son atrention, ou un petit nombre de ces enfans de la terre qui sont » les instrumens de sa cruauté. L'expérience fait voir souvent ici » que la plupart de ceux qu'elle place dans les plus hauts dégrés " d'honneur, font les premiers qu'elle précipite dans les plus » profonds abysmes d'ignominie & de disgrace. Vous sçavez en-» fin (c'est toujours ô Neill qui parle) que l'état de votre Na-• tion est bien chancelant, de sorte que si votre vieille Reine · étoit morte, le plus fort seroit le maître. Il est donc de votre . intérêt de vous mettre en garde contre vos ennemis; & afin » que la faveur, l'honneur & l'autorité dont vous êtes comblés, » ne soient pas l'occasion de votre ruine, accommodez-vous au » temps & attachez-vous à ceux dont la protection pourroit -

» vous être utile, en attendant un temps favorable ». Le Vice-Roi gouta bien les raisons du Prince de Tyrone, mais il trouva les moyens d'éviter les dangers, qu'il lui prescrivoit, imprati-

Pet, Lombard. ibid. pag. 424.

> (a) Les Ecrivains Anglois, & fur - tout | en contradiction avec lui - même , lorfqu'il Cambden qui en est le Coriphée, changent parle quelques pages plus bas des Conseillers les circonstances de cette entrevue d'ô Neill charges d'interroger Eslex : " Etant interro-& d'Esfex. Ils disent qu'o Neill effrayé de ,, gé , dit notre Auteur , par les Conseillers , la marche du Vice-Roi, lui envoya un Hé-rault pour lui demander la paix, & implorer, Rebelle; il répondit, que Tyrone comproit la clémence de la Reine. Ware & Con, aussi |,, tant sur ses forces, qu'il avoit rejetté hau-Anglois qu'eux pour les sentimens, gardent ,, tement toute condition de paix jusqu'à ce un profond filence fur cette prétendue foumission d'ô Neill; ils la regardent probable- ,, un pardon général pour ceux qui avoient ment comme une fanfaronade de l'Auteur |, pris les armes contre la Reine , la restitu-Anglois; en effet, Effex, de l'aveu de Camb- ,, tion des biens usurpés par les Anglois, aux den même, n'avoit mené en Ultonie contre |,, anciens propriétaires, & l'exercice libre ô Neill que treize cens hommes d'infanterie ;, de la religion Romaine par tout le Royau-& trois cens de cavalerie; ce nombre n'étoit ,, me., Le Lecheur peut juger si cette répon-pas suffisant pour faire peur au Prince de se d'Esser apportée par Cambden, s'accorde Tyrone qui étoit supérieur en force, & de-puis long-temps en possession de battre les cet Auteur parle plus baut. Telle est la pré-président de la pré-Anglois à forces égales. Cambden se trouve tendue bonne foi de ces Auteurs.

cables (a).

" qu'on ent accordé trois choles; scavoir,

Essex, bien content de sa négociation avec ô Neill, prit congé de ce Prince, & retourna à Dublin, où il reçut une lettre de la Reine, datée le 14 Septembre. Cette Princesse lui reproche vivement, aussi bien qu'au Conseil, leur mauvaise administration & leur peu d'égard pour ses ordres. Cette réprimande mortifia extrêmement le Vice-Roi. Ce Seigneur ayant commis le gouvernement des affaires à Adam Loftus le Chancelier, & à George Cary Trésorier de la guerre, il donna le commandement des troupes au Comte d'Ormond; après quoi il partit pour Londres, où il arriva le 28 du même mois, accompagné de quelques Seigneurs de ses amis, entr'autres Southampton qui avoit quitté le commandement de la cavalerie, le Baron de Dunkell, Christophe Saint Laurent fils du Baron de Hoath, Henri Danvers, Henri Docwray & autres. Le lendemain il se présenta chez la Reine & se prosterna devant cette Princesse. Il en sut recu avec moins d'amitié qu'à l'ordinaire, & après un court entretien, elle lui ordonna de garder sa chambre jusqu'à nouvel ordre, après quoi il fut mis entre les mains du Garde des Sceaux, où il est détenu, dit Pierre Lombard, tandis que j'écris ceci : Ubi adhuc. dum hac scribo, detineri audio (a). Les chess d'accusation contre cap. 426. 417. Effex furent, d'avoir négligé les instructions qu'on lui avoit données au sujet de la guerre d'Irlande; d'avoir consenti à une treve avantageuse aux rébelles; & enfin d'avoir quitté l'Irlande sans y avoir rien fait au mépris de la défense de la Reine. L'histoire de la mort tragique du Comte d'Essex est assez connue, il suffira de dire que ce Seigneur, l'un des premiers favoris d'Elizabeth, eur la tête tranchée quelque temps après.

Après qu'Essex eut quitté l'Ultonie, un Capitaine Espagnol arriva dans cette province avec deux navires chargés de toutes fortes de munitions de guerre, que Sa Majesté Catholique avoit envoyé au Prince de Tyrone. Le Prince reçut cet Officier & lui demanda la raison pourquoi le Roi avoit tant différé à envoyer le secours qu'il lui avoit promis, & pourquoi il n'avoit pas envoyé tout en même temps. L'Officier répondit que c'étoit l'intention de son Maître; mais que Sa Majesté en avoit été détournée par le bruit d'une paix conclue entre le Prince de Tyrone & la Reine Elizabeth, que quelques Anglois avoient fait couHib. comment.

⁽⁴⁾ On voit que Pierre Lombard étoit Auteur contemporain.

rir en Espagne; cet Officier ajouta que le Roi l'avoit envoyé exprès en Irlande, avec le peu de secours dont les deux navires étoient chargés, asin de lui apporter des nouvelles certaines de l'état où étoit la guerre en ce pays. Cette réponse ne contenta pas ô Neill, mais il dissimula sa peine selon sa prudence ordinaire.

Hift. Cathol. ibid. cap. 12. War. de Annal. Hib. cap. 42.

Cambd. ibid.

Pag. 743.

Philippe II Roi d'Espagne étant mort au mois de Septembre de l'année précédente, Philippe III lui succéda. Ce Prince, intéressé à suivre le plan de son prédécesseur par rapport à la guerre d'Irlande, envoya en ce temps deux Légats dans cette Isle, sçavoir Frere Mathieu d'Oviedo, nommé par le Pape à l'Archevêché de Dublin, & Dom Martin de la Cerda Chevalier Espagnol. Ces Légats furent chargés d'Indulgences de la part du Pape Clement VIII, pour les Irlandois qui voudroient prendre les armes pour la défense de la Foi contre les Anglois. Le Souverain Pontife envoya aussi, par la même occasion, une couronne de plumes de Phœnix au Prince de Tyrone Chef de cette Ligue; il suivit en cela l'exemple d'Urbain III, qui avoit envoyé, dans le douzieme siécle, à Jean fils d'Henri II, désigné Seigneur d'Irlande, une couronne de plumes de Paon. Ces Légats enfin furent chargés d'une somme de vingt-deux mille pieces d'or de la part du Roi d'Espagne pour payer les troupes.

An. 1600.
Per. Lombard.
ibid. pag. 430.
Cambd. ibid,

P48. 748.

Tyrone, encouragé par ce petit secours, & dans l'espérance d'un plus grand de la part des Espagnols, recommença les hostilités, après un avertissement de quatorze jours, suivant le traité fait avec Essex. Ce Prince ayant pourvu à la sureté de sa Principauté de Tyrone, traversa toute la Lagenie à la tête de sept mille hommes; le motif de cette marche, selon quelques Auteurs, étoit la dévotion de ce Prince, pour un morceau de la vraie Croix qui se conservoit dans l'Abbaye de la sainte Croix au Comté de Tipperary; quoi qu'il en soit, Tyrone s'avança du côté de Cork, où il campa son armée, & consulta avec le Comte de Desmond, Florence Mac-Carty Reagh & autres Chefs de la province, sur les moyens de soutenir la guerre. Ce Prince envoya aussi des Députés à ceux dont il avoit quelque défiance. pour les exhorter & les presser d'entrer dans la confédération contre les ennemis de Dieu, de l'Eglise & de la patrie; & pour les engager davantage, il leur fit présenter une copie authentique de la Sentence d'excommunication portée par le Pape Pie V.

Pet. Lombard.
ibid, pag. 431.
Hift. Cathol.
ibid,

contre la Reine d'Angleterre & ses adhérans. Plusieurs se rendirent aux raisons de Tyrone, principalement Finian Mac-Carty, Seigneur puissant de l'illustre Tribus des Mac-Cartys, qui avoit toujours été inviolablement attaché à la Religion de ses peres. D'autres, guidés par des raisons politiques, quoique d'ailleurs fort attachés à la foi de l'Eglise catholique, répondirent qu'il falloit suspendre pour quelque temps l'effet de cette confédération, que l'affaire étoit de conséquence, & que l'on ignoroit le sentiment du Saint Siege là-dessus. Ils ajouterent encore, que quoique Pie V eut prononcé une sentence d'excommunication contre les adhérans de la Reine d'Angleterre, on n'ignoroit pas l'adoucissement que Gregoire XIII son successeur y avoit apporté en faveur des sujets catholiques, & qu'ils croyoient pouvoir en sureté de conscience, se conformer à cette modération. jusqu'à ce que le Pontife, qui gouvernoit alors l'Eglise, leur eût donné d'autres régles de conduite à suivre, en quel cas ils seroient toujours prêts à obéir: c'est ce qui donna lieu à un Bref de Clement VIII, adressé aux Seigneurs spirituels & temporels & au peuple d'Irlande, que nous rapporterons ci-après.

Le Prince ô Neill qui croyoit la politique incompatible avec la Religion. & qui regardoit ce délai comme nuisible à la cause catholique, fut mécontent de la réponse de ces Seigneurs; il en traita quelques-uns avec sévérité, il en sit dévaster les terres pour ôter à l'ennemi les moyens d'y subsister. Il obligea les autres

de lui envoyer des ôtages pour garants de leur conduite.

Pendant le séjour de Tyrone dans la Momonie, les troupes de la Reine étoient enfermées dans leurs garnisons & places fortes, n'ofant paroître dans la plaine devant ce Prince, de forte Hill. Car que le temps se passa sans aucune hostilité, excepté une rencontre arrivée entre Hugue Maguire Prince de Fermanagh, Général de la cavalerie d'o Neill, & Saint Leger Président de la Momonie, où ces deux Seigneurs périrent. Maguire, accompagné seulement d'Edmond Mac-Caffry son porte-Enseigne, de Niall ô Durnin & d'un Prêtre, fortit un jour du camp, soit pour prendre l'air, foit pour reconnoître le pays: s'étant trop avancé, il rencontra Saint Leger le Président à la tête d'un corps de cavalerie d'environ soixante hommes; quoique la partie sut trop inégale, Maguire étoit trop fier & en même temps trop téméraire pour refuser le combat, il picqua son cheval & traversa la soule pour s'approcher du Commandant Anglois, qui lui tira un coup de

Pet. Lombard. ibid. pag. 433.

Pet. Lombard. ibid. pag. 432.

Per. Lombard. ibid. pag. 434.

Hift. Cathol.

HISTOIRE

ibid. Fag. 435.

Pet. Lombard. fusil à travers le corps, quoique la blessure de Maguire sut mortelle, cet homme intrepide voulant venger sa mort avant de mourir, frappa Saint Leger de sa lance, lui perça la tête à travers de son casque & se sauva après en s'ouvrant un passage l'épée à la main (a). Ces deux Capitaines moururent de leurs blessures quelques jours après, fort regrettés chacun dans son corps.

Le Prince ô Neill, avant de quitter la Momonie, prit les mesures nécessaires pour la désense de cette province & la sureté des Confédérés; il y laissa quelques légions de vieilles troupes; à son retour pour la Lagenie, il envoya quelque secours à ô Morra de Leix; ce Prince continua ensuite sa route avec son armée à la vue d'Ormond, qui commandoit l'armée Angloise; & après avoir rempli avec succès son projet, il arriva comblé d'honneur en Ultonie.

Le Comte d'Essex ayant quitté le gouvernement de l'Irlande,

(a) La Tribu des Maguires de Fermanagh, descendans surent nonumés Barons de Lurg, aujouté hui Comité dans la province d'Ulto-nie, tire son origine de Coun Keadcaha Morrique d'Itlande au deuxième siée, par mem set Ecomwel; elle éprouva alors le même sort des autres dans la consiscation gé-Colla-da Chitoch, & une longue suite de même sort des autres dans la consiscation géheréditaires de Fermanagh, depuis le cinquiéme fiécle, jusqu'au regne de Jacques I, signifmond Maguire, Comte du Saint Empiau commencentent de cix-teprième. Philippe au commencent de cix-teprième. Philippe ac, Général d'Artillerie au Gewite de leur Mageire l'rioce de Igramanagh, au commen centent du quinzième fiécle, fut la fouche Mijtaire de Marie-Théreie, & de l'Ordre content du quinzième fiécle, fut la fouche Mijtaire de Marie-Théreie, & de l'Ordre des trois principales mailons de ce nom qui de l'Aigle Blanc du Roi de Pologne. Ce Seiexistent encore; par son fils siné, il donna gneur ell assez conu, par la belle désense aissent aux deux maisons de Tempoe & qu'il fit à Dresse en 1960, contre le Roi de d'Inniskillen. Hugue dout il est question ici, l'russe, qu'i sinégacie cette place en préopétant l'ainé de la Tribus, en devior le Chef ne, & par ses surres exploits militaires. Kear, & Pinne de Fermanagh; il sut sils des cocco Généalog. Ogg. part 3, pag. 365, nach Maguire, & de la fille de Shane o Neill Prince de Tyrone, étant mort de ses blessus fisée de sette Maison de Maguire, sous le ses dans la Momonie sans laisser d'enfans, nom de Mae Castry, de Castry Maguire second il tu succédé dans la Picincipauté de Ferman-fis de Donn Prince de Fermanagh. Cette nagh par Coconact son frete, & celui-ci par famille sut propriécaire des terres de Kean-Biyan fon jeune frere.

tions généreules de son cœur ; il eut pour appar Saint Leger. Président de la Momonie : papage le territoire de Lurg, aujourd'hui comme on vient de le voir. Baronie dans le Comié de Fermanagh , & fes]

peres illustres dont les Chefs futent Princes qui s'opposoient à son usurpation. Cette

More, Roff, Balli Macaffry, &c. dans le Biyan Ion jeune Itere.

Hugue fecond fils de Philippe Maguire, territoire de Fermanagh, judqu'au temps de Prênce de Fermanagh ci - deflus mentionné. Cromwel; elle fut toujours attachée par forma la troiféme maifon des Maguires, il 'quelque charge aux Princes de Fermanagh, fut nommé Hugue Antaigh ou Neai, c'elle-Edmond Macaffry fut Porte-Etendard de à-dire, le bien-failant, à caufe des dispon-lique Maguire, lorsque ce Prince far tad-

il étoit important de remplir cette place aussi bien que celle de Président de la Momonie, vacante par la mort de Warham Saint Leger, qui fut tué par Maguire. Ces places ne furent pas briguées; le mauvais succès d'Essex en sut cause; cependant on nomma Charles Blunt Baron de Montjoy, pour occuper la premiere, & on donna la Présidence de la Momonie au Chevalier George Carew. Ces deux Seigneurs se rendirent à Dublin vers la fin de Feyrier. Le Président de la Momonie sit quelque séjour dans cette ville, il attendoit l'arrivée de sa commission pour exercer les fonctions de sa charge. Dans cet intervalle le Député avec le Conseil suprême d'Irlande, sit dresser des instruc- 1. chap. 1, pag. 6. tions en forme de réglemens, qui devoient être observés par le & fuiv. Président & le Conseil de la Momonie, dans le gouvernement de cette province. Les personnes que le Député nomma pour former le Conseil de la Momonie & qui devoient assister le Président de leurs Conseils, surent les Comtes de Kildare, d'Ormond & de Thomond, le Vicomte Barry, le Lord Audley, les Evêques (Protestans) de Cork & de Limerick, le Chevalier Nicolas Walsh, Saxey Chef de Justice, le Chevalier Francois Barkley, le Chevalier George Thorton, Golde second Justicier, l'Avocat Général & le Procureur Général de la Reine, le Chevalier Charles Willmot , Garret Comerford Ecuyer , Hugues Cuffe Ecuyer; les Prelats de Dublin & de Meath, George Cary, Richard Wingfield, Antoine Saint Leger, George Bourcher, Geofroy Fenton & François Stafford (a).

Le Président de la Momonie étant muni des Patentes nécesfaires pour exercer sa charge, partit le 7 Avril de Dublin, & prit cap. 1. le chemin de cette province; le Comte de Thomond qui cherchoit toujours l'occasion de signaler son zéle pour la cause Royale, accompagna le Président dans cette expédition avec le Lord Audley, les Capitaines Roger Harvy, Thomas Browne, Garret Dillon & autres, suivis de sept cens hommes d'infanterie & de cent cavaliers. Il se rendit le premier jour à Naas, le second

Pac. Hib. ibid.

Tome 11.

⁽²⁾ Il est étonnant que Donogh & Brien ne ; cet illustre Monarque sut sacrifié à son Comte de Thomond, soit nommé ici un des amour pour la patrie; il perdie la vie à la premiers Conseillers d'un Tribunal établi par bataille de Clontarse pour la même cause que le Gouvernement Anglois , dont l'objet étoit les Comtes de Thomond fes descendans abante Gouvernament, auch i sopre tou, a Sommot a nombul te deterible la Religion en Irlande, & de pri- donnent. Il ne fuffir pas d'être l'héritier du ver à jamais ses habitans de leur liberté. Cest [ang d'un grand homme, il faut se faire une mal soutenir la gloire de Biten Boitoimhe, gloire de l'être aussi de ses verus. À qui la maisson de Thomond doit son origi-

Pet. Lombard. ibid. pa; 436. 437. 6 438.

H:4. Cithol. ibid, cap. 8.

à Carlow . d'où il partit le lendemain pour aller visiter le Comte d'Ormond à Kilkenny. Ce Comte avoit promis une entrevue pour le jour suivant 10 Avril, à Voine fils de Rory ô Morra, cette entrevue devoit se faire sur les frontieres d'Idough, aujourd'hui la Baronie de Fessadining, au Comté de Kilkenny, dans un lieu nommé Corronneduffe; le Président offrit ses services au Comte, & lui proposa de l'accompagner avec toute sa fuire. Cette célebre compagnie se rendit à l'heure marquée au rendez-vous. Les troupes de part & d'autres furent écartées, & la conférence commença entre ô Morra & le Comte d'Ormond; elle dura plus d'une heure sans rien conclure. O Morra avoit à sa suite un sçavant Jésuite nommé Archer, homme fort zélé contre la réforme (a); Ormond entra en dispute avec ce Religieux sur la Religion, il lui reprocha ensuite qu'il étoit un traitre, & que sous prétexte de Religion il séduisoit les sujets de Sa Majesté; il passa enfin des reproches à des invectives contre le Pape & l'Eglise Romaine. O Morra ne pouvant supporter plus longtemps cette conversation indécente & si étrangere à l'objet de la conférence, se saisse du Comte d'Ormond, l'arracha de son cheval & le sit prisonnier; le Président, Thomond & tous ceux de leurs gens qui étoient à portée, allarmés de cette violence, accoururent, on se battit tumultuairement, il y eut quelques Anglois de tués, d'autres blessés & plusieurs furent faits prisonniers, le Président & le Comte de Thomond prirent la fuite, & durent leur salut à la vitesse de leurs chevaux: Thomond fut cependant blessé dans le dos d'un coup de pique, comme il s'en plaint lui-même dans une lettre affez rifible qu'il écrivit, conjointement avec le Président, au Conseil d'Angleterre, où les circonstances du malheur arrivé au Comte d'Ormond sont détaillées (b). Ces deux Chefs étant arrêtés à une

Pacat. Hib. tap. 3. pag. 25.

(a) On peut dite ici à la gloire des Jesui-tes, que depuis le commencement de la ré-forme en Angleterre & en Irlande, ces Peres, préfère le caractere respectable de bon ce fotont signales par leur fermeté à combattre toven. O Brien devenu Comte, devient en-ette nouvelle Religion; ils se sont attiés nemi de sa partie, il en sacrise l'intérés à

par la la haire des Hérétiques.

fon ambition; il contribue autant qu'il est (b. On voit ici deux Seigneurs de race! en lui a faire porter a fa Nation un joug éter-(b). On voit it deux Seigneurs de race en lui a laire porter à la Nation un joug eter-liandoire qui jouent des rolles bien diffé-) nel. Son peut juger de ces deux Seigneurs rens ; (avoir , o Morra de Leir , & o Biten par la nobleffe de leurs fentimens , on ne de Thomond. Le parallele pourroit parolire ; doit pas balancer fur la préférence. O Morta curieux. Quant a l'origine, ces seigneurs les Leix l'emportera roujours sur o Brien peuvent aller de pari ensemble ; il n'y a que Comte de Thomond, dans l'esprit de ceux la vertu qui les distingue. O Morta n'est ai qui pensent juste.

certaine distance où il n'y avoit plus rien à craindre, voulurent prendre leur revenche: ils envoyerent chercher les tambours & les trompettes pour rallier leurs troupes, & recommencer la charge; mais la consternation fut si grande parmi les Anglois que personne n'osa se présenter, excepté les Capitaines Harvy & Browne, Comerford, & quelques domestiques, de sorte qu'ils furent obligés de céder à leur mauvaise fortune & de retourner à Kilkenny, où ils trouverent la Comtesse d'Ormond inconsolable de la captivité de son mari. Le Député qui étoit encore à Dublin, fut informé de toutes ces circonstances, il apprit que les fils du Vicomte de Montgarret avec plusieurs Seigneurs des Butlers & autres étoient sous les armes; il envoya les Chevaliers George Bourchier & Christophe Saint Laurence à Kilkenny. avec ordre d'affembler les troupes & de maintenir la paix dans ces environs; aussitot l'arrivée de ces Officiers, le Président partit pour Waterford avec le Comte de Thomond, où il arriva le 16 du même mois d'Avril.

Les ô Connors haly firent en ce temps le siège du château de Cruochan, ce château étoit situé dans la Principauté d'Of- ibid. faly, au pied d'une colline nommée Knock-Cruochan; il y avoit une garnison Angloise commandée par Thomas Moor Chevalier de l'Eperon d'or, & Giffard, tous deux Anglois; les assiégeans n'ayant pas d'artillerie firent escalader les murs par cent fantassins, qui passerent la garnison au sil de l'épée & se

rendirent maîtres de la forteresse.

O Neill n'avoit commencé cette guerre que sur les assurances réitérées de secours qu'il devoit recevoir du Pape & du Roi d'Es- ibid. pag. 25. pagne; il ne cessoit de solliciter pour cet effet ces Cours, il envoya Henri son fils, encore jeune, en Espagne auprès de Sa Majesté Catholique; il écrivit des lettres pressantes au Pape, par lesquelles il représenta à Sa Sainteré que la guerre d'Irlande est la cause de Dieu, & le supplie de vouloir ordonner des prieres publiques à Rome pour en obtenir le succès; il prie le Saint Pere de donner son jugement touchant la force que doit avoir la sentence d'excommunication prononcée par Pie V contre la Reine Elizabeth & ses adhérans, pour servir de regle aux Catholiques d'Irlande dans la conduite qu'ils doivent tenir dans la présente guerre; Tirone enfin follicite le Pape pour qu'il plut à Sa Sainteté d'envoyer un Nonce en Irlande, capable de soutenir les Catholiques dans la fermeté de la foi, & de calmer leurs con-Zzz ij

Hift. Cathol.

ibid. pag. 465. Cambil, ibid. ad an. 1600.

Pet. Lombard, sciences sur la situation présente des affaires. Clement VIII qui gouvernoit alors l'Eglise, répondit à ces demandes par le Bref suivant, daté à Rome au mois d'Avril de la présente année.

Clement VIII Pape, à tous & à chacun en particulier, nos vé- versis & singulis venerabilibus nérables Freres les Archevêques, Evêques & Prélats, & à nos chers copis & Pralatis; necnon difils les Princes, Comtes, Barons lectis filiis Principibus, Comi-& peuples du Royaume d'Irlande : Salut & Bénédiction Aposto-

Ayant appris que depuis longtemps, encouragés par les exhortations des Pontifes Romains cum prædecessorum nostrorum, nos prédécesseurs, par celles du Siége Apostolique, & par les no- cohortationibus adducti, ad tres, à recouvrer votre liberté, & à la défendre & maintenir contre les Hérétiques, vous vous cos, tuendam & conservandam êtes réunis pour seconder & ap- bonæ memoriæ Jacobo Gipuyer de toutes vos forces, pre- raldino (qui durum servitutis mierement, Jacques Fitz-Gerald jugum vobis ab Anglis fanda d'heureuse mémoire, qui tant Ecclesiæ desertoribus imposiqu'il a vécu a fait de généreux sum, summo animi ardore deefforts pour secouer le cruel joug pellere, dum vixit pro viribus de servitude que les Anglois dé- procuravit :) deinde Joanni serteurs de la Sainte Eglise Ro- Giraldino ejusdem Jacobi Conmaine vous avoient imposé; en- sobrino, & novissime dilecto suite Jean Fitz - Gerald Cousin filio nobili viro Hugoni Pringermain dudit Jacques, & der- cipi & Neillo dido Comiti Tinierement notre cher fils l'illustre ronensi, Baroni Dungennania, Prince Hugue ô Neill Comte de & Capitaneo generali exerci-Tirone, Baron de Dungannon, tûs Catholici in Hibernia con-& Capitaine général de l'armée junctis animis ac viribus presto catholique; que ces Généraux fueritis; ac obem & auxilium & leurs troupes, assistées du bras prastiteritis; ipsique Duces & du Dieu des armées ont fait plu- eorum milites manu Domini sieurs actions héroïques, en com- exercituum illis assisseme probattant vaillamment contre les cessu temporis plurima egregia

Clemens Papa VIII, uni-Fratribus Archiepiscopis, Epistibus, Baronibus, populis Regni Hibernia, Salutem & Apostolicam Benedictionem.

Cum jam diu sicut accepimus, vos Romanorum Pontifiac nostris & Apostolica Sedis vestram libertatem recuperandam, eamque, adversus hæretiennemis, & sont disposés à en facinora contra hostes viriliter

pugnando præsliterint, & in poflerum præstare parati sint, nos, ut vos ac Dux & milites prædicti alacrius in expeditionem hanc contra diclos Hæreticos opem & operam in posterum etiam præstare studeatis, spiritualibus gratiis & favoribus vos prosegui volentes eorumdem prædecefforum nostrorum exemplo adducti ; ac de omnipotentis Dei misericordia, ac Beatorum Petri & Pauli Apostolorum eius authoritate confist vobis omnibus & singulis qui prædictum Hugonem Tironensem Ducem eju/que exercitum catholica fidei assertores & propugnasores fequimini, ac illis vos adjunxeritis; aut auxilio, favore, comeatibus, armis, aliifque bellicis rebus seu quacumque ratione eis in hac expedi-Hugoni Duci, eju/que exercitus militibus universis & singulis, si verè panitentes & confessi, ac etiam, si fieri poterit, Jacrâ Communione refecti fueritis, plenariam omnium peccatorum suorum veniam & remissionem, ac eamdem quæ proficiscentibus ad bellum contra Turcas, ad recuperationem Terræ Sandæ per Romanos Pontifices concedi solita & misericorditer in Domino concedimus non obstantibus. &c.

Datum Romæ apud sanclum Petrum sub annulo piscatoris.

faire autant dans la suite; pour vous engager, vous, votre Général & vos troupes susdites, à employer à l'avenir toutes vos forces contre lesdits Hérétiques. voulant vous accorder des graces & des faveurs spirituelles, conduit par l'exemple de nos prédécesseurs, & nous confiant en la miséricorde du Dieu tout - puisfant, & en l'autorité de ses Apôtres Pierre & Paul, nous vous accordons miféricordieufement dans le Seigneur; à tous & à chacun de vous qui suivent ledit Général Hugue ô Neill, & son armée pour la défense & le maintien de la foi catholique, à ceux qui se joindront à lui, ou qui lui prêteront fecours, protections, provisions, armes, ou autres choles nécessaires à la guerre, ou qui l'aideront de quelque autre matione operam dederitis, ipsique niere que ce soit, comme aussi au Général Hugue & à tous & chacun des foldats de son armée. pourvû que vous vous foyez confessés, & , s'il est possible, munis de la fainte Communion; nous vous accordons, dis-je, le pardon & la rémission entiere de tous vos péchés, & en un mot toutes les indulgences que les Pontifes Romains ont coutume d'accorder à ceux qui vont à la guerre contre les Turcs, & au recouvrement de la Terre-Sainte, nonobstant . &c.

> Donné à saint Pierre de Rome. fous l'anneau du Pêcheur, le 16 Zzz iij

jour d'Avril 1600, la neuvième die decimo sexto Aprilis 1600. année de notre Pontificat. Pontificatûs nostri anno nono.

HAPITRE XXIX.

Es Catholiques d'Ultonie étoient encores les maîtres de cette province, les Anglois y possédoient seulement quelques places où il y avoit des garnisons. Le Député étoit chargé selon ses instructions, de réduire cette province; mais la lenteur qu'il fit paroître dans ses opérations le rendit suspect à la Cour de Per. Lombard. Londres, de forte qu'on délibéra dans le Confeil, ou de révoquer Montjoy, & de charger un autre de sa Commission, ou de lui envoyer les forces nécessaires pour continuer avec plus de vigueur qu'auparavant la guerre contre ô Neill & ses Confédérés, s'il n'acceptoit la paix; ce dernier parti prévalut, & on ordonna un nouveau renfort de troupes pour l'Irlande. En conséquence de cette résolution prise au Conseil d'Angleterre, le Député écrivit au mois d'Avril une lettre à Tirone, & lui proposa au nom de la Reine & du Conseil, des conditions de paix, en apparence équitables, tant par rapport à la Religion, que pour réparer les injures que les Catholiques d'Irlande avoient souffertes de la part du Gouvernement Anglois. Le Prince de Tirone connoissoit trop le caractère des Anglois pour se sier à leurs promesses : il sçavoit qu'il n'y avoit que l'impossibilité de faire autrement, qui pouvoit les obliger de respecter leurs engagemens vis-àvis de lui; d'ailleurs, il attendoit à tout moment le secours que Sa Majesté Catholique lui avoit si long-temps promis, de sorte qu'il rejetta toute proposition de pacification de la part du Député.

Montjoy n'ignoroit pas les soupçons qu'on avoit formés à la Cour contre lui, & qu'il étoit nécessaire de dissiper; il voyoit le Prince de Tirone fourd aux propositions de paix qu'il venoit de lui offrir, il ne lui restoit d'autre parti à prendre que de venger son honneur par les armes. Ce Député fit assembler toutes ses forces, dans le dessein d'attaquer Tirone & ses adhérans, par mer & par terre: il envoya au mois de Mars une flotte de soixante - sept vaisseaux, commandée par le Chevalier Henri Dockwra, pour prendre possession d'un Lac au nord d'Irlande, nommée Loughfoyle, entre la peninsule d'Inisowen & Arachty Cahan, afin de causer une diversion dans cette province pour favoriser l'expédition qu'il comptoir y faire avec le reste de ses

ibid. pag. & fog.

troupes. Cette flotte avoit à abord cinq mille hommes d'infanterie & trois cens de cavalerie, avec une grande quantité de toutes sortes de munitions de guerre; ce Commandant Anglois sit construire sur les bords du Lac Foyle, quatre forts, d'où il faifoit des courses par les terres d'o Dogharty & autres Seigneurs circonvoitins.

O Neill étant informé des mouvemens des Anglois, affembla en Conseil les principaux Seigneurs de la province pour délibérer ibid. pag. 448. fur les moyens de prévenir les opérations de l'ennemi ; il fut décidé, que le Prince o Donnel avec la faction s'opposeroit aux incursions des garnisons du Lac Foyle, pendant que le Prince ô Neill iroit à la rencontre du Député qui s'avançoit avec son armée. En effet, un détachement de l'armée catholique ayant rencontré un corps de troupes qui escortoit les équipages de l'armée "Angloise, en tua un grand nombre, mit le reste en suite & fit un butin considérable. Le Député sais de fraveur à la nouvelle de cet évenement, retourna bien vite à Dublin où il resta

quelque temps.

Le Comte d'Ormond étoit encore captif chez ô Morra; la Comtesse son épouse sollicitoit fortement son élargissement; elle ibid. Fag. 442. 6 envoyoit pour cet effet, des lettres très-pressantes à la Reine. feq. & au Prince de Tirone : elle rappelloit au Prince le souvenir de l'amitié qui avoit regné entre lui & le Comte, & le prioit de lui faire rendre la liberté en confidération des bons services qu'il en avoit reçus. Tirone écouta favorablement la demande de la Comtesse, il consentità l'élargissement du Comte d'Ormond, à condition qu'il ne prêteroit plus ses services contre les intérêts de la Religion ni de la patrie, & qu'il donneroit des ótages pour garants de sa sidélité.

Montjoy qui étoir resté à Dublin depuis son expédition en Ultonie, alla à Kilkenny pour complimenter le Comte d'Or-ibid. Pag. 448. mond sur son heureux retour de sa captivité. Ce Député marcha ensuite à la tête de quelques troupes, dans la Principauté de Leix; il y fit venir des ouvriers pour y moissonner les bleds avant la maturité, afin d'oter aux habitans le moyen de subsister pendant l'hyver, & de prolonger ainsi la guerre. Les Carholiques de cette contrée ayant pris les armes, firent main basse sur les moissonneurs, & disperserent les troupes qui les soutenoient; le Lord Député ayant eu fon cheval tué fous lui, se sauva avec

peine à pied dans un marais voisin. Quelque ayantageuse que

Pet. Lombard.

fut cette victoire pour la cause des Catholiques, elle n'étoit pas capable de les dédommager de la perte d'Uoine ô Morra qui sut tué dans cette action. Ce Seigneur, illustre par sa naissance, étoit encore plus illustre par sa vertu & son attachement à la cause de Dieu & de sa patrie; il avoit trop de sentimens pour facrister cette cause à des titres d'honneur; il étoit l'ame de la consédération dans la Lagenie, & sa mort jetta une si grande consternation parmi les autres Seigneurs de cette Province, que les principaux furent obligés de demander la paix à leurs ennemis, excepté Raymond o Morra son frere qui lui succéda. Le Député délivré d'un ennemi aussi rédoutable que l'étoit ô Morra, continua ses courses dans la Lagenie, il devasta les terres de Daniel Cavanagh, surnommé l'Espagnol, & après avoir reçu la soumission de Redmond Keating des ô Lalors & autres, il retourna à Dublin.

O Donnel qui étoit chargé d'observer les mouvemens des garnisons du Lac Foyle, se comporta avec une prudence & une valeur digne de l'illustre Maison de Tirconnel dont il étoit le Ches. Ce Prince harassa beaucoup les détachemens qui sortoient de ces places, & en tua un grand nombre: ces garnisons étoient encore resservés par les troupes d'ô Neill; ce Prince ayant surpris au commencement du mois d'Août quinze cens hommes de ces brigands qui alloient au sourage, les sit passer tous au sil de l'épée; mais les Anglois étant les maîtres de la mer, & les Irlandois n'ayant pas de marine à leur opposer, les pertes de ces étrangers étoient bientôt réparées par les rensorts d'hommes &

de munitions qui leur arrivoient d'Angleterre.

Les succès des Anglois dans la Momonie surent bien plus rapides à cause de la division qui regnoit dans cette Province; un Royaume divisé tombe nécessairement: quelques-uns des Chessavoient déja embrassé la prétendue réforme; l'objet de leur Religion étoit l'intérêt, & l'ambition de complaire à Elizabeth; tous les autres étoient attachés à l'Eglise Romaine; parmi ceuxci, il y avoit des temporiseurs politiques qui ne vouloient rien risquer, & dont le principe étoit de se conformer au temps. Le gouvernement Anglois n'obmettoit rien pour somenter la discorde; il s'attacha à réduire les Irlandois dans une extrême mifere, en détruisant par-tout les bestiaux, & les denrées nécessaires à la vie; & asin de tirer de l'Irlande rout l'or & l'argent, on s'avista d'y envoyer d'Angleterre une nouvelle monnoie de cuivre qui

ne devoit pas avoir cours ailleurs, & qui fut décriée bientôt après. Telle étoit la situation des affaires & la disposition des habitans de la Momonie, lorsque le Chevalier Carew commença ses campagnes dans cette Province. Ce Président, après avoir été témoin de l'entrevue d'ô Morra avec d'Ormond, qui finit par la Pac, Hib. Bid. captivité du dernier, comme on l'a déja vû, se rendit le 16 du eq. 3. mois d'Avril à Waterford. L'armée destinée par le Conseil d'Angleterre pour le service de la Momonie étoit de trois mille hommes d'infanterie. & de deux cens cinquante de cavalerie. Les apprêts de cette guerre commençoient déja à imprimer de War.ibid.cap.434 la terreur; quelques-uns des Seigneurs du Comté de Waterford qui en craignoient les suites, firent leur soumission au Président; de ce nombre furent Thomas fils naturel du Chevalier Jacques Fitz-Gerald Seigneur de Desie, & Thomas Power proche parent du Lord Power.

Carew envisageoit deux grands avantages dans la soumission de ces Seigneurs, premierement c'étoit autant de diminué sur les forces de Desmond, divide & regna; secondement, la communication étoit devenue libre par ce moyen entre Waterford & Yoghall, où ces Seigneurs étoient très-puissans, & possédoient de grandes terres qui les mettoient à portée de disputer le passage à ceux qu'ils ne vouloient pas favoriser. Le Président Carew par- Pac. Hib. ibid. tit le 20 Avril de Waterford accompagné du Comte de Tho- cap. 4mond, des Lords Audley & Power, du Seigneur de Desie, des Chevaliers Nicholas Walsh, Antoine Cooke & Richard Masterson; des Capitaines Roger Harvie, Guillaume Taaffe, Richard Greame, Fleming, Giffard, Dillon, ô Reilly & autres Nobles, suivis de neuf cens hommes d'infanterie & de cent cavaliers. Le Président arriva le même jour avec ce cortege à Dungaryan où il trouva la compagnie du Chevalier George Cary qu'il mena le lendemain avec lui à Yoghall d'où il se rendit le 24 à Cork. Il apprit ici que Florence Mac-Carty Prince de Carbry avec les ô Driscols, les ô Mahonys, les ô Donnavans & autres principaux Seigneurs de cette contrée étoient sous les armes; il envoya auflitôt contre eux douze cens hommes d'infanterie avec cent chevaux, sous les ordres du Capitaine Flower: cet Officier pilla & brula tout le pays jusqu'aux environs de Ross fans rencontrer d'ennemis; mais il fut attaqué à son retour par Florence Mac-Carty & Dermod ô Connor - Don. Le premier commandoit les troupes provinciales, & le dernier, les Bow-Tome II. Aaaa

noghs, c'est-à-dire, les troupes mercenaires de la Conacie. Ces deux Chefs s'étant mis en embuscade sur le chemin où l'ennemi devoit passer, firent une sortie si vigoureuse, qu'ils forcerent le Capitaine Flower avec les siens, de se retirer en désordre dans un vieux Château ruiné à une demi-lieue de distance. Les Anglois perdirent du monde dans cette déroute, ils eussent tous peri sans l'adresse du Capitaine Flower; ce Commandant détacha le Lieutenant Lane, avec un corps de troupes; s'étant mis en embuscade dans une vieille masure, il prit en flanc les Catholiques pendant que Flower les attaquoit de frontavec le reste de son armée; les Catholiques se trouvant ainsi entre deux seux, firent bonne contenance pendant quelque temps, mais Carbry o Connor frere de Dermod, & quelques autres de leurs Chefs étant tués, & se voyant accablés par la cavalerie ennemie, ils se sauverent par la suite, & se retirerent dans le territoire de Kinel-Meaky où ils se camperent auprès du pont de Balli ne Courcie.

Pendant que le Président assembloit le Conseil à Cork pour consulter sur les affaires de la province, il y eut de fréquentes escarmouches entre les Catholiques & ceux qui foutenoient le parti de la Cour. Le Capitaine François Slingsby qui commandoit la garnison Angloise de Kilmallock, devasta les environs du château de Brough. autrement Broff à trois milles de sa garnison, & en emmena un grand burin en bétail; mais il fut attaqué par Pierre Lacy Seigreur de ce canton à la tête de trois cens hommes d'infanterie & cinquante chevaux. Ces deux corps s'escarmoucherent pendant six heures, avec quelque perte de part & d'autre; du côté des Catholiques, Conn o Neill fils naturel de Tirone, fut blessé. Vers le même-temps, c'est-à-dire, le 25 Avril, Jean Mac-Thomas frere du Comte de Desmond, commandoit un petit détachement de Catholiques ; il vouloit se venger du Lord Barry , qui avoit abandonné la cause de la patrie, il entra à main armée fur-les terres de ce Seigneur, & pilla par-tout ses vassaux jusqu'à Castel-Lyons, d'où il enleva beaucoup de bêtes à corne. Redmond Burke n'eut pas le même succès dans la Baronie de Killnemanna; il se transporta avec quelques troupes dans cette contrée afin de punir Jean ô Dwyer qui en étoit Seigneur, de la protection qu'il avoit reçue des Anglois; mais il fut mal recu par 6 Dwyer qui lui tua cent vingt hommes. Burke ne se rebutapas, il revint quelque temps après avec plus de forces, & mit sout à seu & à sang dans le territoire de Killnemanna. Le 29 du

même mois, le Capitaine Slingsby qui commandoit à Killmallock fortit avec un détachement, dévasta les environs de Loghguire, & se rendit maitre du château; cette place étoit par elle - même de peu de conséquence, mais sa situation sur le chemin de Limerick la rendoit importante pour les Anglois.

Le Président Carew trouvant des obstacles à ses conquêtes dans la Momonie, s'avisa d'une ruse pour suppléer à son défaut de force; ce Seigneur, afin de gagner quelques-uns des Confédérés, & de diminuer ainsi le nombre de ses ennemis, seignit une expédition du côté de Limerick, il sit publier par-tout qu'il alloit livrer à la fureur de ses soldats tous les biens des Catholiques qui se trouveroient sur sa route; en effet, quelques Seigneurs dont les terres étoient situées à portée du chemin de Limerick , entr'autres le Chevalier Blanc, Barrett de Ballencolly & Condon, prévinrent le malheur par une prompte soumission. Le Président regardoit la pacification de Florence Mac - Carty Prince de Carbry, comme d'une plus grande conséquence; ce Seigneur étant bien puissant dans la province, sa soumission eut entraîné celle de plusieurs autres, au lieu que sa résissance auroit ol ligé ce Président d'employer contre lui & ses alliés, une bonne partie de ses forces. Carew scavoit que Mac-Carty avoit des amis en Angleterre, il n'ignoroit pas que la Reine l'avoit authorifé quelque temps auparavant à faire valoir ses prétentions à la succession de Mac-Carty More Comte de Clancar dont il avoit époufé la fille unique & l'héritiere, contre Daniel Mac-Carty fils naturel de ce Comte : le Président sut porté par toutes ces raisons à chercher l'amitié du Prince de Carbry 11 employa pour cet effet, la médiation du Comte de Thomond, du Chevalier Nicholas Walsh, & de Jean Fitz-Edmonds. Ces Commissaires envoyerent un exprès à ce Prince, pour lui dire qu'ils désiroient avoir une conférence avec lui, touchant certaines choses qui l'intéressoient. Florence consentit volontiers à leur demande, & indiqua le jour & le lieu convenable pour l'entrevue. Les partis intéressés s'y rendirent ; l'objet des Commissaires étoit d'engager Mac-Carty à se présenter devant le Lord Président, en quoi ils réussirent; car après une conférence de deux heures, & les promesses solemnelles, avec serment, d'un fauf conduit que Thomond & Walsh avoient fait à ce Prince, il alla avec eux à Cork, & de-là il se rendit le 3 de Mai au château de Shandon où le Président saisoit sa résidence. Carew re-

Pac. Hib. ibid.

Aaaaij

procha vivement à Mac-Carty sa trahison & son ingratitude envers la Reine de qui il avoit reçu tant de faveurs. Thomond joua aussi son personnage ordinaire, il mêla sa voix à celle du Président, pour engager le Prince de Carbry à se soumettre; mais tout ce qu'on put gagner sur ce Prince, sut une promesse d'une exacte neutralité de sa part aux conditions suivantes. 1º. Que la Reine lui garantiroit la contrée de Desmond, dans la même étendue qu'elle l'avoit accordée ci-devant à son beau pere le Comte de Clancar : 2º. Qu'elle lui accorderoit le titre de Mac-Carty More ou Comte de Clancar, & ensin, qu'elle lui fourniroit trois cens homnes armés & soudoyés, pour la désense de son domaine contre se ennemis; mais le Président ne jugea pas à propos de souscrire à cette capitulation, & Mac-Carty retourna chez lui.

La foumission du Chevalier Blanc, de Barret, de Condon & autres, & la visite que Florence Mac-Carty avoit faite au Lord Président, causerent de la jalousie & de l'inquiétude parmi les Confédérés: elles furent encore augmentées par la nouvelle qui couroit toujours de l'expédition projettée par le Président, desorte que plusieurs commençoient déja à prendre leur parti. Pierre Lacy n'esperant pas pouvoir défendre son château de Brough contre l'armée du Président, le sit démolir; Redmond Burke qui commandoit cinq cens hommes dans le pays de Connillo, sur les espérances que le Président lui avoit données, qu'il appuyeroit ses prétentions sur la Baronie de Leitrim, se separa des Confédérés, & se retira dans le pays d'Ormond. Cette défection n'empêcha pas les autres Confédérés de s'assembler dans le bois de Kilmore, entre Mallo & Kilmallock, pour s'opposer à la marche de l'armée Angloise, qui devoit passer par Ballihawry; mais la fausse marche que le Président avoit annoncée leur fit prendre le change : ce Président sit publier qu'il alloit se mettre en route le 6 du mois de Mai, mais il ne partit de Cork que le 21 de ce mois; les Confédérés se voyant ainsi trompés, & n'ayant pas les provisions nécessaires pour subsister après dix jours de cantonnement, se séparerent pour retourner dans leurs différens quartiers.

Le Président informé de la retraite des Consédérés, commença à se mettre en marche pour Limerick, il partit de Cork le 21 Mai, & passant par Mallow, il arriva le lendemain à Kilmallock, & le 24 à Brough, où il mit garnison, après quoi il se rendit le 25 à Limerick. Dans cet intervalle, Jacques Butler srere

du Lord Cahir, se rendit maître du château de Cahir, où il y avoit garnison Angloise. Le 28 du même mois, le Président entra à main armée dans le territoire de Clanwilliam, où il mit tout à seu & à sang, & força Jean Burke un des principaux Seigneurs de cette contrée avec Theobald son frere de se soumettre ; il s'empara après du château de Ballystrasny abandonné par les Pacat. Hib. ibid. Catholiques, où il trouva une grande quantité de bled & autres cap. 7. provisions; il envoya ensuite cinq cens hommes d'infanterie dans le pays d'Owny, patrimoine des ô Moel-Ryans, où ils faccagerent & brulerent tout sans miséricorde, & commirent des cruautés inouies. Le Président après ces expéditions plaça des garnisons à Kilmallock, à Askeaton, & à Likadowne, sur les frontieres de Connillo, & retourna avec le reste de l'armée à Limerick. Le Capitaine Harvy arriva en-même-temps en cette ville, avec un vaisseau chargé d'argent, de munitions, de vivres

Le Président n'étoit pas encore content ; il falloit donner des fers à Jacques Fitz-Thomas Comte de Desmond; le Président mit tout en œuvre pour y parvenir, les promesses de recompenses lui parurent le moyen le plus sur, en quoi il réussit. Jacques Fitz-Thomas fut trahi par quelques-uns de ses propres soldats, & livré au Président, qui le sit enfermer sous bonne garde, dans un château du territoire de Connillo nommé Castleishin; mais il sut bientôt délivré de sa captivité par Fitz-Maurice Baron de Lixnaw. Dermod Mac-Carty Riagh, le Chevalier de Kerry, Guillaume Burke, Bernard ô Kelly, Piers Lacy & autres Chefs des Confédérés à la tête de dix-huit cens hommes.

& d'habits, au grand contentement du Président & de toute son

armée, qui commençoit à manquer de tout.

Les Princes d'Ultonie étoient trop occupés à la défense de cette province, pour pouvoir donner du secours aux Momo- Hib. tom. 3.14b.6. niens; o Donnel Prince de Tirconnel avoit en tête les Anglois de Loghfoyle, commandés par le Chevalier Dockwra avec qui il eut de fréquentes escarmouches; ces étrangers s'étant rendu maîtres de la ville de Derry, firent une fortie vigoureuse; mais ils furent repoussés avec perte : Docwra le commandant fut dangereusement blessé à la tête d'un coup de pique, que Hugue ô Donnel le jeune lui porta, & qui lui fendit le crane à travers de son casque. Après ce combat, les hostilités commencerent à être moins frequentes, de la part des Anglois; ô Donnel songea alors à faire une diversion en faveur des Confédérés de la Mo-

Aaaaiii

Hift. Cathol.

monie: pour cet effet, il laissa la désense de Tirconnel, à Jean ô Dogharty Prince d'Innis-Owen, à Niall ô Donnel, surnomé Garve, à cause de la rudesse de son caractère, & à Daniel ô Galaghar; après quoi il traversa la Conacie, & entra à main armée au mois de Juin dans la contrée de Thomond. Le Comte de Thomond qui étoit alors à Limerick, effrayé par cette nouvelle, demanda du secours au Président pour désendre son pays contre l'ennemi; ce Gouverneur ordonna aussirét au Capitaine Flower d'aller avec le Comte à la tête de huit cens hommes d'infantei e & soixante cavaliers, & de venger l'insulte qu'il avoit reçu du Prince de Tirconnel. Il y eut entre les deux armées quelques légeres escarmouches; mais ó Donnel après avoir ravagé le Thomond jusqu'il Loopthead, se retira avec un butin considérable en bestiaux, sans qu'il lui soit rien arrivé de fâcheux.

Hilt. Cathol. Iffe Tomoniam invadit, & magná parte diripit, domumque inco-

L'expédition d'ô Donnel dans le pays de Thomond, n'eut d'autre effet que celui de retarder un peu les opérations des Anglois dans la Momonie, pendant qu'elle causoit du changement dans ses affaires chez lui. Le Lieutenant du général Dockwra ayant fait une sortie de Derry pendant l'absence du Prince de Tirconnel, sut tué par ô Dogharty, de sorte que les Anglois avoient eu lieu de se repentir de leurs conquêtes à Loghsoyle, si les Catholiques eussent été plus unis. Arthur ô Neill en suivant la politique de Turlogh Linnagh son pere, quitta le parti des Catholiques, & se déclara pour les Anglois : son exemple sut bientôt suivi par Niall Garve ô Donnel, quoique fort attaché d'ailleurs à la Religion de ses peres; ce Seigneur livra aux Anglois la place de Listord où il commandoit pour le Prince de Tirconnel; cette persidie causa un divorce entre lui & Nolla o épouse sour de Tirconnel.

Hist. Cathol. Hib. ibid.

Nial Garve étoit fier, intrépide & expérimenté dans l'art de la guerre; son ambition lui inspiroit l'idée de vouloir être l'o Donnel, c'est-à-dire, le chef de la Tribu; il avoit lieu d'y prétendre, si les Anglois éroient victorieux, ceux-ci avoient déja commencé à lui donner ce titre, & à lui faire de grandes promesses de recompense s'il vouloit embrasser leurs intérêts; ces étrangers squrent prossiter des circonstances où se trouvoit ce Seigneur. Niall avoit conçu une inimitié secrette contre o Donnel son chef; il prétendoit qu'ò Donnel lui avoit enleyé injuste.

ment la terre de Leffir (Lifford) qui faisoit partie de l'appanage de sa Maison, il ne se trouvoit pas assez dédommagé par la concession du château de Caissean na Finni, que ce Prince lui avoit fait par maniere d'échange. Voilà le prétexte de révolte de Niall Garve contre son Prince, & le motif de son attachement

aux intérêts des Anglois.

O Donnel qui se préparoit à une seconde expédition contre le Comte de Thomond, quitta ce projet, sur la nouvelle de la Hib. ibid. défection de Niall Garve. Le Prince de Tirconnel campa auffitôt fon armée près de Lifford, asin d'être à portée d'observer les mouvemens de l'ennemi; il combattit souvent avec succès, tant contre Niall Garve qui avoit gagné plusieurs à son parti; que contre les garnisons de Lifford & de Derry qui faisoient de fréquentes forties sur lui; Tirconnel perdit beaucoup à la mort d'ô Dogharty qui fut tué dans un de ces combats. O Dogharty ayant laissé un fils nommé Cahire en bas âge, & incapable de gouvernement, Tirconnel conformément à l'usage du pays, créa Felim ô Dogharty, qui étoit le plus proche parent, Prince d'Innisowen; cet acte d'autorité en augmentant le nombre des mécontens dans l'Innisowen, sit diminuer celui des Alliés de Tirconnel, & la principale place de cette contrée fut livrée aux Anglois. O Donnel fit de vains efforts contre les révoltés d'Innisowen: il les assiégea dans Binnin, place forte où ils s'étoient rétirés; mais ayant été mal servi par les Conaciens qu'il avoit à sa solde, il sut obligé d'abandonner cette entreprise. Dans cet intervalle, Niall Garve assembla tout ce qu'il put de troupes tant des nationaux de sa faction, que des Anglois tirés des garnisons, il s'empara avec cette armée du Couvent des Franciscains de Donnegal; & ayant chassé les Religieux, il sit une place d'armes de leur maison, afin de pouvoir s'y maintenir contre ô Donnel. Ce Prince l'investit avec ses troupes dans ce fort, où il le tint enfermé près de trois mois, après quoi, le feu ayant pris la nuit dans cette garnison, il y périt, soit par le fer des assiégeans, soit par les flammes, soit enfin par l'écroulement du bâtiment, environ mille hommes : de ce nombre fut Conn ô Donnel frere de Niall Garve. Le Prince ô Donnel s'avança enfuite avec ses troupes dans la Conacie; il fut attaqué à Elphin par le Comte de Clanriccard à la tête d'un corps d'Anglois; & après plusieurs escarmouches, le Comte se retira peu satisfait du succès de ses armes.

Hift. Carbol.

160

Hift. Cathol.

Montjoy le Député marcha au mois de Juillet de cette même année avec ses troupes sur les frontieres d'Ultonie; mais cette expédition ne sur pas plus heureuse que la premiere; il pacissa les Magennis, ò Hanlon, Ever sils de Colla Mac-Mahons Seigneur de Fearna & autres, qui étoient plus exposés aux incutsions des Anglois par leur situation trop voisine des frontieres; cette pacification étoit une espéce de neutralité approuvée d'ô Neill en saveur de ces Seigneurs. Le Député s'avança ensuite vers Ardmach & Port Mor, dont il rassachit les garnisons, il n'osa pas pénétrer plus loin, il craignoit ò Neill qui étoit bien retranché, ainsi il prit le parti de retourner à Dublin.

Le Dépuré partir de Dublin au mois d'Août à la tête de cinq cens soixante hommes d'infanterie, soixante cavaliers & quelques volontaires; il dirigea sa marche vers la ville du Naas, pour aller joindre le Chevalier Olivier Lambert qui commandoit un corps de troupes à Philipstown, dans le pays d'Ofaly. Ces deux Commandans ayant réuni leur sorces, porterent le ser & le seu par-tout, & chaque pas étoit marqué au coin de la cruauté & de la tyrannie.

Pet. Lombard. ibid. pag. 449. 6

Montjoy voulant causer une diversion en saveur de se amis du Lac Foyle, marcha au mois d'Octobre vers l'Ultonie, à la tête de six mille combattans; il ne pénétra pas bien avant dans cette province, lorsqu'il rencontra le Prince de Tirone; les deux armées resterent en présence pendant quinze jours sans rien entreprendre; cette inaction sur suivie de deux batailles, dont l'une se donna auprès de Dundalk, & l'autre aux environs de Carlingford. Ces batailles furent funesses aux Anglois, qui y perdirent plus de quatre mille hommes; le Député étant dangereusement plus de quatre mille hommes; le Député étant dangereusement blesse, sur obligé d'aller à Newry pour se faire guerit. Ce sur alors que le Gouvernement Anglois mit la rête de Tirone à prix : on publia une Déclaration par laquelle on promettoit deux mille livres sterlings à celui qui livreroit o Neill en vie, & mille livres à celui qui présenteroit sa tête.

Pacat. Hib. ibid.

Le Président Carew qui étoit ressé à Limerick, en sortit au mois de Juin à la rête de ses troupes; il entra dans le territoire de Connillo, où il se rendit maitre du château de Crome, qui su abandonné par la garnison. Il marcha ensuite vers le château de Glinn, situé sur le bord du sleuve Shannon; ce château étoit le chef-lieu du domaine du Chevalier de Glinn, branche de l'illustre maison des Fitz-Geralds de Desmond, & un des principaux chess des Catholiques consédérés. Le Président sit mettre

le siège devant cette place, & la breche étant pratiquable, elle fut prise d'assaut, malgré la désense la plus opiniâtre. Le Président ayant mis garnison dans le château de Glinn, sous les ordres du Capitaine Mordant, prit la résolution d'aller faire le siège de Carrigofoyle dans l'Iraghticonnor; mais il fut prévenu par la foumission volontaire d'ô Connor Kerry, qui lui remit cette place dont il étoit Seigneur.

Dans cet intervalle, le Président, pour donner de l'occupation Pacat. Hib. ibid. aux Confédérés en différens endroits à la fois, envoya cinquante hommes dans l'intérieur du Comté de Kerry, commandés par Maurice Stack Gentilhomme, natif de cette contrée. Stack étoit d'une taille médiocre, mais d'un courage à l'épreuve. Ce Capitaine surprit le château de Liscaghan, dont il escalada les murs, & en passa la garnison au sil de l'épée; il brula Adare, & dévasta le pays circonvoisin; il se soutint dans cette contrée jusqu'à l'arrivée du Chevalier Charles Wilmot qui vint à son secours. Comme la guerre est un sleau pour un pays qui a le malheur de lui servir de théâtre, la misére commença à se faire sentir dans le pays de Kerry, & la disette fut si grande qu'elle obligea le Président de changer de quartier; il se rendit maître du château de Corgrage qui fut abandonné, il en donna le comman-

dement à Olivier Stevenson, dont les descendans, dit Cox, sont dégénérés aujourd'hui en vrais Irlandois ; il reçut par capitulation le château de Rathmore; & après avoir renforcé les garnisons d'Askeaton & de Kilmallock, il arriva le 16 Juillet à Limerick.

Pendant l'absence du Président les Confédérés firent une tentative sur le château de Liscaghan, où commandoit Maurice Stack; mais leurs efforts devinrent inutiles par la défense vigoureuse de la garnison, & la perte de vingt-sept hommes que les assiégés leur tuerent dans une sortie. Le Président étant insormé à Limerick de tout ce qui se passoit dans le pays de Kerry, sit marcher les troupes le 23 du mois de Juillet au nombre de mille cinquante hommes d'infanterie & soixante & quinze cavaliers ; le Général, foit pour éviter les mauvais chemins, foit pour dérober sa marche à l'ennemi, prit sa route par le Comté de Clare, & s'avança jusqu'à Kilrush, sur la rive droite du fleuve Shannon, vis à-vis Carrigofoyle; & quoique le trajet soit d'environ une lieue & demie, les troupes avec leur bagage, furent transportées en peu de jours sur l'autre bord du fleuve par les soins du Comte de Thomond, qui sit préparer le nombre de bateaux nécessaires pour cet effet.

Tome II. ВЬЬЬ

562

Pacat. Hib. ibid.

L'armée étant arrivée à Carrigofoyle le 28, le Président détacha le Chevalier Wilmot le lendemain avec six cens santafins & cinquante cavaliers pour une expédition dans le Clanmorris. Ce Chevalier s'acquitta bien de sa commission; il surprit par sa diligence les châteaux de Lixnaw & de Rathowin, où il mit garnison. Celui de Lixnaw fut sappé quelque temps auparavant par ordre du Lord Fitz-Maurice qui en étoit le proprietaire, & étayé avec des piéces de bois asin de pouvoir y mettre le feu aux approches des troupes Angloises. Wilmot s'avança ensuite jusqu'à Tralée, où il surprit cent cinquante ouvriers qui travailloient par ordre du Comte de Desmond à détruire par le fondement le château du Chevalier Edouard Dennie, pour empêcher les Anglois de s'y réfugier; Wilmot n'eut pas grande peine à vaincre ces ouvriers pris au dépourvu; il en tua quelques-uns, & dispersa les autres, après quoi il retourna victorieux à Carrigosoyle.

Le Président sur averti, que les vivres qu'il attendoit de Cork étoient à la sin arrivés à Carigaholt dans le Comté de Clare, vis-à-vis la riviere Cashin. Les bateaux du Comte de Thomonoffervirent utilement pour transporter ces vivres à Lixnaw.

Patrice Fitz - Maurice Lord de Lixnaw, homme très-zelé pour la cause catholique, craignant le voisinage des Anglois. fit démolir son château de Beaulieu, situé sur le bord du fleuve Shannon, à deux milles de Carrigofoyle; ce Seigneur mourue quelque temps après. Il eut pour successeur Thomas Fitz-Maurice son fils, qui fut l'héritier de son attachement à la Religion, aussi-bien que de son titre de Lord Lixnaw; il épousa Honora-Ni Brien, sœur du Comte de Thomond. Les Auteurs Anglois rapportent un trait de ces deux nobles personnages, également contraire à l'humanité & à la Religion dont la défense sembloir être le motif de leur conduite. Honora Ni Brien, disent ces Auteurs, ayant invité Maurice Stack à dîner chez elle, dans son château de Beaulieu, le fit affassiner inhumainement. Quoique Maurice Stack eur embrassé le parti de la Cour contre sa propre Nation: cependant comme il réunissoit en lui des qualités éminentes avec une extraction noble, il fur regretté des honnêtes gens ; & le Baron de Lixnaw fit pendre le lendemain Thomas Stack frere de Maurice, qui étoit depuis long-temps son prisonnier.

Forence Mac-Carty, qui avoit gardé depuis quelque temps une espèce de neutralité, commença à paroître sur la scene; il voulut ménager un mariage entre Jacques Fitz-Thomas Comte

Pacat. Hib. ibid.

de Desmond, & la sœur de Cormac Mac-Carty Lord de Muskerry, afin de reunir par cette alliance toutes les branches des Mac-Cartys, qui faisoient une Tribu nombreuse & puissante. Le Président qui sentoit la conséquence de cette alliance, ayant laissé le gouvernement de Kerry au Chevalier Wilmot, marcha droit à Cork, & prévint l'exécution de l'alliance projettée entre Desmond & le chef de Muskerry; & pour punir Florence Mac-Carty, il accorda protectionà Daniel Mac-Carty, & lui donna le titre de Mac-Carty-More, au préjudice de Florence, qui prétendoit avoir droit à cette qualité, comme on l'a déja vû.

Le Chevalier Wilmot ayant mis le siège devant le château d'Ardart au Comté de Kerry, se rendit maître de cette place après une vigoureuse désense de neuf jours faite par une foible garnison. Il s'attacha après à séduire les Seigneurs du pays; il n'en gagna que le Chevalier de Kerry qui lui livra au mois d'Oc- Pacat. Hib. ibide tobre suivant, son château de Dingle. Le Président de son côté 04. 12. reçut la soumission de quelques branches des ô Mahons, & des ô Crowlys de Carbry. Mac-Donough, Mac Auliff, & ô Keef se mirent sous sa protection; & le château de Cahir sut rendu

aux Anglois par Jacques Butler.

Le Comte de Desmond sit démolir en ce temps Castle-Island, & plusieurs autres forteresses dans le Comté de Kerry, afin d'ôter aux Anglois l'avantage de pouvoir augmenter le nombre de leurs garnisons; mais ce Seigneur n'ayant que six cens hommes d'infanterie avec quelques cavaliers, il étoit hors d'état de faire une guerre ouverte à l'ennemi, qui lui étoit beaucoup supérieur en nombre; il écrivit des lettres pressantes à Florence Mac-Carty qui étoit occupé ailleurs, pour l'engager à venir le joindre; mais se voyant sans espérance de secours, il sortit de Kerry . & traversa le territoire de Connillo pour aller gagner les bois d'Arlogh, à quelque distance de Kilmallock, où il y avoit garnison Angloise, sous les ordres du Chevalier George Thornton. Les Officiers qui commandoient sous Thornton, furent François Slingsby, & Paul Arundle; Dillon & ô Reilly Capitaines d'infanterie, & le Capitaine Greame qui commandoit une troupe de cavalerie. Thornton étant averti de la marche du Comte de Desmond, & du jour qu'il devoit passer dans son voisinage, sit des dispositions pour l'attaquer au passage. Greame sortir d'abord avec sa cavalerie, il coupa à l'armée de Desmond l'entrée du bois, & se rendit maître du bagage, pendant que Thornton Bbbbii

l'attaquoit avec l'infanterie; l'action fut très vive, mais fatale au Comte qui y perdit deux cens hommes, tant tués que blessés ; Teugue & Hugue ô Kelly, deux Capitaines qui commandoient les troupes de la Conacie furent du nombre des morts, leurs têtes furent envoyées le lendemain au Président; Pierce Lacy eut un cheval tué sous lui. Il ne resta plus à Desmond que quatre cens hommes qui gagnerent le bois malgré l'ennemi, & qui se disperserent après. Le Comte se voyant abandonné, se retira dans le pays d'Ormond, accompagné de Dermod Mac-Carty, Evêque de Cork & de Cloyne qui avoit travaillé depuis vingt

ans à la conservation de la foi dans cette Isle.

Après la défaite de Desmond la cause de la Religion commença à languir dans la Momonie; Fitz-Maurice, Jean Fitz-Thomas frere du Comte. Pierre Lacy & autres Chefs, se retirerent en Ultonie auprès d'ô Neill; plusieurs autres furent pardonnés Cox hift, d'tel. fur leur foumission : de ce nombre, furent Mac-Carty Riagh, ô Sullevan Beare, Jean o Dwyer, Jacques Fitz-Gerald, Teugue ô Brien, ô Moellryan, ô Sullevan More, le peuple de Mogelly. les habitans de Kerry & de Muskerry. Les Anglois par cette défection, avoient le champ libre par toute la province; ils se rendirent maîtres sans peine des places qui leur avoient résisté jusqu'alors; Castlemayn, Clancoyne & Listoel, leur ouvrirent leurs portes. Le Chevalier Richard Pearcy envoya au mois de Décembre, un détachement de la garnison de Kinsale dans le pays de Carbry, pour piller les environs de Kilco & de Kinalmeaky. Dermod Moyle Mac-Carty, frere de Florence, & Moysmo ô Mahon, chef ou Prince des o Mahonys de Kinalmeaky, avertis de la marche de l'ennemi, assemblerent leurs vassaux, & livrerent aux Anglois une bataille, qui se soutint pendant deux heures avec une égale vivacité, après quoi ils fe séparerent avec quelque perte de part & d'autre, & les Anglois prirent le chemin de leur garnison, fort mécontens d'avoir manqué leur proye. Il arriva vers ce temps, quelques différends entre les Mac-Cartys de Carbry, & les ô Learys de Muskerry; ils furent terminés par un combat à Ahakery, au pays de Carbry, où ô Leary, chef de sa Tribu, avec dix des siens furent trouvés morts sur le champ de bataille. De l'autre côté, le frere de Finin Mac-Owen Mac-Carty fut dangereusement blessé & quelques-uns de tués.

Pacat. Hib. ibid. FAP. 15.

P48. 435.

La conquête de la Momonie n'étoit pas encore bien assurée. pendant que Jacques Fitz-Thomas portoit le titre de Comte de

Desmond; il étoit important pour l'intérêt des Anglois de lui . faire perdre son crédit parmi le peuple, en lui opposant un rival qui avoit en effet plus de droit à ce titre que lui; c'étoit Jacques fils de Garret le dernier Comte; il étoit resté depuis plusieurs années prisonnier à la Tour de Londres; la Reine l'en sit sortir & le renvoya bien équipé en Irlande avec la qualité de Comte cap. 25. de Desmond, mais sans la réalité. Cela suffisoit pour en impofer aux Irlandois, chez qui la mémoire des anciens Comtes de Desmond étoit en vénération; ils le reçurent avec respect comme le légitime héritier de cette illustre Maison; mais leur vénération pour ce jeune Seigneur se rallentit, lorsqu'ils virent qu'il avoit embrassé la Religion de la Cour. Le jeune Desmond sur conduit en Irlande par le Capitaine Price; il arriva à Youghal le 14 Octobre, de-là il se rendit le 18 à Mallo, où il présenta au cap. 14. Président Carew une lettre de la Reine avec des Patentes, par lesquelles cette Princesse le rétablissoit dans les honneurs de ses peres. Le jeune Comte voulant faire un petit voyage du côté de Limerik, le Président y consentit d'autant plus volontiers, qu'il désiroit scavoir quelle sensation la présence de ce Seigneur pourroit causer parmi le peuple; le Comte se mit en route accompagné de l'Archevêque (Protestant de Cashel) & de Boyle Secrétaire du Conseil; étant arrivé le Samedi au soir à Kilmallock. il entra dans cette ville aux acclamations du peuple, dont le concours étoit si grand, qu'à peine pouvoit-il pénétrer jusqu'à la maison du Gouverneur où il alloit souper, quoique les rues eussent été garnies de troupes pour lui faire passage; mais cette ioie fut bientôt changée en tristesse. Le Comte alla le lendemain, qui étoit le Dimanche, à l'Eglise Protestante, où il entendit le fervice; mais à son retour, le même peuple qui l'avoit comblé de bénédictions la veille, l'accabla d'imprécations & d'injures. iusqu'à lui cracher au visage, de sorte que ce Seigneur, abandonné des Irlandois catholiques & même de ceux qui avoient été les plus attachés à ses peres, pouvoit sortir après & se promener dans les rues comme un particulier, sans être accueilli de personne. « Je rapporte ce trait, dit l'Auteur Anglois, afin que so tous les hommes puissent remarquer combien notre Religion Pacat, Hib. ibid. . & ceux qui la professent, sont détestés par les hommes grof-» siers & ignorans de ce Royaume » (a).

Relat. Girald. Hift. Cathol.

Pacat. Hib. ibid.

⁽a) Cette réflexion affectée & ridicule de des Irlandois pour la nouvelle Religion aix notre Auteur, semble annoncer que la haine du étonner tout le genre humain; il faudrois Bbbbiij

Pas. 434.

21

Montjoy le Député fit un voyage au mois de Décembre dans le Comté de Wicklow, avec intention de châtier les ô Birnes & les ô Tools, qui faisoient de fréquentes incursions sur les terres de Dublin; ce Général ayant essayé inutilement de surprendre Felim fils de Fiach & chef des ô Birnes dans sa maison, il emmena captifs l'épouse de ce Prince avec son fils aîné; il dévasta ensuite le pays, il brula les maisons & les granges, & plaça des garnifons dans Tullogh & Wicklow, d'où il se rendit à Monsterevan; il visita ensuite les places de Trim, Molingar, Athlone, & Drogheda d'où il partit pour Dublin le 26 Avril, après avoir donné ses ordres pour la distribution des troupes dans les différentes garnisons. Le Député recut en ce temps un ordre de la Cour de donner à Nial Garve ô Donnel l'investiture de la Principauté de Tirconnel, & celle de Fermanagh à Connor Roe Maguire, au préjudice des Princes légitimes; c'est ainsi que Maguire fut recompensé, pour avoir fait prisonnier Cormoc ô Neill neveu & Tanist d'o Neill; par ces moyens la Reine diminuoit les forces des Irlandois; elle soutenoit les branches collatérales contre leurs chefs; elle fomentoit la division entr'eur par l'appât du bien, & elle en trouvoit quelques-uns affez lâches pour répondre à ses vûes; on nommoit ces protégés, l'é Donnel de la Reine, te Maguire de la Reine, &c. pour les diftinguer des Chefs légitimes.

Morison Gouverneur de Dundalk, sit en ce temps des courses dans le territoire de Fews, d'où il emmena captif Turlogh fils de Henri ô Neill' Chef des Fews & frere de Tirone; la foumission de Turlogh lui mérita la protection du Député, & la même grace fut accordée à Ever Mac-Colla, à Mac-Mahon Seigneur de Fearny, à Hanlon & aux peuples de Brenny.

Les forces des Irlandois diminuoient toujours par les fréquents combats, n'ayant eu jusqu'alors aucun secours étranger, pendant que celles des Anglois augmentoient par les renforts qui leur venoient d'Angleterre. Le Président Carew recut en ce

donc suppoter, que les hommes doivent sans lorte Auteur attribue d'abord cette haine ferupule paller d'une Religion à une autre, se- loux hommes ignorans & groffiers de cette don le caprice de ceux qui les gouvernent. Les Nation, c'ét-à-dire, à la populace et cepen-l'ilandois étoient attachés à l'ancienne Reli- lant il ajoute que le jeune Desmond sur gion, ils ne pouvoient pas se soument et à bandonne de rout le monde, sans excepter une Religion de nouvelle fabrique, ensantée les grands Seigneurs de la prevince qui défipar la débauche de Henri VIII, noutrie & roient bien moins qu'ils ne craignoient son soutenue par la tyrannie d'Elizabeth; ils sai- rétablissement. foient vois en cela leur fermeté dans la foi.

temps avis des Seigneurs du Conseil, qu'il y avoit six cens hommes d'infanterie embarqués pour Cork. Ces Seigneurs se plaignoient de ce qu'on voyoit un grand nombre de soldats passer d'Irlande en Angleterre, sur la simple permission de leurs Capitaines; ils enjoignoient au Président de donner ses ordres dans les ports de mer & d'empêcher qu'aucun soldat ne sortie d'Irlande sans un passeport signé de sa main.

Dermod ô Connor Don Prince de la Conacie, avoit appris que le jeune Comte de Desmond étoit arrivé par ordre de la Cour dans la Momonie; il souhaitoit beaucoup voir ce jeune Seigneur dont il avoit époufé la fœur, & témoigner à la Reine par ses services, combien il étoit reconnoissant de la grace qu'elle venoit d'accorder à son beau-frere. Le Président, informé des sentimens d'ô Connor, lui envoya un sauf conduit pour lui & sa fuite; il lui en fic avoir aussi un du Chevalier Arthur Savage chef Commissionnaire de la Conacie, & un autre du Comte Clanriccard, pour protéger sa marche par ses terres. Le Président enfin envoya cent hommes de troupes sur les frontieres de Thomond. pour le recevoir & le conduire à sa destination; mais toutes ces précautions ne furent pas capables de sauver la vie à ô Connor. après avoir passé le pays de Clanriccard sans accident, il sut attaqué sur les terres d'ô Seaghnassy par Theobald Burke dit ne Long, c'est-à-dire le Naval, qui commandoit une compagnie de cent hommes à la folde de la Reine; Theobald ayant tué quarante hommes de la suite d'ô Connor, il sit prisonnier ce Prince de Conacie & lui fit trancher la tête le lendemain sans autre forme de procès. Cet acte d'hostilité attira à Theobald Burke la disgrace des partisans de la Cour, & lui sit perdre sa compagnie. " Theobald Burke, dit l'Auteur Anglois, ne fit jamais de peine à ô Connor pendant qu'il étoit rébelle; mais le » voyant à présent attaché au gouvernement & en état de lui rendre # des services essentiels, il le fait assassiner honteusement.

Le Comte d'Ormond n'avoit pas encore paru en action depuis sa captivité. Pour faire sa cour au Président, il offiir ses services contre Redmond Burke & ses associés, qui s'étoient retirés dans le territoire d'Ormond; le Comte avoir souvent essayé inutilement de les en chasser; il employa à la sin pour cet effet le Lord Dunboyne, le Chevalier Gautier Butler son neveu, & le Capitaine Marbetry, avec toutes les troupes qu'ils pouvoient ramasser. On sit de grands préparatiss contre une poignée de Pacat. Hib. ibid.

monde dispersée dans des bois & dépourvue de tout; cette victoire ne dut-elle pas être bien glorieuse au Comte & ajouter beaucoup aux lauriers de la maison d'Ormond? On chargea ces résugiés, on en tua quarante, de ce nombre étoit Thomas Burke frere de Redmond: on poussa les autres dans la riviere Nure, qui débordoit alors, c'étoit au mois de Janvier, où il en périt plusieurs avec leurs armes & bagages, on sit plusieurs prisonniers, entr'autres Jean Burke autre frere de Redmond, qui su mis à mort quelque temps après à Kilkenny.

Pacat. Hib. ibid,

Pacar. Hib. ibid.

cap. . 9.

Le Président Carew voulant saire revivre les Loix & donner cours libre à la Justice, interrompue depuis quelque temps par les armes, fit tenir des sceances dans Limerick, Cashel & Clonmell; les membres qui composoient ces Tribunaux, étoient chargés de punir les forfaits de ceux qu'ils nommoient rébelles. Quand on a son ennemi pour Juge, on ne doit pas s'attendre à être trouvé innocent. Carew ordonna aussi aux Sherifs de visiter les Comtés, tant pour découvrir les malfaiteurs & les vagabonds qui troubloient le gouvernement, que pour ramasser des provisions pour les garnisons. En conséquence de cet ordre Jean Barry Shefif du Comté de Cork, entra avec toute sa suite dans cette partie de Desmond, qui relevoit de Florence Mac-Carry; mais il fut aussitôt repoussé par les vassaux de ce Seigneur & obligé de prendre la fuite, en laissant plusieurs des siens morts sur la place. Un détachement de la garnison de Kerry, avide de butin, ayant passé en ce temps la riviere Mang, entra à main armée dans cette même contrée, où il eut le même fort que les gens du Sherif. Ces violences rendirent la conduite de Florence suspecte au Président; mais la nécessité de ménager pour quelque temps ce Seigneur, fit trouver sa conduite innocente.

CHAPITRE XXX.

Es Catholiques d'Irlande avoient fait jusqu'à la fin de cette campagne, les plus généreux efforts pour la défense de la Religion & de la patrie. Ils avoient eu à combattre depuis long-temps, sans secours d'aucune puissance étrangere, non-seulement contre les Anglois, mais encore contre des ennemis domestiques,

de forte que le pays étant dévasté & épuisé d'hommes & de vivres, sur-tout la Momonie, qui avoit été depuis quelque temps le théâtre de la guerre, la plupart des Seigneurs de cette province furent obligés de capituler avec leurs ennemis. Florence Mac-Carty, voyant la nécessité de céder au temps, suivit cet exemple; mais leur foumission n'étoit qu'une espece de suspension d'armes, en attendant l'arrivée des Espagnols.

Dom Martin Lerda fut envoyé en effet au commencement de l'année en Irlande par le Roi d'Espagne. Cet Officier conduisit dans cette Isle deux navires chargés d'armes, de toutes sortes ibid. pag. 452. de munitions de guerre & de quelques milliers de piéces d'or. 453. Ce foible secours, qui annonçoit un plus grand, fut adressé à ô Neill; Sa Majesté Catholique sit dire en même temps à ce Prince qu'il alloit lui envoyer incessamment les troupes & autres choses nécessaires pour soutenir la guerre. Les deux navires ayant abordé dans la Baye de Kilbeg près de Dunnagall, le Prince de Tirone partagea ce secours avec les Confédérés, principalement avec ceux de la Momonie. Cette lueur d'espérance suffit pour ranimer le courage abattu des Catholiques. On s'assembla dans les autres provinces, on se consulta; le Comte de Clanriccard, le seul presque de la Conacie, attaché jusqu'alors aux intérêts de la Reine, commença à prendre parti avec les Confédérés.

Ce qui étoit un sujet de joie pour les Catholiques d'Irlande, Pacat. Hib. ibid. causa de vives allarmes parmi les Anglois Protestans. Le Prési-chap. 20. dent de la Momonie écrivit des lettres pressantes aux Seigneurs du Conseil d'Angleterre, par lesquelles il leur représenta qu'on étoit menacé d'une descente prochaine en Irlande de la part de l'Espagne, & qu'il en étoit averti de toutes parts. « Il est déja arrivé dans ce Royaume, ajoutoit-il, un grand nombre de Prêres & de Religieux de la Communion Romaine, qui font les avant-coureurs des malheurs de ce pays, en détournant de la » soumission due à Sa Majesté, les cœurs de ses sujets natu-» rels (a) »: & après avoir averti la Cour du danger, il demanda les secours nécessaires pour les prévenir. Le Conseil écouta favorablement les représentations du Président, & donna des or-

An. 1601. Per. Lombard.

Tome II.

⁽a) Le raisonnement de cet Auteur An- qu'on ne pouvoit nommer sujets naturels glois porte à faux. Le Lecleur étranger doit d'Elizabeth, Ils n'avoient cette qualité, ni Doujours être en garde contre ces Ectivains, par une ioumilion volontaire, ni par le droit lorfquil s'agic des Irlandois. En effer, il y d'une julte conquête, ni enîn par la fuccefavoit alors des deux cires de cette Nation , fion légitime de cette Princeffe.

HISTOIRE

570

dres en conséquence. On essaya en même temps de gagner les Catholiques de la Momonie par des biensaits; & asin de leur donner des marques de la bienveillance de la Reine, cette Princesse écrivit une lettre au Président Carew, par laquelle il étoit autoriss à accorder une amnistie & un pardon général à tous ceux qui voudroient recourir à sa clémence, mais elle exclut de l'esse de cette grace Jacques Fitz-Thomas, qui avoit pris le titre de Comte de Desmond, Jean son fiere, Pierce Lacy, le Chevalier de la Vallée, Thomas Fitz-Maurice Baron de Lixnaw, les 6 Morras & les 6 Connors Falie.

Les Anglois continuerent toujours leurs hostilités dans l'Ultonie; Dockwra Gouverneur du Lac Foyle, se rendit maître
d'Innis-Owen, patrimoine d'ô Dogharty; il pilla les terres de
Mac-Hugue Dust, il emmena un grand butin en bétail au nombre de mille. Il ravagea les contrées des Mac-Sweenys, d'ô Boyle,
& de Shane sils de Manus Ogue, d'ô Donnel, d'ô Cahan; il
laissa par-tout des traces de sa cruauté, étant puissamment secondé par Niall Garve ô Donnel; il atracha de la plupart de
ces Seigneurs, une soumission feinte pour se racheter de la ty-

rannie.

Le Député partit au mois de Mai de Dublin & se rendit le 23 à Drogheda, & le 25 à Dundalk; il passa le 8 Juin par le Moyri, où il fit bâtir un fort & y laissa garnison; le 14 il quitta son camp de Fagher, passa par Newry & entra le 15 dans le territoire d'Iveagh pays des Magennis. Pendant que le Chevalier Richard Morrison se rendoit maître de la ville de Down, le Député entra dans celle de Dundrum : cette place lui fut livrée par Felim Mac-Evir qui en étoit propriétaire, ce Seigneur lui fit sa foumission, & son exemple sut suivi par Mac-Cartane de Dufferin & Mac-Rory de Killwarlin, Le Député avant achevé sa tournée dans le pays d'Iveagh où il prit quelques châteaux sans trouver de résistance, retourna à Newry, d'où il envoya ordre au Chevalier Henri Danvers Commandant de Mount-Norris de s'emparer de l'Abbaye d'Ardmach, afin d'y mettre garnison Angloise: ce Chevalier se chargea envain de cette commission, il fut repoussé par la garnison d'Ardmach & obligé d'abandonner l'entreprise.

Le Député, informé du peu de succès de Danvers dans son expédition contre Ardmach, sit un mouvement avec son armée du côté de Mount-Norsis, où il sur joint par la garnison de cette



place; il marcha ensuite vers la riviere de Blakwater, laissant Ardmach sur sa droite : il visita les environs de cette rivière. particulierement l'endroit où l'armée du Maréchal Bagnal avoit été défaite quelques années auparavant par ô Neill, après quoi il dirigea sa marche sur Ardmach, déja abandonnée par une foible garnison aux approches d'une puissante armée, & s'en rendit maître sans opposition. Le Député laissa une garnison Angloise dans Ardmach, composée de cent cavaliers & sept cens cinquante hommes d'infanterie sous les ordres du Chevalier Danvers ; il retourna ensuite avec le reste de l'armée à Mount-Norris & campa entre cette place & Newry, en attendant un renfort

qui devoit atriver de la province Angloise.

La garnison d'Ardmach sit alors beaucoup de dégât dans les pays circonvoisins de cette place; les détachemens qui en sortoient tous les jours, dévastoient impiroyablement les terres de Brian Mac-Art, de Magennis, de Patrice Mac-Mahon, & en emmenoient les troupeaux, de sorte que ces Seigneurs furent obligés de subir le joug de la soumission pour conserver leurs biens. Le Député ayant quitté le camp près de Newry, marcha avec son armée du côté d'Ardmach, il arriva le 13 Juillet sur le bord de la riviere de Blackwater, qu'il passa le lendemain sans résistance de la part de Tirone; ce Prince étoit posté avec son armée dans les bois, à peu de distance de la riviere. Sa politique étoit d'éviter le combat & de rester sur la désensive, jusqu'à l'arrivée du seçours qu'il attendoit d'Espagne. Le 16 du même mois le Député envoya le régiment du Chevalier Christophe Saint-Laurent, au château de Benburb, où il fut attaqué par l'avant-garde d'ô Neill; ce petit combat dura avec vivacité pendant trois heures, à la vue du camp Anglois, le régiment de Saint-Laurent fut soutenu par de nouveaux détachemens qu'on lui envoyoit du camp à mesure qu'il en avoit besoin, par ce moyen il étoit toujours supérieur en force. Les Anglois, dit Cox, perdirent Ibid. Fag. 439. dans cette occasion près de cent hommes, tant tués que blessés, il fait monter la perte des Irlandois à deux cens. Il n'est pas étonnant, ajoute cet Auteur, qu'il y eut ordinairement une si grande. inégalité dans les pertes de ces deux peuples, parce que les Anglois étant mieux fournis de munition, le feu de leur mousqueterie étoit mieux soutenu que celui des Irlandois. Le Député. après cette action, fit bâtir un nouveau fort sur la riviere de Blackwater, à quelque distance de l'ancien qui étoit démoli, il

Cox hift. d'Irl. ibid. pag. 438.

Ccccii

572

en donna la garde au Capitaine Williams, avec sa compagnie. Ce sur alors que le Député sit publier dans son camp une Déclaration de la Reine, qui portoit, que Sa Majesté ne voulant plus entendre parler d'aucun accommodement avec ô Neill, on promettoit deux mille livres sterlings à quiconque le prendroit en

vie, & mille livres à celui qui apporteroit sa tête.

Vers le commencement d'Avril de cette année, les Catholiques de la Conacie, au nombre de huit cens, s'assemblerent dans le dessein de pénétrer dans la Momonie pour y causer une diversion; leurs Chefs furent quelques-uns des Burkes, Hugue Mostian & Pierce Lacy; le Lord de Kerry, Teugue Reagh Mac-Mahon & autres, se préparoient pour les aller joindre par mer-Cette confédération allarma le Chevalier Carew Président de la Momonie, il scavoit que le Chevalier Jean Barkly qui commandoit dans la Conacie en l'absence du Chevalier Arthur Savage, n'étoit pas en état de faire tête à l'ennemi; pour prévenir l'orage qui menaçoit sa province, le Président détacha le Sergent Major Flower à la tête de mille hommes d'infanterie pour aller disputer le passage aux troupes de la Conacie. Flower entra avec sonarmée dans le Comté de Clare, où il fut joint par la compagnie du Comte de Thomond; il s'avança ensuire du côté de Quinn, & ayant rencontré l'ennemi qui marchoit négligemment & par bandes, il leur livra plusieurs combats avec succès, il tuaquelques-uns de leurs Chefs & dispersa le reste. Teugue fils de Torlogh o Brien, proche parent du Comte de Thomond, qui s'étoit joint quelques jours auparavant à l'armée catholique, périt dans cette occasion par le fer des Anglois, en combattant généreusement pour la cause de sa patrie. Wareus & Cox, quiparlent de cette révolte des Catholiques de la Conacie, leur donnent quinze cens combattans, y compris sept cens hommes. arrivés du nord d'Irlande, qui devoient agir de concert avec eux dans l'expédition projettée: en effet les Princes d'Ultonie. scavoir ô Neill & ô Donnel, avoient fait marcher en ce temps vers la Momonie, à la follicitation de Donogh Mac-Carty Prince d'Alla, sept cens hommes sous les ordres de Teugue & Rourke & de Raymond Burke Baron de Leitrim, pour recommencer la guerre dans cette province & pour ranimer le courage abattu du Comte de Desmond; il ne paroît pas cependant que ce corpsait joint l'armée de Conacie. Les Ultoniens ayant perdu dans leur marche le Prince d'Alla, qui fut tué d'un coup de feu par

Hift. Cathol.

des Anglois qui étoient en embuscade; cet accident, joint à la nouvelle de la défaite des troupes de la Conacie & de la captivité de Desmond, leur sit rebrousser chemin pour retourner dans leur province; ils furent harcelés dans leur route par le Comte de Clanriccard. Ce Comte reçut une blessure dans une escarmouche qu'il eut avec eux, & dont il mourut quinze joursaprès.

La cause catholique perdit beaucoup en ce temps, par la détention de deux grands personnages qui étoient les appuis de la Religion dans la Momonie, scavoir Jacques fils de Thomas Fitz-Gerald, nommé communément Comte de Desmond, & Florence Mac-Carty, de l'illustre maison de Mac-Carty Riagh, qui avoit épousé la fille & l'héritiere de Mac-Carty More Baron de Pacat, H.b. Elv. Valentia & Comte de Clan-Car. Desmond sut pris à la fin du 2. chap. 3. pag. mois de Mai dans une caverne de la montagne Slevegrot, par 135. Fitz-Gibbon Chef des Clangibbons, nommé le Chevalier Blanc Relat. Girald. (Thewhite Knight) qui le remit entre les mains du Président cap. 25. Carew à Cork. Ce Chevalier n'eut pas assez de délicatesse pour refuser la somme de mille livres sterlings que le Gouverneur lui fit donner, en récompense d'une action si infame. Florence Mac- Pacat. Hib. ibid. Carty, devenu le Mac-Carty More par la mort de son beau- chap. 6. pag. 161. pere & l'approbation d'ô Neill qui lui avoit confirmé cette dignité, fut arrêté à Cork par ordre du Président. Ces deux Seigneurs furent envoyés fous bonne garde au mois d'Août suivant à la Tour de Londres, où Desmond mourut après sept années · de prison; Jean Fitz-Thomas son frere s'ensuit, après la bataille ibid. de Kinsale, en Espagne, où il mourut, & laissa un fils nommé Garret ou Gerald, que Sa Majesté Catholique honora par la suite du titre de Comte. Jacques sils de Garret, le véritable héritier du titre & des biens de Defmond, resta quelque temps en Irlande; mais voyant que ses affaires n'avançoient pas, il retourna en Angleterre, où il mourut peu de temps après, avec foupçon d'avoir été empoisonné. Ainsi finit l'illustre Maison des Comtes de Desmond, qui fut sacrissée à son zéle pour la cause de la Religion; il reste cependant encore dans la Momonie quelques nobles familles du nom Fitz-Gerald, qui en tirent leur origine.

La captivité de Desmond & de Florence Mac-Carty, n'avoit nas calmé les inquiétudes du Président de la Momonie; il scavoit qu'il y avoit plusieurs Seigneurs dans cette province qui n'at-Cccc iii.

Relat. Girald.

chap. 7.

tendoient que l'arrivée des Espagnols pour se déclarer ouvertement contre le gouvernement Il vouloit les prévenir ; il ordonna Pacat Hib ibid, pour cet effet la tenue des Affifes ou Sessions générales à Cork pour le 28 Juillet, sous prétexte de juger les causes civiles & criminelles, & de vuider les prisons; il envoya des lettres circulaires à tous les Seigneurs & propriétaires de terres, pour les engager d'affister à ce Tribunal; les personnes que le Président avoit principalement en vue & dont la fidélité lui étoit plus suspecte, furent Dermod fils d'Owen Mac-Carty, autrement Mac-Donogh, Teugue fils de Dermod Mac-Carry & frere de Cormore Mac-Carry Lord de Muskerry, Moilmo ó Maghon (ô Mahony) Chef du Sept ou des Tribus des ô Mahonys de Kinel-Meaky, & Dermod Moil Mac-Carty, frere de Florence Mac-Carty, dont on a déja parlé. Les trois premiers ayant paru aux Assises surent aussitot arrêtés & mis en prison par ordre du Président; le quatrieme, scavoir Dermod Moil Mac-Carty, plus avisé que les autres, refusa d'entrer dans la ville ; avant l'exemple de son frere présent à l'esprit & se mésiant de la bonne foi des Anglois, il conserva sa liberté pour attendre l'événement, & ayant appris le fort de ses confreres, il se retira auprès de ses amis en Ultonie.

Le Député passa encore la riviere de Blacwater au commencement du mois d'Août, & s'avança vers Dungannon; mais la difficulté du chemin. & les fréquences escarmouches qu'il eûe à essuyer avec les troupes d'ô Neill, l'obligerent de se replier fur Ardmach. En chemin faisant le Député envoya le Chevalier Danvers avec trois cens hommes d'infanterie pour brûler un village qui étoit dans le voisinage: ce Chevalier fut repoussé par un détachement de l'armée de Tirone & poursuivi jusqu'au camp Anglois, malgré le secours qu'on lui avoit envoyé; quelques jours après les Irlandois s'étoient avancés dans le dessein d'attaquer les Anglois dans leur camp, mais le Député qui en eut avis, fit placer en embuscade quatre cens hommes qui les prirent en flanc & en tuerent plusieurs, entr'autres Pierce Lacy Seigneur de Bruff, autrement Brough, dans le Comté de Limerick; ce Seigneur descendoit de la noble famille des Lacys, qui avoient passé en Irlande dans le douzième siècle sous Henri II. & sa vertu donna un nouveau lustre à son extraction; ce guerrier étoit un des plus zélés défenseurs de la catholicité dans ces temps de troubles, & sa mémoire doit être chere à l'Eglise d'Irlande, qui a beaucoup perdu à sa mort (a). Le Député, après cette expédition, ayant mis ses troupes dans des garnisons, retourna à Newry.

Pendant le séjour du Député à Newry, Plunket Lord de Dunfany, qui commandoit une compagnie à la folde de la Reine, partit du fort de Liscannon dans le Brenny, s'avança sur les terres de Mac-Mahon, d'où il emmena un butin de seize cens bêtes à corne; mais il fut poursuivi par Mac-Mahon à la tête de cent quarante hommes, qui l'obligea d'abandonner sa proie, après un combat qui couta à chacun cinquante hommes. Le Chevalier Dockwra pouffoit ses conquêtes dans le nord d'Ultonie, il reprit le château de Derry; il se rendit maître de Donnegal & en soutint le siege pendant quelques jours contre à Donnel, celuici l'abandonna ensuite pour aller au secours de Kinsale. Edouard Digges qui commandoit deux compagnies à Asherow, se rendit maître, par surprise, de Ballyshannon. Le Député vint à la fin d'Août à Trim dans le Comté de Meath; il fit venir dans certe ville le Conseil privé de Dublin, pour délibérer ensemble sur l'état des affaires en général, & en particulier sur les mesures qu'il falloit prendre pour rompre le projet que le Capitaine Tirrell avoit formé d'une incusion dans la province de Momonie.

Cambd. Elizab. part. 4. pag. 816.

Telle étoit la situation des affaires entre les Catholiques d'Irlande & les Anglois à la fin du mois d'Août; la Momonie n'avoit plus de Chefs depuis la détention de Florence Mac-Carty & de Jacques Fitz-Thomas, l'union en étoit bannie, les peuples de la Lagenie étoient écrafés, ceux de la Conacie étoient dans l'impuissance de rien entreprendre, l'unique ressource étoien l'Ultonie où ô Neill & ô Donnell étoient encore à la tête de quelques troupes, dont le nombre n'étoit pas suffisant pour soutenir contre les forces d'Angleterre & celles des saux freres d'Irlande. En un mot l'Irlande étoient épuisée d'hommes & de munitions, elle avoit porté le fardeau de la guerre pendant plusieurs années dans l'attente d'un secours arrivé trop tard, & en même temps trop foible pour pouvoir réussir.

Le bruit commençoit en ce temps à se répandre que la flotte Espagnole étoit déja en mer pour tenter une descente en Ir-

⁽a) Le Comte de Lacy au service de l'Im- militaires, tire son origine de cette maipératrice Reine, si counu par ses exploits son.

576

Pacat. Hib. liv.

lande; le Conseil d'Angleterre ne l'ignoroit pas, il donna des ordres pour l'envoi des troupes dans cette Isle; en conséquence de ces ordres on débarqua au mois de Septembre à Cork & à Waterford deux mille hommes de troupes fraiches, en attendant d'autres qu'on assembloit sur les côtes d'Angleterre. Le Lord Député d'Irlande & le Président de la Momonie ne surent pas moins allarmés que le Conseil d'Angleterre; ces deux Seigneurs se rendirent à Leighlin le 19 Septembre pour conférer ensemble; ils allerent de-la à Kilkenny, où ils tinrent conseil. & le 23 ils reçurent un exprès du Chevalier Charles Wilmot, que le Président avoit laissé à Cork, avec la nouvelle que les Espagnols étoient débarqués à Kinsale. Sur cette nouvelle Wingfield Lord Marshal eut ordre d'assembler les troupes de la province Angloise & de préparer les munitions de guerre & de bouche nécessaires pour l'armée; les Chevaliers Henri Danvers & Jean Berkly furent envoyés à Ardmach & à Navan, pour en recueillir les garnisons & les conduire en Momonie; le Député & le Président partirent pour Cork, qui étoit le lieu d'assemblée, ils arriverent dans cette ville le 27 du même mois, où ils s'appliquerent à faire les préparatifs nécessaires pour assiéger les Espagnols dans Kinfale.

Hift. Cathol. som. 1. lib. 6. cap. 7.

Philippe III Roi d'Espagne vouloit à la fin effectuer les promesses réitérées qu'il avoit faites aux Princes ô Neill & ô Donnel. de secourir les Catholiques opprimés d'Irlande; il fit assembler pour cet effet le nombre de troupes nécessaires pour une expédition dans cette Isle, & en donna le commandement à Dom Juan Del Aquila, homme expérimenté dans le métier de la guerre. La flotte destinée pour le transport de ces troupes, fut envoyée dans cet interval aux Isles Terceres, afin de protéger les galions qui arrivoient de l'Amérique, contre une flotte Angloise qui avoit fait voile de ce côté-là, ce qui retarda l'expédition d'Irlande & causa une grande diminution, soit par maladie soit par désertion dans l'armée de Dom Juan. La flotte qui étoit commandée par Dom Diego de Brochero, étant de retour des Terceres, on embarqua ce qui étoit resté de l'armée & on fit voile pour l'Irlande; étant en pleine mer cette flotte fut accueillie d'une horrible tempête qui la sépara en deux, une de ces divisions, au nombre de sept vaisseaux, chargée de l'artillerie & de la plus grande partie des munitions de guerre & de bouche, fut battue par les flots, & obligée de relacher, avec le Vice-Amiral

Vice-Amiral Dom Pedro de Zubiaur, dans le port de la Corogne en Galice. L'autre division qui portoit Dom Juan avec deux mille cinq cens hommes d'infanterie, nombre peu proportionné à la grandeur de l'entreprise, gagna avec peine le port de Kinsale en Irlande, le 23 du mois de Septembre. Lorsque ces troupes surent débarquées, le Capitaine Guillaume Saxeys qui commandoit dans Kinsale, en sortit avec sa garnison aux approches des Espagnols & se retira à Cork; les bourgeois ouvrient aussités les portes de la ville à Dom Juan & ce Général en prit possessions.

Kinfale est un port de mer situé dans le Comté de Cork sur le bord de la riviere Bandon; la place n'est pas sorte, l'entrée du port est défendue par deux châteaux, l'un à gauche nommé Cassan-ne-Park, l'autre à droite que l'on appelle le château de Rinncharrain, qui veut dire la pointe d'une saucille, parce que ce château est bâti dans l'extrémité d'une langue de terre qui représente cet instrument; le Général Espagnol y mit garnison avec un canon tiré de dessu un des vaisseaux de la flotte; parce que l'artillerie dessinée pour la descente étoit restée à bord les vaisseaux qui étoient entrés à la Corogne avec

Zubiaur.

Dom Juan n'étoit pas trop rassuré dans cette place, où il lui manquoit bien des choses nécessaires pour s'y maintenir; il écrivit une lettre en Espagne par la flotte qui alloit partir, pour rendre compte au Roi son maître du succès de son voyage & pour lui demander les secours dont il avoit besoin. Ce Général ne voyoit aucune disposition en sa faveur parmi les Catholiques de la Momonie; quelques-uns de leurs Chefs étoient dans les fers, les autres avoient donné des ôtages pour garants de leur fidélité, d'autres enfin étoient les ennemis déclarés de la cause commune; de forte qu'il n'y eut que Daniel ô Sullevan Prince de Bearre & Beantry, en état de tenter quelque entreprise. Ce Prince envoya un exprès au Général Espagnol pour sui offrir ses services; il lui fit dire que lui & ses amis pourroient sournir mille hommes déja armés, & qu'ils étoient à portée d'en mettre encore autant sur pied si le Général vouloit leur fournir des armes, & qu'avec ce corps il se chargeoit d'arrêter le progrès des Anglois & d'empêcher qu'ils ne fissent le siege de Kinsale, en attendant l'arrivée d'ô Neill & d'ô Donnel. Dom Juan fit réponse à ce Prince qu'il ne pouvoit fournir des armes attendu Tome II.

HISTOIRE

· 78

que toute l'artillerie étoit à bord les vaisseaux que Zubiaur avoit conduits à la Corogne, & qu'il attendoit la réponse des Princes d'Ultonie. En esse ce Général avoit déja écrit plusieurs sois à ces Princes depuis son arrivée à Kinsale, aussi bien que Fray Matheo de Oviedo Archevêque titulaire de Dublin, qui l'avoit accompagné d'Espagne: par ces lettres, l'Archevêque & le Général sollicitoient vivement à Neill & à Donnel de venir les joindre le plutôt qu'il seroit possible, & de leur mener des chevaux dont ils avoient un extrême besoin. Voici deux copies de ces lettres, rapportées par l'Auteur du livre intitulé Pacata Hibernia.

Pervenimus in Kinsale, cum classe & exercitu Regis nostri Philippi; expedamus vestras Excellentias quatibet hora; veniant ergo quam velociter potuerint, portantes equos, quibus maxime indigemus, & jam alia via scripsimus, non dico plura. Valete. Frater Matheus, Archiepiscopus Dubliniens.

Aqui estamos guardando à vuestras Senorias illustrissimas como largamente otra via hemos escritos, a Dios, 12 Octob. 1601.

Dom JUAN DE AQUILA.

Le Député attendit à Cork le retour des Officiers qu'on avoit envoyés pour ramasser les troupes de la Lagenie & de la Conacie, & les garnisons d'Ultonie; il vit venir à la fin les Chevaliers Benjamin Berry, Richard Wingsield, Jean Barkley & Henri Davers chacun à la tête de sa division: ces troupes, jointes à celles de la Momonie, faisoient en tout environ sept mille six cens hommes. Le Général Anglois marcha avec cette armée vers Kinsale, en changeant deux ou trois sois de camp. Il campa la troisseme fois sur une hauteur nommée Spittle Hill, où il se retrancha, à une portée de mousquet de cette place; en même temps Button Capitaine d'un vaisseau de guerre qui venoit d'escotte un navire de Dublin chargé de vivres, eut ordre de garder le port de Kinsale pour empêcher qu'on n'apporte aucun secours par met à cette place.

Tout étant disposé, les Anglois firent successivement les sieges de Rinncharrain & de Caslan-ne-park; ces châteaux se rendirent l'un le premier de Novembre & l'autre le 20 du même mois. Les mois d'Octobre & de Novembre se passerent en escarmouches. Les Espagnols faisoient de fréquentes sorties; les Anglois



Hift. Cathol;

les repoussoient & si on en croit leurs Historiens, l'avantage étoit toujours de leur côté. Cependant un Auteur contemporain en parle différemment. Les Espagnols, dit-il, employoient ibid. le jour à défendre vaillamment les murs de la ville; la nuit ils faisoient de fréquentes saillies, tuoient les sentinelles & gardes avancées des Anglois, & enlevoient leurs canons; par ce moyen. continue-t-il, la perte des Anglois surpassoit celle des Espagnols: Quo modo majore Anglorum, quam Hispanorum clade dimicatur. Quand on supposeroit la réalité des avantages remportés par les Anglois sur les Espagnols, la grande disproportion qui se trouvoit entre les forces des assiégeans & des assiégés en diminuoit beaucoup le mérite. Les Espagnols n'avoient que deux mille cinq cens hommes dans Kinsale, qu'on en suppose quatre mille pour contenter leurs adversaires; toute la force de cette place se bornoit à un simple mur avec des tourelles de distance en distance; l'artillerie des Espagnols consistoit en trois piéces de canon, sçavoir une qu'on avoit retirée de dessus un de leurs vaisseaux de transport & deux qu'on avoit trouvés dans la place. Les Anglois se présenterent devant Kinsale avec une armée de sept mille six cens hommes; cette armée fut augmentée quelques jours après de huit mille hommes, que le fidéle Comte de Thomond avoit conduit d'Angleterre au camp. L'artillerie des Anglois étoit nombreuse & bien servie; les vivres abondoient dans leurs camps; le Capitaine Button gardoit l'entrée du port de Kinsale jusqu'à l'arrivée d'une escadre Angloise de dix vaisseaux commandée par l'Amiral Richard Levison & le Chevalier Amias Preston son Vice-Amiral; cette escadre tiroit sans cesse des bordées de canon sur la place, pendant que l'armée l'attaquoit par terre : cependant le siege de Kinsale dura près de trois mois, c'est-àdire, depuis le 17 Octobre jusqu'au 9 du mois de Janvier fuivant.

Hifl. Cathol.

Le Vice-Amiral Dom Pedro de Zubiaur, qui fut contraint Hift. Cathol. par une tempête de relacher avec sept vaisseaux à la Corogne en Galice, arriva avec cette escadre sur les côtes d'Irlande le 3 de Décembre. Cet Officier entra dans un port nommé Cuanan-Caissan, en Anglois Castle-Haven, dans le territoire de Carbry, à vingt milles ou environ de Kinsale; il sut bien reçu par les ô Driscols, au nombre de cinq freres qui possédoient ce pays, & qui lui livrerent le château pour y prendre poste. Daddii

Sur la nouvelle de l'arrivée des Espagnols à Castle-Haven; le Député ordonna au Chevalier de Levison de les aller combattre; cet Amiral ne perdit pas de temps, il partit pour Castle-Haven avec six vaisseaux & quelques troupes à bord; il trouva dans ce port les navires Espagnols à l'ancre, fans défense & tout délabrés par les fatigues d'un long voyage; il en endommagea quelques-uns & tira quelques coups de canon contre le château; les Espagnols s'éveillerent au bruit, ils gagnerent leurs bords, ils firent jouer leur artillerie, on se battit tumultuairement & fans ordre, & ce combat, qui dura deux jours; couta aux Anglois cinq cens foixante-quinze hommes: l'Amiral Anglois voyant le peu de réuffite de ce combat naval, vouloit débarquer ses troupes pour attaquer celles d'Espagne qui étoient à terre; mais il en fut détourné, tant par la bonne contenance. des Espagnols que par un secours de cinq cens hommes que le Prince de Bearre venoit de conduire à leur camp. Surquoi cet Amiral fortit précipitamment du port de Castle-Haven, & se rendit à Kinfale, où il exagera beaucoup le succès de son expédition.

Ce fut alors que plusieurs Seigneurs des environs prirent les armes pour se joindre aux Espagnols; les principaux surent le Chevalier Finin ó Driscol avec les autres branches de ce nom; les Mac-Cartys de Carbry; Domnal ó Sullevan Bearre; le sils aîné d'ô Sullevan More; Domnal Mac-Carty sils du Comte de Glancar avec les autres branches des Mac-Cartys de Desmond; les ô Donavans & les ô Mahonys de Carbry; Jean ô Connor

Kierry; le Chevalier de Kerry & autres.

Le nombre de troupes Espagnoles débarquées à Castle-Haven ne passoit pas celui de sept cens hommes, mais l'espérance d'un plus ample secours stattoit les Catholiques & leur faisoit envisager d'avance le moment de leur liberté. Pour convaincre les Espagnols de leur sincérité, ces Seigneurs leur liverent les places fortes qu'ils possédoient sur les côtes pour y mettre des garnisons. Donogh ô Driscol leur avoit déja donné le château de Castle-Haven; le Chevalier Finin ô Driscol leur abandonna le château de Donneshed à Baltimore, & celui de Donnelong dans l'Isse nommée Innisherkan, qui commandoient l'entrée de ce port, & Domnal ô Sullevan leur livra le château fort de Duin Buith, autrement Dunboy, qui dominoit le port de Beerhaven. On distribua dans ces places, par ordre de Dom Juan Del

Aquila, l'artillerie avec les sept cens Espagnols débarqués à Castle-Haven.

Pendant l'expédition de Levison à Cassle-Haven, un navire Ecossos entra dans le port de Kinsale: ce navire, qui avoit été séparé en mer de la stotte Espagnole, avoit à bord environ quatre-vingts soldats Espagnols. Le Patron Ecossos en sit avertit le Vice-Amiral Preston, & lui livra persidement son équipage.

Les Princes d'Ultonie n'avoient pas oublié leur engagement avec Dom Juan Del Aquila; ils faisoient toute la diligence posfible pour venir au secours de Kinsale, ils avoient près de quatre-vingts lieues à faire, & les chemins étoient extrêmement mauvais à cause des pluies continuelles. O Donnel marcha le premier avec fon armée qui étoit de deux mille fix cens hommes d'infanterie avec quatre cens cavaliers. Les principaux Chefs de son armée furent ô Rourke, Mac-Sweeny Tueth, ô Dogharty, ô Boyle, Mac-Dermot, les deux Mac-Donoghs, ô Kelly, les deux fils d'ô Connor Roe, Domnal frere d'ô Connor Sligoe, Raymond Burke le Baron & Guillaume son frere, les deux freres d'ô Donnel, les deux ô Flahertys, Hugue Mostian, Fitz-Maurice Lord de Lixnaw, Jean Fitz-Thomas, frere du prétendu Comte de Desmond, Fitz-Gerald, nommé Chevalier de la Vallée, Dermod Moyle Mac-Carty, frere de Florence qui fut envoyé à la Tour, avec plusieurs autres.

le Lord Député assembla le Conseil pour délibérer sur les moyens cap. 13. de couper la communication de ce Prince avec la Momonie, on chargea le Président Carew de cette commission; il partit le 7 Novembre avec quatre mille cinq cens hommes d'infanterie & cinq cens de cavalerie, & marcha vers le pays d'Ormond, où ô Donnel devoit passer. Il s'arrêta, après quelques jours de marche, à Ardmail, au nord de Cashil. O Donnel étoit déja entré dans le Comté de Tipperary par Ikerin, pays des ô Meaghairs; il campoit à Holy-Cross, à quelque distance d'Ardmail, où étoit le Président. Le Prince de Tirconnel vouloit éviter le combat; pour tromper l'ennemi, il laisse beaucoup de lumiere dans son camp & se mit en marche avant le jour, il prit sa route

par Slieve Phelim du côté du steuve Shannon, il entra dans le Comté de Limerick par les désilés de l'Abbaye d'Owny, au pays des ô Moel Ryans, & s'avança jusqu'au château de Crome, à douze milles plus loin; de sorte qu'on compte qu'il avoit sait

Dddd iii

La nouvelle de la marche d'ô Donnel allarma les Anglois;

Hist. Cathol.

Pac. Hib. ibid.

trente-deux milles d'Irlande dans cette journée; marche violente pour une armée suivie d'équipages. Le Président, insormé
de ce mouvement d'o Donnel, sit marcher le même jour son
armée, il traversa le pays jusqu'à l'Abbaye d'Owny, dans le dessein de couper le passage à ce Prince; mais ayant appris qu'il
alloit gagner les gorges de Connillo, le Président, aulieu de le
suivre, retourna le 25 du même mois au camp de Kinsale, en
prenant le chemin le plus court, afin de devancer ô Donnel &
d'empêcher sa communication avec la garnison Espagnole de
cette place. Le Président ramena aussi au camp les Comtes de
Clanriccard & de Thomond, que le Député avoit envoyé,
s'un avec son régiment, & l'autre avec sa troupe de cavalerie à
son secours.

Le Prince ô Neill partit de Tirone dans le courant du mois de Novembre, à la tête d'environ trois mille hommes pour aller au secours des Espagnols de Kinsale. Les Seigneurs de la suite de ce Prince furent Mac-Mahon de Monaghan; Coconnacht Maguire de Fermanagh, dont le frere aîné avoit été tué quelque temps auparavant au Comté de Cork, dans une escarmouche avec Saint Leger, Raynald Mac-Donnel Prince de Gline, le Capitaine Richard Tirrell, Magennis d'Iveagh & autres. O Neill trouva de l'opposition à son passage par le Comté de Meath, de la part des Anglo-Irlandois de cette contrée, ce qui fut cause d'une escarmouche, où Darcy Seigneur de Plattin perdit la vie; Tirone continua ensuite sa route vers la Momonie, & se rendit le 8 Décembre au Comté de Cork, à quelques lieues du camp Anglois. O Donnel l'attendoit dans le territoire de Kinel Meaky; ces deux Princes étoient à portée de se joindre; en effet ils camperent ensemble le 21 du mois entre Cork & Kinsale, à une lieue de l'armée Angloise.

Les forces réunies de ces deux Princes consisteient en six mille Irlandois avec trois cens Espagnols, arrivés de Castle-Haven sous les ordres d'ô Sullevan Bearre & de Dom Alsonso de Ocampo; leur intention n'étoit pas d'attaquer l'armée Angloise qui étoit de quinze à seize mille hommes, la disproportion étoit trop grande; ils se proposoient seulement de donner du secours à Dom Juan Del Aquila, en jettant dans Kinsale un corps de troupes, qui mettroit ce Général en état de soutenir encore quelque temps un siege, que la rigueur de la saison autoit immanquablement sait lever aux Anglois, & qui par ce

moyen donneroit à ce Commandant le loisit d'attendre un nouveau renfort d'Espagne. C'étoit là le sujet de plusieurs lettres que Dom Juan écrivoit aux Princes ô Neill & ô Donnel. Par ces lettres il leur conseilloit de s'approcher du camp Anglois, afin d'être à portée d'exécuter leur dessein; il se chargeoit de leur donner le signal pour l'exécution, par une sortie qu'il alloit faire sur l'ennemi, à un jour marqué; mais ces lettres ayant été interceptées par les Anglois, le projet n'eut pas son effet; le Député donna ordre par-tout de doubler les gardes, de fortisser les retranchemens & de se mettre en état de défense.

O Neill, sur l'avis qu'il avoit reçu de Dom Juan, sit un mouvement, la nuit du 23 au 24 Décembre, vers le lieu que ce Général lui avoit indiqué. Il vit en s'approchant que ce terrein étoit occupé par les Anglois; il entendit le bruit des armes & de toutes fortes d'instrumens de guerre, qui caractérisent une bataille en forme; il accourut, croyant que Dom Juan avoit fait une sortie comme il l'avoit proposé, & qu'il étoit aux mains avec les Anglois; mais sa surprise sut grande, lorsqu'il vit que l'ennemi étoit déja rentré dans son camp. Le jour étant venu, ô Neill s'avança un peu pour examiner le camp ennemi, où il apperçut un calme parfait, sans appareil d'une sortie de la part de la garnison; il jugea alors que la prétendue bataille n'étoit qu'une feinte & un stratageme des Anglois, pour l'attirer au combat, & qu'il falloit remettre à un autre jour l'exécution de son projet ; il donna en conséquence ordre à ses troupes de retourner. O Neill après une heure de marche trouva ô Donnel qui disputoit le passage d'une petite riviere à un corps de cavalerie Angloise. O Donnel repoussa d'abord les Anglois, & les obligea de repasser la riviere; mais par un trait de politique qui ne lui réussit pas, il leur laissa le passage libre, dans l'espérance de pouvoir les enfermer entre lui & la riviere; pour cet effet, il fit faire une seinte retraite à sa cavalerie; ce corps, soit par l'effet du hasard, soit par la persidie de quelque personne mal intentionnée, se replia brusquement sur l'infanterie qui ne s'y attendoit pas, & la mit en désordre, les soldats saisis d'une terreur panique, se débanderent & prirent la fuite, sans que leurs chess les pussent jamais rallier; la cavalerie Angloise se mit à la pourfuite des fuyards, mais dans la crainte d'une embuscade, elle

n'osa pas trop avancer (a). Les Anglois profiterent de cette déroute pour se donner le mérite d'une victoire complette . qu'ils prétendoient avoir remportée sur les rébelles ; mais l'avantage réel fut d'avoir empêché la jonction des Catholiques avec les Espagnols de Kinsale; ce qui étoit moins dû à la valeur des premiers qu'au désordre arrivé parmi les derniers.

O Neill perdit dans cette expédition environ deux cens hommes. Les Écrivains Anglois font monter cette perte à douze

cens hommes tués, huit cens blessés & plusieurs prisonniers: Alfonse Del Campo qui commandoit les Espagnols, fut du Hill. Cathol. nombre des derniers. Le Prince de Tirone ayant manqué son coup, & trouvant la faison déja trop avancée pour pouvoir tenir plus long-temps la campagne, retourna avec ses troupes dans sa province pour y attendre une occasion plus favorable. Rory ou Roderick à qui ô Donnel son frere avoit abandonné le commandement de son armée, prit le chemin de Tirconnel: il fut attaqué dans la Ouest-Midie par les Anglois de Ballimore Loch-Sindil qui vouloient lui disputer le passage; mais cette milice bourgeoise sut taillée en piéces par la cavalerie d'ô Donnel, qui en laissa deux cens morts sur le champ de bataille. O Rourke avant appris que Thadée son frere qui étoit resté dans le

Brefny, vouloit se rendre maître de cette Principauté, hâta son retour pour soutenir son droit contre cet usurpateur; ces exemples furent suivis par les autres Chefs de l'armée, de sorte qu'il ne restoir plus rien de l'armée catholique dans la Momonie. excepté un petit corps composé de Momoniens & d'Espagnols: commandé par ô Sullevan Prince de Bearre, qui retint auprès de lui le Capitaine Richard Tirrel, Guillaume Burke & quel-

ques autres Officiers. Les Anglois n'ayant plus rien à craindre de la part de l'armée catholique, se rendirent dans leurs camps devant Kinsale, où ils firent aussitôt des réjouissances au bruit de l'artillerie, en action de graces pour la victoire qu'ils venoient de remporter.

Dom

Ibid, cap. 10.

⁽a) Quod dum facit pars ipfius Equitatus minimè cogentibus & Principibus frustra revel casu, vel alicujus dolo & petsidia agelamantibus. Ita panico terrore omnes petmen ipsius ô Donelli aversis equis ingressa culs sunt. Fugientibus Regius Equitatus nipedites cogit ordines lasare, incompositi hil audactiee haret, putans in insidis se trapedites ses fes suga mandant. Idem facit ô hi. Hist. Cathol. Hist. tom. 3. lib. 6. cap. 9. Nelli agmen , & etiam ô Sullevani hostibus

Dom Juan trompé à ce bruit, & croyant que le secours qu'il attendoit étoit aux mains avec les Anglois, fit une sortie avec une partie de sa garnison, lorsqu'il n'étoit plus temps; mais s'étant apperçu de son erreur, il rentra bien vite dans la place. Il est remarquable, ou que le Commandant de Kinsale n'avoit pas connoissance d'une action qui s'étoit passée près de cette ville, ou qu'en ayant connoissance, il n'avoit pas fait de sortie pendant qu'elle duroit, comme il en étoit convenu avec ô Neill. L'Auteur de l'histoire intitulée, Pacata Hibernia, rapporte après le Livre 2. chap. 21; Comte de Thomond une singuliere prophétie touchant la batail- Pag. 235. le de Kinsale. « Personne n'est moins crédule que moi, dit cet » Auteur, sur le fait de ces sortes de prédictions, qui sont ordi-» nairement fabriquées après que les choses sont arrivées; mais » comme celle-ci se trouve vérifiée par le succès, je crois pou-» voir la rapporter. J'ai entendu dire plusieurs sois, continue-t-il, au Comte de Thomond en présence du Lord Député & de plu-» sieurs autres, qu'il avoit lu dans un vieux livre Irlandois, une » prophétie qui marquoit le jour & le lieu, auprès de Kinsale, » où il y auroit une bataille entre les Anglois & les Irlandois, & » où les premiers seroient victorieux. » Si cette prophétie n'a pas été de la fabrique du Comte de Thomond, il paroît du moins qu'elle étoit de son goût, puisqu'on ne lui reproche pas d'avoir

Pendant que les Anglois poufsoient vivement le siège de Kinfale, Hugue ô Donnel après avoir donné le commandement de ses troupes à Roderick son frere, s'embarqua pour l'Espagne accompagné de Redmond Burke, Hugue Mostian & autres. Dom Juan ne se croyoit pas en état de se soutenir plus longtemps dans Kinfale; ce Commandant envoya le dernier jour de Décembre, son Tambour-Major avec une lettre au Député. pour lui proposer une capitulation; la proposition sut agréée du Général Anglois; il envoya sur le champ à Kinsale le Chevalier Guillaume Godolphin pour traiter avec le Commandant Espagnol des articles de la capitulation; cette négociation dura quelques jours; on convint à la fin des articles dont les principaux furent. que Dom Juan abandonneroit au Député toutes les places qu'il possédoit dans la province de Momonie; sçavoir, Kinsale, Castlehayen, Baltimore, Bearchayen & Dunboy, & que le Député fourniroit à Dom Juan des vaisseaux de transport pour le conduire en Espagne avec ses troupes, armes, munitions, artillerie, Tome II.

contribué à la faire mentir.

argent, drapeaux déployés & généralement tout ce qu'il possédoit dans les susdites places. Cette capitulation sut signée par Dom Juan d'une part, & de l'autre par le Député, le Président de la Momonie, les Comtes de Thomond & de Clanriccard, Richard Wiengfield, Robert Gardiner, Georges Bourchier & Richard Levison.

d'Irlande & les Anglois ; ceux-ci étoient dégoutés du siège ; outre l'incommodité de la saison, c'étoit au mois de Janvier, ibid.chap, 23. pag. ils commençoient à manquer de tout, ils n'avoient des vivres

La reddition de Kinsale affecta différemment les Catholiques

Pacat. Hib.

que pour six jours, le trésor étoit épuisé; les munitions de guerre étoient consommées, & l'artillerie hors d'état de battre la Hist. Cathol. ville en brêche. L'armée Angloise étoit beaucoup diminuée depuis le commencement du siège, soit par le ferede l'ennemi, foit par maladie, de forte que de seize mille hommes qu'on avoit fait asseoir devant Kinsale, il en restoit à peine la moitié. La flotte Angloise qui occupoit la baie de cette place, souffroit autant que l'armée qui en faisoit le siège. Elle se voyoit à la veille d'être obligée de quitter cette station pour aller chercher des vivres ailleurs; de forte que le Député ayant consulté son Conseil, regardoit avec raison la capitulation proposée par le Général Espagnol, comme l'unique moyen de conserver les débris de son armée, & de lui épargner l'affront de lever un siège qui lui avoit déja tant couté.

Les Irlandois envisageoient les choses autrement; la conservation de Kinsale étoit de la derniere importance pour la cause catholique; Dom Juan y avoit une garnison d'environ deux mille cinq cens hommes ; il étoit bien pourvu de toutes fortes de munitions de guerre & de bouche; il étoit foutenu par les garnisons de Baltimore, Castlehaven & Bearhaven; de sorte qu'eu égard à la situation des Anglois, ce Commandant auroit pu soutenir encore quelques mois pour attendre l'artivée des secours qu'on préparoit en Espagne, & pour donner à 6 Neill & autres Princes d'Irlande, le temps de s'assembler au Printems; il étoit donc naturel de penser que la reddition de Kinsale & des autres places qui en dépendoient, en fermant l'entrée à tout secours étranger, étoit contraire aux intérêts de la cause qu'on vouloit rendit maître du château de Dunboy dont il étoit le propriétai-

Pac. Hib. ibid. défendre. O Sullevan Beare qui en pénétroit la conséquence, se chap. 28. pag. 268. & fuiv. re; ce Prince l'ayoit cédé aux Espagnols à leur arrivée dans le

pays pour y mettre garnison; mais ne voulant pas que cette forteresse sut comprise dans une capitulation faite avec l'ennemi, il y fit entrer de nuit Thomas Fitz-Maurice Lord de Lixnaw, Domnal Mac-Carty, les Capitaines Richard Tirrel & Guillaume Burke avec des troupes, & se saisit des portes sans commettre d'hostilité contre les Espagnols. Il envoya aussitôt Dermod ô Driscol en Espagne, avec une lettre pour Sa Majesté Catholique, où il prie ce Monarque d'être persuadé de la droiture de ses intentions au sujet de la prise de Dunboy; il déclame fortement dans cette lettre contre la capitulation que Dom Juan avoit faite avec les Anglois; il la traite de pitoyable, d'exécrable & d'inhumaine.

O Donnel qui s'étoit embarqué pour l'Espagne après la bataille de Kinfale, étant arrivé à la Corogne en Galice, fut reçu avec toute la distinction possible par le Comte de Caraçena Gouverneur de cette Province: ce Comte lui donna un logement dans son Palais, il lui cédoit la droite dans toutes les assemblées, honneur qu'il auroit refusé dans son Gouvernement au premier Duc & Pair du Royaume. Le Roy d'Espagne informé de l'arrivée d'ô Donnel dans ses Etats, écrivit une lettre au Comte de Caraçena touchant la réception qu'il devoit lui faire; il lui parla dans cette lettre des affaires d'Irlande, & lui témoigna son empressement pour soutenir les Catholiques de cette Isle contre leurs ennemis, au risque de perdre sa couronne. O Donnel s'étant délassé de ses fatigues, prit congé de son hôte qui lui fit présent de mille ducats; il continua sa route par Compostelle, il fut reçu fort honorablement dans cette ville par l'Archevêque & les bourgeois; ce Prélat célébra le 29 Janvier une Messe solemnelle où le Prince de Tirconnel assista & reçut la fainte Communion; ensuite de quoi le Prélat le traita splendidement dans son Palais, & lui présenta mille ducats, pour continuer son voyage. O Donnel étant arrivé à la Cour, fut accueilli du Roi & de tous les Courtisans; Sa Majesté ordonna qu'on fit les préparatifs nécessaires pour une expédition en Irlande, & on commença à faire défiler des troupes vers la Corogne.

Dom Juan de Aquila le Général Espagnol étoit encore en Irlande ; le vent étant favorable il fortit de Kinsale le 16 du mois chap. 30. pag 178. de Mars, & fit voile avec ce qui étoit resté de ses troupes pour l'Espagne: étant arrivé à la Corogne, sur un soupçon d'in-

Eeceij

Pacat, Hib. ibid.

fidélité dans l'administration des affaires d'Irlande, il fut arrêté par ordre du Roi; il eut pour prison sa maison où il mourut de chagrin quelque temps après. Le soupçon qu'on avoit contre ce Général, étoit fondé sur la facilité avec laquelle il avoit livré aux Anglois Kinsale, & les autres places qu'il tenoit en Irlande ; sur le commerce étroit de lettres qu'il entretenoit avec le Député & le Président Carew, & les présens réciproques qu'ils se faisoient, & enfin sur les passeports qu'il accordoit libéralement à des Anglois qui passoient d'Irlande en Espagne, sous prétexte de commerce, & qui dans le fond étoient des espions qui rendoient compre chez eux de tout ce qui se passoit en Espagne, relativement aux affaires d'Irlande; en effet, on arrêta à la Corogne en ce temps un Officier Anglois nommé Gautier Edney: cet Officier avoit fretté un navire à Cork pour l'Espagne, il étoit muni d'une lettre de recommandation & de présens de la part du Député pour Dom Juan; mais celui-ci étant déja en disgrace, il manqua son coup, le Comte de Caraçena profita des présens dont cet Officier étoit chargé; il envoya ses lettres, passeports & autres papiers à la Cour.

HAPITRE

368.

E Pape Clément VIII écrivit une lettre en ce temps à Hugue o Neill Prince de Tirone, pour le complimenter sur la fainte confédération qu'il avoit faite avec les autres Princes d'Irlande pour la défense de la Religion catholique contre les Hérétiques; en voici la copie.

A notre bien aimé fils & noble Prince Hugue ô Neill, Général ni Principi Nælio, exercitus & Commandant en chef l'armée catholique en Irlande.

Très-noble & bien aimé fils, Salut & Bénédiction Apostolique. Nous avons appris par vos lettres & par le rapport de notre bien aimé fils Pierre Lombard, Prévôt ledus filius Petrus Lombardus de notre Eglise de Cambray, que l'alliance sacrée que yous & plu-

Dilecto filio nobili viro Ugocatholici in Hibernia Duci & Capitaneo generali.

Dilede fili nobilis vir, Salutem & Apostolicam Benedictionem. Cognovimus ex literis nobilitatis sua ex his qua di-Civis nostræ Præpositus Cameracensis nobis coram exposuit



facrum fædus, quod tu & quamplures Principes & Proceres , & Nobiles primarii Regni ifcharitatis glutino colligatum confersari & augeri quodque ejusdem Domini exercitum ope & virtute pro/perè à nobis pluries pugnatum est adversus Anglos Ecclesia & fidei desertores magnam ex his voluptatem in Domino cepimus, ipfique Patri mi/ericordiarum Deo gratias egimus, qui adhuc in regno isto reliquit sibi multa millia virorum qui non curvaverint genua sua ante Baal. Hi enim impias hareses, & prophanas novitates non funt fecuti, imò eas detestati fortiter pugnant, pro hæreditate majorum suorum, pro fidei salute, integritate & unitate cum Ecclesia retinenda, quæ una est Catholica, - & Apoltolica, extra quam non est salus. Laudamus egregiam rietatem & fortitudinem tuam , fili, & Principum, & caterorum omnium qui tecum jundi ac fæderati nulla pro Dei gloria pericula reculant, seque majoribus suis qui bellica virtutis & catholica Keligionis studio, ac laude imprimis floruerunt dignos nepotes & justos succesfores oftendunt, & palam profitentur : confervate, filii, hanc mentem, conservate unionem & consensionem vestram, &

sieurs Princes & Grands de ce Royaume, aviez contracté sous les auspices du Tout-Puissant, & zius Dei benignitate iniislis serré par les nœuds de la charité, le conservoit & s'augmentoit ; & que par les fecours de la puissance de ce même Dieu, vous aviez combattu plusieurs fois avec succès contre les Anglois déserteurs de l'Eglise & de la foi: à ces nouvelles nous avons fenti une joie inexprimable dans le Seigneur . & nous lui avons rendu grace de ce que tant de milliers d'hommes ·qu'il a laissés dans ce Royaume. n'ont pas fléchi le genouil devant Baal. En effet, ces Héros du Christianisme, au lieu de suivre de prophanes nouveautés, & des hérésies si abominables, au contraire, pour ne pas démentir la générolité de leurs ancêtres, & pour conserver la foi & l'union avec l'Eglise Catholique & Apostolique, hors de laquelle il n'y a point de salut, ils ont travaillé de toutes leurs forces à les détruire. Nous louons, ther Fils, cette piété, ce courage qu'un saint zéle excite en vous, & dans les Princes, & dans tous ceux qui unis à vous par le nom le plus sacré de l'alliance, ne refusent pas de s'exposer aux plus grands périls, pour faire éclater davantage la gloire du Très-Haut, & pour se montrer dignes héritiers de la vertu de leurs Ancêtres, qui se sont signalés dans les armes, & qui Leus omnipotens, Deus pacis n'ont point rougi d'entreprendre Ecce iii

la défense de la Religion. Con- & concordiæ erit vobiscum, & fervez, chers Enfans, ces mêmes pugnabit pro vobis, & quemadfentimens. Soyez toujours dans modum fecit proslernet inimicos une parfaite union, afin que le suos ante faciem nostram; nos Dieu tout-puissant, ce Dieu de autem qui Nobilitatem tuam . paix & de concorde, soit avec & vos omnes avita fidei & glo. vous, & terrasse à vos yeux com- riæ imitatores paternæ, amamus me il a déja fait les ennemis de la & gerimus in visceribus Jesu Religion. Pour nous qui chéris- Christi, non cessamus Deum fons & portons dans les entrail- orare nostrum pro vestra feliciles de Jesus-Christ, cette gran- tate & falute, vestrique foliciti deur d'ame, & vous tous dignes sumus & erimus semper quanimitateurs de la gloire & de la fi- tum cum Deo poterimus, atque délité de vos Ancêtres, nous ne cessons de prier Dieu pour votreconfervation & le bonheur de vos jours, & nous fommes toujours occupés de vous, & nous le serons autant que nous le pourrons propediem mittere ad vos pecudans le Seigneur; & dès qu'il se- liarem Nuntium nostrum, & ra nécessaire, nous employerons hujus sandæ Sodalitiæ, in qua tout notre crédit pour engager Des authore meritis licet impanos bien aimes fils les Rois & ribus prasidemus vestrum, pium, Princes Catholiques à vous favo- prudentem, zelo Dei pradictum, riser de leurs secours. Notre in- & nobis probatum, qui nostri tention est de vous envoyer un erga nos honoris testis sit vobis-Nonce prudent & zélé, qui vous que omnibus in rebus ubi usus fervira de garand de l'honneur que venerit adjumenta sit ad salutanous vous portons, & qui vous rem & necessariam unionem veserautile en tout, pour conserver stram conservandam, ac cathoparmi vous l'union nécessaire licam fidem propagandam, ac pour la propagation de la foi ca- omnia denique pro sui muneris tholique, afin que l'honneur & le officio, officianda, quibus Dei culte de Dieu s'augmente dans ce honor & cultus in regno isto Royaume. Nous vous envoyons augeatur. Interea placuit has en attendant ces Lettres comme nostras Literas ad vos præmittegage de notre amour pour vous re testes amoris nostri, in vos & votre Royaume, & pour vous & Regnum istud, & ut vos consoler tous comme nos enfans omnes tanquam filios nostros in

ubi opus fuerit scribemus efficaciter ad Reges & Principes catholicos filios nostros ut vobis, & caufa vestra omni ore suffragentur; cogitamus etiam par notre affection paternelle. Christo dilectos paterno affectu

consolaremur; ipsum verò Pe- Nous avons écouté avec plaisir. trum Lombardum, quem Nobilitas sua oratorem & negotiorum gestorem constituit apud nos, & jam libenter audivimus, & deinceps audiemus, tibi verò & cæteris qui tibi unanimes pro fidei catholicæ propugnatione adhærent, noftram & Apostolicam Benedic. tionem benignè impartimur; denique precamur ut Angelos emittat in circuitu vestro, & pios conatus vestros (ua cœlesti gratia dirigat vosque dextra suæ potentiæ perpetuò tueatur. Da: tum Romæ apud (anclum Petrum , fub Annulo Piscatoris, die 20 Januarii, anno 1601, Cardinal. Pontificatûs nostri anno nono.

& nous écouterons toujours Pierre Lombard que vous avez envoyé vers nous en qualité d'Ambassadeur; nous vous accordons ainsi qu'à ceux qui se joignent à vous, pour la défense de la Religion catholique, notre Bénédiction Apostolique; nous prions enfin Dieu qu'il daigne envoyer dans vos conseils son divin Esprit, afin de vous guider dans vos entreprises. Donné à Saint Pierre de Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le 20 Janvier 1601, & de notre Pontificat le neuf.

SILVIUS ANTONIANUS,

SILVIUS ANTONIANUS, Cardinalis.

Le Lord Député ayant achevé la campagne de la Momonie, se mit en route pour retourner à Dublin, après avoir nommé le Chevalier Richard Percy, Conseiller pour la Province de Momonie; il partit de Cork le 9 du mois de Mars, accompagné du Président Carew; il alla coucher à Clone chez Jean Fitz-Edmonds à qui il donna le grade de Chevalier; de-là il continua fa route vers Waterford où il créa Chevalier Edouard Gough & Richard Aylward, deux nobles & anciens citoyens de cette ville. Il arriva le 24 Mars, qui étoit en ce temps le dernier jour de l'année, à Kilkenny, où il coucha chez le Comte d'Ormond; & après avoir conféré avec le Président, sur les affaires du gouvernement, étant indisposé, il se sit porter dans une littiere à Dublin où il arriva le 28 du même mois.

Les troupes Angloises en Irlande, montoient encore, malgré leur perte dans la dernière campagne, à seize mille neuf cens cinquante hommes d'infanterie, & à mille quatre cens quatrevingt-sept de cavalerie. Le Député après en avoir fait faire la

An. 1601,

92

revue, leur fit assigner des garnisons commodes jusqu'à l'entrée

de la campagne.

Au commencement de Juin le Député assembla ses troupes : il marcha dans l'Ultonie, il fit construire un pont sur la riviere de Blackwater avec un fort qu'il nomma Charlemont de son nom, où il mit le Capitaine Caw feild avec cent cinquante hommes en garnison; il envoya le régiment du Chevalier Richard Morison, avec ordre de s'emparer de Dungannon; mais les habitans mirent le feu à cette place à leur approche, & la réduisirent en cendre, avec le beau château de Tirone. Le Député s'y rendit avec le reste de l'armée, il y sut joint par le Chevalier Dockwra; le Prince de Tirone se retira à Castle Roe sur la riviere Bann; les Anglois dévasterent le pays jusqu'à Inniskillin . ils s'emparerent de l'Isle de Magherlowny, où étoit le magasin d'o Neill : ils prirent une autre Isle, où ils trouverent trois piéces de canons Anglois. Le Chevalier Dockwra, qui avoit une garnison à Ony, eut ordre d'aller harceler ô Neill par la voie de Dungeven dans l'Araghty Cahan; & le Chevalier Arthur Chichester arrivé de Carrigsergus avec sa garnison, sut chargé conjointement avec le régiment de Morison, de le serrer du côté de Toome, pendant que le Député l'attendroit sur le chemin de Killetro; malgré ces embuscades & la grande supériorité de l'ennemi, ô Neill avec six cens hommes d'infanterie & soixante cavaliers, partit de Castle Roe, & gagna le bord du Lac Earne sans qu'on eut pu l'entamer; ce Prince n'étant pas en état de faire face à ses ennemis, resta toujours sur la défensive : il se choisit un endroit inaccessible, nommé Gleannchonkein auprès du Lac Earne, où il se retrancha de maniere à n'avoir rien à craindre; le Député l'ayant appris, se contenta de rayager le pays à l'entour & de faire casser à Talloghoge la pierre qui servoit de siège ou fauteuil à l'inauguration d'ô Neill.

Hift. Cathol. ibid, cap. 12.

War, ibid, cap.

Le Lord Député content de ses exploits dans le nord, se rendit à Newry le 11 Septembre, d'où il partit pour Dublin, ayant laissé la garde de l'Ultonie aux Chevaliers Dockwra, Danvers & Chichester. Il sit une expédition au mois de Novembre dans la Conacie, pour pacisier les troubles qui agitoient cette province; le Chevalier Olivier Lambert avoit déja éloigné du Comté de Mayo les Burkes avec Mac-William leur Chef; le Député accorda protection à ô Connor Sligoe, à Rory ô Donnel, aux ô Flahertys, aux Mac-Dermots, à ô Connor Roe &

Cox ibid. pag.

autres:

autres; il n'y eut qu'ô Rourke dans cette province qui resta constamment attaché à la cause de Tirone, aussi-bien que Maguire & le Capitaine Tirrel; le Député fit achever le fort de Gallway, & ordonna qu'on envoya trois différens corps de troupes à la poursuite d'ô Rourke, après quoi il retourna à Dublin à la fin de Janvier, d'où il envoya du secours au Chevalier Chichester pour le mettre en état de faire tête à Brian Mac-Art qui étoit entré dans le territoire de Killulta à la tête de cinq cens hommes. En effet, Chichester & ses Consorts exécuterent cette commission avec tant d'inhumanité, qu'ils causerent une samine dans le pays. " On voyoit, dit Cox, les enfans se nourrir de la chair & des en- Pag. 449. » trailles de leurs meres mortes de faim; il ajoute, que la famine » de Jerusalem ne surpassoit pas celle que les rébelles avoient o soufferte dans cette occasion. » Pendant que la Cour d'Espagne étoit occupée des moyens de

foutenir la guerre en Irlande contre les Anglois, les Universités ibid. Lib. 8. de ce Royaume s'assembloient pour examiner si cette guerre 3. chap. 1. étoit juste; deux propositions saisoient l'objet principal des délibérations, sçavoir premierement, s'il étoit permis aux Catholiques d'Irlande de favoriser par les armes ou autrement, Hugue ô Neill Prince de Tirone, dans la guerre qu'il soutenoit pour la défense de la Religion catholique contre la Reine d'Angleterre, & les Anglois qui vouloient la détruire par les armes. Secondement, s'il étoit permis à ces mêmes Catholiques de combattre contre le Prince ô Neill sans pécher mortellement, ou de donner fecours aux Anglois contre lui, principalement lorsque leur refus les exposeroit à un danger manifeste de la vie, ou à perdre leurs biens temporels. On rapporte ici en faveur du Lecteur le jugement de la Faculté de Théologie de Salamanque touchant ces deux questions; mais on ne prétend pas adopter les sentimens Ultramontains qu'on y découvre; il en est de même des Bulles, Brefs ou Lettres des Papes qui se trouvent dans ce volume, on

Hift. Cathol.

Jugement porté par les Doc-Censura Doctorum Universitatum Salmantica & Vallifo- teurs de l'Université de Salaman- ibid. cap. 7. leti, de præsenti Hiberniæ bel- que & de Valladolid, touchant lo, & corumdem declaratio Lit- la guerre présente d'Irlande, & Tome II.

les rapporte seulement comme relatifs à l'histoire qu'on écrit : le jugement de la Faculté de Salamanque fut suivi après par la

Faculté de Valladolid.

notre Saint Pere le Pape Cle- stri Clementis Papa VIII, sument VIII, concernant la même per eodem bello.

guerre. L'illustre Prince Hugue ô Neill fait la guerre contre la Rei- & Nellus bellum gerit cum Anne d'Angleterre & ses sujets. pour la défense de la Religion tholicam Religionem tuendam, catholique, afin qu'il lui foit permis de la professer avec liberté, ainsi qu'aux Irlandois ; liberté que la Reine d'Angleterre veut lui arracher par la violence & par les armes. Maintenant cette guerre nous présente deux questions à décider. La premiere, l'on demande s'il est permis aux Catholiques d'Irlande de fournir au Prince Hugue toute sorte de secours. La seconde, si ces mêmes Catholiques peuvent sans péché mortel porter les armes contre ledit Hugue, & favoriser les Anglois de quelque maniere que ce puisse être. Le nœud de la difficulté, c'est que d'un côté, si les Catholiques le refusent aux Anglois, ils sont dans un danger évident de leurs vies, ou de la perte de leurs biens temporels: d'un autre, c'est que le Pape a permis permissum ut possur pradica aux Catholiques d'Irlande d'obéir Reginæ Angliæ obedire, ac ut à ladite Reine d'Angleterre, de la legitimam Reginam, tributa illi reconnoître pour leur légitime /olvendo, recognoscere, viden-Souveraine, de lui payer tribut, tur id præstare posse, quod sub-& comme fidéles sujets, de com- ditorum est, pugnare /cilicet adbattre les rébelles qui lui refuse- versus Reginæ rebelles, qui ront une juste obeissance, & qui debitam ei obedientiam negant, oseront usurper les terres qui se- & terram illius ditioni subjec-

leurs explications des Lettres de terarum Sanclissimi Domini no-

Illustrissumus Princeps Hugo gliæ Regina , & Anglis ob caut scilicet liceat illi , & Ibernis libere catholicam Religionem profiteri, quam libertatem vi , & armis Anglia Regina conatur eripere. Duo nunc circa hoc bellum in dubium revocantur: alterum est an liceat Catholicis Hibernis pradido Principi Hugoni in eo bello favere armis, & quibuscumque aliis modis? alterum an eisdem Catholicis liceat pugnare contra præfatum Principem, citra mortale peccatum, & Anglis in eo bello favere armis & quâvis alia ratione ? præsertim, cum si Anglis hoc auxilii genus negent, manifesto vitæ periculo aut amittendi bona temporalia sese exponant. Et prætereà, cum ipsis Catholicis Hiberniæ à summo Pontifice sit rone fous fa domination. Pour tam usurpare videntur. Ut utrique quastioni satisfiat, tamquam certum est accipiendum, posse Romanum Pontificem fidei desertores, & eos, qui catholicam Religionem oppugnant, armis compellere, ac coercere, cum alia ratio non suppetat tanto malo occurrendi. Est præterea, ut firmum constituendum, Anglia Reginam catholicam Religionem oppugnare, nec permittere Ibernos catholicam fidem publice colere; eademque de caufa prædictum Principem, & ante eum alios quos Apostolica Littera Clementis VIII, commemorant, bellum adversus illam suscepisse. His ita constitutis fucile prima quaftio expeditur.

Citra quastionem namque est posse quos cumque Catholicos dicto Principi in prædicto bello favere, idque magno cum merito, & spe maximâ retributionis aterna: cum enim pradictus Princeps bellum gerat authoritate summi Pontificis ob tuendam Religionem catholicam, ad idque eum Pontifex per suas litteras adhortetur, & omnes Christi fideles, ut ex ejus litteris constat : atque Principi in eo bello faventes multis gratiis prosequatur, ac si bellum contra Turcas gererent; nemo jure dubitaverit, & susceptum bellum justum esse, & magni esse meriti pro catholica Religione,

répondre à ces deux questions. premierement, l'on peut croire en toute sureté, que le Pape peut contraindre & même forcer par les armes les apostats, & ceux qui se déclarent hautement contre la Religion catholique, puisque c'est le seul moyen de prévenir un si grand malheur. Secondement, il est certain que la Reine d'Angleterre n'envie que la ruine totale de la Religion catholique, qu'elle défend même aux Irlandois de la professer publiquement, & c'est pour cette raifon, que ledit Prince Hugue, & ceux qui l'ont précédé, se font déclarés contre elle, comme nous l'attestent les Lettres Apostoliques de Clement VIII. Sur ce

procédé la premiere question est facile à résoudre. Le résultat est que quelques Catholiques peuvent, non fans acquerir de grands mérites, & dans l'espérance d'être recompensés éternellement, prêter du secours audit Hugue, puisque c'est par l'autorité du Pape que ce Prince entreprend cette guerre pour la défense de la Religion catholique; puisque par ses lettres, ce Souverain Pontife nonseulement l'exhorte à la soutenir; mais encore engage les fidéles Catholiques à le seconder de leurs secours; de plus, il accorde à ceux qui lui en prêteront, les mêmes graces que celles qu'il accorde à ceux qui marchent contre les Turcs. Maintenant personne Ffff ij

ne doute que cette guerre ne soit quæ omnium maximum bonum fondée sur l'équité & la justice, est, tuenda pugnare. qu'il y a beaucoup d'honneur d'entreprendre la défense de la Religion catholique, puisque

c'est la meilleure action que l'on puisse faire de sa vie.

Ce qu'il y a de certain pour la seconde question, c'est que les tione omnino certum, eos omnes Catholiques ne peuvent sans pé- Catholicos peccare mortaliter, ché mortel, suivre les étendards qui Anglorum castra contra des Anglois contre ledit Hugue, prædictum Principem sequunils ne peuvent faire leur falut, ni tur, nec posse illos aternam même être absous par aucun Prê- salutem consequi, nec ab ullo tre, s'ils ne se désistent de leurs en- Sacerdote à suis peccatis absoltreprises, & n'abandonnent le vi, nisi prius resipiscant, ac camp des Anglois. On peut por- castra Anglorum des erant. Idemter le même jugement de ceux qui, que de illis censendum est, qui outre les tributs accoutumés que armis & comeatibus in eo bello le Souverain Pontife a permis de Anglis favent, vel quid simile payer à la Reine d'Angleterre, tribuunt præter ea tributa conou à ceux qui reçoivent ses im- sueta, quæ ex summi Pontificis pôts, lui fournissent des armes indulgentia & permissione eis & des vivres, ou quelque chose licet Regina Anglia, aut ejus de semblable. Ce sentiment a pour exactoribus solvere. Hac assertio fondement les raisons les plus hac apertissima ratione confirévidentes, tant parce que les let- manur , quoniam per litteras tres du Pape nous montrent assez summi Pontificis satis est comclairement que la Reine d'An- pertum, Anglia Reginam, & gleterre & ses Généraux ont dé- ejus Duces bellum gerere injusclaré une guerre injuste audit tum contra prædiclum Princi-Prince Hugue & à ceux de son rem, & eos, qui illi favent. parti, tant parce qu'il dit lui- Cum enim Pontifex dicat Anmême, que puisque les Anglois glos adversus catholicam Reliattaquent la Religion catholique, gionem pugnare, eosque non ils ne doivent pas moins combat- minus ac Turcas oppugnare tre contre eux, que s'ils combat- debere, eisdemque gratiis eos toient contre les Turcs, & leur offugnantes prosequatur, quiaccorde les mêmes indulgences bus contra Turcas pugnantes qu'ils leur accorderoient, s'ils prosequitur, quis dubitet belétoient en guerre contre eux. lum ab Anglis adversus catho-Peut-on maintenant douter que licum exercitum omnino ini-

Est etiam de secunda quas-

quum geri? at nemini licet iniquo bello favere, aut illi adesse sub para atterna damnationis. Peccantergo gravissime Catholici qui in castris Hareticorum contra pradicum Principem pugnant in bello apertè iniquo & injusto, & omnes qui eidem bello favent armis, aut comeatibus, aut quacumque alia ratione, qua per se belli progressum juvent, nec possent rationem inire indisferentis ob-

lequi.

Nec eos quicquam juvat Apoflolicas Litteras surreptionis notare: surreptio enim intervenire non potest, ubi nulla narratur petitio eorum, in quorum favorem expeditur. At (ummus Pontifex aperte in illis docet, fe, & antecessores suos sponte exhortatos fuisse ad illud bellum gerendum Ibernos Principes, ac fideles omnes: & ad eos magis provocandos magnis eos gratiis ac indulgentiis donat. Qui ergo fieri potest , ut surreptitiæ sint litteræ quæ folam exhortationem magnis gratiis erga affentientes cumulatam continent? nec pof-Sunt Catholici Anglis faventes rationibus in secunda quastione adductis se tueri : nullum enim peccatum mortale committendum est, etiamsi vita aut res familiaris amittenda sit. La verò quæ bellum injustum per se promovent, ac juvant exercere, apertè peccatum est mortale:

cette guerre ne soit injuste de la part des Anglois. Or comme il n'est permis à personne d'entreprendre une guerre injuste, ni même de la favoriser de quelque secours, sous peine de la damnation éternelle; donc les Catholiques qui embrassent le parti des Anglois contre ledit Prince Hugue, ou qui leur sournissent pour cette guerre des armes, des vivres, ou d'autres instrumens propres à la soutenir, commettent le

crime le plus énorme.

D'ailleurs, il leur est inutile de dire, que ces lettres font subreptices, puisque la subrepticité n'a pas lieu où il n'y a aucune brigue de la part de ceux en faveur de qui elles sont expédiées. Or le Souverain Pontife démontre affez clairement par ses lettres, que ses prédécesseurs & lui, ont exhorté de leur plein gré les Princes Irlandois, & tous les fidéles Catholiques à soutenir cette guerre. Et pour les exciter davantage, il leur accorde des graces & des indulgences. Comment donc se peut-il faire que des lettres qui ne contiennent qu'une simple exhortation, qui accordent des indulgences à ceux qui donneront leurs fuffrages, puissent être subreptices, & les Catholiques du parti des Anglois ne peuvent pas s'autorifer des raifons alleguées dans la deuxiéme question. En effet, dussent-ils perdre la vie ou leurs biens, il n'y a aucun péché mor-Ffff iij

tel; mais de favoriser une guerre injuste, d'embrasser son parti, c'en est un des plus grands & des plus énormes. Il a même été permis aux Catholiques de rendre à la Reine d'Angleterre, toute hérétique qu'elle est, un devoir qui n'altére point la Religion catholique. Jamais ce ne fut le sentiment du Pape, & ce ne le peut être, de permettre de rendre des devoirs à la Reine d'Angleterre, quine s'accordent pas à la fin qu'il s'est proposé, d'étendre la Religion catholique dans l'Irlande. L'on peut voir facilement par ses lettres le dessein qu'il s'étoit proposé. De là l'on peut conclure, que l'illustre Prince Hugue ô Neill, & les Catholiques d'Irlande, qui ont embrassé la défense de la Religion catholique contre la Reine d'Angleterre, ne sont ni rébelles, ni desobéissans, ni usurpateurs, puisque la guerre qu'ils ont entreprise, est fondée sur la justice, que ce n'a été que pour secouer le joug d'une injuste & impie tyrannie, & (comme fidéles Catholiques) employer toutes leurs forces à défendre la fainte Religion & la foi orthodoxe. Nous fouffignés, approuvons, & jugeons ce qui a été dit ci-dessus, comme choses très-certaines & très - véritables. Donné à Salamanque le 2 Février, l'an de grace 1603.

permissum est etiam Catholicis hareuca Regina id genus obsequii præstare quod catholicam Religionem non oppugnat. Nec fuit, nec potest esse Pontificis mens ea obseguia circa Reginam eis permittere quæ aperte cum fine & scopo ipsius Pontificis de promovenda in Hiberniá catholicá fide ac Religione pugnant. Hanc autem ejus effe mentem, & scopum Litteræ ipsæ apertissimè declarant. Ex quibus omnibus fatis manifeftum relinguitur, illustrissimum Principem Hugonem & Nellum, & alios Catholicos Hibernia bellum gerentes adversus Reginam hæreticam orthodoxam fidem oppugnantem, nullo modo rebelles elle, neque debitam obedientiam negare, aut terras Reginæ injuste usurpare, quin potius illos justissimo bello se, terramque suam ab iniquá & impiá tyrannide vindicare, sacramque orthodoxam fidem (ut Christianos ac Catholicos decet) pro viribus tueri, atque defendere. Quæ omnia & singula, nos infrà scripti, ut certissima ac verissima judicamus & approbamus. Datum Salmantica fecundo Februarii anno Domini millesimo sexcentesimo tertio.

Quoique Dom Juan Del Aquila eut livré aux Anglois toutes les places qu'il tenoit dans la Momonie, les habitans de cette province n'avoient pas encore quitté les armes, dans l'espérance d'un nouveau secours de la part de l'Espagne. Les Auteurs Anglois ne laissent jamais échapper une occasion d'inspirer à leurs Lecteurs du mépris pour un peuple qui vouloit s'affranchir de leur tyrannie; les écrits de ces Auteurs sont toujours remplis de traits insultans & injurieux, qui devroient leur ôter tout crédit dans l'esprit d'un Lecteur impartial & judicieux. « Les ré- Pacat, Hib, liv. belles, disent-ils, dans cette occasion, fourmilloient par-tout, 3. chap. 1. » principalement dans les territoires de Carbry, de Bearre, de Desmond & de Kerry. Nul lieu dans ces contrées étoit » exempt de ces chenilles, qui étoient devenues désespérées à la » vue de leurs forfaits; ils se regardoient comme des enfans de » perdition & indignes de la clémence de Sa Majesté ». Voila des phrases dignes du caractère hautain des Anglois, qui croyent que tout doit leur obéir. Les Irlandois, qu'ils traitent ici de rébelles & d'enfans de perdition, ne cherchoient pas la bienveillance d'Elizabeth; ils avoient pris les armes pour la défense de la patrie contre cette Princesse.

Domnal ou Daniel ô Sullevan Prince de Bearre, devint le Chef de la Ligue catholique dans la Momonie, depuis la reddition de Kinsale & la retraite des Princes d'Ultonie. Ce Prince, autant illustre par sa vertu que par sa naissance, étoit en possession de Dunboy; il ne négligeoit rien pour mettre cette forteresse en état de défense; les Seigneurs qui avoient pris parti avec lui pour la bonne cause, furent Daniel Mac-Carty fils du Prince de Clan- ibid. lib. 7. cap. 1. car: Daniel fils d'ô Sullevan More; les deux fils d'ô Driscol. scavoir, Corneille & Dermod, Dermod o Sullevan; Dermod. Donough & Florence de la Maison de Mac-Carty Riagh; les Chevaliers Mac-Sweeny, Donough ô Driscol & ses freres. Le Prince de Bearre fut joint aussi par ô Connor Kerry, Mac-Maurice Baron de Lixnaw, le Chevalier de Kerry, le Chevalier de Glinne, Jean Fitz-Gerald, frere du Comte, Jacques Butler frere du Baron de Cahir; Guillaume Burke; les Capitaines Richard Mac-Geoghegan & Richard Tirrell; les deux derniers devoient commander, l'un dans Dunboy, & l'autre l'armée d'ob-Servation.

Hif. Calhol.

Les Anglois étoient allarmés de cette confédération des Seigneurs de la Momonie avec le Prince de Bearre; le Président Carew fit assembler à Cork les troupes de Sa Majesté; il fit venir aussi les Irlandois de la province, tant anciens que

Hift. Catlel.

modernes, attachés aux intérêts de la Cour. Les principaux surent Donough ó Brien Comte de Thomond; Mac-Carty Riagh Prince de Carbry, Charles Mac-Carty Prince de Muskerry, Barry Vicomte de Buttevant, ó Donnavan, Fitz-Gibbons, nommé le Chevalier Blanc, Owen ó Sullevan, cousin, mais ennemi irréconciliable d'ô Sullevan Beatre, Dermod stere d'ò Sullevan More; Donough & Florence Mac-Carty, qui avoient déserté le parti d'ò Sullevan Beatre; ces auxiliaires, avec les troupes Angloises, composoient une armée de plus de quatre mille hommes.

Le Président détacha au mois de Mars le Comte de Thomond avec deux mille cinq cens hommes d'infanterie & cinquante cavaliers. Ses inftructions furent de parcourir les contrées de Carbry, de Bearre & de Bantry, de brûler par-tout les grains, d'enlever les bestiaux, d'exercer toutes sortes d'hostilités fur le peuple suspect de rébellion, de traiter avec humanité ceux dont la fidélité étoit constatée par leur soumission, entr'autres ô Driscol, ô Donnavan, & les fils du Chevalier Owen Mac-Carty. Le Comte eut ordre de reconnoître le château de Dunboy; de renforcer les corps commandés par les Capitaines Flower & Harvie, & de poursuivre par-tout ô Sullevan Bearre, Tirrell, Dermod Moyle Mac-Carty & les ô Crowlyes. Thomond n'ayant pu pénétrer du côté de Dunboy, parce que le Capitaine Tirrell, avec ses troupes légeres, occupoit les montagnes de Bearre, ce Comte se contenta de faire prendre poste au Capitaine Flower, dans une Isle nommée Fuidi ou Whiddy, dans la baye de Bantry; il lui laissa sa compagnie, avec celles du Chevalier Jean Dowdal, du Lord Barry, & des Capitaines Kingsmill, Bostock & Bradbury, faifant en tout sept cens hommes; il retourna ensuite à Cork, pour rendre compte au Président du succès de son expédition. Après le départ de Thomond, le Capitaine Flower fit faire des retranchemens dans l'isle de Fuidi, pour se mettre à l'abri d'insulte de la part de l'ennemi; mais la crainte d'être attaqué par ô Sullevan, qui lui avoit fait couper toute communication, le Capitaine Anglois abandonna ce poste après l'avoir gardé deux mois; il fut harcelé dans sa retraite par les troupes d'ô Sullevan, qui lui tuerent quelques hommes.

Hift. Cathol, Le Lord Président ayant jugé à propos d'entreprendre le siècle cap. 3 fiege de Dunboy, partit de Cork le 23 Avril avec ses troupes, qui montoient à plus de cinq mille hommes, sans comprendre

10

le corps que le Chevalier Charles Wilmot commandoit dans le Comté de Kerry. Le Président arriva le dernier jour du même mois près de Bantry; il campa pour quelque temps dans la plaine de Gurtin Rua, tant pour tenir l'ennemi en respect, que pour attendre l'arrivée de dix-huit vaisseaux de guerre & quelques bâtimens de transport, venant de Cork & d'Angleterre, qui devoient le joindre dans la Baye de Bantry; ces vaisseaux étoient destinés à transporter les troupes avec l'artillerie dans la presqu'Isle de Bearre, où étoit situé Dunboy, dont ce Général Anglois vouloit faire le siège. Richard Mac-Geoghegan, homme noble (a), commandoit dans cette place pour le Prince de. Bearre; il avoit sous ses ordres cent vingt hommes d'infanterie; arcem tenebant centum viginti pedites ab & Sullevano conflituti ibid. duce Richardo Macgeoghegano, viro nobili. Les Anglois disent Pacat, Hib, ibid. que cette garnison étoit composée de cent quarante-trois hom- chap. 8. mes choisis; il paroît en effet par leur conduite que c'étoit autant de héros qui vouloient signaler leur valeur pour la défense d'une place qui étoit la derniere ressource d'une nation prête à fuccomber.

Dans ces entrefaites le Chevalier Wilmot travailloit avec suc- Pacat, Hib. ibid. cès à la réduction du Comté de Kerry; ce Capitaine avoit été chap. 3. envoyé dans cette contrée, après l'affaire de Kinsale, par le Président Carew; il avoit sous ses ordres dix-sept cens hommes d'infanterie & une troupe de cavalerie. Il trouva dans son passage, entre Askeaton & Glinn, deux cens hommes commandes par Hugue Mac-Sweeny, il les surprit de nuit dans leurs quartiers, il en tua douze & mit les autres en fuite. Il s'avanca vers Carrigfoyle, qu'il trouva abandonnée; il en prit possession & en donna la garde au Capitaine Collum. Wilmot passa ensuite la riviere Cashin, nonobstant les efforts de Jean fils de Thomas Fiez-Gerald, du jeune Capitaine Tirrell, de Hugue Mac-Sweeny, d'Owen ô Maily, de Rory & de Phelim ô Connor, & de Gerald Fitz-Maurice, frere du Baron, qui s'étoient assemblés avec cinq cens fantassins & quelques cavaliers à Lixnaw, dans le dessein de lui en disputer le passage. Le Capitaine Anglois assiégea quelques jours après le château de Lixnaw, la garnison étoit de quarante-cinq hommes, bien résolus de se désendre, mais une disette d'eau les obligea de se rendre à composition. Wil-

⁽a) Il étoit de l'ancienne Maison de Moycashel. Tome II.

mot s'empara enfin de quelques autres bicoques, sans défense, appartenantes au Chevalier de Kerry, sçavoir Ballihow, Cassle Gregory & Rahane, ensuite il s'avança dans le pays de Desmond jusqu'au château de Listée, où il campa, ne pouvant pénétrer plus loin à cause des mauvais chemins. Ce sut ici que Wilmot reçut une lettre du Président Carew, qui lui enjoignoit de mette ordre, le plutôt qu'il seroit possible, aux assaires de Kerry, & de le venir joindre avec son armée à un jour marqué.

Pacat. Hib. ibid.

La flotte qu'on attendoit de Cork arriva le 11 du mois de Mai dans la Baye de Bantry, chargée de toute-forte de munitions de guerre & de bouche; cet événement caufa une joie universelle dans le camp Anglois, où tout commençoit à manquer. La jonétion du corps commandé par le Chevalier Wilmot avec la grande armée, se fit aussi le même jour. Le Président assembla le Conseil, avec les principaux Officiers de l'armée, le 14, pour concerter les moyens de conduire l'armée à Beare-Haven; il fut conclu, d'une voix unanime, qu'il falloit la transporter d'abord dans une grande Isse située dans la Baye & de-là à Bearre.

Pacat. Hib, ibid.

Pacat Hib. ibid.

En conséquence de la conclusion du Conseil, on plia le camp le 31 Mai, & après avoir logé les malades, qui étoient en grand nombre, dans l'Isle de Fuidi, l'armée marcha jusqu'à Kilnamenoghe, sur le bord de la mer, dans le territoire nommé Muintirvarry, où elle campa. Le premier Juin le Comte de Thomond & le Chevalier Wilmot, avec leurs régimens, s'embarquerent pour la grande Isle; ils furent suivis le lendemain par le régiment du Chevalier Percie, & le Président serma la marche avec le reste de l'armée; on y transporta ensuite l'artillerie. Le Président étoit un homme de précaution; avant que d'entreprendre le siège de Dunboy il vouloit assurer ses derrieres; les Catholiques avoient laissé quelques soldats en garnison dans le château de Dunmanus, il étoit nécessaire pour le bien du service de les en déloger; le Général Anglois chargea de cette commission Owen ô Sullevan; cet homme dénaturé, accompagné de ses deux freres, marcha à la tête d'un détachement vers Dunmanus, surprit le Château, & après avoir tué quatre de ceux qui en avoient la garde, il s'en rendit maître & le livra au pillage.

Pacat. Hib. ibid.

Le 5 du mois de Juin Richard Mac Geoghegan Commandant du château de Dunboy, eut une entrevue avec le Comte de Thomond dans la grande Isle, où les Anglois étoient encore postés. L'Auteur Anglois rend la question problématique, scavoir, « si le Comte de Thomond avoit été envoyé par le » Président, pour engager Mac-Geoghegan de rendre le Château » à la Reine, sur promesse de récompense; ou si Mac-Geoghegan » avoit sollicité un sauf conduit pour venir parler au Comte ». La premiere partie de ce problème est assez claire, selon les propres paroles de notre Auteur; « Je suis sûr, dit-il, que l'enrrevue de ces Seigneurs ne se fit pas sans la connoissance & "l'approbation du Président: toute l'éloquence & l'artifice, » ajoute-t-il, dont se servit le Comte, n'ébranla pas la fermeté » de Mac-Geoghegan, il persista toujours dans sa résolution ». But of this jam fure, that the Earles Meeting with him, was not without the Presidents Knowledge and allowance: all the eloquence and artifice which the Earle could use avayled nothing; for Mac-Geoghegan was resolved to persevere in his wayes. Le doute proposé par notre Auteur sur le second membre de la question, paroît hasardé & sans fondement, puisqu'il ne dit pas que Mac-Geoghegan ait fait aucune propolition au Comte. En tout cas, s'il est étonnant que le Général Anglois ait chargé de cette commission le Comte de Thomond, il est bien plus étonnant que ce Comte l'ait acceptée.

Il paroît que le Président étoit dans l'usage d'employer l'in- Pacat. Hib. ibid. digne voie de la séduction pour gagner les sujets, dont il avoit Pag. 294. 295. le plus à craindre parmi ses ennemis; il trouvoit chez les Irlandois mêmes, des ministres complaisans de ses volontés; il avoit déja fait tenir, par le moyen d'Owen ô Sullevan, une lettre pressante aux canoniers de Dunboy; c'étoit deux Espagnols & un Italien, qu'ô Sullevan Bearre avoit trouvés dans cette place; il les avoit pris à sa solde lorsqu'il s'étoit rendu maître de ce Château que Dom Juan devoit remettre aux Anglois, par la capitulation de Kinfale; le Président sait par cette lettre les plus grands offres de service & de protection à ces étrangers; il leur propose d'enclouer les canons de Dunboy, d'en briser les affuts, & de se présenter à lui lorsqu'il feroit le siège de cette place, & qu'il auroit soin de les recompenser libéralement, se-Ion la qualité de leur mérite. Mais il y a apparence qu'il eut à faire à d'honnêtes gens, incapables de se laisser suborner.

La négociation avec le Gouverneur de Dunboy n'ayant pas réussi au gré du Président Carew, ce Général sit transporter ses

Ggggij

troupes de la grande Isle dans une moindre, qui le rapprochoit du continent de Bearre, n'y ayant environ que cent pas, & le mettoit à portée d'examiner de près les mouvemens de l'ennemi. Les Catholiques étoient en trop petit nombre pour pouvoir garder toute la côte; ils s'attacherent à un seul endroit, où ils croyoient que la descente pouvoit se faire, & s'y retrancherent: pour les entretenir dans cette opinion, le Président sit camper vis-à-vis d'eux son régiment & celui du Comte de Thomond; il fit partir en même temps de l'autre extrémité de l'Isle, les régimens de Percy & de Wilmot, qui prirent terre dans un petit golfe entre deux rochers près de Castle-Dermot, & se mirent en ordre de bataille. Les Catholiques s'étant apperçu de leur erreur, quitterent aussitôt leurs retranchemens, & s'avancerent du côté du golfe où le débarquement se faisoit; mais la sinuosité de la côte les ayant retardé, les Anglois qui étoient restés dans l'Isle eurent le temps de passer avec leur artillerie; les Catholiques arriverent à la fin; ils chargerent l'ennemi avec beaucoup d'intrépidité, le combat dura quelque temps, accablés enfin par le grand nombre de l'ennemi & par le canon qui tiroit sans cesse dans leurs rangs, ils furent mis en désordre, laisfant vingt-huit des leurs tués sur la place; le Capitaine Tirrell avec quelques autres furent blessés; & les Anglois coucherent fur le champ de bataille.

Il étoit arrivé dans ces entrefaites à Kilmokilloc près d'Ardea, une patache dépêchée par la Cour d'Espagne, pour sçavoir si le château de Dunboy tenoit encore pour Sa Majesté Catholique, & dans quel état il étoit; elle portoit sur son bord quelques passagers, entr'autres Jacques Nelane Religieux, chargé du trésor, & Owen Mac-Eggan, désigné Evêque de Rosse par le Pape, & son Vicaire Apostolique en Irlande. Cette patache étoit chargée de douze mille livres sterlings, pour être distribuées aux Chefs des Confédérés, & quelques munitions de guerre. Le Commissaire envoyé par la Cour d'Espagne en Irlande pour porter la parole aux Confédérés & leur présenter le secours dont il étoit chargé, leur donna les plus grandes afsurances d'un nouveau renfort de troupes; il leur dit qu'à son départ de la Corogne il y avoit déja deux mille hommes d'assemblés en attendant le reste Les Confédérées comptant sur ces promesses, prirent la résolution de soutenir le siège de Dunboy contre les Anglois; ils chargerent en conséquence le Commis-

saire de leur dépêches, pour assurer sa Cour de cette résolution. Le Commissaire sit voile le lendemain 15 du mois pour l'Espagne, accompagné de Brian ô Kelly & de Donnogh fils de Mahon ô Brien; après quoi ô Sullevan Bearre envoya à Dunboy une partie des munitions arrivées d'Espagne, pour renforcer cette garnison.

Owen Mac-Eggan le Vicaire Apostolique, écrivit vers ce temps une lettre à Richard Mac-Geoghegan, qui commandoit dans Dunboy; elle contient en substance ce qui suit. « Je suis - charmé de la bonne réputation que vous avez dans le monde. » j'en espere beaucoup avec l'aide du Seigneur, pour la juste = cause que vous désendez; je voudrois être à portée de pouvoir » conférer avec vous & avec votre compagnie, pour vous in-- former de l'état des affaires en Espagne; je puis vous assurer » qu'il n'y a point de service au monde si agréable au Roi d'Es-» pagne que celui que vous entreprenez; vous sçavez combient • il est agréable à Dieu & nécessaire pour les affaires de notre » pays: vous aurez dans peu de jours un nouveau renfort d'Es-» pagnols qui doivent venir à votre secours; la grande armée . qui est de quatorze mille hommes, est prête à marcher : vous » serez tous recompensés par Sa Majesté Catholique, en atten-- dant la récompense que Dieu vous prépare dans le Ciel. Je » viens de faire le voyage de Rome à la Cour d'Espagne, avec » un Pere de la Société, que le Pape a nommé son Nonce; » il doit se rendre en cette qualité ici avec l'armée d'Es-

» pagne, &c. » Le Président Carew scavoit l'importance de la prompte réduction du château de Dunboy à l'obéissance de la Reine; c'étoit l'unique place de conséquence qui étoit restée aux Catholiques dans cette province; elle leur fervoit de place d'armes & d'entrepôt, & affuroit leur communication avec l'Espagne; le Président sit avancer son armée à un mille de distance de Pac. Hib. Wag. Dunboy, où il la fit camper; il alla ensuite, accompagné du Chevalier Wilmot & escorté par une compagnie d'infanterie, pour reconnoître les environs de ce Château & pour chercherune platte-forme propre à placer une batterie de canon; mais étant incommodé par la mousqueterie du Château, qui tiroit sans cesse sur lui, il sur obligé de regagner son camp avec sa fuite.

Le Général Anglois voulant mettre ses troupes à couvert & Hist. Ca Hift. Cathol. Gggg iii

la place, fit ouvrir la tranchée; cet ouvrage fut souvent interrompu par les fréquentes forties des affiégés & le feu continuel ou'ils faisoient des Barbacanes du Château; & ces sorties surent toujours suivies de combats sanglants. Les Anglois, après plusieurs jours de travail, conduisirent la tranchée jusqu'à environ cent quarante pas de la place; on planta alors une batterie de cinq pieces de canon, qui commença à tirer sur le Château, pendant que deux fauconneaux, placés dans une pointe de terre à peu de distance de cette place, en dégradoient les ouvrages extérieurs. Le Président, dans ces entresaites, envoya le Capitaine Jean Bostock avec Owen ô Sullevan & le Lieutenant Downings, à la tête de cent soixante hommes, dans l'Isle de Dorsies; il y avoit dans cette Isle un petit fort appartenant aux Catholiques, & gardé par quarante hommes: les Anglois, après une défense vigoureuse de la part de la garnison, se rendirent maîtres du fort, où ils trouverent trois pieces de canon avec quelques barils de poudre & autres munitions de guerre; des quarante qui défendoient ce fort, il y en eut quatre tués dans l'action & deux blessés, les autres furent faits prisonniers & exécutés tout de suite, quoiqu'ils eussent fait leur soumission; telle étoit la bonne foi de ces maîtres impérieux. La fureur des Anglois ne se borna pas à ceux qui étoient armés pour la défense Hift. Cathol, du Château; elle s'étendit sur les habitans de cette Isle, le massacre sut général; sans épargner ni âge ni sexe; on perçoit du même coup d'épée l'enfant & la mere qui l'allaitoit, on se faisoit un plaisir barbare de percer à coups de piques & d'élever en l'air des enfans à demi morts, pour en donner le cruel spectacle au public; on précipitoit les autres, pieds & mains liés, du haut des rochers escarpés dans la mer, en tirant dessus à coups de fusils. Voila un léger crayon de la cruauté exercée par les Anglois en Irlande, c'est ainsi qu'ils réformoient les mœurs de ce peuple.

ibid.

La batterie Angloise tiroit sans cesse sur le château de Dun-Hift. Cathol, boy; il y en avoit déja quelques paneaux d'écroulés, & les Anglois croyant la brêche praticable, le Président ordonna l'assaut : l'attaque fut vive & la défense vigoureuse; il y eut du monde de tué de part & d'autre, & les Anglois furent obligés de se retirer; le canon jouoit toujours, il fit tomber une partie de la voute, qui entraîna dans sa ruine ceux qui l'environnoient;

les affiégeans entrerent en foule par la brêche & recommencerent le combat, mais avec aussi peu de succès qu'auparavant, ils surent encore chassés avec perte & précipités du haur en bas de la brêche; la troisième attaque ne réussit pas mieux aux Anglois que les deux premieres, car après avoir gagné la grande salle du Château, ils surent obligés de l'abandonner. On conçoit aisément que la garnison de Dunboy, qui n'étoit composée que de cent quarante-trois combattans, devoit être affoiblie par ces combats réitérés; on doit même s'attendre à la voir écraser sous le poids de la supériorité de l'armée Angloise, qui étoit de plus de cinq mille hommes avec une artillerie bien servie; & quelque essort que sit le brave Capitaine Tirrel à la tête d'un camp volant, avec lequel il donnoit souvent des allarmes au camp Anglois, il ne put jamais garentir cette gar-

nison du sort malheureux qui lui étoit réservé.

Le Président Carew voyant la désense opiniâtre de la garnison de Dunboy, ordonna un quatrieme assaut mieux concerté que les premiers: on choisit pour cet effet un corps de troupes fraiches, tirées au fort du régiment du Lord Président; ce corps devoit être soutenu par le reste du même régiment & par celui du Comte de Thomond; les régimens de Percy & de Wilmot. avoient ordre de se tenir sous les armes dans le marché, tant pour couvrir le camp, que pour être à portée de donner du secours en cas de besoin. L'artillerie Angloise ne cessa de tirer fur le château de Dunboy depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf, on vit alors écrouler une tourelle du Château où étoit placé un fauconneau de fer qui incommodoit Leaucoup la batterie des ashégeans; cette batterie tira encore sur une des facades du Château jusqu'à une heure après midi; la brêche étant alors praticable, on songea à donner l'assaut, on sit avancer le détachement qui devoit commencer l'attaque; les Catholiques disputerent longtemps à ce corps l'entrée de la brêche, mais ils furent à la fin repoussés par les forces supérieures des Anglois : ceux-ci eurent le temps d'arborer leurs drapeaux fur une des tourelles de la Barbacane, le désespoir ranima le courage des assiégés, on recommença le combat, on se battit avec acharnement jusqu'à la nuit, c'étoit tantôt dans les voutes du Château, tantôt dans la grande falle, tantôt dans les celliers, & quelquesois dans les escaliers, tout lieu servoit de champ de bataille, de forte que le fang couloit de tous côtés, plusieurs des

ibid.

assiégés périrent dans cette attaque, entr'autres le Commandant Mac-Geoghegan, en qui la grandeur d'ame & une illustre Hift. Cathol. naissance se disputoient la gloire : Propugnatorum pars longe maxima cadit, præsertim dux Richardus, cujus animi magnitudo cum generis claritate de principatu contendebat, maxime strenuè pralians inter cadavera semianimis procumbit, multis atque lethalibus vulneribus affectus, reliquorum etiam nemo non vulneribus affligitur. Les Anglois remonterent le lendemain à l'affaut, dans l'intention d'achever la conquête du Château; mais pour épargner l'effusion du fang, on fit des propositions réciproques de pacification. Le petit nombre de la garnison qui avoit échappé au carnage le jour précédent, se voyant sans Chef & hors d'état de se défendre plus longtemps, souscrivit à la capitulation, à condition d'avoir la vie sauve. Richard Mac-Geoghegan Commandant du Château, quoique blessé mortellement, ne vouloit pas Hift. Cathol. entendre parler d'accommodement; voyant que les Anglois entroient en foule dans la voute, il se leva, tout mourant qu'il étoit, avec une meche allumée à la main pour mettre le feu dans un baril de poudre qui étoit défoncé exprès; son intention étoit de faire fauter en l'air les uns & les autres, & lui-même avec eux, plutôt que de se rendre à l'ennemi; mais il sut saisi par le Capitaine Power, qui lui fit manquer son coup; il fut poignardé entre les bras de cet Officier, par les foldats Anglois. Ce Commandant connoissoit la mauvaise soi des Anglois, il

> scavoit qu'on ne pouvoit faire fond sur les traités faits avec eux: il aima mieux mourir les armes à la main que de s'abandonner à la merci des hommes dont il soupconnoit la fidélité; en effet ceux de la garnison qui avoit capitulé avec les Anglois, furent tous exécutés; & de toute la garnison en général il n'en échappa pas un, ils furent tous tués, exécutés ou ensevelis sous les ruines du Château: The whole number of the ward consisted of 143, selected fighting men, being the best choice of all their forces, of the which no oneman escaped, but were either staine, executed, or buried in the ruines. Cette garnison n'étoit pas composée de soldats mercenaires tirés au fort, elle étoit composée d'hommes d'hon-

Pacat Hib ibid. ibid. pag. 184.

neur & de sentiment, qui vouloient verser leur sang pour la Parat. Hib. ibid. gloire de la Religion & la liberté de la patrie : les Anglois euxmêmes leur rendirent assez de justice, en disant qu'on n'avoit Cox hift, d'Irl. pas encore vu dans ce Royaume une défense si opiniâtre & si Peg. 450. 451. déterminée: And so obstinate and resolved à defence hath not bin Jeene within this kingdome. C'étoit des hommes dignes d'être citoyens de l'ancienne Sparte qui comptoient pour rien la vie lorsqu'il étoit question du salut de la patrie; & s'ils n'ont pas eu beaucoup d'imitateurs, du moins leur exemple sera toujours un sujet de reproche & de consusion pour ceux de leurs concitoyens qui ont pris les armes contr'eux. Le siège de Dunboy dura quinze jours; il couta aux Anglois, felon quelques Auteurs, fix cens hommes; d'autres disent plus, d'autres moins; on n'est pas d'accord touchant le temps de cet événement, les uns le placent au mois de Juin, les autres au mois de Septembre; quoi qu'il en soit, le château de Dunboy sur rasé quatre ibid. jours après par ordre du Président, de sorte qu'il n'en resta aucun vestige.

L'armée Espagnole destinée pour l'expédition d'Irlande étoit de quatorze mille hommes; elle étoit assemblée à la Corogne, prête à s'embarquer, lorsqu'on apprit à la Cour la nouvelle du Pacat. Hib. ibid. défastre de Dunboy; le gouvernement envoya de nouvelles inf- chap. 11. tructions au Comte de Carracena Gouverneur de la Corogne, avec ordre de suspendre l'embarquement & d'attendre la volonté du Roi. La Reine d'Angleterre avoit des émissaires en Espagne qui lui rendoient compte de tout; cette Princesse donna ordre de faire ravitailler la flotte qui croisoit depuis quelque temps sur les côtes d'Espagne, afin qu'elle sut en état de tenir la mer pour observer les mouvemens des Espagnols jusqu'à la fin de Septembre; elle envoya aussi en Irlande deux mille hommes de troupes fraiches, pour renforcer l'armée du Président de la Momonie.

Hift. Cathol.

CHAPITRE XXXII.

A perte de Dunboy ne sit pas perdre courage au Prince ibid, eq. 4. de Bearre; Dermod ô Driscol étant de retour d'Espagne, il envoya Corneille fils d'ô Driscole-More en sa place, pour solliciter un prompt secours; en attendant, le Prince accompagné du Capitaine Tirrell, marcha à la tête de mille hommes dans la contrée de Muskerry, où il se rendit maître de quelques places, scavoir Carraig Na-chori, Duin Dearaire & Mocrumpe; il obligea ô Donnochoe de Glinne de prendre parti dans la confédération avec lui, il laissa garnison dans Mocrumpe; après Tome II. Hhhh

Hift. Cathol.

quoi il sit des courses dans la contrée de Cork, & retourna chez

lui chargé de butin.

Cormac fils de Diarmuid Mac-Carty Prince de Muskerry, avoit adopté la basse politique des Comtes d'Ormond, de Thomond & autres; il tiroit son origine de Heber par Oliioll-Olum Roi de la Momonie, au deuxieme siécle, & par Diarmuid More Mac-Carty Prince de Muskerry, qui sut tué en 1367 par les ô Mahonys de Carbry, qui avoient même origine que lui. La politique de Cormac ne le mit pas à l'abri contre les soupçons qu'on avoit de sa sidélité; il su accusé, auprès du Président Carew, de trames secretes avec ô Neill, ô Donnel, Florence Mac-Carty, Jacques Fitz-Thomas, ô Sullevan Bearre & autres ennes du gouvernement Anglois; le désateur sur Teugue sils de Cormac Mac-Teugue, Mac-Carty, son proche parent; il avoit

Keat. Généalog.

Pacat. Hib. ibid.

Hift. Cathol.

Carty, Jacques Fitz-Thomas, ô Sullevan Bearre & autres ennemis du gouvernement Anglois; le délateur fut Teugue fils de Cormac Mac-Teugue, Mac-Carty, son proche parent; il avoit d'abord servi dans les troupes de la Reine; il quitta ce service pendant le siége de Kinsale, pour s'attacher à la cause catholique; cet homme double, après avoir touché sa part de l'argent envoyé par le Roi d'Espagne aux Catholiques d'Irlande, changea encore & sollicita sa réconciliation auprès du Président Carew; pour rendre sa soumission plus solemnelle, il prit la vile qualité de dénonciateur, contre un parent avec qui il avoit quel que intérêt à démêler.

Le Président, après avoir consulté le Conseil de la province. fit arrêtet Cormac Mac-Carty de Muskerry; il vouloit aussi se rendre maître du château fort de Blarney; il en chargea le Chevalier Charles Wilmot & le Capitaine Roger Harvie, qui échouerent dans l'entreprise. Pendant qu'on instruisoit le procès de Cormac Mac-Carty, le Conseil envoya le Capitaine Taaffe. en qui ce Seigneur avoit quelque confiance, pour lui proposer de remettre entre les mains du Gouvernement son château de Blarney : la proposition étoit embarrassante ; Mac-Carty se voyoit dans les fers; on venoit d'arrêter fon épouse avec ses enfans; Cormac Ogue son fils aîné étoit à Oxford où il faisoit ses érudes; ce Seigneur avoit de la répugnance à céder son Château. qui pouvoit lui servir d'asyle dans l'occasion, & le sacrifice lui paroissoit trop grand; mais les circonstances de ses affaires lui apprenoient qu'il falloit céder au temps; ainsi, tout considéré: Mac-Carty envoya ordre au Gouverneur de son château de Blarney de le livrer au Capitaine Taaffe. Le Château & l'Abbave de Kilcrey furent rendus en même temps au Président, qui en donna.

la garde au Capitaine François Slingsbie. Mocrumpe, place forte stude au centre de Muskerry, soutint un siége; il sut commencé par le Capitaine Flower, & continué par le Chevalier Charles Wilmot.

O Donnel étoit toujours en Espagne; ce Prince sollicitoit les intérêts de sa Nation auprès de cette Cour. Il écrivit en ce temps la lettre suivante de la Corogne à ô Connor Kerry. « Le Docteur & Dermod ô Driscol, lui dit-il, vous rendront compte chap. 13.

Pacat. Hib. ibid, hap, 13.

la lettre suivante de la Corogne à 6 Connor Kerry. « Le Doceteur & Dermod ô Driscol, lui dit-il, vous rendront compte
de tout ce qui se passe lei; le Roi vous envoye de l'argent &
des munitions; vous pouvez être assuré que Sa Majesté ne négligera rien pour gagner l'Irlande, quand il lui en couteroit la
plus grande partie de son Royaume; tachez d'entretenir le
Monarque dans ces dispositions par vos bons services; saitesmoi squoir, je vous prie, les nouvelles du pays, & à quoi le

Député employe les troupes de la Reine ».

Cormac Mac-Carty étoit encore dans les fers à Cork; on interrogeoit des témoins contre lui & sa vie étoit en danger; il étoit naturel que ce Seigneur songea à recouvrer sa liberté; le Président sut averti de son dessein par dissérentes personnes, entr'autres par l'Evêque Protestant de Cork, & Dominic Sarsfield Procureur pour la Reine dans cette province. Le Président sit venir le Concierge de la prison, à qui on avoit confié la garde de Mac-Carry; il lui renouvella les ordres qu'on lui avoit déia donnés touchant ce prisonnier d'Etat : mais en vain, le Prince de Muskerry fut délivré de sa captivité, par un jeune Seigneur nommé Owen Mac-Sweeny, il trouva le moyen d'entrer de nuit dans la chambre où étoit enfermé Mac-Carty, il coupa avec une lime les fers que ce Prince avoit aux pieds & le fit passer par la fenêtre, pendant que six de ses compagnons étoient en bas prêts à le recevoir dans leurs manteaux, avant qu'il ne toucha à terre. Ces conjurés le conduisirent ensuite jusqu'aux murs de la ville qu'il escalada, malgré la diligence des sentinelles qui le poursuivoient. Mac-Carty gagna bien vîte son pays de Muskerry, où il rencontra ô Sullevan Bearre à la tête d'un petit détachement de son armée; ces deux Princes sirent alliance ensemble, en se promettant un secours mutuel contre l'ennemi commun; pour rendre ce traité plus folemnel, ô Sullevan fit le siége de Carraig an Phouca (Rupes Lemurum); cette place étoit gardée par les fils de Teugue Mac-Carty, qui avoit racheté sa paix avec les Anglois, au dépens de la liberté du Prince

Hhhh ii

de Muskerry, dont il étoit parent, comme on vient de le voir; ô Sullevan se rendit maître de cette place & de deux autres dans le Muskerry; il les remit ensuite à son allié pour y mettre garnison, après quoi il retourna dans son pays de Bearre.

La fuite de Cormac Mac-Carty allarma extrêmement le Président Carew: il sçavoit que ce Seigneur étoit fort aimé, que les habitans de Muskerry, dont la plupart étoient ses vassaux, ne manqueroient pas de suivre sa fortune; & que si la jonction se faisoit avec ó Sullevan Bearre & le Capitaine Tirrell, on auroit à craindre que la communication du Chevalier Wilmot, qui faisoit le siége de Mocrumpe, avec Cork ne sut coupée. Le Président envoya aussitôt un exprès avec une lettre à Wilmot, pour lui exposer le danger, & lui dire que s'il n'avoit point d'espérance d'avoir le Château dans vingt-quatre heures, il eut à lever le siége & à se retirer avec les troupes qu'il commandoit; le Président envoya aussi ordre aux Lords Barry & Roche, d'observer de près les mouvemens de tous ceux de leurs cantons qui étoient attachés aux intérêts de Cormac Mac-Carty.

La lettre du Président attrista beaucoup Wilmot; ce Général vouloit prendre cette place, il se croyoit deshonoré s'il étoit obligé de lever le siége; un accident imprévu seconda ses intentions; le seu prit dans le Château, & l'impossibilité de pouvoir l'éteindre, obligea ceux qui le désendoient d'en sortir & de se résugier dans une cour, où ils étoient exposés à la sureur des assistements; le désespoir leur inspira la généreuse résolution de s'ouvrir un passage l'épée à la main à travers l'ennemi : ce moyen leur réussit, ils se tirerent du péril avec peu de perte. Le seu du Château étant appassé, Wilmot y laissa quelques compagnies en garnison; ce Général reprit le lendemain le chemin

de Cork avec le reste de son armée.

La liberté dont Cormac Mac-Carty jouissoit depuis sa sortie de prison, ne sut pas capable de calmer ses inquiétudes; son sils ainé étoit prisonnier en Angleterre; son épouse avec son jeune sils étoient captiss à Cork; ses châteaux de Blarney, de Kilcrey & de Mocrumpe étoient au pouvoir des Anglois, & toute sa Principauté de Muskerry étoit dévastée, de sorte que ce Prince se vit dans la nécessité de racheter son pardon par sa prompte soumission au Gouvernement, sans avoir égard à l'al-

liance qu'il venoit de contracter avec ô Sullevan Bearre.

Si la soumission de Mac-Carty Muskerry au gouvernement Anglois, fut fatale à la cause catholique dans la Momonie, la nouvelle de la mort de Hugue ô Donnel Prince de Tirconnel, lui porta un coup mortel. Ce Prince avoit passé en Espagne après la bataille de Kinsale; il ménagea si bien les intérêts de sa Nation auprès de cette Cour, où il étoit très-considéré, qu'il alloit en cueillir le fruit, lorsqu'il fut prévenu par la mort. Les Confédérés de la Momonie, sur cette nouvelle, se voyoient fans ressource du côté de l'Espagne; ils commencerent à perdre courage; Daniel Mac-Carty, le Chevalier de Kerry, Daniel fils d'ô Sullevan More & autres, rechercherent les bonnes graces des Anglois. Le Capitaine Tirrell prit le chemin de la Conacie avec le corps de troupes qu'il commandoit; cette défection rendit les Anglois plus audacieux, on assembla environ cinq mille hommes, on en donna le commandement au Chevalier Wilmot, avec la qualité de Gouverneur de Bearre; ce Capitaine se rendit avec son armée dans son gouvernement; il campa à Goart-na-Cailli, dans une vallée nommée Gleaunn Garaibh; il y fit publier un Edit au nom de la Reine, par lequel on promettoit une amnistie générale à tous ceux qui abandonneroient le parti d'ô Sulleyan Bearre. Ce Prince se vit alors abandonné de ses alliés; les troupes de la Conacie qu'il avoit à sa solde ibid. cap. 6. l'ayant quitté avec Thomas Burke leur Commandant, pour re- chap. 17. tourner dans leur province, il jugea qu'il étoit de sa prudence de les suivre, avec le peu de monde qui lui restoit, plutôt que de s'abandonner à la merci d'un ennemi impitoyable.

Hift. Cathol.

Ce fut le dernier de Décembre qu'ô Sullevan Bearre, accompagné d'ô Connor Kerry & de quelques autres Seigneurs, se mit en marche avec ses troupes, jointes à celles de la Conacie, le tout faisant à peine quatre cens hommes; son intention étoit de se réfugier auprès de Hugue ô Neill Prince de Tirone; quoique le chemin le plus court eut été de traverser la Lagenie, comme cette province étoit au pouvoir des Anglois, qui avoient des garnisons par-tout, il prit le parti de gagner le fleuve Shannon, afin de pénétrer par la Conacie, chez ô Rourke Prince de Brefny. La difficulté des chemins au milieu de l'hyver & la disette des vivres ne furent pas les seules obstacles que le Prince de Bearre eut à vaincre sur sa route; il sut obligé de s'ouvrir à chaque pas un passage l'épée à la main; il fut harcelé d'abord Hhhh iii

Hift. Cathol.

fur les frontieres de Muskerry, par les Mac-Cartys, ensuite par les habitans de Duhallow; encore sur son passage à Slieve Louchra par la garnison du Capitaine Cuffe, par les Barrys & les Clangibbons; il fut attaqué enfin à Slieve Feilim dans le pays des ô Carrols par un détachement que le Comte d'Ormond y envoya pour lui disputer le passage. Rien ne ressemble mieux à l'expédition de Cyrus le jeune avec les dix mille Grecs.

Hift. Cathol. ibid. cap. 9.

Le Prince de Bearre, après avoir surmonté les difficultés d'une longue & pénible marche, arriva le 7 Janvier dans la forêt de Brosnach, au dessus de Limerick à quelque distance du sleuve Shannon, où il sit camper sa petite armée. Il sit assembler ici fon Conseil de guerre pour examiner les moyens de passer ce fleuve; il fut décidé qu'on feroit construire un nombre de corbeilles pour transporter les troupes, on ordonna qu'elles fussent faites d'osser & de branches d'arbres entrelacées en forme de bateau; & afin que ces nacelles percées ne coulassent pas au fond. on les fit couvrir artistement avec des peaux de chevaux. dont on fit tuer & peler douze pour cet effet, ces fortes de bateaux étoient en usage chez les anciens Irlandois, on les nommoit Curraghs ou Nevogues. Ces bâtimens étant achevés on les transporta de nuit à Portlaughan sur le bord du Shannon vis-àvis Portumny, où on commença à passer ce sleuve; ô Maily qui partit par la premiere nacelle, fut submergé avec dix soldats : mais le reste passa sans accident & gagna l'autre bord. O Sullevan fit la revue de sa troupe, qu'il trouva réduite à deux cens Hift. Cathol. hommes; il marcha ensuite par la contrée de Gallway jusqu'à ibid. cap. 10, 11. Mainech pays des ô Kellys, où il trouva des nouveaux ennemis à combattre. Le Prince de Bearre rencontra près d'Aghrim le Capitaine Malby Anglois, le Chevalier Thomas Burke frere du Comte de Clanriccard, & autres Chefs, à la tête d'un corps de troupes bien supérieur en nombre à celui qu'il avoit sous fes ordres: l'action commença avec une égale vivacité; mais Malby le Général Anglois, ayant été tué, ses troupes se débanderent, & la victoire se déclara pour les Catholiques : après cette bataille ô Sullevan continua sa route vers le Brefny, où il fut reçu avec distinction par ô Rourke.

Q 14.

Le Chevalier Wilmot commandoit en chef les troupes de la Momonie, pendant l'absence du Président qui étoit à Gallway pour quelque affaire. Aussitot la retraite d'ô Sullevan, ce Chevalier fit partir de Cork, sous les ordres du Chevalier Blanc

Mid. cap. 7.

& du Capitaine Taaffe, quatre cens hommes de troupes qui dévasterent les territoires de Bearre & Bantry, & se rendirent maitres des châteaux d'Ardea & de Caraignesse; on envoya le Capitaine Flemming avec sa Pinasse & quelques soldats, dans l'Îse de Dorsie, où cet Officier pilla les magasins d'ô Sullevan. & sit massacre les habitans.

Les peuples de Carbry, allarmés par les cruautés que les Anglois exercoient dans leur voisinage, prirent les armes; leurs Chefs furent quelques-uns des Mac-Cartys de cette contrée: Dermod fils d'ô Drifcol, Teugue ou Thadée, fils d'ô Mahony de Carbry & les Mac-Sweenys; ils se mirent en marche. & avant rencontré l'armée Angloise à Cladach, on passa plusieurs jours à s'escarmoucher avec un succès inégal; Teugue ô Mahony, qui eut la gloire d'entamer l'affaire, eut celle de repouffer le corps qu'on lui avoit opposé; la cavalerie de Mac-Carty & celle de Mac-Sweeny, se distingua beaucoup; mais un détachement de l'infanterie de Mac-Carty, ayant été enveloppé par un gros de cavalerie Angloise, sut taillé en piéces. Enfin Teugue ô Crowly, qui commandoit un détachement de l'armée catholique, se signala beaucoup dans un combat contre le Chevalier Blanc. Owen Mac-Eggan Vicaire Apostolique der Pape, & désigné Evêque de Ross par Sa Sainteté, sut tué dans ces tumultes d'un coup de fusil; c'étoit un Eccléssastique bien zélé pour la capfe catholique, ce zéle, dans l'esprit des Anglois, étoit un crime. Leurs Auteurs, pour lui donner un ridicule, prétendent qu'il avoit été tué en combattant à la tête d'un corps de troures, le fabre dans une main & le breviaire dans l'autre : des Auteurs moins passionnés disent qu'il portoit un breviaire & un chapelet. Un faint Prêtre nommé Dermod Mac-Carty, voulut, par un motif de charité, exercer les fonctions de son ministère, en exhortant les blessés dans ces différens combats à bien mourir; il fut pris par les Anglois & conduit à Cork. On lui fit les plus grands offres de récompense, s'il vouloit se soumettre & embrasser la réforme; mais son refus luis mérita la gloire du martyre : il fut attaché à la queve d'un cheval fougueux & traîné par la ville, après quoi il fut pendu à une gibet; étant à demi mort il fut écartelé, ses entrailles furent arrachées, & ses membres exposés dans les places publiques ; c'est ainsi que ces réformateurs prêchoient leur Evangile.

Cet effort des habitans de Carbry, fut le dernier qu'on avois

fait sous ce regne, dans cette province, en faveur de la Religion & de la liberté; il su trop soible pour avoir une suite heureuse; les Mac-Cartys s'en rebuterent, ils solliciterent leur pardon auprès du Lord Président, par l'entremise du Capitaine
Taasse, & l'obtinrent; Teugue ô Mahony, moins politique, sut
surpris par les Anglois qui lui sirent trancher la tête. Fitz-Maurice,
à la tête d'un corps de troupes légeres, se désendit longtems dans
le Slieve Luachra contre les Anglois, après quoi il eut le bonheur de racheter son bien avec le titre de Baron de Lixnaw, au
prix de sa soumission. C'est ainsi que sinit la guerre dans la Momonie.

Hift. Cathol. 10m. 3. lib. 8. cap. 1.2.3.4.

O Sullevan ne fut pas le seul Prince malheureux qui cherchoit asyle en ce temps chez ô Rourke; il trouva chez ce Prince de Brefny, le fils de Guillaume Burke Chef de la noble famille des Mac-Williams de la Conacie, & Conconnacht Maguire Prince de Fermanagh; celui-ci étoit dépossédé par les Anglois; pour justifier leur conduite, ils lui susciterent un compétiteur, ce fut. Connor Rua Maguire son cousin germain; il avoit pris le parti des Anglois; il en étoit protégé; ces étrangers mirent des garnisons dans les environs du lac Earne, sous sa direction pour favoriser ses prétentions; & son attachement aux intérêts de la Cour le fit nommer, par les Irlandois, le Maguire Galda, c'està-dire le Maguire Anglois; le même fort ayant réuni ô Sullevan Bearre & Maguire chez ô Rourke, ces deux Princes formerent la résolution d'aller trouver ô Neill, pour l'engager à renouveller la guerre contre les Anglois; après avoir pris congé du Prince de Brefny, ils se mirent en route, accompagnés du Capitaine Tirrell avec quelques cohortes d'hommes armés; ils avancerent, nonobstant la rigueur de la faison & les mauvais chemins, jusqu'au bord du lac Earne; pour pouvoir pénétrer plus avant, il falloit forcer les différens postes que les Anglois occupoient dans ces environs, ce qu'ils firent avec beaucoup de succès, après quoi Maguire resta maître de sa Principauté de Fermanagh.

Hist. Cathol. Hib. ibid. cap. 5.

Pendant que les Princes de Bearre & de Fermanagh pouffoient leurs conquêtes sur les bords du lac Earne, le Lord Monejoy Député d'Irlande, reçut avis d'Angleterre que la Reine Elizabeth étoit à l'extrémité; ce sur en esset la derniere maladie de cette Princesse; cette nouvelle inquiéta beaucoup le Député d'Irlande; il connoissoit l'instabilité des choses humaines, sur-tout sur-tout chez un peuple impérieux & turbulent, tel que les Anglois; & comme il ignoroit le changement qui pourroit arriver dans le Gouvernement; il n'avoit rien tant à cœur que de mettre fin aux troubles dont l'Irlande étoit agitée. Hugue o Neill Prince de Tirone, étoit le seul en état de porter obstacle à une pacification générale: ce Prince avoit encore des troupes sur pied dans l'Ultonie, il étoit sur la défensive depuis quelque temps, en attendant des secours étrangers; il étoit essentiel de le gagner: le Député employa des amis pour faire à Tirone des ouvertures de paix; les conditions étoient en apparence avantageuses, sçavoir une amnistie générale pour ce Prince & pour ses Alliés, le libre exercice de leur Religion, la jouissance paisible & entiere de leurs domaines & autres biens, à condition qu'ils mettroient bas les armes. En effet Tirone & ses adhérans, ayant accepté ces conditions, rentrerent en possession de leurs héritages, & en jouirent tranquillement pendant quelques années.

On rapporte à ce temps une fameuse Patente de la Reine Elizabeth, adressée à Rory ô Donnel Prince de Tirconnel. On voit par la disposition de cette Patente, qu'elle sut accordée de l'avis de Charles Lord Montjoy Député, & du Conseil d'Irlande. Elle est écrite en langue latine & en caractères gothiques. Par cette Patente, la Reine offre à ô Donnel & à un grand nombre de Seigneurs & propriétaires de terres de la mouvance de ce Prince, une amnistie & un pardon général de leurs prétendus crimes. Après les différentes branches des ô Donnels, les principaux Seigneurs spécifiés dans cet Acte d'oubli, sont les ô Boyles, les ô Cahans, les ô Kellys, les ô Galtowes, le ô Crinanes, les ô Carwels, les Mac-Nenys, les ô Kenidis, les ô Mulrenins, les ô Rowartys, les ô Tiernans, les ô Creanes, les ô Dwyres, les ô Kierans, les ô Moyleganes, les ô Ruddies. les Mac-Awardes, les ô Dunnegans, les ô Meallanes, les ô Murrys, les ô Doghartys, les ô Miaghans, les ô Clerys, les Mac-Glaghlins, les ô Sheridans, les ô Cassedys, les ô Cashedins, & un grand nombre d'autres. Cette Patente que j'ai entre les mains, est datée à Dublin le 26 Fevrier, environ un mois avant la mort de la Reine; elle est scellée du grand Sceau d'Anpleterre . & signée PHILLIPPS.

O Neill, ô Donnel, ô Sullevan Bearre & quelques autres Chefs des Irlandois, allerent l'été suivant en Angleterre, pour

Tome II.

se soumettre au Roi Jacques I, qui venoit de succéder à Elizabeth, & pour le complimenter sur son avénement au trône d'Angleterre. O Sullevan n'ayant pu obtenir sa grace, passa en Espagne, où il sut bien reçu de Philippe III, qui le créa Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Jago, & ensuite Comte de Beerhaven. On connoît encore aujourd'hui en Espagne un Comte de Beerhaven, héritier du nom & du titre de ce Prince.

Le Roi d'Angleterre confirma à ô Neill le titre de Comte de

Cox, regne de Jacques I. pag. 8.

Hib. tom. 3. lib.

6. cap. 11.

Tirone; ce Prince créa Comte de Tirconnel Rory ou Roderick, devenu le Chef de l'illustre maison d'ô Donnet, depuis la mort Hift. Cathol. de Hugue son frere, arrivée quelque temps auparavant en Espagne. Niall Garve ô Donnel, proche parent d'ô Donnel & depuis longtemps son compétiteur pour la Principauté de Tirconnel, fut du nombre de ceux qui allerent en Angleterre pour faire leur cour au nouveau Roi. Niall étant à la Cour d'Angleterre avec les autres Seigneurs de son pays, eut ordre de retourner chez lui & de se contenter de son ancien patrimoine avec le titre de Baron; ce Seigneur rejetta ce titre avec indignation. Etant de retour à Dublin, il se présenta au Conseil du Roi, où il déclama fortement contre la perfidie des Anglois qui avoient si mal recompensé ses services.

An. 1603.

C'est ici l'époque de l'entiere réduction de l'Irlande sous la domination de l'Angleterre. Les Anglois vantent beaucoup la conquête de ce Royaume, qui ne fut achevée qu'après plus de quatre cens ans de guerre, pendant qu'ils ne veulent pas convenir de la conquête de l'Angleterre, dont le sort sut décidé dans une seule journée à Hastings, par Guillaume le Conquérant. Prétendent-ils que leur consentement étoit alors une condition sans laquelle le Duc de Normandie n'eut pu régner sur eux? c'est cette prétention imaginaire qui les rend si fiers. Les Irlandois avoient combattu pour leur liberté jusqu'à la fin du regne d'Elizabeth; quelques-uns de leurs Chefs avoient encore des troupes sur pied; ils attendoient de nouveaux secours d'Espagne; ils ne mirent les armes bas que par une capitulation avantageuse (a). Voilà la prétendue conquête de l'Irlande dont les Anglois tirent tant de vanité.

Baker Chronig. d'Angl. au regne d'Elizabeth.

La Reine Elizabeth mourut le 24 du mois de Mars qui étoit

⁽ a) Les Auteurs Anglois traitent de fou- faite entre ce Prince & le Député d'Irlande ; mission de la part d'ô Neill, la capitulation c'est le langage ordinaire de ces Ecrivains.

le dernier jour de l'année 1602, selon le stile de ce temps: elle avoit vécu soixante-neuf ans six mois & sept jours, & régna quarante-quatre ans quatre mois & sept jours. La mort de cette Princesse fut précédée par des simptômes de rages & des tour- tom. 3. lib. 8. mens extraordinaires: Paucis ante diebus rabie & ingentibus cru- cap. 4. ciatibus laborans animam efflavit. Les Auteurs Anglois traitent bift. Elizabeth. de mélancolie & de triftesse les infirmités qui avoient accompagné les dernier jours d'Elizabeth; cette Princesse étoit avancée dans l'hyver de son âge ; elle se voyoit abandonnée de ses Courtifans qui alloient par bandes en Ecosse pour adorer le soleil levant; il n'en falloit pas davantage pour troubler l'esprit d'une vieille femme que l'ambition avoit dominée jusqu'au dernier soupir; elle se regardoit comme une pauvre délaissée, & on lui entendit dire dans son angoisse: Collum mihi obligarunt, non habeo cui confidam, rerum mearum facta est conversio.

Robert Nauton Anglois, Auteur d'un traité qu'il nomme Fragmenta Regalia, ou caractère véritable de la Reine Elizabeth. attribue les dernieres foiblesses de cette Princesse au mauvais

fuccès de la guerre d'Irlande. Nauton étoit Chevalier Secrétaire d'Etat, & Maître de la Cour des Gardiens sous Jacques I. Il étoit voisin du temps de cette Princesse, dont il décrit le caractère;

il avoit de l'esprit & beaucoup de pénétration dans les énigmes de la politique. Voici ce qu'il dit en substance.

"L'affaire d'Itlande, que nous pouvons appeller une maladie » ou langueur du regne d'Elizabeth, avant duré jusqu'à la fin de » sa vie, fut d'une si excessive dépense, qu'elle approcha fort » d'une indisposition pour son état, & d'une passion déréglée pour relle même; car sur la fin de ses jours, elle devint extrêmement fâcheuse. Ses armes qui avoient accoutumé de vaincre. » trouvant de l'opposition dans cette entreprise, & le succès de » cette guerre pendant un assez long-temps, devenant non-seulement incertain, mais malheureux, lui troubla l'esprit jusqu'à l'é-» garement : & d'autant plus, que c'étoit un exemple tiré du pantron, qu'elle avoit formé elle-même. Car à son avenement à » la Couronne, comme elle avoit, par maniere de diversion, fa-» vorifé la révolte de Etats de la Hollande, le Roi d'Espagne, pour lui rendre le change par un pareil artifice, lorsqu'elle est » sur le point de la quitter, fomente & favorise la rébellion d'Ir-» lande.

» L'on peut considérer ce que l'Etat du Royaume d'Angle-Iiii ii

ad en 1603.

Cambd. ibid.

» terre étoit capable d'entreprendre, & ce que les revenus de la Couronne pouvoient supporter pour lors. Si nous jettons les » yeux sur l'état des choses de ce temps-là, & sur le nombre des - troupes de l'armée d'Irlande, confidérant les défaites de Black-» Water (a), & toutes les dépenses précédentes, comme de-» puis l'entreprise du Comte d'Essex, jusqu'à la reddition de Kin-» sale, sous le Général Montjoy, & quelque peu après; nous » trouverons que les troupes de pied & de cheval-ont été pen-» dant trois ou quatre ans au nombre de vingt mille hommes ; » outre la dépense de la mer, qui étoit une dépendance de la » même guerre; car la Reine étoit obligée de tenir en paye con-» tinuelle une puissante flotte, tant pour roder la côte & les » ports d'Espagne, que pour allarmer cette Nation, & surpren-» dre les forces qu'elle destinoit pour le secours d'Irlande; de » sorte que la dépense de cette seule guerre, coutoit à la Reine tous les ans, au moins trois cens mille livres sterlings, ce qui » n'étoit pas la moitié de ce qui lui coutoit ailleurs : dépense que » l'Etat & le revenu Royal n'auroit pu supporter plus long » temps sans l'aide du public. C'est ce qu'on peut recueillir des » Lettres fréquentes de la Reine, & de plaintes qu'elle faisoir » au Général Montjoy, pour l'obliger à casser une partie de cette » armée aussitôt qu'il le pourroit, cette Princesse se voyant alors » reduite à l'extrémité. » Les sentimens sont partagés touchant le caractère de la Reine

Éditeur Cambd.

Elizabeth; chacun en juge selon qu'il est affecté; les partisans de la résorme qui regardent cette Princesse comme principale sondatrice de leur Religion, lui décernent volontiers les honneurs divins, Diva Elizabetha, lui prodiguent de l'encens. On a vu même, quel sujet d'édification, quel triomphe pour le parti Anglois & celui de la Reine! on a vu le Roi d'Écosse sils de Marie Stuart, prendre avec zéle la plume en main pour chanter ses louanges. Elizabeth, dit-il, a surpassé par sa prudence & le bonheur de son gouvernement tous les Princes, depuis Auguste jusqu'à son temps, Prudentia & salicitate imperandi omnes inde usque ab Augusto Principe superavis.

In proamio Dori Bajilici.

Si on considére la Reine Elizabeth du côté du gouvernement

⁽a) C'est une riviere dans l'Ultonie; on l'Prince de Tirone, sur les Anglois à Benburg, entrand par la défaire de Black-Water, une sur les bord de cette riviere, véctoire signalés, remportée par Hugue é Neill

politique, on ne peut pas lui refuser de grands talens; elle avoit un esprit bien cultivé; elle possédoit plusieurs langues, & surtout la Latine, qu'elle parloit avec aisance; elle aimoit beaucoup la lecture des Ecritures Saintes; elle les citoit souvent dans les controverses, conformément à ses principes. Parlant un jour latin avec ses plus familiers, on dit qu'elle prononça par précipitation ces mots, fæminilem fexum, voulant dire, fæmineum, & que s'étant reprise, elle dit avec beaucoup de grace, qu'ayant prononcé ce mot inulité, par son autorité Royale elle le faisoit latin. Fæminilem , inquit , dixi , fæmineum dixisse debui, authoritate mea Regia latinitatem hac voce donabo.

Reigt. Girald. cap. 26. pag. 197.

Le regne d'Elizabeth fut brillant; elle avoit d'habiles Ministres, qui partageoient avec elle les soins du gouvernement. & qui avoient beaucoup contribué à sa prétendue gloire. Ses principaux Ministres furent les Leicester, Sussex, Burleigh, Sidney, Walfingham, Willoughby, Bacon, Norris, Knowls, Perrot, Effingham, Packington, Hunsdon, Rawleigh, Crevil, Essex, Sackvil, Blunt, Cecil, Vere, Worcester, &c. La Cour de cette Princesse étoit un théâtre où chacun de ces Ministres jouoit adroitement son rôle; & quoiqu'ils eussent tous pour objet le bien publique, & la gloire de la nation, il n'y a jamais eu Cour où les intrigues furent plus en usage : de sorte que Higgons, Auteur non suspect, ne craint pas de dire que c'étoit le pag. 118. ministère le plus pervers qu'on eut jamais vû sous aucun regne. The Most wicked ministry that ever was Known in any Reign.

Le beau génie d'Elizabeth fut obscurci par les qualités de son cœur; l'ingratitude, la jalousie, la cruauté & la duplicité formoient son caractère. Sa conduite, par rapport au Comte d'Essex & quelques autres de ses favoris, est une preuve de son mauvais naturel. Le desir d'être admirée des hommes étoit la passion dominante de cette Princesse; sa vanité sut nourrie par la flatterie de ses courtisans; elle ne pouvoit souffrir une rivale; Marie Stuart Reine d'Ecosse & Douairiere de France, sur celle qui lui portoit le plus d'ombrage; la Reine d'Ecosse avoit l'esprit vif & orné, elle surpassoit Elizabeth en beauté, & ses charmes furent la cause de sa sin tragique. Higgons rapporte après Bid. pag. 214. Melvil, un trait ridicule d'Elizabeth, qui doit diminuer l'idée que les Historiens Anglois nous donnent de la magnanimité & de la force d'esprit de cette Princesse : elle demanda un jour à Iiii iii

Melvil, si sa sœur d'Ecosse dansoit bien; il lul répondit, qu'après Sa Majesté, la Reine d'Ecosse étoit la meilleure danseuse de l'Univers. Elizabeth avoit trop d'esprit pour ne pas s'appercevoir du peu de sincérité de ce compliment, elle changea de contenance, & se retira dans son cabinet, où elle pleura pendant deux heures.

Pour exposer dans un plus grand jour le caractère jaloux & cruel d'Elizabeth, il sussit de donner ici un extrait de l'histoire

tragique de la Reine d'Ecosse.

» bonne intelligence.»

À la mort de François II, Marie Stuart son épouse quirta la France pour se rendre dans son Royaume d'Ecosse; cette Princesse avoir été élevée à la Cour la plus polie de l'Europe, se trouva obligée de vivre parmi ses sujers fanatiques. Les Puritains de ce Royaume vouloient résormer la prétendue résorme de la Religion introduite dans l'Eglise d'Angleterre; ces disputes de Religion donnerent occasion à Elizabeth de somenter une faction dans ce Royaume contre Marie, & de soutenir des sujets rébelles contre l'autorité légitime. « On laisse aux Casuistes & aux » Jurisconsultes, dit Higgons, à décider si un Prince peut assister » les sujets rebelles de son voisin avec qui il est actuellement en guerre; mais c'est violer, a joute-t-il, les loix des Nations & tout ce qu'il y a de plus sacrés entre les hommes, que d'exci-

» ter à la fédition les sujets d'un Prince voisin avec qui on est en

Ibid. pag. 110.

Cambd. Elizab.
part, 1. hift. ad
an. 1664.
Baker Chron.
d'Angl. au regne
d'Elizabeth. pag.
334 & fuiv.

Cambd. ibid, ad an. 1565.

La Reine d'Écosse étoit encore trop jeune pour renoncer au mariage, on lui proposa plusieurs partis, elle sit choix de Henri Lord Dernly; il étoit fils de Mathieu Steward ou Stuart Comte de Lenox & de Marguerite Dowglas, niéce de Henri VIII, par Marguerite sœur aînée de ce Monarque; elle avoit épousé en premieres nôces Jacques IV Roi d'Ecosse, de qui elle eut Jacques V: elle épousa ensuite Archibald Dowglas Comte d'Angus & devint mere de la Comtesse de Lenox. Ce ne fut pas sans raison que la Reine d'Ecosse jetta les yeux sur le Lord de Dernly; ce Seigneur étoit son proche parent, elle envisageoit en lui la qualité d'héritier de la Couronne d'Angleterre, après elle, & regardoit une alliance avec lui comme nécessaire pour rendre incontestable son droit à cette Couronne. Cette alliance n'étoit pas du gout d'Elizabeth qui vouloit faire épouser à cette Princesse le Comte de Leicester. Marie Stuart persista dans sa premiere résolution, elle créa Dernly Chevalier, & lui donna succesfivement les titres de Lord Armanack, Comte de Rosse, & Duc de Roshsay (ce dernier étoit le titre des aînés des Rois d'E-cosse) ensuite de quoi elle l'épousa & le déclara Roi, du confentement du plus grand nombre des Pairs du Royaume.

Le Comte de Murray frere naturel de la Reine d'Ecosse, sur le premier bouteseu de la révolte contre cette Princesse: il assembla ses partisans, il proposa quelques questions séditieuses seavoir, « s'il étoit permis d'admettre un Roi Papiste? si la Reine « d'Ecosse pouvoit se choisse un mari à sa volonté? & si les Pairs » du Royaume ne pouvoient pas de leur autorité, lui en donner » un? » Il prit ensin les armes contre sa Souveraine; mais les révoltés surent bientôt dissipés par les Royalistes, ils se résugierent en Angleterre, où ils surent protégés par Elizabeth. La Reine d'Ecosse accoucha après d'un sils qui sut Jacques VI d'Ecosse, & premier d'Angleterre.

Murray n'ayant pas réussi par la force ouvette, essaya de brouiller le Roi & la Reine ensemble; il sit jetter des soupçons sur la sidélité de la Reine dont David Rizie, Italien & Secrétaire de cette Princesse sur la victime, car il sut tué de la main du Roi; ce Prince s'en repentit après, il prit la résolution de se venger sur Murray, qui lui avoit conseillé une action si indigne de lui. Murray ayant sçu l'intention du Roi, prévint le coup, le Prince sur détranglé la nuit dans son lit, son corps sur jetté dans le jardin, & on sit sauter aussischt la maisson avec de la poudre.

La nouvelle de l'assassinat du Roi s'étant répandue, le public en chargea auffitôt les Comtes de Murray & de Morton avec leurs Confédérés; ceux-ci pour se disculper, en chargerent la Reine. Buchanan voulant faire sa cour à Murray, écrivit un Dialogue intitulé, De jure regni apud Scotos, où il sonna le tocsin de la sédition; il s'efforce de prouver dans cet écrit que le peuple a le pouvoir de se choisir un Roi & de le déposer à sa volonté; il vomit milles infamies contre la Reine : il les rétracta ensuite . étant prêt à mourir. Marie se voyant abandonnée, épousa Jacques Hephurn Comte de Bothwell; elle prit ce parti à la follicitation de Murray, de Morton & autres des Confédérés ; ils prirent les armes contre elle après, & Bothwell fut obligé de se retirer en Danemarck où il moutut de chagrin; en un mot la Reine d'Ecosse sut arrêtée par les Fanatiques & mise en prison à Lochlevyn, sous la garde de la mere de Murray, qui se donnoir pour la femme de Jacques V, quoiqu'elle ne fut que sa concu-

Cambd. ibid.

Cambd, ibid.

bine, & son fils pour légitime héritier de la Couronne.

Higgons, Short view. pag. 210.

Cambd, ibid.

La cruelle politique d'Elizabeth fut la cause des malheurs de Marie Stuart; elle soutenoit sous main & quelquesois ouvertement la rébellion de Murray & autres Confédérés contre cette Princesse: & pour cacher sa mauvaise foi sous un voile de bonté & de compassion, elle envoya le Chevalier Nicolas Throgmorton en Ecosse pour faire des reproches de sa part aux Consédérés, du mauvais traitement qu'ils faisoient à leur Souveraine. & pour consulter les movens de lui rendre sa liberté. Ce Chevalier trouva les Confédérés furieux ; les sentimens étoient partagés touchant la conduite qu'on devoit tenir vis-à-vis de la Reine. «Les uns étoient pour le bannissement perpétuel; les au-» tres vouloient qu'elle subit un interrogatoire devant les Juges » pour être condamnée à une prison perpétuelle, & que son fils » fut proclamé Roi. D'autres enfin moins inhumains vouloient » qu'elle fut dégradée de toute autorité Royale & privée de la » vie. » Le Ministre Knox fameux enthousiaste sut de ce dernier avis; ce Fanatique étoit reconnoissant de la protection que Murray lui avoit accordée pour établir le Puritanisme sur les ruines de l'ancienne Religion, il prêcha publiquement contre l'autorité des Princes, & la hierarchie de l'Eglise, il suggera aux Seigneurs,

Throgmorton employa en vain son éloquence pour ramener ces furieux à la raison; il leur représenta par des passages de l'Ecriture Sainte, l'obéissance qui étoit due aux Puissances ; il leur foutint que « la Reine n'étoit sujette à aucun tribunal qu'à ce-» lui de Dieu; qu'elle n'étoit pas comptable à aucun Juge sur » terre, que toute Charge & Office en Ecosse étoit émanés de son » autorité & révocables à sa volonté.»

» qu'ils avoient le pouvoir de supprimer l'idolatrie, & de réduire par la force le Prince dans les bornes prescrites par les loix.

Les remontrances de Throgmorton ne servirent qu'à rendre la prison de la Reine d'Ecosse plus insupportable; on la serra plus étroitement, & on lui refusa jusqu'à la consolation de voir son propre enfant; on la menaça ensuite de lui faire son procès sur trois chefs; scavoir, l'incontinence, la tyrannie & l'assassinat du Roi, si elle n'abdiquoit la Couronne. La crainte de la mort sit signer à cette Princesse un Acte par lequel elle renonça à son Royaume, en faveur de son fils qui avoit à peine treize mois, & constitua Murray son ennemi, Vice-Roi durant, la minorité de ce Prince. Cinq jours après l'abdication extorquée de Marie Stuart,

Cambd. ibid. Baker , ibid. Stuart, Jacques VI son sils sut couronné Roi, & Murray se mit en possession de la régence du Royaume. Le premier acte de souveraineté qu'exerça le nouveau Régent, sur de faire exécu- 337. ter à mort quelques personnes attachées au Comte de Bothwell. sous prétexte qu'ils avoient trempé dans l'assassinat du Roi; mais ces prétendus coupables protesterent en mourant que Morton & Murray en étoient les premiers auteurs, & que la Reine en étoit tout-à-fait innocente.

Baker ibid. pag.

La Reine d'Ecosse après onze mois de prison à Lochlevyn recouvra sa liberté par le moyen de George Dowglas; une grande 338. partie de la Noblesse s'assembla, on sit publier un manifeste par lequel on déclaroit que l'abdication arrachée à la Reine en prison, étant l'effet d'une juste crainte, étoit censée nulle : les sideles sujets au nombre de six mille hommes, vinrent alors se ranger sous les drapeaux de leur Souveraine; mais ils furent bientôt défaits par l'armée supérieure & mieux disciplinée du Régent.

Baker, ibid. pag.

Marie Stuart ne vovoit plus de sureté pour elle dans le pays qui l'avoit vue naître ; elle prit la résolution de chercher un asyle Pag. 212. dans une terre étrangere ; l'Angleterre lui parut le lieu le plus convenable pour sa retraite; elle croyoit que l'honneur, la conscience, le bon naturel & la proximité du sang étoient des motifs suffisans pour engager la Reine Elizabeth de la proteger; mais elle s'étoit trompée, cette malheureuse Princesse échapée des mains de ses sujets infidéles, se livra à des ennemis moins généreux; elle s'embarqua avec le Lord Heris & Flemming pour l'Angleterre; elle arriva le dix-septiéme jour du mois de Mai à Wickinton au pays de Cumberland: elle écrivit auflitôt une lettre à Elizabeth, elle lui envoya une bague garnie de diamans qu'elle en avoit reçue autrefois comme un gage de leur amitié réciproque, elle implora sa protection contre ses sujets rébelles ; elle demanda la permission de se présenter devant elle, afin de pouvoir se justifier contre les calomnies de ses adversaires. Eli-Pag. 113, zabeth fit une réponse tendre & consolante en apparence à la Reine d'Ecosse, en lui promettant toute sorte de secours contre ses ennemis; mais elle lui refusa la permission de se présenter à la Cour; elle étoit jalouse de la beauté de cette illustre rivale, elle craignoit de lui servir de lustre, si on les voyoir de près enfemble. Des sentimens si bas & si indignes de la réputation d'Elizabeth, lui firent prononcer un Arrêt, par lequel il fut ordonné Tome II. Kkkk

Higgons. ibid.

Higgons ibid.

de conduire Marie Stuart prisonniere au château de Carlisse, sous prétexte de la mettre à l'abri contre les insultes de ses ennemis.

La Reine Elizabeth témoignoit toujours beaucoup de commifération pour Marie Stuart, elle la tenoit cependant dans les fers; son hypocrisse lui faisoit cacher le venin sous un dehors de clémence; elle nommoit souvent des Commissaires pour examiner le procès de cette infortunée Princesse; elle faisoit tenir des assemblées fréquentes, dans l'espérance de la faire trouver criminelle.

Cambd. Elizab. parr. 2. hift. ad an. 1571.

Baker. Ibid.

Elizabeth enfin fit demander aux plus échauffés des mécontens d'Ecosse, les raisons pour lesquelles ils avoient déposé leur Souveraine. Murray le Régent ayant été assassiné quelque temps auparavant, les principaux Chefs des Fanatiques furent Jacques Dowglas Comte de Morton, Pernare Abbé de Dumfermelin, & Jacques Mac-Grey; ils donnerent, pour réponse à la Reine d'Angleterre, un long commentaire qui portoit que, « selon » les anciennes libertés du Royaume d'Ecosse, le peuple étoit » au-dessus du Roi; que les Magistrats populaires étoient conf-» titués, felon Calvin, pour servir de frein à la licence des Prin-. ces, & qu'ils avoient le pouvoir non-seulement d'emprisonner « les mauvais Rois, mais encore de les déposer pour des justes » causes. » L'appel aux Magistrats étoit la ressource ordinaire des Hérétiques & Fanatiques d'Ecosse, contre l'autorité légitime : ils sçavoient que lorsque la corruption de l'erreur gagne les. corps, elle s'y perpétue par un esprit qui en réunit les membres. Elizabeth en sentit si bien la conséquence, qu'elle reçue avec indignation les remontrances de ces révoltés.

Les procédures qu'on faisoit contre la Reine d'Ecosse, étoient d'un mauvais présage pour cette Princesse: sa pette étoit résolue, il falloit qu'elle succomba. Matthieu Comte de Lenox, ayant succédé à Murray dans la régence d'Ecosse, su affassiné comme lui; Jean Eteskin Comte de Marre su ton successeur il ne vécut que treize mois. Cette charge, après avoir vacqué quelque temps, sut remplie, à la sollicitation de la Reine Elizabeth, par Jacques Dowglas Comte de Morton, ennemi déclaré de Marie Stuart, & publiquement soupçonné d'avoir trempé ses mains dans le sang du Lord Darnly pere du jeune Roi. Ce soupçon parut bien sondé; ce Seigneur sut atteint, quebque temps après, de haute trahison, à la requête du Comte

Higgons. ibid. pag. 219. 120. Cambd, ibid. ad an. 1580. d'Arran; il fut mis en prison, il fut convaincu d'avoir été complice du meurtre de Darnly, & condamné à avoir la tête tranchée, & il confessa son crime sur l'échaffaut. Elizabeth employa tout son crédit pour sauver la vie à ce Seigneur, & l'intérêt 358. qu'elle prit à tirer de la potence un homme condamné pour un attentat si horrible, sit penser aux honnêtes gens que cette Princesse n'étoit pas tout-à-fait innocente du crime pour lequel il souffrit la mort. Quoi qu'il en soit, elle se rendit partie dans cette affaire, & partagea avec les meurtriers connus du Roi d'Ecosse, l'infamie de leur crime, en les appuyant de son crédit

jusqu'à la fin.

Marie Stuart follicitoit toujours son élargissement auprès d'Elizabeth; les Ambassadeurs de France & d'Espagne s'intéres- 342. soient envain, au nom de leurs Maîtres, pour faire rendre à cette Princesse sa liberté; cependant la vérité triompha de la calomnie en faveur de l'innocence de Marie, par la déclaration que Morton, Bothwel & plusieurs autres avoient faite à l'heure de la mort, moment critique où tout homme est censé dire la vérité; on ne trouva plus de preuves en Ecosse contre cette innocente victime; on fit naître en Angleterre des conspirations contre Elizabeth; on voulut en rendre coupable Marie Stuart, encore dans les fers. Walfingham fit engager, par ses émissaires, quelques Catholiques dans un complot, pour faire retirer 367. 368. de prison, par la force ouverte, la Reine d'Ecosse; Babington & quelques autres Seigneurs, furent les victimes de cette confpiration. On nomma des Commissaires pour en juger, ils se rendirent au mois d'Octobre, au château de Fotheringay dans la province de Northamptonshire, où la Reine d'Ecosse étoit prisonniere: cette Princesse les recusa comme incompétens, parce qu'elle étoit Souveraine & indépendante d'aucun Tribunal sur la terre; mais se voyant menacée d'être condamnée par contumace, elle se soumit : elle déclara en même temps que « Désef-» pérant de sa liberté, elle avoit tâché de s'échapper; en quoi - elle se croyoit justifiée par les loix de la nature & de la pro-» pre conservation; qu'à l'égard d'aucun attentat contre la per-» sonne ou contre l'autorité de la Reine, elle se déclaroit inno-» cente. » Néanmoins on s'assembla, l'interrogatoire se sit, on lût à la Reine Marie les chefs d'accusation qu'on avoit formés contr'elle; cette Princesse insista toujours sur sa qualité de Souveraine, qu'elle n'étoit pas sujette aux Loix Anglicanes, & sur-Kkkkij

Baker , ibid. pag.

Higgons, ibid.

Baker ibid. pag.

Higgons. ibid. Pag. 220. 221. Baker ibid. pag.

Baker, ibid. pag.

tout à une loi faite depuis peu à dessein de la perdre; elle demanda à être ouie en plein Parlement en présence d'Elizabeth. Les Commissaires n'avoient pas assez de pouvoir pour lui accorder cette demande; ils se rendirent tout de suite à Westminster, & prononcerent, dans la chambre étoillée, une sentence infame contre cette Princesse. Dans cette sentence, signée par les Commissaires & scellée de leur sceau, il étoit dit que, depuis le premier Juin Antoine Babington & autres avoient tramé, du consentement de Marie Reine d'Ecosse, prétendante droit à la couronne d'Angleterre, des choses tendantes au détriment & même à la mort de la Reine Elizabeth.

Cambd, ibid, ad 4/1. 1 (86. Baker, ibid, pag. 360.

Pour donner force de loix à la Sentence des Commissaires. il étoit nécessaire d'assembler le Parlement; il falloit que toute la Nation partagea l'infamie d'un attentat si horrible; on imagina de faire agir le Parlement auprès d'Elizabeth, pour solliciter la mort de Marie Stuart. Les Pairs de cette auguste assemblée se distinguerent dans cette occasion; ils présenterent un mémoire à Elizabeth, à l'effet de faire exécuter la Sentence des Commissaires contre la Reine d'Ecosse; ils appuyerent leurs remontrances de l'exemple des jugemens de Dieu contre Saul & Ahab, Pag. 222. & fuir. pour avoir épargné Agag & Benhadad; c'est ainsi qu'on sit servir l'Ecriture Sainte, pour perdre une femme innocente. Cette Requête bisarre, qui convient plutôt à des Fanatiques pédantesques qu'à des gens d'honneur & de sentimens, doit nous donner une idée bien étrange de la noblesse Angloise de ce

Higgons. ibid.

temps.

Elizabeth désiroit ardemment la mort de Marie Stuart, sans vouloir en paroître l'auteur; elle avoit honte de justifier ouvertement ce que sa conscience lui permettoit en secret; elle eut voulu que la Reine d'Ecosse sut exécutée sans qu'elle parut y consentir. Elle hésita beaucoup au sujet de la Requête des Pairs; tantôt elle rejettoit leurs propositions, tantôt elle faisoit surseoir au jugement de cette affaire; mais elle étoit trop sourbe pour être sincere. Elle avoit trop hérité du caractère féroce & cruel de Henri VIII son pere pour avoir de l'humanité. Lassée enfin, dit-on, par les remontrances réitérées de son peuple, elle consentit à la mort de la Reine d'Ecosse. Cette comédie ainst Baker, Ibid. pag. jouée, Elizabeth donna à Davyson le Secrétaire, une lettre fignée de sa main & scellée de son Sceau, qui autorisoit l'exécution de Marie Stuart; la commission sut envoyée aux Comtes

371.

de Shrewsbury, Kent, Derby & Cumberland, avec ordre de faire exécuter la loi contre cette infortunée Princesse.

Le Comte de Leicester n'avoit pas la conscience plus délicate que les autres, mais il les surpassoit en bon sens: il conjura Eli- Pag. 223. zabeth de ne pas commettre une action si infame, qui réjaillissoit sur elle-même, & qui attaquoit la Majesté des têtes couronnées. La Reine lui demanda ce qu'il falloit faire dans cette occasion : « Envoyez , Madame , plutôt un Apothicaire , lui dit-il , » qu'un Bourreau; puisqu'il faut qu'elle meurt, il faut faire les » choses avec décence. »

Higgons, ibid.

Voici à la fin le dernier acte de la tragédie de Marie Stuart. Baker. ibid. rec. Les Seigneurs qui furent chargés par la Cour de présider à l'exé-370.371. cution de cette Princesse, arriverent à Fotheringay; ils se préfenterent devant elle, lui annoncerent le sujet de leur voyage, lui firent la lecture de leur commission, & l'avertirent de se préparer à mourir le lendemain. La Reine d'Ecosse, sans se déconcerter, leur fit la réponse suivante: « Je ne croyois pas que » ma sœur la Reine d'Angleterre auroit consenti à la mort d'une » personne qui n'est point sujette à ses Loix; mais puisque c'est » sa volonté, la mort me sera toujours agréable. » Elle demanda ensuite la permission de conférer avec son Pere spirituel & avec Melvyn son Intendant; mais on poussa la cruauté & la barbarie au point de lui refuser des secours qu'on accorde aux plus grands malfaiteurs, ce que plusieurs regardoient, dit Baker, comme une vraie tyrannie.

Les Comtes s'étant retirés, la Reine d'Ecosse donna ordre qu'on avança le fouper, elle mangea sobrement, comme à son ordinaire; après quoi elle se coucha à l'heure accoutumée; avant pris quelques heures de repos, elle s'éveilla & passa le reste de la nuit en priere; le jour fatal étant venu, c'étoit le 8 du mois de Fevrier, elle s'habilla & se retira dans son cabinet, où elle implora, en versant des larmes, la miséricorde de Dieu, jusqu'à ce que Thomas Andrews le Sherif vint l'avertir qu'il étoit temps de se présenter au supplice : elle sortit aussitôt avec un air gai & majestueux, un voile sur la tête & un crucifix d'ivoire à la main; elle fut reçue dans la gallerie par les Comtes chargés de la faire exécuter; ils la conduisirent dans une salle, où les tristes instrumens de sa mort, scavoir un fauteuil, un coussin & un billot tous couverts de drap noir, l'attendoient. La Princesse sit sa priere, & après avoir récité le Pseaume In te, Domine, speravi, Kkkkiii

Ibid.

eut la tête tranchée de la maniere la plus indécente & la plus barbare, puisqu'il ne sut pas permis à ses Dames d'honneur d'y assister pour avoir soin de son corps.

Higgons. ibid.

Telle fut l'horrible catastrophe de Marie Stuart Reine d'Ecosse & Douairiere de France, après avoir vécu quarante-six ans, dont elle passa dix-neus en prison. Si la maniere de la mort de cette Princesse, sa grandeur d'ame, & sa résignation à la volonté de Dieu, ont rempli l'univers de vénération pour sa mémoire, elle a couvert d'insamie & d'opprobre les auteurs d'une mort si cruelle & si barbare. Il étoit réservé à la nation Angloise seule, dit Higgons, d'en donner l'exemple. La Reine Marie, dit Baker, « possédoit dans un dégré éminent toutes les » belles qualités de l'esprit & du corps », de sorte que semme particuliere elle eut été heureuse: elle l'eut été peut-être n'étant que Reine d'Ecosse; mais sa qualité d'héritiere de la couronne d'Angleterre lui sut state, cette qualité sit avorter tous les projets, & son innocence ne sut pas capable de la garantir contre la sureur de la jalousse.

Ibid. Baker, ibid. pag. \$72.

Baker. ibid. Cambd. ibid. Pag. 494. 495. Higgons, ibid. Pag. 225.226,

Aussitôt la nouvelle du désastre de la Reine d'Ecosse, Elizabeth s'abandonna à une affreuse tristesse; elle se retira pour quelque temps de la société des hommes, & parut inconsolable; mais tout étoit feintife; elle écrivit une lettre à Jacques VI Roi d'Ecosse pour se justifier du meurtre de la Princesse sa mere. Elle employa dans cette lettre tout l'artifice imaginable & toute la dissimulation dont elle étoit capable, pour rendre ses Ministres coupables de cet attentat, comme s'ils eussent commis une action si barbare sans sa participation. Le Roi d'Ecosse sur pénétré d'un juste ressentiment de l'outrage commis contre lui en la personne de sa mere; il refusa d'abord d'admettre en sa présence la personne qui sut chargée de lui présenter la lettre d'Elizabeth; il se laissa gagner après, & par foiblesse, caractère héréditaire dans sa famille, & qui sut si satal à sa postérité, il contracta une amitié sincere & solide avec la Reine d'Angleterre.

Le renversement de l'ancienne religion & l'établissement de la réformation dans ses Etats, sut l'entreprise la plus surprenante du regne d'Elizabeth; le caractère de cette Princesse sous moins selon l'impression, que ce changement a fait sur les dissérens esprits. Les incrédules regardent, sans doute, la prétendue résormation de la Religion comme une chose indissérente, puisqu'ils ne croyent en aucune; les novateurs mettent cette réforme au nombre des plus grandes vertus d'Elizabeth; d'autres enfin, après avoir confidéré la nature & les circonstances de cette entreprise, nous disent que la mémoire de cette Princesse no fera à jamais insame.

Il n'appartient pas à l'histoire de prononcer sur le sond de cette controverse, ni de juger si la Religion avoit besoin d'être résormée, ou si cette résorme étoit une action méritoire. Il n'est question ici que du caractère d'Elizabeth; on doit en juger par sa conduite personnelle; par les moyens qu'elle employa pour consommer la résorme, par la conformité de ces moyens avec l'honneur & la conscience, & ensin par d'autres qualités qui nous rendent agréables aux yeux de Dieu & des hommes.

Si l'on examine de près les sentimens d'Elizabeth, on la trous vera indifférente sur le choix de la Religion; élevée dans sa tendre jeunesse à la Cour de Henri VIII son pere, où la débauche. le sacrilege & la tyrannie étoit le gout dominant, il eut fallu un miracle pour conserver de la contagion cette jeune Princesse. La Religion la plus conforme à ses intérêts étoit toujours la fienne; elle étoit Calviniste du regne d'Edouard son frere; la Messe, la Confession & autres articles de la Religion catholique, étoient de son goût sous la Reine Marie sa sœur. Telle fut sa conduite jusqu'à ce qu'elle sur montée sur le trône d'Angleterre; elle commença alors à se déclarer en faveur de la réforme : on peut juger des motifs de ce choix par les circonstances; on lui fit entendre que son attachement à l'ancienne Religion seroit cause que l'on lui disputeroit son droit à la Couronne; les Seigneurs qui avoient augmenté considérablement leur fortune au dépens des biens ecclésiastiques, craignoient pour leurs possessions; d'autres redoutoient la sévérité de l'ancienne discipline de l'Eglise. Voilà ce qui, joint à d'autes considérations humaines, sit pancher la balance du côté de la réforme. Elizabeth voyoit la nécessité de temporiser d'abord & de ménager les deux parties sur le fait de la Religion; son grand principe étoit que, pour sçavoir régner, il falloit sçavoir dissimuler, Qui nescit dissimulare, nescit regnare: pour cet effet son Conseil privé étoit un corps mixte; elle avoit en même temps un Conseil de cabinet qui étoit composé de gens qui favorisoient la réforme, & qui sappoient insensiblement les fondemens de la cause catholique. Pour mieux cacher son jeu, elle amusois l'Espagne, la France & autres puissances, par des prétendus traités de mariage ; par ce moyen la cause commune de la Religion fut négligée sur les apparences d'une alliance si avan-

tageuse.

C'est une vraie tyrannie que de vouloir faire changer aux hommes leur façon de penser, sous peine de mort ou de confiscation de biens; ce changement n'est du ressort d'aucune puissance sur la terre; la volonté ne peut être forcée dans ses propres actes, disent les Philosophes; les plus grands conquérans en étoient si persuadés, qu'ils se sont contentés de la soumission des peuples conquis sans vouloir gêner leurs consciences.

Elizabeth se voyant en état de tout entreprendre, commença le grand ouvrage de la réforme; elle abolit une Religion qui avoit subsisté depuis les premiers siècles du Christianisme pour lui substituer une Religion de nouvelle fabrique ; les dogmes en furent dressés par le Parlement; on refusa aux Evêques le libre exercice du pouvoir qu'ils avoient reçu de Jesus-Christ pour gouverner son Eglise dans les matieres spirituelles & doctrinales.

Bak Chron.

clefiaft. vol. 2. B. 6. pag. 558.

Dodde. ibid.

regne d'Elizab. Lorsque des hommes séculiers, dit Collier, dans son Histoire Dodde hist. Ec- » Ecclésiastique (a), veulent prescrire à l'Eglise, lorsque ceux clesiast. d'Angl. » qui sont étrangers dans l'antiquité donnent des loix pour la vol. 2. pert. 4. liv. " discipline ecclésiastique, il n'est pas étonnant s'il se trompent and dans leur dévotion. " When secular men prescribe to the church : Collier hift. Ec- when those, who are strangers to antiquity, give laws for discipline; tisno wonder, if they mistake in their devotion.

Cette Princesse sit publier par autorité du Parlement des volumes de loix penales contre ceux qui refusoient de se soumettre à la réforme. Moyennant ces loix, personne n'étoit sure de sa vie, ni de sa liberté; il étoit au pouvoir d'un homme mal intentionné, d'accuser son voisin devant le Juge, le délateur étoit toujours écouté & l'innocence souvent écrasée; on ajouta à ces loix, d'autres loix également inhumaines & barbares; refufer de souscrire à la Primauté Ecclésiastique d'Elizabeth, recevoir les Ordres facrés en pays étranger, donner afyle aux Ecclésastiques, se réconcilier avec l'ancienne Religion, ou assister à cette réconciliation, étoit traité de crime de léze-Majesté, & on employoit tout l'artifice imaginable pour faire tomber les malheureux Catholiques sous l'anathême; les cachots étoient

⁽⁴⁾ Il étoit Anglois Protestant.

continuellement remplis de ces sortes de criminels, dont plufieurs n'en fortirent que pour aller au supplice : selon les calculs les plus exactes des Anglois même, le nombre des derniers montoit à deux cens soixante-dix-sept; de ce nombre furent cent quatre-vingt-sept Ecclésiastiques, y compris quatre Jésuistes & un Franciscain.

Dodde. Ibid. liv.

Le regne précédent nous avoit fourni des exemples de cette espéce sous la Reine Marie; on avoit fait mourir plusieurs personnes pour la cause opposée; les Protestans les regardent comme des Martyrs de la réforme; le cas étoit cependant bien différent : celui qui défend son droit est moins criminel, que celui qui veut l'envahir; la nation Angloise professoit depuis plusieurs siécles la Religion catholique, la Reine Marie vouloit la maintenir; pour cet effet il falloit faire punir de mort quelques Novateurs qui troubloient cette ancienne Religion, & qui semoient par-toutdes dogmes contraires. Elizabeth au contraire, vouloit abolir l'ancien culte, dont la profession avoit été autorisée par tant de Rois ses prédécesseurs, pour lui substituer une Religion qui flattoit son ambition. Marie à son avénement au trône, avoit renoncé au ridicule titre de chef de l'Eglise, que Henri VIII son pere avoit usurpé. Elizabeth regardoit ce titre comme le plus beau fleuron de sa Couronne; elle sit condamner à mort plusieurs personnes pour lui avoir refusé cette dignité. Ainsi, si on juge du mérite des actions par les motifs qui font agir, & les moyens qu'on employe pour réussir, le parallele ne sera pasexact entre Marie & Elizabeth.

Les Réformateurs de la Religion en Irlande ne cédoient pas Analesta sacra en cruauté à leurs confreres d'Angleterre; ils y firent au moins de process. Mast. autant de Martyrs, sans parler de quelques milliers d'hommes, femmes & enfans, qui périrent tous pour cause de Religion,

foir par les armes, soit par la misére.

Si on juge du caractère d'Elizabeth par son humeur, ou la disposition de son esprit, elle étoit violente; elle avoit hérité du caractère féroce de son pere, elle ne pouvoit pas souffrir de contradiction : lorsque quelque chose alloit contre son gré, elle se laissoit transporter de colère, elle juroit d'une maniere peu convenable à son sexe; son jurement ordinaire étoit, More 1. ans. 6.

Dodde. Ib.d. lin. Dodde, Ibid

Nauton fragment. Regalia.

Si des raisons politiques ont éloigné la Reine Elizabeth de l'état matrimonial, les circonstances de sa vie ne dénorent pas Tome II. LILL

634

chez elle un gout bien décidé pour la virginité; elle avoit un grand nombre de Courtisans qu'elle choisissoit à la mine; sa grande samiliarité avec eux rendoit sa vertu suspecte; mais son inconstance étoit quelquesois fatale à ses plus intimes Favoris. Ce sur ainsi que cette Princesse amusoit les Seigneurs de sa Cour, pendant qu'elle avançoit l'affaire de la réforme; elle eut toujours l'avantage d'avoir des Ministres habiles en sait de politique; mais si on a égard à la Religion & aux droits communs des hommes, dit Dodde, jamais Nation ne sut si malheureuse

que l'Angleterre sous ce regne.

On n'ignore pas les éloges que les Panegyristes d'Elizabeth lui prodiguent, par rapport à la prétendue sagesse de son gouvernement; ces éloges ont gagné trop de crédit chez l'Etranger; il est vrai qu'un long regne fut favorable aux grandes entreprises de cette Princesse; elle contribua beaucoup à la formation de la République d'Hollande; elle fit souvent de vains efforts en faveur des Huguenots de France; la guerre civile qu'elle fomenta en Ecosse, & le meurtre de la Souveraine de ce Royaume, ont terni considérablement la gloire de son regne; elle remporta plusieurs avantages sur les Espagnols . dans la guerre qu'elle eut avec cette Nation; c'étoit une guerre de pillage, où quelques particuliers se sont enrichis, mais elle n'apporta aucun avantage réel à l'Angleterre ; la guerre d'Irlande couta à cette Princesse pendant quelques années, la moitié de ses revenus, sans qu'elle ait eu la satisfaction de voir entrer ce peuple sous son obéissance.

Voilà un léger crayon des traits qui caractérisent la Reine Elizabeth; on laisse au Lecteur impartial à juger si ces traits doivent former en nous une idée avantageuse du mérite de cette Princesse, & si les moyens qu'elle employa pour parvenir à ses fins, sont consormes aux principes de l'honneur. & de la probité; elle sinit tristement sa carriere, & Dieu qui est juste dans ses jugemens, permit que celle qui avoit causé tant de chagrins aux

autres, mourut elle-même inconsolable.

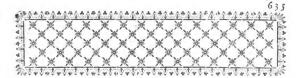


PRECIS

Blatted by Google

Dodde. Ibid.

Dodde. Ibid.



PRECIS DE L'HISTOIRE

QUATRE STUARTS,

SUR

LE TRÔNE BRITANNIQUE.

A La mort de la Reine Elizabeth, Jacques VI Roi d'Ecosse hérita du Royaume d'Angleterre, comme descendant de Marguerite sille aînée du Roi Henri VII. Il étoit sils de Marie Stuart décapitée sous Elizabeth, dont le pere Jacques V étoit né du mariage de Jacques IV Roi d'Ecosse, avec ladite Marguerite. Le pere de Jacques VI étoit le Lord Darnly; celui-ci étoit sils du Comte de Lenox descendu de Robett Stuart, successeur immédiat de David Bruce Roi d'Ecosse vers le milieu du quatorziéme siécle. Le Lord Darnly époux de Marie Stuart, est celui dont nous avons rapporté les malheurs & la fin tragique sous le regne précédent.

Jacques I réunissoit en sa personne le droit de tous les Rois Bretons, Saxons, Danois & Normands, dont le sang couloit dans ses veines; de sorte qu'il n'y avoit pas dans l'Europe un Souverain, dont le droit à la Royauté sut plus incontestable, que celui de ce Prince à la Couronne d'Angleterre.

Par l'avenement de ce Prince au trone Britannique, furent enfin réunies sous un même chef, deux Nations rivales; sçavoir, l'Angleterre & l'Ecosse, qu'une émulation continuelle avoit divisées pendant tant de siécles, & les Monarques Anglois de-

Tome II. Mmmm

An. 1603.

PRECIS DE L'HISTOIRE

puis cette époque, prirent le titre de Rois de la grande Bretagne & d'Irlande. Clement VIII occupoit alors le Siége Apostolique, Rodolphe II le trône Impérial, Henri le Grand celui

de France, & Philippe III celui d'Espagne.

636

Jacques fut proclamé Roi le 24 du mois de Mars à Londres. avec de grands témoignages de joie. Il le fut aussi le s du mois d'Avril à Dublin, par ordre du Lord Mountjoy Député d'Irlande, en conséquence des Lettres qu'il avoit reçues du Conseil d'Angleterre à cet effet. Le Député ne trouva pas une si prompte foumission de la part de quelques autres Villes & Bourgs d'Irlande, qui vouloient s'assurer des bonnes dispositions du nouveau Roi en faveur de la Religion Catholique, avant que de le reconnoître pour leur Souverain. Le Capitaine Morgan fut chargé de porter à Cork copie de la proclamation qui avoit été faite de Jacques I avec solemnité à Dublin, afin qu'on suivit par-tout l'exemple de la Capitale. Morgan fut joint à Cork par le Chevalier George Thornton, l'un des Commissaires de la Momonie; celui-ci se chargea de la commission; il présenta les ordres à Thomas Sarsfield, alors Maire de cette Ville. Ce Magistrat répondit, que "par les Chartes & prérogatives de la » Ville, on étoit en droit de prendre du temps pour délibérer sur e cette affaire. " Thornton repliqua, que "puisque le droit du . Roi étoit incontestable, & qu'il avoit été reconnu à Dublin. on trouveroit mauvais le moindre délai de leur part. » Perkin Warbeck, répondit Sarsfield, « fut proclamé à Dublin, & ce-» pendant la Nation souffrit beaucoup de cette précipitation. » Saxy Chef Justicier de la Momonie, qui étoit présent, voulant appuyer Thornton, dit, « qu'il faudroit faire arrêter les recu-» sans. » Surquoi Mead le Greffier lui répondit, « qu'il n'y avoit » personne dans la compagnie qui eut assez d'autorité pour les » faire arrêter. »

L'exemple de la ville de Cork fut suivi par celles de Waterford, Clonmell, Wexford, Limerick & Kilkenny. On y commerça à s'emparer des Eglises, & à faire célébrer publiquement les divins Mystères; mais ces premiers efforts du zéle des Catholiques ne purent pas se soutenir. Il fallut se soumettre à la loi du plus fort; le l ord Député marcha avec ses troupes, calma les troubles & sit punir de mort quelques-uns des séditieux, & en même tems Thornton & le Lord Roche à la tête de huit cens soldats, proclamerent le Roi dans les Fauxbourgs de Cork, DES QUATRE STUARTS.

Les Catholiques de Kilkenny s'affemblerent aussi dans ces entrefaites. « Ils eurent pour Chef, dit Cox, un Dominicain, nommé Edmond Raughter: il fit ouvrir le Couvent des Freres Gris, • qui avoit servi depuis quelque temps de Palais de Justice; il en fit arracher les bancs ; il y fit dresser des Autels ; il déposséanda le nommé Bishop qui en occupoit une partie, & mit les Re-» ligieux en possession de ce Monastère, en dépit, dit notre Au-» teur avec étonnement (a), d'un Arrêt du Parlement qui l'avoit o converti en Fief-lai, & de la cession juridique qu'on avoit saite » à quelques particuliers. »

Les anciens Irlandois considéroient le sang Milésien qui couloit dans les veines de Jacques, ils le regardoient comme un Prince qui leur devoit l'origine, ils n'avoient pas oublié qu'Edouard Bruce frere de Robert Roi d'Ecosse, de qui Jacques ti-dicat. roit son origine, avoit été choisi par leurs peres au commencement du quatorziéme siécle, pour les gouverner en Souve- Epit. dedicat. rain; ils n'ignoroient pas qu'Edouard avoit été effectivement couronné Roi d'Irlande : cela joint à leur soumission actuelle à Maison des Jacques, leur parut un titre valable à la Couronne d'Irlande, Stuarts, du moins il valoit bien, selon eux, le droit dont ce Prince avoit hérité des Rois d'Angleterre ses prédécesseurs, qui ne furent jamais universellement reconnus par les anciens habitans d'Irlande.

Les Irlandois modernes regardoient Jacques comme l'héritier du droit de la Couronne d'Angleterre, & par conséquent de celle d'Irlande, en vertu de son extraction de Marguerite fille aînée d'Henri VII; de sorte que les deux peuples qui habitoient l'Irlande alors, en oubliant leur ancienne querelle, se réunirent parfaitement pour se soumettre aux Loix de ce nouveau Roi. Voilà les motifs de la soumission générale des Irlandois à la Couronne d'Angleterre.

Hugue ô Neill Comte de Tirone, qui avoit tant fait répandre de sang Anglois, alla l'Eté suivant en Angleterre, pour se sou-

Analect. facra de reb. Cathol, in Hib. p. 120. 176. Ogyg. Epift. de-

Walsh. Profp.

Kennedy differt.

⁽a) Dans le sens de Cox, un Arrêt pro- pital. Ces Religieux trouvent une occasion, noncé il y a quelques mois pat un Parlement qui leur parosi l'avorable, pour rentrer dans Proteslant, doit avoir assez de force pour un bien dont ils sont injustement chasses, easser les Donations faites il y a pluseurs après quatre siècles de possession legitime. & sécles, & annuller la possession la mieux jon crie à l'injustice. C'est le style des Angelsenies, concressent à un parail Arrêt dei solis les déstations. affermie : contrevenir à un pareil Arret doit glois hérétiques. êtte regardé selon lui , comme un crime ca-i

F=8. 404. Irelands Cafe Briefly Stat. pag. 9. & fuiv.

Cox hift. d'Ir. au regne de Jacques I.

Baker Chron, mettre à Jacques. Non-seulement le Prince le recut bien; mais d'Angl. au regne il donna une Déclaration en sa faveur, pour que tous ses sujets lui rendissent honneur & respect. Rory o Donnel frere de Hugue mort en Espagne, après le siège de Kinsale, dont on a souvent parlé, fit le voyage d'Angleterre avec ô Neill: il fut reçu avec distinction à la Cour, & créé Comte de Tirconnel, par le Roi. La Patente Latine de cette création est écrite en caractères Gothiques, elle est datée de Dublin le 10 de Feyrier dans la premies re année du regne de Jacques I en Angleterre, & on y voit attaché le grand sceau d'Irlande. On en trouve un extrait au bas de cette page (a): c'est apparemment par modestie que le Comte ô Don-

> (a) Jacobus Dei gratia Anglia, Scotia & Hi- (apparet Sciatis quod nos intuitu prabernix Rex , fidei defenfor , &c. omnibus ad mifforum ac in confideratione boui & fidelis quos præsentes Litteræ pervenerint : Salutem. servirii per præsatum Rodeticum Comitem

> dericus, alias Rorie o Dennell miles, modo posterum nobis, haredibus & successoribus Comes de Tirconnell in regno nostro Hi- nostris impendendi. bernix, cum universa illa regio rebellionis Regia nost à dispositione ac muniscentia, Præfatum Rodericum , nomine , titulo , stilo stras de & instà illum præeinctum ambitum & honore Comitis de Tyrconnel nuper sece- extentum sive circuitum terræ vocatæ Tyrrimus infigniti, & ipfum Rodericum Comi- conuell in dicta Provincia Ultonia, ac omtem de Tyrconnell creaverimus, & confti- nia Custra, Maneria, Dominia ... tuerimus per Litteras nostras Patentes sub Ac ulterius de ampliori gratia nostra, me-

Cum pradilectus confanguineus nofter Ro- de Tyrconnell & haredes suos pradictos in

Necnon pro lionotificà manutensione, & incendio deflagraret, prædilecto confangui- supportatione prædicti tituli ac honoris Coneo, & Confiliario notivo Charolo Blounte mitis de Tyrconnell, ac pro diversis aliis eaumilite, Domino Mountjoye, & Comite De- fis & confiderationibus nos specialiter movenvon locum tenenti nostro Regni nostri Hi- tibus de gratia nostra speciali meto motu, & berniæ sponte ac humiliter se submiserit, certa scientia nostris, necnon de advisamenac postquam receptus esfet in gratiam, side- to, & consensu pradilecti & sidelis Consilia-licatem ac obedientiam suam demonstravit, rii nostri Georgii Cary militis Depurati nostri non folum bona, & acceptabilia servitia generalis ac rhesaurarii nostii ad guerras in pixstando in dicto nostro regno Hibernix, codem regno nostro Hibernix ac secundum verius etiam feipfum in proprià personà sua effectum quarumdam Litterarum manu nostrà coram nobismetipsis in regno nostro Anglia: proprià signatatum datatum sub signeto nodevotissime prasentando, & humillime nobis ttro apud Cutiam nostram de Tottenham fuppi cando ut ei dare & concidere dignare- quarto die Decembris anno regni nostri Anmut regiones patrias sive territoria de Tirconnell in provincia Ultonia in dicto nostro
mo... Dedimus & concessimus, ac pet Piatenregno Hibernia: cux antecessores sui multis) tes damus concedimus, & confirmamus præfaretroactis seculis ut jus & lixreditatem suam to confanguineo nostro Roderico ô Donnell possederunt Nihilominus cum nos de militi Comiri de Tyrconnell , omnia & fingula illa territoria, l'atrias, five Regiones no-

magno Sigillo dicti nostri Regni Hibernia, to motu, & cetta scientia nostris dedimus ac prædictum titulum, stilum & honotem Comitis de Tyrconnell præfato Roderico & hæredi- redibus, & successoribus nostris damus, & bus masculis de corpore suo legitime procencatis cum remanere inde Casseire à Donconnecli quad empe parásus Rodetieus Comuell fratir pracidici Rodetici, & harcelibus mes de Tyrconnell que extero in perpetuum
masculis de corpore suo legitime procreatis, habeat, teneat, & gaudeat, ae habere, teprout per easdem Litteras Patentes pianius nere & gaudere valeat , & possit infra dictam

DES QUATRE STUARTS.

nell au service de Sa Majesté Impériale, ne prend pas le titre d'Earl ou Comte de Tirconnell; il est l'héritier de droit de ce titre, aussi-bien que des vastes domaines de la maison de Tirconnell.

Mountjoy le Député fut nommé en ce temps Lord Lieutenant d'Irlande, & membre du Conseil Privé d'Angleterre. Il eut pour Députés en Irlande, d'abord le Chevalier George Cary, Trésorier de la guerre, & ensuite le Chevalier Arthur Chichester; celui-ci prêta serment au mois de Février.

An 1604. Irelands Cafe.

Les Irlandois se flattoient beaucoup de la protection du Roi-Jacques en faveur de leur Religion & de leur liberté; en effet, ce Prince, avant que de monter sur le trône d'Angleterre, avoit fait espérer aux Catholiques des trois Royaumes une protection spéciale; il avoit écrit une Lettre, signée de sa main & cachetée de son sceau au Pape Clément VIII, pour assurer ce Pontise de ses intentions à cet égard, & de l'inclination qu'il avoit luimême d'embrasser la foi catholique, lorsqu'il seroit une fois affermi sur le trône Britannique; mais ces promesses & cette bonne volonté s'évanouirent bientôt par les artifices du Secrétaire d'Etat Cecil. Ce Ministre trouva le moyen de retirer la lettre que son Maître avoit écrite au Pape, & en même temps d'indisposer ce Prince contre ses sujets catholiques.

Regionem Patriam, sive territorium de Tyreonnell in dicha Provincia Ultonia & infra, i
quamlibet inde partem vel patcellam, & infra omnia, & singula pramisla per prafestete
existis, remanere inde Donello, Oge Macpraconcellas tot tanta talia hujulmodi & donello Donell confangiane pracificit CoGalilia libetarias confundias con printe de la contradicación. tuatitates, avvanagas, tutolinta a La-gintine potentis de processas de processandos, tenner rediramenta quaccumque quot qualia quanta, pradicta territoria, Regiores, Caftra, Dominis que ac adeo plené & liberé, & in tam amiplis modo & formà, pro un prafatus. Hugo tamenta disperius pracencefía de nobis hare-quantis o Donnell fater pradicti Comicis ante dibuss, & fuccelloribus noffis in capite per cum Hugo Mac-Manus o Donnell parte prae fervirium quattor feodetum militum, teddicti Comitis, autante eum Manus o Donnell dendi nobis haredibus ac fuccelloribus noc.

consimilia, libertates, consuetudines, ca- mitis, & hæredibus masculis de corpore suo sualitates, advantagia, cmolumenta & læ- legitime procreatis & procreandis, tenendi avus prædicti Comitis, five aliquis alius vel tris trecentas mateas bonæ & legalis menealiqui alii antecessores prædicti Comitis...... tæ Angliæ solvendæ annuatim ad duos anni & cætera hæreditamenta quæcumque supe-terminos, videlicet ad Fellum Paschæ, &o rius recitata & præconcella, exceptis præex- ad festum sancti Michaelis Archangeli per ceptis præsao consanguineo nostro Rode- æquates portiones, &c.... In cujos ici rico, alias Rorie o Donnell militis Comitis restimonium has Litteras nostras fieri fecimus de Titconnell, ac harredibus fuis mafculis de conpore fuo legitimé piocreatis, & rali apud Dublin, decinno die Febiuarii, procreandis, & pro defectu talis estino, anno regni notiti Anglaz, & c, primo ammante, indè Cafferie o Donnell armigero verò regni notiti Scotta trigetimo feptimo.

Depuis que les sujets de la grande Bretagne ont abandonné l'unité, qui est la marque de la vraie Eglise, toutes les hérésies ont trouvé des partisans dans cette Isle, & y ont formé des sociétés. Parmi ces sectes, les deux principales sont, les Episcopaux & les Presbytériens. Les premiers composent l'Eglise Anglicane ou Protestante; elle est formée de cet assemblage d'erreurs qui parurent sous la Reine Elizabeth. Cette Princesse prit quelque chose de tous les Novateurs de son temps, pour fabri-

Evêques. De-là est venu à ces Sectaires le nom d'Episcopaux. Les derniers, scavoir les Presbytériens, sont nommés ainsi, parce qu'ils n'ont point d'Evêques, & qu'ils se gouvernent en matiere de Religion, par les anciens de leur Secte, qui n'ont pas d'autre mission que le choix qu'on fait d'eux pour cette fonction; ils font aussi nommés Puritains, soit de la prétendue pureté de leurs mœurs, & de la sévérité de leur morale; soit pour avoir épuré, comme ils le prétendent, le Christianisme

Jacques avoit été élevé dans les principes Presbytériens. Il sit profession de cette Religion pendant qu'il fut en Ecosse; il

quer cette Religion nouvelle, dans laquelle elle laissa une partie de la hierarchie & des usages de l'Eglise catholique, & conserva les

des superstitions qu'ils attribuent à l'Eglise Romaine.

suivit l'Episcopale d'abord qu'il sut en Angleterre. Il avoit même quelque penchant pour la Religion Catholique; mais les suites d'une conversion à cette Religion étoit redoutable à un Prince qui aimoit le repos. Ce repos fut cependant troublé par Baker, Chron. deux conspirations; la premiere avoit pour objet de renverser entierement le gouvernement, & de mettre sur le trône Arabelle

Stuart, proche parente du Roi, & descendue comme lui d'Henri VIII. On accusa de ce complot deux Prêtres, scavoir Guillaume Watson & Guillaume Clerk; le Lord Cobham & George Brook son frere; le Lord Grey, le Chevalier Gautier Rawleigh, le Chevalier Griffith Markham, le Chevalier Edouard Parham, Bartholomée Brookesby & Antoine Copley. Cette conspiration sut bientôt découverte, on en chargea aussitôt les Catholiques, s'il y en entra, les uns c'étoient des Prêtres, qui n'y avoient d'autre part que celle d'être accusés sans preuves de l'avoir scu par la voie de la confession; les autres, c'étoient quelques brouillons féduits, à ce que l'on croit, par les artifices de Cecil & de ses émissaires. Il y eut aussi dans cette conspiration,

des Episcopaux & des Puritains; il est ordinaire que dans les

kelands Cafe. ibid.

d'Angl. au regne de Jacques 1. pag. 404. & fuiv.

DES QUATRE STUARTS.

conspirations tout le monde ait la même façon de penser ; ici c'étoit un mélange extraordinaire ; on y trouve des Prêtres, des Laïques, des Catholiques, des Protestans, des Puritains & des Nobles de toute espéce; de sorte que le monde étoit étonné de voir des hommes qui avoient des intérêts si opposés se réunir pour la même cause. On arrêta plusieurs des conjurés, & on en punit de mort quelques - uns; scavoir, les deux Prêtres & George Brook; Cobham, Grey & Markham furent pardonnés au pied de l'échafaut; ils furent remmenés à la Tour où le Lord Grey mourut : Cobham & Markham furent mis en liberté quelque temps après ; le premier fut privé de son bien , & le dernier mourut en pays étranger dans une grande disette; Rawleigh ne fut pas purgé, il demeura toujours en prison, il perdit quel-

ques années après la tête sur un échafaut.

La seconde conspiration, nommée des pondres, étoit bien plus dangereuse que la premiere, puisqu'il étoit question de faire sauter à la fois le Roi avec son Parlement. Quoique cet horrible attentat eut été conçu dans le Puritanisme dont les principes sont view. peg. 135, si opposés au Gouvernement Monarchique, il porta un coup 236. mortel à l'intérêt de la Catholicité en Angleterre, qui répondoit aux vues de Cecil le Secrétaire. Ce Ministre étoit petit & contrefait; mais la nature l'avoit dédommagé du côté de l'esprit : il étoit réputé un des plus habiles Ministres de l'Angleterre alors . & un des plus capables de conduire des intrigues; il étoit fertile en ressources, l'Angleterre abondoit en ces temps en hommes de cette trempe; les Bourleigh, Walfingham, Cromwel, Shaftsbury, n'ont jamais manqué, quand ils en avoient besoin, de teir. de Londres. trouver un complot tout formé. Cecil haissoit mortellement la en 1655. Religion catholique, & ceux qui en faisoient prosession; son intention étoit de les exterminer tous, afin de configuer leurs terres ; pour les rendre odieux au Roi & au Peuple, il les chargea d'une conspiration, dont il étoit soupçonné d'être le princi- bist de l'an 1618. pal auteur. Les Catholiques se désendirent de cette accusation; Pas-36.37.688. on le voit par les différentes apologies qui ont paru à ce sujer en faveur de leur innocence. Quoi qu'il en soit, la découverte de cette conspiration valut à Cecil l'Ordre de la Jarretiere, & la charge de grand Trésorier. Les principaux qui souffrirent la mort, pour la conspiration des poudres, furent Catesbie, Piercie, Thomas Winter, Fawks, Keyes, Bates, Robert Winter, Grant, Rookwood, Digby & Tresham, tous gens de condition.

An. 1605. Irelands Cafe.

Higgons, Short

Hume hift des Stuarts, tom, L.

Sanderson vie du Roi Jacques ,

Apol. des Ca. thol. imprimé en. 1674. Pag. 359.

Ofboin , Mem ..

Chron. F42, 109.

Tresham mourut à la Tour d'une suppression d'urine; il prévint ainsi l'exécution. Le pere Garnet fut du nombre de ceux qui soussirient : son crime étoit, selon Baker, de n'avoir pas révelé ce qu'il scavoit du complot.

Irclands Cafe.

Cecil le Secrétaire enflé de ses succès contre les Catholiques à Londres, & voulant mériter de nouvelles graces, tourna ses artifices du côté d'Irlande; il falloit rendre cette Nation coupable de quelque trahifon, il chargea de l'exécution de fon projet infernal, Christophe de Saint-Laurent, Baron de Hoath, nommé communément le borgne; ses instructions consistoient à inviter à une conférence secrete les Chefs des Catholiques pour les faire tomber dans le piége; les Comtes de Tirone & de Tirconnell & le Lord Baron de Delvin, & quelques autres des plus diffingués du parti catholique, se trouverent à cette conférence mystérieure; Saint-Laurent leur sit prêter serment de ne pas reveler ce qu'il alloit leur communiquer pour leur propre falut. Il leur dit ensuite qu'il scavoit, de maniere à n'en pas douter, que le projet étoit formé par la Cour d'Angleterre de les forcer de devenir tous Protestans, ou d'extirper sans miséricorde la Religion catholique en Irlande, & que la part qu'il prenoit à leur infortune, l'obligeoit à les exhorter à pourvoir à leur défense, jusqu'à ce qu'on leur donnat des affurances positives contre tout changement à l'égard de leur Religion. Ces Seigneurs furpris de ce propos, répondirent d'une voix unanime, & protesterent que rien n'ébranleroit jamais leur fidélité envers leur Prince, que Jacques étoit par un droit incontestable leur Souverain légitime & un Prince trop juste pour qu'ils pussent entrer dans aucune défiance de fa parole Royale. Ces protestations d'attachement à la personne & au Gouvernement de Sa Majesté ne furent pas capables de justifier ces Seigneurs; Saint-Laurent les dénonca au Vice - Roi, comme coupables de trames secretes & pernicieuses contre le Roi & l'Etat, quoiqu'ils fussent dans l'impossibilité de rien entreprendre, n'ayant ni troupes sur ried, ni aucune espérance de secours de la part de l'Espagne. En conséquence de cette délation, Tirone & les autres furent cités devant le Conseil. Ils y soutinrent que l'accusation étoit calomnieuse; mais voyant que Saint-Laurent paroissoit pour leur être confronté, ils convinrent de s'être trouvés à l'assemblée, bien moins pour y former des complots, que pour écouter les propositions de cet homme perfide qui les avoit assemblés.

Irelands Cafe.

DES OUATRE STUARTS.

& dont ils avoient unanimement blamé la noirceur pour de bonnes raisons, dont ils firent de nouveau le détail. Après avoir été examinés chacun en particulier, & n'y ayant qu'un témoin pour les accuser, le Conseil ne jugea pas à propos de les mettre aux Arrêts; il leur ordonna seulement de comparoître le lendemain. Dans ce court intervalle, quelques amis prétendus qui étoient du Conseil, les sirent avertir sous mains de se sauver, parce qu'on n'attendoit pour les mettre en prison qu'un second temoin, qu'on trouveroit bientôt moyen de suborner. Ce frauduleux avis ne fut que trop légerement suivi par les Comtes. Là pag, 17, dessus ils furent déclarés rébelles : non-seulement leurs domaines particuliers furent confiqués au profit de la Couronne; mais aussi six Comtés entiers dans la province d'Ultonie, sans autre examen ni formes juridiques. Ces Comtés furent partagés entre plusieurs Protestans Anglois & Ecossois, sous des clauses telles qu'il parut évidemment que la ruine des naturels du pays aussi-bien que celle de leur Religion, avoit été également résolue. Car outre les amendes pécuniaires, & autres punitions statuées contre ceux qui se trouveroient aux assemblées des Catholiques, il fut ordonné par une clause spéciale insérée dans les Patentes, qu'aucune partie de ces terres ne seroit vendue, transférée, ou même affermée qu'à des Protestans. Saint - Laurent lui-même qui avoit auparavant affecté tant d'attachement à l'in- Pag. 18. térêt des Catholiques, embrassa la Religion Protestante, & mérita par-là de participer à leurs dépouilles.

Ce mystère d'iniquité étant consommé, Hugue ô Neill Comte de Tirone, Rory ô Donnel Comte de Tirconnel, Maguire Hibern. tom. 49 de Fermanagh & quelques autres Seigneurs, passerent en France; l'Ambassadeur d'Angleterre à cette Cour demanda à Henri IV de glorieuse mémoire, que ces sugitiss sussent renvoyés au Roi son Maître. Ce Prince généreux répondit qu'il n'étoit pas de la dignité Royale d'arrêter des étrangers qui cherchoient à se sauver par la fuite; surquoi les réfugiés prirent le chemin de la Flandres, où ils furent reçus avec distinction par l'Archiduc & l'Archiduchesse; sçavoir, Albert & Elizabeth, qui gouvernoient les Pays-Bas : ils allerent ensuite à Rome, où Sa Majesté Catholique pourvut abondamment à leur subsistance par des pensions proportionnées à leur rang ; ô Donnel & Maguire, moururent quelque temps après, l'un à Rome & l'autre à Gènes dans son voyage pour l'Espagne. Nugent Baron de Delvin, Nnnn Tome 11.

Irelands Cafe.

Irelands Cafe.

Hist. Cathol.

644 fut mis dans les fers en Irlande; il n'en sortit qu'avec-peine moyennant des amis & des sommes d'argent, & sut reçu en graces. Charles ô Neill avec ô Cahan ayant été cités à comparoître à Dublin, furent envoyés en Angleterre & enfermés

La persécution s'allumoit de plus en plus en Irlande contre

dans la Tour de Londres.

Hift. Cathol.

ibid, cap. s.

les Catholiques; on voyoit paroître souvent des Edits contre les Evêques, les Jesuites & les Seminaristes. Jacques étoit aussi jaloux de la qualité de chef de l'Eglise, que ceux de ses Prédécesseurs qui avoient usurpé ce titre; le lui refuser, c'étoit un crime capital, souvent puni de mort; la tyrannie sut si grande, qu'elle mit Cahir ô Dogharty chef d'Inishowen dans la nécessité de prendre les armes pour la défense de la Catholicité; c'étoit un jeune Seigneur d'environ vingt ans, & le plus puissant du nord de l'Irlande depuis la retraite des Comtes de Tirone & de Tirconnel & de Maguire : il assembla tout ce qu'il put de monde ; il surprit de nuit la ville de Derry, dont il passa la garnison au sil de l'épée avec George Palet qui y commandoit, & mit les Catholiques en liberté. Il marcha ensuite vers Culmor; c'étoit un Château fort, tâti sur le bord de la mer dans le Lac Foyle: il s'en rendit maître, il trouva dans cette place douze piéces de canon, il y mit garnison & en donna le commandement à Felim Mac-Davet; il ravagea ensuite les terres des Anglois; il leur livra quelques combats avec succès, & porta la terreur par toute la province.

O Dogharty fit durer cette guerre pendant quelques mois; son intention étoit de causer une diversion, & d'occuper les Anglois en attendant le retour d'ô Neill & d'ô Donnel, & l'arrivée du secours dont il se flattoit de la part des l'rinces Catholiques. Sur ces entrefaites, le Chevalier Winkel Anglois, Maréchal de Camp, se présenta avec quatre mille hommes devant Culmor, pour en faire le siège; Mac-Davet qui y commandoit, se voyant beaucoup inférieur à l'ennemi en force, dans une place sans défense, & n'ayant pas d'espérance de secours de la part d'o Dogharthy, fit mettre le feu au Château; il s'embarqua ensuite avec la petite garnison sur deux vaisseaux de transport chargés de bled & autres provisions, pour se rendre à Derry; il y sir transporter aussi quelques uns des canons du Château de Culmor, &

fit jetter les autres dans la mer.

Winkel ayant trouyé le Château de Culmor démoli, s'avança

DES QUATRE STUARTS.

vers le Château de Beart dans l'intention d'en faire le siége; Marie Preston semme d'ô Dogharty & sille du Vicomte de Gormanstown, étoit dans la place. Un Moine qui y commandoit, soit qu'il se mésiat de ses sorces, soit qu'il voulut épargner à la Dame qui étoit dans la place le spectacle essirayant d'un siège, rendit le Château par capitulation, à condition que la garnison fortiroit avec pleine liberté; mais l'Anglois qui ne respectoit pas la soi des traités, sit mettre dans les sers tous ceux qui n'avoient pas le moyen de se rançonner: il envoya l'épouse d'ò Dogharty au Vicomte son frere qui étoit de la faction Angloise. La prise de cette place étoit de conséquence pour le Général Anglois; elle lui servoit de lieu de retraite, d'où il faisoit des courses sur les terres d'Inishowen, où il mettoit tout à seu & à sang.

La désolation causée dans l'Inishowen par le Général Anglois, obligea ô Dogharty à venir au secours de cette Principauté qui étoir le domaine de sa Maison depuis plusieurs siécles. Ce Sei-gneur n'avoit que quinze cens hommes, il eut plusieurs escarmouches avec l'armée Angloise dont il sortit avec honneur; mais à la fin sa témérité lui sit perdre la vie avec la victoire: ses troupes se voyant sans chef prirent l'épouvante; les uns s'ensuirent, & les autres se soumirent aux vainqueurs; ainsi sinit cette guerre qui dura environ cinq mois, & qui donna de l'inquiétude à

la faction Angloise.

On peut placer ici l'histoire de la résolution courageuse d'une héroïne de la Maison d'ô Donnel (a). Lorsque Rory ô Donnel Comte de. Tirconnel eut quitté sa patrie en 1605, pour une prétendue conspiration dont on l'avoit chargé, il laissa la Comtesse son épouse enceinte. Elle vouloit suivre le Comte son mari dans les pays étrangers où il s'étoit résugié; & comme elle cherchoit les moyens de sortir secretement d'Irlande, elle sur prévenue par le Vice-Roi qui l'envoya bien escortée en Angleterre, où elle accoucha d'une fille qui sut nommée Marie au Baptême. Le Roi en sur informé, & quoiqu'il eut persécute de Comte de Tirconnel, il voulut honorer le pere en la personne de la fille: il la prit sous sa protection, & ordonna qu'elle sur

⁽a) Cette histoite sut d'abord écrire en de Brieulle, & imprimée avec approbation langue Espagnole par Dom Albert Henti-la Paris en 1648, chez la veuwe Guillemot au quez, & imprimée avec permission à Bru-Palais; & chez Matthieu Guillemot rue saint xelles en 1647. Elle sut tratoite en François Jacques a la Bibliothéque.
Francée suivante par Pierre de Cadente steut

646 PRECIS DE L'HISTOIRE

nommée Marie Stuart au lieu de Marie ô Donnel qui étoit son véritable nom.

Le Comte de Tirconnel étant mort à Rome, la Comtesse son épouse obtint une permission de la Cour de retourner en Irlande avec sa fille; cette vertueuse mere se sit un devoir de donner à Marie une éducation chrétienne; elle la fit instruire avec soin dans les principes de la Religion de ses ancêtres; elle lui représenta souvent, que la disgrace de son pere étoit l'effet de son. attachement à cette Religion à laquelle on doit sacrifier toutes les grandeurs de ce monde. Marie avoit douze ans lorsqu'elle fut rappellée en Angleterre par la Comtesse de Kildare son aveule: elle la présenta au Roi; ce Monarque lui assigna une somme considérable d'argent pour la marier, & la Comtesse de Kildare qui étoit bien riche, la déclara son héritiere; desorte que la protection du Prince, une naissance illustre & une fortune brillante, la firent rechercher pour le mariage par des Seigneurs de la premiere distinction en Angleterre; il y eut entr'autres un Seigneur de bonne Maison & puissamment riche, qui sit une cour assidue à certe jeune Princesse; il s'adressa aussi à la Comtesse de Kildare sa Tutrice, & la gagna au point qu'il avoit lieu d'espérez un heureux succès; mais il étoit de la Religion prétendue réformée, il n'en falloit pas davantage pour en éloigner le cœur de Marie; cette illustre Héroïne se voyant persécutée par la Comtesse & ses autres parens, en faveur d'une alliance qu'elle croyoit incompatible avec l'honneur & la conscience, forma la généreuse résolution de l'éviter par la fuite; un cas imprévu en accéléra l'exécution.

La persécution étoit violente contre les Catholiques en Ir-lande; ô Dogharty étoit sous les armes pour la désense de la Religion; le Gouvernement sit arrêter quelques Chefs des Catholiques qui lui étoient suspess; de ce nombre sur Conno ou Constantin ô Donnel, & Hugue ô Rourke proche parent de Marie Stuart; on les sit mener prisonniers en Angleterre pour s'assurer de leur conduite dans ces temps de troubles. Malgré la vigilance des gardes, ces Seigneurs s'échapperent de leurs mains, & trouverent le moyen de passer en Flandres. On ne manqua pas de soupçonner Marie Stuart d'avoir contribué à l'évasion de ses parens; elle en sur de vertie par un Seigneur de la Cour; il lui conseilla, pour prévenir les malheurs qui la menaçoient, de se conformer à la Religion de l'Etat, & d'épouser

DES QUATRE STUARTS.

quelque Seigneur de cette croyance capable de la proteger contre ses ennemis, il lui insinua que c'étoit l'unique moyen de contenter le Roi & la Comtesse de Kildare son aveule. En esset, elle sut citée de comparoître devant le Conseil pour rendre

compte de sa conduite.

Marie vit bien qu'il étoit temps de pourvoir à sa sureté. Elle contia son secret à une Demoiselle Catholique qui lui servoit de Dame de compagnie, & à un valet de chambre dont elle connoissoit la fidélité & la prudence. Son dessein étoit d'aller trouver le jeune Comte de Tirconnel son frere en Flandres; il étoit à la Cour d'Isabelle Infante d'Espagne & Gouvernante des Pays-Bas, qui donnoit asyle à toute la Noblesse persécutée pour cause de Religion. Pour cacher son sexe, il falloit se travestir, Marie fit venir un tailleur qui l'habilla en Cavalier avec la Demoiselle de sa compagnie; pour mieux jouer son rôle, Marie jugea à propos de changer son nom, elle se sit appeller Rodolfe Huntly; la Demoiselle de sa compagnie prit le nom de Jacques Hués, & le valet de chambre celui de Richard Stratsi. noms fous lesquels ils furent connus pendant leur voyage.

Tout étant préparé, ces trois Cavaliers prirent des chevaux de poste, & sortirent de Londres avant le jour, & après bien des aventures rapportées par l'Auteur de cette relation, Marie s'embarqua avec sa compagnie à Bristol, & après une longue & perrilleuse navigation, elle arriva à la Rochelle; s'étant reposée de ses satigues, elle continua sa route par Paris jusqu'à Bruxelles; elle y trouva le Comte de Tirconnel son frere, qui la préfenta à la Sérénissime Infante : cette Princesse la reçut avec toute la tendresse & toute la distinction imaginable. Le bruit de la réfolution courageuse de Marie Stuart se répandit bientôt par toute l'Europe; on la comparoît à Eufrosine d'Alexandrie, à Aldegonde & autres Vierges chrétiennes de l'antiquité. Urbain VIII qui gouvernoit l'Eglise alors, lui sit un compliment distingué,

dans la lettre suivante.

Dilecta in Christo silia Maria Stuard , Hibernensi Tirconellii, Comitis sorori, Urbanus filia , Salutem & Apostolicam Benedictionem,

A notre chere fille en Jesus-Christ Marie Stuard Comtesse de Tirconnel , Salut & Bénédiction Papa VIII. Dilecta in Christo Apostolique, Urbain VIII Pape.

Nnnnii

Il faut enfin qu'elle reste dans le silence cette bouche sacrilé- crilega illa vox, qua temere doge, qui n'a point eu de honte de cebat Christianæ religionis condire que les résolutions qu'inspi- siliis, vim animorum hebetari, re le Christianisme, énervent l'a- & fortitudinis nervos emolliri. me, & mettent obstacle aux entre- Declarasti, Hibernensis virgo, prises d'un cœur généreux. Vous nationibus universis quam adaavez donné, notre chere fille, mantinum robur eam mentem à toutes les Nations une preuve obarmet, in quibus excubat fidu contraire, & votre exemple des orthodoxa, contemptrix peleur a fait connoître quelle est la riculorum, & domitrix inferni. force & le courage que donne O facinus dignum cui Roma une foi orthodoxe, combien elle faveat, & fama plaudat. Hæest au-dessus des dangers, & su- rencum conjugium, non secus périeure aux efforts même de ac dolosum incendium peroja, l'enfer. Que ce courage est hé- fugisti delicias Aula, & conroïque, qu'il est digne de la protection de Rome & des éloges de procellarum abiffus, & terroris la renommée. L'horreur que vous avez eu de l'alliance d'un Hérétique, ressembloit à celle qu'on a du feu dont les surprises sont ferantur montes in cor maris; redoutables. La Cour n'a point eu d'attraits pour vous, & les menaces des Souverains n'ont servi qu'à vous rendre insensible. La mer, retraite des vents & des prages, séjour trop affreux de la crainte, s'est opposée à votre suite; elle ignoroit qu'elle vous faifoit plus d'honneur que le triomphe: mais quand les montagnes seroient ensevelies dans le sein des eaux, votre confiance dans les bontés du Seigneur n'en recevroit aucune atteinte, puisque votre patrie est celle où la Religion est sur le Trône. Vous êtes venue à bout de vous dérober aux filia, & eam egregiis virtutibus perfécutions des

Obmutescat hoc tempore, Satempfifli Regum minas. Iffe campus, occanus conatus est remorari fugam tuam quovis triumpho nobiliorem: sed transnon commos ebitur in aternum mens habitans in adjutorio Altissimi. Patriam enim tuam , tantummodo esse tibi existimasti, ubi regnum gerat catholica Religio. Potuisti quidem fallere conquisitores Anglia minitantis, at enim comitata Angelis itineris tam periculosi custodibus, non lawisti, oculos Pontifica sollicitudinis, deducta enim in aulam Belgicæ Principis, pervenisti non modo in portum Religionis, sed & in theatrum Europæ. Isthic dum te contuemur, dileda in Christo Inquifiteurs meritam falicitatem pracamur,

à Deo qui stetit à dextris tuis ne commovereris, & dignam te existimavimus cui Pontisica auctoritatis alloquia doceant eos labores oblivisci, quibus Angelicam tam illustris gloriæ palmam redemisti. Benedicimus tibi intimo charitatis affedu, atque cum parentes & patriam Christo & Pontifici vost habueris, scito te non demigrasse in exilium fed in finum clementifsima matris properasse. Tam dulce enim nomen, & consentientem materno nomini charitatem experieris in Roma Ecclesia, o dilecta filia, qua Britannicarum in/ularum decus.& cœli gaudium haberis. Datum Roma arud (andum Petrum . Sub annulo Piscatoris, die 13 Februarii 1627. Pontificatûs nostri anno quarto.

d'Angleterre; mais fous la conduite des Anges qui vous ont préservée des accidens de votre voyage, vous n'avez pu échapper à nos regards paternels : car avant été conduite à la Cour de l'Infante, sa Religion vous a reçu dans fon fein, & l'Europe yous a servi de Théâtre. C'est là que vous considérant, notre chere fille en Jesus-Christ, nous demandons au Seigneur qui vous a soutenu. & nous follicitons en votre faveur les succès heureux que vos vertus vous ont acquis. Nous vous écrivons cette lettre, dans le desfein de vous faire perdre le fouvenir de vos peines & de vos travaux. peines & travaux dignes d'envie, puisqu'ils ont été pour vous la fource d'une gloire immortelle. Recevez notre bénédiction pleine de tendresse, & puisque vous avez quitté vos parens & aban-

donné votre patrie par ol cissance pour Jesus - Christ & pour nous, soyez assurée de notre part que vous n'avez point trouvé un exil, mais une mere qui vous aime tendrement. Vous connoîtrez par vous-même que l'Eglise Romaine porte véritablement ce nom; elle vous cherira comme sa fille bien-aimée, qui sait ho neur aux Isles Britanniques, & remplit de joie les esprits bien-heureux. Donné à Rome à Saint Pierre sous l'anneau du Pécheur, le 13 Février 1627, & de notre Pontisicat l'an 4.

M. Hume auteur de notre temps, moins estimé à Oxford Fol. 1. chap. 2. qu'à Paris, dit dans son histoire de la grande Bretagne, que Pag. 41. 6 Juis. 3 Jacques I vantoit l'administration d'Irlande comme son ches-

» d'œuvre; & si on examine l'affaire de près, il parostra que » sur ce point sa vanité n'étoit pas tout-à-sait sans fondement. »

Cette affertion peut séduire l'étranger; elle ne sera pas la même impression sur des esprits mieux instruits de l'histoire de ce temps, elle doit du moins paroitre un paradoxe aux Irlandois

qui sont les plus lézés dans cette affaire.

Le Monarque Anglois n'étant que Roi d'Ecosse, il fomenta la révolte des Irlandois ; il leur donna sous main du secours contre la Reine Elizabeth, soit pour assurer son droit de succession à la Couronne d'Angleterre, en affoiblissant cette Princesse; soit pour venger le traitement inhumain qu'elle avoit fait essuyer à Marie Stuart sa mere. Etabli sur le trône Britannique, il envisagea les choses différemment. La révolte des Irlandois qui lui parut en Ecosse une action héroïque en ce qu'elle répondoit à ses vues, devint criminelle à ses yeux lorsqu'il fut Roi d'Angleterre. La foumission la plus solemnelle des Irlandois, & principalement des Chefs de la province d'Ultonie, lors de l'avenement de Jacques au trône d'Angleterre, ne fut pas capable de détourner la foudre qui étoit prête à les écraser; ce Prince sans autre examen ni formes juridiques, se contenta de la déposition d'un homme vil & obscur, nommé Lenane, pour faire confisquer au profit de sa Couronne, six Comtés dans l'Ultonie, comme on l'a déja vu, sous prétexte d'une conspiration chimérique, & de la fabrique de ses Ministres, mais qui n'avoit dans le fonds aucune réalité. Jacques envoya en Irlande une troupe d'Anglois & d'Ecossois fanatiques, à qui il distribua les terres confisquées. Il donna d'une main libérale à des favoris indigens, les domaines possédés depuis un grand nombre de siécles par les ô Neills. les o Donnels, les Maguires, les Mac Mahons, les o Reillys, les ô Doghartys, les ô Cahanes, les ô Hanlons, les Mac-Canns. les Mac-Sweenys, les ô Boyles, les Mac-Bradys, les Mac-Caffrys, les ô Flannegans, les ô Heghertys, & un grand nombre d'autres anciens propriétaires de cette Province. Par ces donations injustes, Jacques eut le malheur d'obliger des ingrats. Ils furent par la suite les ennemis les plus invétérés de sa Maison. C'est ainsi que Dieu dont les jugemens sont impénétrables, se servit de ces protégés pour venger l'innocence opprimée.

« Toute la province d'Ultonie, dit encore Hume, étant tombée » à la Couronne par une Acte de prescription contre les Rébeleles, on établit une compagnie à Londres, pour former de nouvelles colonies dans cette fertile contrée. On y sit passer des » Tenanciers d'Angleterre & d'Ecosse. Les Irlandois surent éloi-» gnés des montagnes, & des lieux capables de désense, & can-» tonnés dans les pays plats. On leur enseigna l'Agriculture & les » Arts. On pourvut à leur sureté dans des habitations sixes. Ainsi

► Ainsi de la plus sauvage & de la plus désordonnée des provinces » d'Irlande, Ulster devint bientôt celle où le regne des Loix &

» d'une heureuse culture parut le mieux établi. »

Voilà de grands mots qui ne disent rien, ou du moins qui ne relevent pas beaucoup la gloire du Monarque Anglois; son zelé Panegyriste s'efforce de lui trouver du mérite dans l'injustice la plus criante; il fait consister la gloire de ce Prince dans la ruine d'une province entiere. Ce Roi, sous prétexte de civiliser les habitans d'Ultonie, commence à les réduire à la mendicité en les dépouillant de leurs héritages ; il dépeuple cette contrée pour la policer ; il fait déposséder un grand nombre de Seigneurs d'une haute naissance pour enrichir des Courtisans fameliques, dont on connoît à peine l'origine. « Si les montagnes d'Ecosse eussent » été mieux peuplées dans ce temps malheureux, dit un certain moderne d'Irlan. -Auteur, il est probable que l'on eut trouvé quelque prétexte pour confisquer encore dans les autres provinces d'Irlande sept ou huit Comtés afin d'étendre la colonie Ecosloise dans cette » Ifle. »

Erat ancien &

Quil soit permis de demander à cet Auteur quel est le bien que Jacques I avoit fait aux Irlandois, & quelle est la reconnoissance que ce Prince mérite de leur part. On répondra sans doute que Jacques avoit introduit chez eux une heureuse culture, qu'on les avoit fait quitter les montagnes & les lieux capables de défense pour les cantonner dans les pays plats, qu'on leur avoit enseigné l'Agriculture & les Arts, &c. On pourroit demander encore à quoi servoit la connoissance des Arts & de l'Agriculture à des hommes qui n'avoient plus de terres à cultiver. Falloit-il que des enfans de bonnes maisons prissent la qualité d'artisans, de laboureur, ou de valets pour cultiver leurs propres terres au profit des aventuriers à qui Jacques I les avoit concédé? Un homme à qui on arracheroit son habit parce qu'il est déchiré, pour en faire présent à un autre? qui auroit soin de le faire raccomoder, n'auroit-il pas lieu de se plaindre? n'aimeroit-il pas mieux porter son habit, quoique déchiré, que d'aller tout nud. Voilà le bien que Jacques I avoit fait aux Irlandois : il vantoit , diton, son administration d'Irlande comme son chef-d'œuvre, mais sa vanité, quoi qu'en dise M. Hume, paroît mal fondée; & si la reconnoissance doit être proportionnée au bienfait, les Irlandois ne sont-ils pas en droit de détester la mémoire de ce Prince.

» Jacques, continue Hume, introduisit l'humanité & la Jus-Tome 11. 0000

tice, parmi un peuple qui avoit toujours été enseveli jusqu'alors and dans la plus profonde barbarie. » Phrases souvent répétées dans l'ouvrage de ce scavant Historien; elles demandent quelque discussion pour en juger sainement, qu'on se remette sous les yeux ce qu'on a souvent lu dans le cours de cette histoire; que l'on convienne de ce principe incontestable, & avoué de tous les hommes censés, qu'un peuple chrétien & lettré n'est pas réputé barbare.

Hift. Eccles. ge t. Angl. lib. 3. cap 27.

L'Irlande étoit célébre, tant par son amour pour la Religion, que par son application à ce qui s'appelle littérature dans les cinq, fix, sept & huitième siècles; les Anglois même nous l'apprennent, écoutons-les. « Les Irlandois, dit le véné-» rable Bede, recevoient avec bonté, dans ces temps les étran-» gers qui venoient de toutes parts étudier chez eux. Ils leur » fournissoient tout gratuitement, jusqu'aux livres nécessaires » pour étudier. » Quos omnes Scoti libentissime suscipientes vidum eis quotidianum sine pretio, libros quoque ad legendum & Magisterium gratuitum præbere curabant.

"Les Anglois Saxons, dit un Auteur non suspect, alloient n en ce temps en Irlande, comme pour y acheter de belles con-Cambd. Britan. " noissances. " Anglo-Saxones etiam nostri illa atate, in Hiberniam, tanguam ad bonarum litterarum mercaturam undique confluxerunt. " Les disciples de S. Patrice, dit-il encore, avoient » fait un si grand progrès dans le Christianisme, que dans le sié-» cle suivant, l'Irlande sut nommée le pays des Saints. » Ut

subsequenti atate Hibernia Sandorum patria diceretur.

» dens, remportoit la palme sur les autres Royaumes de l'Eu-» rope, par la gloire de la Religion & la culture des lettres. » User, primord. Hibernia eo tempore & Religionis & bonarum litterarum laude Fecles, cap. 17. præ aliis Europæ regnis floruit. Voilà des témoignages historiques auxquels tout homme raisonnable doit se soumettre; ce sont des Anglois qui déposent formellement contre la témérité de celui qui prétend que la nation Irlandoise n'étoit jamais sor-

« L'Irlande, dit un Auteur non moins célébre que les précé-

Poursuivons encore ce sujet, & examinons l'état où étoit l'Irlande dans les siécles qui avoient précédé immédiatement l'arrivée des Anglois dans cette Isle. La Religion & les Lettres souffrirent beaucoup dans les neuvième & dixième siècles, par les fréquentes incursions des Danois; mais après la défaite totale de ces

tie de la plus profonde barbarie avant le regne de Jacques I.

Pag. 730.

Pag. 899.

barbares au commencement du onziéme siécle, la Religion & les beaux - arts commencerent à reprendre leur premier lustre. & l'Irlande produisit alors des hommes du premier ordre pour la piété & pour les Lettres; de ce nombre furent S. Celse Ar- War. de Archiechevêque d'Ardmach & Primat d'Irlande, au commencement du pif. Ardmach. douzième siècle; il fut nommé par les Auteurs contemporains, même Anglois, vir undequaque doctiffimus, homme universellement sçavant. Saint Malachie Archevêque d'Ardmach, si connu par sa vie écrite par S. Bernard. Saint Laurent Archevêque de Dublin, qui fut canonisé par le Pape Honorius III. Christian Evêque de Lismore. Gilbert Evêque de Limerick & Légat Apostolique. Maurice autrement Matthieu Archevêque de Cashel: il étoit, au rapport de Cambrensis, homme lettré & discret, vir litteratus & discretus. On pourroit nommer ici plusieurs autres Prélats. & faints personnages qui avoient tous fait leurs études en Irlande, sans être redevables aux Etrangers de leur éducation; ils vivoient tous dans le siécle qui avoit précédé immédiatement l'invasion des Anglois, & quelques-uns d'entr'eux ont vécu jusqu'à l'arrivée de ces Etrangers. Voilà donc un peuple lettré depuis sa soumission à l'Evangile au cinquiéme siécle jusqu'au douzième; il étoit par conséquent policé, puisque tout le monde est d'accord, que la Religion & les Lettres sont la fource d'une bonne culture dans les mœurs, & que la Nation qui jouit de ce double avantage, est réputée Nation civilisée & non barbare.

Topograph. Hib, dift. 3. cap.

Que M. Hume nous fixe donc l'époque, & le commencement « de cette profonde barbarie d'où la Nation Irlandoise n'étoit ja-» mais fortie avant le regne de Jacques I. » S'il est assez sincére, il faut qu'il convienne que cette époque est précisément celle de l'invasion des Anglois en Irlande; en effet, la tyrannie exercée par les Anglois dans ce pays pendant quatre cens ans, principalement dans les quinze dernieres années du regne d'Elizabeth, étoit capable de rendre féroce, ou du moins groffier, le peuple le plus civilifé. La force de la vérité arrache ici à M. Hume lui-même, tout prévenu qu'il paroît être, la justification des Irlandois; écoutons-le, voici ses propres paroles rendues en François. « Les Anglois, dit-il, porterent plus loin leur tyran-» nie mal conçue. Au lieu d'inviter les Irlandois à recevoir les » usages plus civilisés de leurs Conquérans, ils refusoient, quoiqu'ardemment follicités, de leur communiquer le privilége Ooooii

654

de leurs loix, & de toutes parts, ils les traiterent comme des Etrangers & des ennemis; fans protection du côté de la justice, ces malheureux habitans ne virent plus de ressource que dans la force; & suyant le voissnage des villes, dont ils ne pouvoient approcher avec sureté, ils chercherent dans leurs bois & leurs marais, un asyle contre l'insolence & l'inhumanité de leurs maîtres: on les traitoit comme des bêtes farouches; ils le devinrent.

Le refus fait aux Irlandois de leur accorder le privilége

des loix, étoit cause des désordres les plus affreux; de la l'usurpation, la rapine, le meurtre & le violement général de la loi divine & naturelle; assassiner un Irlandois ou tuer un animal sauvage, le crime étoit égal, l'Auteur en étoit quitte en disant, que la personne qu'il avoit tuée étoit pur Irlandois & non de sang libre: purus Hibernicus & non de libero sanguine. En conséquence de cette déposition, les Juges prononçoient en faveur du coupable conformément aux loix, & le crime restoit impuni. Le Chevalier Davis Anglois de nation en rapporte plusieurs exemples, extraits des Archives du Château de Dublin. Dans les Nations les plus policées il y a des barbares, il y a des monstres qui dèshonorent l'humanité, mais ce sont des partieuliers que la justice a soin de punit sévérement, selon la qualité de leurs crimes. Ici c'est une Nation, ce sont les loix qui auto-

risent des cruautés inconcevables. Telle a été pendant plusieurs siècles la conduite des Anglois par rapport à ce peuple infortuné; ils ont encore l'audace de traiter de barbares des humains, dont l'unique crime étoit de vouloir désendre leur Religion & ceurs patrimoines, contre les criminelles entreprises des usurpateurs; si l'on examine les droits primitifs des deux peuples, si l'on pése au poids du sanctuaire les raisons des uns & des autres, les Anglois risqueront d'être trouvés plus barbares que ceux qu'ils

qualifient ainsi.

Il y avoit long-temps que les Irlandois gémissoient sous le joug de la tyrannie, ils n'étoient plus un peuple libre; environnés de toutes parts par un ennemi impitoyable qui leur causoit de fréquentes alarmes, ils étoient dans une espéce d'impossibilité de cultiver les beaux Arts: les hostilités & les dévastations inséparables de la guerre, la misére, la pauvreté & la famine qui en sont ordinairement les essets, ont pu contribuer à rendre ce peuple moins civilisé, sans qu'il soit tombé dans cette prosonde barbarie dont parle M. Hume.

Davis Relat. bift.

"De toutes les provinces d'Irlande, dit notre Auteur, l'Ulstonie étoit en ce temps la plus fauvage. » C'est le style Anglois. Le plus ou le moins de résistance de la part des Irlandois à la domination Angloise, étoit alors la mesure de leur bonne ou mauvaise culture. Les Ultoniens étoient un peuple libre & belliqueux, qui dédaignoit les fers; ils se distinguerent contre les Anglois plus que les autres provinces, sur-tout pendant les quinze dernieres années du regne d'Elizabeth; ils furent par conséquent plus féroces & plus sauvages aux yeux de ces usurpareurs que le reste de l'Irlande. Mais grace à Jacques I, «l'Ultonie, dit Hume, devint bientôt la province où le regne des loix & d'une heureuse culture parut le mieux éta-» bli.»

Notre Auteur semble conclurre à la barbarie des Irlandois. de certaines coutumes usitées chez eux. « Par la loi ou la cou-» tume qui se nommoit Brehon, dit-il, nul crime n'étoit punt - de mort, sans en excepter les plus énormes; le coupable en etoit quitte, pour une amende pécuniaire. Comme le meurre même n'exposoit pas à d'autre punition, chacun avoit son prix fixe, c'est-à-dire, une valeur attachée à sa personne, & proportionnée à son rang. Celui qui étoit disposé à le payer. » ne devoit pas craindre d'affassiner son ennemi. Ce prix de cha-

- que Irlandois s'appelloit son Eric.

Ou'il est ridicule de taxer de barbarie dans une Nation des coutumes usitées chez des peuples policés? La coutume qu'on reproche ici aux Irlandois étoit anciennement en usage chez les Francs; on en trouve des exemples dans la loi Salique. Athelstan Roi Saxon d'Angleterre dans le dixiéme siécle, legislateur & l'un des grands Princes qui avoient gouverné ce Royaume, entre autres loix, en fit une, par laquelle il regla le prix des homicides proportionné aux différens rangs des Ecclésiastiques & des Laïcs; ce prix nommé chez eux Weregild, repondoit à l'Eric des Irlandois. Antiqua lex sancita ab Athelstano de Weregildis, id seld. tit. honorest, de diverso pretio homicidiorum, gradus spiritualium & tempo. Part II. cap. 5ralium, &c. "Le Gavelkinde & le Tanistry, dit encore notre ■ Auteur, deux autres coutumes qui regardoient la propriété des » biens, n'étoient pas moins absurdes, » La coutume nommée Gavelkinde, étoit en usage chez les habitans du Comté de Kenz d'Angl. au regne & ailleurs en Angleterre; les terres ne descendoient pas aux seuls de Guillaume 1. aînés chez ce peuple, l'égal partage des terres entre les freres Oooo iii

Baker Chrone

étoit la coutume chez eux; Guillaume le Conquérant leur confirma cet usage à l'imitation des Rois ses prédécesseurs. On a vu partager la France sous la premiere race en autant de Royaumes

qu'il y avoit de Princes.

656

Le regne de Jacques fut paisible, il n'eut pas de guerres avec ses voisins. Sa prodigalité le jetta dans une indigence continuelle, la Cour étoit toujours occupée des intrigues des favoris, on n'y voyoit que luxe, mascarade, bals & autres divertissemens de cette espéce, de sorte que son engourdissement dans les plaisirs, sa mollesse, peut-être un désaut de courage, formerent cette aversion pour la guerre, qu'il vouloit qu'on crut être l'effet de sa capacité, de sa prudence & d'une politique rasinée. Les Ecrivains ne sont pas d'accord touchant le caractère de ce Prince; les uns lui prodiguent des éloges, les autres l'accablent d'invectives; felon les uns, c'est le modéle accompli d'un Roi juste, sage, ami de son peuple, seul comparable à Salomon; chez les autres, c'est un monstre d'irréligion & de tyrannie. Jacques avoit des idées singulieres sur le gouvernement & la Religion; il croyoit sa puissance arbitraire, il avoit adopté le système de l'indifférence des dogmes, essentiels ou contraires au falut; il n'étoit ni bon Protestant ni bon Catholique; il trouvoit toutes les Religions également bonnes, pourvu qu'elles enseignassent l'obéissance passive au Souverain. Son principal objet étoit l'établissement de sa puissance despotique : à peine fut - il fur le trône d'Angleterre, que ses démarches annoncerent la servitude qu'il vouloit imposer; il perdit par là la confiance & l'affection de ses nouveaux sujets; on le vit regner avec tant de violence, que son peuple détesta sa tyrannie, & que l'étranger le méprisa.

Jacques persécuta beaucoup les Catholiques dans ses Etats; il sit publier plusieurs Edits contre eux, & leur sit sentir toute la sévérité des lois: il sit paroître trop de soiblesse pour les Puritains, ennemis par principes du gouvernement Monarchique; il les laisse en multiplier, & son indolence sur state à ses descendans. Ce Prince avoit une érudition peu commune aux hommes de son rang, mais son sçavoir touchoit à la pédanterie, c'est ce qui faisoit dire qu'il étoit plus propre pour être régent à Oxford

que pour gouverner un Royaume.

Jacques I mourut le 27 Mars de l'année 1625 âgé de cinquante-neuf ans, dont il regna vingt-deux en Angleterre: il eut

d'Anne son épouse, fille de Frédéric II, Roi de Dannemarck, deux fils, sçavoir, Henri & Charles: le premier mourut avant son pere, & le second fut son successeur sur le trône. Il eut aussi une fille nommée Elizabeth; elle épousa Fréderic cinquiéme du nom, Comte l'alatin du Rhin. Il nâquit de ce mariage plusieurs ensans de l'un & de l'autre sexe, entr'autres, Sophie qui épousa Ernest de Brunswick Duc d'Hanover. De cette alliance descendent les Rois de la Maison d'Hanover qui regne aujourd'hui en Angleterre.

Charles, fils unique de Jacques I, lui succéda sur le trône d'Angleterre sous le nom de Charles I. Ce Prince épousa au mois de Mai suivant, Henriette fille d'Henri IV Roi de France & de Navarre. Les qualités éminentes de Charles I, sembloient annoncer un regne plus heureux, que celui par lequel ce Prince infortuné termina sa vie mortelle. Le fanatisme de ses sujets sut

cause de ses malheurs : en voici la source.

Le Puritanisme, qui est une résorme de la Religion Anglicane, & qui sut cause de l'horrible catastrophe arrivée à Marie Stuart, se répandit en Ecosse pendant la minorité de Jacques son sils; ce Prince devenu Roi de la grande Bretagne, voulut arrêter le progrès des Sechaires, & réunir ses sujets Anglois & Ecossois par une unisormité de culte. Pour cet esset, il composa, du consentement de l'assemblée générale d'Aberdeen, une Liturgie ou sorme commune de priere. Il l'envoya ensuite en Ecosse pour être adoptée par l'Eglise de ce Royaume; mais lá mort de ce Monarque arrivée dans cet interval suspendit l'exécution de ses ordres.

Charles I voulant marcher sur les traces du Roi son pere, ordonna l'observance de la priere commune, & de la Liturgie
Anglicane dans sa Chapelle à Edinbourgh, & consulta les
moyens de les faire recevoir dans tout son Royaume d'Ecosse.
La Liturgie Anglicane, semblable à une maison mal construite
qui a souvent besoin de réparation, sut corrigée & imprimée à
Londres par ordre du Roi; on l'envoya ensuite en Ecosse; les
Evêques & les Nobles du Conseil du Roi assemblés à Edinbourgh, en ordonnerent la lecture dans la grande Eglise le 23
de Juillet, après l'avoir annoncé au peuple le Dimanche précédent; le concours sut grand, le Doyen d'Edinbourgh chargé
de faire la lecture de la Liturgie, monta en chaire, & à peine
eut-il ouvert le livre, qu'il sut interrompu par les cris redou-

Au. 1625.

Baker Chron. d'Anglet, à l'an blés, & le bruit que fit la populace; une vieille Ecossoise nommée Jeanne Gaddis, se leva dans la foule, & prenant une sellette qui lui servoit de siége, la jetta à la tête du Prédicateur, en criant, Retire-toi, perfide larron; viens-tu nous dire ici la Messe. (a) L'Episcopat ne sur pass plus respecté par ces surieux, l'Evêque d'Edinbourgh monta en chaire dans l'espérance d'appaiser le tumulte, en leur représentant la sainteté du lieu; mais toutes ces remontrances surent inutiles, la populace s'émeuta davantage, les bâtons, les escabelles, & les autres meubles de l'Eglise, voloient autour du Prélat, de sorte que sa vie auroit été en danger, sans le secours que lui procurerent le Prévôt & les Officiers de la ville: ces Magistrats firent sortir les révoltés qui casserent les vitres de l'Eglise, pendant que le Doyen d'Edin-

An. 1638.

bourgh achevoit sa mission.

C'est ici l'époque de la décadence de l'autorité Royale dans les deux Royaumes d'Ecosse & d'Angleterre. Les Ecossos s'opposerent ouvertement aux ordres du Roi, ils sirent des assemblées, où sous prétexte de Religion ils secouerent le joug, & se préparerent à la guerre; ils demanderent du secours aux Etats voisins, & sirent revenir de Suede & de la Hollande quelques habiles Généraux de leur Nation pour les employer dans leur armée: ils se rendirent maîtres des Châteaux d'Edinbourgh, Dunbarton & autres places sortes. Ils tirerent de l'Arcenal du Roi à Dalkeyth des armes & autres munitions de guerre; ils donnerent ensin le commandement de leur armée à Alexandre Lesly, homme d'expérience dans le metier de la guerre.

An. 1639. Bak. ibid. à l'an 1640.

Le Roi de son côté sit assembler une armée considérable avec laquelle il marcha vers Berwick, pour punir l'insolence de ses sujets révoltés; Sa Majesté campa à deux milles de Berwick, en même-temps le Général Lesly se trouva avec l'armée qu'il commandoit à quelque distance de l'armée Royale; les Ecossos étant mal pourvus & hors d'état d'agir, on sit faire des propositions au Roi, qu'il eut la soiblesse d'accepter moyennant une feinte soumission de la part des Rébelles; mais le seu de la révolte n'étoit pas encore éteint, il couvoit sous les cendres de cette pacification équivoque: il éclata avec plus de violence en

⁽⁴⁾ Les Puritains reprochoient au Pro- des Catholiques. C'est ainsi qu'ils traitent restans de s'être écartés de la simplicité de les usages de l'Eglise Romaine. l'Evangile en adoptant trop les supersituions

1640. Les Fanatiques entrerent à main armée en Angleterre. défirent les troupes du Roi à Newborn, & se rendirent maîtres de Newcastle.

Le Roi allarmé par le succès de ses ennemis, dit le Lord. Mémoires du Castlehaven (a), se rendit à York où il assembla le grand Con-Lord Castlehaven, seil ; il étoit composé de tous les Pairs du Royaume; on ordonna une conférence à Rippon pour traiter d'une suspension d'armes : elle fut conclue, à condition de payer aux Ecossois vingtcinq milles livres sterlings par mois, condition honteuse pour la nation Angloise.

Les Fanatiques d'Ecosse avoient des amis en Angleterre, mê- Baker, ibid. me parmi les Seigneurs du Conseil; tout leur étoit favorable dans ce tribunal. Ils pousserent l'insolence au point de faire publier à la tête de l'armée, un écrit par lequel ils s'engageoient à ne mettre bas les armes, que la Religion réformée (b) ne fut établie sur un pied ferme chez les deux Nations, & les opposans, scavoir les Evêques (Protestans) punis selon les loix, principalement l'Archevêque de Cantorbery & le Comte de Strafford. Cet écrit séditieux fut répandu à Londres & dans les grandes villes du

Rovaume. Le peuple demandoit alors un Parlement. Le Roi ayant congédié les Pairs, donna ses ordres pour la convocation du sanguinaire Parlement, comme l'appelle un Auteur Anglois, qui s'assembla à Westminster, le 3 Novembre suivant; il fit périt ce Prince, & renversa, par une révolution dont il n'y avoit pas encore eu d'exemple, la Monarchie avec le Monarque. Le venin du Puritanisme ayant gagné ce corps, & sur-tout la Chambre baffe, le Fanatisme y trouva de l'appui, tandis que le Roi n'y trouvoit que contradiction à ses volontés. Ce Prince repréfenta, à l'ouverture de la premiere session de ce Parlement, que

Tome II.

P ppp

⁽ a) Jacques Touchert Comte de Castleha- | naissance , étoit homme d'honneur & de senven, descendoit d'une très-ancienne & no-ble famille d'Angleterre; ses ancêtres furent Prince; il avoit servi en Irlande contre les Barons depuis le regne d'Edouard I, tous le Parlementaires, depuis le commencement de titre de Lord Audley. Les honneurs & les la guerre en 1642. Il étoit par conféquent vastes possessions de cette famille, furent con- temoin de tout ce qui s'y étoit passe dans ces fiqués fur le pere de celui dont il est queltion | temps de troubles ; il en écrivit des Mémoiici. Celui-ci fut dédonimagé par une nou-velle création de Conte de Cattlehaven en Illande que Charles I ficen sa faveur, & par de grandes terres que ce Prince lui sit donner formée, celle des Protessans, résoumée par dans ce Royaume. Ce Seigneur, Anglois de les Puritains.

trés à main armée en Angleterre, & qu'ils dévastoient impunément les provinces du Royaume. Sa Majesté proposa aux deux Chambres de concourir avec elle dans tout ce qui seroit nécessaire pour supprimer la rébellion, & protéger les sidéles sujets contre la tyrannie. Ce discours sut mal reçu, & ne servit qu'à échauffer de plus en plus les esprits des factieux; au lieu

Mémoires Caitlchaven. teib.

660

de déclarer traîtres & rébelles, les Écossois armés contre leur Souverain, ils les traiterent de chers confreres, & leur donnerent trois cens mille livres sterlings de gratification pour leurs bons services. Comme on se débattoit dans l'assemblée touchant de la maniere de payer cette somme, Gervase Holles Gentilhomme & membre de l'assemblée, en sut expussé à la pluralité des voix: ce qui lui valut ce traitement, c'est qu'il avoit dit, que « la meilleure maniere de payer ces rébelles étoit de les chaffer du » Royaume par les armes. » Autant les Fanatiques d'Ecosse furent caressés alors par ceux d'Angleterre, autant les amis du Roi furent humiliés & méprisés; & plus ce foible Prince cédoit à leur fureur, & se soumettoit à leurs demandes les plus extravagantes, dans l'espérance de les ramener à leur devoir, plus ils devenoient insolens & impérieux : comme s'il n'y eut rien moins que le renversement du gouvernement capable de satisfaire leur ambition. Ce Parlement obtint d'abord du Roi le privilége inconnu jusqu'alors dans ce Royaume, d'être triennal & ensuite perpétuel; par cette concession le Roi n'étoit plus le maître; on envoya les Evêques (Protestans) à la Tour, & le Monarque se trouva tout d'un coup privé de vingt-six voix dans le Parlement, de forte que le dessein de ce Sénat contre le Monarque & la Monarchie n'étoit plus équivoque.

Baker. ibid.

L'infortuné Charles étoit trahi de tous côtés; tout annonçoit ses malheurs, & la chute de la Monarchie; les Ecossois fanatiques que le pere avoit comblé de biens en Irlande au dépens des Catholiques, comme on l'a déja vu, se liguerent avec leurs confreres d'Angleterre & d'Ecosse, pour perdre le fils ; les premiers voyant que ceux - ci avoient conspiré contre l'Episcopat & la Monarchie, jugerent que les circonstances étoient favorables pour abolir la Catholicité en Irlande; ils présenterent pour

Relation troubles d'Ir. édit. de Londres en cet effet, une Requête signée de plusieurs milliers d'entr'eux 1660, P. 1. au Parlement rébelle d'Angleterre : elle avoit pour obiet de Irelands Cafe. prier le Parlement de forcer les Papistes Irlandois ou à devenir Pag. 19. & fuiv.

Protestans, ou bien à quitter le Royaume; & d'ordonner que tous ceux qui contreviendroient à cette loi, fussent pendus à leurs portes. Ils se croyoient si assurés d'obtenir ce qu'ils demandoient. qu'ils se vantoient publiquement qu'au bout d'une année il n'y auroit pas un seul Catholique dans toute l'étendue de l'Isle.

Le Fanatiques ayant fait courir cette infâme Requête pour la faire souscrire par leurs partisans, elle tomba entre les mains de quelques Catholiques en Ultonie ; ce fut par les bons offices d'un Ministre nommé Primrose, qui, malgré ses préjugés, eut horreur d'un projet si peu chrétien. Cette découverte allarma les Catholiques ; ils le crurent en droit, & dans la nécessité de se plaindre au Gouvernement d'une démarche aussi violente que contraire aux assurances réitérées de protection qu'ils avoient effectivement droit de reclamer : mais ce devoit être en vain. Les Chevaliers Guillaume Parsons & Jean Borlase, gouvernoient en qualité de Lords Justiciers pendant l'absence du Vice-Roi. (a) Ils étoient Presbytériens rigides; ils s'étoient déja ouvertement déclarés pour le Parlement contre le Roi, & étoient peu disposés par conséquent à écouter les plaintes des Catholiques. D'ailleurs les affaires du Roi étoient si embrouillées Angleterre, qu'il lui étoit impossible de remédier à ces désordres : il n'y avoit rien à espérer de la protection de ce Prince en faveur des Catholiques, sur - tout ceux d'Irlande, dans un temps que la Chambre des Communes le portoit si haut contre les Évêques & le Clergé Protestant d'Angleterre. Tel étoit l'état des affaires en Irlande avant le massacre arrivé dans ce Royaume en 1641. La consternation fut grande parmi les Catholiques; ils se voyoient abandonnés à la fureur de leurs ennemis, mais ils ne voyoient pas de remede à leurs maux.

Pendant que les Catholiques d'Irlande délibéroient entr'eux sur le parti qu'il falloit prendre dans une crise si embarrassante, pag. 26. 27, le Roi vit, quoique trop tard, ce que son Parlement rébelle tramoit contre lui en Angleterre: il chargea le Marquis d'Antrim de ses instructions au Comte d'Ormond, alors Lieutenant général de son armée en Irlande; il ordonna à ce Comte de concerter avec ses autres fidéles sujets de cette Nation, les moyens les

Irelands Cafe.

⁽⁴⁾ Le Comte de Strafford fut Vice-Roi d'Itlande fut donnée alors au Comte de Leid'Irlande , jusqu'au 12 de Mars 1641 , qu'il cester. fut décapité en Angleterre ; la Vice-Royauté

plus propres pour se saisir des Justiciers Parlementaires; & pour se déclarer en faveur de Sa Majesté contre les procédés du Parle-

ment Anglois.

Le Comte communiqua en effet sa commission à un nombre choisi de Catholiques & de Protestans: après quelques consérences tenues à ce sujet, ils arrêterent le 16 Novembre 1641, jour auquel le Parlement d'Irlande devoit s'assembler, pour l'exécution du projet.

Pour éviter la confusion dans le récit des saits, il faut suivre l'ordre des évenemens, & des motifs qui y ont inslué; il faut distinguer le soulevement des Irlandois contre le Gouvernement Parlementaire, la tentative qu'ils firent pour se faisser du Château de Dublin, les hossilités commises en Ultonie par les troupes de Phelim o Neill, de l'horrible massacre qui suivit après.

Les anciens Irlandois envers qui le Lord d'Ormond avoit re-

commandé un grand secret, ayant eu vent de ce projet, en furent extrêmement offensés; ils prétendoient qu'ils ne méritoient pas moins la confiance du Roi que les meilleurs de ses sujets; en effet, cette distinction étoit hors de saison, & contraire aux intérêts de la bonne cause. Le Chevalier Phelim o Neill, Rory ô-Morra Seigneur de Ballina au Comté de Kildare (a), Connor Maguire Lord Baron d'Inis Killing, Mac-Mahon de Monaghan, Philippe o Reilly chef de Cavan, avec quelques autres Nobles de la province d'Ultonie, prirent la résolution de prévenir Ormond; ils se proposoient de mériter par leur service, non-seulement une tolérance en fait de Religion, comme l'avoient obtenue peu auparavant les Ligueurs Ecossois, mais encore la restitution des héritages qui leur avoient été si injustement enlevés environ trente ans auparavant par les Presbytériens Anglois & Ecossois, dont l'affection envers le Parlement rébelle n'étoit plus équivoque.

Mém. de Castlehaven. pag. 9.

Irclands Cafe.

P45 18.

Ces Seigneurs prirent le 23 Octobre de ladite année 1641, pour l'exécution des mesures qu'ils avoient prises pour s'emparer en même temps du Château de Dublin, avec les Lords Justiciers, & de quelques places fortes dans le nord. Le Lord Maguire &

⁽a) Il descendoit de l'illustre Tribu des de l'une & de l'autre, principalement sous le 6 Morras de Leix, si sameuse par son atta-tregne d'Elizabeth; cette Maison n'est pas chement aux intérêts de la Religion & de la Patrie, & par ses généreux essorts en sayeur

quelques autres Seignéurs du pays, étoient chargés de l'expédition de Dublin. Il manqua son coup, son dessein ayant été découvert la veille de son exécution par un de ses domestiques nommé Connelly; ce traître fut bien recompensé; il embrassa ensuite la Religion protestante, & sa postérité joue aujourd'hui un rolle considérable en Irlande. Maguire & Mac-Mahon ayant été faits prisonniers furent envoyés en Angleterre, & exécutés à Tyburn. Le Chevalier Phelim o Neill eut un meilleur succès dans l'Ultonie, où il se rendit maître de Charlemont & de quelques autres places fortes.

Le Comte de Castlehaven nous donne un précis des griefs de ces Seigneurs, & des motifs qui les avoient excités à la rébel- 10. & suiv. lion. Il dit, 1°. que les Gouverneurs Anglois d'Irlande bien loin de traiter les Irlandois comme des sujets libres, les regardoient comme une Nation conquise : ce même Seigneur ajoute que, lorsqu'un peuple mécontent est ainsi traité, il croit aisément qu'il n'est obligé d'obéir qu'autant qu'il y est forcé, & qu'en conséquence il se croit en droit de regagner sa liberté lorsqu'il le peut, par la même voye par laquelle il l'avoit perdue.

2º. Ces Seigneurs, ajoute le même Gentilhomme Anglois. étoient mécontens de ce que Jacques I avoit fait confisquer six Comtés dans l'Ultonie pour enrichir les Ecossois, sans dédommager les anciens propriétaires, dont plusieurs n'avoient jamais trempé dans la rébellion de Tirone qui avoit servi de prétexte

à cette confiscation.

3°. La conduite irréguliere du Comte de Strafford avoit beaucoup allarmé ces Seigneurs, (c'est toujours Castlehaven qui parle,) Ce Comte, Vice-Roi d'Irlande, vers l'an 1635, ne voulut pas perdre l'occasion de s'enrichir lui - même aussi-bien pag. 18. 19. que ses créatures; il imagina de chercher & de controuver des défauts dans les titres des possessions de plusieurs Gentilshommes dans les trois provinces de Lagenie, Momonie & Conacie. qui avoient paisiblement joui de leurs héritages depuis plusieurs siécles. Un seul exemple suffira pour mettre le Lecteur au fait . de la maniere injuste dont ce Gouverneur usoit dans ces sortes de recherches. Les ô Brenans propriétaires d'un beau territoire nommé Idough, dans le Comté de Kilkenny, furent jugés pofsesseurs illégitimes de ce canton, sous prétexte que Henri II y avoit quelque droit près de cinq cens ans auparavant. Ce prétendu droit qui ne fut pas prouvé, suffit pour obtenir contre ces Pppp iii

Mémoires , pag.

Irelands Cafe.

prétendus détenteurs du bien d'autrui, une Sentence de déguerpissement. Le Chevalier Christophe Wandesford parent du Vice-Roi, obtint la donation entiere de ce territoire avec des Lettres - Patentes pour lui en confirmer la possession. Cependant l'expérience fait voir, que lorsqu'il s'agit d'envahir le bien propre des peuples, ni Religion, ni fidélité, ne sont pas capables de les contenir dans les bornes de l'obéissance, aussitôt qu'ils se trouvent en état de s'opposer à la force qui les accable. On peut faire valoir ici l'exemple des Trivernates : ce peuple écrafé par les Romains, envoya des Ambassadeurs à Rome, pour demander la paix; s'étant présenté devant le Sénat, on leur demanda quelle paix les Romains devoient attendre d'un peuple qui l'avoit si souvent violée. Les Envoyés répondirent avec fermeté, « Si elle est bonne, dirent-ils, elle sera durable; mais si » elle est mauvaise, elle ne tiendra pas long-temps. Ne pensez » pas, ajouterent-ils, que des peuples se soumettent à des con-» ditions qui les gênent, qu'autant qu'ils y sont contraints. »

4°. Depuis la convocation du Parlement d'Angleterre, (dit encore le Comte de Castlehaven,) on avoit fait des loix penales contre les Catholiques de ce Royaume; ce Tribunal avoit reçu plusieurs Requêtes à l'esset de traiter les Catholiques d'Irlande avec la même rigueur. Il n'en falloit pas davantage pour mettre en garde lorsque l'occasion s'en presenteroit, un peuple si

attaché à l'ancienne Religion.

50. Enfin les Ecossois ayant pris les armes contre leur Prince légitime, sous prétexte de faire redresser des griefs, réussirent non-seulement à se faire accorder de nouveaux priviléges, entr'autres, l'exercice d'une nouvelle Religion, mais encore la somme de trois cens mille livres, avec huit cens cinquante livres par jour, pendant plusieurs mois. Est-il étonnant, conclud le Comte de Castlehaven, que les Irlandois fussient animés par l'exemple des Ecossois; & même le cas n'étoit-il pas différent, puisqu'ils prirent les armes, bien moins contre leur Souverain, que contre ses sujets révoltés; ils ne vouloient pas introduire une nouvelle Religion dans l'Etat; ils demandoient seulement l'exercice libre de l'ancienne, prosessée chez eux depuis tant de siécles.

Irelands Cale. page30, & fulv.

Liv. lib. 8.

La conspiration de Maguire & autres Catholiques d'Irlande; fut assez du gout des Lords Justiciers & autres membres du Confeil; ils étoient trop intéressés, & en même temps trop habiles

pour laisser échapper une occasion si favorable de se faire adjuger les terres des Catholiques; ils goutoient d'avance les douceurs de la confiscation; mais il fallut sauver les apparences; ils firent publier des Déclarations contre les rébelles d'Ultonie, & inviterent tous les fidéles sujets du Roi à s'unir pour supprime la révolte, quoique dans le fonds ils eussent souhaité qu'elle se répandit dans les autres provinces, afin des les engager dans le même crime, & de les rendre repréhensibles par les loix.

Le Parlement s'affembla fur ces entrefaites dans le Château de Dublin le 16 Novembre; il étoit composé de Catholiques & de Protestans; les Lords Justiciers Parsons & Borlase, leur ayant exposé l'horreur de la rébellion qui venoit de se faire sentir, & la nécessité d'en prévenir les suites, les deux Chambres protesterent d'une voix unanime contre cette rébellion, elles souscrivient à un acte public, par lequel elles s'engagerent à sacrifier leur vie & leur fortune, pour soutenir les intérêts de Sa Majessé & la tranquillité de son Gouvernement; mais cette résolution ne cadroit pas avec les dessens des Lords Justiciers, à qui on avoit entendu dire souvent que « plus il y auroit de résesselles, plus il y auroit de terres consissant le leurs intérêts, ils prorogerent le Parlement au grand mécontentement des deux Chambres, & de tous les hommes sensés en général.

Ce procédé releva considérablement le courage des mécontens qui avoient commencé la tragédie; ils prirent les armes par-tout, & de ces soit-les commencemens on forma une armée formidable, en état de faire le siége de Drogheda. Le Major Roper sur envoyé de Dublin à la rête de sept ou huit cens hommes au secours de cette place; il sut défait à Gillianstown par les troupes de Cavan, commandées par Philippe à Reilly, chef de l'ancienne Tribu des à Reillys de cette contrée; les Vainqueurs forcerent le pays des environs à payer une contribution hebdomadaire pour se source les Ecossos avoient sait l'année précédente dans le Nord de l'Angleterre; mais cette faute qui étoit criminelle dans les premiers en Irlande, sur regardée en Angleterre par le Roi, comme très - graciable chez les dermiers.

La conduite que les Gouverneurs d'Irlande tinrent à l'égard des Catholiques à qui ils refuserent des armes, fait voir que leur dessein étoit de nourrir la révolte du Nord, dans l'espéran-

An. 1641. Mémoires de Castleheven pag. 31. & fuer.

Mém. de Cafflehaven P. 34. 35. 666

ce que la contagion se répandroit par tout le Royaume: nonobfiant les offres que plusieurs saisoient de servir le Roi, ou de donner des suretés pour leur bonne conduite, ils surent traités par-tout, plutôt comme rébelles que comme sujets. La violence sur poussée si loin, que le Comte de Castlehaven, qui avoit osé parler en faveur de gens si cruellement opprimés, sur arrêté & gardé en prison pendant plusieurs mois; il y seroit probablement resté toute sa vie au risque de perdre la tête, s'il n'avoit pas eu le bonheur de s'échapper de leurs mains.

Le Roi à qui on avoit caché & dissimulé jusqu'alors les af-

Irelants Cafe.

Mêm. de Caftle-

Irelands Cafe.

haven P. 20. 21.

P. 32.33.

faires d'Irlande, découvrit à la fin, quoique trop tard, l'origine des soulevemens arrivés dans ce Royaume. Ce Prince vit bien que les troubles d'Irlande avoient une source commune avec la révolte de la partie républicaine de ses sujets Anglois & Ecossois, qui avoit formé le projet de perdre Sa Majesté & ses amis. Voici comme ce Prince s'explique là-dessus dans le douzième Chapitre de son Eikon Basilike. "Certes, dit-il, c'est le sentiment d'un grand nombre d'hommes sensés, que la rigueur ou-» trée, & l'injuste sévérité employées par certaines personnes en » Angleterre, furent cause que les éteincelles de mécontentement que les Irlandois couvoient depuis long-temps, avoient ndégéneré en flammes de rébellion; lorsque le mécontentement » d'un peuple est suivi par le désespoir, & l'oppression par la o crainte d'une entiere extirpation, la révolte suit naturellement.... » tant pour se délivrer de leurs contraintes actuelles, que pour » prévenir les rigueurs à venir, dont il sont menacés, par le zéle » intéressé ou la fureur peu charitable de certains hommes qui » s'imaginent que c'est une preuve de la vérité de leur Religion. » que de n'en vouloir fouffrir d'autre que la leur. » Ce Prince ajoute encore: "Il y a un certain zele qui regarde comme tiedeur on une modération compatissante; on aime mieux être cruel, que o de passer pour être indifférent; on est souvent plus avide de e tuer l'ours pour avoir sa peau, que pour aucun mal qu'il a fait; » la confiscation des terres est plus avantageuse que la charité » qui ordonne de fauver la vie des propriétaires, ou de réformer · leurs erreurs. Je crois, conclud enfin ce Prince, que ceux qui » ont commencé à brouiller mes autres Royaumes, sont gran-» dement criminels, en ce qu'ils n'ont pas arrêté cette horrible » effusion de sang en Irlande. »

C'est Charles I lui-même, qui fait l'apologie des Catholiques d'Irlande,

d'Irlande; il attribue la révolte des Irlandois au zéle outré des uns qui vouloient gêner leurs consciences, & à la cupidité des autres, qui, pour envahir leurs biens, les mettoient malgré eux dans le cas de la confiscation. Le Roi en étoit si persuadé que voulant y remédier, il envoya des ordres aux Lords Justiciers d'Irlande, de publier en son nom une amnistie générale à tous ceux qui se soumettroient dans l'espace de quarante jours. Cet ordre fut un coup de foudre prêt à faire échouer les projets de ces sangsues, qui jusqu'alors se promettoient de vastes terres par la révolte des Irlandois. Mais il falloit se tirer de cet embarras. Les Justiciers pour obéir au Roi sirent publier ses ordres, mais avec restriction: au lieu de quarante jours que ce Prince accordoit aux Irlandois pour rentrer en grace, ces Gouverneurs se contenterent d'en donner dix; au lieu que les graces du Monarque s'étendoient à tous les habitans, de quelque état & de quelque condition qu'ils fussent, les Justiciers exclurent de leur propre autorité de l'amnistie, tous ceux qui possédoient des biens fonds. L'impossibilité de se rendre en dix jours à Dublin des quartiers éloignés du Royaume, & l'injustice de l'exclusion donnée contre les ordres du Roi aux propriétaires des terres, faisoient assez voir les mauvais desseins de ces Gouverneurs; ils se sentoient appuyés des Fanatiques d'Angleterre & d'Ecosse, ainsi rien ne les arrêtoit. Afin d'empêcher le Roi de se mêler davantage des affaires d'Irlande, ils résolurent de punir sévérement tous ceux qui oseroient lui en rendre compte. Le Chevalier Jean Read qui Mem, de Castleeut la témérité de promettre aux Catholiques d'exposer leurs haven. p. 38.39. griefs à Sa Majesté, étant tombé entre les mains du Marquis d'Ormond, ce Seigneur l'envoya à Dublin, il y fut interrogé par les Justiciers, il avoua tout & sut conduit en prison, où il subit la question par ordre de ces tyrans. Ils se flatterent d'obliger, à force de tourmens, ce Chevalier, d'accuser le Roi même & la Reine, d'avoir eu part à la révolte des Irlandois. Vers le même temps Patrice Barnewal Seigneur de Kilbrew âgé de soixante-six ans, eut le même traitement; son crime étoit de s'être présenté sur la soi de l'amnissie proposée à tous ceux qui se soumettroient dans dix jours après la publication; mais ce Seigneur n'eut pas l'esprit de penser que les propriétaires des fiefs. étant plus criminels que les autres à cause de leurs terres, furent exceptés par les Justiciers de la grace de l'amnistie.

Les Irlandois qui avoient pris les armes dans la province d'Ul-Tome II. Qqqq

tonie, s'étoient contentés jusqu'ici de piller & de dépouiller ceux des Protestans, qu'ils ne trouvoient pas encore en armes contre eux, sans toucher à la vie d'aucun : le témoignage du Chevalier Jean Temple ne doit pas être suspect ici. «Les Irlandois

Hist. de la té- » d'Ulster, dit-il, dans le commencement & pendant les pre-· miers jours après leur révolte, avoient massacré peu d'Anglois. . Ils se contenterent de forcer leurs maisons, de prendre leurs » biens & meubles, & de se saisir de leurs troupeaux. » Les Lords Justiciers & le Conseil d'Irlande, écrivirent une lettre à ce sujet, au Vice-Roi alors en Angleterre, elle est datée du 25 Octobre 1641 : par cette lettre rapportée dans l'histoire de la rébellion du Chevalier Temple, ces Gouverneurs rendent compte au Vice-Roi, de la rébellion des Irlandois, d'après, disent-ils, la relation de quelques personnes de rang en Ultonie. Cette lettre dit seulement que, « les Irlandois au commencement de leur révolte avoient pillé & brulé les maisons des - Anglois. - On n'y fait pas mention d'aucun Anglois massacré; on y ajoute, « Excepté les pillages & les incendies, nous n'apprenons jusqu'à présent rien autre chose d'eux. » Le Lord Blaney, le Chevalier Arthur Terringham & autres chefs des Anglois, étant alors en Ultonie, eurent soin d'avertir les Lords Justiciers, de ce qui se passoit sous leurs yeux; il n'est pas probable qu'ils eussent omis une circonstance aussi horrible que le massacre prétendu d'un grand nombre de Protestans; il est encore moins probable qu'ils l'eussent ignoré.

Irelands Cafe. Pag. 37. & fuiv. primé à Londres Mém. de Castlehaven , P. 37.

Aussitôt la découverte du complot pour surprendre le Châ-8.37. & Juli. Relation des teau de Dublin, les Justiciers voyant que peu de personnes. troubles d'Irlan- hormis ceux qui furent dépossédés de leurs héritages en Ultonie dans le regne précédent, s'étoient engagés dans le foulefacres commis sur vement, ils voulurent y forcer ceux des originaires qui posséles Irlandois, im- doient encore de belles terres; pour cet effet, ils envoyerent en 1661 p. 1. 8. des partis au loin, pendant que d'autres rodoient autour de la 9. 15. 19. 13. 66. capitale; les uns & les autres ne suivirent que trop exactement les vues criminelles de leurs chefs; ils massacrerent au commencement de Novembre 1641 environ quatre - vingts personnes. fans distinction d'âge ni de sexe, dans les villages de Santry . Clontarf & Bullog au voisinage de Dublin ; la garnison de Carrigfergus avoit détruit peu de jours auparavant dans une seule nuit, tous les habitans d'une presqu'isse dans la contrée d'Antrim nommée Oilean Magée, au nombre de deux à trois mille.

tant hommes que femmes & enfans. Ce fut là le signal du masfacre & le premier coup de glaive enfoncé dans le cœur d'un peuple innocent, qui n'avoit pas pris les armes contre le Gouvernement, & dont l'unique crime étoit d'être possesseur de ce beau territoire. Pareille cruauté fut exercée par le Lord Broghill dans le Comtés de Cork & de Waterford, & dans le pays circonvoisin; par le Chevalier Coote dans le Comté de Wicklow; par les Capitaines Peasely, Brown & autres, dans le Comté de Tipperary, & en général par toutes les garnisons protestantes du Royaume.

Ce ne fut donc que fur la nouvelle des cruautés qu'on exerçoit sur leurs compatriotes, que les Irlandois, qui avoient pris les armes dans le Nord, commencerent à venger la mort de leurs concitoyens; quoique leurs Chefs eussent trop d'humanité pour venger le fang des innocens sur des humains qui n'y avoient pas trempé, ils ne purent jamais empêcher les soldats d'user de représaille : ceux-ci prirent la résolution de traiter les Protestans du Nord, de la même maniere que les Catholiques avoient été traités chez eux & dans les autres provinces. C'est ainsi que chaque parti voulant venger sur l'autre la mort de ses proches & de ses amis, il se commit, de sens froid, beaucoup de cruautés de part & d'autre.

Il feroit à fouhaiter pour l'honneur des deux partis, que ces scenes barbares sussent ensevelies dans un éternel oubli; & quoiqu'ils soient tous les deux inexcusables, cependant ceux qui ont commencé la tragédie, sont censés les plus criminels. On n'ignore pas les ordres barbares que les Commandans des Protestans donnoient aux soldats, qu'ils envoyoient à la poursuite des Catholiques; ces ordres étoient de n'épargner ni âge ni condition, pas même un enfant, n'eut-il que la longueur d'une P. 43. palme, selon l'expression dont se servoit souvent le Chevalier Coote, lorsqu'il envoyoit battre la campagne par ses partis.

La conduite des Chefs Catholiques étoit bien différente; ils regardoient avec horreur les cruautés qu'on exerçoit contre les baven, ibid. Protestans; les acteurs en furent désavoués & plusieurs d'entr'eux punis de mort pour leur désobéissance. Cette vérité est appuyée de l'autorité du Comte de Castlehaven, témoin non suspect, de ce qui se passoit alors en Irlande. Elle est aussi confirmée non-seulement par la remontrance présentée au nom de la Nation le 17 Mars de l'année 1642, par le Vicomte de Gor-

Mém. de Caftle haven. p. 29.

Irelands Cafe.

Mem. de Caftle-

Irclands Cafe.

Botlafe , hift.

Qqqq ij

manstown, & le Chevalier Robert Talbot, mais encore par la proposition que sirent les sieurs Agens des Catholiques à Londres, après le rétablissement du Roi Charles II. Ils demanderent que l'on examinât les meurtres commis des deux côtés, & qu'on en punit les Auteurs selon la rigueur des Loix. Les inquictudes que cette proposition causa aux Protessans, prouvent que leurs consciences leur reprochoient beaucoup à cet égard; ils ne surent jamais rassurés, que lorsqu'ils virent que l'amnissien devoit être resusée qu'à un petit nombre de régicides & aux Catholiques d'Itlande.

Il est impossible de déterminer au juste le nombre des malheureux qui ont péri, pendant douze ans que cette scene barbare a durée avec plus ou moins de violence. Les Auteurs-Protestans s'efforcent de charger les Catholiques de l'infamie de ce massacre; les listes extravagantes & romanesques, produites par le Chevalier Jean Temple & par quelques autres de même trempe, de trois cens mille Protestans massacrés dans une seule province, sont non-seulement ridicules, mais tout-

à-fait impossibles.

Regne de Charles 1. M. Hume fait une peinture affreuse & en même tems peu sidéle du massacre arrivé en Irlande en 1641. Il en charge les seuls Irlandois; tout ce qu'il en dit n'est qu'un rechaussé de ce que les Auteurs Républicains & Fanatiques de son pays avoient déja tant de sois répété après le Chevalier Temple, & auxquels

on avoit si souvent répondu.

Ce morceau de l'Histoire de Hume est écrit avec soin. Le style en est énergique, les peintures en sont vives, & on voit bien qu'il veut persuader; mais la vérité triomphera toujours de son éloquence; la force avec laquelle cet Ecrivain déclame contre les Irlandois, fait bien voir la passion qui l'anime; il n'est pas question chez lui d'aucun Irlandois massacré; les Anglois, à l'entendre, sont les seules victimes. Si la récrimination pouvoit avoir lieu ici, on auroit beau jeu vis-à-vis de M. Hume; on trouveroit dans la conduite de sa Nation, par rapport à Charles I, de quoi le consondre; quand on a une maisson de verre, il ne faut pas jetter des pierres dans celle du voisin. Il sustit de dire ici en passant, à cet Auteur, que les Irlandois n'ont ni vendu, ni mis à mort leur Roi.

Quoique l'histoire nous fournisse quelques exemples de ces scenes meurtrieres chez les autres Nations; cependant le mas-

sacre arrivé en Irlande, fut un des plus cruels & un des plus barbares dont on air oui parler chez aucune nation chrétienne, tant par sa durée que par l'acharnement des deux peuples, qui en furent les cruels acteurs. S'il est vrai, comme personne n'en doute, que les deux partis eurent tort; il est également vrai, que les aggresseurs, c'est-à-dire ceux qui ont commencé cette barbare tragédie, sont plus criminels que ceux qui ont usé de représaille pour venger le sang de leurs concitoyens. Cet Ecri- Mém. peg. 372vain n'auroit-il pas dû' distinguer les uns d'avec les autres? Dans un faitecontroversé, on doit rapporter les disférens sentimens, afin que le Lecteur impartial en puisse juger; mais la mauvaise foi de cet Auteur lui fait passer sous silence des Auteurs respectables qui lui donnent le démenti.

Ecoutons ici Milord Castlehaven, son autorité ne doit pas être suspecte. « Dans ces entresaites, dit ce Seigneur, les Justiciers & Conseil d'Irlande envoyerent des partis de Dublin » & des autres garnisons du Royaume, avec ordre de tuer & o de détruire les rébelles : les Officiers & les foldats, peu atetentifs à distinguer les rébelles d'avec les sujets, tuerent in-" différemment, dans bien des endroits, hommes, femmes & enfans; ce procédé irrita les rébelles (a), & les porta à commettre de pareilles cruautés fur les Anglois ». Which procedure exasperated the rebels, and induced them to commit the like cruclties upon the English. Cette affertion du Comte de Castlehaven n'est pas équivoque; il est clair que les Anglois avoient commencé la scene, par ordre de leurs Chess, & que le crime des Irlandois étoit d'avoir suivi un exemple si barbare-

" Je ne puis pas croire, dit Castlehaven, qu'il y ait eu alors n en Irlande, hors des Villes murées, la dixieme partie des n fujets Britanniques, rapportés par le Chevalier Temple & au-* tres, comme massacrés par les Irlandois. Il est clair, ajoute-» t-il encore, que cet Auteur répéte jusqu'à deux & trois fois, » en divers endroits, les mêmes personnes avec les mêmes cir-

Qqqq iii

⁽a) On entend ici par rebelles les Irlan-| belle d'Angleterre; ils ne reconnoissoient dois qui avoient pris les armes contre leurs que Charles pour leur Souverain légifime; oppreseurs. Le soulevement de ce peuple cétoit pout le venger autant que pour se st mal-à-propos qualité de tebellion ou de venger eux-mêmes, qu'ils s'atmoient contre conssistation; ces termes ne sont justes que l'ennemi commun, à peu près comme un service de la constitue de sujets à Souverain. Les Irlandois ne te- homme qui leve le bras pour parer un coupconneissoient pas la souveraineré des Justi- porté à la tête. ciers & Confeil d'Irlande , ni du Parlement se-

Irelands Calc.

Pag. 41.

Idim p 19. 30. a constances, & qu'il fait mention de quelques centaines, comme maffacrés alors, qui ont vécu encore plusieurs années après. " & quelques-uns jusqu'à notre temps. Il est donc juste, dit menfin ce Seigneur, que nonobstant les clameurs mal fondées » de certaines personnes qui s'écrient contre les Irlandois, sans » dire un mot de la rébellion fomentée chez eux, je rende » justice à la nation Irlandoise, & que je déclare que les Chefs » de cette Nation n'eurent jamais intention d'autoriser les cruau-

» tés qu'on y avoit exercées. »

L'Auteur de l'Apologie Catholique s'accorde affez avec le Lord Castlehaven sur ce point; cet Ecrivain, Anglois de nation, & homme curieux, se donna tous les mouvemens nécessaires pour éclaircir cette matiere; & après les plus exactes recherches il conclut, que toutes ces centaines de mille, foi-difant massacrées dans le Nord, ne pouvoient pas passer le nombre de trois mille.

Le Chevalier Guillaume Petty, Anglois aussi & Protestant, Secrétaire de l'usurpateur Cromwel & son Intendant Général pour l'arpentage des terres d'Irlande, nous assure qu'après les recherches les plus scrupuleuses, le nombre de ceux qui avoient perdu la vie des deux côtés, soit dans les batailles, soit dans la fureur du massacre pendant toute la durée de la guerre civile, ne passoit pas celui de trente-six mille. Après des autorités si respectables, ne doit-on pas attendre de l'équité du Lecteur, qu'au moins il balancera les preuves, & qu'il ne cédera point, fans examen, aux préjugés établis par Hume, évidemment coupable d'une injuste partialité?

Il est étonnant qu'un Ecrivain du mérite de M. Hume, se soit abaissé à être l'écho des clameurs & des bruits populaires de sa Nation, tant de sois résutés; sa réputation ne devroit-elle pas le mettre au-dessus de ces Scriblers (a), dont parle Milord Castlehaven, & à qui ce Seigneur reproche d'avoir emprunté

du Chevalier Temple leurs catalogues (b).

Il est aisé d'en imposer à l'étranger, qui ne peut pas être toujours en garde contre les fausses infinuations d'un Auteur accrédité : il n'en est pas de même de ceux qui sont instruits de l'histoire du temps dont il s'agit; ils n'en sont pas les dupes, ils

Mem. pag. 28.

⁽a) Scribler est un mot Anglois qui (b) Jam certain in fir John Temples fignifie, inechant Auteur, un homme qui mufter Rolls Ofwhom the fubsequent Seriécrit mal, qui grifonne, c'est ainsi que le blers borrowed all Their Catalogues there Conte de Callichaven nomme ceux qui fui- are not 50000. persons to be found, &c, yent les calculs de Temple.

voyent clairement l'imposture.

De la maniere que M. Hume parle du massacre arrivé en Irlande, il semble qu'il se fait un devoir d'en décrier les habitans, au dépens même de la vérité, qui doit être si chère à un Historien.

« Sans provocation, fans opposition, dit-il, les Anglois éton-» nés, vivant dans une profonde paix & dans une pleine sécurité, » furent massacrés par leurs plus proches voisins, avec lesquels » ils entretenoient depuis long temps un commerce mutuel d'amitié & de bons offices... Toutes les tortures qu'une cruauté » badine est capable d'inventer, les peines lentes du corps, les angoisses de l'ame, les agonies du désespoir, ne purent assouvir » une vengeance excitée fans injure, une cruauté fans cause. »

Il n'est pas étonnant que, dans une confusion si horrible. quelques innocens ayent perdu la vie des deux côtés, il n'y a rien de plus innocent qu'un enfant long d'une palme : cependant il n'étoit pas excepté dans l'ordre barbare que Coote & autres Capitaines Anglois avoient donné aux foldats, qu'ils envoyoient faire des chasses sanglantes dans les quartiers des

Irlandois catholiques.

On ne sçauroit trop admirer l'air de confiance avec laquelle M. Hume prononce que le massacre commis par les Irlandois sur les Anglois, étoit sans offense, sans injure & sans cause de la part des derniers; mais son autorité seule suffit-elle pour en

convaincre le Lecleur?

L'exemple des Ecossois fut en partie cause de la révolte des Ir- Relation des troubles d'Irlanie landois, déja mécontens; ils se voyoient à la veille d'être forcés, ou édir. de Londres de renoncer à leur Religion, ou d'abandonner leur patrie; une en 1660. p. 3. Requête fabriquée à cet effet par les Protestans d'Irlande, signée de plusieurs milliers d'entr'eux, & adressée au Parlement d'Angleterre, justifioit leur crainte; on se vantoit déja publiquement haven f. 39. 40. qu'avant un an il n'y auroit pas un seul Papiste en Irlande; cette Builase. p. 340 adresse fit son effet en Angleterre: le Roi ayant remis, par une condescendance forcée, les affaires d'Irlande entre les mains du Parlement, ce Tribunal fit une Ordonnance, tendante à l'extirpation entiere des Irlandois; ce même Tribunal déclara encore le 8 Décembre 1641, qu'il ne consentiroit jamais à aucune tolérance de la religion Papiste en Irlande, ni dans aucun autre des Etats de Sa Majesté: le même Parlement ordonna au mois de Février suivant, qu'on assigna à des aventuriers An-

Mem de Caffle-

glois, moyennant une certaine somme d'argent, deux millions cinq cens mille acres de terres profitables en Irlande, non compris les marais, les bois & les montagnes stériles, & cela dans le temps que le nombre des propriétaires de terres engagés dans le soulevement, étoit très-petit. Il falloit donc, pour satisfaire à l'engagement sait avec ces aventuriers, déposséder une infinité d'honnétes gens, qui n'avoient jamais conspiré ni contre le Roi, ni contre l'Etat. On sit en esset la levée de cet argent, qui su l'échasseur.

Les Irlandois, principalement ceux d'Ultonie, n'avoient pas oublié l'injuste confiscation des six Comtés faite sur eux, il n'y avoit pas encore quarante ans; ils regardoient les propriétaires actuels comme d'injustes usurpateurs du bien d'autrui, & s'ils avoient eu assez de force pour chasser ces intrus, ne pouvoient-ils pas dire ce que Simon le grand Prêtre avoit répondu à l'Ambassadeur d'Antiochus. « Nous n'avons pas usurpé, dit-» il, la terre d'autrui, nous ne gardons pas le bien d'autrui; mais seulement l'héritage de nos peres, possédé injustement » pendant quelque temps par nos ennemis » (a). Les anciens propriétaires Irlandois voyoient avec douleur les héritages posfédés depuis un grand nombre de siécles par leurs peres, devenus la propriété d'une troupe d'aventuriers, la plupart de la lie du peuple, dont la prospérite & les richesses excitoient sans doute la jalousie de ceux aux dépens de qui ils avoient fait fortune. Ces anciens propriétaires pouvoient dire avec Jérémie: Notre héritage & nos maisons ont passé dans des mains étrangéres (b). La douleur de ces propriétaires étant dégénérée en vengeance, ils se saissirent des maisons, des troupeaux & des meubles de ces nouveaux venus, & les beaux édifices & les habitations commodes que ces colons avoient fait construire sur les terres de ces propriétaires, surent ou rasés ou consumés par le seu.

Voila les premieres hostilités commises par les Irlandois sur les Anglois; il n'étoit pas encore question de massacre, les Anglois surent les premiers à en donner le ton; leur exemple sur suivi trop exactement par les Catholiques d'Ultonie & la conta-

⁽a) Dixit Simon: Neque alienam terram est. Lih. I. Machah. cap. 15. sumpsimus, neque aliena detinemus, sed | (b) Harediras nostra versa est ad alienos; haredirasem patrum notinerum que injuste domuns nostra ad extrancos. Thren, Oratio ab inimicis nostris aliquo tempore possessa frames Fropheta, cap. 5.

gionse répandit bientôt par tout le Royaume; il ne s'agissoit pas d'une querelle particuliere de voisin à voisin, c'étoit une antipatie & une haine nationale entre les deux peuples, sçavoir les Irlandois catholiques & les Anglois protestans; cette haine étoit fondée sur des motifs de religion & d'intérêt; motifs puissans qui étouffent souvent tous sentimens de sympathie humaine & sociale, non-seulement entre les amis, mais encore entre les plus proches parens.

Voilà le précis de l'origine de cette malheureuse guerre qui couta tant de sang; voilà les motifs du soulevement des Irlandois en 1641, & qui fut suivi d'un horrible massacre. Pour preuve de la vérité des faits que l'on avance ici, on invoque l'autorité de personnes respectables & non suspectes, dont quelques unes furent cémoins de ce qu'ils avancent. Cependant ces vérités ne sont pas du goût de M. Hume. Ces preuves ne l'arrêtent pas, il tranche, il décide: les Catholiques Irlandois, à l'entendre, sont les seuls acteurs dans ces scenes tragiques, « & les colonies An-« gloises sans offense, sans injure & sans cause de leur part » .

sont anéanties; quel paradoxe!

La briéveté qu'on s'est proposée dans or précis, ne permet pas de pénétrer plus, loin dans les circonstances qui ont accompagné la cruelle tragédie dont on vient de rendre compte; il est cependant clair qu'il y eut six sois plus de Catholiques que de Pro- Pag. 41. 6 43. testans massacrés dans cette occasion. 1°. Parce que les premiers étoient dispersés dans les campagnes, & par conséquent exposés à la furie d'un ennemi impitoyable, au lieu que les derniers demeuroient, pour la plupart, dans des Villes murées & dans des Châteaux, qui les mirent à couvert de la fureur d'une populace effrénée, & ceux d'entr'eux qui habitoient dans les campagnes, se retirerent au premier bruit dans les Villes & places fortes, où ils resterent pendant la guerre, quelques-uns s'en retournerent en Angleterre ou en Ecosse : de sorte qu'il n'en étoit péri que fort peu, excepté ceux qui avoient essuyé les premiers coups de la révolte; les garnisons Angloises, pendant ce temps, faisoient des dérachemens qui massacroient les gens de la campagne, sans distinction d'âge ni de sexe. 2°. Le nombre des Catholiques exécutés à mort par les Cromwelliens, pour cause P. 44. de massacre, fut si petit, qu'on ne peut pas raisonnal lement les croire capables d'avoir tué un si prodigieux nombre de Procestans. Aussitot que l'Irlande fut réduite par les usurpateurs, Rrrr Tome II.

Irelands Cafe

Irclands Cafe

on établit une haute Cour de Justice, pour la recherche des meurtres commis sur les Protestans pendant le cours de la guerre; mais on ne put convaincre que cent quarante Catholiques, la plupart du bas peuple, d'y avoir eu part, quoique leurs ennemis sussense leurs Juges, & qu'on eut suborné des témoins pour les trouver coupables; & des cent quarante, la plupart protesterent de leur innocence étant prêts à mourir, & c'est le temps où l'on est ordinairement le moins soupçonné de parler contre la vérité. Mais s'il eut été question de faire les mêmes recherches du côté des Protestans, & d'admettre les preuves juridiques des Catholiques, il est incontestable que de dix Parlementaires d'Irlande, neuf auroient été trouvés coupables devant un Tribunal

Irelands Case.

équitable.

Les Seigneurs du Pale (a) n'avoient pas encore pris parti dans les troubles qui affligeoient le Royaume d'Irlande : ils étoient presque tous Catholiques; ils voyoient le danger qui menaçoit & leur culté & leur Roi; ces motifs les mirent dans la facheuse nécessité de recourir aux armes pour leur propre défense, ils inviterent, par des lettres circulaires, les Chefs catholiques des autres provinces d'Irlande, de se trouver au commencement du mois de Mai de l'année 1642, à Kilkenny. Là on forma cette fameuse association, connue sous le nom de Catholiques Confederes d'Irlande. On commença d'abord par examiner l'état des affaires, & les motifs de la confédération. On vit bien que le mal étoit violent, on jugea que le remede devoit l'être aussi; mais pour éviter toute précipitation dans une affaire de cette conséquence, pour ne rien entreprendre qui ne fut conforme à l'esprit de la religion & de la justice, on demanda avis aux Evêques & autres Docteurs catholiques qui étoient présens à l'assemblée, sur l'équité de la guerre qu'on alloit entreprendre. Voici la décision des Prélats: « Puisque la » guerre, disent-ils, que les Catholiques d'Irlande déclarent

Vindiciarum Cath. Hiber, Lb. I cap. 1.

⁽a) Le mot Pale, dans le sens naturel, traire à la soi orthodoxe, qu'il est dans le signifie un lieu entermé par des hayes, ou l'Ale ou, enceinte de l'Eglise. Le traducteur par des paisifiades. Les Anglois s'en servent anonine de l'histoire de M. Hume, setrome dans le sens métaphorique, pour exprimer pe, lorsqu'il dit tom. dans une note à la paget et te portion de l'Islande, qui obésilioit à 199 que le mot l'ale, signifie ici le Giron de leurs Loix pendant quatre cers ans, à let l'Eglise, & s'il précend que l'Eglis d'Allande écoit ensemme dans les bornes de la province su lettre n'avoient pas cours. On dit aussi de ce Anglosse, à l'exclusion des autres province, que l'un qui ne souiteur pas d'erreur con-lees, serveure et encore plus grande.

contre les Sectaires, & principalement contre les Puritains, » a pour objet la défense de la religion catholique, la conserva-" tion de notre souverain Roi Charles, & de ses justes droits & » prérogatives, le soutien de notre Sérénissime Reine, la sureté » de la race Royale, si indignement traitée par les fanatiques, & aussi la défense de notre vie & de notre fortune, & des justes » libertés de notre Nation, contre d'injustes usurpateurs & oppresseurs, sur-tout les Puritains; nous pensons & déclarons » que cette guerre est juste & légitime : si cependant il se trouve » quelques-uns qui soient guidés par des motifs d'avarice, de haine, de vengeance, ou par quelqu'intention sinistre, ou mau-» vais conseil, dans la poursuite de cette guerre, nous ju jeons · qu'ils péchent mortellement, & qu'ils méritent les Censures · ecclésiastiques, si étant avertis, ils ne changent pas de con-» duite ».

L'Eglise avant prononcé sur la légitimité de la guerre, l'assemblée forma un Conseil, nommé le Conseil suprême de Kilkenny; il fut revêtu d'autorité pour gouverner l'Etat, & tous Mém. de Castleles représentans de la Nation s'engagerent par serment, à obéir haven. pag. 16. à ce Tribunal. On donna ordre ensuite pour la levée des trou- 6 suiv. pes, & on nomma quatre Généraux pour les quatre provinces, scavoir Thomas Preston, de la Maison des Vicomtes de Gormanstown, pour la Lagenie; le Colonel Jacques Barry de Barrimore, pour la Momonie; le Colonel Jean Burke, de la maison de Clanriccard, eut le commandement des troupes de la Conacie; & Owen Roe (a) (Eugenius Rufus) ô Neill, com-

scavoit bien deguiser ses sentimens dans l'oc- le-Doe pour lui servir de place d'armes, en at-

⁽⁴⁾ Owen ô Neill étoit fils d'Art, celui-ci, casson : il étoit bien versé dans les intrigues neveu du fameux Hugues ô Neill Comte de des Cours; en un mot, il avoit tou es les Tirone, si connu dans l'histoire sous le regne qualités nécessaires pour faite un grand Cé-d'Elizabeth. Owen Roe avoit de l'expérience nétal. Il étoit en effet reconnu de tott le dans l'art de la guerre, il s'étoit beaucoup monde alors, pour le plus brave & le plus d'ltingué au fervice de l'Espagne, principale d'ltingué au fervice de l'Espagne, principale l'ement par la belle défende qu'il fic à Arras Après le siège d'Arras, Owen Roe voulant où il commanduit en 1640, lorsque cette paffer en Irlande au commencement des tiouplace fut affiégée par l'armée Françoise foots bles, & partager avec les compatriores le les ordres des trois Markéchaux, de Chatil- fort de la guerre, s'embarqua à Dunkerque. lon , de Chaulnes & de la Meilleraye. Owen en 1642 , accompagné d'un petit nombre de Roe avoit des idées nettes, le coup d'œil vieilles troupes, tant Officiers que soldats, juste, & un jugement fort sain; il squoit avec un secours d'armes & autres munitions profiter adroitement des avantages que l'ennemi lui souraissoit ; a prés une longue navigation nemi lui souraissoit; en mettoit rien au par le nord de l'Ecosse. il artiva au mois de hasard, & ses mesures étoient toujours bien Juillet dans le Comté de Dunnagal. Ce Géoépriles : il étoit fobre, prudent & fecret ; il ral s'empara auslitot du Château nommé Cast-

mandoit celles d'Ultonie: & afin que ce Gouvernement fut établi fur un pied solide, on fit, conformément aux circonstances, des Loix fages & équitables, de l'aveu même de leurs adverfaires.

La seconde assemblée des Confédérés sut indiquée pour le 24 du mois d'Octobre suivant. Elle sur sormée sur le modéle d'un Parlement, mais sans distinction de Chambres. On approuva tout ce qui avoit été fait par le Conseil depuis le mois de Mai. On statua que le Conseil seroit composé de vingt-quatre perfonnes, sçavoir six de chaque province, & qu'à la fin de chaque assemblée générale, ce Conseil seroit confirmé ou changé à la volonté de l'assemblée. On ordonna aussi que chaque province auroit un conseil particulier, qui s'affembleroit selon l'exigence des affaires. Pour rendre autentiques les commissions & les autres Actes publics, qui pourroient émaner de ce Tribunal, on fit faire un sceau, qu'on nomma le sceau du Conseil. Les Catholiques confédérés d'Irlande ayant formé leur Gouvernement de la maniere qu'on vient de le voir, ils voulurent

s'assurer, par un serment solemnel, de la fidélité de ceux qui

tendant des nouvelles de l'armée confédérée | se tetira à Rome , où il mourut. Il eur un fils qui étoit à Charlemont près d'Ardmach. L'ar-rivée de ce Général causa une joye univer- il mourut à San Fleu en Catalogne en 1641, selle parmi les Catholiques consédérés d Ir-lande; il y eut cependant quelques uns de sa ces circonstances que Phelim ô Neill de Kifamille qui en concurent de la jalousie ; com- nard prit le titre d'o Neill , parce qu'il étoit me ils prérendoient au titre de chef de cette | chef d'une branche collaterale qui descendoit illument mailon, l'étal au mérite de ce grand d'Owen 6 Neil, ayvoid de Conn Backac pre-homme leur portoit ombrage. Le Chevalier | mier Connei de Titone, de la création de Phelim ô Neill de Kinard y étoit le plus în- Henri VIII ; mais il est doureux qu'il le sut, tétessé. La ligne généalogique de la maison car s'il se trouvoit alors quelque rejetton de de Titone, avoit été interrompue depuis la la postérité de Jean le sujerbe, ou s'il s'en mort de Jean, surnommé le superbe, fils de trouve aujourd'hui, quelqu'abjet que soit Conn Backac premier Comte de Tirone; il son état, il est censé le ches de cette Maison, étoit sans contredit l'ô Neill, c'est-à-dire, le l'une des plus anciennes & des plus illustres etont tans contreint l'o Neill, c'etleà-dire, le l'une des plus anciennes & des plus illuftres. Chef. A la mort de fun pere, il avoir renon-d'Itlande. A l'égard d'Owen Roe ô Neill, cé au titre Anglois de Comee; il repit celui quoiqu'il n'eut aucune juste prétention au titre d'ò Neill, & déclara à la Reine Elizabeth une de cheftain de cette illustre Maision, fon méguette qu'il fourint jusqu'à fa mort. Cette ritte le firepréteret au Chevalier l'heltimô Neill, Princelle pour se vonget du Pete, se écatter dans une assemblée de la Neblesse d'Ultonie à les enfans de la succession signime, en leur Kinnard, où il sur choisi d'une voix unaniopposant Hugues ò Neill de Dungannon, me, pour commander en chef les troupes de fils de Feardoroch; elle lui sit peropère le titre la province, avec lesquelles il deste en pland o'è Neill, & le créa Comte de Titone: a un sul sissus rencontre les Publimentaires. Casite.

de quitter son pays sous le regne de Jacques I, & 349.

nis de Featgotochi, elle tul ne premote te tittet la provinte, auch telepostori de di viori, de d'ò Neill, 8 el créa Comte de Titone, pap figuirs rencontre les Patiementaires. Capitales moyen la branche ainée tomba dans l'oblighe feurité.

Hugues ô Neill Comte de Titone, obligé d'Ormond, vol. 1, Liv. 3, pag. 311, 3483

composoient l'assemblée, & en même temps justifier leur conduite, en faisant voir à la face de l'univers, que leur intention étoit droite, & bien éloignée de vouloir se révolter contre leur Prince légitime; ils firent dresser une formule de serment, conque dans les termes suivans, pour être signée de ceux qui vouloient s'engager dans la confédération.

Ego N. N. coram omnipotente Deo, Angelifque & Sandis ejus juro, mefidei Catholica, Apo-Rolica, ac Romana libertatem; Serenissimi Regis nostri Caroli. Personam , haredes ac jura ; necnon legitimas hujus nationis immunitates, ac libertates contra quoslibet usurpatores, discrimine deffensurum.

Je N. N. jure en la présence vindiciar. Cath. de Dieu, de ses Anges & de ses Hib. cap. 1. p. 6. Saints, que je défendrai au péril de ma fortune & même de ma vie. la liberté de la foi Catholique . Apostolique & Romaine; la Personne, les Héritiers & les droits de notre Sérénissime Roi Charles; & les libertés & priviléges aut invasores, cum fortunarum légitimes de cette Nation conomnium ac ipsius etiam vitæ tre toutes sortes d'usurpateurs.

L'assemblée générale du mois d'Octobre étant finie, le Confeil nomma des Ambassadeurs pour les Cours de France, d'Es-haven. p. 59. 60. pagne & de Rome. On envoya en France M. Rochford, qui eut pour successeur M. Geoffroy Barron. Le Révérend Pere Jacques Talbot de l'Ordre de S. Augustin, fut envoyé en Efpagne. Le Chevalier Richard Belling fut député vers le Pape. & après lui Nicolas French Evêque de Ferns, & ensuite le Chevalier Nicolas Plunket. Ces Princes ne se contenterent pas de faire un accueil favorable aux Ministres des Confédérés d'Irlande, ils envoyerent auprès d'eux des résidens pour gage de leur satisfaction. Louis XIII Roi de France leur envoya d'abord M. de la Monarie, qui fut remplacé par M. Dumoulin, & celuici par M. Taloon. Philippe IV Roi d'Espagne y envoya en premier lieu M. Fuysott Bourguignon, ensuite ô Sullevan Beare Comte de Beerhaven, & enfin Dom Diego de Los Torres. L'Envoyé du Pape Urbain VIII, fut Starampo Prêtre de l'Oratoire, qui resta en Irlande jusqu'à l'arrivée de Rinuccini Archevêque & Prince de Fermo, qui y fut envoyé en 1645, en qualité de Nonce, par le Pape Innocent X.

Dans ces entresaites, l'armée des Confédérés commença ses Vindiciar. Cath. Rrrriii

opérations. Elle étoit d'abord mal pourvue d'armes, d'artillerie, & d'autres attirails nécessaires pour soutenir la guerre. Elle combattit pendant quelque temps avec un succès inégal contre l'ennemi de son culte; elle se rendit maîtresse de plusieurs places qui étoient au pouvoir des Protestans: & en moins de deux ans, ces derniers furent obligés de quitter l'intérieur du pays & de se retirer dans les villes maritimes.

Irelands Cafe. ibid pag. 48. & fuiv.

Le Roi vit bien que les Catholiques d'Irlande n'avoient pas dessein de lui manquer de fidélité, & que leurs ennemis & les siens les avoient forcé à prendre les armes : il consentit sans peine de rappeller les Justiciers Parlementaires, & de nommer le Comte d'Ormond pour gouverner le Royaume en qualité de Vice-Roi.

Vindiciar. Cath. ib.d. cap. 2.

Les Catholiques Confédérés se promettoient beaucoup de ce changement dans le gouvernement. Ils consentirent aussitôt à une suspension d'armes; ils ordonnerent de fournir au Vice-Roi la somme de trente mille huit cens livres sterlings, pour le mettre en état de transporter en Angleterre l'armée Protestante qu'il commandoit. Ce Vice-Roi, en zélé Protestant plutôt qu'en habile Ministre d'Etat, avoit refusé les services de l'armée catholique, dont il permit à peine à deux mille hommes de passer en Ecosse pour renforcer le parti royal, sous le Marquis de Montrose; ils y eurent beaucoup de part aux actions héroiques que fit ce grand homme pour le service du Roi.

Hift, de la vie de Montrofe , édit. de Lond. en 16;2. chap 1. 6. 7. 10. Gii.

Le Confeil suprême dépêcha quelque temps après le Lord Muskerry, depuis Comte de Clancarty (a), le Chevalier Ni-

(a' Si on a égard à la ptimogeniture & jusqu'à l'arrivée des Anglois en Itlande au dtoit de l'ainesse, la Maison des Mac-douzième siècle. Cette illustre Tribus forma Car ys est censse la premiere Maison d'Ittions Ma sons principales, sçavoir, ceile de Italiande Elle descend en ligne direste de Heber, fils de Milessus, & l'ainé des fretes qui de Carby, qui sut branche de la derniere. frient ensemble la conquête de certe Isle, A l'avenement de Charles II à la Couron-quelques siècles avant l'Ere Chrétienne. Les me Donogh Mac Carty, étoit Chef & Videscendans de Heber surent Princes hétédi comte de Muskerry; il avoit suivi le Roi taires de la Momonie; ils donnetent plu-sificurs Monarques à l'Italane, jusqu'a ce que le dois, il fist crééensliute Comte de Clancarry screptre suprème sur six dans la Maison de par ce Prince. Donogh avoit épousé la sœur Heremon , au quatrieme siècle , par Niall du Duc d'Ormond ; il eut de ce mariage Novgiollach.

par Eogan More son fils aîné. Les aînés des ghan second fils de Donogh , devint Comte

trois fils , scavoir , Charles I ord Musketry , Oilioil-Olum Roi de la Momonie au deu- qui fur tué à côté du Duc d'York, dans un nième fiécle, fut la souche des Mac-Cattys combat naval contre les Hollandois: Calla-Mac-Carrys furent Rois de Cork & de Kerry, de Clancarry; il épousa la fille du Comte de colas Plunket & quelques autres en Angleterre, pour repréfenter leurs griefs au Roi, & folliciter Sa Majesté, tant en faveur de leur Religion, que de leurs Privileges temporels. Le Roi écouta favorablement & avec bonté les Agens, & les renvova au Vice-Roi, en lui recommandant sérieusement de conclure la paix avec les Carholiques confédérés. Sa Majesté lui écrivit ensuite plusieurs lettres, par lesquelles il lui ordonna expressément de faire finir promptement la guerre d'Irlande; de proposer à ses sujets Irlandois le libre exercice de leur Religion, la cassation de l'Acte de Poynings, & une amnistie générale pour tout le passé, en un mot de faire la paix à quelque prix que ce fut. Le Prince jugea que cette paix mettroit ses sujets d'Irlande en état de lui donner un secours contre son Parlement révolté d'Angleterre. Cependant le Vice-Roi demeura fourd à tous ces ordres, & ne voulut jamais conclure la paix ibid. pug. 50. & avec les Irlandois, jusqu'à ce que les affaires du Roi fussent suiv. fans reméde.

Mémoires de

Les Catholiques confédérés poussoient toujours vigoureusement la guerre contre les Parlementaires d'Irlande. Murrough Castichaven page ô Brien Baron d'Inchiquin (depuis Comte), étoit du nombre 96. 98. 114. de leurs ennemis. Ce Seigneur avoit servi le Roi jusqu'alors : son ambition le failoit aspirer à la charge de Président de la Momonie; mais sur la présérence que le Roi avoit donnée au Comte de Portland sur lui, il déserta la cause royale avec son armée & les places qu'il commandoit, & se déclara pour le Parlement. Ce Sénat agréa son service, & lui donna le commandement de la Momonie, avec la commission de Président de cette province. Ne diroit-on pas que les maisons de Thomond & d'Inchiquin avoient sucé, avec les titres Anglois, tout le venin de cette Nation contre les Irlandois? Inchiquin, sous les auspices d'un Parlement rébelle, fait la guerre à ses compatriotes, plutôt en brigand qu'en Général d'armée: il parcourt toute la Momonie. il met tout à feu & à sang, & ses pas sont marqués par tout

Kildare. Justin troisième fils de Donogh fut Sunderland, premier Ministre du Roi Jac-Annaire, justin trouteme na de Doogn iu justiciand, premier Anialite du Roi Jaceté Viconte de Monteashel, il fut marié ques II, & fon atrachement aux intéréts de avec la fille du fameux Comte de Strafforá; l'importe au fervice de la France, des ancien (efflions fuient confiderées; il laifa un fils negh fils de Callaghan, fut le troitième Comt, quatrième Comte de cette illustre maifon, te de Clancarty, il époula la fille du Comte de

au coin de la tyrannie. Cashil, cette Ville sainte où l'Apôtre d'Irlande avoit baptisé le premier Roi chrétien de cette province, n'échappa point à sa sureur. Le peuple consterné au approches de ce tyran, chercha envain un asyle dans l'Eglise Cathédrale. Les lieux saints ne sureur pas des remparts assurés contre des cœurs barbares. Inchiquin sit donner l'assaut, & ordonna aux soldats de ne faire quartier à personne; le massacre sur grand dans l'Eglise & au dehors, personne n'échappa. On compta environ vingt Ecclésiassiques, tant séculiers que réguliers, égorgés dans cette occasion, sans parler d'une multitude de peuple. Il se faisoit un plaisir barbare de bruler partout les villages, les maisons & les biens des habitans; c'est ce qui lui sit donner le nom de Murrough an toithaine, c'est-àdire Murrough l'incendiaire, nom sous lequel il est encore connu dans cette province, où sa mémoire est en horreur.

Mém. de Castlehaven. p. 100. & suiv.

Les succès d'Inchiquin dans la Momonie, allarmerent beaucoup le Conscil suprême; il donna ordre au Comte de Castlehaven d'aller prendre le commandement de l'armée dans cette
province, à la place de Barry, qui étoit malheureux, & hors
d'état de servir à cause de son âge. Castlehaven voulant commencer la campagne de bonne heure, assembla ses troupes à Clonmel, au nombre de cinq mille hommes d'infanterie & mille cavaliers, avec quelques piéces de canon; il se mit en marche;
& s'empara de plusieurs places sans pouvoir joindre Inchiquin.
Les principales places surent Caperquin, Michaelstown, Mallo, Donerail, Liscarrol, Milltown, Rostellan, Castle-Lyons;
& ayant subjugué tout le pays jusqu'à Youghal, il retourna au
mois de Novembre à Kilkenny.

Après la bataille de Naseby & les autres batailles que les Anglois rébelles avoient fait perdre à leur Roi, ce Monarquo se vit obligé au mois de Mai 1646, de se jetter entre les bras des Ecossois rébelles, alors devant Newark; il n'étoit pas de l'intérêt de ces Fanatiques que ce Prince sit avec les Catholiques d'Irlande une paix qui pourroit lui procurer du secours contre ses ennemis; ils prositerent des circonstances fâcheuses où cet insortuné Prince se trouvoit; ils le sorcerent à révoquer, par sa lettre à Ormond, du 11 Juin, tous les pouvoirs qu'il lui avoit donnés ci-devant pour traiter de la paix avec les Irlandois.

Le Confeil suprême des Catholiques confédérés d'Irlande; surpris

Turpris du retardement de la paix, après les ordres qu'Ormond en avoit reçu du Roi, envoya demander à ce Seigneur une réponse finale touchant cette affaire; il répondit qu'il ne pouvoit point passer outre, attendu qu'il avoit reçu des ordres contraires de Sa Majesté; il changea néanmoins d'avis après, résolu de tout désavouer, s'il y trouvoit son intérêt, sous prétexte que ses pouvoirs auroient été révoqués avant l'échange des articles.

Ormond sit publier la paix à la sin ; mais le Nonce du Pape qui venoit d'arriver, ayant assemblé les Prélats à Waterford, P. 52. 53. .& voyant que Sa Majesté avoit désavoué la commission du Comte de Glamorgan, ainsi que les négociations de ce Seigneur avec eux, sur lesquelles seulement ils pouvoient faire fonds quant aux affaires de l'Eglise, & s'étant apperçu que cette prétendue paix ne renfermoit rien qui put assurer la liberté de conscience, ni le maintien de la Religion catholique, ils protesterent ouvertement contre, & fulminerent en même temps une excommunication comminatoire contre tous ceux qui l'accepteroient, comme étant coupables de parjure volontaire, puisqu'au commencement de l'affociation, ils avoient prêté serment qu'aucun n'accepteroit de terme de paix, sans le consentement des autres, dans une assemblée générale, qui se tenoit ordinairement une fois l'an, pour régler les affaires publiques.

Cette opposition du Clergé sit impression sur les Officiers de l'armée & sur la Noblesse de tout le Royaume, & la paix sut généralement censurée. Le Conseil même des Consédérés, après avoir examiné murement les articles de cette paix, la rejetta, & fit mettre en prison les Commissaires qui l'avoient négociée. Ce fut vers ce temps que le Chevalier Edouard Butler Seigneur de Graige-Duiske, fut créé par le Roi Pair d'Irlande, sous le titre de Lord Vicomte de Galmoy.

Les Parlementaires d'Angleterre & leurs confreres les fanatiques d'Ecosse, étoient aussi opposés à toute pacification avec les Irlandois, que le Nonce & les Catholiques d'Irlande: leurs motifs étoient différens. Ceux-ci marquoient de la répugnance Carte, hist. de la pour la paix, bien moins par un esprit de rébellion contre leur mond. liv. 4. Souverain, que pour s'assurer de quelques adoucissemens en faveur de leur Religion. Ceux de la faction Parlementaire se flattoient de l'espérance d'établir leur fortune sur la ruine des autres, ils étoient mécontens de voir finir une guerre, dont la

Tome II.

Irelands Cafe;

Mém. de Caftles haven. p. 56. 57. 58. 118, 119.

Mém. de Caftle-

haven. p. 81.

continuation auroit produit d'amples confiscations; ils voyoient avec peine poser les fondemens d'une pacification, si opposée à leur système, & qui pourroit procurer au Roi du secours contr'eux. Ce fut dans cet esprit que le Parlement d'Angleterre prit à sa solde en 1642, dix mille Ecossois, & les envoya dans le nord d'Irlande, sous les ordres du Major Général Robert Monroe, pour observer plutôt les mouvemens des Irlandois, que pour les subjuguer entierement. Ces nouveaux arrivés furent joints par cinq ou six mille hommes des Ecossois déja établis dans ce pays, qui avoient pour Commandant le Chevalier Robert Steward, & par quelques troupes Angloifes fous les ordresdes Chevaliers Awdley-Mervin, Theophilus Jones & autres, qui avoient refusé de se soumettre à la suspension d'armes faite avec les Irlandois; tous ces corps ensemble faisoient une armée d'environ douze mille hommes : selon les calculs des Lords Justiciers, elle montoit à dix-neuf mille. Monroe la commandoit en chef, & les Officiers Anglois lui étoient subordonnés, selon: l'accord fait avec le Parlement d'Angleterre.

Monroe étant débarqué en Irlande au mois de Mai, partit: de Carrigfergus avec son armée, il se rendit maître des châteaux de Newry & de Carlingford, où il mit des garnisons. Les Commandans des Anglois lui représenterent que l'occasion étoit favorable pour pousser la conquête, & pour réduire toute la province; mais il ne voulut jamais passer la riviere de Bann; il suivoit en cela les instructions qu'il avoit reçues des maîtres qu'il servoit; & après avoir condamné à mort soixante hommes, dixhuit femmes & deux Prêtres à Newry, il retourna à Carrigfergus, & dévasta dans son passage les terres du Lord Iveagh & de Maccartan. Le butin étoit considérable, il consissoit en quatre mille bestiaux & autres esfets, les troupes Angloises comptoient avoir part dans la distribution de cette proye; mais les Ecossois plus fins, enleverent tout de nuit. Les Anglois ainsi depés se mutinerent, & ne voulurent plus être les complices des Ecossois: dans leur brigandages.

Le Général Ecossos ayant reposé ses troupes à Carrigsergus, recommença ses hossilités dans le territoire d'Antrim; il y sit un butin de cinq mille bêtes à corne, il brula Glenarme, & dévassa par-tout les terres du Marquis d'Antrim: & au lieu d'aller combattre l'ennemi, il s'occupa à enrichir son pays (l'Ecosse) du fruit de ses brigandages, Vers ce temps le Chevalier Phelim

DES QUATRE STUARTS.

ô Neill, conjointement avec Alexandre Mac-Donnell, furnommé Colkittagh, c'est-à-dire le Gauché, assemblerent quelques troupes : ils furent attaqués le 19 Juin par les Chevaliers Guillaume & Robert Steward. L'action fut très - vive, & les premiers furent obligés de se retirer avec perte de cinq cens hommes.

Dans ces entrefaites l'armée Ecossoise en Angleterre, traitoit avec le Parlement Anglois touchant la vente de la personne du P. 54. 55. Roi. Il fut enfin livré à ses ennemis pour la somme de deux cens mille livres sterlings, le 8 Fevrier 1646, & quelques mois après rum de Rebellle Comte d'Ormond livra aux commissaires du Parlement, par Manlio. Part I. ordre du Roi, le château de Dublin, avec l'épée royale & tou- Lib. 1. Pag. 175. tes les autres marques de la Royauté. L'ordre étoit conditionnel; 1686. il supposoit l'impossibilité de garder plus long-temps cette place, & les autres qui tenoient encore pour le Roi. Ce bon service valut au Comte une chaîne & une médaille d'or, accompagnées de treize mille livres sterlings en espéces, comme le Comte d'Anglesey, un des Commissaires, l'a avoué depuis.

Owen ô Neill commandoit toujours les troupes d'Ultonie. Il étoit fort attaché aux sentimens du Nonce du Pape, touchant la la vie du Duc paix de 1646, & les motifs qui engageoient ce Ministre à s'y op- liv. 4. p. 575. poser; il fit un voyage au printemps de cette année à Kilkenny. pour conférer avec ce Prélat, au sujet des affaires de la Religion & de l'Etat. Ayant reçu de lui les secours qu'il en attendoit, il

retourna en Ultonie.

Ce Général assembla au mois de Mai ses troupes, qui faifoient une armée d'environ cinq mille hommes d'infanterie & cinq cens de cavalerie; il se mit en marche avec ce corps pour aller du côté d'Ardmach. Monroe, à la tête de six mille hommes d'infanterie & de huit cens de cavalerie, tant Ecossois qu'Anglois, campoit à dix milles de cette place. Informé qu'ô Neill étoit en marche, & qu'il vouloit surprendre Ardmach, le Général Ecossois fit lever son camp le 4 Juin, & s'avança vers cette ville, où il arriva à minuit, dans le dessein de surprendre l'ennemi. Ayant appris ici qu'ô Neill étoit campé à Benburb, Monroe se mit en marche le lendemain pour l'aller combattre; quoiqu'il fut bien supérieur en nombre à ô Neill, il envoya ordre à George Monroe son frere, qui commandoit un corps de troupes à Coleraine, à quelques lieues de là, de le venir joindre à Glaslogh près Benburb : ô Neill en fut averti à temps, il

Irelands Cafe.

Commentario-Anglic. autore R. Lond. edit. and

d'Ormond. vol. 1.



envoya aussitôt les Colonels Bernard Mac-Mahon & Patrice Mac Neny avec leur régimens, à la rencontre de ce renfort, afin d'en empêcher la jonction avec l'armée du Général Monroe. Ces deux Officiers s'acquitterent de la commission à la satisfaction de leur Général; ils taillerent en piéces le corps ennemi commandé par le jeune Monroe, & retournerent le lendemain à Benburb, où ils partagerent avec ô Neill l'honneur de la victoire que ce Général remporta sur l'ennemi (a).

O Neill étoit posté avantageusement entre deux collines, ses derrieres étoient fermés par un bois, & sa droite appuyée sur la riviere de Blackwater; étant averti que le Général Monroe se portoit à Glaslogh, ô Neill sit faire un mouvement à sa cavalerie & se plaça sur une hauteur, d'où il-examina l'armée Ecossoise

dans son passage sur l'autre bord de la riviere.

Dans ces entrefaites les Ecossois passerent la riviere à gué près

em Ultonie, les Seigneurs de cette province voulant à la faveu de la rébellion d'Angle-terte recouver leurs patrimoines injustement une au aom de Mac-Neny une étymologie confiqués sous le regne précédent, se joigni- différente. Quoi qu'il en soit, cette famille rent à ce grand Capitaine : il y en eut plu- possédoit des terres considérables dans le pays sieurs qui severent des Régimens à leurs frais, de Monaghan, nommément le reritoire de afin de concourir au bien commun; de ce Domamaine, en langue Irlandoise Tir y Nenombre furent Betuard Mac-Mahon, & Pa- ny , c'est à-dire , la contrée des Mac-Nenys. trice Mac Neny. Bernard Mac-Mahon étoit Elle en fut dépouillée sous Jacques I, dans la ftere ou fils du célébre Hugue Mac-Mahon, proseription de 1609. Voyet Tome I. pag-qui fut exécuté à Loudres, pour avoir pris [204. É 211.] les armes en 1641, contre le gouvernment Patrice Mac-Neny, qui combattit à Benles armes en 1641, contre le gouvernement Patrice Mac-Neny, qui combattit à Ben-Anglois ; il étoit chef de l'ancien sept des burb, étoit le fils aîné du dernier possesseur Mac-Mahons de Monaghan : il étoit nommé de cet ancien patrimoine de sa famille : il communément Baron de Dartry, au lieu du avoit épousé Helene sœut de Bernard Mactitte de chef ou fuzerain de Monaghan, que Mahon de Dartry, & petite fille par sa mere ses ancêtres avoient porté pendant plusieurs fiécles.

Les Mac-Nenys, ainsi que les Maguires & Conn , autrement Constantin , furnommé! & Monaghan.

nom de Mac-Neny vient de Hugues Magui-re, dit Anenigh, ou Nony, c'étà-dire, le la Vienne. Biofaifant, Écond fits de Philippe Maguire

(a) Aussitôt l'arrivée d'Owen Roe ô Neill | Prince de Fermanagh au commencement du

du célébre Hugue ô Neill Comte Je Tirone : ils curent un fils nommé Philippe; il épousa Brigide o Neill, dont il eut l'atrice Macles Mac - Mahons, titent leur origine de Neny. Ce derniet vint s'établir dans les Pays-Bas en 1692, après la réduction de l'Irlande Keadcaha, Monarque d'Irlande au deuxième par le Prince d'Orange; il mourur en 1745, fiécle, par Colla-Da Chrioch, qui, conjoin-tement avec les deux freres, sonda dans le la place de Secrétaire d'Etat & de la Guerre quatrième siécle le petit Royanme d'Orgiel, qui comprenoit rout le pays divisé aujourd'hui hétitiere. Il laissa deux sits, dont l'aiué est en Comtés sous les noms de Louth, Ardmach ce Reine, Chef & Président de son Conseil Suivant une tradition affez repandue, le Prive aux Pays Bas: l'autre pareillement Conde Kinard, & marcherent vers Benburb; ô Neill envoya auffitôr

un détachement sous les ordres du Colonel Richard ô Ferral. pour occuper une gorge par laquelle l'ennemi devoit passer; mais le feu du canon ennemi rendoit ce poste insoutenable, &

obligea ô Ferral de se retirer, ce qu'il fit en bon ordre.

Les deux armées se mirent en ordre de bataille; ô Neill amusa l'ennemi pendant quelques heures par de légeres escarmouches & des coups de fusil tirés au loin, en attendant le déclin du foleil qui l'incommodoit pendant la journée; & l'arrivée du détachement qu'il avoit envoyé la veille à la rencontre des troupes de Coleraine. Monroe qui vit arriver ce corps, le prit d'abord pour le renfort qu'il attendoit de Coleraine; mais le voyant rentrer dans le camp d'ô Neill, il s'appercut de son erreur. O Neill fit charger alors l'ennemi; il ordonna à ses troupes d'avancer jusqu'à la portée de la pique sans tirer un coup. & de fondre sur l'ennemi le sabre à la main. Cet ordre sut exécuté avec la plus grande valeur. Le régiment Anglois commandé par le Lord Blaney, après une vigoureuse désense, sut taillé en piéces . la cavalerie Ecossoise fut enfoncée par celle d'ô Neill, la confusion sut grande & la déroute devint générale : il n'y eut que le régiment du Chevalier Jacques Montgomery qui se retira en corps, tout le reste de l'armée se sauva dans le plus grand défordre. Le Colonel Conway, après avoir eu deux chevaux tués sous lui, gagna avec peine Newry, accompagné du Capitaine Burke & d'environ quarante cavaliers. Le Lord Montgomery fut fait prisonnier avec vingt-un Officiers & environ cent cinquante soldats; il resta du côté de l'ennemi trois mille deux cens quarante-trois morts fur le champ de bataille. fans parler de ceux qui furent tués le lendemain dans la poursuire. Le Général ô Neill perdit dans cette bataille environ foixante - dix hommes tués & deux cens blessés; il prit toute l'artillerie des Ecossois, leurs armes, leurs tentes & bagages, avec trente - deux drapeaux. Le butin fut considérable; il consistoit en quinze cens chevaux de trait & en provisions pour deux mois de toute espéce. Le Général Monroe se sauva avec peine à cheval par la fuite sans chapeau & sans perruque; il sit bruler Dundrum, il abandonna Port - à - Down, Clare, Glanevy, Down-Patrick & autres places fortes; & la consternation fut si grande dans son armée, qu'un grand nombre quitta l'Irlande pour le fauver en Ecosse.

La victoire que le Général ô Neill venoit de remporter fur l'ennemi, sembloit annoncer l'entiere conquête de la province d'Ultonie : le respect du Général pour les ordres du Nonce, ini fit perdre le fruit de sa victoire. Son Excellence lui écrivit une lettre le 13 Juin pour le complimenter sur le gain de la bataille, & le prier de faire marcher son armée victorieuse dans la Lagénie, afin de soutenir la faction qui s'opposoit à la paix. Le commissionnaire trouva ô Neill à Tenrage, prêt à fondre sur les quartiers des Ecossois. Ce Général, pour marquer sa soumission aux ordres du Nonce, assembla un Conseil de guerre; il y fut décidé qu'on marcheroit droit à Kilkenny. O Neill donna en conséquence ses ordres, & son armée se trouva augmentée de la moitié en chemin. Ce Général agissant de concert avec Preston qui commandoit les troupes de la Lagénie, soutint pendant quelque temps la cause du Nonce contre ses adversaires. Le Général Preston, quoiqu'attaché à la cause du Nonce, qui étoit celle de la Religion, ne cessoit pas d'être serviteur fidéle du Roi; quoiqu'il eut perdu la bataille de Dungan-Hill près de Linches Knock au Comté de Meath, contre le Général Parlementaire nommé Jones, il fut créé par Charles II Pair d'Irlande, sous le titre de Lord Vicomte de Tarah, au même Comté.

Irelands Case.

Mem. de Castlehaven. p. 132. & fuiv.

Les Catholiques confédérés d'Irlande, informés que le Roi étoit détenu dans une étroite prison en Angleterre, pendant que ses ennemis cherchoient des chefs d'accusation contre lui. & que le Prince de Galles avoit été forcé de se résugier en France, où la Reine s'étoit retirée quelque temps auparavant, ils envoyerent des Agens vers cette Princesse & son fils. Ce furent le Marquis d'Antrim & le Lord Muskerry; ils furent chargés de faire connoître à la Reine & au Prince son fils, combien ils souhaitoient de conclure la paix & de contribuer efficacement à tirer Sa Majesté de sa captivité. Sur quoi le Marquis d'Ormond qui étoit déja arrivé en France, fut renvoyé en Irlande vers la fin de Septembre 1648, & conclut la paix le 17 Janvier suivant, avec l'assemblée générale des Confédérés, c'est ce qu'on appetle la paix de 48. Cette paix fut aussirôt acceptée par les Catholiques confédérés, à la réserve d'un petit nombre qui avoit pour chef Eugene ô Neill ; il étoit piqué du refus que lui avoit fait Ormond, jaloux de son mérite, d'un des premiers postes de l'armée, malgré qu'il fut reconnu de tout le monde pour le plus brave & le plus expérimenté des Généraux du Royaume.

Dans ce même temps il se passa en Angleterre une scene eruelle & barbare, dont l'histoire ne fournit pas d'exemple Un Roi vendu par ses sujets fanatiques d'Ecosse à leurs confreres d'Angleterre, pour une somme d'argent; un Roi traîné de prison en prison comme un criminel, & exécuté publiquement sur un échaffaut : voila ce qui fait le sujet de cette scene, & telle fut la fin tragique de Charles I. Les bornes qu'on s'est proposées dans ce précis de l'Histoire des Stuarts, ne permettent pas de pénétrer plus avant dans les circonftances de cette scene horrible. qui en deshonore à jamais les Auteurs. « Je voudrois, dit Cox, cacher sous un voile le trentième jour de Janvier, ce jour affreux les I.p. 2006, où le Pere de la Patrie souffrit le marryre. Oh! que ne puis-je dire, continue-t-il, que ce furent des Irlandois qui commirent mune action si abominable! que ne puis-je avec raison en charger » les Papistes (a); mais quand même ils eussent eu indirectement m quelque part à ce crime, il est du moins certain qu'il fut commis par d'autres, & nous pouvons dire avec le Poëte

» Pudet hac opprobria nabis » & dici potuisse, & non potuisse refelli.

Cette exclamation de Cox fait bien sentir les dispositions de cet Auteur, par rapport à un peuple dont il écrit l'Histoire.

Dans les entrefaites du procès criminel intenté contre Charles I par ses sujets rébelles & l'exécution de ce Prince, les Ca- d'Angl. au regnetholiques confédérés poussoient vivement la guerre en Irlande de Charles II. contre les Parlementaires ; ils réduissrent sous l'autorité du Roi toutes les places du Royaume, excepté Dublin & Londonderry. Le Marquis d'Ormond voulant mettre le siège devant la premiere, marcha au mois de Juin avec son armée jusqu'à Finglas; village situé à deux milles de cette capitale, dont la garnison soible, commandée par le Colonel Michel Jones, venoit d'être remorcée par un nouveau secours arrivé d'Angleterre. Il consistoit en trois régimens, l'un de cavalerie commandé par le Colonel Reignolds, deux d'infanterie sous les ordres de Colonels Venables & Hunks, avec des provisions & des municions de guerre de toute espéce.

⁽⁴⁾ Oh! that Icoud-fay, they were Itih- that Icoud Juftly lay it at the door of the men that did that abominable fact, or Papifts,

La ville étant de difficile accès du côté de Finglas, Ormond fit passer la riviere à son armée au-dessus du pont ; il alla camper à Ramines; il s'empara, de l'avis de son Conseil, d'un vieux Château à Baggetrath, qui commandoit l'entrée du port : il s'en promettoit un double avantage, l'un étoit de s'approcher avec plus de sureté de la place, & l'autre d'empêcher les secours qui pourroient venir par mer aux assiégés; il envoya des ouvriers pour fortifier le Château, & des troupes pour les protéger. Cette manœuvre allarma beaucoup la garnison, & le Gouverneur en pénétra le dessein & les suites : il sit faire une sortie le 2 Août de grand matin en bon ordre; on reprit le Château, on passa au fil de l'épée les troupes qui le gardoient ; ce premier succès anima le reste de la garnison, on marcha droit au camp; envain le Chevalier Guillaume Vaughan, avec un corps de cavalerie, s'opposa-t-il au progrès de l'ennemi; cet Officier fut tué & sa troupe dispersée, la confusion se mit dans le reste de l'armée d'Ormond, ce Général prit honteusement la fuite avec sa cavalerie, & le reste de l'armée sut mis en dé-

La Monarchie étant abolie en Angleterre ainsi que la Chambre haute, le gouvernement d'Irlande fut brigué par les différens partis; les Presbytériens s'étoient efforcés de le faire donner à Waller, les Indépendans vouloient le faire tomber à Lambert; après quelques débats, ils se réunirent tous pour faire décerner à Olivier Cromwell cet important office; il fut nommé Lieutenant d'Irlande pour le Parlement; il partit aussitôt pour ce pays avec Ireton son gendre, qui commandoit sous lui, à la tête d'une puissante armée; elle consistoit en sept régimens d'infanterie, quatre de cavalerie & un de dragons. Cromwell ayant débarqué son armée à Dublin, marcha tout droit à Drogheda pour en faire le siège. Le Chevalier Arthur Ashton commandoit 244 & suiv édit. dans cette place, Cromwell le sit sommer de la rendre, & sur refus, le Général Parlementaire fit ouvrir la brêche & ordonna l'assaut général; quoique repoussé deux fois avec une grande perte, il renouvella l'attaque une troisiéme, & la ville les II. pag. 8. & fut prise l'épée à la main le 10 Septembre : l'ordre portant de ne faire aucun quartier, la garnison sut passée au fil de l'épée. On trouva parmi les morts Ashton le Commandant, le Chevalier Edmond Varney, les Colonels Wale, Warren, Dunne, Tempest & Finglass avec plusieurs autres Officiers de réputation, &

Flagellum, ou la vie de Cromwell . édit. de Londres de l'année 1672. Pag. 84. & Juiv.

Heath. chron. de la guerre inteltine. Part. I'à l'année 1649. P. de Londres à l'an 1676.

Cox hift. d'Ir. au regne de Chartrois mille foldats. Après cette expédition, Cromwell retourna avec fon armée à Dublin.

Ce fut dans ces circonstances que le Marquis d'Ormond Lord Lieutenant pour le Roi en Irlande, se trouva dans la né- ibid. p. 56. 57. cessité d'appeller à son secours le Général ô Neill, & d'offrir à ce grand Capitaine toutes les conditions qu'il pouvoit désirer, & que ce Marquis lui avoit refusé quelque temps auparavant. Le Colonel Daniel ô Neill neveu d'Owen Roe ô Neill. fur chargé de négocier cette affaire auprès de son oncle, & les Chevalier Richard Barnewal & Nicholas Plunket furent envoyés après pour la consommer. Cette reconciliation auroit probablement eu des suites bien favorables pour la cause commune, vû que tous les Confédérés étoient unanimement réunis contre les Parlementaires, sans la mort prématurée du Général ô Neill, qui étoit le seul capable de rompre les mesures du tyran.

Irelands Cafe.

Cromwell ayant fait rafraîchir ses troupes à Dublin, donna Cor, ibid. P. e. le gouvernement de cette ville au Colonel Hewson, & se mit en marche par le Comté de Wicklow; il prit en chemin Arklow . Ferns . Iniscorthy & quelques autres places de moindre conséquence : il arriva devant Wexford le premier jour d'Octobre, & fomma cette place de se rendre. Le Colonel David Synot qui en étoit Gouverneur, pour amuser Cromwell, lui envoya proposer une capitulation, dont les conditions n'étoient pas recevables: ce délai donna au Comte de Castlehaven le temps de faire passer dans la place un régiment d'infanterie, & trois jours après le Marquis d'Ormond y fit entrer le Chevalier Edmond Butler avec un renfort de mille hommes; mais ces fecours devinrent inutiles, par la trahison du Capitaine Stafford, qui livra le Château à Cromwel. La garnison voulant se sauver par la fuite, fut poursuivie par ce barbare, qui en fit passer environ deux mille par le fil de l'épée. Le Chevalier Edmond Butler fut du nombre des morts, il fut tué d'un coup de fusil en pasfant la riviere à la nage. Les pas de ce tyran furent marqués par-tout au coin de la plus cruelle barbarie; il fit égorger au pied de la Croix dans la place publique, les Dames de cette ville au nombre de deux cens, qui imploroient en vain miséricorde à genoux, les yeux baignés de larmes.

De Wexford ce Conquérant alla à Ross où commandoit Luc Taaf; cette place n'étant pas tenable & la brêche étant faite, Tome II. Tttt

692

la garnison accepta des conditions & sortit sous les armes. Cromwel ne fut pas si heureux à Duncannon, où le Colonel Edouard Wogan commandoit avec une bonne garnison; le Général Parlementaire fut obligé de lever le siège & de retourner sur ses pas à Ross. Ici il sit construire un pont slottant sur la riviere Barrow, tant pour observer les mouvemens d'Ormond, que pour conserver la communication avec la Momonie, où il avoit des intelligences; en effet les villes de Youghal, Cork & toutes les autres qui avoient des garnisons Angloises, se déclarerent pour lui, & les foldats Anglois du parti opposé, dans l'espérance de récompense ou de promotion, désertoient par bandes pour se ranger sous les drapeaux de ce tyran; plusieurs autres places lui ouvrirent leurs portes; Carrick lui fut livrée lâchement par Martin le Commandant. Ballisannon lui sut vendue; mais il fut repoussé à Kilteran. Il se rendit enfin maître de Kilkenny par capitulation, après une belle défense faite par la

garnison.

Flagellum. ibid. part. Il. à l'an 1649 P. 252.

La derniere expédition de Cromwell en Irlande, fut contre Clonmel; cette place fut défendue par seize cens Ultoniens, fous les ordres du Major Général Hugue ó Neill, neveu d'Owen Roe: il avoit servi avec son oncle dans les pays étrangers, & passoit pour habile Capitaine. Cromwell se présenta devant cette place, & la brêche étant faite, il ordonna l'affaut contre l'avis de son Conseil; mais la bravoure des assiégés lui fit manquer son coup, il sut repoussé avec perte de deux mille cinq cens hommes de ses meilleures troupes. Ce tartuse sut lui-même le premier à s'appercevoir de sa témérité, il intéressa la Religion dans ses malheurs, selon sa manie ordinaire, il attribua sa défaite au trop de confiance qu'on avoit mis dans les bras de chair; & en réparation de cette impiété, il ordonna un jeune par toute l'armée. Hugue ô Neill foutint encore quelque temps la place avec toute la valeur imaginable; mais la poudre lui avant manqué, & se voyant hors d'état de soutenir, il sit passer la riviere de nuit à sa garnison & se retira du côté de Waterford. Ce défaut de poudre dans la garnison de Clonmel sut savorable au Général Parlementaire selon les Auteurs de ce temps, autrement, disent-ils, il eut été obligé de lever le siège & d'abandonner cette entreprise. He had gone a way Without it, had it not been that the garrison Wanted powder. Les bourgeois demanderent le lendemain à capituler; les assiégeans, sans sça-

Flagellum, ibid.

voir la retraite de la garnison, leur accorderent volontiers leur demande. Ce fut à ce siège que Cromwell reçut des ordres positifs du Parlement de retourner en Angleterre, où sa présence étoit nécessaire pour faire tête aux Ecossois, armés pour la cause du Roi (a). Il s'embarqua en conséquence à Youghal le 29 Mai, & laissa le commandement de l'armée à Ireton son gendre.

Cox regne de Charles I P 17.

Baker Ci d'Angl.

Baker, ibid.

édit. de Lond. de

Charles Prince de Galles, fils de Charles I, & le véritable héritier des Couronnes Britanniques, étoit alors à Breda. Ce fut dans cette ville, qu'il reçut des Commissaires envoyés par le Gouvernement Ecossois, pour traiter des articles préalables à son rétablissement sur le trone d'Ecosse. Le Marquis de Montrofe, qui avoit mis bas les armes par l'ordre du dernier Roi, passa son temps à voyager en France, en Allemagne & dans les Pays-Bas. Il apprit ici la mort tragique de Charles I. Il recut en même temps du jeune Roi, une nouvelle commission de Capitaine Général de ses troupes en Ecosse, & son impétuosité guerriere lui fit sacrifier sa vie à sa sidélité pour son Prince. Ce Capitaine intrépide ayant sollicité du secours dans les Cours de Dannemark & de Suede, il en reçut de l'argent & des armes pour quinze cens hommes, & partant pour l'Ecosse avec cinq cens Allemans, il essuya une tempête horrible, où il perdit deux cens hommes & une partie de ses munitions de guerre; il débarqua à la fin, vers le milieu du mois d'Avril, dans les Isles Viede Montrose Orcades avec les trois cens hommes qui avoient échappé au l'an 1652. P. 174. naufrage. Les infulaires des Orcades ayant reçu des armes de & fuiv. ce Général, il conduisit cette petite armée à Cathnes, dans ibid. part. II. à l'extrémité septentrionale de l'Écosse. Les forces de Montrose l'an 1649, 1650. étoient trop peu proportionnées à l'entreprise; il sut abandonné de Lond ent 632. & trahi de tous ceux qui s'étoient engagés à lui donner du se- à l'an 1610, cours; les Colonels Ogleby & Corkrain avoient dissipé l'argent reg. Charles II. à qu'on leur avoit confié pour lever des troupes à Amsterdam & l'ani649, & 1610. en Pologne; le Colonel King qui s'étoit chargé de venir à son secours avec un corps de cavalerie Suédoise, lui manqua de parole; le Lord Pluscardy, étant examiné de près par les rébelles, ne put jamais rassembler les deux mille hommes qu'il devoit fournir, les Montagnards enfin étoient trop fatigués & trop

⁽⁴⁾ Charles II.

rebutés de la guerre, pour qu'on put compter sur eux, de sorte que la perte de Montrose étoit inévitable.

Vic de Montrofe. ibid F. 175.

Vic de Mon-

t ofc. p. 178.179.

La nouvelle de l'arrivée de Montrose en Ecosse, allarma extrêmement le Parlement, alors assemblé à Edenburgh; on sit marcher aussitôt l'armée sous les ordres de Lesley & Holborn; le Colonel Straughan fut envoyé en avant à la tête d'un corps de cavalerie; il surprit les Royalistes, qui ne purent se désendre contre une attaque imprévue, tous furent ou tués ou faits prifonniers: Montrose qui cherchoit à se sauver, roda trois ou quatre jours dans les champs, déguifé en Montagnard, sans prendre de nourriture; mais il eut le malheur de tomber entre les mains d'un homme peu délicat fur l'honneur. Ce fut le Seigneur d'Afton, autrefois attaché à fon fervice; cet homme vil voulant mériter la récompense proposée par le Parlement, à celui qui arrêteroit Montrose, le sit prisonnier & le livra indignement à ses ennemis. On ne tarda pas à faire le procès à ce grand homme, il fut condamné à mort sous le nom de Jacques Graham, & pendu à un gibet haut de trente pieds, au grand regret du Roi

son maître & de tous ceux qui pensoient bien.

Pendant que les Fanatiques en Ecosse exerçoient toute leur fureur contre le plus généreux & le plus fidéle des sujets du Roi, leurs Commissaires traitoient à Breda avec ce Prince au sujet de son rétablissement; les conditions qui devoient en être le prix, furent des plus dures & des plus insolentes; il falloit bien aimer la Royauté, pour acheter une Couronne à des conditions si deshonorantes. Les termes de ces conditions portoient 1°. que le Roi banniroit de sa Cour tous les Excommuniés (a). 2°. Qu'il donneroit sa parole Royale d'accepter le Covenant (b). 3°. Qu'il ratifieroit tous les Actes de Parlement, qui ordonnoient le gouvernement Presbytérien, le directoire du culte. la profession de Foi & le Catéchisme dans le Royaume d'Ecosse, comme ils avoient déja été approuvés par l'assemblée généra'e du Kirk (l'Eglise) & par le Parlement du Royaume. & qu'il s'y conformeroit lui-même dans ses exercices particu-liers & domestiques. 4°. Enfin qu'il consentiroit à ce que toutes

⁽a) Les excommuniés étoient tous coux qui l'Igree Golemnelle faite par les Puritains, our avoient ex-offeurs viers pour la caufe Roya-le, & qui forent excommuniés pour cette rai-le, & qui forent excommuniés pour cette raison par le Kirk.

Papisme, de la Prélature, &c.

DES QUATRE STUARTS.

les causes civiles soient terminées en dernier ressort par le Parlement d'Ecosse, & les matieres Ecclésiastiques par le

Kirk (a).

L'embarras de Charles étoit extrême, ses amis étoient partagés sur la conduite qu'il devoit tenir; les uns lui inspiroient de l'éloignement pour une pacification, dont les conditions étoient si dures & si honteuses. D'autres qui avoient souffert le bannissement pour sa cause, & qui désiroient de rentrer dans leur patrie à sa suite, le presserent de consentir aux articles. La Reine Mere & le Prince d'Orange beau-frere de Charles, furent du même avis: ce Prince suivit, sans se faire violence, un conseil si conforme à son penchant, il se soumit aux conditions proposées par les Commissaires, & monta, à Terheyden près de la Haye, sur une frégate commandée par Van Trump le fils; le fameux Van Trump le pere ayant conduit le Prince à bord, recommanda à fon fils d'employer toute l'adresse possible pour le conduire à sa destination; la frégate n'avoit que deux vaisseaux de guerre pour l'escorter, & la flotte Angloise étoit en mer pour lui disputer le passage. L'habile Commandant sçut vaincre cette difficulté, aussi bien que celle d'une horrible tempête qui le jetta sur les côtes de Dannemark; il débarqua le Prince le 16 Juin, dans un endroit nommé le Spey, dans le Nord de l'Ecosse.

Heath, iside

Au. 1670.

Charles fut reçu par ses sujets dénaturés d'Ecosse, avec beaucoup de complimens, mais peu de sincérité : il fut obligé de signer le Covenant, de se séparer de ses plus sidéles serviteurs, & de se livrer entre les mains de ces enthousiastes, sans aucune assurance pour sa liberté ni pour sa vie. On ne le consultoit dans aucune affaire, ni spirituelle ni temporelle, de sorte qu'il s'apperçut bientôt qu'il étoit traité, bien moins en Roi qui devoit gouverner ses sujets, qu'en écolier encore sous la ferrule d'un Régent.

La nouvelle de l'arrivée du Prince Charles en Ecosse, pénétra bientôt en Angleterre; la République consternée fit assembler l'armée, dont le commandement appartenoit de droit au Lord-Fairfax: ce Général le refusa sous prétexte d'infirmité; il jetta parlà les fondemens de la grandeur tyrannique d'Olivier Cromwell; il étoit de retour d'Irlande, où il avoit laissé le commandement

⁽a) C'étoit l'assemblée des Ministres de l'Eglise Presbytérienne. Ttttiij.

à Ireton son gendre, comme on l'a déja vû, il sut nommé Commandant en Chef de l'armée destinée pour l'Ecosse; il marcha à la fin de Juin vers Berwick, pour être à portée des frontieres

de ce Royaume.

au regue de Char-les 11.

Les Etats d'Ecosse consulterent ensemble les moyens de mettre sur pied une armée pour s'opposer aux entreprises de Cromwell; le nombre de troupes réglées étoit peu considérable chez eux; il fut ordonné de lever dix mille hommes d'infan-Baker Chron, terie & vingt-sept troupes de cavalerie. On nomma les Généraux. Le Comte de Leven fut nommé Général de l'infanterie. Holborn devoit commander sous lui en qualité de Major Général; David Lesley eut la commission de Lieutenant Général de la cavalerie, & Montgomery celle de Major Général, & le commandement en chef de toute l'armée fut réservé au Prince Charles, qui fut proclamé Roi d'Ecosse le 15 Juillet à la Croix

d'Edenburgh.

Cromwell, à la tête d'environ seize mille hommes effectifs. entrasen Ecosse à la fin de Juillet, il marcha par Mordington infou'à Haddington; l'armée Ecossoise étoit campée entre Edenburgh & Leith, elle étoit composée de six mille hommes tant cavalerie que dragons & de quinze mille d'infanterie. Cromwell vit bien qu'outre la supériorité du nombre, les Ecossois avoient l'avantage du terrein, il fit un mouvement avec son armée du côté de Mussleborough & de là à Dunbar, dans l'intention de regagner l'Angleterre; il fut suivi de près par l'armée Ecossoise. L'armée Angloise arriva le Dimanche premier jour de Septembre à Dunbar, elle montoit alors à douze mille hommes ; les Ecofsois au nombre de près de vingt-quatre mille hommes, vinrent se poster le même jour sur une hauteur à quelque distance de la Ville; les Anglois en furent déconcertés, mais comme le désespoir donne quelquesois du courage, ils se rangerent en ordre de bataille, & ayant passé cette nuit & la suivante sous les armes, ils furent attaqués le Mardi matin : l'action fut sanglante ; le terrein fut bien diputé, & les Anglois en resterent les maîtres; les Ecossois laisserent sur le champ de bataille quatre mille hommes morts, neuf mille prisonniers, leurs armes & tout leur bagage; Cromwell profitant d'une victoire si signalée, prit possession d'Edenburgh, de Leith & autres places; mais l'approche de l'hyver ne lui permit pas d'étendre plus loin ses conquétes.

Les restes de l'armée Ecossoise échappés au carnage à Dun-

har, se retirerent à Sterling; on pensa alors au couronnement du Roi; cette cérémonie se fit le premier du mois de Janvier suivant à Scone, à la satisfaction de tous les Royalistes. Charles se crovoit alors son maître, mais il se trouva encore entre les mains des plus rigides Covenantaires, & affujetti à la dureté & aux caprices des Fanatiques : ennuyé de cette captivité, il prit la résolution de retourner dans les pays étrangers, & de présérer sa liberté à un titre sans réalité chez ces sarouches illuminés. Pour cet effet, il se déroba secrettement aux Fanatiques pour aller joindre Middleton qui commandoit quelques Royalistes dans les montagnes, mais il en fut détourné par Montgomery & autres amis, qui lui persuaderent d'abandonner une entreprise qui pourroit nuire à ses intérêts.

L'armée Royale étoit toujours campée à Torwood près Sterling; la situation étoit avantageuse, Cromwel tenta en vain ibid f. 131. 6 de l'engager dans une action. Il fit faire différens mouvemens à fuiv. fon armée, par lesquels il serra beaucoup les quartiers du Roi : le désespoir sit prendre alors à ce Prince une résolution, dont il défiroit depuis long-temps l'accomplissement; il comptoit beaucoup sur ses amis en Angleterre, il en avoit effectivement; mais la tyrannie du l'arlement les mit dans l'impossibilité de lui être nrile.

Pendant que Cromwel s'amufoit à faire le siège de S. Johnston & autres places, au nord de Sterling, le Roi fit lever brufquement le camp le dernier jour de Juillet à son armée qui étoit de quatorze mille hommes, & s'avança à grandes journées vers l'Angleterre; arrivé à Carlisse, il y sut proclamé Roi de la grande Bretagne, ainsi que dans les autres villes par où il avoit fuir. passé. Ce Prince fit publier un Manisceste par lequel il accorda une amnistie générale à tous ses sujets Anglois; il excepta de cette grace Cromwel, Bradshaw & Cook comme les plus criminels du meurtre commis sur la personne sacrée du Roi son pere. Les Anglois de marque qui avoient accompagné le Prince dans cette expédition, furent le Duc de Buchingham, le Comte de Cleaveland, les Lords Wentworth & Wilmot, les Colonels Wegan & Bointon, le Major Général Maffey & quelques autres.

Le Roi continua sa marche du côté de Worcester, il sut harcelé en chemin par les détachemens commandés par Lambert & Harrison, qui l'avoient suivi d'Ecosse, & qui l'avoient de-

Higgons, Short View. Fall 170. Baker Chion.

Heath Chrem.

Baker 1814

Heath. Chron. ibid. 108. 294. &

vancé par des marches forcées. Ils furent joints par la milice & les nouvelles levées faites dans le pays par ordre du Parlement. Cromwel, ayant laissé le Général Monk avec sept mille hommes pour achever la conquête de l'Ecosse, marcha sur les Heath, Chron, traces du Roi avec toute la diligence possible. Il investit Woribid. p. 296. 297. cester qu'il prit l'épée à la main ; il fondit tout d'un coup le 3 de Septembre sur l'armée Royale à quelque distance de la Ville, elle fut ou taillée en pièces, ou forcée de se soumettre à la loi du Heath, thid page vainqueur. Après la perte de cette bataille, le Roi se sauva par la fuite; il se déguisa sous diverses formes : & après bien des aventures, il trouva un vaisseau près à faire voile qui le mena

300. 301.

en France.

Les Royalistes étoient toujours sous les armes en Irlande, il y avoit parmi eux des Catholiques & des Protestans; le Marquis d'Ormond qui les commandoit en chef, comme Lord Lieutenant, n'avoit pas la confiance des premiers; il étoit Protestant, & toujours opposé à ce que le Roi leur accorda aucune tolérance dans l'exercice public de leur Religion; ce Général se voyant par là dans l'impossibilité de rien entreprendre contre Ireton le Général Parlementaire, prit le parti de quitter le commandement; il le céda au Comte de Clanriccard, & s'embarqua pour la France. Dans ces entrefaites, Ireton mit le siège devant Limerick; mais il sut obligé d'abandonner cette entreprise aux approches de l'hyver. Le Général Anglois renouvella ce siège au beau temps ; mais la belle défense du très-

vaillant Hugue ô Neill qui y commandoit, le même qui avoit défendu Clonmel contre Cromwel, fit couter cher à Ireton la

An. 1650.

Heath. Chron. part. II. a l'an 1651. Fag. 305.

Mem. de Castle-

prise de Limerick. Le Parlement Anglois vit bien de quelle conséquence il sehaven. Fag. 164. roit pour sa cause, de détacher les Irlandois des intérêts du Roi: il leur fit faire les propositions les plus raisonnables & les plus avantageuses qu'ils auroient pû souhaiter dans de pareilles circonstances; mais ces zélés Royalistes les rejetterent unanimement dans leur assemblée, tenue cette même année à Loghreagh. Il s'agissoit de traîner la guerre en longueur, & de causer une diversion en Irlande; elle pouvoit être favorable au Roi, qui Irelands Case. quittoit l'Ecosse pour entrer en Angleterre. Ce sut dans cet esprit que les Irlandois resterent sous les armes jusqu'en 1659 : ils se trouverent cette année dans l'impossibilité de continuer plus long-temps la guerre. La plus grande partie de l'armée choifit

I. part. P. 57. 58. 59. 60. II. part. p. 68. 69.

DES QUATRE STUARTS.

choisit alors de s'expatrier plutôt que de vivre sous la domination des Régicides, qui avoient trempé leurs mains facriléges dans le sang de leur Prince. Résolus de rendre au Roi, en pays étranger, les services dont ils n'étoient plus susceptibles chez eux, ils demanderent la permission de sortir du Royaume. Les circonstances étoient favorables, Cromwel étoit occupé cette même année à établir une nouvelle forme de gouvernement en Angleterre sous le nom de Protectorat. Il accorda de son autorité aux troupes d'Irlande leur demande; ils s'embarquerent en conséquence, & passerent en France & en Espagne; mais ceux que l'âge ou les infirmités avoient empêché de suivre avec leurs compatriotes le fort de leur Prince, furent traités avec la plus grande barbarie; il y en eut au nombre de quinze à vingt mille, tant foldats, que pauvres gens de la campagne, qui furent vendus comme des esclaves pour être transportés en Amérique, comme on avoit déja fait les prisonniers Ecossois après la bataille de Worcester. Les Officiers & la Noblesse Catholique du Royaume, furent contraints de quitter leurs héritages dans les autres provinces, & de passer le fleuve Shannon pour aller habiter dans la province stérile de la Conacie, & dans le Comté de Clare; on leur fit défense d'en sortir sous peine de la vie, sans une permission expresse. Là ils étoient exposés à l'insolence, à l'oppression & à la cruauté des tyrans qui les dominoient.

Dans ces entresaites, Cromwel, soit dans l'espérance de gagner les Irlandois par des biensaits, soit pour donner une idée avantageuse de sa personne par le penchant qu'il vouloit saire paroître pour la justice, établit une Chambre de Justice (a) à Athlone, où il sur ordonné d'accorder dans les sièces à tous les propriétaires des terres, qui se seroient trouvés innocens de la rébellion, un nombre d'arpens de terre sussifiant pour leur substitance, suivant leurs différentes qualités, & prétentions. Par ce réglement, il arriva que quelques-uns de ces Seigneurs eurent dans la Conacie & dans le Comté de Clare, le quart, d'autres le tiers, & quelques-uns la moitié des revenus dont ils avoient joui chez eux. Cette grace, quoique médiocre, irrita beaucoup leurs persécuteurs (b). Ils prirent souvent la résolution de détruire

Idem, Ibid.

⁽a) On la nomme en Anglois, Courr of possessions des Diens des Catholiques dont leximer. | Texistence sembloit reprocher à ces usurpa-(b) C'étoient les soldars Cromwelliens en l'existence sembloit reprocher à ces usurpateurs l'injustice de leurs acquisitions.

tout d'un coup les misérables restes de cette infortunée Nation, & ce ne fut que la protection spéciale de la providence qui renversa leurs mauvais desseins.

Irelands Cafe. ibid. pag. 60.

Les Catholiques d'Irlande gémirent plusieurs années sous le joug de la tyrannie; ils ne trouvoient de consolation que dans l'espérance du rétablissement de leur Souverain ; ils envisageoient d'avance cet heureux avenement comme la fin de leur captivité, & comptant sur l'équité de ce Prince, ils comptoient aussi sur la restitution des biens qu'ils avoient généreusement sacrifiés pour sa cause; mais pour leur malheur, l'évenement sit avorter leurs espérances.

Heath, Chron. 1653.

Olivier Cromwel qui avoit servi d'instrument au Parlement part. III. à l'an (a) pour abolir la Monarchie dans les trois Royaumes, tourna ses armes contre ses Maîtres: il supprima de son autorité ce Sénat, auquel il étoit redevable de sa puissance; il entra dans la salle de l'assemblée suivi de gens de guerre, & après avoir expofé au Parlement ses raisons & la nécessité qu'il y avoit de le disfoudre, il en sit sortir les membres, sit sermer les portes du Palais, & on plaça par ses ordres des gardes à toutes les avenues pour en couper la communication. Cromwel fit ôter la masse qu'il traita de babiole ou colifichet, & défendit qu'on la portat désormais devant lui dans les cérémonies. Un évenement si subit & si extraordinaire, ne fit pas de sensation chez le peuple Anglois, autrement que dans le gout comique. On en faisoit des plaisanteries dans les assemblées, & on chantoit par-tout des vaudevilles, composés dans un stile burlesque, qui avoient pour refrein, twelve Parliament men for a penny, c'est-à-dire, douze Parlementaires pour un sol. C'est ici l'époque du Protectorat. Le peuple Anglois qui ne voulut pas supporter le gouvernement doux & pacifique d'un Roi légitime, se soumit au despotisme d'un tyran qui ne finit qu'à sa mort arrivée le 3 Septembre, jour remarquable dans son histoire par les célébres victoires qu'il remporta sur les troupes du Roi à Dunbar & à Worcester.

An. 1658.

L'Usurpateur étant mort, la conduite du Général Monk faisoit déja envisager aux Politiques la restauration du Prince légitime. La situation des affaires étoit trop violente pour être du-

⁽⁴⁾ On le nommoit par dérision , the reux Parlement qui détrona Charles I , c'e-Rump Parlement, Rump veut dire , croupion. toit un corps fans chef; il n'étoit composée Céroit le réfidu ou la carcasse de ce malheu- que de la Chambre basse.

rable; il étoit nécessaire que tout rentrât dans l'ordre : la crise étoit cruelle, les uns espéroient, les autres craignoient selon la diversité de leurs intérêts: du nombre des derniers furent les Cromwelliens d'Irlande. Broghil & Coot leurs chefs, envoyerent des émissaires en Angleterre pour sonder la disposition de la Nation, afin qu'ils pussent prendre une résolution convenable à leur intérêt. Ces Parricides ayant appris que les Anglois étoient résolus de seconder l'heureux dessein du Général Monk, & que tous les esprits se réunissoient en faveur du rétablissement de Sa Majesté; ils se rendirent à Dublin, où ils convoquerent les Etats. L'assemblée fut composée de leurs créatures, ils avoient tous les mêmes intérêts, ils étoient tous usurpateurs du bien d'autrui, il étoit nécessaire de déliberer sur les moyens de soutenir leur usurpation, & d'empêcher le rétablissement des Seigneurs Irlandois dans la possession des terres, que les premiers avoient reçu si libéralement de la main de Cromwel l'Usurpateur. Ils prévoyoient bien qu'aussitôt que le Roi seroit monté sur le trône de ses ancêtres. il rétabliroit les anciens proprietaires dans leurs droits, ou du moins qu'il devroit le faire. Ces tyrans voulurent prévenir les intentions du Roi; ils prirent la résolution d'enfermer dans des prisons étroites les Seigneurs Irlandois qui avoient des prétentions. Leur politique étoit de les mettre dans l'impossibilité de prendre parti avec le Roi dans le cas que les Cabalistes voulant imposer à ce Prince des conditions trop dures, l'auroient obligé de soutenir son droit par les armes. Pour donner quelque couleur de justice à leur conduite par rapport aux Irlandois, ces Gouverneurs envoyerent en Angleterre le Chevalier Jean Clotworthy, homme fin & ruse, & fort accredité dans la faction Presbytérienne. Son objet étoit de gagner l'esprit du peuple Anglois, & de lui infinuer le tort & le danger qu'il y auroit de rétablir les Irlandois dans leurs anciennes possessions au préjudice des Anglois protestans de ce Royaume. Clotworthy aussi zélé perfécuteur des Catholiques Irlandois, qu'ennemi juré de la Monarchie, s'acquitta bien de sa commission. Arrivé à Londres, il répandit parmi le peuple le bruit d'une nouvelle rébellion dans l'Irlande. Pour confirmer cette supposition, il fit tenir plusieurs lettres remplies du même esprit entre les mains des Marchands à la Bourse, dont les copies furent bientôt répandues par tous les carrefours de la Ville. Cette imposture donna lieu à un Edit contre les Papistes Irlandois; il sut présenté par le Parlement à Vuuuij

Récit exact & fidéle.

Charles II, lors de son avenement au trône, quoiqu'il sut notoire qu'il n'y avoit pas un seul Irlandois alors en armes dans tout le Royaume d'Irlande, & que l'imposture n'étoit sondée que sur la précipitation avec laquelle quelques Catholiques, même du nombre de ceux qu'on trouvoit innocens, s'étoient mis en possession de leurs patrimoines, sans avoir observé les sormalités de justice. Ils ne croyoient pas ces sormalités nécessaires pour reprendre un bien dont ils avoient été dépouillés quelques années auparavant par un tyran qui n'en observoit aucune, & qui ne re-

connoissoit que la loi du plus fort.

Les Ecrivains du parti font valoir les démarches faites par Broghil, Coot, Clotworthy & autres Chefs des Cabaliftes d'It-lande, en faveur de la restauration de Charles II. Ils avoient envoyé des Commissaires au Roi à Breda, pour assurer Sa Majesté de leur sidélité, & de leurs bonnes intentions pour sa cause. Le Prince qui étoit dans le cas d'avoir besoin de tout le monde, les reçut bien en apparence; mais il sit sentir à Broghil son mécontentement par l'accueil peu savorable qu'il sit à ce Seigneur, lorsqu'il vint le complimenter sur son avenement au trône. En effet, la soumission de ces traîtres doit perdre beaucoup de son mérite, lorsqu'on sçaura qu'elle n'a été faite qu'en conséquence de la résolution prise en Angleterre de rétablir le Prince légitime, & dans un temps que leur approbation étoit peu nécessaire pour opérer le retour du Roi.

Lettre à l'Auteur de l'hist. d'Irlan. p.25. 3.

Cox & les Ecrivains de même trempe que lui, raisonnent différemment. « La Couvention, dit Cox, fit publier une Déclara-» tion le 12 du mois de Mars, pour assembler un Parlement libre, & le 14 Mai elle agréa la Déclaration de Sa Majesté don-» née à Breda le 14 Avril, & confentit avec joie à sa restauration. » Aussitôt les Irlandois Papistes qui étoient restés tranquilles, sans » contribuer en aucune façon à cette grande révolution, voulant » cueillir les fruits du mérite des autres, plusieurs d'entr'eux se » mirent en possession de leurs anciens patrimoines; le mal devint » si général, continue-t-il, que la Couvention sut obligée de pu-» blier une Déclaration le 20 du mois de Mai 1660, à l'effet de - conserver la paix, & d'assurer les possessions. - S'il étoit permis d'interroger ces Ecrivains, on pourroit leur demander quelle a été la nature & la durée de ces possessions, que la Couvention vouloit affurer par la Déclaration du mois de Mai, & quel étoit le titre des possesseurs? La durée de ces possessions ne passoit

DES QUATRE STUARTS.

pas le terme de dix ou douze ans ; c'étoit une récompense que Cromwel avoit donnée aux complices de ses forfaits. Le titre des possesseurs étoit le même qui avoit autorisé le tyran à faire trancher la tête à son Souverain légitime. On laisse au Lecteur à juger du droit que donne un pareil titre, & une possession si courte. A l'égard des Irlandois qui s'étoient mis en possession de leurs biens. la plainte de Cox est non-seulement injuste, mais encore insensée; il convient que ces possessions étoient les anciens patrimoines de ces Papistes. Carte dit, que c'étoit principalement des Gentilshommes Irlandois dépossédés par Cromwel, nonobstant qu'ils furent trouvés innocens dans le Tribunal établi en Irlande par ordre de ce Tyran pour prendre connoissance des crimes de ceux qui avoient trempé dans la rébellion. Ces dépossédés ayant été transplantés dans la Conacie & dans le Comté de Clare par une autorité usurpée, c'est toujours Carte qui parle. se crurent en droit, l'usurpation ayant cessé, de rentrer dans leurs premieres possessions, & d'en chasser les usurpateurs. Ils voulurent, dit Cox, cueillir le fruit du mérite des autres. Si on entend ici par le mot, mérite, l'adhésion de ces Usurpateurs à la restauration du Prince légitime, leur mérite étoit bien petit dans un temps que les Royalistes avoient pris le dessus, & que l'affaire de la restauration étoit bien avancée en Angleterre & en Ecosse. D'ailleurs leurs usurpations n'étoient pas le fruit de ce prétendu mérite; il faut monter plus haut pour en chercher la cause. Leur vrai mérite étoit fondé dans la rébellion ; ils avoient tous servi Cromwel contre le Roi; Broghil, Coot, & leurs autres Chefs, tenoient des commissions de lui; Broghil étoit membre du Parlement de son temps pour le Comté de Cork, il Ecriv. d'Ir. à l'aste continua à servir sidélement ce Tyran jusqu'à sa mort, après quoi il s'attacha à Richard Cromwel fils du dernier, & devenu protecteur après lui; il fut membre du Conseil privé de ce nouveau protecteur, jusqu'à ce qu'il fur dépouillé de l'autorité suprême. Broghil n'ayant plus d'usurpateur à soutenir, & voyant les dispositions de la nation Angloise, par rapport au rétablissement du Roi, il retourna en Irlande, où il suivit, conjointemene avec les autres de sa faction, le parti du plus fort. Voilà le mérite de ces hommes, dont Cox releve tant les services. La prévention de cet Ecrivain lui fait trouver mauvais les efforts faits par les propriéraires Irlandois pour rentrer dans leurs biens . en voulant par là, dit-il, ravir aux autres le fruit de leur mérite. Vuuu iii

Vie da Due d'Ormond. 10m. 2. liv. 6. pag. 205.

Hattis hift, des

Ce fut enfin au mois de Mai de l'année 1660, que Charles fils aîné de Charles I, sans effusion de sang, par la conduite sage & désintéressée du Général Monk, monta sur le trône de ses ancêtres, sous le nom de Charles II. Ce Général prépara si bien les esprits, que tous les Etats se réunirent pour reconnoître le légitime héritier des Couronnes Britanniques. En reconnoissance, Charles se rendit à la Chambre haute, & sit passer un acte général d'amnistie, qui fut reçu dans les deux Chambres avec beaucoup d'applaudissement. Le Monarque laissa à ce Tribunal le soin de venger le sang de son pere, & la liberté de choisir les victimes : & d'un grand nombre qui avoit concouru à l'affreuse catastrophe de Charles I, dix, seulement, furent exécutés; d'autres furent jugés dignes de la clémence du Roi.

Heath. Chron. 1661. Fag 497.

Quoique la plus grande partie de la nation Ecossoise se fut part. 4. à l'an rendue criminelle envers Charles I, le Marquis d'Argyle, Guthry, célébre Ministre & le Capitaine Giffan, furent les seules victimes; le premier pour avoir vendu le Roi aux Anglois, & pour s'être soumis à l'usurpation : Guthry étoit un séditieux Prédicant qui avoit outragé personnellement le Roi; il étoit connu pour un adversaire violent du Marquis de Montrose, & de toute la faction Royale: Giffan étoit un Renegat livré à Cromwel; ces deux derniers furent pendus à Edenbourgh.

Charles monta sur le trône Britannique dans des circonstances bien favorables à sa gloire; le peuple consterné à la vue du traitement barbare qu'on avoit fait essuyer au pere, n'osoit pas trop se flatter d'un pardon de la part du fils; il gémissoit depuis quelques années sous l'esclavage de la tyrannie; il vir renaître la paix , la liberté , l'ordre & les loix , & un calme général rétabli dans les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse; de sorte que jamais Prince ne jouit plus réellement de l'affection des ses

fujets que Charles II.

Irelands Cafe. pait, 2. p. 69 70. 71.72.

Le rétablissement du Souverain légitime sembloit devoir mettre fin à toutes les calamités des Irlandois. Une partie de cette Nation avoit suivi généreusement son sort dans ses plus grands malheurs. Ces fidéles sujets ayant passé les mers pour se soustraire à la tyrannie, se rendirent en foule de toutes parts au nombre de vingt-cinq à trente mille hommes, auprès de Charles pour recevoir ses ordres; jamais troupes ne montrerent plus de docilité à les suivre. Pendant que ce Prince étoit en France, ils fignalerent leur courage au service de cette Couronne. La situaDES QUATRE STUARTS.

tion des affaires obligea-t-elle le Monarque Anglois de chercher un asyle chez les Espagnols? le premier commandement de sa part suffit à tous ces Régimens pour le suivre dans les Pays-Bas . de sorte qu'on peut dire, sans craindre un démenti, que l'attachement & la fidélité des Irlandois pour leur Roi, dans un temps qu'il étoit abandonné de presque tous ses autres sujets, lui attira les honneurs, & la considération dont il avoit joui parmi les Etrangers pendant le temps de son éxil. Ce Prince nous en est garant; voici comme il parle dans ses premieres harangues aux deux Chambres du Parlement, immédiatement après qu'il fut

rétabli sur le trône d'Angleterre.

Dans sa premiere harangue du 27 Juillet 1660, il s'exprime de cette sorte. « Je compte n'avoir pas besoin de parler de l'Iralande qui ne mérite pas d'être seule exclue du bienfait de ma clemence, ses habitans m'ont témoigné une affection extrême m dans les pays étrangers; vous aurez donc soin de mon honneur. » & des promesses que je leur ai faites. » Et encore au 30 Novembre suivant, dans sa déclaration au sujet de l'arrangement des affaires d'Irlande, il se sert des ces paroles remarquables : «En m dernier lieu nous nous sommes souvenus, & nous nous sou- édic de Dublinwiendrons toujours de la grande affection qu'une partie consi- en 1723. P. 359. » dérable de cette Nation nous a témoignée pendant notre séjour mau-delà des mers, nos troupes Irlandoises ayant toujours recu » avec la plus grande joie & obéissance nos ordres, & s'y étant ofoumise de même, ne balançant pas de se retirer au service que » nous leur avons indiqué comme le plus utile à nos intérêts. » quelque nuisible qu'il dut être au leur , laquelle conduite de » leur part ne sçauroit être que très-digne de notre protection » » justice & faveur. » Il est bon de sçavoir quelle a été l'étendue de la protection, de la justice & de la faveur que les Irlandois avoient mérité de l'aveu même du Prince, & quel est le fruit qu'ils en ont retiré. Charles en possession du trône, vouloit se dédommager par les plaisirs, des années de ses disgraces. Pour cet effer, il donna toute sa consiance à des Ministres persides qui avoient bien plus à cœur leur intérêt personnel, que l'honneur & la gloire d'un si bon Maître.

Il étoit principalement question alors si les Cromwelliens qui avoient persécuté Charles I jusque sur l'échaffaut, & contraint Charles II à passer douze années dans un triste exil, devoient être maintenus dans la paisible jouissance des terres qu'ils avoient ob-

tenues en Irlande en recompense de leurs services contre la Couronne, ou si les anciens propriétaires qui avoient signalé leur sidélité pour cette Couronne d'une maniere si éclatante, devoient être rétablis dans la possession de ces mêmes terres qu'ils avoient perdues à cause de leur attachement à la cause Royale. Le titre des premiers n'étoit fondé que sur le régicide, leur possession n'ètoit que d'environ douze ans : cela ne donne pas droit de prescription lorsque le titre n'est pas juste; ad prascriptionem requiritur justus titulus. Le titre des derniers étoit fondé sur une possession non interrompue de plusieurs siécles, sur la foi publique d'un traité solemnel conclu avec Charles I, nommé la paix de 1648, & enfin sur les promesses réitérées de Charles II dans le temps de son exil; jamais question n'a paru plus aisée à décider que celle-ci. Le Roi parut d'abord tout-à-fait disposé à rendre justice aux derniers; mais la malice du premier Ministre (a), & de quelques autres Grands de la Cour, lui firent peu à peu changer d'avis pour prendre un parti tout contraire; ils le porterent insensiblement à abandonner à leurs ennemis ceux qui ne l'avoient jamais abandonné dans ses plus grands malheurs, quelle justice? un Roi chrétien & généreux, non content de pardonner aux ennemis jurés de sa Couronne, aux bourreaux de son pere, aux cruels persécuteurs de toute la famille Royale, & dont il n'avoit échappé lui-même la fureur qu'avec beaucoup de peine, & par une espèce de miracle, il leur accorde encore des faveurs, il les enrichit des biens patrimoniaux. des honneurs & des dignités de ses meilleurs sujets, qui au prix de leur fortune & de leur vie, avoient soutenu jusqu'à l'extrémité ses intérêts contre ces nouveaux favoris; c'est un procédé sans exemple. Voilà pourtant la protedion, la justice & la faveur dont le zéle & la fidélité des Irlandois a été payée par la Déclaration du Roi, pour le reglement ou l'établissement de l'Irlande, donnée à Whitehall le 30 Novembre 1660.

Irelands Cafe.

La Déclaration du Roi pour l'établissement de l'Irlande, étoit en effet l'établissement des rébelles & des traîtres, parconséquent la destruction des plus sidéles sujers de Sa Majesté; cette Déclaration sur suivie d'instructions pour l'exécuter, ensuire venoit le beau Commentaire du Parlement sur l'une & sur l'autre, ensin le sameux Adle d'explication, devoit couronner

^(#) Comte de Clarendon,

707

l'ouvrage, & le tout étoit calculé pour ruiner de fond en comble ceux dont le droit paroissoit incontestable.

Les Catholiques Irlandois qui devoient être remis en possession de leurs héritages, étoient distingués en trois classes; la premiere étoit de ceux qu'on appelloit Innocens, c'est-à-dire, de ceux qui n'avoient jamais pris les armes avec les Confédérés ayant la paix de 1648; la deuxiéme comprenoit ceux qu'on nommoit Ensignmen, gens à enseignes, c'est-à-dire, ceux qui avoient fervi au-delà des mers sous les enseignes de Sa Majesté pendant son exil; la troisième enfin étoit composée de ceux des Confédérés que la foi d'un traité solemnel autorisoit à reclamer leurs patrimoines. Le Roi parut déterminé à faire justice à ces trois classes. A l'égard des Innocens, leurs ennemis mêmes n'étoient pas assez impudens pour s'opposer à la restitution de leurs biens. Quant aux militaires, les services distingués qu'ils venoient de rendre à leur Prince, étoient si récens & si présens à sa mémoire, que personne n'osoit demander qu'ils fussent exclus des faveurs de Sa Majesté. Il n'y eut donc que les Confédérés dont les prétentions étoient principalement fondées sur la paix de ibid. p. ss. 1648, qui ne purent se flatter d'aucune indulgence. Le Roi sentit parfaitement l'injustice qu'il y auroit de manquer à ses engagemens par rapport à cette paix, où sa conscience & son honneur étoient intéressés, comme il s'exprime lui-même dans la clause qu'il fit insérer dans sa Déclaration. « Nous ne pouvions, me dit ce Prince, oublier la paix que nous avons été nous-mêmes dans la nécessité de faire avec nos sujets Irlandois, dans II. ch. 2. p. 360. » un temps que ceux qui avoient méchamment usurpé l'autorité & suiv. » dans ce Royaume, avoient érigé cette odieuse Cour, pour » ôter la vie à notre cher Pere C'est pourquoi nous ne pou-» vions que nous regarder tenus d'accomplir ce que nous devons

Irelands Cafe. ibid. p. 87.

Irelands Cafel

Statuts d'Irl. re-

"accompli ce qu'ils nous avoient promis, &c. " Les Cromwelliens de l'autre côté, & les Partisans qu'ils avoient achetés à la Cour, voyant le Roi si déterminé dans P. 89. cette affaire, & n'osant pas s'opposer directement à des intentions si généreuses & si dignes de la Royauté, seignirent d'entrer dans les mêmes sentimens, bien persuadés que leur injuste politique ne leur manqueroit pas dans le besoin, & qu'elle leur fourniroit assez de ressource pour amener le Prince à leur point de vue; ils lui firent donc entendre, & poserent pour une ma-

par cette paix, à ceux qui avoient honnêtement & fidélement

Irelands Cafe

Tome II.

xime fondamentale, qu'il y avoit en Irlande plus de terres confisquées qu'il n'en falloit pour satisfaire tous ceux dont les prétentions étoient justes; ils représentement ensuite qu'il étoit raifonnable de présérer les Protestans du nouvel intérêt, c'est-à-dire,
les Aventuriers, à tous autres prétendans, ou du moins qu'ils
fussent placés immédiatement après les Papisses innocens. Par ces
deux articles qui leur surent accordés comme le sondement de tout
l'édifice, les secaires les plus sauvages, & les fanatiques les plus
décidés des trois Royaumes, dont les principes avoient toujours
été également suncstes à la vraie Religion, & au gouvernement
Monarchique, devinrent tout d'un coup sous ce manteau de Protestantisme, les mignons de l'Eglise & de l'Etat; conversion trop
sibite pour être sincére.

Irelands Case. ibid. p. 90.
Récit exacte & fidèle. pag. 39. & fuiy.

subite pour être sincére. Les Protestans à qui on devoit assurer des possessions en Irlande, étoient aussi de trois sortes. Premierement de ceux qu'on nommoit Aventuriers, c'étoit les marchands & bourgeois de Londres, qui fondés sur le crédit des actes de la dix-septiéme & dix-huitième année du regne de Charles I, faits pour la réduction de l'Irlande, avoient avancé en 1641 à Londres, des sommes considérables sur les terres de ce pays, dont l'acquêt leur coutoit très-peu. Cet argent bien loin d'avoir été envoyé dans cette Isle, fut employé par le Parlement rébelle d'Angleterre à lever cette armée qui défit celle du Roi à Edgehill, & cela du consentement des Aventuriers mêmes, assemblés alors au bureau des Epiciers, nommé Grocershall à Londres. Ceci n'étoit pas un secret, Charles I ne l'ignoroit pas, puisqu'il en fit faire des reproches aux Commissaires du Parlement lors du traité d'Uxbridge, & cette perfidie fut cause que ce Prince ne sit jamais mention dans ses différens projets de pacification avec les Irlandois confédérés, d'aucun titre qu'auroient ces Aventuriers auxdites terres, & qu'il n'eut garde defaire aucune provision pour eux. Charles II n'étoit pas moins convaincu de la nullité des titres de ces Aventuriers. Sa Déclaration fait voir d'une maniere bien expresse ce qu'il en pensoit : « En premier lieu, dit-il, pour sa-» tisfaire aux demandes de ceux qui ont avancé leur argent, quoigue, si on examinoit au pied de la lettre, & selon la rigueur » des loix, les titres par lesquels ils jouissent actuellement de » leurs terres & possessions, on les trouveroit très - désectueux » & même invalides, comme n'étant pas conformes aux actes du - Parlement, fur lesquels on prétend les appuyer, & qu'au con-

Statuts d'Irlande ibid, pag. 361.

" traire ils tendent à toute une autre fin ; cependant comme nous » sommes très - portés à pourvoir, &c. » Néanmoins quelque énormes que soient leurs crimes, quelque nullité qui se trouve dans leurs titres, il faut qu'ils soient maintenus dans leurs possessions injustes. Si les titres de ces premiers Aventuriers sont si défectueux, que doit-on penser de ceux qui ont avancé leur argent après pour fomenter la rébellion, sans autre autorité que celle de la Chambre basse, qui avoit usurpé le gouvernement. Selon les loix fondamentales du Royaume, cette Chambre n'avoit pas le pouvoir de faire des emprunts au nom de la Nation, ni le droit de gouverner; cela demande le concours de l'autorité Royale. avec celle des deux Chambres du Parlement ; le Roi étoit alors en exil, & la Chambre haute étoit supprimée; cependant les derniers Aventuriers furent mis fur un pied égal avec les premiers, & les uns & les autres assurés pour toujours de ces fonds acquis de la maniere qu'on vient de se dire, & dont la plupart ne leur avoient couté que le revenu d'une ou de deux années, c'est ainst que ces Aventuriers persécuteurs de leurs Rois sont libéralement recompensés aux dépens des fidéles Irlandois.

Les foldats de Cromwel tenoient le fecond rang pour la diftribution des récompenses. Ce tyran à la vérité leur devoit beau- ibid. pag. 92. 93. coup, puisqu'avec le secours de leurs freres en Angleterre, ils sidéle, pag. 48. & l'éleverent d'une condition très-médiocre à une puissance abso-suiv. lue sur les trois Royaumes : aussi sa reconnoissance ne sut-elle pas disproportionnée à un service si signalé. Douze Comtés entiers furent partagés par ses ordres entre ces fanatiques soldats, ministres cruels de sa tyrannie, & ennemis déclarés de la Couronne: il paroît cependant que ce ne fut que par maniere d'hypothéque que ce tyran gratifia ainsi ces infâmes mercénaires, pour payer les arrérages qui leur étoient dus, puisqu'il n'a jamais voulu accorder de Lettres-Patentes pour leur en confirmer la proprieté. Cette possession précaire porta plusieurs de ces nouveaux Seigneurs à vendre pour une bagatelle leurs prétentions sur ces terres à mesure que l'occasion s'en présentoit, & par l'évenement, les nouveaux acquereurs s'enrichirent, ayant été confirmés à perpétuité par la Déclaration du Roi dans la possession du fruit de leur iniquité : chose étrange! En effet, on ne se seroit jamais imaginé que Charles II rétabli fur le trône de ses ancêtres, put se résoudre, comme cela arriva malheureusement pour sa famille, à recompenser les bour-Xxxx ij

reaux de son Pere, par la donation illimitée de ces possessions, tandis qu'il laisseroit mourir de misére ceux qui avoient un droit incontestable d'y rentrer, & de la sidélité desquels il faisoit de si pompeux éloges.

Irelands Cafes
ibid pag. 94. &
fuiv.
Récit exact &
fidèle. p. 54. &

En troisième lieu se présentent les Officiers qui avoient servi le Roi en Irlande, dans quelque temps que ce fut, avant le 5 Juin 1649, & dont les arrérages montoient, suivant le calcul qu'ils en firent eux-mêmes, à un million huit cens mille livres sterlings. Ce calcul, quelqu'extravagant qu'il fut, & n'ayant de vérité effective que pour la dixiéme partie tout au plus, passa sans obstacle, & mérita l'approbation des Aventuriers & des foldats, dont la maxime étoit, Fais-moi un plaisir & je t'en ferai un autre; car ils considérerent sagement que plusieurs des quarante-neuf Officiers dont il étoit question, avoient quelque couleur d'un mérite dont ils étoient eux-mêmes destitués, & par conséquent qu'il étoit de leur intérêt de se les attacher, en favorisant leurs prétentions. C'est pourquoi, sous prétexte de ces prétendus arrérages, ces quarante-neuf Officiers furent gratifiés de toutes les terres confiquées dans quatre Comtés, fur les rives du fleuve Shannon, outre les maisons & privileges qu'ils obtinrent presque dans toutes les villes & bourgs du Royaume; pour comble de reconnoissance de leurs signalés services, on leur assigna cent mille livres sterlings argent comptant, sur les revenus d'un an des Aventuriers, soldats & Irlandois rétablis dans leurs possesfions. On fera d'autant plus surpris de ce bon traitement, quand on scaura que le plus grand hombre de ces Officiers étoient, ou dans une rébellion actuelle contre le Roi, pendant l'été de 1649 & plusieurs années auparavant, comme les Comtes d'Orrery (a), de Mountrath, les Lords Kingston & Coloony, les Chevaliers Jones, Saint-Georges, Coles & plusieurs autres; ou du moins qu'ils déserterent, peu de temps après, les étendarts du Roi, pour se joindre à l'usurpateur, qui les récompensa libéralement par des donations immenses. Il paroîtra encore fingulier à tous les siécles, que ceux d'entre eux qui avoient le plus contribué à livrer à l'usurpateur les villes & forteresses les plus considérables, furent, par l'Acte d'établissement, auto-

⁽a) Cromwel avoit confié au Comte d'Or- pour fervir contre le Roi. Harris traité des tery le commandement de son aimée en Ir- Écriv, d'Irl, à l'art. Boyle, lande, lorsqu'il sut rappellé en Angleterre

DES OUATRE STUARTS.

risés à se faire payer de leurs arrérages, Pourvû, dit l'Acte. o qu'ils pussent, dans l'espace de deux ans, faire voir au Vice-» Roi d'Irlande ou à six membres du Conseil, qu'ils avoient fait » quelque réparation pour leurs fautes passées, en paroissant à » temps pour le rétablissement du Roi. » On pense bien que cette réparation étoit aifée à faire devant des Juges de même trempe qu'eux. Au reste la soumission des quarante-neuf Officiers à l'autorité du Roi, avoit fort peu de mérite, dans un temps où l'acquiescement universel de tous les Etats les mettoit dans l'impossibilité de s'y opposer. Suivant le sistème fondé sur la doctrine de Calvin, les Elus, malgré les plus énormes excès, sont ibid p. 97. toujours irréprochables & enfans de la grace, parce qu'aucun péché, dit-il, ne leur sçauroit être imputé. Il en est apparemment de même de ces nouveaux Saints, quand ils jugeront à propos d'entrer chaque mois dans les trahisons les plus noires. & les rébellions les plus punissables, ils devront passer constamment pour les sujets les plus sidéles & les plus obéissants de Sa Majesté, à qui le nom odieux de rébelles ne peut jamais convenir, mais qui au contraire mérite les plus hautes récompenses; au lieu que les réprouvés Papistes sont certainement damnés. même dans ce monde, de quelqu'innocence ou fidélité qu'ils puissent se vanter. C'est pourquoi, quoique la Déclaration du Roi n'eut fait aucune distinction des quarante-neuf Officiers, mais qu'elle leur ordonnat à tous, soit Catholiques, soit Protestans, le payement de leurs arrérages, cependant par les Instructions & autres Actes postérieurs du Parlement, les Catholiques, excepté le Marquis de Clanriccard & le Chevalier George Hamilton, furent entierement exclus, quoiqu'aucun d'eux n'eut jamais quitté les étendarts de Sa Majesté; mais qu'ils se sussent tous opposés à l'usurpateur, jusqu'à la derniere extrémité.

C'est ainsi que ces Ministres d'iniquité trouverent le moven de conduire insensiblement le Roi contre son inclination, à commettre les injustices les plus criantes. Ce Prince étoit bien éloigné de vouloir dépouiller les Catholiques d'Irlande de leurs patrimoines; il étoit même porté, dès le commencement, de leur faire rendre toute la justice imaginable; mais il s'étoit laissé tromper par la perfidie de ceux à qui il avoit donné sa confiance. qui, nonobstant leur prétendue sidélité, préséroient toujours leurs intérêts particuliers à la gloire de leur Prince. Voici un échantillon de leur politique détestable : comme parmi les Ca-

Xxxx iii

Irelands Cale.

tholiques, il n'y avon que ceux qu'on avoit désigné sous le nom d'Innocens (a), que la Déclaration mettoit en possession de leurs biens, sans aucunes reprises préalables, ces Ministres jugerent à propos d'exiger des Catholiques, plusieurs qualités ou conditions, pour les mettre dans une espèce d'impossibilité d'être trouvés innocens. La premiere de ces conditions portoit qu'au-Stat. d'Int. ibid. cun ne seroit rétabli comme un « Papisle innocent qui , étant * majeur & dans son bon sens, avoit joui de ses biens person-» nels ou réels, dans les quartiers des rébelles. » Par cette clause seule on peut aisément juger de tout le reste, & se former une idée de la justice que les Irlandois avoient à espérer, puisque suivant la teneur de ces paroles, non-seulement ceux qui avoient vécu paisiblement dans leurs terres, sans avoir pris les armes pour aucun parti; mais aussi ceux qui combattoient pour le Roi en Angleterre, au cas qu'ils eussent reçu la moindre portion de leurs revenus en Irlande pendant la guerre, devoient être censés coupables, & leurs héritages livrés à des infâmes rébelles, qui avoient montré tant de zéle à combattre

P. 374. & 375.

Irelands Cafe. P45. 100. 101.

leur Roi. Pour juger la cause des innocens sous les conditions susdites; on établit à Dublin une Cour, nommée en Anglois, Court of Claimes, sur le modéle de celle que Cromwell avoit fait ériger à Athlone en 1654, en faveur des Catholiques transplantés en Conacie & dans le Comté de Clare, avec cette différence que la Cour de l'usurpateur étoit de beaucoup la moins partiale des deux; car soit que les Cromwelliens manquassent d'argent, pour suborner des témoins, soit qu'ils ignorassent l'art d'employer de pareils scélérats, prêts à gagner leur pain aux dépens de leurs consciences, il est constant que peu de ces mercenaires farent produits, au lieu qu'il en parut sans nombre à cette derniere Cour, où ils furent même beaucoup accueillis & encouragés. La Cour d'Athlone n'eut limité aucun temps aux transplantés pour faire valoir leurs prétentions, au lieu que celle de Dublin accorda à peine six mois, pour examiner les prétentions de tous les Carholiques du Royaume, n'ayant ouvert ses scéances que le 15 Février 1663, & les ayant finies vers le milieu d'Août suivant. Pendant ce court intervalle, près de mille Ca-

⁽a) On a cija expliqué ce qu'on doit entendre par le mot Innocent. Voyez la page 707. de ce volume.

tholiques furent examinés, dont au moins la moitié fut déclarée innocente, malgré la rigueur des qualités susdites, & la licence effrénée des faux témoins. Un seul exemple parmi cent de pareille espéce, suffira pour mettre en évidence la corruption des témoins & des Juges. M. François Betagh de Moynalty, qui vivoit en 1693 à la Cour de S. Germain-en-Laye (a), dont les ancêtres avoient possédé des terres considérables dans P. 102. 103. le Comté de Meath, pendant plusieurs siécles, sut accusé d'avoir, à la tête d'une compagnie d'infanterie, pillé & saccagé en 1641 ses voisins Protestans, quoique de notoriété publique il n'eut. au mois d'Octobre 1641, que neuf ans, âge peu compétent à des excès de cette nature. De plus, des deux témoins produits contre lui, qui n'étoient que de la lie du peuple, l'un n'avoit pas encore trois ans en 1641. Un parjure si manifeste, ni l'innocence de ce Gentilhomme attestée par toute la Noblesse du pays, ne firent aucune impression sur ces Juges: & quoique dans. la suite le Chevalier Rainsford, principal Commissaire ou Juge de ladite Cour, eut expressément reconnu l'injustice de ce procédé, sur les reproches que lui en sit la Marquise d'Antrim. en présence du Comte de Limerick & autres personnes de qualité; cependant il ne fut jamais question de lui faire la moindre réparation. Ce fut par des menées si abominables, que quelques centaines d'anciennes familles, aussi respectable par la noblesse de leur extraction que par les sentimens qui caractérisent les plus fidéles sujets, furent dépouillées de leurs patrimoines, & réduites à la dure nécessité ou de mandier, ou d'embrasser des professions peu convenables à leur naissance.

Le tems fixé pour l'examen des intéressés étant expiré, le Chevalier Rainsford chef de la commission, jugea qu'il falloit surfeoir jusqu'à ce qu'on eut reçu une nouvelle prorogation qui donna du temps pour rendre justice & discuter les droits de ceux qui n'avoient pû l'obtenir dans l'année; ils étoient au nombre de sept mille personnes qui avoient à faire examiner leurs prétentions, & qui méritoient d'être écoutées aussi bien que les autres, puisque « tout homme doit être réputé innocent, jusqu'à » ce que le contraire soit prouvé », sur-tout lorsqu'il se soumet à un Tribunal si sévere; mais la prorogation avant été resusée

Irelands Cafe.

Au. 1641.

⁽a) Son fils est major du Régiment Irlandois de Fitz-James Cavalerie au service de la France.

par Clarendon, la Cour établie pour l'examen des prétentions des innocens, fut obligée de cesser ses fonctions & de se séparer. Clarendon créa alors un nouveau Tribunal, composée de gens, dont la plupart avoient usurpé les terres, dont les légitimes propriétaires sollicitoient la restitution. Les premiers devenus ainsi juges & parties, quelle espérance restoit-il aux derniers? Pour leur rendre à jamais la justice inaccessible, le Parlement sit un nouvel Asse d'explication, qui leur interdisoit toute démarche ultérieure à cet égard; la clause suivante de cet Acte mérite attention, elle étonneza sans doute tout lecteur équitable.

« Nous voulons & ordonnons par cet Acte, que dorénavant aucuns de ceux dont on n'a pu examiner l'innocence, ne » soient recus à en saire preuve, ni à demander à rentrer dans » leurs biens, fous prétexte de ladite innocence, ou de quelques » articles de la Déclaration précédente; en conféquence de quoi » nous les déboutons de toute preuve d'innocence, & de tous » avantages portés par quelques-uns des articles. » Fut-il jamais clause plus injurieuse à la foi publique & au droit des gens; peut-on rien imaginer de plus contraire à toutes les loix divines & humaines! Condamner tant de milliers de Chrétiens sans les entendre, & les punir par la privation de leurs biens, sans aucune formalité de justice, c'est un procédé sans exemple chez les nations les plus barbares. Voila les leçons de morale que ces réformateurs donnoient aux Irlandois, pendant qu'ils convertissoient à leur profit, les terres de ce peuple malheureux. Cette clause enfin est dérogatoire à la grande Chartre d'Angleterre, qui rend cette Nation si sière. Selon cette Chartre (a). aucun homme libre ne sera pris ni emprisonné, ni dépossédé de son franc-fief, de ses libertés, ou libres coutumes: il ne sera ni décreté, ni banni, ni destitué, ni rejetté que selon la loi, & par un jugement légitime de ses Pairs, en présence de témoins fidéles, qui seront appellés pour cet effet : le droit, ni la justice, ne seront vendus, refusés, ni différés à personne. Les Anglois s'applaudissent sur les priviléges de liberté & propriété que cet article de leur Chartre leur donne, privilége qu'ils croyent appar-

⁽a) Nallus liber homo caplatur, vel et gr, vel deturbetur, nifi per legem terne, imprifonceur, aut diffeifieur de aliquo libes. Es per legale judicium Parium fuorum, fidero inememento fuo, vel tibertatibus, vel libus tetinbus ad hoc inductis. Nulli vendeliberis confueredinibus fais, aut unlageur, mus, nulli negabimus, aut culli differemus agravaler, aut ailiquo ali im modo delitua- rectum, vel jultitiam, Mag. Chattar, cap. 29.

DES QUATRE STUARTS.

tenir à l'humanité; mais ils comptent pour rien l'infraction de cette belle Loi de la nature, par laquelle il nous est défendu de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fut

fait.

Tome II.

Après un traitement si peu chrétien, qu'on avoit fait essuyer à tant de milliers de personnes innocentes, en les renvoyant sans daigner ibid. p. 105. seulement écouter leurs plaintes, doit-on être surpris du peu de faveur qu'éprouverent les généreux militaires, qui avoient tant souffert dans les pays étrangers pour le service du Roi? Ce Prince en avoit marqué sa reconnoissance, en faisant insérer dans la Déclaration une clause spéciale en leur faveur; mais les Cabalistes, sans s'opposer directement aux bonnes intentions du Roi, scurent préoc- pas. 106. 107. cuper l'esprit de Sa Majesté de l'idée la plus bizarre, scavoir qu'il y avoit à la disposition de la Couronne assez de terres confisquées pour satisfaire à toutes les prétentions bien fondées : cette découverte, toute extravagante qu'elle parut, servit néanmoins de raison, pour mettre dans la Déclaration la clause suivante. « Les Irlandois, à qui nous nous proposons de donner statuts d'Irlande. » satisfaction, sont ceux qui ayant été avec nous hors de nos ibid. pag. 369. Etats, & n'ayant pas probablement des fonds ou autres pro-» visions, peuvent, avec moins d'inconvéniens, attendre des re-» prises, qu'il y en auroit de déposséder d'autres, sur-tout

· étant entierement persuadés que dans peu nous leur assigne-

» rons leurs reprifes respectives, ayant en notre pouvoir des belles » & grandes terres confiquées, dont nous n'avons point encore » disposé, & qui sont réservées pour cette fin. »

Le jugement porté dans cette clause, doit paroître étrange à ceux qui sont au fait des affaires de ce temps. Les possesseurs qu'on a voulu ménager, furent des foldats complices de la scélératesse de Cromwell, qui, après avoir contribué à l'horrible catastrophe de Charles I en Angleterre, avoit accompagné ce tyran en Irlande. C'étoit des hommes sanguinaires, sans fortune, la plûpart de la lie du peuple & le rebut de la nation Angloise, qui s'étoient livrés à la cabale, pour anéantir en même temps la Royauté & la Monarchie. Tels furent les compétiteurs que la clause susdite met en compromis avec les sidéles sujets, qui avoient partagé avec le Roi ses disgraces pendant son exil. Ceux-là sont recompensés de leur parricide par de vastes possessions en fonds de terres; ceux-ci sont dépouillés de leurs patrimoines, pour leur attachement à la cause royale; la possession de ceux-là n'est

Yyyy

Irelands Cafe.

Irelands Cafe.

que d'environ dix ou douze ans; ceux-ci réclament les héritages possédés par leurs peres depuis un grand nombre de siécles. La clause suppose que les premiers avoient des fonds & des provisions; mais ces fonds provenoient des fruits des terres qu'ils " avoient usurpées sans aucun titre légitime. Ils n'avoient pas plus de fonds dans le temps qu'ils prirent possession de ces terres, que n'en avoient les anciens propriétaires, qui avoient tout confumé au service de leur Roi. N'importe, aux termes de la clause. les derniers « peuvent, avec moins d'inconvénient, attendre des » reprifes, qu'il y en auroit de déposséder les premiers. » Voila un trait de la politique de Charles II; c'est ainsi qu'il perpétua les semences de rébellion, qui furent si funestes à sa famille.

Les Cabalistes ayant gagné ce point fondamental qui affuroit aux

Irelands Cafe. P. 108, 109.

aventuriers & aux soldats Cromwelliens la jouissance de tout ce qu'ils possédoient, jusqu'à ce qu'on leur trouva des reprises équivalentes de terres confisquées, leurs protecteurs firent ensorte que presque toutes les terres confisquées surent libéralement données aux Comtes d'Ormond, d'Anglesey, d'Orrery, aux Lords Coote, Kingston, & autres favoris qui avoient assez mal servi la Couronne. Pour se faire des amis du Mammon de l'iniquité, on céda beaucoup de terres à de pieux usages; on augmenta les revenus de l'Université de Dublin, on établit des Ecoles pour l'éducation gratuite; on enrichit quelques Evêques & Ministres, & on fit des donations excessives à plusieurs autres, qui n'y avoient Récit exact & aucun titre par la Déclaration. On donna enfin au Duc d'York sidéle.p. 70.671. frere du Roi, les terres possédées pendant quelques temps par Miles Corbet & autres régicides. (a) Ce fut ainsi que les fonds se trouvant épuisés par des largesses déplacées, les reprises devinrent impossibles, & par consequent les Cromwelliens resterent Irelands Case. dans la paissible jouissance de leur usurpation. Les cinquantequatre personnes qu'on appelloit les Dénommés, ne furent guères mieux traitées que les autres, faute de reprises pour les posses-

P. 110. & fuiv.

⁽a) Miles Corber , & quelques autres régici- | Prince un droit que ces Usurpateurs n'avoient des ayant passé en Irlande, obrintent de pas? Ils avoient possédé ces terres en vertu Cromwel des vastes terres; leur mérite étoit de la donation que Cromwel let t en avoir d'avoir affifté comme Commissaires ou Juges faite, pour recompense de leur parricide. Ce à la condamnation de Charles I, & d'avoir tyran en avoit dépouillé quelques Seigneurs prononcé la sentence exéctable de mort con- Itlandois pour la raison of polée ; leur droit tre ce malheureux Prince ; ils furent pendus étoit par conséquent injuste. Ne semble-t-il authior la restauration de Charles II. On pas que ces terres devroient plutot eue restidonna au Duc d'York les terres confisquées tuées aux anciens propriéta tes, que de servir des ces infames. l'ouvoit-on transferer à ce d'appanage au frere du Roi?

DES QUATRE STUARTS.

feurs actuels. On les appelloit les Dénommés, parce qu'ils avoient eû affez de crédit pour se procurer une clause particuliere dans l'Ade d'explication, par laquelle ils étoient autorisés à reprendre chacun la maison Seigneuriale, & deux mille arpens de terre à l'entour. Le Comte d'Orrery , par une raillerie indécente , dé- Récit exact. p. 38. signoit les Dénommes, comme gens qui devoient être rétablis nomine, non re, de nom & non d'effet; & afin de leur ôter toute espérance à l'avenir, on statua comme une Loi fixe & invariable, « que toutes les fois qu'il s'éléveroit quelque doute touon chant aucune des clauses insérées dans lesdits Ades, elles se- ibid. » roient toujours expliquées en faveur des Protestans, comme e étant ceux qu'on avoit principalement en vue de fixer & o d'affurer. »

Sratuts d'Irlan.

On aura de la peine à comprendre comment le Roi a pu se laisser éblouir par des avis, non-seulement opposés à toute justice, mais encore infiniment contraires aux intérêts de sa Maison. Il s'est souvent trouvé des Princes qui, par des raisons d'Etat, ont accordé le pardon à leurs fujets révoltés, lorsqu'ils font rentrés dans le devoir & la foumission; mais qu'un Roi non-seulement pardonne à ses sujets rébelles, mais les gratifie aussi avec profution des riches patrimoines de ceux qui se sont fidésement attachés à lui, jusqu'à éprouver les plus grandes miséres, on n'en trouve pas d'exemple dans l'histoire.

Irelands Cale. Récit exact & fidele p 66. 67.

La politique, dira-t-on, ne permettoit pas d'en agir autrement dans les circonstances d'alors, vu le grand nombre de 77 78.79. Parlementaires mal affectionnés, qui se trouvoient saiss de ces nouvelles acquisitions, qui avoient les armes à la main, & qu'il 98. 99. étoit dangéreux d'irriter.

Irelands Cafe. ibid. p. 75. 76. Récit exact. pag. 94. 55. 90. 97.

Ce raisonnement sut souvent réitéré au Conseil par le Chancelier Clarendon. Ne pourroit-on pas demander à ce Comte pourquoi l'on n'avoit pas tenu la même conduite en Angle- 50. 51. terre & en Ecosse? Le parti étoit-il moins formidable dans ces Royaumes qu'en Irlande. Ce Ministre ne faisoit pas attention que son raisonnement politique avoit la même force pour confirmer dans leurs usurpations les Cromwelliens d'Angleterre; ils avoient uturpé l'autorité Royale; ils possédoient les terres de la Couronne, de l'Eglise & de plusieurs Seigneurs, & Gentilshommes Anglois; ils s'étoient appropriés ces biens par le crime, par la rebellion & par le parricide, & cependant n'en ont-ils pas été chaffés sans aucun danger & sans aucune résis-

Yyyyij

tance de leur part, dans un temps qu'ils avoient les armes à la main, qu'ils possédoient toutes les forteresses du Royaume, qu'ils étoient bien supérieurs en nombre, mieux pourvus de toutes les choses nécessaires, & par conséquent plus formidables que leurs confreres d'Irlande ? Si le Roi, avant son départ de Breda, avoit promis de payer les arrérages des Officiers & foldats du Général Monck, n'auroit-on pas pû y satisfaire en Irlande par des taxes publiques, comme on a fait dans les Etats Britanniques, sans priver de leur subsistance un si grand nombre de veuves & d'orphelins, & de leurs héritages, tant de Gentilshommes qui méritoient, par leurs services signalés, des récompenses, bien loin d'être dépouillés de leurs patrimoines? Une injustice si criante ne peut pas être l'effet d'une sage politique, pas même de cette prudence mondaine, qui faisoit souvent pro-Irelands Case noncer à Clarendon, cette maxime détestable en présence du Roi, Faites beaucoup de bien à vos ennemis; pour vos amis, ils ne vous feront pas de mal: car une pareille façon d'agir est également opposée à la faine politique, à l'honneur & à l'équité. Le Roi n'a fait en tout cela que suivre les avis de son Conseil-& de ses courtisans. Plut à Dieu qu'une telle excuse l'ait justi-

sié devant le Tribunal du souverain Juge! Irelands Cafe.

P. 120.

On ne voit pas dans l'histoire d'exemple d'un Roi si gé-P. 127. 123. 129. néreux & si bienfaisant envers d'infames rébelles, aux dépensde ses plus fidéles sujets, que l'étoit Charles II envers les Cromwelliens d'Irlande; mais bien loin que leur reconnoissance fut proportionnée à la bonté de ce Prince, ils tramoient toujours contre lui : ils formerent des conspirations contre sa personne; la premiere fut en 1663, la seconde en 1671 : elles furent arrêtées dans leur naissance, on se contenta de punir de mort trois vagabonds de peu de conféquence, pendant qu'on fit grace de la vie aux Chefs de ces conspirations, gens toujours entichés de l'esprit républicain, & ennemis déclarés du gouvernement monarchique; voila le fruit de la maxime politique de Clarendon: Faites beaucoup de biens à vos ennemis, &c.

> L'injustice, ou plutôt l'indolence de Charles II, se fit sentir non-seulement en Irlande, mais encore en Angleterre, où les cavaliers (a) furent traités avec la derniere ingratitude. « La

⁽a) C'étoit des Gentilshommes Anglois, qui avoient tout quitté pour suivre la fortuue du Prince.

⇒ plus grande tache du caractère de Charles aux yeux des bons Hift. of great "Juges, dit M. Hume, étoit l'ingratitude, qui lui faisoit né- Brit. Chatles II. » gliger ces malheureux Cavaliers, dont le zéle & les fouffran-» ces pour sa cause, n'avoient pas connu de bornes.... La pau-» vreté même où les plus zélés Royalistes se trouvoient réduits, » diminuant leur contidération, les rendoit peu propres à fou-» tenir les mesures du Roi, & les saisoit regarder à la Cour » comme une charge inutile... Le plus grand nombre des Roya-» listes languissoit encore dans l'indigence & dans le chagrin . aggravé par la perte de leurs plus légitimes espérances, & par » le tourment de voir les graces & les faveurs accordées à leurs » plus mortels ennemis. A l'égard de l'Acte d'indemnité & d'ou-» bli, on disoit communément que l'Acte d'indemnité étoit pour » les ennemis du Roi, & celui d'oubli pour ses amis. » Notre Auteur trouve dans le caractère de Charles, la cause de sa conduite envers ses sidéles sujets. Des gens de pénétration, dit-il. commençoient à remarquer que ces vertus, par lesquelles il avoit d'abord ébloui & comme enchanté la Nation, avoient moins de folidité que d'éclat, que son bon jugement avoit perdu beaucoup de son influence, par le défaut d'application : que sa bonté fembloit plutôt l'effet d'un naturel facile, que d'une vraie générosité de caraclère; que tandis qu'il sembloit marquer de la bonne volonté à tous ceux qui l'approchoient, son cœur n'étoit pas capable d'une sincére amitié, & que secretement il nourrissoit une très-mauvaise opinion & une défiance du genre humain. Cependant ces Cavaliers étoient moins à plaindre que les Irlandois Royalistes: on gratifia par des pensions quelques-una des premiers, & le Parlement fit distribuer à d'autres soixante mille livres sterlings; mais les derniers furent exclus de toutes. graces.

Le régne de Charles II fut affez long; les Catholiques d'Irlande, quoiqu'accablés sous le poids de la plus dure oppression. furent toujours fidéles à ce Prince. Charles, pour adoucir en quelque façon leurs peines, se sit un devoir de les dédommager du côté de la Religion, autant que les circonflances sembloient le permettre. Il fit suspendre pendant son regne l'exécution des Loix pénales, dont les Parlemens renouvelloient de temps en temps les rigueurs. Les Pairs Catholiques avoient scéance au Parlement; les Ecclésiastiques enseignoient publiquement, & instruisoient la jeunesse dans les principes de la vraie Religion,

& les Catholiques en général étoient tolérés, quoique les Loix

pénales ne fulient pas révoquées.

Charles II, après quelques jours de maladie, mourut le 6 de Février 1685. On prétend que ce Prince avoit marqué beaucoup d'indittérence pour les Prélats de l'Eglife Anglicane, qui firent éclater leur zéle autour de lui par l'affiduité de leurs exhortations; on fit venir des Prêtres Catholiques, de la main desquels il reçut les Sacremens, selon les Rits de l'Eglife Romaine; il fit voir par cette conduite qu'il n'osoit pas mourir dans la Religion, dont il avoit fait profession sur le trône.

An. 1685. Jacques II. Aussirot que Charles II eut rendu le dernier soupir, le Duc d'York son frere reçut les hommages des Seigneurs: il sut proclamé Roi à Londres & dans toutes les provinces, sous le nom de Jacques II. On sie des réjouissances publiques dans toutes les villes, & l'inclination parut y avoir autant de part que le devoir. La nouvelle de l'avenement de Jacques II au trône Britannique, ayant pénétré en Irlande, le Duc d'Ormond Lord Lieutenant de ce Royaume, assembla le Conseil à Dublin, & le lendemain le Roi sut proclamé avec grande solemnité dans cette ville.

Le nouveau Souverain fit affembler en Angleterre son Conseil; il sit un discours qui charma tous ses sujets & augmenta leur attachement à sa personne. « Je ferai mon possible, dit-il, » pour conserver le gouvernement de l'Eglise & de l'Etat, de » la manière dont il est établi par les Loix : je sçais que l'Eglise » Anglicane est favorable à la Monarchie, & que ceux qui en » sont les membres ont fait voir, en diverses rencontres, qu'ils » étoient de fidéles sujets : j'aurai un soin particulier de la dé-» fendre & de la maintenir, Je scais aussi que les Loix de ce » Royaume suffisent pour rendre un Roi aussi grand que je puis » souhaiter de l'être. Comme je prétends conserver les préro-» gatives de ma Couronne, aussi n'entreprendrai-je jamais d'ôter » aux autres ce qui leur appartient. J'ai souvent hasardé ma » vie pour la délense de la Nation : je suis encore prêt de m'ex-» poser pour lui conserver ses justes droits. » Ces promesses surent précédées de plaintes ameres contre la malice de ses ennemis, qui étoient les auteurs des impressions répandues sur les principes du pouvoir despotique qu'on lui supposoit.

Cette harangue du Roi plut extrêmement; les sujets y trouverent quelque chose de naturel, de grand & de flatteur tout ensemble, qui fit un effet sensible dans tous les esprits. Bientôt après, la Cour sut accablée d'adresses de sélicitation, de protestations de sidélité, de remercimens des dispositions favorables du Roi à l'égard de l'Eglise Anglicane & des libertés nationales. Les Villes, les Corporations, les Universités, se sirent un devoir de prodiguer les éloges les plus statteurs, & de reconnoître toute l'étendue de l'autorité Royale.

On convoqua en même temps les deux Parlemens d'Angleterre & d'Ecosse, au grand contentement de ces deux Nations. Celui d'Ecosse, où présida le Duc de Queensbury, après avoir confirmé les Ordonnances faites sous le dernier regne pour la sureté de la religion Protestante, assura à Sa Majesse pendant sa vie, les mêmes revenus dont son fiere avoit joui; on statua que toutes les accises sur les marchandises du pays & étrangéres, seroient annexées à la couronne d'Ecosse. Dans la même scéance l'assemblée accorda au Roi, sa vie durant, un revenu

de deux cens soixante mille livres sterlings.

Le Parlement d'Angleterre ne céda pas en générolité à celui d'Ecosse: on assura au Roi, sa vie durant, par les suffrages unanimes de tous les membres, les mêmes revenus dont Charlesjouissoit à l'heure de sa mort, avec les fonds que son héritier recevoit alors pour son entretien, sous la qualité de Duc d'York. L'assemblée proposa de noter tous ceux qui, dans les derniers Parlemens du regne précédent, avoient opiné à lui donner l'exclusion de la succession au trône, lorsqu'il étoit Duc d'York; mais un de ses Secrétaires d'Etat, ayant déclaré que le Prince avoit pardonné tout ce qu'on avoir fait contre lui, alors cettegénérosité lui attira de nouveaux éloges. L'assemblée donna encore des marques distinguées de ses bonnes dispositions à l'égard de son Prince. A la nouvelle qu'on reçut de la révolte du Comte d'Argile & de l'invasion du Duc de Monmouth, onles déclara l'un & l'autre coupables de haute trahison, & on les proscrivit tous deux; en effet ces Seigneurs ayant été prisles armes à la main, ils furent exécutés à mort, l'un à Edenburgh, & l'autre en Angleterre. Le Parlement recommença leprocès d'Oates, il avoit déja été mis en justice sous le regneprécédent, sur deux accusations de parjure, & jamais criminel ne fut convaincu avec plus d'évidence. Oates fut condamné à une amende exorbitante, au fouet, au pilori & à une prisonperpétuelle,

De si heureux commencemens sembloient annoncer au Roi un regne florissant dans la suite; tott lui réussission & tout lui promettoit une prospérité constante. Des ennemis terrassés, une armée victorieuse sur pied, ses sujets non-seulement soumis, mais affectant de la complaisance, les Princes étrangers empressés à rechercher son amitié, tout cela paroissoit un heureux présage d'un regne passible & glorieux, & ce Prince pouvoit s'appercevoir qu'il régnoit véritablement dans les cœurs de ses sujets, pendant les six premiers mois de son regne: mais ces

belles apparences s'évanouirent lientôt.

Jacques étoit Catholique, il protégeoit cette Religion, il favorisoit trop ouvertement ceux qui en faisoient profession; il faifoit dire la Messe dans son Palais. Ce zéle pour la vraie Religion, fut censuré par la politique mondaine; mais la vraie prudence blama, avec plus de raison, la confiance sans bornes qu'il accorda à quelques-uns des membres de son Conseil, qui le trahissoient sous main. Ce Prince crut qu'il étoit de sa conscience. de sa réputation & de sa dignité, de protéger une Religion qui étoit la sienne, & qu'il étoit juste que ceux de sa Communion profitassent de son regne, au moins pour les tirer de l'oppression où ils étoient depuis long-temps. En effet ce Monarque avoit deux objets, l'un de donner aux Catholiques le libre exercice de leur Religion, l'autre de les rétablir dans le droit de posséder des charges publiques, dont on les avoit injustement dépouillés. Cette conduite du Roi commença à allarmer le peuple Anglois; on étoit en humeur de se plaindre, & les moindres démarches du Prince-en faveur de sa Religion, étoient regardées par les Protestans comme la destruction de la leur. Quelques Seigneurs du Royaume eurent soin de fomenter & d'entretenir le mécontentement du peuple. Une ligue dont le Lord Shaftsbury avoit tracé le plan sous Charles II, se forma, & la ruine des intérêts de Jacques II en fut l'effet.

An. 1685.

Le Duc d'Ormond Lord Lieutenant d'Irlande, ayant chargé le Primat & le Comte de Granard du Gouvernement, partit à la fin de Mars pour Londres. La Cour envoya, quelques temps après, en Irlande le Comte de Clarendon beau-frere du Roi, en qualité de Lord Lieutenant, & le Chevalier Charles Porter fut fait Chancelier. Clarendon fut révoqué au mois de Février, & Richard Talbot Comte de Tirconnel, qui commandoit déja l'armée en qualité de Lieutenant Général, fut nommé Lord

An. 1686.

Député d'Irlande; la Religion catholique commença alors à se montrer à découvert, les Prêtres & les Religieux parurent en public avec l'habit de leur état, les anciens propriétaires se mirent en possession de leurs domaines, usurpés par les soldats Cromwelliens; & les Catholiques partagerent avec les Protes-

tans les charges publiques du Royaume.

La Ligue contre le Roi se fortisioit de plus en plus en Angleterre, le nombre des séditieux s'augmentoit; les Seigneurs Anglois de la faction, se rendoient déja en soule en Hollande auprès du Prince d'Orange gendre du Roi, & les Conjurés ne balancerent plus à inviter ce Prince de venir à leur secours, pour la désense de leur Religion & de leur liberté. Henri Sidney, & les Chevaliers Peyton & Gwin, se rendirent secretment à la Haye, où ils surent reçus savorablement; la correspondance étant ouverre, d'autres Seigneurs passerent en Hol-

lande sous divers prétextes.

Le Prince d'Orange, affuré de trouver des partisans en Angleterre, & ne pouvant plus douter d'une confpiration générale à feconder ses intentions, donna ses ordres pour un armement, & sit presser les préparatifs nécessaires pour l'expédition d'Angleterre. Guillaume, avant que de s'embarquer, sit connoître, par un maniseste du premier d'Octobre, les motifs de son expédition. Ce mémoire faisoit l'énumération des griess des Anglois Protestans contre leur Roi; il rappelloit les moyens qu'on avoit employés inutilement pour remédier au désordre, & notissoit le but de l'entreprise; ce mémoire rensermoit plusieurs points, déduits avec art, pour faire un assemblage odieux de faits, par lesquels on tâchoit de prouver que le Roi d'Angleterre avoit eu dessein de détruire la Religion, les Loix & la liberté de la Nation.

La France ne sut pas insensible aux malheurs qui menaçoient le Roi d'Angleterre; le Roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, l'en avertit souvent; le Monarque François aimoit ce malheureux Prince; il lui en donna des preuves, en voulant lui donner du secours; il chargea M. Bonrepos de lui offrir ses troupes & des vaisseaux pour les transporter en Angleterre, on prétend que ee secours devoit être de trente mille hommes. Cette offre su rejettée par le conseil du Comte de Sunderland: il représenta que d'introduire des étrangers dans le Royaume, seroit le moyen de perdre la consiance des peuples; mais cette consiance Tome II.

An. 1688.

étoit déja perdue, puisqu'il y a apparence que la corruption de la révolte avoit gagné les troupes en Angleterre, aussi bien que les autres corps de l'Etat. Quoique Sunderland sut Secrétaire d'Etat & Président du Conseil Privé du Roi, il n'étoit pas d'une sidélité à l'épreuve; il étoit à l'égard de son Maître, un ennemi reconcilié par politique: il avoit poussé, avec plus de chaleur que personne, l'affaire de l'exclusion de ce Prince du trône, lorsqu'il en sut question dans les Parlemens du précédent regne; c'étoit un homme déterminé à suivre le parti dominant, lorsqu'il y trouveroit son intérêt, & qui s'étoit sait Catholique sous Jacques II, pour être plus à portée de servir les Protestans en trahissant son Roi.

Tout étant prêt en Hollande pour l'expédition d'Angleterre. le Prince d'Orange ayant pris congé des Etats, commença à mettre à la voile, avec un vent favorable, vers la fin d'Octobre. Cinquante vaisseaux de guerre, suivis de quatre cens bâtimens de transport, de vingt frégates & de quelques brulots, composoient sa flotte, & douze à treize mille hommes, son armée de débarquement, avec des armes pour vingt mille hommes. L'Amiral Herbert Anglois de nation, commandoit l'ayantgarde de cette armée navale, l'arriere-garde étoit sous les ordres du Vice-Amiral Evertzen, & le Prince se mirau centre. Tous ces vaisseaux portoient le pavillon d'Angleterre avec les armes du Prince, autour desquelles on lisoit ces mots; Pour la Religion & la liberté, & au bas se lisoit la devise de la Maison de Nassau: Je maintiendrai. Un grand nombre de Seigneurs Anglois furent de ce voyage. On comptoit au nombre des Officiers Généraux, le Comte de Schomberg Maréchal de France (a), accompagné du Comte Charles de Schomberg son fils, du sieur de la Caillemotte fils du Marquis de Ruvigny, & de près de trois cens Officiers François réfugiés. La flotte étoit déja en pleine mer, lorsqu'une tempête s'étant élevée durant la nuit, la battit avec tant de violence pendant douze heures entieres, qu'elle la dispersa, & la contraignit de s'aller rassembler dans ses ports. Après qu'on eut regagné les ports de Hollande, plusieurs navires coulerent à fond dès qu'on les eut déchargés, on n'y perdit qu'un seul homme qui fut emporté par un coup de vent dans

⁽a) Le Maréchal Schomberg étant sorti entra au service de l'Electeur de Brandebourg de la France, par rapport à la Religion, dans le pays de Cleves.

la mer & cinq cens chevaux. La perte fut grande, mais bientôt réparée; le vent devenant favorable, on se mit pour la seconde fois en mer le 11 Novembre. L'Amiral Darmouth Anglois de Nation, avoit fait espérer au Roi, qu'il arrêteroit les ennemis; mais il ne parut point, & la flotte du Prince d'Orange sit voile le 15, vers la rade de Torbay, où la descente se sit, sans que personne s'y opposât.

Dès le lendemain du débarquement le Prince mit son armée en marche; arrivé à Excester, il vit avec chagrin l'éloignement du peuple à se déclarer. L'Evêque & le Doyen d'Excester, & le Clergé inférieur avoient pris la fuite, les Magistrats se tinrent à l'écart, on sortit de l'Eglise à la lecture du Maniseste, peu de personnes vinrent offrir leurs services, & des commissions expédiées pour lever quelques Régimens, n'eurent aucun effet : mais on vit bientôt les affaires changer de face. Le Prince prit la route de Salisbury; ce fut alors que des Seigneurs distingués par leur naissance, par leurs biens & par leurs emplois, vinrent en foule se joindre à lui : on vit venir les Lords Colchester & Wharton, le Colonel Godfrey & autres suivis de quelques troupes. Le Comte d'Abington, le Capitaine Clarges & nombre d'autres parurent après; mais ce qui étonna le plus, le Lord Cornbury fils aîné du Comte de Clarendon, fortit du camp Royal avec son régiment de dragons & trois autres, sous prétexte de chasser les ennemis d'un poste avancé, & amena au Prince la plus grande partie de ces troupes.

Le Roi ayant pris la réfolution d'aller combattre le Prince d'Orange, partir à la tête de trente mille hommes, & s'avança vers Salisbury, où sa présence paroissoit nécessaire: aussitot son arrivée, les principaux Officiers de son armée chargerent le Comte de Feversham leur Général, de dire au Roi de leur part, qu'ils ne pouvoient pas en conscience servir contre le Prince d'Orange, dans une conjoncture où il ne s'agissoit que d'assurer la Religion & les privileges du Royaume. Par cette déclaration des Officiers, toute la ressource de Jacques tomboit, il en vit sur le champ les terribles essets. Le Lord Churchil (a), Lieutenant Général, Capitaine d'une des Compagnies de ses Gardes, & l'un de ses plus intimes savoris, déserta; il sur suivi

^(4) Depuis Duc de Malborough.

du Duc de Grafton (a), du Colonel Barclay & d'un nombre d'Officiers. La défertion de ceux-ci fut bientôt fuivie de celles du Prince de Dannemark gendre du Roi, du Duc d'Ormond & du Lord Drumlanerik fils aîné du Duc de Queensbury & plufieurs autres, qui allerent trouyer le Prince d'Orange à Sherburn.

Une désertion si générale sit penser au Roi à mettre sa vie à couvert; il retourna à Londres, & voulant pourvoir à sa sureté, à celle de la Reine & du Prince de Galles son sils, il pria le Comte de Laufun qui négotioit en ce temps quelque affaire en Angleterre, de vouloir bien se charger de sa famille, & de la conduire en France : ce Seigneur exécuta exactement la commission. La Reine accompagnée du jeune Prince, du Comte & de la Comtesse de Powis, des Comtesses de Dalmon & de Montecucully, & de plusieurs autres personnes de distinction, fortit de Whitehall la nuit du 19 au 20 Décembre; cette Princesse s'embarqua sur la Tamise, passa à la faveur de l'obscurité au travers des vaisseaux Anglois, & se rendit à Gravesend, où elle trouva un vaisseau qui l'attendoit, & en peu d'heures la remit à Calais, d'où elle se rendit à Versailles. Le Roi resta encore quelques jours en Angleterre; il réflechissoit sur sa situation déplorable; presque dégradé, hors d'état de se rétablir par la force, & à la veille de se voir contraint, ou de renoncer au sceptre, ou de ne le prendre qu'à des conditions dures & honteuses. Les Seigneurs Anglois étoient partagés sur le traitement qu'on devoit faire à cet infortuné Prince : quelques-uns opinerent qu'il n'étoit plus permis de traiter avec Jacques, qu'ils difoient déchu du trône, & qu'il étoit à propos que ce Prince s'éloigna de la Capitale ; d'autres vouloient qu'on s'assura de la personne du Roi, & qu'on l'envoya prisonnier à Breda. Les Historiens Protestans sont honneur aux sentimens généreux du Prince d'Orange dans cette occasion. Il fit sentir, disent-ils, de l'indignation à ces Conseillers violens, & marqua de l'horreur pour un attentat sur la personne de son beau-pere.

Dans ces entrefaites le Régiment des Gardes du Prince d'Orange prit possession des Palais de Whitehall & de Saint-James, après quoi des Seigneurs députés par le Prince, supplierent le Roi de se retirer à Ham. Le Roi souhaita mieux d'aller à Ro-

⁽a) Il étoir un des fils naturels de Charles II, & de la Duchesse de Cleveland.

chester, ville peu éloignée de la mer; il fallut avoir une réponse, elle vint à huit heures du matin, & en vertu de la permissien de Guillaume, le Roi partit pour Rochester, il s'embarqua ensuite pour la France; il y arriva au commencement de Janvier 1689 au port d'Ambleteuse, suivi du Duc-de Berwick & des fieurs Sheldon & Abbadie. Ce Prince continua sa route jusqu'à S. Germain - en - Lave, où étoit la Reine son épouse & le Prince de Galles son fils; il y fut reçu par le Roi très - Chrétien avec cette bonté de cœur & cette grandeur d'ame si naturelle à ce grand Monarque. C'est ici, au moment de l'évasion du Roi, que Larrey, l'Evêque de Salisbery, & les autres Historiens Anglois, placent l'époque de la fin du regne de Jacques II. Ils prétendent que le Roi avoit déserté ses Etats ; ils veulent faire passer sa fuite, pour une vérital le & sincére abdication de la Couronne. On laisse au Lecteur sensé à juger si une fuite forcée est une abdication volontaire & réelle.

Deux piéces écrites de la main du Roi d'Angleterre, dont on rapporte ici les copies, suffiront pour justifier la retraite de ce Prince; la premiere datée de Rochester le 22 Décembre 1688, contient les raisons de cette retraite. La seconde est une lettre de ce Prince aux Seigneurs & autres de son Conseil privé en Angleterre; elle est datée de S. Germain en Laye au mois de Janvier 1689. Ces deux piéces surent imprimées avec permission

cette même année à Paris chez Gabriel Martin.

Raisons qui ont obligé le Roi d'Angleterre à se retirer de Rochesser, ecrites de sa propre main, & publiées par son ordre.

On ne doit point être surpris que j'aye songé à me retirer pour la seconde sois. Il sembloit que je pouvois espérer que le Prince d'Orange en useroit mieux qu'il n'a fait, après la Lettre que je lui avois écrite par Mylord Feversham, que j'avois chargé de mes instructions. Mais au lieu de me répondre, comme je m'y attendois, il ne s'est pas contenté de faire arrêter ce Comte contre le droit des Gens: il a envoyé sur les onze heures du soir ses Gardes se saistre de toutes les avenues de Whitehall, & sais m'en donner aucun avis, il m'a envoyé par trois seigneurs à une heure après minuit, lorsque j'étois couché, une espece d'ordre de sortir de mon Palais avant midi. Comment pouvois-je après cela me croire en sureté, étant au pouvoir d'un homme qui me traite ainsi, qui s'est emparé de mon Royaume, sans que je lui en aie Zzzziii

donné occasion, & qui dans sa premiere Déclaration a employé contre noi tout ce que sa malignité a pû trouver de plus noir touchant la naissance de mon Fils. Je m'en rapporte donc nonfeulement à tous ceux qui me connoissent, mais à lui-même, si en conscience, ou lui, ou eux, peuvent me soupconner d'une supposition si détessable, ou d'avoir assez peu de sens pour me laisser imposer dans une affaire si importante. Que pouvois - je donc attendre d'un homme, qui par toutes sortes de mauvais moyens a tâché de me saire passer dans l'esprit de mon peuple & de tout le monde pour le plus méchant de tous les hommes, en quoi il a si bien réussi, qu'il a débauché mon armée & fait

foulever tous mes peuples, comme chacun le voit?

Je suis né libre, & je veux conserver ce même état de liberté: & comme j'ai hasardé si librement ma vie dans tant d'occasions différentes pour le bien & l'honneur de mon pays, je suis encore prêt à le faire, espérant, quoique je sois déja sur l'âge, de délivrer l'Angleterre de l'esclavage où apparemment elle est prête à tomber, persuadé qu'il n'est pas à propos que je m'expose à être mis en prison, en sorte que je n'aie pas la liberté d'exécuter ce dessein. C'est pourquoi je me retire, mais de telle maniere que je serai fort proche pour être près à revenir , lorsque la Nation ouvrira les yeux pour reconnoître qu'elle a été trompée fous un spécieux prétexte de Religion & de liberté; & j'espére que Dieu par son infinie miséricorde touchera le cœur de ces peuples, les rendra sensibles au pitoyable état où ils se trouvent, & les disposera si bien qu'ils consentiront à la convocation d'un Parlement libre, où entr'autres choses nécessaires on consentira à accorder la liberté de conscience à tous les Protestans non conformistes : j'espére même qu'on y aura quelque égard à ceux de ma Religion, & qu'ils y auront quelque part, en sorte qu'ils puissent paisiblement & sans être inquiétés, vivre comme bon Anglois & vrais Chrétiens, & qu'ils ne seront point obligés à abandonner leur Patrie; ce qui les affligeroit d'autant plus, qu'ils l'aiment véritablement.

Je laisse présentement à considérer à ceux qui ont quelque connoissance des affaires, oui qui seront quelque attention sur ce qui se passe, s'il y a rien qui puisse plus contribuer à rendre l'Angleterre florissante, que la liberté de conscience. C'est pourquoi quelques-uns de nos voisins appréhendent fort qu'on

ne l'accorde.

Je pourrois ajouter plusieurs choses pour appuyer ce que j'ai dit; mais le temps ne me le permet pas.

De Rochester le 22 Décembre 1688.

Lettre du Roi d'Angleterre aux Seigneurs & autres de son Conseil Privé.

JACQUES R.

Mylords, lorsque nous avons vû qu'il n'y avoit plus de sûreté pour nous de demeurer dans notre Royaume d'Angleterre, & que nous avons pris la résolution de nous retirer pour quelque temps, nous avons laissé les motifs de notre retraite pour vous être communiqués & à nos autres Sujets. Notre dessein étoit encore de vous laisser les ordres les plus convenables à l'état présent des affaires. Mais comme nous ne pouvions alors le faire sans peril, nous croyons présentement qu'il est à propos de vous faire connoître, que quoiqu'il soit constant que depuis notre avenement à la Couronne, nous avons employé tous nos foins pour bien gouverner notre peuple, avec tant de justice & de modération que l'on n'eût, s'il étoit possible, aucun sujet de plainte; nous y avons encore donné plus d'application depuis la derniere invasion. Car comme nous scavions les complots qui avoient été faits, & que nous craignions que nos Sujets, qui ne peuvent être détruits que par eux-mêmes. ne se laissassent entraîner sous des prétextes légers & imaginaires dans une ruine certaine & inévitable; nous avons tâché de prévenir ce malheur en ôtant non-seulement tous les sujets de plainte qui pouvoient avoir quelque apparence de justice, mais encore les moindres prétextes. Pour cet effet, nous de notre pure & simple volonté, désirant mettre ordre à tout ce qu'on exposoit pour autoriser cette invasion, & afin que nous pussions fur cela prendre l'avis & le conseil de nos Sujets, & leur donner une plus ample & entiere satisfaction, nous avions résolu d'assembler un Parlement libre, & pour y parvenir, nous avions rendu à la ville de Londres, & aux autres Corps ou Communautés, leurs anciennes Chartes & Priviléges; & ensuite ordonné que nos Lettres fussent envoyées pour l'assemblée d'un Parlement, qui devoit se tenir le 11 de Janvier. Mais le Prin-

ce d'Orange voyant qu'on avoit satissait aux sins de sa Déclaration, & que les peuples commençoient à se désabuser & à renter peu à peu dans leur devoir; prévoyant bien aussi que si le Parlement s'étoit assemblé au temps marqué, on y prendroit vraisemblablement toutes les mesures nécessaires pour la sureté de l'Eglise & de l'Etat, ce qui détruiroit ses injustes & ambitieux desseins, résolut de l'empécher par toutes sortes de moyens. Il crut qu'il n'y enavoit pas un meilleur & plus sur, que de se sais sir de notre Personne Royale, & de nous ôter la liberté. Car comme on ne peut sans absurdité appeller un Parlement libre, lorsque l'une des deux Chambres soussire la moindre violence; on peut encore moins dire, qu'un Parlement agisse avec liberté lorsque le Souverain, par l'autorité duquel on l'assemble, & dont le consentement seus donne aux Actes, la vie & force de

Loi, est actuellement prisonnier.

Nous ne vous représenterons point avec quelle précipitation le Prince d'Orange nous a fait enlever de Londres par ses Gardes, dès qu'il a vu que cette Ville rentroit dans son devoir, & qu'il ne s'y pouvoit pas fier; avec quelle indignité il nous a insulté en la personne du Comte de Feversham que nous lui avions envoyé; avec quelle inhumanité il nous a fait arrêter. Nous ne doutons pas que ces choses ne soient présentement trop connues; & nous espérons que si on les considére avec quelque réflexion, aussi-bien que la maniere avec laquelle il a violé les Loix & les libertés d'Angleterre, qu'il prétendoit rétablir par cette invasion, il n'en faudra pas davantage pour ouvrir les veux de tous nos Sujets, & pour leur faire voir ce que chacun d'eux doit attendre, & quel traitement ils recevront de lui. lorsqu'il s'agira de faire réussir ses desseins, puisqu'un Prince Souverain, son Oncle, son Pere, en a été si indignement traité. Quoi qu'il en soit, les ressentimens que nous avions de tous ces outrages, la juste appréhension où nous étions qu'il ne poufsât ses attentats encore plus loin, les calomnies atroces qu'il répand tous les jours contre nous, pour noircir notre réputation, comme si nous avions été capables de supposer le Prince de Galles; ce qui nous est incomparablement plus injurieux que ce qu'il a pû entreprendre de plus funeste contre notre Personne : enfin les sérieuses réflexions que nous avons faites sur ce que disoit en pareil cas le Roi notre pere d'heureuse mémoire au'il y a très peu de distance de la prison d'un Prince à son tombeau

beau (ce qui ne fut que trop vrai à son égard) nous ont persuadé que nous pouvions travailler à fortir d'un lieu où l'on nous retenoit injustement, & à recouvrer notre liberté, puisque la nature & les loix le permettent aux moindres de nos Sujets : outre que notre Personne étant en sureté, nous sommes plus en état de pourvoir à ce qui peut contribuer à la paix & à la tranquillité de notre Royaume. Et comme notre mauvaise fortune ne sera jamais capable de nous faire condescendre à aucune chose qui foit messéante à la dignité Royale, à laquelle Dieu nous a élevé par une légitime succession : de même, ni la rébellion, ni l'ingratitude de nos Sujets ne nous feront faire aucune démarche contraire aux véritables intérêts de la nation Angloife, qui nous ont été & nous seront toujours aussi chers que les nôtres. C'estpourquoi Nous voulons, ET IL NOUS PLAÎT, que vous de notre Privé Conseil, preniez un soin très-particulier de faire connoître nos favorables intentions à tous les Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers qui sont dans nos villes de Londres & de Westminster, & aux environs, au Lord Maire & aux Communes de notre ville de Londres, & généralement à tous nos Sujets, & de les assurer que nous ne souhaitons rien plus que de retourner dans notre Royaume, & d'y assembler un Parlement libre, où nous puissions mieux désabuser notre Peuple, & le convaincre de la sincérité des protestations que nous avons fouvent réitérées de vouloir conserver les libertés & propriétés de nos Sujets, la Religion Protestante, & particulierement l'Eglise Anglicane, selon qu'elle est établie par les Loix, avec quelque indulgence pour les non conformistes, telle que nous avons toujours cru qu'on pouvoit leur accorder avec justice, & que le soin du bien général de notre Peuple nous obligeoit à leur procurer. Et en même-temps, vous de notre Privé Conseil, nous enverrez vos avis touchant les moyens que vous croirez les plus propres pour avancer notre retour & le succès de ces bons desseins, ce que vous pouvez mieux faire étant sur les lieux. Et de plus, nous vous ordonnons d'empêcher en notre nom & par notre autorité Royale tous les désordres & les troubles qui pourroient survenir, & de faire ensorte, s'il se peut, que la Nation en général, & chacun de nos Sujets en particulier, ne souffrent pas le moindre dommage des révolutions présentes. Et comme nous ne doutons point de votre fidélité & de votre obéissance à nos ordres, nous vous disons adieu. Donné à Saint Tome II.

Germain-en-Laye le 4. Janvier 168-2. & de notre regne le quatriéme.

Par le Commandemant de Sa Majesté, MELFORT.

Et sur le repli, Aux Seigneurs & autres de notre Privé Conseil de notre Royaume d'Angleterre.

Au milieu de cette étonnante révolution, le Prince d'Orange instruit de l'état des affaires en Ecosse, manda à Saint James les Seigneurs de cette Nation, qui étoient en grand nombre alors à Londres. Trente Pairs & quatre-vingts Gentilshommes s'assemblerent. Guillaume leur fit les mêmes ouvertures qu'aux Anglois, & demanda leurs conseils sur les conjonctures, & les expédiens propres à rétablir dans leur pays la Religion & les Loix. Ils se retirerent à Whitehall, où, après avoir choisi le Duc Hamilton pour leur Président, ils mirent les demandes du Prince en délibération. On rejetta unanimement la proposition du Comte d'Arran ; il étoit fils du Duc Hamilton; il demandoit qu'on invita le Roi à revenir en Ecosse, en lui faisant des conditions. Il fut résolu dans l'assemblée de remettre au Prince d'Orange le gouvernement du Royaume, & de le prier de faire tenir les Etats chez eux pour le 14 de Mars. En conséquence ils présenterent leur adresse, & reçurent une réponse satisfaisante; il y avoit cependant quelques Seigneurs des montagnes d'Écosse attachés aux intérêts du Roi.

L'Irlande fut le seul des trois Royaumes qui ne paroissoit pas disposé à se soumettre à l'usurpation; le corps de la Nation étoit demeuré sidéle à son Prince; le Comte de Tirconnel y commandoit en qualité de Vice Roi. Il y avoit cependant en Irlande un nombre de gens mal intentionnés, c'étoient les Fanatiques Anglois & Ecossois, que Jacques I, grand-pere du Roi, avoit établi en Irlande, principalement dans le Nord, au grand préjudice des anciens propriétaires; c'étoient les foldats parricides auxquels Cromwel donna les terres de ceux qui soutenoient la cause Royale, & que Charles II stere du Roi, consirma dans leurs injustes acquisitions. Ces hommes incapables de reconnoissance, à la premiere nouvelle de la descente faire en Angletetre par le Prince d'Orange, prirent les armes en sa faveur pour détrôner le petit-fils, & le frere de deux Princes à qui ils

étoient redevables de leur fortune : cette conduite étoit différente de celle que le Roi devoit en attendre ; elle étoit contraire aux sentimens de reconnoissance qu'une ame généreuse doit avoir des bienfaits qu'elle reçoit; elle démentoit enfin la maxime détestable de Clarendon, Faites du bien à vos ennemis pour les gagner, maxime dont ce Ministre d'iniquité se servit souvent auprès de Charles II, pour engager ce Prince à conserver ces scélerats dans la possession du bien de ses plus sidéles sujets.

Ce furent ces Protégés de Clarendon qui commencerent à fonner le tocsin de la rébellion en Irlande (a), pour favoriser l'usurpation du Prince d'Orange en Angleterre. Le Major Pooe Officier Cromwellien ouvrit la scene, & commença les hostilités. Il commandoit deux compagnies de cavalerie; & voulant mettre le pays à contribution, il s'adressa aux tenanciers du Lord Bellew: il en exigea la somme de cinq cens livres sterlings, fous peine d'exécution militaire. Le Lord Bellew, averti de ce qui se passoit, envoya au secours de ses fermiers, son second fils âgé de dix-huit ans à la tête d'une compagnie de dragons dont il étoit le Lieutenant : ces deux corps s'étant rencontrés, on se battit avec vivacité, mais le jeune Bellew ayant » cassé la tête au Major d'un coup de pistolet, les deux troupes de celui-ci furent défaites, les uns perdirent la vie, les autres la liberté & le reste se sauva par la fuite.

Peu de temps après, le Lord Blaney (b) fit une tentative pour surprendre la ville & le château d'Ardée. La troupe de cavalerie de Dominic Sheldon, du régiment de Tirconnel, étoit dans la place, & les grenadiers du régiment du Comte d'Antrim commandés par Henri Flemming occupoient le Château. Blaney voyant son projet éventé, & la petite garnison résolue de se désendre, prit le parti de se retirer; le reste de cette année fut employé à lever des troupes, & à faire des préparatifs

pour la campagne suivante.

(b) Edouard , pere de ce Lord Blaney , fur gitime.

Aaaaa ii

An. 1689.

⁽a) En rendant compte de cette guerre, un de ces Aventuriers à qui Jacques I donna on s'est servi, parmi d'autres mémoires qui des terres dans le Comté de Monaghan; ce nous en restent, d'un journal qu'en a laissé Monarque le créa ensuire Lord Baron; son feu Edmond Butlet de Kilcop , Marechal fils dont il eft question ici , etoit un des plus général de la cavalerie en Irlande; il est grands ennemis de Jacques II, retit fils de d'autant plus digne de soi qu'il a vu les cho- lon bienfatteur; il commandoit un corps de fes par lui-meme : il mourut en 1725 à Saint troupes en Ultonie contre son Roi; il fit pro-Germain-en Laye, Mestre de Camp de ca- clamer par-tout Guillaume, Roi de la grande valerie au service de France.

Bretagne, au préjudice de son Souverain lé-

Ce fut alors que la Noblesse d'Irlande par commission du Comte de Tirconnell, leva, habilla, équipa, & arma en partie à ses dépens trente mille hommes pour le service de son Roi; il v avoit déia quelques vieux corps en Irlande, scavoir les régimens de Montcashel, de Tirconnel, de Clancarty, d'Antrim, & autres. Le Vice-Roildonna des commissions de Colonels à plufieurs Seigneurs. Les Gentilshommes du pays leverent des compagnies, le joignirent ensemble sous les drapeaux des Colonels. & formerent les régimens; on vit bientôt paroître en campagne les régimens d'Inniskillin, de Hugue Mac-Mahon, d'Edmond Boy ô Reilly, de Mac-Donell, de Magennis, de Cormoc ô Neill, de Gordon ô Neill, de Felix ô Neill, de Brian ô Neill, du Chevalier Donnell o Neill, de Coconnact Maguire, d'ô Donnell, de Nugent, de Lutterel, de Fitz-Gerald, de Galmoy, d'ô Morra, de Clare, &c. Il ne mangua pas de soldats; mais les foldats manquoient la plúpart de toutes les choses nécessaires à la guerre, hormis de courage & de bonne volonté; & les Seigneurs qui avoient sait la premiere dépense, étoient hors d'état de la supporter long-temps; les armes, les muni-· tions, l'argent étoient rares dans un pays que la Nation qui y dominoit avoit épuifé de tout depuis si long-temps : il v avoit même peu d'Officiers qui scussent la discipline militaire, & il eut fallu plus de loisir que l'on ne s'en pouvoit promettre, pour discipliner de nouvelles levées.

Au mois de Mars le Comte de Tirconnell envoya Richard Hamilton Lieutenant Général des armées du Roi, à la tête de 2000 hommes, contre Hugues (a) Montgomery, Lord Mount Alexandre qui avoit levé un régiment par commission du Prince d'Orange, & qui commandoit huit mille rébelles dans l'Ultonie. Hamilton partit de Drogheda le 12 Mars avec le corps qu'il commandoit : ayant passé par Dundalk & Newry, il séjourna à Lough Bricklan, d'où il envoya le Cornette Butler de Kilcop, pour reconnoîtte l'ennemi; ce brave Officier s'acquitta bien de la commission. Il rapporta au Général que le Lord Montgomery étoit à Dromore-Iveagh à trois milles de-là, à la tête de huit mille hommes. Hamilton se mit en marche, & trouva l'ennemi à Cladystord, qui l'attendoit en ordre de ba-

⁽a) Montgomery étoit petit-fils du Chevaliter Hugues Montgomery l'un des Migomery d'Ardes. Son petit-fils potta les argonoss de Jacques I. Ce Monarque le com-lunes conter Jacques II. Quelle ingratiude!

taille, en faisant bonne contenance; malgré la supériorité du nombre des rébelles, les Royalistes les chargerent avec tant de vivacité, qu'ils prirent la fuite, & se retirerent en désordre à Hillsbourough, où Montgomery laissa deux compagnies d'infanterie en garnison: il envoya les deux mille hommes qui lui restoient, à Coleraine, sous les ordres du Chevalier Arthur Rydon, après quoi il s'embarqua à Donaghadée pour l'Angletere.

Le Général Hamilton voulant profiter de sa victoire, pourfuivit les rébelles; il prit en chemin Hillsbourough avec les deux Compagnies que Montgomery y avoit laissées : il les licentia, & les renvoya chacun chez eux, comme ils le demandoient. Le Général marcha toujours sur les traces des rébelles par Belfast & Antrim jusqu'à Colraine, sur la riviere Banne, sans pouvoir les entamer. Hamilton campa son armée à Ballimoney à quelque distance de Coleraine; il y resta trois jours pour repofer ses troupes fatiguées d'une longue marche; enfuite il s'approcha de la ville pour en examiner la situation & la force; cette place étoit bien murée & fortifiée, selon le gout de ces temps. Ce Général n'ayant ni artillerie ni munitions de guerre nécessaires pour en faire le siège, retourna à Ballimoney. Le lendemain, qui étoit le Vendredi Saint, les rébelles fortirent de la ville en force pour ramasser les bestiaux du voisinage, & autres provisions nécessaires pour une place ménacée d'un siège; mais Hamilton ayant sait marcher sa cavalerie & ses dragons, chassa l'ennemi jusqu'aux portes de la ville.

Le Roi étoit encore en France: il voyoit la disposition favorable de ses sujets en Irlande: la plus grande partie de cette sele étoit sidéle à son Souverain légitime; la révolte se cantonna dans le Nord du pays: trois petites places seulement, sçavoir Londonderry, Coleraine & Culmor, s'étoient révoltées en saveur du Prince d'Orange. Les Anglois pressoint fortement ce Prince d'envoyer en Irlande les secours nécessaires pour soutenir ces places. Les Royalistes jugerent alors que la présence du Roi étoit nécessaire pour prévenir l'ennemi. En esset ce Monarque, encouragé & secouru de la France, autant qu'il étoit possible dans la conjonêture présente, partit avec le fameux Gabaret Chef d'Escadre, & débarqua à Kinsale au mois de Mars; il sut joint à Cork par le Comte de Tirconnel, qu'il créa Duc, & continua sa route

jusqu'à Dublin.

Le Duc de Berwick, accompagné de plusieurs Officiers, arriva dans ces entrefaites au camp de Hamilton devant Coleraine, & le même soir ce Général apprit que l'ennemi avoit abandonné la place après avoir rompu le pont; le Général entra le lendemain dans Coleraine; il fit reparer le pont, & donna la garde de la place à ô Morra Colonel d'un régiment d'infanterie, après quoi il s'avança avec l'armée jusqu'à Strabane, où il séjourna, & tint un Conseil de guerre : il donna communication à cette Assemblée, d'une lettre, qui marquoit que la garnison de Coleraine, avec les troupes d'Inniskillin & de Derry, faisant environ dix mille hommes, étoient assemblées à Clodybridge sur la riviere Finn, sous les ordres du Major Général Lundée, dans le dessein d'en disputer le passage à l'armée Royale. La lecture de la lettre étant faite, il fut décidé dans le Conseil qu'il falloit aller combattre les rébelles. Hamilton donna ses ordres pour faire marcher l'armée; arrivé au bout du pont, on trouva la premiere arche rompue, un fort construit sur l'autre bout, soutenu par deux mille hommes, & les rébelles rangés en ordre de bataille sur une éminence, à quelque distance du fort. Pour vaincre ces difficultés, le Général Hamilton fit poster six compagnies de fusiliers, avec ordre de tirer sur les troupes qui défendoient le fort, afin de protéger les ouvriers chargés de réparer le pont : tout fut exécuté avec le plus grand ordre. L'arche étant rendue praticable, movennant des piéces de bois & quelques planches, l'infanterie passa le pont sans difficulté, pendant que la cavalerie trayersoit la riviere à la nage en présence de l'ennemi; cette action intrépide déconcerta les rébelles; non-seulement ceux qui gardoient le fort, mais encore toute l'armée, prirent, la fuite, les uns se retirerent à Derry, les autres à Inniskillin: ils furent poursuivis jusqu'à Rapho par les Royalistes, qui leur tuerent beaucoup de monde, sans autre perte, du côté des victorieux, que celle de Robert Nangle Major du régiment de Tirconnel. Après la fuite des rébelles, le Colonel Dundée qui les commandoit, se rendit à Culmor, où il s'embarqua pour l'Angleterre.

Hamilton ayant trouvé une abondance de provisions à Rapho, il s'y arrêta; il y fut joint par le Lord Gallmoy, à la tête de huit cens hommes de la garnison de Trim. Pendant son se jour dans cette place, il reçut des Députés de Derry, qui demandoient à capituler; la garnison étoit sorte de six mille hom-

mes; le Général qui sçavoit l'importance de cette place, leur promit la vie & leurs biens, & toute sorte de protection, à condition que la ville lui seroit livrée le lendemain à l'heure de midi: les conditions surent acceptées & ratissées de part &

d'autre.

Le Roi qui étoit resté à Dublin, voulant profiter des premiers mouvemens d'ardeur que sa présence inspiroit aux Irlandois de sa communion, prit le chemin du Nord, & sa marche n'étonna pas peu les rébelles, qui avoient déja abandonné Coleraine & Culmor; ce Prince, accompagné de M. Rose (a) & du Lord Melford, avec quelques troupes, arriva à Saint-Johnstown, entre Rapho & Derry, le même jour que Hamilton traitoit avec les Députés de cette derniere ville. L'empressement de ce Général à faire sa cour à son Prince, l'engagea à partir aussitôt pour aller au devant du Roi, à qui il rendit compte des opération de la campagne. Le Monarque témoigna à Hamilton son mécontentement des conditions que ce Général venoit d'accorder aux rébelles de Derry. Ce Prince marcha tout de suite vers Derry avec les troupes fraiches qui le suivoient, & sit sommer la place de se rendre à discrétion. Cette démarche du Roi allarma extrêmement la garnison; elle sut regardée comme un violement du traité qu'on venoit de conclure avec Hamilton, par lequel il étoit flipulé que les troupes du Roi n'approcheroient pas que la place ne fut évacuée. On commença alors à perdre la confiance & à se mésier des traités faits avec le Roi; il sut enfin résolu de se désendre jusqu'à l'extrémité, en attendant le fecours qui devoit arriver d'Angleterre : un Ministre Protestant nommé Walker, fut fait Commandant de la place.

Le Roi donna ordre à Halmiton de commencer le siège. On envoya chercher de l'artillerie, ce sut dans le mois d'Avril: cette artillerie n'arriva que vers le milieu de Juin; elle consisteit en deux méchans canons, dont l'un étoit selé, & en deux mortiers avec de la poudre. Dans ces entresaites les rébelles s'assemblerent en corps dans le Comté de Down; mais ils surent dispersés par un corps de troupes, sous les ordres du Major

Général Bohan.

Pendant le siège de Derry, la garnison sit plusieurs sorties sur les assiégeans; la premiere sut remarquable, elle se sit le Di-

⁽ a) Depuis Maréchal de Françe.

manche avec cinq mille hommes; les Royalistes, qui n'étoient qu'au nombre de deux mille, les reçurent avec tant de sermeté, qu'ils surent obligés de se retirer avec perte dans la place: les assiégés sirent encore d'autres sorties, mais avec un succès

inégal.

L'armée Royale fut augmentée peu de jours après par la jonction de quelque corps de nouvelle levée, & fans expérience; elle montoit alors à dix mille hommes; on ouvrit la tranchée devant la place; & la garnifon fut réduite à la nécessité de manger des chiens, des chats & du cuir, de sorte qu'on sut obligé d'embarquer six compagnies du régiment d'infanterie du Lord Montjoy, pour soulager la place; elle étoit d'ailleurs pourvue de munitions de guerre de toute espéce; quarante piéces de canon plantées sur les murs de la ville, incommodoient beau-

coup les affiégeans.

Le secours que le Prince d'Orange avoit destiné pour la garnison de Derry, ne tarda pas d'arriver; on vit paroître dans le lac Foyle, au commencement du mois d'Août, sous les ordres du Major Général Kirke, une flotte' Angloise de vingt vaisseaux de guerre & de trois cens bâtimens de transport, chargés de provisions & de six mille hommes de troupes; comme il falloit encore quelques jours pour entrer avec sureté dans la ville, on dépêcha un nommé Roche avec un paquet, pour avertir la garnison d'un secours prochain, afin qu'elle ne perdit pas courage. Ce courrier n'ofant point aller par terre, fit deux milles à la nage, & s'acquitta de sa commission, à la satisfaction de ceux qui l'avoient employé: il eut pour la récompense après, la terre de Glinn à deux milles de Carrignashure, dont le propriétaire étoit un Gentilhomme nommé Everard. Deux jours après l'expédition de Roche ne Capitaine Jacques Hamilton (a) entra dans la ville de Derry avec deux vaisseaux chargés de provisions. Ce secours mit la garnison en état de soutenir jusqu'à l'arrivée de celui que le Major Général Kirke devoit conduire. quelque temps après, dans cette place. Cet Officier réussit en

⁽a) Il étoit neveu de Richard Hamilton, qui commandoit un Régiment de cavalerie dans qui commandoit à ce fiége pour le Roi, en l'armée de ce Prince; il quitta son tervice qualité de Lieutenant Général; il avoit sue-pour s'arracher à celui du Prince d'Orange, cédé a son pere dans la charge de Valet de qui le créa Vicomte de Strabane. Cest ainsi Chambre du Roi Charles II, il sut ensuite que Jacques II sut trabi par ceux mêmes membre du Conseil pivé de Jacques II. il qu'il croyoit les plus attaches à ses inétières.

peu de jours, en rompant, à force de voiles, l'estacade & les grosses chaînes, avec lesquelles les Royalistes avoient fermé le port pour lui en empêcher l'entrée. Kirke ayant secouru les assiségés, dans le temps qu'ils étoient sur le point de succomber, les Royalistes se virent contraints de se retirer le 10 Août, après soixante-treize jours de siége; en estet le Roi donna ordre à Hamilton son Général, de saire marcher l'armée du côté de Dublin, pour être à portée de s'opposer au Maréchal de Schomberg, qui devoit débarquer avec une armée aux environs. Hamilton obéit aux ordres de son Prince, après avoir mis garnison dans Charlemont, dont il donna le commandement au Capitaine o Regan, Ossicier de réputation.

M. Rose croyant que le Roi n'avoit pas assez de troupes pour s'opposer à Schomberg, conseilla à ce Prince de saire assembler toutes ses sorces vers le centre du Royaume, & d'inviter tous ses sidéles sujets à le venir joindre; il sut bien surpris de voir une armée de vingt mille hommes assemblés en

peu de temps à Drogheda, lieu du rendez-vous.

Schomberg débarqua, sur ces entrefaites, entre Garrigsergus & Belsast; il sit le siège de la premiere de ces places, où commandoit Mac-Carty More, neveu du Comte d'Antrim, & Lieurenant Colonel de son régiment qui étoit dans la place. Ce Commandant n'ayant qu'un seul barril de poudre, sur obligé de rendre le Château, après une soible désense. Après ce pre-

mier exploit, Schomberg s'avança jufqu'à Dundalk.

Le Roi étant à Drogheda, envoya deux Lieutenans, sçavoir Butler de Kilcop & Garland, chacun à la tête d'un détachement pour reconnoître la position de l'ennemi. L'un prenant le chemin de Slane, s'avança par les montagnes yers Ardée, l'autre pénétra du côté de Lurgan Race. On rapporta au Roi que Schomberg étoit campé, que sa droite étoit appuyée sur Castle-Bellew, son centre vers Dundalk & sa gauche vers la mer; sur cette nouvelle le Roi marcha vers Ardée, où il séjourna; il envoya le lendemain le Général Hamilton avec toute sa cavalerie au village d'Aphene, où il étoit séparé de l'ennemi par un marais & un petit ruisseau: le Roi s'y rendit quelques heures après avec l'infanterie; il y campa pendant quelques jours en présence de l'ennemi : ce fut alors que le Duc de Tirconnel. M. Rose & les Officiers Généraux de l'armée, furent d'avis d'aller attaquer l'ennemi; l'occasion étoit favorable; la maladie Вьььь Tome II.

740

ravageoit les troupes de Schomberg; de douze mille hommes qui composoient d'abord son armée, il n'en restoit plus que trois mille, de sorte que si on l'avoit attaqué, il auroit été obligé de décamper, & de se retirer à bord des trois vaisseaux qui

l'attendoient dans le port.

Le Roi, sur l'avis de ses Officiers Généraux, fit marcher son armée en ordre de bataille, dans le dessein de tourner le marais qui le séparoit de l'ennemi; mais ce n'étoit qu'une fansaronade; à peine avoit-on fait une lieue de chemin, que ce Prince ordonna à ses troupes de retourner dans le camp qu'on venoit de quitter; elles y resterent jusqu'au mois d'Octobre sans rien entreprendre. S'il étoit permis de censurer la conduite d'un Monarque sage & vertueux, on pourroit reprocher à Jacques II, deux démarches tout-à-fait contraires à les intérêts, & qui hâterent la perte de l'Irlande : à Derry il rejetta, contre la saine politique, une capitulation faite avec la garnifon de cette ville, par le Général Hamilton; capitulation qui rendoit ce Prince maître de cette place importante; c'étoit le magasin du Nord; c'étoit une place d'armes & un entrepôt, qui donnoit à ses ennemis un accès libre dans ce Royaume. A Dundalk, il est touché de compassion pour les Anglois; c'est une bonté mal conque, ou plutôt une foiblesse, de vouloir épargner des sujets rébelles armés contre leur Souverain pour lui arracher le sceptre après avoir manqué à tous les égards dûs à la Royauté. Ce fut dans ces circonstances que M. Rose dit au Roi, au rapport de Larrey; Sire, eussiez - vous cent Royaumes, vous les perdriez:

L'armée Royale qui étoit à Aphene, décampa le 10 Octobre à la vue de Schomberg; elle alla camper à Ardée, où elle resta jusqu'au 25; elle entra alors en quartier d'hyver; l'infanterie sur envoyée dans des garnisons, & la cavalerie alla en quartier de cantonnement aux environs de Tara & de Killeen, au Comté de Meath; Schomberg sit prendre aussi des quartiers d'hyver au peu de monde qui avoit échappé à la con-

tagion.

An. 1690.

Au mois de Février, le Roi étant averti que les rébelles s'assembloient aux environs de Cavan, il y envoya le Duc de Berwick avec un corps de troupes pour les disperser. Le Duc trouva les rébelles supérieurs en nombre; ils étoient trois contre un: il y eut une escarmouche très-vive entre l'infanterie du Roi & la cavalerie Angloise; mais les premiers surent obligés de se

retirer avec perte. Le Colonel Guillaume Nugent (a) eut une jambe caffée; il mourut de ses blessures quelques jours après. Conly Mac-Geoghegan (b) Colonel y futtué avec plusieurs autres ; le Duc de Berwick retourna, après cette expédition, à Dublin.

Louis XIV fit passer en ce temps en Irlande sept bataillons François commandés par le Comte de Lausun; il devoit servir en qualité de Général fous le Roi Jacques. Ce Monarque envoya en échange en France six bataillons Irlandois, formant la brigade de Montcashel; ils s'embarquerent sur la flotte commandée par M. de Chateaurenaud, & arriverent à Brest les pre-

miers jours de Mai.

Le Prince d'Orange débarqua au Printemps dans le nord d'Irlande, sur quoi le Roi ayant assemblé son armée, s'avança au mois de Juin à Dundalk : les ennemis avoient quarante-cinq mille horames, l'armée Royale n'étoit que de vingt-trois mille; l'armée ennemie étoit bien pourvue de tout & bien disciplinée; les Royalistes étoient, pour la plûpart, des troupes de nouvelle levée, ils avoient des bras & du courage, mais ils étoient sans discipline & mal armés; les premiers avoient soixante gros canons; les derniers avoient douze piéces de campagne, qu'on leur avoit envoyées de France. Cette grande disproportion détermina les Royalistes à tâcher d'occuper quelques postes, pour arrêter le Prince d'Orange, ou du moins le combattre avec moins de désavantage. Il sut proposé de camper sur les hauteurs au-delà de Dundalk, attendu que le pays étoit assez difficile; mais comme les ennemis, en faisant un petit détour, pouvoient descendre dans la plaine derriere l'armée Royale, & couper sa communication, il fut résolu de se placer derriere la riviere de Boyne, près de Drogheda.

il étoit brave, redoutable à l'ennemi, mais en France, l'aîné nommé Antoine fut créé réméraire.

(a) Il étoit frere du Comre de West-Meath; les deux autres ayant suivi la fortune du Roi par ce Prince Chevalier Baronet. Charles le (b) Il étoit file de Charles Mac-Geoghe gan de Sionan, buanche des Mac-Geoghe gans de Kinalyagh au Comtéde Welt-Metal, il n'en rette qu'Alexandre Capiraine des gre-Conly avoit appris le metier de la guerre en nadiers du Régiment de Lally; il se distingua contre le Prince d'Orange. Des sept freres, devit beaucoup supérieure en nombre. Voy. il y en a cu cinq de tués dans cette guerre; les nouvelles publiques du 22 Mars 1760.

France, où il avoit fervi pendant quelque beaucoù dans l'Inde le 30 Septembre de l'an-temps; il passour bon Officier. Le pers, une 1739 à la bataille de Vandavachi, où il de les sept fils dont Conly étoit l'ainé, avoient eu l'hon a la bataille de Vandavachi, où il de les sept fils dont Conly étoit l'ainé, avoient eu l'hon a la bataille de Vandavachi on ut l'annuel de commander un dérachement fervi le Roi avec distinction en Irlande dans de 1100 François en l'absence du sieur Lally la guerre que ce Monarque eur à soutenir & l'avantage de barre l'armée Angloise qui

Le Prince d'Orange suivit de près l'armée Royale & campa vis-à-vis le 29 Juin. Le lendemain les ennemis partagerent leur armée. Le Prince d'Orange, avec la moitié, remonta la riviere jusqu'à Slane, où il trouva de la résistance de la part de deux régimens de dragons commandés par le Chevalier Neale ó Neill qui gardoient le passage, & les ayant forcés, il s'avança vers les Royalistes. Le Roi qui vit cette manœuvre, marcha aussi de ce côté-là avec la plus grande partie de l'armée, & laissa, pour garder le pasfage d'Oldbridge, huit bataillons aux ordres de Hamilton Lieutenant Général : la cavalerie qui faisoit l'aîle droite, sut commandée par le Duc de Berwick. Schomberg qui étoit resté vis-à-vis, attaqua Oldbridge, & trouvant peu de résistance de la part de quelques corps de nouvelle levée peu accoutumés au feu, principalement des dragons de Clare commandés par Charles ô Brien second fils du Lord Clare, il s'en empara : sur quoi Hamilton descendit avec fept autres bataillons pour rechasser les ennemis; mais leur cavalerie ayant trouvé moyen de passer par un autre gué, & s'avancant pour tomber sur l'infanterie & couper l'armée Royale en deux, le Duc de Berwick fit marcher la cavalerie, & couvrit la retraite des bataillons; mais aussi il fallut commencer un combat fort inégal, tant par le nombre d'escadrons que par le désavantage du terrein; il étoit fort coupé, & les ennemis y avoient fait glisser de l'infanterie : on ne laissa pas de charger & de recharger dix fois, & à la fin, les ennemis étourdis de l'audace des Royalistes, firent halte; on se reforma devant eux, après quoi on se remit en marche au petit pas pour aller joindre le Roi.

Dans ces entrefaites, le Roi qui avoit mis son armée en bataille, pour charger le Prince d'Orange, s'en trouva empêché par un marais qui séparoit les deux armées; sur quoi, pour n'être pas enveloppé par cette partie des ennemis qui venoit de forcer le passage d'Oldbridge, il sit marcher par la gauche, pour gagner le ruisseau de Duleek nommé Nanny Water. Le Duc de Berwick arriva avec sa cavalerie, au même instant que les dernieres troupes du Roi passioient le ruisseau; mais celles du Prince d'Orange qui s'avançoient toujours, y arriverent presqu'en même temps, de maniere que le Duc de Berwick sut obligé de passer le désilé au grand galop en consusion. On se rallia de l'autre côté du ruisseau, & toute l'armée s'y rangea en bataille, les ennemis en firent autant vis-à-vis de l'armée Royale, mais ils n'oserent l'attaquer: après quelque peu de temps on se remit en marche, on sut suivi par une partie de l'armée ennemie;

mais dès qu'on faisoit halte à quelque défilé, les ennemis en faisoient de même, & leur inaction pouvoit venir de la mort de Schomberg, qui fut tué dans le passage d'Oldbridge, & qui étoit, sans déprimer le Prince d'Orange, meilleur Général que lui. Quoi qu'il en soit, les ennemis laisserent partir les Royalistes, qui, la nuit venue, reçurent ordre de gagner Dublin, ce qu'ils firent le matin : de-là le Duc de Tirconnel ordonna aux troupes de gagner Limerick, qui en étoit au moins à soixante milles. Chaque Colonel fut chargé d'y conduire son régiment par où il jugeroit à propos, ce qui fut exécuté avec beaucoup d'ordre. Surlauben Brigadier fit l'arriere-garde avec la brigade qu'il commandoit, & les François que M. de Lausun avoit conduits l'année précédente dans ce pays, prirent le chemin de Cork & de Kinsale, & s'embarquerent pour la France. Le Roi ayant vû que par le malheureux fuccès de la journée de la Boyne, il ne pouvoit conserver Dublin, crut qu'il lui convenoit mieux de laisser le commandement à Tirconnel. & de s'en retourner en France. Ce Prince n'ayant couché qu'une nuit à Dublin, alla droit à Waterford, où il fut reçu par Nicolas

Porter Maire de la ville. & s'embarqua ensuite pour la France. Les Ducs de Tirconnel & de Laufun se rendirent à Limerick; ils furent suivis par le Prince d'Orange, c'est ce qui obligea Tirconnel à faire passer le Shannon à la plus grande partie de la cavalerie. & de l'envoyer cantonner dans le Comté de Clare; il mit aussi l'infanterie en garnison dans Limerick, Athlone, Cork & Kinfale. Ce fut alors que Lausun, après avoir visité les fortifications de Limerick, dit, en jurant, que son Maître prendroit cette place avec des pommes cuites. Dans ces entrefaites le Prince d'Orange ayant assemblé toutes ses forces, alla camper à la portée du canon de Limerick, le 19 Août: le Duc de Tirconnel ayant donné ordre pour la désense de la place, en donna le commandement à un Capitaine aux Gardes Françoises, nommé Boisseleau, avec quatre Officiers Irlandois, pour servir avec lui en qualité de Brigadiers, & se retira. M. de Lausun s'en alla à Gallway avec ce qui restoit des François, afin de les embarquer pour la France. Le Prince d'Orange fit sommer le Commandant de Limerick de rendre la place; mais la réponse de ce brave Officier sit bien comprendre que le siége seroit long & difficile : on se hâta alors de faire venir la grosse artillerie pour battre la place. Le Colo-Bbbbb iii

nel Sarsfield qui commandoit un corps de cavalerie de cinq cens lionmes (a), étant averti qu'on conduisoit par terre une partie de cette artillerie, il passa le Shannon à Killaloe, & par une marche forcée, arriva avant le jour à Cullin, où il surprit le convoi; il passa au fil de l'épée le corps de troupes qui l'escortoit, il sit crever les canons, hacher les bateaux de cuivre destinés à faire des ponts sur le Shannon, pour faciliter le passage, il sit ensin sauter avec de la poudre le reste de l'artillerie; & le fracas sut si grand, qu'il se sit sentir à quinze milles à la ronde. Sarsfield, après avoir fait un grand butin en chevaux & autres effets, prit le chemin de Bannaghir, où il passa le sleuve

Shannon, pour retourner à son camp.

L'expédition de Sarsfield étonna le Prince d'Orange, & dérangea beaucoup ses opérations; on lui entendit dire qu'il ne croyoit pas que Sarsfield fut capable de faire une si belle manœuyre. Ce Prince continua cependant le siège : les attaques furent rudes & la défense vigoureuse, la brêche étant faite à force d'artillerie, six mille Anglois, soutenus par un pareil nombre, ayant monté à l'affaut, furent bientôt culbutés avec une perte considérable : trente piéces de canons tiroient toujours sur la place, & la brêche étant élargie, l'ennemi monta encore à l'affaut, avec moins de fuccès qu'auparavant, ils furent pouffés jusqu'à leur camp, au grand mécontentement du Prince d'Orange, qui en sit de viss reproches aux siens. Boisseleau, le Commandant de la place, fit voir aux Anglois, par sa sage conduite dans ces circonstances, ce que valoient les Irlandois bien disciplinés & bien conduits. Le Prince d'Orange fit lever le siège après quatorze jours de tranchée ouverte; l'armée décampa fous les ordres du Général Ginkle, avec beaucoup de confusion. après avoir mis le feu aux maisons où étoient leurs malades & blessés, & marcha vers Birr, dans le Comté de Tipperary; en même temps le Prince d'Orange se sit escorter jusqu'à Waterford, où il s'embarqua pour l'Angleterre.

Aussitot le retour du Prince d'Orange en Angleterre, on en-

⁽a) Sarsfield étoit homme de condition, France, où il fut fait Lieutenant Général des brave & vertueux ; il étoit forr atraché à la jarmées du Roi; il fu; tué à la bataille de Religion & à fon Prince. Le Roi le créa pari Landen au fevire de ce Prince. La mémoire du Royaume fous le titre de Conne de Lucan; il quitta des biens confidérables en Irlandoire. Janue pur fuivre la fortune de fon Prince en la parmi les Irlandois.

voya le Lord Churchill, depuis Duc de Malborough, en Irlande, avec un renfort de troupes & d'artillerie, pour faire le siège de Kinsale & ensuite de Cork. Le Colonel Scot commandoit dans Kinsale, & le Brigadier Mac-Eligot étoit Gouverneur de Cork; ces deux garnisons capitulerent & se rendirent prisonnieres de guerre, & les Officiers furent envoyés en Angleterre. Dans ces entrefaites le Duc de Tirconnel, & le Comte de Lausun, passerent en France avec Boisseleau, & les soins des affaires du Royaume furent confiés au Duc de Berwick. On commença alors à s'appercevoir de quelque mésintelligence, entre les principaux Chefs de l'armée Royale en Irlande & le Duc de Tirconnel. Sans le consulter, on envoya des Agens en France, où le Roi Jacques étoit retiré, pour solliciter du secours, & pour sçavoir du Prince même sur quoi on pouvoit compter. Les Agens furent les Colonels Purcell Baron de Luoghne, Lutterel & Macclesfield : en conséquence de cette députation, on envoya en Irlande au Printemps M. de Saint-Ruth (a) pour commander l'armée, & le Chevalier de Tessé en qualité de Maréchal de Camp, avec de nouvelles provisions de guerre & de bouche.

La campagne s'ouvrit à la fin de Juin par les siéges de Ballymore & d'Athlone: le Colonel Ulick Burke étoit Gouverneur de la premiere de ces places; le Marquis d'Usson & le Chevalier Tessé, commandoient dans la dernière. Le Baron Ginkle, qui commandoit les rébelles, partit de Mulingar le 6 Juin; il marcha vers Ballymore, qu'il somma de se rendre, & sur la réponse équivoque du Gouverneur, il ordonna l'attaque; la brêche étant faite, & la garnison ne se sentant point en état de soutenir un assaut, se rendit à discrétion. Le Général ayant mis cette place en état de défense, il y laissa une garnison, & continua sa route vers Athlone. Cette place, l'une des plus importantes de l'Irlande, est située sur le fleuve Shannon qui la coupe en deux, & qui en fait comme deux villes, féparées par un pont, dont l'une qui est à l'Orient, porte le nom d'Athlone Angloife', & l'autre qui est à l'Occident, celui d'Athlone Irlandoise. La premiere, moins forte que l'autre, fut attaquée An. 1691.

d'abord : le feu du canon & de la mousqueterie fut si bien nourri,

⁽a) Il venoit de quitter la Savoye où il commandoit avec distinction les etoupes de sou Muître.

que la place se rendit le 29 Juin. Avant l'attaque de l'Athlone Angloise, le Comte de Tirconnel conseilla à M. de Saint-Ruth de faire raser les sortifications de l'Athlone Irlandoise, & d'y faire avancer l'armée, qui auroit disputé à l'ennemi le passage du pont, & par ce moyen auroit arrêté ses conquêtes; mais cet avis ayant été négligé par Saint-Ruth, Ginkle eut le temps de faire dresser des batteries contre l'Athlone Irlandoise, & l'armée ayant passe le sleuve par un gué en présence de Saint-Ruth, qui campoit à quelque distance de-là, on donna l'assau général le 10 Juillet; la place sur bientôt emportée après une vigoureuse désense; plus de mille Royalistes y perdirent la vie,

& trois cens furent faits prisonniers.

L'armée Royale marcha, après la prise d'Athlone, jusqu'à Ballinafloe, où elle séjourna le lendemain: ce fut ici que Tirconnel se démit du commandement; il en chargea le Marquis de Saint-Ruth. Ce Général fit marcher l'armée le lendemain; ayant passé la riviere Suck, il alla camper à Aghrim, le poste étoit avantageux; le château d'Aghrim, situé à la tête d'une chaussée, le seul endroit par où l'ennemi pouvoit aborder, masquoit son front; il étoit couvert d'un autre côté par un marais d'une grande étendue. Les ennemis qui marchoient sur les traces des Royalistes, parurent le Lundi 22 du mois, à la vue du camp, & commencerent à défiler par la chaussée. Le Colonel Gautier Burke étoit posté avec son régiment dans le Château, pour disputer à l'ennemi le passage de la chaussée; mais une méprise, trop fatale à la cause qu'il vouloit désendre, le mit dans l'impossibilité de remplir son objet : avant envoyé demander au camp les munitions dont il avoit besoin, on lui envoya quatre barils de poudre & autant de plomb; mais au lieu de balles de fusils, il ne trouva que des boulets de canon qui lui étoient inutiles, de forte que la cavalerie passa hardiment & sans crainte par la chaussée, pendant que l'infanterie débouchoit par le marais; ils se rangerent en bataille devant les Royalistes. Saint-Ruth n'avoit rien obmis pour les recevoir en habile Général; la bataille commença à une heure, avec une égale vivacité; elle dura jusqu'à la nuit; l'infanterie Royale fit des prodiges de valeur, elle poussa trois sois celle des ennemis jusqu'à leur canon; & on prétend qu'à la troisseme fois le Général Saint-Ruth en fut si content, qu'il jetta en l'air son chapeau pour exprimer sa joie; mais les choses changerent bientôt de face par la

mort de Saint-Ruth, qui fut tué par un boulet de canon. Cette mort sut suivie d'un désordre affreux dans l'armée, on ne sçavoit plus à qui obéir; l'infanterie, abandonnée par la cavalerie, sut écrasée par celle de l'ennemi, & la déroute devint générale, l'élite de l'armée périt dans cette malheureuse journée, & sans l'adresse d'un Aumônier de régiment, nommé à Reilly, qui s'avisa de faire battre la charge par un Tambour Major sur une colline à l'entrée du marais, où les Royalistes devoient passer, la pette eut été plus grande; par ce stratagême, il donna le temps aux vaincus de prendre le chemin de Limerick.

Après la défaite de l'armée Royale à Aghrim, les villes de Gallway & de Sligoe, se rendirent aux Anglois, & Ginkle vint mettre le siège devant Limerick, dont il sit ouvrir la tranchée le 5 Septembre. M. d'Usson commandoit dans cette place depuis la mort du Duc de Tirconnel, arrivée le 24 Août, par le chagrin qu'il eut de voir les affaires du Roi son maître aller en décadence. D'Usson ne se désendit pas avec moins de bravoure que Boisseleau; mais il ne sut pas si heureux. Le Général Sarsfield avoit tenté de jetter quatre mille chevaux dans la place. mais en vain; le canon ennemi & les bombes battoient jour & nuit la ville; la garnison, après cinq semaines de siége, commença à manquer de tout, il n'y avoit plus ni argent ni provifions; l'ennemi proposa des conditions qui furent acceptées. M. d'Usson crut qu'il valoit mieux sauver ce qu'il avoit de troupes, que de les faire périr par une défense opiniâtre; on entama la négociation, & la capitulation fut signée le 13 Octobre : les conditions n'en pouvoient être, ni plus honorables, ni plus avantageuses aux vaincus. On en trouvera les articles à la fin de ce volume.

La capitulation de Limerick comprenoit quarante-deux articles, dont treize regardoient le civil & vingt-neuf le militaire; par cette capitulation, les Royalistes avoient la permission de fortir non-seulement de Limerick, avec les plus glorieuses marques qu'on puisse donner à de braves gens de s'être bien désendus; mais encore de tout le Royaume, avec tous leurs effets, sçavoir meubles, argenterie, joyaux & généralement tout ce qui se peut emporter; la même liberté étoit accordée aux garnisons des autres places, elle s'étendoit même à toutes les samilles Itlandoises qui auroient voulu se retirer en France, & on s'obligeoit de leur fournir le nombre de vaisseaux dont ils auroient eu besoin pour le transport de leurs personnes & de leurs biens, & rien n'étoit oublié de ce qui pouvoit contribuer à la sureté & à

la commodité de leur retraite.

La capitulation étant signée, l'armée Irlandoise s'assembla près l'Abbaye de Quine au Comté de Clare; il fur ordonné que. conformément aux articles de la capitulation, ceux qui voudroient passer en France, donneroient leur nom à M. Tameron . l'Intendant envoyé par la Cour de France en Irlande pour cet effet. Les Généraux Anglois s'imaginerent qu'il v en auroit fort peu qui voulussent s'expatrier; mais ils furent bien surpris de voir le grand nombre de ceux qui souscrivoient à leur transplantation; ils aimerent mieux suivre le sort de leur Roi, & s'engager au service d'un Prince catholique protecteur de leur cause, que de se soumettre aux loix d'un usurpateur chez eux : ce sut alors que ces Généraux se repentirent d'avoir consenti à l'article qui autorifoit cette transmigration. Quatre mille cinq cens hommes marcherent droit à Cork fous les ordres de Sarsfield Lord Lucan & autres Officiers Généraux, d'où après un féjour d'environ un mois, ils firent voile pour la France, & débarquerent à Brest le a Décembre. En même-temps Meslieurs d'Usson & Tessé y arriverent aussi de Limerick, sur l'Escadre de M. de Château-Renaud, avec 4736 foldats Irlandois sans compter les Officiers; le Général Major Wachop resté dans la riviere de Limerick, arriva après avec environ trois mille hommes fur les bâtimens Anglois : les deux Compagnies des Gardes du Corps du Roi d'Angleterre passerent ensuite. Selon le rapport des Commissaires. le total des troupes Irlandoises compris les Officiers qui avoient fuivi le Roi en France, montoient à dix-neuf mille cinquanteneuf. Le Roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, les recut avec bonté, & offrit à ces exilés volontaires des conditions honnêtes qu'ils accepterent. Leur attachement & leur fidélité au service de ce grand Monarque, leur attira souvent les éloges les plus flatteurs & les plus obligeans de sa part(a). Mylord Montcashel commandoit toujours la Brigade Irlandoise qui portoit son nom.

Le Roi Louis XIV ayant envoyé en Irlande au commencement de l'année 1690, sept bataillons François, soit qu'il eut

⁽a) Pour ce qui regarde les différens ar- mémoires rassemblés par les ordres & sourrangemens pris au sujer des troupes Irlandoise artivées en France, on a suivi des!

demandé en échange un pareil nombre de troupes Irlandoises. ou que le Roi Jacques II qui étoit alors dans le pays, jugea à propos de les lui envoyer, on fit embarquer trois régimens Irlandois, sur des vaisseaux François, qui arriverent à Brest les premiers jours de Mai, fous les ordres de Justin Mac-Carty. Vicomte de Montcashel Licutenant Général en Angleterre, & continué dans le même grade de France. Les Régimens qui composoient cette brigade, furent celui du Lord Montcashel, ancien Régiment, & sur pied depuis long-temps, celui d'ô Brien & celui de Dillon; ces Régimens furent composés chacun de deux bataillons, formant seize cens hommes en seize compagnies. Montcashel en arrivant en France, sit une capitulation pour ce corps, par laquelle les Officiers devoient avoir la haute paye. telle qu'ils l'ont aujourd'hui, & les foldats, un fol de plus que les

soldats François n'avoient dans ce temps-là.

Ce corps fut envoyé en Savoye, où il servit avec distinction fous M. le Maréchal de Catinat dans la réduction de cette Province sous l'obéissance du Roi, principalement à la bataille de la Marfaille, gagnée par les François le 4 Novembre 1693. Daniel ô Brien Colonel du Régiment qui portoit son nom, ayant hérité du titre de son pere qui venoit de mourir, sit porter le nom de Clare à son Régiment. Il mourut après à Pignerol, & M. de Lée eut son Régiment. Sur quelque démêlé qu'il eut avec le sieur Squiddy Major du Régiment, il le fit mettre au Château de Briançon; il le fit casser l'année suivante, & donna la Majorité à Morrough ô Brien, qui après avoir commencé à servir dans le Régiment de Hamilton, étoit entré dans celui de Greder Allemand, quand le premier repassa en Angleterre : étant devenu Capitaine dans Greder, il en fut tiré pour entrer dans le Régiment de Clare, conservant son rang de Capitaine, selon la date de la commission.

Mylord Montcashel étant mort aux eaux de Barege d'une blefsure à la poitrine qu'il avoit reçue en Savoye, l'année qu'il vint en France, son Régiment sut donné à M. de Lée, c'est aujourd'hui le Régiment de Bulkeley, & M. Talbot Colonel du Régiment de Limerick & Brigadier, eut celui que M. de Lée venoit de quitter. Talbot étoit fils naturel du Duc de Tirconnel : il servoit en France depuis sa plus grande jeunesse, il étoit bon Officier; il fut à la Cour au mois de Mars de l'année suivante; il y fut arrêté & mis à la Bastille pour des propos inconsidérés qu'on

Cccccii

prétend qu'il avoit tenus, & qui furent rapportés au Roi. Il fut un an en prison, & son Régiment sut donné à Charles ô Brien Vicomte de Clare, frere de celui qui mourut à Pignerol après là

bataille de la Marfaille.

Charles ô Brien avoit passé en France dans l'année 1691; après la réduction de Limerick, en qualité de Capitaine des Gardes du Corps du Roi Jacques II; apparemment que son Régiment de dragons qu'il avoit commandé à la journée de la Boyne, étoit fondu en Irlande. Après la bataille de la Marsaille, il eut le Régiment de dragons de la Reine d'Angleterre, dont étoit pourvu ô Carrol qui y fut tué. Il fit enfin revivre le nom de Régiment de Clare, par la disgrace de Talbot; il fut tué en 1706 à la bataille de Ramillies, & son Régiment sut donné à Morrough ô Brien qui en étoit Lieutenant Colonel. Il étoit issu de la maifon de Carrigogoiniol branche de celle d'ô Brien; il étoit bon-Officier, n'étant encore que Lieutenant Colonel, il se distingua beaucoup à la bataille de Ramillies, où il prit aux ennemis deux drapeaux, qui furent déposés dans la maison des Bénédicti-Mêm. de Tho- nes Irlandoises à Ypres; la belle manœvre qu'il fit à Palluë, par laquelle il fauva Cambray, en est encore une preuve, ensuite de quoi il eut le grade de Maréchal des camps & armées du Roi. « Si M. le Maréchal de Montesquiou lui avoit rendu la justice » qui lui étoit due pour l'affaire de Palluë, dit le mémoire de Thomond, il auroit eu plus de part aux graces du Roi qu'il n'en a eu. Morrough ô Brien garda ce Régiment sous le nom de Régiment d'ô Brien, jusqu'à sa mort arrivée en 1720; il laissa un fils nommé Daniel, Colonel d'infanterie au service de Sa Majesté. Il fut créé Chevalier de S. Lazare en 1716; Pair d'Irlande sous le titre de Comte de Lismore en 1747, & Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis en 1750; il mourut à Rome en 1759.

Des trois Régimens qui composoient la brigade de Montcashel; celui de Dillon est le seul qui n'ait pas changé de nom. Il fut levê en Irlande par le grand-pere de Mylord Dillon, d'à présent, & commandé par Arthur Dillon son second fils, mort à S. Germainen-Laye en 1734, Lieutenant Général des armées du Roi. Ce Seigneur joignit à une illustre naissance des talents supérieurs pour le métier de la guerre, & ses exploits sont célébres dans les fastes de la France. Il laissa plusieurs fils, l'aîné sut appellé à la succesfion de Mylord Dillon fon oncle : deux autres furent tués à la

Mém. de Thomond.

mond à l'année 1712.



tête de leur Régiment, dans les batailles de Fontenoy & de Lawfeld. & le dernier vient d'être transféré de l'Archevêché de Tou-

louse à celui de Narbonne.

Les troupes nouvellement arrivées d'Irlande, après la capitulation de Limerick, furent refondues en 1695, & réduites à douze Régimens, qui furent donnés à ceux qui avoient le plus de crédit à la Cour de Saint-Germain. Ces Régimens, nommés les troupes du Roi d'Angleterre, furent les suivans.

Régiment du Roi, Cavalerie. Dominique Sheldon, Colonel: Edmond Prendergast, Lieutenant Colonel; Edmond Butler,

Major; quatre Capitaines, six Lieutenans, six Cornettes.

Regiment de la Reine, Cavalerie. Le Lord Galmoy, Colonel; René de Carné, il étoit François, Lieutenant Colonel; Jacques Tobin, Major; quatre Capitaines, six Lieutenans, six Cornettes.

Régiment du Roi , Dragons. Le Vicomte de Kilmallock . (Sarsfield), Colonel; Turrenne ô Carrol; filleul du Maréchal de Turenne, Lieutenant Colonel, de Salles, François, Major; cinq

Capitaines, quatorze Lieutenans, quatorze Cornettes.

Régiment de la Reine, Dragons. Charles Vicomte de Clare, Colonel; Alexandre Barnewal, Lieutenant Colonel; Charles Maxwell, Major; cinq Capitaines, quatorze Lieutenans, quatorze Cornettes.

Régiment des Gardes du Roi, Infanterie. Guillaume Dorington. Colonel; Olivier ô Gara (a), Lieutenant Colonel; Jean Rothe. Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, ving-huit Sous-

Lieutenans, quatorze Enseignes.

Regiment de la Reine, Infanterie. Simon Luttrel, Colonel ; François Wachop, Lieutenant Colonel; Jacques ô Brien, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enseignes.

Régiment de la Marine, Infanterie. Le Lord Grandprieur, Co-

Ccccciii

⁽a) Olivier ô Gara descendoit de l'an- nant Colonel de celui qu'on nomme Irlancienne Maison des ô Garas de Coolavin au dia. Sa conduite à la bataille de Veletti lui Comté de Sligoc en Irlande. Les révolutions attira l'attention de Sa Majesté Catholique, atrivées dans ce Royaume l'ayant obligé de qui le gratifia d'une Commanderie dans l'Or-fuivre le sort de son Roi en France, il épousa dte de Calatrava. Enfin le quatrième fils d'O-Marie Flemming fille du Lord Baton de Sla- livier ô Gara s'étant attaché à Léopold Duc ne, dix-hultième Pair d'Irlande de la famil-le. O Gara eut de cemariage quatre fils. Les trois premiers ayant pallé au l'ervice d'Eupa-donte premier devenu Empereur, le mit au gue, le premier y est mort avec le grade de rang de ses Conseillers Privés, & lui donna. Brig idier ; le second est Colonel du Régiment, la charge de Grand-Maitre de la Mairon de nommé Hibernia, & le troisième est Lieute- la Princesse sa sœur.

lonel; Nicolas Fitz-Gerald, Lieutenant Colonel; Richard Nugent, autre Lieutenant Colonel; Edmond ô Maddin, Major; onze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enseignes.

Regiment de Limerick, Infanterie. Le Chevalier Jean Fitz-Gerald, Colonel; Jérémie o Mahony, Lieutenant Colonel; Guillaume Therry, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, autant de Sous-Lieutenans, quatorze Enseignes.

Régiment de Charlemont, Infanterie. Gordon ô Neill, Colonel; Hugues Mac-Mahon, Lieutenant Colonel; Edmond Murphy, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-

huit Sous-Lieutenans, quatorze Enseignes.

Régiment de Dublin, Infanterie. Jean Power, Colonel; Jean Power, Lieutenant Colonel; Theobald Burke, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enseignes.

Regiment d'Athlone, Infanterie. Gautier Burke, Colonel; Owen Maccarty, Lieutenant Colonel; Edmond Cantwel, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-

Lieutenans, quatorze Enseignes.

Régiment de Clancarty, Infanterie. Roger Mac-Elligott, Colonel; Edouard Srott, Lieutenant Colonel; Corneille Murphy; Major; six Capitaines, seize Lieutenans, autant de Sous-Lieu-

tenans, huit Enseignes.

De tous les Régimens que la Noblesse Irlandoise avoit levés en 1689 pour le service de Jacques II, il y en a eu quelques-uns de fondus en Irlande; plusieurs qui avoient passé en France, furent incorporés dans les Régimens dont on vient de rendre compte, les Colonels devinrent Capitaines, & les Capitaines furent obligés de se contenter du grade de Lieutenant. Les Régimens des ô Neills, d'ô Donnel, de Mac-Donnel, de Maguire, de Mac-Mahon, de Magennis, furent incorporés; celui d'Edmond (Bouy) ô Reilly chef de l'ancienne tribu des ô Reillys de Cavan, subit le même fort que les autres ; il avoit levé en Irlande deux Régimens pour le service de son Roi, l'un de dragons & l'autre d'infanterie : le premier fut fondu en Irlande, & le dernier qu'il avoit mené en France, fut incorporé, de forte que ce Seigneur resta sans Régiment, ainsi qu'un grand nombre d'autres. Son petit-fils, aujourd'hui Capitaine dans le Régiment de Dillon, est généralement reconnu pour l'é Reilly, c'est-à-dire, le Chef de sa Maison.

La premiere réforme des troupes Irlandoises subsista jusqu'à la paix de Riswick en 1697. En 1698 les Gardes du Corps du Roi d'Angleterre, & le Régiment de Galmoy cavalerie, surent réformés alors en entier; celui de Sheldon, qui a été depuis Nugent, à présent Fitz-James, sur réduit à deux escadrons. Les Régimens d'infanterie, & les dragons à pied composant dix-sept bataillons, surent réduits à cinq Régimens, d'un bataillon chacun, & les compagnies composées jusqu'alors de cent hommes, surent réduites à cinquante; ces cinq Régimens surent connus sous le nom de Dorington, qui avoient été les gardes à pied, à présent Rothe, de Burke, d'Albemarle, depuis Fitz-Gerald, de Berwick & de Galmoy. Les Régimens de Lée, de Clare, & de Dillon, subirent la mêmer forme que les autres; tous ces Régimens resterent dans cet état jusqu'en 1701, qu'il sut mis un Sous-Lieutenant, ou Lieutenant réformé de plus à chaque compagnie.

Depuis 1705 jusqu'en 1711, il y avoit dans chaque compagnie composée de cinquante hommes, un Capitaine en pied, un Capitaine en second, un Lieutenant, deux Lieutenans en second, un Sous-Lieutenant & un Enseigne dans les compagnies Colonelles & Lieutenans Colonels. En 1712, chaque compagnie sur remise par rapport aux Officiers, comme elle étoit en 1701; on forma alors des brigades des Officiers qui sur reformés.

Les Régimens de Burke & de Dillon, s'étant trouvés à Crémone dans le temps que cette ville fut surprise le 1 Fevrier 1702, y ayant fait des merveilles, & contribué principalement à en chasser les ennemis; le Roi pour marquer la satisfaction qu'il avoit de leur service, augmenta la paye des Capitaines en pied, non-seulement de ces deux Régimens, mais des trois autres qui étoient sur le pied François, de vingt-cinq sols par jour, & celle des Lieutenans en pied de douze sols six deniers. Les appointemens des Capitaines & des Lieutenans en second surent augmentés à proportion. Les soldats eurent aussi une augmentation d'un sol par jour. Le Régiment de Dillon n'eut qu'une gratification momentanée, & point d'augmentation de traitement, parce qu'il avoit la haute paye.

Le Régiment de cavalerie de Sheldon, qui avoit été augmenté d'un escadron, & mis à trois à l'occasion de la guerre de 1700, s'étant distingué à la bataille de Spire le 24 Novembre 1703, il fut accordé une augmentation de traitement aux Capitaines & Lieutenans résormés qui servirent à la suite de ce corps.

Le Roi d'Espagne commença en 1708 à lever deux Régimens

de dragons & trois bataillons Irlandois, composés des prisonniers de l'armée Angloise faits à la bataille d'Almanza; ce furent les Officiers résormés qui étoient à la suite des Régimens Irlan-

dois en France qui composerent ces corps.

La paix ayant été signée à Radstad le 6 Mars 1714, entre la France & l'Empereur, on ajouta trois compagnies aux Régimens de Lée, Clare, Dillon, Rothe & Berwick, pour les porter de douze à quinze compagnies, chacune de quarante hommes; pour composer ces compagnies, on résorma les Régimens d'o Donnel, auparavant de Fitz-Gerald & de Galmoy, & un second bataillon ajouté quelque temps auparavant au Régiment de Berwick; on les incorpora, sçavoir, o Donnel, moitié dans le Régiment de Lée, moitié dans celui de Clare; le Régiment de Galmoy & le second bataillon de Berwick furent fondus dans Dillon, Rothe & Berwick.

Par des calculs & des recherches faires au Bureau de la guerre, on a trouvé qu'il y avoit eu depuis l'arrivée des troupes Irlandoises en France en 1691, jusqu'en 1745, que se donna la bataille de Fontenoy, plus de quatre cens cinquante mille Irlandoise en constant de l'alors de l'alors

dois morts au service de la France.

A l'égard du Régiment de Burke, comme il avoit presque toujours servi en Espagne, il demanda permission, pour éviter la réforme, d'offrir ses services au Roi d'Espagne, ce qui ayant été agréé par le seu Roi, & accepté avec joye par celui d'Espagne, il a passé armes & bagages dans ce pays, où il a servi depuis avec distinction en Sicile, en Afrique & en Italie dans la guerre de 1733, avec le Roi des deux Siciles à qui son pere l'a donné; il est actuellement à Naples, portant le nom de Régiment du Roi, & augmenté de deux bataillons.

De la réforme qui se sit alors des Régimens Irlandois dont on vient de parler, le Roi d'Espagne augmenta les trois Régimens d'Infanterie Irlandoise qu'il avoir, d'un bataillon chacun, de sorte qu'il en a six composés des Officiers surnuméraires qui restoient en France avec leur simple résorme; ils ont servi à Oran, en Sicile, en Italie, en 1733 & 1734, avec la plus grande distinction: quatre de ces bataillons ont eu le bonheur en 1743, avec les Gardes Wallonnes, de repousser les ennemis à Veletry, & de sauver Dom Philippe qui évoit en danger d'être sait prisonnier.

On croit devoir finir ici le précis des quatre Stuarts, pour ne pas anticiper sur l'Histoire Militaire que M. de G*** s'est chargé de donner au Public, sous les auspices du seu Maréchal de Thomond.

CAPITULATION

CAPITULATION DE LIMERICK.

Copie traduite de l'Anglois, des articles Civils & Militaires de la Capitulation de Limerick, accordés le 3 Octobre 1691, fignés le 13 & ratifiés par leurs Majestés, par Lettres-Patentes sous le grand sceau d'Angleterre. Ces articles sont rapportés dans une Histoire abrégée de ces temps, publiée par le Docteur Nary à Dublin, & réimprimée à Londres en 1744.

Articles Civils de la Capitulation, conclus & arrêtés entre le Chevalier Charles Porter, Baronnet, & Thomas Conningsty, Ecuyer, Lords Jufliciers d'Irlande, & fon Excellence le Baron de Ginkle, Lieutenant Général & Commandant en Chef l'armée Angloife, d'une part:

Et les très - honorables , Patrice Sarsfield Comte de Lucan; Piercy Vicomte Galmoy , le Colonel Nicolas Purcel , le Colonel Nicolas Cufack, le Chevalier Tobie Butler , le Colonel Garret Dillon , & le Colonel Jean Brown , de l'autre part :

En faveur des habitans Irlandois de la ville & Comté de Limerick, des Comtés de Clare, Kerry, Cork, Sligoe & Mayo.

N considération de la reddition de la ville de Limerick, & d'autres conditions arrêtées entre les susdits Lieutenant Général Ginkle, le Gouverneur de la ville de Limerick, & les autres Généraux de l'armée Irlandoise, en date de ces présens articles pour la reddition de ladite Ville, & la soumission de ladite armée, il a été reglé que:

ARTICLE PREMIER.

Les Catholiques Romains de ce Royaume d'Irlande, jouiront dans l'exercice de leur Religion, de tous les priviléges qui peuvent s'accorder avec les loix d'Irlande, ou bien, ainsi qu'ils en jouissoient du regne de Charles II; & leurs Majestés, d'a-Tome II. D dddd

bord que leurs affaires le leur permettront, assembleront le Parlement de ce Royaume, où ils tâcheront de procurer aux Catholiques Romains de plus grandes sûretés pour, & dans l'exercice de leur Religion, de façon qu'ils ne puissent être troublés dans l'exercice de ladite Religion.

II.

Tous les habitans & ceux qui résident à Limerick, tous ceux qui composent les garnisons des places qui sont à présent entre les mains des Irlandois, tous les Officiers & foldats qui portent les armes pour le Roi Jacques II, qui ont des Commissions de lui, ou de ceux qui ont le pouvoir & l'autorité de lui d'en donner dans les Comtés de Limerick, Clare, Kerry, Cork & Mayo, tous les Officiers qui sont dans le quartier de l'armée Angloise, mais qui sont des corps Irlandois avec lesquels il est présentement stipulé, (hors ceux qui sont prisonniers, ou qui ont eu recours à la protection de leurs Majestés, ou qui se sont foumis à leur obéissance,) tous les susdits & chacun d'eux, & de leurs héritiers, jouiront & posséderont leurs biens, leurs héritages, leurs fiefs, leurs franches fermes, leurs droits, titres, intérêts, priviléges, immunités, ainsi qu'eux ou chacun d'eux en ont joui, ou les ont tenus, ou auxquels ils avoient droit du temps du regne de Charles II, où depuis, en vertu des loix, & des Statuts qui étoient en vigueur sous le regne de Charles II: s'il se trouvoit quelques-uns de leurs biens, titres, &c. entre les mains de leurs Majestés dans ce moment, ou de quelques-uns de leurs Fermiers, ou Gardiens de leurs domaines, ils en seront sur le champ remis en possession par l'ordre du Gouvernement, sans procès, ni troubles, ni chicane; seront déchargés des arrérages dus à la Couronne, & de tout autre impôt public, depuis le jour de la S. Michel 1688 jusqu'au jour de la date de ces présens articles; & tous ceux compris dans cet article, auront & jouiront de tous leurs biens, effets & bestiaux. soit qu'il soient actuellement entre leurs mains, ou qu'ils les ayent remis à quelqu'autre pour les garder ou conserver pour eux; tous ceux & chacun en particulier qui exerçoient ou pratiquoient quelque profession ou metier quelconque, pourront librement continuer & les exercer comme ils faisoient sous le regne de Charles II, pourvû néanmoins que tous ceux dont les biens sont confisqués, & qui sont hors du Royaume à pré-

757

sent, ne puissent profiter de cet article; sauf néanmoins ceux

qui seront exceptés ci-après.

Tous ceux qui négligeront ou resuseront de prendre le serment d'allegeance ou de sidélité à leurs Majesté le Roi Guillaume, & la Reine Marie, ordonné par le Parlement d'Angleterre, la première année du regne de leurs susdites Majestés, ne pourront profiter de cet article.

III.

Tous les Marchands, Négociants ou Banquiers, ou ceux qui sont réputés tels, de la ville de Limerick, ou de qu'autre Ville ou garnison que ce soit, entre les mains des troupes Irlandoises, dans les Comtés de Clate ou de Kerry, qui sont absens, & par delà les mers, pourront profiter du recond article, comme s'ils étoient présens, pourvu qu'il n'ayent pas porté les armes contre leurs Majestés, depuis leur déclaration du mois de Fevrier 1688, & que ces Marchands, Négocians, Banquiers, ou réputés tels, reviennent dans le Royaume pendant l'espace de huit mois, à compter de la date de ces présens articles.

IV.

Le Colonel Simon Lutterel, le Capitaine Rowland White; Maurice Eustache de Yermanstown, Chievers de Maystown, les Officiers de quelques-uns des Régimens Irlandois, dans les garnisons & quartiers ci-dessus nommés, qui sont au-delà des mers pour les affaires de leurs corps ou de l'armée en général, profiteront de l'article second, pourvu qu'ils reviennent dans l'espace de huit mois, à compter de la date de ces présentes, se soumettent au Gouvernement de leurs Majestés, & prenpent le serment dont il est fait mention ci-dessus.

v.

Tous ceux & chacun de ceux compris dans les articles deuxième & troisième, recevront un pardon général, & seront relevés de toutes les proscriptions qu'ils auront pû encourir, & des peines qu'ils auront méritées pour les sélonies, trahisons ou fautes qu'ils auront pû commettre depuis le commencement du regne de Jacques II, & si quelques-uns d'eux sont atteints par le Parlement, les Lords Justiciers & le Général feront tout D d d d d ij

758 leur possible pour faire révoquer cette procédure par le Parlement, & pour les faire relever de leurs proscriptions gratis à l'exception des écritures des Commis à ce nécessaire qui seront payés.

VI.

Comme la présente guerre a été cause de plusieurs violences exercées par les deux partis, & que les animolités réciproques, (qui n'ont déja que trop duré) se perpétueroient, s'il étoit permis de s'attaquer par des procédures particulieres & personnelles; afin d'éviter ces inconveniens, & de ramener la paix & la tranquillité dans ce Royaume, il est défendu de poursuivre & de molester de quelque façon que ce soit, aucune des personnes comprises dans les articles ci-dessus pour aucunes fautes par eux commises, soit pour avoir enlevé des armes, des chevaux, de l'argent, des meubles, du bétail, des marchandises, ou des provisions, &c. pendant la guerre : on ne pourra poursuivre aucun de ceux compris dans les deuxième & troisième articles, pour leur faire rendre compte des rentes & revenus, des terres, pofsessions ou maisons, par eux perçus depuis le commencement de la guerre jusqu'au jour de la date de ces présentes, ni pour les dégats ou dégradations qu'ils auroient pû faire dans les susdites terres, maisons ou possessions. Le présent article sera mutuel & réciproque pour les deux partis & des deux côtés.

VII.

Tous Nobles & Gentilshommes compris dans les deuxiéme & troisiéme articles, auront la liberté de monter à cheval avec une épée & une paire de pistolets, s'ils le jugent à propos; ils pourront aussi garder dans leurs maisons un fusil, soit pour leur défense, soit pour chasser.

VIII.

Les habitans de Limerick, ou ceux qui y résident, de même que ceux des autres garnisons, auront la permission d'emporter leurs meubles, bestiaux & provisions, sans être examinés ou fouillés, & sans payer de droit; ils ne seront point obligés de quitter les maisons ou les logemens qu'ils occupent actuellement, ayant six semaines, à compter de la date des préfentes.

IX.

Le ferment qui sera administré aux Catholiques Romains pour se soumettre à leurs Majestés, sera le serment dont il a été fait mention ci-dessus, & point d'autre.

X.

Si quelqu'un ou quelques-uns manquoient à l'observation de ces articles, ils n'empêcheront pas ceux qui ne tombent pas dans la même faute, d'en prositer.

XI.

Les Lords Justiciers & le Général, promettent de faire tous leurs esforts, pour proteger tous ceux compris dans les articles ci-dessus, pour les désendre contre toutes sortes d'arrêts, de saisses & de condamnation de dommage, pour raison de dettes, ou des dommages qu'ils auroient pû causer pendant l'espace de huit mois, à compter du jour de ces présens articles.

XII.

En dernier lieu, les Lords-Justiciers & le Général se chargent de faire ratisser par leurs Majestés les présens articles dans l'espace de huit mois, ou plutôt, & feront tous leurs efforts pour que le Parlement les ratisse & les consisme.

XIII.

Il paroît par une Sentence, juridiquement rendue, que se Colonel Jean Brown devoit des sommes à quelques Protestans, & que Mylord Tirconnel & Mylord Lucan, employés par l'ancien gouvernement, ont sais les effets du sieur Jean Brown, destinés à acquitter les dettes, en promettant au sussit de l'en décharger par ce moyen; mais comme ces effets ont été employés pour les besoins publics des Irlandois & de leur armée; pour relever le Lord Lucan de l'engagement qu'il avoit pris par un acte public, d'acquitter les dettes de Jean Brown, pour prévenir la ruine de ce dernier, par la saissaction de ses créanciers, & sur les instances de Mylord Lucan & des autres sintéressis sussitions, il a été arrêté que les Lords-Justiciers & le Baron de Ginkle, intercéderont auprès du Roi & du Parlement, pour que les biens soient conservés & assurce saux Catholiques

Romains, par des articles & des capitulations, dans ce Royaume, chargés & tenus de payer comptant les dettes dudit Jean
Brown; que les effets qui lui ont été pris, valent, ou produiront, suivant le certificat de Mylord Lucan, après qu'il aura
réglé un compte sinal avec ledit Jean Brown, qui sera dressé,
arrêté, & la balance certifiée par ledit Mylord Lucan dans l'espace de vingt-un jours, à compter de la date de ces présens
articles.

Pour que tout ceci foit fidélement & ponduellement exécuté, nous avons fignés, préfens Scravemore, H. Maccay, T. Talmash, Charles Porter, Th. Conningsby & Bar. Ginkle.

Et comme ladite ville de Limerick, en conséquence des articles ci-dessus, nous a été rendue, nous faisons sçavoir à tous, que nous confirmons & ratifions tous & chacun des articles. clauses & choses contenues dans iceux, pour nous, nos héritiers & successeurs, autant qu'il est en notre pouvoir. A l'égard des matieres qui auront besoin d'être confirmées par des Actes de Parlement, nous promettons de les lui recommander, & de donner notre consentement royal au Bill ou Bills que nos Chambres de Parlement nous proposeront à cet effet: & comme il paroît qu'il avoit été stipulé par les deux partis qui ont dressé les articles, qu'après ces mots, Limerick, Clare, Kerry, Cork, Mayo, ou aucuns d'eux, dans le fecond article, il y auroit cette clause-ci, scavoir & tous ceux qui sont sous leur protection dans lesdits Comtes, & que ces mots ont été oubliés par le copisse. (omission dont on ne s'est apperçu qu'après la signature des articles; mais avant que la seconde ville ait été rendue) & que nos Lords Justiciers, ou un d'eux, ou le Général, ont promis que cette clause auroit lieu, étant l'intention de ceux qui ont arrêté la capitulation, & qu'elle fut exprimée dans la minute : notre volonté est de ratifier & confirmer, par ces présentes Lettres Patentes, les susdits mots qui ont été omis; sçavoir, & tous ceux qui sont sous leur protection dans lesdits Comtes, tant pour nous que pour nos héritiers & successeurs, ordonnant & déclarant que toutes les personnes, & chacune d'elles en particulier que le second article regarde, pourront recevoir & jouir de tous les avantages qui y sont accordés & stipulés. comme si ces mots susdits y étoient compris, dans la place où ils devroient être : ce second article aura son plein effet, quelqu'omission, désaut ou méprise qui s'y puisse trouver, ou remarquer, à la charge que ces présentes, nos Lettres Patentes seront enregistrées dans notre Cour de Chancellerie dans le Royaume d'Irlande, dans l'espace d'un an, à commencer du premier jour de l'année prochaine; car tel est notre plaisse & volonté, pour témoignage, &c. Témoins nous-mêmes, à Westminster ce 24 Février. Anno Regis & Reginæ Guillelmi & Mariæ quarto, per Breve de privato sigillo: nos autem tenorem pramissor, prasidi. ad requisitionem autornat. General. Domini Regis & Dominæ Reginæ pro Regno Hiberniæ, duximus exemplificand, per præsentes, in cujus rei testimonium has Litteras nostras sieri fecimus Patentes, testibus nobis ipsis. Apud Westmon. quinto die Aprilis, annoque Regni eorum quarto.

BRIDGES.

Examinat per S. KECK.

LACON WIM CHILDE. In Cancel.

Magistros.

Articles Militaires de la capitulation de Limerick conclus entre le Général Ginkle, Commandant en Chef Parmée Angloife, d'une part; & les Lieutenans Généraux d'Usson & de Tessé, Commandans en chef l'armée Irlandoise, d'autre part, & autres Ossiciers Généraux qui ont signé ces articles.

ARTICLE PREMIER.

Il fera permis à toutes fortes de personnes, de telle qualité. & conditions qu'elles puissent être, sans aucune exception, lesquelles voudront sortir du Royaume d'Irlande, de se retirer outre-mer, dans tel pays qu'elles souhaiteront, excepté l'Angleterre & l'Ecosse, avec leurs familles, meubles, vaisselle d'argent & joyaux.

II.

Tous les Officiers Généraux, Colonels, autres Officiers généralement quelconques, tant de cavalerie, dragons, que d'infanterie, & tous Gardes du Corps du Roi, cavaliers, dragons & foldats, tels qu'ils puissent être, & en quelques lieux qu'ils

foient en garnison dans les places & postes occupés présentement par les Irlandois, aux camps, dans les Comtés de Cork, Clare & Kerry, & même ceux qu'on appelle rapperées ou volontaires, lesquelles voudront passer outre-mer, comme il est ci-devant dit, soit en corps, comme ils sont présentement composés, soit en parties soit en compagnies, ou autrement, auront la liberté de s'embarquer dans les lieux où seront les vaisseaux qui devront les transporter, sans qu'il leur soit fait aucun empêchement.

III.

Toutes les personnes ci-dessus dites, qui voudront sortir dudit Royaume pour passer en France, auront la liberté de le déclarer dans les temps & lieux ci-après marqués; sçavoir les troupes qui sont à Limerick, Mardi qui vient; la cavalerie dans leur camp, Mercredi; & les troupes qui sont dispersées dans les Comtés de Kerry, Clare & Cork, le 8 du présent mois & à nul autre temps; & cette déclaration sera faite pardevant M. Tameron Intendant François, & pardevant M. le Colonel Withers, & après que cette déclaration sera faite, les troupes qui devront passer en France, resteront sous la discipline & commandement des Officiers qui devront les conduire.

I V.

Tous les Officiers tant Anglois qu'Ecossois qui servent préfentement en Irlande, prositeront aussi de la présente capitulation, tant pour la jouissance de leurs biens en Ecosse, en Angleterre qu'en Irlande (s'ils y veulent demeurer) que pour passer en France, ou dans tels autres pays qu'ils souhaiteront, s'ils désirent d'y aller servir.

v.

Tous les Officiers Généraux François, l'Intendant, les Ingénieurs, les Commissaires de guerre & d'artillerie, & autres Officiers François, étrangers & autres généralement quelconques, qui sont dans Sligoe, Rosse, Clare, dans les troupes, dans le commerce ou autrement, & de quelque qualité ou condition qu'ils soient, auront la liberté de passer en France ou ailleurs, & de s'embarquer avec tous leurs chevaux, équipages, argent, vaisselle, papiers & essets de quelque nature qu'ils

qu'ils puissent être, & M. le Général Ginkle leur fera pareillement donner des passeports, des escortes & des voitures, tant par eau que par terre, pour en faire en sureté le transport depuis Limerick jusques dans les vaisseaux où ils devront être embarqués, sans payer aucune chose pour raison desdites voitures, ni à ceux qui y seront employés avec leurs chevaux, charretes, chaloupes & bateaux.

V I

S'il y a quelque chose desdits équipages, marchandises, chevaux, argent, vaisselle & autres hardes & ustenciles, appartenante tant auxdites troupes Irlandoises, qu'aux Ossiciers François, & autres particuliers, tels qu'ils puissent être, de prise ou pillée par les troupes dudit Général Ginkle, ledit Général les fera rendre & restituer, ou payer selon l'estimation qui en sera faite par serment de ceux qui auront été ainsi pillés; & les les troupes Irlandoises & autres personnes de leur suite, observeront le même ordre dans leur marche & dans leurs quartiers, & feront rendre & payer tout ce qui sera ainsi pris dans le pays.

VII.

Pour faciliter ledit embarquement, M. le Général Ginkle fournira cinquante vaisseaux du port de deux cens tonneaux chacun, sans que l'on soit obligé de payer; & s'ils ne suffissent pas, il en donnera encorg vingt autres, aux mêmes conditions, & en cas qu'il y en att quelques uns d'une moindre charge, il en sera fournir un plus grand nombre pour suppléer au désaut de ceux qui ne seront pas du port de deux cens tonneaux; il donnera aussi deux vaisseaux de guerre pour embarquer les Officiers principaux, & servir d'escorte aux vaisseaux de charge.

VIII.

Un Commissaire sera envoyé immédiatement à Cork pour y visiter les vaisseaux qui sont dessinés pour le transport desdites troupes, & voir en quel état ils sont pour se mettre en mer; & aussité qu'ils seront prêts à faire voile, les troupes qui doivent être transportées, marcheront en diligence par le plus court chemin, pour y être embarquées; & s'il y a encore des trouperment sur le chemin, pour y être embarquées; & s'il y a encore des trouperment sur le cece.

pes à transporter au-delà de ce qu'il en pourra contenir dans les dits cinquante vaisseaux, celles qui resteront, quitteront la ville Angloise de Limerick, & se mettront dans les quartiers qui leur seront marqués, & qui seront le plus commode pour le transport, ou ils resteront jusqu'à ce que les autres vingt vaisseaux qui seront fournis dans un mois au plus tard, soient prêts, & en attendant, elles pourront s'embarquer sur les vaisseaux François qui pourront arriver.

IX.

Les dist vaisse aux seront sournis de sourrages pour les chevaux; & des vivres nécessaires pour la subsistance des Officiers, cavaliers, dragons & soldats, & des autres personnes qu'ils pour-ront transporter, lesquels on payera après que le tout aura été débarqué à Brest ou à Nantes, sur les côtes de Bretagne, ou dans aucun autre port de France où le vent les portera, en payant au prix que le Roi a accoutumé de payer pour de pareils transports.

X.

Pour la sureté du retour desdits vaisseaux, le danger de mer excepté & du payement des vivres, il sera laissé des ôtages, suffisans.

X I.

Les garnisons des châteaux de Clare, Ross de les autres troupes d'infanterie qui sont en garnison dans les Comtés de Cork, Clare & de Kerry, jouiront de la présente capitulation, & ceux desdites garnisons qui veulent passer en France, fortiront avec leurs armes, bagages, balle en bouche, tambours battans, mêche allumée par les deux bouts, enseignes déployées, & les provisions de bouche, avec la moitié des munitions de guerre qui y peuvent être, & passeront avec la cavalerie, s'il n'y a pas affez de vaisseaux pour le premier corps d'infanterie qui sera transporté après la cavalerie, auquel effet M. le Général Ginkle leur sera sournir les voitures & les vivres dont elles auront besoin pour leur substitute, pendant le temps qu'elles seront en chemin, en payant pour lesdites provisions; ou il leur sera permis de les prendre dans leurs magassins.

XII.

Toutes les troupes de cavalerie & de dragons qui sont dans lesdits Comtés de Cork, Kerry & Clare, jouiront pareillement de cette capitulation, & en attendant qu'on puisse faire embarquer ceux desdites troupes qui veulent passer en France, il leur sera donné des quartiers dans les Comtés de Clare & de Kerry séparés de ceux des troupes commandées par M. le Général Ginkle, pour y subsister en payant, à la réserve du sourrage & de la pature qui leur seront sournis gratis.

XIII.

Ceux de la garnison de Sligoe, qui ont joint l'armée Irlandoise, jouiront pareillement de la présente capitulation, & il sera envoyé ordre, à ceux qui seront chargés de les escorter, de les mener incessamment à Limerick par le plus court chemin.

XIV.

On pourra embarquer avec lesdites troupes Irlandoises, neuf cens chevaux, compris les chevaux des Officiers, & le transport en sera fair gratis; à l'égard des cavaliers qui veulent rester ici, ils disposeront d'eux-mêmes comme bon leur semblera, en mettant leurs chevaux & leurs armes entre les mains de telles personnes que M. le Général Ginkle voudra.

X V

Il fera permis à toutes sortes de personnes de telle qualité & condition qu'elles puissent être, sans aucune exception, lesquelles seront préposées pour prendre soin de ceux de la cavalerie qui voudront passer en France dans les quartiers qui leur seront assignés, d'acheter du grain & du soin par-tout où elles en pourront trouver, sans aucun empêchement, aux prix du Roi, & il sera permis de faire voiturer de toutes les autres provisions nécessaires de la ville de Limerick, & pour cet ester M. le Général Ginkle sera fournir les voitures nécessaires pour les transporter dans les endroits où les troupes doivent être embarquées.

X V I.

Il fera permis aussi que l'on se serve du foin qui est en provision E e e e e ij

766.

dans le Comté de Kerry, pour la nourriture des chevaux de la cavalerie que l'on embarquera; & il n'y ena pas suffisamment, il sera permis qu'on sasse acheter du soin & de l'avoine par-tout où l'on en pourra trouver, au prix que le Roi l'achete.

X V I I.

Tous les prisonniers de guerre qui étoient en Irlande le 28 Septembre, seront rendus de part & d'autre, & M. le Général Ginkle promet de s'employer pour faire donner la liberté pareillement à ceux qui sont en Angleterre ou en Flandres.

XVIII.

Le Général Ginkle fera fournir les alimens & médicamens nécessaires aux Officiers, cavaliers, dragons & soldats des troupes Irlandoises malades ou blessés, qui ne pourroient pas être eml arqués dans le premier embarquement que l'on en fera; & après leur guérison, il leur fera donner des vaisseaux pour paffer en France, s'ils veulent y aller.

XIX.

En signant la présente capitulation, le Général Ginkle donnera un passeport pour envoyer un vaisseau exprès en France, & outre ce il sournira deux bâtimens, de ceux qui sont présentement dans la riviere de Limerick, pour transporter en France deux personnes que l'on souhaite d'y envoyer pour informer du présent traité; & les Commandans desdits bâtimens auront ordre de débarquer au premier port de France; où le vent les portera.

XX.

Tous ceux desdites troupes, soit Officiers ou autres, de tels caractères qu'ils puissent être, lesquels voudront passer en France, n'en pourront être empêchés pour dettes, ni sous aucun prétexte que ce puisse être.

XXI.

Si après la fignature du présent traité, & avant l'arrivée de la flotte Françoise, il arrive une corvete de France, ou autre vaisseau destiné pour le transport des troupes, en quelque lieu des côtes d'Irlande que ce soit, il sera donné par ordre du Gé-

néral Ginkle, des passepart RE 3107 RT 3. 7697 néral Ginkle, des passeparts non-seulement pour envoyer qui on voudra à bord ledit vaisseau; mais encore pour le saire venir dans le port le plus près de l'endroit, où les troupes qui passeront en France, seront en quartier.

XXII.

Après l'arrivée de ladite flotte, la communication sera libre entr'elle & les quartiers desdites troupes, tant pour aller que pour revenir, & particulierement pour tous ceux qui auront des passeports du Commandant de ladite flotte, ou du sieur Tameron l'Intendant.

XXIII.

En considération de ladite capitulation, les deux villes de Limerick seront rendues & mises entre les mains de M. le Général Ginkle, ou de telle personne qu'il commettra, dans le temps & les jours ci-après, sçavoir la ville Irlandoise, excepté les magasins & l'hopital, le jour de la signature du présent traité; à l'égard de la ville Angloise, elle restera avec l'Isle, & le passage libre du pont de Thomond entre les mains des troupes Irlandoises qui en composent présentement la garnison, ou qui pourront venir ci-après des Comtés de Cork, Kerry, Clare, Sligoe, & des autres lieux dont il est parsé ci-devant, jusqu'à ce qu'on trouve la commodité de les saire transporter.

X X I V.

Pour empêcher les désordres qui pourront arriver entre la garnison que M. le Général Ginkle mettra dans la ville Irlandoise qui lui sera cédée, & les troupes d'Irlande qui resteront dans la ville Angloise & l'Isle, où elles pourront rester jusqu'à ce que les troupes embarquées sur les premiers cinquante vaisseaux soient parties pour la France, & non plus long-temps, l'on se retranchera de part & d'autre pour empêcher la communication desdites garnisons, auxquelles il sera désendu d'ailleurs de se rien dire ou saire d'ossenants, & si cela arrive, les contreyenants seront punis de part & d'autre.

XXV.

Il sera permis à ladite garnison de Limerick de sortir en une seule ou plusieurs sois, selon qu'elle pourra être embarquée; Eeeee iij

avec armes & bagages, tambours battans, mêche allumée par les deux bouts, balle en bouche, enseignes déployées, six piéces de canon de sonte au choix des assiégés, deux mortiers, & la moitié de toutes les munitions de guerre qui sont dans les magasins de ladite place: pour cet effet, il en sera fait un inventaire en présence de telle personne que le Général Ginkle nommera le lendemain de la signature du présent traité.

XXVI.

Tous les magasins des vivres resteront entre les mains de ceux qui en sont déja chargés, pour faire subsister ceux de l'armée Irlandoise qui voudront passer en France, & en cas qu'il n'y en ait pas suffisamment dans lesdits magasins, pour faire subsister les Général Ginkle fera fournir les provisions nécessaires au prix que le Roi les achete, en lui donnant un état desdites troupes, & il sera permis de faire venir toutes choses au marché de Limerick, & dans les autres endroits où lesdites troupes seront en quartier; & s'il reste des provisions dans les magasins lorsqu'on évacuera Limerick, il en sera fait une estimation, pour en déduire le prix sur ce qui devra être payé pour les vivres qui seront fournies aux troupes dans le passage de la mer.

XXVII.

Il y aura une cessarion d'armes, tant à l'égard des troupes de terre, qu'à l'égard des vaisseaux François, Anglois & Hollandois qui seront destinés pour embarquer & transporter lessites troupes, jusqu'à ce qu'ils soient de retour dans leurs ports, auquel esseroit munis de bons passeptit de part & d'autre, tant pour les vaisseaux, que pour ceux qui seront à bord les dits vaisseaux; & s'il arrive qu'il y soit contrevenu par quelques Commandans ou Capitaines de vaisseaux, Officiers, cavaliers, dragons, soldats ou autres personnes, ils seront châties de part & d'autre, & les torts seront réparés. Il sera envoyé des Officiers à l'embouchure de la riviere de Limerick, pour avertir les Commandans tant de la slotte Frânçoise que de la stotte Angloise, de la présente convention, afin qu'ils observent entr'eux la cessarion d'armes, comme il est dit ci-devant.

Pour la sureté de l'exécution du présent traité dans tous ses articles, il sera donné de la part des assiégés, les ôtages suivans..... & le Général Ginkle donnera....

XXIX.

Si avant l'exécution du présent traité, il arrive quelque changement dans le gouvernement, ou dans le commandement de l'armée qui est présentement sous le commandement de M. le Général Ginèle, ceux qui seront pour cet esset établis & ordonnés, seront obligés à exécuter & faire exécuter ponchellement tout ce qui est contenu en la présente Capitulation, sans permettre qu'il y soit contrevenu en aucune maniere: En soi de quoi nous avons soussigné ce 13 Octobre 1691. Signé, Dusson, le Chevalier De Tessé, Lucan, Wachop, & La Tour-Montfort. Charles Porter, Thomas Conningsby, Bar. De Ginkle.

Quelque bonne volonté qu'eut le Prince d'Orange de maintenir les Catholiques d'Irlande dans la jouissance des privileges qui leur furent accordés par la capitulation de Limerick, il est certain que les articles de cette capitulation furent mal observés. par le gouvernement Anglois. Après une guerre malheureuse, dans laquelle les Catholiques d'Irlande n'avoient eu en vue que l'intérêt de leur Religion, & la fidélité inviolable qu'ils croyoient devoir à leur Prince, ils avoient au moins la consolation de se voir accorder une liberté de conscience par cette célébre capitulation. L'honneur & la bonne foi du Prince d'Orange sembloient être les garands de ce traité; il l'avoit confirmé sous le grand sceau d'Angleterre, il ratifia par ses paroles les plus expresses ce que ses Généraux avoient stipulé avec ceux qui commandoient l'armée Irlandoise, il s'obligea enfin pour lui & pour ses successeurs de faire tous ses efforts pour que tous les articles de la capitulation fussent confirmés & ratifiés par le Parlement.

Le premier de ces articles porte en termes exprès, que les Catholiques Romains d'Irlande jouiront dans l'exercice de leur Religion de tous les privileges qui se trouvent compatibles avec les lois d'Irlande, ou bien comme ils en jouissoient du regne de Charles II: & leurs Majsses d'abord que leurs affaires le leur permettront, assembleront un Parlement dans ce Royaume, & tacheront de procu-

rer aux Catholiques Romains de plus grandes suretés pour l'exercice de leur Religion, afin qu'ils n'y soient point inquietes.

On vit cependant paroître une foule d'Actes du Parlement qui détruisoient cet article. Par les clauses contenues dans le Bill intitulé, Ade pour prevenir l'accroissement du Papisme, il étoit défendu sous peine de pramunire (a), de convertir ou d'être converti à la Réligion l'apiste; de donner une éducation étrangere à ses enfans, pendant que les Catholiques n'avoient, ni écoles, ni colleges chez eux pour les faire instruire, & qu'il étoit défendu aux Catholiques d'enseigner sous des peines ri-

goureuses.

Le Parlement ne s'est presque jamais assemblé sans faire sentir aux Catholiques quelque nouvelle marque de sa sévérité. En 1697 il fut ordonné que tous Archevêques, Evêques, Vicaires Généraux, Doyens & autres personnes pourvues de Jurisdiction Eccléliastique, comme ausli toutes sortes de Religieux de quelqu'Ordre qu'ils fussent, eussent à sortir du Royaume avant le premier Mai de l'an 1698; que ceux qui s'y trouveroient après l'expiration de ce terme, seroient étroitement enfermés dans la prison publique du lieu ou on les prendroit, jusqu'à ce qu'on leur fit passer la mer, & que si quelqu'un de ceux qui auroient été ainsi transportés, avoit la hardiesse de revenir, il feroit puni comme un criminel de lèze-Majesté.

Par d'autres Actes, on enlevoit à la Noblesse catholique, leurs armes, leurs chevaux; on leur défendoit les nouvelles acquisitions de terres, les fonctions du Barreau, & les Charges publiques de l'Etat, & on leur imposoit des sermens odieux, &

contraires au neuviéme article de la capitulation.

Voilà un échantillon du traitement fait aux Catholiques d'Irlande, contre la foi d'un traité solemnel revêtu de toutes les formalités nécessaires pour le rendre sacré. Mais à la honte de l'humanité, l'expérience fait voir, que la force a plus d'influence fur l'exécution des traités, que n'en a la bonne foi de ceux qui les fignent.

⁽a) C'est une espèce de Sentence qui dégre & de mauvais traitement sans aucun repouille absolument le criminel de tous biens, mede; le rend infane, & enfin ne lui laisse le prive de la liberté & de la protection des plus que la vie à perdre.

Loix, l'expose à recevoir toute sorte d'inju-

Après le célébre traité de Riswick en 1697, qui donna la paix à toute l'Europe, il sut question de congédier la plus grande partie des troupes alors sur pied en Angleterre; mais il saloit trouver les sommes nécessaires pour payer les arrérages dûs aux Officiers, aux Entrepreneurs des vivres, &c. Le Parlement trouva le secret d'y satisfaire, sans qu'il lui en couta: ce Tribunal accarda pour cela un fonds de plus d'un million ferling; il en assigna le recouvrement sur les biens conssisqués sur les Irlandois catholiques qui avoient pris les armes pour le Roi Jacques depuis l'année 1688. On nomma en conséquence des Commissaires qui devoient prendre connoissance de la nature de ces biens, & de ce qui s'en pouvoit tirer pour l'objet dont on vient de parler.

On donne ici la traduction Françoise du rapport que firent les Commissaires à la Chambre des Communes, de la commission dont ils avoient été chargés. Cette traduction est faite fur l'original Anglois, imprimé par ordre du Parlement en 1700 à Londres, chez Edouard Jones dans le Savoy, & Timothée Goodwin, à la tête de la Reine, vis-à-vis de l'Eglise de S. Dunstan, dans la rue nommée Fleet-Street, Libraires. Cette piéce contient quatre-vingt dix paragraphes; on passe ic du premier au douzième, parce que les Commissaires remplissent cet intervalle en rendant compte des difficultés qu'ils ont été obligés de

furmonter dans l'exécution de leur commission.

On verra par ce rapport que trois mille neuf cens vingt-un Irlandois, & cinquante-sept Anglois sont proscrits. Quelle disserence! si le sacrifice que sont les uns & les autres, est le même, le nombre des sacrificateurs est sort inégal; on pourra voir aussi combien les premiers qui suivirent le parti de leur légitime Souverain Jacques II perdirent; combien leurs terres souffrirent par les dévassations & les brigandages qui s'y exercerent, les abus qui s'y commirent à propos de ces conssiscations, par les gens les plus élevés par leurs rangs & leurs dignités; les fortunes immenses que des particuliers obscurs firent dans cette occasion par les voyes les plus criminelles; ensin le soible avantage que le Roi Guillaume & la couronne d'Angleterre tirerent de tant de confiscations de toute nature.

On connoîtra aussi en quelque sorte, par cette piéce, la maniere dont on procéde dans les commissions de cette espéce, une partie de la sorme & des usages des Cours de Judicatures

Tome 11. Fffff

inférieures de la Grande Bretagne. On se formera une idée des Parlemens d'Angleterre & d'Irlande, qui sont si disférens de ceux de France, tant par la nature de leur institution, que par celle des matieres qui doivent faire l'objet des délibérations des uns & des autres, & des loix & des réglemens qu'ils sont en droit de faire.

RAPPORT des Commissaires nommés par le Parlement d'Angleterre, pour prendre connoissance des biens confisqués sur les Irlandois, qui ont part à la rébellion (a) de 1688, rendu à l'honorable Chambre des Communes le 15 Décembre 1699.

MESSIEURS,

1°. En vertu des pouvoirs qui nous ont été accordés par un Acte moderne de Parlement, passé dans les dixième & onziéme années du regne de Sa Majesté, initulé, Ade pour accorder à Sa Majesté la somme d'un million quatre cens quatre -vingequatre mille quinze livres, un shellin & onze sols trois liards sserlings, pour congédier l'armée, pourvoir au souien de la stotte, & à d'autres dépenses nécessaires, nous avons pris connoissance & examiné l'état des biens conssignées en Irlande.

12. Il a été prescrit en Angleterre, à l'occasion de la derniere rébellion, depuis le 13 Fevrier 1688, le nombre de cinquantefept personnes, & en Irlande trois mille neuf cens vingt-un: le tout avec les noms des différens Comtés où elles surent proscrites se trouvent dans un livre présenté avec ce rapport. N°. 1.

13. Les terres possédées par lesdites personnes depuis le 13 Fevrier 1688, autant qu'il nous conste, ensemble les noms des propriétaires, le nombre des acres conssiqués; les noms des Comtés & Baronies où elles sont situées; le revenu annuel & la valeur des capitaux, se trouvent dans un livre présenté avec ce rapport N°. 2 (b).

14. Nous estimons en gros que les terres confisquées dans les Comtés ci après sont de l'étendue & de la valeur qui suit.

⁽⁴⁾ On appelle ici rébellion, les efforts Livre, qui contient les noms de ces propriédes Catholiques d'Irlande en faveur de leur raires, pour en faire mention ici, en faveur Roi légitime.

(6) On a fait son possible pour trouver ce encore; mais on l'a cherché en vain.

	ACRĖS.		Valeur annuel- le ou rente.			Valeur du capital.		
	A.	R.	Liv.	föls	d.	Liv.	fols	d.
Dans le Comté de Dublin.	34546		16061	6		208796	18	
Dans celui de Meath	92452	1	31546	4	6	410100	18	6
Dans celui de Westmeath.	58083	1	14633	12	6	190237	2	6
Dans celui de Kildare	44281	1	16551	ι8	6	215175		6
Dans celui de Catherlogh.	26303		7913	11	6	95872	2	
Dans celui de Wicklow			2719	3		35348	19	
Dans celui de Wexford	55882	2	7551	10	6			6
Dans celui de la Reine	22657		5002	8	9	65031	13	9
Dans celui du Roi	30459	3	6870	18		89321		
Dans celui de Kilkenny			5243	3	6	68161	5	6
Dans celui de Longford			348		9	4530	6	9
Dans celui de Louth & la			-	-		-//		
ville de Drogheda	22508		6331	11		82310	3	
Dans celui de Cork	244320		32133		6	417737	-	6
Dans celui de Kerry			3652			47483		9
Dans celui de Clare			12060		_	156791		-
Dans celui de Waterford.			4190			54476		
Dans celui de Limerick			4728			61470		
Dans celui de Tipperary					6	115552		6
Dans celui de Galway	60825		10225			83528		
Dans celui de Roscoman.			5808			69767		
Dans celui de Mayo			3186			37598		
Dans celui de Sligoe			998		6			6
Dans celui d'Antrim		-	1944		6	1 - 2 - 1		6
Dans celui de Down			1016			, ,		6
Dans celui d'Ardmach			588		Ĭ	7644	-	7
Dans celui de Cavan					6			6
Dans celui de Monaghan			558			7264		
Dans celui de Fermanagh			389			5057		

Toutes ce terres comptées, comme nous l'avons fait, par acres, font un million soixante mille sept cens quatre-vingt-douze acres, qui doivent rendre un revenu annuel de deux cens onze mille six cens vingt-trois sivres sterlings, six shellins & trois sols, & Fffff ij

dont le fonds réel vaut deux millions six cens quatre-vingt-cinq mille cent trente livres sterlings, indépendamment de plusieurs autres terres confiquées, dont nous n'osons rendre compte, parce que nous n'avons pas trouvé qu'elles eussent été assez parfaitement arpentées. Voilà en gros la valeur de toutes les terres confisquées en Irlande depuis le 13 Fevrier 1688, que nous vous présentons ici.

15. Nous croyons à présent qu'il est de notre devoir de vous instruire de la quantité des terres sussities qui ont été rendues à leurs anciens Maîtres, en vertu des articles des capitulations de Limerick & de Gallway, ou par des graces particulieres de Sa

Majesté.

16. Trois Lettres, une de la feu Reine Marie, datée du 15 Mars, au Lord Sidney, au Chevalier Charles Porter, & à M. Thomas Conningsby, Lords Justiciers & Gouverneurs du Royaume d'Irlande : une autre de cette même Reine, en date du 6 Mai 1693, au même Lord Vicomte Sidney, alors Vice-Roi & Gouverneur général de ce Royaume, & au Conseil Privé: & une troisième Lettre du Roi du 24 Avril 1694, au Lord Henri Capel, le Chevalier Cyrillwick, & M. Duncombe alors Lord Justicier de ce Royaume, & au Conseil Privé, tendant à les autoriser à entendre les représentations de ceux qui croiroient pouvoir profiter des articles de Limerick & de Gallway, & à leur rendre justice. En conséquence il fut jugé que quatre cens quatre-vingt-onze personnes devoient jouir du bénéfice des susdits articles. Leurs noms, leurs qualités, le temps où ils ont été mis en possession de ce qu'ils avoient perdu, sont compris dans un livre mis ici devant vous, Messieurs, cotté No. 3.

17. Plus une commission datée du 25 Fevrier, de la huitiéme année du regne de Sa Majesté, munie du grand sceau d'Irlande, donnant pouvoir aux Juges de dissérentes Cours, ou à cinq d'entr'eux, de prendre connoissance, & de regler les prétentions des proscrits: en conséquence de cette commission, il su décidé que sept cens quatre-vingt-douze personnes devoient profiter des articles ci-dessus. Les noms de ces personnes, leurs qualités, & la nature des biens dans lesquels ils sont rentrés, ainsi que les temps, sont spécifiés dans un livre joint à ce rapport, & cotté N°. 4.

18. Les terres ainsi rendues contiennent deux cens trentetrois mille cent six acres, dont le revenu par an est de cinquante-cinq mille sept cens soixante-trois liv. six sols six d. sterlings: & le capital de sept cens vingt - quatre mille neus cens vingt-



trois livres quatre sols sterlings. Le détail de ce qui revient à chacun, tant pour rente que pour principal, le nom des Comtés ou Baronies où les terres sont situées, avec les noms & qualités des particuliers, est énoncé dans un livre marqué No. 2.

19. Ici nous n'osons juger si les lettres de leurs Majestés, cides citées, aux Lords Justiciers & au Conseil, ou la commission revêtue du grand sceau, pouvoient donner à quelqu'un le pouvoir légitime qu'il saut pour faire comparoître devant soi les sujets de Sa Majesté, en les faisant venir de toutes les parties du Royaume, pour exiger des sermens, juger sans procédures juridiques, lever de l'argent sous le nom & le prétexte de salaire, &c. ne trouvant aucun acte de Parlement qui autorise ces singularités. Nous soumettons très-humblement cette observa-

tion à votre grande sagesse.

20. Nous pensons qu'il est de notre devoir, Messieurs, de vous informer qu'on exigeoir, (dans ces Cours établies dans la forme extraordinaire qui vient d'être détaillée) des falaires exorbitans, que le sieur Palmer Greffier qui faisoit les fonctions de cet emploi pour M. Poultney, & qui partageoit avec lui les profits, demanda à M. Luc Dillon, pour son salaire, à l'occasion du bien de son pere qui lui sut adjugé, la somme de quatrevingt-six livres sterlings, & M. Steel crieur de la même Cour. encore quinze livres sterlings, outre dix livres sterlings qu'il avoit données à différentes fois à M. Palmer, pendant la durée de la procédure qui avoit trainé près de deux ans. Cet exemple n'est pas le feul de pareilles exactions; car plusieurs autres particuliers ont payé des sommes considérables en pareil cas. Avant que nous ayons été nommés Commissaires, il étoit d'usage de faire payer près de cinq livres sterlings pour faire admettre la premiere requête. quoiqu'il soit dit formellement dans les articles de la capitulation de Limerick, qu'il n'est dû aucun salaire qu'aux Clercs pour les écritures qu'ils feront.

21. Nous pouvons ajouter qu'on s'est généralement plaint, & nous avons reconnu que c'étoit avec grande raison, de la derniere Cour établie pour recevoir des Requêtes. Plusieurs personnes ont été jugées sans que leurs Requêtes ayent été admies; d'autres, le lendemain ou le surlendemain du jour qu'elles l'avoient été, avant que le Conseil Royal, ou des témoins, eussent été entendus, ce qui est contraire aux regles de la Cour elle-même, qui veut qu'il se passe quatorze jours entre l'admission

Fffffiij

22. Nous devons aussi vous informer, Messieurs, que plusieurs anciens propriétaires de biens y ont été rétablis par l'abolition de leur proscription, ou par un pardon de Sa Majesté.

23. Les abolitions sont de deux sortes; celles qui ont été les suites de procédures, sont marquées dans les cottes Nº. 3 & 4;

& dans les colonnes séparées.

24. Les autres qui ont été accordées en conféquence de graces de Sa Majesté, de Lettres de la feu Reine, ou d'ordres donnés par elle depuis la bataille de la Boyne, sont marquées dans un livre joint à ce rapport N°. 5. Le nombre des personnes dans ce cas monte à soixante-cinq, les biens ainsi restitués contiennent soixante-quatorze mille sept cens trente-trois acres, dont le revenu annuel est de vingt mille soixante-six livres huit sols trois deniers sterlings, & la valeur des fonds de deux cens soixante mille huit cens soixante-trois livres sept sols trois deniers sterlings. Les noms des Comtés, des Baronies, des personnes & leurs qualités sont compris dans un livre, N°. 2.

25. Et ici nous estimons qu'il est nécessaire de vous instruire que nous avons appris dans les différentes provinces, ce qui nous paroit très-viaisemblable par les perquisitions que nous avons faites, que plusieurs personnes ont obtenu des graces de Sa Majesté, en donnant des sommes à ceux qui avoient sa confiance & en abusoient; mais quand nous avons voulu approfondir cette matiere, nous y avons trouvé de trop grands obs-

tacles, ces fortes de marchés s'étant passés dans le plus grand secret, & entre des gens qui ne sont point, pour le présent, dans le Royaume. Nous allons néanmoins mettre devant vos yeux, Meslieurs, quelques preuves qui vous feront connoître qu'il a été donné de l'argent pour rétablir plusieurs personnes dans leurs biens.

26. Mylord Bellew remit à Mylord Raby (a) mille livres sterlings de principal, avec sept ou huit cens livres sterlings qui étoient dues, à condition qu'il employeroit son crédit auprès du Roi pour lui faire obtenir son pardon: il l'eut en conséquence. Le même Mylord Bellew remit aussi à Mylord Romney les revenus de ses terres, dont il avoit joui près de trois ans, & qui montoient à environ trois mille livres sterlings, à condition qu'il ne s'opposeroit point au pardon qu'il sollicitoit.

27. Jean Kerdiff Gentilhomme du Comté de Dublin, donna à Madame Marguerite Uniack deux cens livres sterlings, pour l'engager à employer son crédit auprès de Mylord Romney, asin qu'il obtint du Roi une lettre d'abolition de sa proscription : elle sur accordée. Cependant le cas particulier de cet homme, comme il nous a paru, méritoit la plus grande compassion.

28. Le Chevalier Jean Morris donna deux cens livres sterlings à M. Richard Uniack, & trois cens à Madame Marguerite Uniack, pour obtenir son pardon : elle le lui sit obtenir par le crédit du Lord Romney.

29. Harvey Morris Ecuyer donna cent livres sterlings à Madame Marguerite Uniack, pour obtenir de Sa Majesté son pardon : il lui su accordé.

30. Le sieur Jean Hussey de Leslip étant informé par les Messieurs Bray & Roscoe Agens de Mylord Athlone, qui avoit eu la confication des biens de Mylord Limerick, qu'il ne pouvoit parvenir à faire abolir sa proscription, s'il ne remetroit au présent possesseur une hypotheque de trois cens livres sterlings, qu'il avoit sur le bien de Mylord Limerick, sur obligé de le faire pour avoir son pardon.

31. Edmond Roch, très bon Gentilhomme, donna au sieur Richard Darling, homme d'affaires de Mylord Romney, cinq cens livres sterlings, pour qu'il lui sit procurer son pardon, qu'il eut. Ce Gentilhomme, qui avoit été proscrit en vertu du Statut.

⁽a) Il s'appelloit Wentworth,

fait contre les crimes de trahison pratiqués dans les pays étrangers, n'étoit jamais forti du Royaume, ainsi qu'il fut prouvé. 32. Jean Bourk, communément appellé Mylord Bophin, convint de payer sept mille cinq cens livres sterlings au sieur André Card, pour l'usage de Mylord Albermarle, à condition qu'il lui procureroit du Roi une lettre, à l'effet d'abolir sa proscription, & de le rétablir dans ses biens : trois mille livres sterlings de cette somme devoient être payées à sa prise de possession, & le reste quelque temps après. En conséquence Sa Majesté écrivit aux Lords-Justiciers une lettre en faveur de Mylord Bophin, qui devoit être communiquée aux Commissaires & à la Cour des Requêtes: elle fit un decret pour cela; il y étoit dit que c'étoit pour donner à ce Seigneur les moyens d'élever ses enfans dans la religion Protestante, & pour affermer ses biens à des Protestans. Le decret vouloit aussi qu'il fut levé neuf mille livres sterlings sur la totalité des biens, pour le payement des dettes, & pour la subsistance & l'éducation des enfans; mais la vérité est que cette somme n'étoit destinée qu'à payer les sept mille cinq cens livres sterlings susdites à Mylord Albermarle, & le restant qu'à être partagé entre les autres personnes mêlées dans cette négociation d'iniquité. Ce decret fut porté à la Chambre des Communes d'Irlande, pour qu'il fût revêtu de la force d'un Acte; mais les marchés & les accords dont on vient de rendre compte ayant percé, la Chambre choquée de ce qu'on vouloit faire servir son pouvoir à autoriser des conventions clandestines & abusives, & reconnoissant la fausseté des motifs qui étoient exposés dans le decret, le rejetta. Ce mauvais succès donna lieu à un autre accord, qui portoit que les biens de Mylord Bophin feroient mis en séquestre entre les mains de Mylord Ross; que l'argent qui devoit être donné pour procurer cette grace, seroit; avant toutes choses, levé sur les biens, que les revenus seroient appliqués au payement des dettes, & pour les besoins de la maison de Clanriccard. En conséquence de ce nouvel arrangement, il fue obtenu une lettre de Sa Majesté pour le confirmer, & il fut payé trois mille livres sterlings à Jean Broderick, pour le compte de Mylord Albermarle.

33. Nous vous avons, Messieurs, rendu compte jusqu'ici des biens appartenans à ceux qui ont été proscrits, depuis le 13. Février 1688, de ceux qui ont été rendus aux propriétaires, soit en vertu des articles de Limerick & de Galway, ou des graces

graces particulieres du Roi. Nous allons par la suite vous dire ceux à qui Sa Majesté a fait don de quelques-uns de ces biens consisqués, ou à qui elle les a remis seulement en qualité de

féquestres.

34. Depuis la bataille de la Boyne, il a été délivré soixantefeize Patentes, scellées du grand sceau d'Irlande, à autant de personnes, comme donataires, ou séquestres de biens constitués en Irlande. Les dates de ces Lettres Patentes, & les motifs qui les ont fait accorder, sont compris dans un livre qui accompagne ce rapport N°. 6. Nous allons mettre ici sous vos yeux, Messieurs, quelques-uns des plus considérables de ces dons, le nombre d'acres qu'ils contiennent, & les raisons qui les ont fait accorder.

35. Au Lord Romney, il a été fait trois dons, dont il jouit actuellement, qui contiennent quarante-neuf mille cinq cens dix-fept acres.

Motif. Pour services rendus.

36. A Mylord Albermarle deux dons, dont il jouit, contenant cent huit mille six cens trente-trois acres.

Motif. Services rendus.

37. Á Guillaume Bentink, communément appellé Mylord Woodstock, cent trente-cinq mille huit cens vingt acres.

Il n'y a point de motifs spécifiés dans les Lettres Patentes. 38. A Mylord Athlone, deux dons, contenant vingt-six mille

quatre cens quatre-vingts acres.

Motif. Pour services rendus dans la réduction de l'Irlande. Ces dons ont été depuis confirmés par un Acte du Parlement d'Irlande.

39. A Mylord Gallway, un don, contenant trente-six mille

cent quarante huit acres.

Motif. Plusieurs bons & sidéles services par lui rendus.

40. A Mylord Rocheford, deux dons, contenant trente-neuf mille huit cens soixante-onze acres.

Motif. Services rendus.

41. Au Marquis de Puizar, un don, contenant trois mille cinq cens douze acres.

Motif. Services rendus.

42. A Mylord Conningsby, cinq mille neuf cens soixante-six acres, avec des droits Seigneuriaux, des Dixmes & des Maisons dans la ville de Dublin, & une hypothéque de mille liv. sterlings.

Tome 11. Ggggg

Motif. Services rendus.

43. A Mylord Mountjoy, onze-mille foixante - dix acres

pour vingt-un ans.

Morif. Services rendus pendant la guerre d'Irlande, les pertes qu'il a soussertes dans ses biens, l'emprisonnement de son pere à la Bastille, & de ce qu'il a été tué à la bataille de Steinkerque.

44. A Monsieur Thomas Keightley, deux dons, contenant douze mille trois cens quatre-vingt-un acres, pour quatre-vingt-dix-neuf ans. Pour servir de dote à sa fille Catherine Keightley, qui étoit auprès de la feu Reine Marie, après la mort de la quelle elle perdit une pension de quatre cens livres sterlings, & en considération des pertes qu'a soussertes le pere pendant pla guerre.

45. Au Colonel Gustave Hamilton, cinq mille trois cens quatre-vingt-deux acres, dont dix-neuf cens acres ne proviennent

point de confiscations.

Motif. Les grands services qu'il a rendus pendant la guerre d'Irlande, d'avoir passé la riviere de Shannon à gué, & d'avoir monté à l'assaut à la ville d'Athlone, à la tête des grenadiers Anglois.

46. Au Docteur Jean Lesley, seize mille soixante-dix-sept

acres.

Moif. L'activité & la diligence des fervices qu'il a rendus dès le commencement de la guerre d'Irlande, les grandes dépenses qu'il a faites pour armer un nombre considérable d'hommes, & d'avoir combattu à leur tête en plusieurs occasions.

47. Au Chevalier Thomas Pendergraff, deux dons, contenant

fept mille quatre-vingt-deux acres.

Motif. Le service important qu'il a rendu, en découvrant une horrible conspiration faite pour assassine le Roi, & détruire les libertés de la Grande Bretagne, & par conséquent la Religion Protestante dans toute l'Europe.

48. A M. Jean Baker, seize cens quarante-sept acres.

Morif. Les grands & mémorables services rendus par son pere,

à la défense de Londonderry.

49. Au sieur Jacques Corry, deux dons, l'un une hypothéque de deux mille livres sterlings sur plusieurs terres dans le Comté de Wicklow, dues au Chevalier Edouard Scot par le Comte de Tirone: l'autre contenant dix-sept cens vingt, cinq acres.

781

Motifs. Sa maison brulée; d'avoir fourni la garnison d'Iniskilling, de vivres & de munitions pour la valeur de trois mille livres sterlings à ses seuls dépens; mais il est constaté, par les perquistitions que nous avons faites, qu'il n'a assisté en aucune saçon la garnison d'Iniskilling, qu'il a même dit publiquement dans cette ville, qu'il espéroit voir pendre tous ceux qui avoient pris les armes pour le Prince d'Orange. Sa maison a été brulée par la garnison, en punition de ce propos.

50. Le reste des graces de cette nature est inséré dans le

livre No. 6.

51. Il faut observer que tous les acres dont il a été quession dans ce rapport, sont des acres de plantage qui sont en proportion avec les acres Angloises, comme deux cens soixante-quatre

à quatre cens quarante-un.

52. Nous observons de plus que les biens susdits ne rapportent point autant à ceux à qui ils ont été accordés, que nous les avons évalués; parce que, ainsi qu'ils en ont imposé à Sa Majesté, en diminuant le prix de ces terres pour en avoir la concession, de même leurs Intendans les ont trompés, en vendant ou en affermant ces biens fort au dessous de leur valeur.

53. Nous remarquons de plus, que la plus grande partie de ces terres ont été données ou mises en séquestre, sous le sceau de l'Echiquier, pour un espace de peu d'années, ou seulement pendant la volonté du Roi, soit aux possessires actuels, soit à d'autres: ce qui a apporté très-peu de prosit à Sa Majesté. La plipart des termes sont expirés, le peu qui ne le sont point en-

core, paroissent dans le livre No. 6.

54. Nous allons à présent vous informer très humblement des charges qui sont sur les biens confisqués, qui n'ont point été rendus à leurs propriétaires; nous vous indiquerons seulement celles qui ont été reconnues par enquête, ou qui ont été passées par la Cour de l'Echiquier de Sa Majesté. Ces dernieres l'ont été, en conséquence de la lettre de Sa Majesté aux Lords Justiciers d'Irlande, qui ordonnoit que tous les Protestans prouveroient la validité des charges auxquelles ils sont assujetts par les voies les plus expéditives, sans avoir recours aux plus dispendieuses & aux plus longues.

55. Tous statuts, jugemens, hypotheques ou autres dettes qui nous parolisent charger les susdits biens confisqués, & non

Ggggg ij

rendus à leurs anciens maîtres, font une masse ou somme totale de cent soixante-un mille neuf cens trente-six livres quinze sols six deniers sterlings, dont le détail paroit dans un livre annexé

à ce rapport Nº. 7.

Nous concevons que depuis notre examen, il y a pu avoir plusieurs de ces charges éteintes par différens moyens & arrangemens; mais nous n'avons eu ni le temps, ni les secours nécesfaires pour nous en instruire avec exactitude; nous pensons done qu'on peur déduire une somme assez considérable de la derniere que nous venons de dire, pour les considérations ciaprès.

56. Nous n'avons énoncé que la fomme réelle & primitive de la charge, n'ayant pu connoître combien d'intérêt il en pouvoit

être dû par les différens particuliers.

57. Il nous a paru visemblable que souvent le jugement &

l'hypothéque étoient la même dette.

58. Il est aussi vraisemblable que plusieurs de ces jugemens n'ont été que pour ordonner l'exécution des conventions particulieres.

59. Dans plusieurs cas, les Protestans & les Papistes étoient également engagés; cependant on a exigé la dette entiere sur les terres des proscrits.

60. Il paroît, que plusieurs contrats & copies de jugemens ont été produits à des Cours de Judicature subalternes, & qu'on n'a point de preuves de leur exécution, ni des motifs qui les ont sait rendre.

61. De l'autre côté, il est apparent que dans plusieurs cas, les statuts & les jugemens ont été exécutés; mais il n'y en a

aucune trace sur les Registres.

62. Plusieurs charges ont été rachetées, soit par les Donataires, soit par leurs gens d'affaires ou sous-Fermiers, à très-bas prix, tandis qu'ils ont laissé subsister les apparences de ces mêmes charges, pour couvrir les profits que leur apportoit la possession de ces biens.

63. Plusieurs personnes mises en possession de ces biens chargés, en conséquence des lettres de Sa Majesté, ont reçu la totalité, ou au moins la plus grande partie de la dette.

64. Il est vraisemblable que plusieurs charges ont été supposées en faveur de personnes proscrites, & qu'il s'est fait sur cet objet des conventions clandestines,

or. Enfin il nous a paru que rien n'a été négligé par les Dohataires & leurs gens d'affaires, pour faire paroître considérables les charges de leurs biens, quoique nous pensons que si la recherche exacte en étoit faite, on reconnoîtroit qu'elles le sont très-peu, & qu'une grande partie en auroit pu être éteinte aujourd'hui, par la perception des profits; mais nous concevons qu'elles vont être plus que rembourfées par les autres confiscations, dont il n'a point été encore parlé, & dont nous allons

yous rendre compte.

66. Peu après la bataille de la Boyne, il fut délivré, ainsi que nous avons déja eu l'honneur de vous en informer, Messieurs, une Patente munie du grand sceau d'Irlande, qui établisfoit des Commissaires, qui devoient avoir le pouvoir de se saisir & de disposer des biens & des bestiaux confisqués pour le profit de Sa Maiesté. Ces Commissaires établirent des Substituts dans les différens Comtés soumis alors au Roi, qui prirent possession d'une prodigieuse quantité de biens & de bestiaux, qu'ils évaluerent à la somme de cent trente-cinq mille cinq cens cinquante-deux livres sterlings; mais l'évaluation de chacun des articles qui composoient la totalité ci-dessus, étoit si modique, qu'un cheval n'étoit estimé que vingt shellins ou dix-neuf livres de France. un mouton deux shellins & demi, ou quarante-cinq sols de France, tout le reste à proportion, de saçon qu'il nous paroît vraifemblable que si les choses avoient été vendues leur juste valeur, elles auroient produites entre deux & trois cens mille livres sterlings; mais avant qu'on put prendre ce parti, les Commis préposés pour le recouvrement des revenus de Sa Majesté. firent des représentations, qui donnerent lieu à une lettre du Roi, qui suspendoit le pouvoir des Commissaires établis pour se faisir des biens confisqués, neuf jours après qu'ils furent entrés en exercice, & revêtissoit les Commis des revenus de leur pouvoir: par-là il se passa beaucoup de temps avant que les livres, les effets & les biens faisis par ces Substitus, pussent passer de leurs mains dans celles des Commis des revenus; & embarrasserent si fort les redditions de compte, joint au pillage que firent chez les Substituts ou sous-Fermiers, les troupes de l'armée en entrant en quartier d'hyver, qu'il nous a paru qu'on n'avoit tenu compte au Roi, & qu'il n'étoit entré dans ses coffres, de toutes les dépouilles spécifiées ci-dessus, que pour la valeur de quarante-quatre mille liv. fterlings: d'ailleurs nous trouvons fur les

états, des quantités de biens & d'effets configués très - confidérables, dont le Roi n'a jamais profité; plusieurs particuliers s'en sont saisis pour leur compte. Il est vrai que le brigandage & l'usage de piller, étoit dans ce temps-là si général, que des hommes, dans les plus grands emplois, ne furent point exempts de ces crimes. Nous croyons que c'est là la raison qui a empêché qu'on n'eut approfondi davantage ces vexations. Par exemple, nous voyons que Mylord Conningsby s'empara d'environ trois cens bêtes à corne, outre bon nombre de chevaux qui furent laissés dans le parc, après la bataille de la Boyne; mais nous ne voyons point qu'on ait jamais tenu compte à Sa Majesté de leur valeur. Il s'empara aussi de toute la vaisselle & de tous les meubles qui étoient dans la maison du Chevalier Michel Creagh, Lord Maire de Dublin pour l'année 1689. La valeur de ces effets a toujours passé pour être très-considérable : on prétend à la vérité que le Roi lui a fait don de ces deux derniers articles. Il a été délivré aux Lords Justiciers, Mylord Sidney & Mylord Conningsby, par les Commis des revenus. plusieurs ameublemens & effets de très-grand prix, dont nous ne voyons point qu'on ait tenu compte à Sa Majesté : on n'a trouvé aucun de cesdits effets dans le château de Dublin, où ils avoient été déposés.

67. Nous trouvons de plus, qu'il fut délivré par les Commis des revenus, des quantités très-confidérables d'effets prétieux, au Chevalier Charles Porter, au Major Général Kirk & a plusieurs autres, qui n'en ont rien rendu ni tenu d'aucune façon compte au Roi. Les Officiers de l'armée en ont aussi pillé beaucoup davantage: on dit que Sa Majesté leur a depuis sait

don des fruits de leurs brigandages.

68. S'il nous est permis de nous en rapporter à la persuasion générale du pays, nous devons croire que plusieurs personnes ont tiré les plus grands avantages de ces confications; mais comme il y a déja long-temps, qu'il nous auroit été très-dissicile de parvenir à avoir des preuves completes contr'eux, & qu'il n'y a aucune apparence que, supposé que nous en eufsions, il nous s'ût possible de faire restituer aucune partie de ce qui a été enlevé il y a tant d'années, nous avons cru qu'il valoit mieux employer notre temps à prendre connoissance de matieres plus essentielles; ainsi, Messieurs, nous bornerons ici ce que nous avons à vous dire sur cet objet.

Me peut être que très-incertaine, nous n'en tirerons ici aucune estimation fixe; mais nous vous serons remarquer quelques dettes ordonnées par jugement, & quelques hypothéques dues à des proscrits qui n'ont point été rétablies, qui monte à la somme de cent vingt mille treize livres treize sols dix deniers sterlings, ainsi qu'il paroît dans un livre annexé à ce rapport No. 8.

70. Nous présumons qu'il peut être observé ici que ces dettes sont assuré allujetties aux objections que nous avons saites ci dessus, à l'occasion des charges, il y a cette différence seulement que si d'un côté elles ont, comme nous le croyons, pû être éteintes par les prosits considérables des recettes, plusieurs des créanciers étant, par les lettres de Sa Majesté, en possession des biens chargés, de l'autre côté la somme principale, sur les biens dont it est ici question, est toujours due, puisqu'il ne paroit pas qu'il en ait été payé aucuns intérêts depuis les consiscations des sons. Ainsi nous estimons que ceci peut balancer les charges.

71. Permettez-nous, Messieurs, de vous saire remarquer que les jugemens rendus dans ces sortes d'assaires-ci, n'ont été trouvés que dans la Cour de l'Echiquier seulement; nous n'en avons pu avoir des autres Cours de Judicature, parce qu'on a fait la saute d'omettre de nous donner le pouvoir de les requerir dans l'énoncé de la Patente de notre commission: de-là nous conjecturons qu'il est très-apparent qu'il est beaucoup plus dû aux perfonnes proscrites, & qui n'ont point été rétablies dans leurs.

biens, que nous n'avons pu découvrir.

72. Nous devons aussi vous évaluer, parmi les biens conssiqués, deux cens quatre-vingt-dix-sept maisons dans la ville de Dublin, trente-six dans celle de Cork, deux cens vingt-six dans différentes villes, bourgades, &c, de ce Royaume; soixante-un moulins, vingt-huit Foires & Marchés, soixante-douze Rectorats, avec Dixme & plusieurs capitaux de rente; six Bacqs, plusieurs Poissonneries. Nous trouvons que tous les articles rapportent deux mille trente-huit livres sterlings par an, ce qui peut faire à-peu-près un sond de cinquante mille livres sterlings. Si à cela nous ajoutons, ce que nous avons remarqué, qui pouvoient être dû aux proscrits qui n'ont point été rétablis, nous sommes persuadés qu'il se trouvera suffisamment de quoi éteindre les charges, sur-tout si on y ajoute les bestiaux & les trou-

peaux de ceux qui ont profité des articles de la capitulations de Limerick, qui néanmoins ne devoient, par l'énoncé même de ces articles, avoir rien à prétendre à ces fortes d'articles qui leur ont été enlevé d'abord.

73. Par les observations que nous avons nous-mêmes saites dans le pays, il nous a paru que plusieurs terres qui sont portées sur les états & marquées être en friche, sont actuellement (à l'exception de celles situées dans le Comté de Kerry) aussi cultivées & en valeur qu'aucunes terres du Royaume; nous ne les avons point néanmoins comprises dans nos évaluations, il y en a cependant considérablement.

74. Nous avons évalué les biens confisqués sur le pied que nous estimons qu'ils pourroient être affermés à présent, s'il en

étoit question.

75. Nous croyons que les bois qui font sur pied actuellement sur les biens confisqués non restitués, peuvent être estimés foixante mille livres sterlings, ou un million trois cens quatre-

vingts mille livres tournois.

76. Il s'est trouvé plusieurs petites parcelles de terres, dont les unes ne pouvoient point faire une acre, & d'autres qui par leur position ont des valeurs si dissérentes, que nous n'avons pû en sixer la valeur, n'ayant rien trouvé pour nous éclaircit dans les Terriers des familles, dans les Papiers des Commissaires nos dévanciers, ni dans les Rôles des Arpenteurs: nous croyons que tous ces morceaux de terres épars peuvent former une totalité de soixante dix ou quatre-vingts mille acres, formant en

argent un capital très-considérable.

77. Ici, nous vous observerons qu'il s'est fait les plus grands dégats dans les bois des proscrits, & particulierement dans ceux du Chevalier Valentin Brown, dans le Comté de Kerry, où on en a coupé ou détruit pour la valeur de vingt mille livres sterlings. Les dégâts fait dans les terres de Mylord Clancarty, dont Mylord Woodstock a à présent la confiscation, sont estimés à vingt-sept mille livres sterlings ou six cens vingt-un mille liv. tournois. Ceux à qui les biens consisqués ont été donnés, ou leurs Agens, se sont ant pressés d'en tirer les prosits mêmes les plus légers, que plusieurs gros arbres ont été abbattus & vendus pour six sols la pièce seulement. Cette sorte de dégât se continue encore dans plusieurs endroits du Royaume: dans le moment même où nous avons l'honneur de vous rendre ce compte, le Chevalier

lier Jean Hely Lord-Justicier en chef de la Cour des plaidoyers communs, & Pierre Goodwyn, qui ont conjointement acheté de Mylord Conningsby la terre de Feltrim à six milles de Dublin, sont occupés à couper les avenues & les bosquets qui servent d'ornement au Château. On a commis & on commet encore les plus grands dégâts dans les bois d'Oshogness, dans le Comté de Gallway, qui ont été achetés deux mille cinq cens livres sterlings par M. Tobie Butler, & on prétend qu'ils valent plus de douze mille livres sterlings. Nous nommâmes des Experts pour vistrer ces bois & nous en faire l'estimation; mais le sieur Tobie Butler les sit assigner & poursuivre en justice, pour avoir exécuté la commission dont nous les avions chargés.

78. Outre les confications susdites, il y a plusieurs personnes coupables du crime de la derniere rébellion qui n'ont point été poursuivies, & qui ne peuvent réclamer la faveur d'aucune capitulation ou d'aucuns articles: plusieurs ont été assignés pour se purger de ce crime, pour, qui on a donné caution, ce cautionnement subsiste encore: quelques-uns de ceux-ci néanmoins ont été examinés aux Assisses de l'été dernier, & ont été acquittés.

79. La mort de plusieurs des accusés, dont on a retardé le jugement & la condamnation, a fait perdre au Roi plusieurs biens

très-considérables.

80. Il nous paroît néanmoins très-vraisemblable, par la multitude de dénonciations qu'on nous a offert de faire, que si on vouloit les favoriser & prendre les mesures convenables pour cela, on pourroit tirer une somme très-considérable des biens qui sont dans le cas de la consiscation & qu'on cache avec grand soin.

81. On a si fort négligé les intérêts du Roi, qu'on n'a sait aucune recherche de ceux qui pouvoient, ou qui auroient pû être dans le cas de la proscription dans la province de Conacie, avant l'année 1695, ce qui leur a donné le temps de mettre leurs biens en sureté par toutes sortes de moyens. Il y a essentie ment dans ce canton cinquante Catholiques contre un Protestant, de saçon que les derniers sont dans l'impuissance de se saire rendre justice, & qu'à peine la province paroit-elle soumise à l'autorité de Sa Majesté: en voici la preuve. Aux dernieres Afsies dans le Comté de Gallway, près de quarante personnes y surent accusées d'avoir eu part à la derniere rébellion; mais comme la plupart des Juges avoient été Officiers dans l'armée Tome II.

Dejined by Google

788 de Jacques II, & avoient profité des articles de la capitulation de Limerick, il est inutile d'ajouter que les accusés furent tous acquittés.

82. La Maison de Clanriccard a un vaste domaine en terres dans cette province, & peu ou point de Fermiers, ou de Vasfaux Protestans. Le Roi est devenu propriétaire de ces biens, par la proscription de Mylord Bophin, à qui Sa Majesté a fair seulement la grace de lui en laisser l'usufruit pendant sa vie. Nous pensons que ce seroit grandement avancer & favoriser les intérêts du protestantisme & des Protestans, que de vendre ou de louer les terres à ceux de cette Religion.

83. Nous vous informons austi, Messieurs, que plusieurs de ceux à qui les biens confisqués ont été donnés, ont reçu de trèsgrandes sommes par la vente de plusieurs terres comprises dans les concessions qui leur avoient été faites. La totalité de ces fommes se monte à soixante-huit mille cent cinquante-cinq livres trois fols un denier sterlings: par exemple, Mylord Athlone, dont le don a été confirmé par un Acte du Parlement d'Irlande, en a vendu pour la somme de dix-sept mille six cens quatre-vingt-quatre livres douze shellins sterlings.

Mylord Romney en a vendu pour trente mille cent quarante-

sept livres onze shellins un sol.

Mylord Albermarle en a vendu pour treize mille livres ster-

Mylord Conningsby en a vendu pour deux mille deux cens livres sterlings.

M. Thomas Keightley en a vendu pour cinq mille cent vingttrois livres dix shellins sterlings.

84. Il a été rendu plusieurs proclamations & donné d'autres assurances publiques, par lesquelles il étoit dit qu'il seroit délivré un quart des biens à ceux qui découvriroient où il en étoit recellé de ceux confisqués. On a effectivement tenu parole à quelques uns de ces délateurs, comme il paroît dans le livre No. 6. Les autres prétendent qu'ils n'ont point été payés de leur quart, nous estimons que le tout peut aller à deux mille livres sterlings par an.

85. Et ici nous ferons une observation: c'est que les confiscations, quelque considérables qu'elles paroissent, ont été plus à charge à Sa Majesté que profitables. Ceci paroîtroit fort extraordinaire, si nous ne vous apprenions point que des hommes fort obscurs, & qui ne jouissoient d'aucuns biens ni revenus dans le temps de la réduction d'Irlande, en ont à présent de trèsconsidérables, & plusieurs de ceux qui peuvent s'appeller immenses. Nous ne voyons point qu'ils ayent pu y parvenir, qu'en s'emparant & en s'attribuant les confiscations par toutes sortes d'intrigues, & de menées sourdes. Ils en ont tiré les plus grands avantages, tandis que le Roi a été lésé. Il a été souvent trompé dans l'évaluation des dons qu'il faisoit, & souvent il a donné bien plus qu'il ne pensoit & qu'il n'avoit dessein de donner.

86. Rien ne nous paroit y avoir tant contribué que d'avoir vendu à l'enchere les Liens confisqués dans la seule ville de Dublin, & point dans les villes principales des Comrés où ils sont situés. Peu de gens se sont souciés de venir des provinces à la capitale à de grands frais, & de négliger leurs affaires domestiques, quand ils étoient presqu'assurés que les Agens ou gens d'affaires des hommes en place & en crédit, couvriroient toujours leurs encheres, bien assurés qu'ils en auroient assez pour se faire saire la remise qu'ils désiroient par Sa Majessé. Souvent même ces provinciaux étoient intimidés par la grande

autorité de ceux qui alloient à l'enchere contr'eux.

87. Quand par les hauteurs dont ils usoient & les craintes qu'ils sçavoient répandre, ils avoient écarté leurs concurrens, ils metroient leurs taux aux biens qu'ils vouloient avoir, & en donnoient le prix qu'il leur plaisoit, en convenant de ne point pousser les encheres les uns contre les autres. Voici un fait qui nous en paroît une démonstration: M. Thomas Broderick & Guillaume Connelly, qui ont acquis de grandes terres, & qui, en grande partie gouvernoient les encheres & en étoient les maîtres, parce que personne n'étoit assez hardi pour entrer en concurrence avec eux, ont été affociés pour toutes les acquifitions qu'ils ont faites pendant le cours de l'année 1695 & les suivantes. Ils ont depuis affermé ces terres beaucoup plus avantageusement qu'elles ne l'étoient. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien cette conduite étoit étrange, sur-tout dans M. Broderick, qui étoit alors Conseiller Privé, & préposé par Mylord Capel pour être Inspecteur des encheres, parce que ce Seigneur avoit été informé des abus qui s'y commettoient au préjudice de Sa Majesté.

88. Il étoit effectivement bien difficile que les choses se pasfassent avec plus d'exactitude, quand vous serez instruits que

Hahahaij

appropriés à son usage.

89. Outre ces abus, nous prendrons la liberté de vous représenter qu'un bien très-considérable sur affermé sans avoir été
mis à l'enchere, par l'ordre des Lords Justiciers, pour mille livres sterlings par an au moins, au dessous de sa valeur: le bail
a été fait pour soixante-un ans quoique par une lettre de Sa
Majesté du 8 Mars 1698, il ait été désendu de faire des baux
qui excédassent vingt-un ans. L'assermage dont nous voulons
parler, est celui des biens de Valentine Brown & de Nicolas Brown, communément appellé Mylord Kenmare, situés
dans les Comtés de Kerry & de Limerick, loué à Jean Blener Hasset & à Georges Rogers, membres du Parlement d'Irlande.

90. Ayant jusqu'ici rendu compte des points les plus essentiels de la commission dont nous avons été chargés, & de nos perquisitions, nous vous prions, Messieurs, de nous permettre de mettre devant vos yeux un tableau abrégé de nos évaluations, avant que de conclure ce rapport.

La totalité des biens confiqués depuis le 13 Fevrier 1688; monte, selon nous, à deux millions six cens quatre-vingt-cinq mille cent trente livres cinq shellins neuf deniers sterlings.

Les biens rendus, en conséquence des articles de la capitulation de Limerick & de Gallway, montent, selon nous, à sept cens vingt-quatre mille neuf cens vingt-trois livres quatre shellins six demers.

· Ceux restitués par grace, valent deux cens soixante mille huit

cens soixante-trois livres sept shelling trois deniers.

Les dettes de ces biens confisqués, découvertes par les perquisitions, ou que la Cour de l'Echiquier a reconnues légitimes, montent à cent soixante-un mille neuf cens trente-six livresquinze shellins six deniers.

Nous mettons vis-à vis de ces dettes, & pour faire une balance, ce qui peut être dû adx proscrits, qui monte à cent vingt mille treize livres treize shellins dix deniers sterlings; comme aussi les maisons, les dixmes, les moulins, les soires, les marchés,

79 E

les droits Seigneuriaux, les bacqs, &c, nous les estimons cin-

quante mille livres sterlings.

Nous mettons en balance vis-à-vis des baux qui produifent de gros pots-de-vin, les acres de terres en friche,
comme aussi les bois qui existent encore sur les biens conssiqués: nous croyons que ces articles peuvent faire un objet
d'environ soixante mille livres sterlings. Nous y joindrons les
bestiaux & troupeaux de ceux qu'on a cru être dans le cas de
prositer des articles de Limerick; mais à qui on n'a néanmoins
demandé auguns comptes.

Mais pour qu'on ne pense pas que nous n'accordons point assez pour faire la balance, nous y ajouterons toutes les terres dont on ne connoît pas précisément le nombre d'acres: si nous les évaluons aux prix des autres terres, mous trouverons qu'elles produisent au moins cent quarante mille livres sterlings.

Les biens qui seroient dans le cas d'être confisqués, si on les connoissoit, nous paroissent former un objet considérable; mais

nous n'en pouvons faire aucune évaluation précise.

Les fommes reçues par ceux à qui les biens confifqués. ont été donnés, par la vente de leurs terres, montent à foixante-huit mille cent cinquante-cinq livres trois shellins un denier.

Nous n'avons point parlé de ce qui est dû aux proscrits qui

ont été rétablis, ni des charges qui grevent leurs biens.

Après tout ce que nous venons de dire, il reste encore un million six cens quatre-vingt-dix-neus mille trois cens quatante-trois livres quatorze shellins que nous croyons être la valeur en gros des biens confisqués depuis le 13 Fevrier 1688, & point encore rendus.

Nous allons finir notre rapport, en mettant devant vos yeux; Messieurs, un autre don d'une valeur très-considérable; mais dont nous croyons que la connoissance ne nous appartient point aux termes précis de notre commission: mais comme le don renferme quelques parties de biens consisqués, nous estimons devoir vous rendre compte de la rotalité de ce don, pour ne point encourir le reproche d'avoir manqué à notre devoir, ou à la moindre partie de ce que vous & le public attendent de nous.

Il fut accordé, par une Patente scellée du grand sceau d'Irlande le 30 Mai 1695, à Madame Elizabeth Villiers, à présent Comtesse d'Orkney, tous les biens personnels & propres

Hhhhh iij

Voyez, peg. 718. du Roi Jacques II, à l'exception d'une très-légere partie cédée à Mylord Athlone; ces biens consistent en quatre-vingt-quinze mille six cens quarante-neuf acres, dont la rente annuelle est de vingt-cinq mille neuf cens quatre-vingt-quinze liv. dix-huit shellins, & le capital de trois cens trente-sept mille neuf cens quarante-trois livres neuf shellins. Le détail de ces biens avec le nombre d'acres dans chaque Comté & Baronie, est exhibé dans un livre

joint à ce rapport, N°. 9.

Il est du sur ces biens une rente viagere de deux mille livres sterlings à Milady Susannah Bellasis, & une pareille de mille livres sterlings à Madame Godfrey: tous les baux de ces biens sinissent au mois de Mai 1701, alors ils seront bien mieux affermés, & rapporteront au moins la valeur que nous venons

de fixer.

A Dublin.

FRANÇOIS ANNESLEY.
JEAN TRENCHARD.
JACQUES HAMILTON.
HENRI LANGFORD.

Fin du Rapport des Commissaires.

Les plaintes qu'on vient de voir que faisoient les Commisfaires, sur les abus de toutes saçons commis à l'occasion des
biens conssiqués sur les Irlandois catholiques, & sur les mauvais usages qui en étoient faits au préjudice du Roi & de la
Couronne, n'étoient pas nouvelles, comme il paroitra par les
extraits qu'on va donner de plusieurs séances du Parlement d'Angleterre, où il sait des représentations & même des reproches
très-vis à Guillaume, sur la dissipation & mauvais emploi de
ces confiscations; on y trouve les réponses de Sa Majesté &
les repliques du Parlement, on y reconnoîtra que l'altercation
fut poussée jusqu'à l'aigreur.

Extrait de la seance du Parlement d'Angleterre, du Vendredi 4 Avril 1690.

Arrêté.

Qu'il sera dressé un Bill pour proscrire tous ceux qui sont cou-

pables de rébellion en Irlande, ou ailleurs, contre leurs Majestés le Roi Guillaume & la Reine Marie, pour que leurs biens foient confiqués & vendus pour réduire l'Irlande. Le Procureur Général, le Greffier en chef Trenchard, le Chevalier Richard Roynell, le Chevalier Thomas Clarges, le Chevalier Guillaume Poultney, le Colonel Birch, ou trois d'entre eux, auront foin que cette résolution du Parlement soit exécutée.

Extrait de la séance du Parlement du 5 de Janvier 1690.

Harangue du Roi aux deux Chambres assemblées.

MYLORDS ET MESSIEURS.

Vous ayant annoncé, il y a peu de temps, qu'il seroit nécessaire que je passasse en Hollande vers celui-ci; je suis très-aise que les efforts que vous avez faits pour terminer les affaires, qui vous tenoient assemblés, ayent si heureusement réussi, que vous pouvez vous séparer, & que j'aye la liberté de faire mon voyage.

Je vous remercie de tout mon cœur de la diligence avec laquelle vous avez accordé les subsides nécessaires pour continuer la guerre. J'aurai soin qu'ils soient exactement appliqués au service auquel vous les avez destinés. Je crois qu'il est à propos de vous affurer que je ne disposerai point d'aucuns biens confisqués en Angleterre ou en Irlande, jusqu'à ce que ce qui regarde cette affaire ait été réglé par le Parlement, de la façon qu'il sera jugé le plus convenable.

Seance du Samedi 4 Mars 1692.

La très humble Adresse de la Chambre des Communes à Sa Majesté.

Nous les très-humbles & fidéles sujets de Votre Majesté. les Communes affemblés en Parlement, ayant pris, dans la considération la plus sérieuse, l'état où est votre Royaume d'Irlande, croyons qu'il est de notre devoir, envers Votre Majesté, de mettre sous ses yeux, avec tout le respect & le zéle possible pour son service, les grands abus auxquels la mau-

vaise administration de ce pays donne lieu.

Vos sujets Protestans y sont exposés à toutes sortes de miseres, par la licence des soldats & par les quarriers à discrétion qu'on leur donne. Les peuples en sont opprimés, nous jugeons que les désordres sont occasionnés, parce qu'on retient aux troupes leurs payes, à laquelle nous espériens & nous comptions même avoir amplement pourvû.

Les troupes de Votre Majesté ont été recrutées de Papistes Irlandois, & de ceux qui avoient été en rébellion contre elle; ce qui a non-seulement découragé vos bons & sidéles sujets Protestans; mais les a aussi exposés aux plus grands dangers.

Votre protection a été accordée à des Papistes, ce qui a empêché les Protestans de faire usage des Loix qui pouvoient leur

être favorables, & a suspendu le cours de la justice.

Les proscriptions de plusieurs rébelles de ce Royaume, qui n'étoient point dans le cas de prositer des articles de la capitulation de Limerick, ont été abolies au grand mécontentement de vos sujets Proteslans.

Les biens confisqués ont été affermés fort au-dessous de leur

valeur; ce qui a diminué les revenus de Votre Majesté.

Les magafins & les effets laissés par le Roi Jacques II, dans les villes & les garnisons de ce Royaume, ont été dis-

fipés.

Il en a été de même des terres confiquées, des meubles, & autres effets mobiliaires qu'elles contenoient, & qu'on auroit pû employer pour la fureté & la meilleure confervation de

ce Royaume de Votre Majesté.

Nous demandons aussi très-humblement la permission de représenter à Votre Majesté, que les clauses, en saveur des Papistes, ajoutées aux articles de la capitulation de Limerick, après qu'elle sut définitivement arrêtée, signée & la ville rendue, les ont prodigieusement enhardis, & assoibil le parti Protessant.

Après vous avoir, très-gracieux Souverain, exposé avec la plus humble soumission & le zéle le plus ardent pour votre service, les abus & les mauvaises pratiques qui se commettent dans votre Royaume d'Irlande; nous soumettons nos représentations à votre grande sagesse: nous vous supplions très-respectueusement & très-instamment d'y remédier.

Que les foldats soient payés de ce qu'il leur est dû, & les provinces

provinces rembourfées de ce qu'elles ont fourni pour les quartiers abusifs à discrétion, & qu'il ne soit admis aucun Papiste

dans les troupes.

Et comme il en a beaucoup couté à l'Angleterre pour réduire l'Irlande, nous supplions très-humblement Votre Majesté (ainsi qu'elle a bien voulu nous en donner l'assurance,) qu'il ne soit disposé d'aucuns biens confisqués en Irlande, jusqu'à ce que ce qui concerne cette affaire, soit réglé par le Parlement, de la facon la plus convenable.

Nous vous supplions d'ordonner que l'état des biens mobiliers & immobiliers confifqués, & celui des magafins & des effets laissés par le Roi Jacques II, soit mis devant votre Chambre des Communes, afin qu'on puisse examiner le tout, les abus qui se sont commis, & les dissipations qui en ont été faites.

Nous demandons aussi qu'il ne soit dorénavant accordé d'au olition aux proscrits Irlandois, que par l'avis de votre Parlement, & qu'il ne soit donné aucune protection aux Papistes Irlandois,

qui puisse arrêter le cours de la justice.

A l'égard de l'article ajouté à ceux de Limerick, qui donne tant de facilité aux Papistes Irlandois de se remettre en possession des biens dont ils étoient ci-devant propriétaires, & qu'ils ont perdus par leur rébellion, nous prions très-humblement Votre Majesté d'ordonner que les articles de la capitulation de Limerick & ceux qui y ont été ajoutés, soient mis devant nos yeux, pour qu'on puisse examiner par quel moyen & sous quel prétexte ils ont été accordés, & afin qu'on puisse connoître comment lesdits articles ont été si fort étendus, & la valeur des biens qu'ils ont donné lieu de réclamer. .

Comme Votre Majesté nous a donné les assurances les plus gracieuses de la bonté avec laquelle elle seroit toujours prête à concourir avec nous, en tout ce qui pourroit tendre à la paix & à la sureté de ce Royaume, nous ne faisons aucun doute qu'elle ne veuille bien traiter celui d'Irlande de même, dont

la sureté & la conservation intéresse tant l'Angleterre.

Réponse du Roi, de la séance du 10 Mars 1692.

MESSIEURS,

J'aurai toujours beaucoup d'égards pour tout ce qui me vien-Tome III.

dra de la Chambre des Communes, & j'aurai grand foin qu'il foit porté remede à ce qui va mal.

Seance du Jeudi 18 Janvier 1699.

Arrêté :

Que ceux qui ont conseillé de faire don des biens consisqués en Irlande, à des particuliers, que ceux qui ont procuré ces dons, & que ceux qui en ont fait les expéditions, ont été cause que la Nation a contracté de très-grandes dettes, & qu'il a été nécessaire d'imposer de très-fortes taxes sur le peuple.

Qu'ils font grandement coupables d'une faute qui rejaillit d'une façon particuliere fur l'honneur du Roi; que les Officiers, ou les instrumens dont on s'est servi pour procurer ces dons & pour en dresser les expéditions, sont coupables au premier chef, d'avoir manqué à la consiance qu'on devoit avoir en eux, & que leur devoir exigeoit.

Séance du 15 Fevrier 1699.

Arrêté:

Qu'il seroit présenté au Roi une très-humble adresse, contenant les résolutions de la Chambre, du 18 Janvier dernier, au sujet des dons saits des biens conssigués en Irlande.

Séance du 26 Fevrier 1699.

Réponse de Sa Majesté.

MESSIEURS,

J'ai été engagé, non-seulement par inclination, mais aussi par un motif de justice, à récompenser ceux qui ont bien servi, & particulierement dans la réduction de l'Irlande, sur les biens dont la confiscation m'est dévolue dans ce pays là par sa rébellion.

La longueur de la guerre que nous avons soutenue, a obligé d'imposer de grandes taxes, & a fort endetté la Nation. Les mesures justes & efficaces qui seront prises pour diminuer la

dette publique & pour foutenir le crédit, sera, à mon avis, ce qui pourra le mieux contribuer à l'honneur, aux intérêts & à la sureté de ce Royaume.

Arrêté :

Que quiconque a conseillé à Sa Majesté la réponse qu'elle vient de donner à l'Adresse de la Chambre, a fait tout ce quiétoit en son pouvoir pour créer une mésintelligence & çauser une rupture entre le Roi & son peuple.

On finit ici l'histoire d'Irlande par la réflexion d'un Auteur moderne; elle est frappante & sans replique, & mérite d'être

rapportée.

"Le Prince d'Orange, dit cer Auteur, ne croyoit être Roi and demi, s'il ne regnoit fur l'Irlande, aussi bien que sur ques II. imprim. "l'Ecosse & sur l'Angleterre : ou plutôt, il envisageoit l'Ir- Jean Leonard en lande comme un bien qui lui étoit dévolu de plein droit, & la 1740. pag. 256. • fidélité des Irlandois envers Jacques II comme un crime de 6 fuiv. » léze - Majesté qu'il ne devoit pas laisser impuni. Cependant re quel pouvoit être le droit de ce Prince sur une Isle qui ne " l'avoit point appellé à son secours? Je veux qu'il ait regné légi-* timement sur l'Angleterre & sur l'Ecosse par le transport que les peuples de ces deux Royaumes lui ont fait d'une souveraineté qui ne lui appartenoit pas auparavant, & dont ils ne - pouvoient pas disposer eux - mêmes; mais ces peuples pou-- voient - ils transiger pour une Nation distincte & séparée de la eleur, je ne dis pas sans procuration, mais contre la volonté même de cette troisième Nation? A la bonne heure que Guil-» laume III regne dans une partie des Isles Britanniques, puisque cette partie ne reconnoît plus son Roi. Mais si dans ces mêmes Isles, il se trouve un Royaume entier qui ne veut » point changer de Maître, ce premier Maître est - il déchu de - ses droits, & doit - on regarder les peuples qui lui demeurenc "soumis, comme des traîtres & des rébelles à leur Patrie?" Jacques II, dira-r-on, sappoit les fondemens de la Monachie, par l'entêtement où il étoit du Papisme, & du pouvoir arbitraire des Rois. Je passe encore une fois cette accusation » quelque fausse qu'elle soit en elle - même : elle ne regarde au plus que l'Angleterre & l'Écosse, qui n'ont que trop bien scut Liiii ij

PRECIS DE L'HISTOIRE, &c: s'en prévaloir. L'Irlande étoit - elle dans le même cas? & fi » les peuples de cette derniere Isle veulent être Papistes? s'ils » veulent déférer à leurs Rois un empire absolu, qui peut donc » y trouver à redire, & qui a droit de les en empêcher? Ce que " l'univers entier a vu, c'est que l'Angleterre & l'Ecosse ont » détrôné Jacques II, & que l'Irlande n'a point suivi leur « exemple. Si avant cette révolution, la grande-Bretagne entiere appartenoit à Guillaume III : l'Irlande a eu tort de demeurer fidéle au Roi Jacques. Si au contraire, ce Prince n'a pûr · monter légitimement sur le trône, qu'en conséquence d'un acte qui l'appelloit à la succession, & qui déclarât Jacques II » déchu de la Couronne, Guillaume III n'avoit encore aucun - droit sur l'Irlande qui ne l'a point appellé, & qui a encore moins détrôné son Roi. Mais encore un coup; ce n'étoit point regner sur la Grande Bretagne, que de regner uniquement fur l'Angleterre & fur l'Ecosse. Jacques II se maintenoit en Irlande; il falloit l'en chasser, & la Providence a voulu

Fin du Tome troisième.

p qu'on y ait réussi. e

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre, Histoire d'Irlande, Tome 11; & je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris ce 11 Juillet 1761.

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE.

PRIVILEGE DU ROI.

OUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Confeil, Prévot de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; SALUT. Notre amé le Sieur MAC GEOGHEGAN, Prêtre, nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au public, un Ouvrage qui a pour titre : Histoire d'Irlande Tome II, s'il nous platfoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon sui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes; faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres perfonnes de quelque qualité & condition qu'elles foient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur Delamoignon; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Chateau du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur Delamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Garde des Sceaux de France, le fieur BERRYER, le tout à peine de nullité des Présentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & se sayans cause, pleinement & paissiblement, sans souffir qu'il leur soit sait aucun trouble ou empêchement; voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soi soit ajourée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécuțion d'i-celles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; car tel est notre plaisit. Donné à Paris, le quartisme jour du mois de Fevrier, l'an de grace mil sept cent soixante-deux, & de notre regne le quarante-septisme. Pat le Roi en son Conseil.

LE BEGUE.

Registré sur le Registre XV de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris , N . 577, sol. 289, conformément au Reglement de 1723, qui sait désenses, Art 41, à toutes personnes de quelques qualités & conditions qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, saire assistant sivres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de sounir à la sussimant les Auteurs ou autrement, de la lacharge de sounir à la sussimant le Chambre, neuf exemplaires presents par l'Art. 108 du même Reglement. A Paris et 24 Ayril 1762.

VINCENT, Adjoint.



THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

337 8 6 1814	
,	
-	
form spe	

Digmond by

Party 3 law

Dig Red & Google